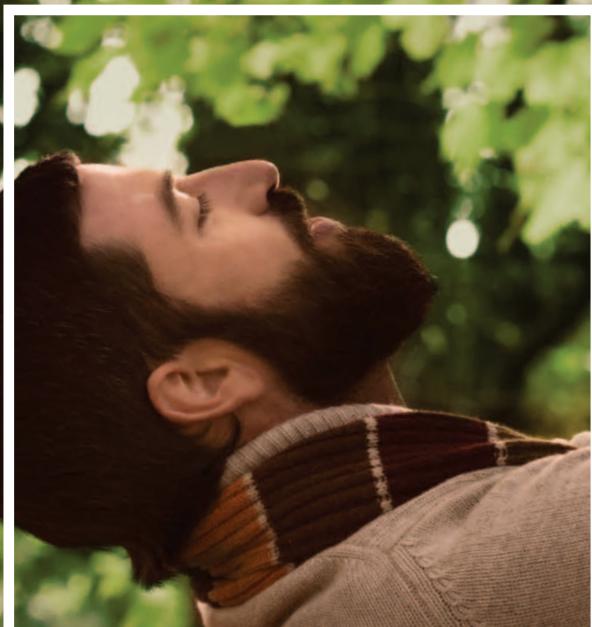




AVANTAGEUX
POUR NOUS TOUS



AVANTAGEUX
POUR MOI

RAPPORT
ANNUEL 2013
MOUVEMENT DESJARDINS



Desjardins

Coopérer pour créer l'avenir



TABLE DES MATIÈRES

Message de la présidente	1
Faits saillants corporatifs	2
Rapport de gestion	14
États financiers combinés	89
Gouvernance d'entreprise	189
Glossaire	208

SIÈGE SOCIAL

Fédération des caisses Desjardins du Québec
100, rue des Commandeurs
Lévis (Québec) G6V 7N5 Canada
Téléphone: 418 835-8444
Sans frais: 1 866 835-8444
Télécopieur: 418 833-5873

Notes au lecteur

Pour respecter l'usage recommandé par l'Office québécois de la langue française, nous employons les symboles M et G pour désigner respectivement les millions et les milliards. Ainsi, « 22 M\$ » se lit « vingt-deux millions de dollars » et « 100 G\$ » se lit « cent milliards de dollars ». Le masculin est utilisé dans le seul but d'alléger le texte.

Conception graphique: lg2

Ce rapport annuel a été produit par la première vice-présidence Marketing Mouvement, Expérience membre-client et Communications, Mouvement Desjardins (direction Création graphique) et la première vice-présidence Finances et Direction financière du Mouvement Desjardins (vice-présidence Direction financière).

MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE



NOS AMBITIONS DE CROISSANCE SONT SOUTENUES PAR UNE SOLIDE PERFORMANCE

Le Mouvement des caisses Desjardins a connu une grande année en 2013. Une année marquée par de nombreuses réalisations et une solide performance. À plus de 1,5 G\$, nos excédents ont été supérieurs à nos attentes. Nos revenus d'exploitation ont affiché une croissance de près de 6%. Et notre actif est en hausse de 7,7%, à 212 G\$.

Au 31 décembre 2013, le ratio de fonds

propres de la catégorie 1a et le ratio du total des fonds propres du Mouvement Desjardins étaient respectivement de 15,7% et de 18,4%. Ils figurent parmi les meilleurs de l'industrie financière canadienne. Les membres des caisses ont contribué au renforcement des assises financières du Mouvement en acquérant la totalité de la première émission de parts de la Fédération, d'une valeur de 1,5 G\$.

NOTRE PLAN D'ACTION EST TOUJOURS FONDÉ SUR LE SERVICE, L'EFFICACITÉ ET LA CROISSANCE

Tout au long de l'année 2013, nous avons concentré nos efforts sur nos trois grandes ambitions stratégiques : le service, l'efficacité et la croissance.

Rendre encore meilleur le service que nous offrons à nos membres et à nos clients est notre principale source de mobilisation. C'est dans cet esprit que nous avons ajouté de nouveaux avantages concrets à notre offre aux membres des caisses. Ces derniers ont ainsi droit à des services exclusifs et gratuits, par exemple, l'Assistance voyage et l'Assistance vol d'identité.

DESJARDINS S'OUVRE SUR LE MONDE

Nous avons poursuivi nos efforts pour améliorer notre efficacité et appuyer notre croissance. À cet égard, plusieurs transactions ainsi que la conclusion de nouveaux accords de partenariat nous ont permis d'ouvrir de nouvelles portes sur l'avenir.

Nous avons signé un tel accord avec Coast Capital, une *credit union* de Colombie-Britannique, et Western Financial Group, l'une de nos filiales, s'est porté acquéreur de Coast Capital Insurance Services.

Nous avons aussi pris une participation de 40 % dans QTrade Canada, une entreprise qui sert les membres de nombreuses *credit unions* au pays. Dans le cadre de notre accord de coopération avec le Crédit Mutuel, nous avons créé la société Monetico International, dont nous voulons faire un acteur d'envergure sur le marché mondial des paiements.

Au début de 2014, Desjardins a annoncé son intention d'acquérir les activités canadiennes de la mutuelle State Farm, l'assureur de dommages le plus important aux États-Unis. À la conclusion de cette transaction, prévue pour janvier 2015, le Mouvement Desjardins se classera au deuxième rang des assureurs de dommages au Canada.

NOUS PRENONS À CŒUR NOTRE RESPONSABILITÉ SOCIALE ET NOTRE GOUVERNANCE DÉMOCRATIQUE

Dans la réalisation de ses ambitions, le Mouvement Desjardins agit en entreprise responsable.

En 2013, nous avons retourné plus de 250 M\$ à nos membres et à la collectivité. Nous avons lancé de nouveaux outils d'éducation financière à l'intention des jeunes. Les caisses et la Fondation Desjardins ont distribué 3,5 M\$ en prix et en bourses d'études.

Notre 21^e Congrès a rassemblé quelque 1 200 dirigeants élus des caisses. À cette occasion, nous avons notamment pris l'engagement de faire en sorte que nos instances reflètent davantage la diversité de nos membres.

UN MOUVEMENT EN PLEIN ESSOR EST PROFITABLE TANT INDIVIDUELLEMENT QUE COLLECTIVEMENT

Ces réalisations n'auraient pas été possibles sans l'engagement et les efforts de nos dirigeants élus, de nos gestionnaires et de nos employés. Je les en remercie.

Merci également à nos membres et à nos clients pour la confiance qu'ils nous témoignent.

Quand le Mouvement Desjardins continue de grandir, c'est bon pour chacun de nous, individuellement. Nous pouvons compter sur un partenaire financier solide pour nous aider à réaliser nos projets.

C'est bon aussi pour nous collectivement. Nous bénéficions tous de la contribution socioéconomique de l'un des groupes financiers coopératifs les plus importants au monde.

SURVOL DE 2013

Information au 31 décembre 2013

PLUS DE 6 M DE MEMBRES ET DE CLIENTS

5 106 DIRIGEANTS ÉLUS

45 219 EMPLOYÉS

81 M\$ EN DONS ET COMMANDITES

Au Québec et en Ontario :

376 CAISSES

864 POINTS DE SERVICE

2 270 GUICHETS AUTOMATIQUES

44 CENTRES FINANCIERS AUX ENTREPRISES

Outre son réseau de caisses, Desjardins offre ses services financiers et d'assurance dans près de

400 ÉTABLISSEMENTS partout au Canada.

ACTIF DE 212 G\$

EXCÉDENTS DE 1 530 M\$

RATIO DE FONDS PROPRES DE LA CATÉGORIE 1a DE 15,7 %

REVENUS D'EXPLOITATION DE 11 951 M\$

AU 13^e RANG DES INSTITUTIONS FINANCIÈRES LES PLUS SOLIDES AU MONDE

Desjardins figurait au **13^e rang du classement World's 20 strongest Banks de Bloomberg News** au 1^{er} octobre 2013, devant toutes les banques américaines.

QUATRIÈME INSTITUTION FINANCIÈRE LA PLUS SÛRE EN AMÉRIQUE DU NORD

Au **4^e rang** parmi les institutions financières les plus sûres en **Amérique du Nord**, devant toutes les banques américaines, selon le classement annuel **World's 50 safest Banks**.

PARMI LES 50 MEILLEURES ENTREPRISES CITOYENNES AU CANADA

Le magazine *Corporate Knights* a placé le Mouvement Desjardins au **8^e rang du classement des 50 meilleures entreprises citoyennes au Canada**.

AU NOMBRE DES COOPÉRATIVES LES PLUS DURABLES

Desjardins classé au **3^e rang mondial des coopératives les plus durables** par le magazine torontois *Corporate Knights*.

PARMI LES MEILLEURS EMPLOYEURS AU CANADA

Pour une 2^e année consécutive, le Mouvement Desjardins a été reconnu parmi les **100 meilleurs employeurs au Canada** selon la firme *MediaCorp*.



DES AVANTAGES CONCRETS POUR NOS MEMBRES ET NOS CLIENTS

CHOISIR LE MEILLEUR FORFAIT POUR LES FRAIS DE SERVICE:

UNE PREMIÈRE DANS L'INDUSTRIE

La fonction « Choisir un forfait » d'AccèsD Internet permet aux membres de Desjardins d'obtenir une recommandation quant au forfait de frais de service le plus avantageux pour eux, en fonction de leurs habitudes.

- Quelque 27 000 utilisateurs ont utilisé cette nouvelle fonction depuis son lancement.

DES PRODUITS D'ÉPARGNE FACILEMENT ACCESSIBLES

Les membres utilisateurs d'AccèsD peuvent se procurer, uniquement sur AccèsD Internet et sur AccèsD mobile :

- le compte Ép@rgne à intérêt élevé
- l'Ep@rgne à terme, pour les termes de 3 à 5 ans.

Ils peuvent également compter sur l'expertise des conseillers et des planificateurs financiers de Desjardins pour établir leur plan financier ou obtenir des conseils sur des produits plus complexes.

DES SERVICES D'ASSISTANCE GRATUITS ET RÉSERVÉS AUX MEMBRES

Desjardins est la première institution financière au Canada à offrir gratuitement, à l'ensemble de ses membres particuliers, les services d'assistance vol d'identité et d'assistance voyage.

L'Assistance vol d'identité aide les membres qui doivent restaurer leur identité à la suite de l'utilisation frauduleuse ou du vol de leurs renseignements personnels. Quant à l'Assistance voyage, elle propose aux membres une aide autant dans leurs préparatifs de voyage que dans les situations d'urgence médicale ou d'autre nature pouvant survenir au Canada ou à l'étranger.

DES TRANSFERTS DE FONDS EN TOUTE SÉCURITÉ

La fonction Virement Interac^{MD} sur AccèsD Internet et AccèsD mobile permet de virer des fonds en devises canadiennes au titulaire d'un compte dans une institution financière canadienne au moyen de son adresse courriel ou de son numéro de téléphone mobile.

Au 31 décembre 2013, les membres utilisant ce service avaient fait :

- 196 000 transactions d'envoi de fonds
- 185 000 transactions de réception de fonds.

DES RETRAITS INTERCAISSES SIMPLIFIÉS

Depuis 2013, les membres peuvent retirer jusqu'à 5 000 \$ dans une autre caisse dans la mesure où le retrait est effectué avec leur carte d'accès Desjardins (carte de débit).

- Plus de 200 000 retraits intercaisses sont faits chaque année.

GRÂCE À DESJARDINS, ACHETER UNE VOITURE N'AURA JAMAIS ÉTÉ AUSSI FACILE !

1. Avec la préautorisation en ligne d'un financement
Prêt-à-conduire Desjardins qui permet d'établir son budget et de magasiner son véhicule en toute quiétude, sans avoir à divulguer des renseignements financiers personnels au marchand.
2. Grâce à espaceauto.com où on peut trouver, entre autres :
 - des instruments de recherche et de comparaison de véhicules neufs et d'occasion
 - des outils d'aide à l'achat
 - des accès rapides aux services en ligne de Desjardins (soumission d'assurance et préautorisation d'un financement).
3. Avec Ajusto qui permet
D'ÉCONOMISER JUSQU'À 25 %
sur sa prime d'assurance auto.

Grâce au programme Ajusto, les consommateurs peuvent économiser jusqu'à 25 % sur leur prime d'assurance auto en fonction de leurs habitudes de conduite.

- Au 31 décembre 2013, 43 784 assurés participaient aux programmes Ajusto et Intelauto¹.

INVESTIR DANS DES SOCIÉTÉS SOCIALEMENT RESPONSABLES

Desjardins propose des produits de placement liés à des entreprises dont les pratiques concrétisent leur sens de la responsabilité sociale et leur respect de l'environnement.

- Valeur des Fonds socialement responsables en 2013 : 1 299,8 M\$

TRANSFERT D'ENTREPRISE: UN PRÊT ADAPTABLE AUX BESOINS DES MEMBRES

Le prêt Transfert d'entreprise Desjardins est un mode de financement qui offre des conditions adaptables aux besoins du membre concerné, notamment un amortissement sur une période pouvant s'étendre jusqu'à 10 ans.

¹ Intelauto est un programme similaire offert aux clients de La Personnelle, l'assureur de groupe du Mouvement Desjardins.

ACCESIBLE ET PROCHE

DESJARDINS.COM : COLLÉ AUX NOUVELLES RÉALITÉS DE NOS MEMBRES ET DE NOS CLIENTS

Le nouveau Desjardins.com répond encore mieux aux nouvelles réalités personnelles et professionnelles de nos membres et de nos clients grâce, entre autres, à :

- une navigation simplifiée
- un lien rapide vers les services transactionnels
- de nouveaux sélecteurs et outils de calcul qui aident à prendre des décisions éclairées.

S'ADAPTER AUX NOUVELLES FAÇONS DE FAIRE

Nous adaptons nos modèles de distribution afin de toujours mieux répondre aux besoins de nos membres. Ainsi, en 2013, ils ont effectué 881 M de transactions par Internet, dont 755 M sur AccèsD et 126 M à partir de leur appareil mobile.

Certaines caisses ont aussi prolongé leurs heures d'ouverture et sont maintenant ouvertes les fins de semaine afin d'adapter leurs services aux horaires variés de leurs membres.

Bon nombre de membres de Desjardins ont accès à un service d'accueil téléphonique* tous les jours de la semaine, de 6 h à 22 h, et la fin de semaine, de 8 h 30 à 16 h.

AIDER LES PERSONNES DANS UNE SITUATION PRÉCAIRE

Nous formons des partenariats stratégiques avec des organismes du milieu pour aider les personnes qui en ont besoin à prendre de meilleures décisions et leur accorder un financement adapté à leur situation.

LES FONDS D'ENTRAIDE DESJARDINS

Les Fonds d'entraide Desjardins soutiennent une approche de planification des finances personnelles qui permet aux personnes qui en bénéficient de combler des besoins essentiels immédiats tout en demeurant responsables du remboursement du prêt qui leur a été consenti.

RÉSULTATS DE 2013 :

- Caisses participantes : 59,6 %
- Nombre de prêts consentis : 661
- Sommes prêtées : 406 717 \$

***96 % DES MEMBRES SONDÉS
ONT EXPRIMÉ LEUR SATISFACTION À
L'ÉGARD DE LA QUALITÉ DU SERVICE
OFFERT PAR LE CONSEILLER AUQUEL
ILS ONT PARLÉ.**

DEUX PRODUITS DE FINANCEMENT POUR LES TRÈS PETITES ENTREPRISES

Le programme *CRÉAVENIR* est un programme de financement qui vient soutenir les jeunes qui désirent lancer leur entreprise.

RÉSULTATS DE 2013 :

- Caisses participantes : 21,8 %
- Montant des prêts : 622 831 \$
- Montant des subventions : 220 206 \$

Le *Microcrédit Desjardins aux entreprises* est un programme offert aux microentrepreneurs et aux travailleurs autonomes afin de les appuyer dans le démarrage ou la consolidation de leur entreprise.

RÉSULTATS DE 2013 :

- Caisses participantes : 30,1 %
- Financement octroyé : 891 021 \$

AU CŒUR DU QUARTIER DES AFFAIRES DE TORONTO

Le nouveau centre de services Desjardins offre sous un même toit la gamme complète des produits et services de Desjardins :

- Services bancaires personnels et commerciaux
- Services de cartes
- Gestion de patrimoine
- Courtage en ligne
- Assurance de dommages
- Assurance de personnes

PRÉSENT DANS LES RÉSEAUX SOCIAUX

Desjardins est l'institution financière francophone la plus présente sur les réseaux sociaux :

- 173 000 abonnés aux pages du Mouvement et à celles des caisses sur Facebook
- 630 000 visionnements sur YouTube
- 11 200 abonnés sur Twitter
- 25 800 abonnés sur LinkedIn.

152 caisses sont présentes sur Facebook. Elles l'utilisent notamment pour communiquer avec leurs membres et les consulter sur divers sujets. Chaque mois, plus de un million de personnes voient du contenu des pages Facebook de Desjardins.

ENGAGÉ DANS L'ÉDUCATION ET LA COOPÉRATION GRÂCE À COOPMOI

Lancé il y a trois ans, le programme Coopmoi permet de mettre de l'avant de nombreuses actions réalisées pour nos membres, nos clients et le grand public tout en mettant davantage en lumière l'importance que nous accordons à la coopération et à l'éducation.

FAITS SAILLANTS DE 2013

- Près de 15,9 M\$ ont été investis afin de soutenir ou d'améliorer les initiatives liées à ce programme.
- Plus de 400 000 internautes ont visité la section Coopmoi de Desjardins.com.

APPUYER L'ENGAGEMENT DES PERSONNES GRÂCE À LA FONDATION DESJARDINS

Reconnue comme l'organisme sans but lucratif offrant le plus de bourses universitaires au Québec, la Fondation Desjardins a remis plus de 990 000 \$, sous forme de bourses ou de prix, soit :

- 85 Prix Fondation Desjardins – Engagement bénévole
- 515 bourses d'études et prix à des jeunes dans tous les domaines et tous les niveaux d'études au Québec et en Ontario.

CAMPAGNE D'ENTRAIDE DESJARDINS – PLUS DE 400 000 \$ REMIS À LA FONDATION DESJARDINS

Les employés, les dirigeants et les retraités de Desjardins ont participé très activement à la deuxième Campagne d'entraide Desjardins réalisée au profit de Centraide et de la Fondation Desjardins.

PLUS DE 240 000 \$ À LA LUTTE CONTRE LE DÉCROCHAGE SCOLAIRE

La Fondation Desjardins a décidé d'investir 60 % des sommes recueillies au cours de la Campagne d'entraide Desjardins dans la lutte au décrochage scolaire. Plus de 240 000 \$ seront ainsi versés dans des programmes visant à aider les jeunes décrocheurs à poursuivre leurs études et à s'accrocher à leurs rêves.

UN PROGRAMME SUR MESURE POUR LES JEUNES ADULTES

« Mes finances, mes choix » est un programme éducatif destiné aux jeunes adultes de 16 à 25 ans. À la fin du parcours éducatif proposé, les jeunes sont en mesure de faire des choix de consommation éclairés et responsables, en tenant compte de différentes options.

Les quatre régions suivantes ont participé au programme à titre expérimental :

- Outaouais
- Est-de-Montréal
- Centre-du-Québec
- Haute-Gaspésie.

RÉSULTATS DE 2013 :

- 4 404 participations, dont 1 631 jeunes qui se sont inscrits à plus d'un module.
- Taux de satisfaction de 93 % (satisfait et très satisfait).

UN JEU INTERACTIF* POUR LES JEUNES DE 6 À 11 ANS

Grâce au jeu interactif « Charly et Max à leurs affaires », les jeunes de 6 à 11 ans peuvent, en se rendant sur le site Charlyetmax.com :

- suivre une websérie chaque semaine
- participer à des sondages
- participer à des jeux-questionnaires
- accumuler des points pour une cause.

***TROIS MOIS APRÈS SON LANCEMENT,
107 027 VISITES AVAIENT ÉTÉ FAITES
SUR LE SITE WEB ET 2 770 COMPTES
AVAIENT ÉTÉ CRÉÉS.**

MON BUDGET, UN OUTIL SIMPLE, SÉCURITAIRE ET GRATUIT POUR NOS MEMBRES DANS ACCÈSD

Avec Mon budget, les membres peuvent gérer facilement leur argent, à partir des opérations faites dans leurs comptes, en trois étapes :

1. Visualiser ce qui entre dans leurs poches et ce qui en sort.
2. Avoir un meilleur contrôle de leurs dépenses.
3. Créer des objectifs d'épargne en vue de la réalisation de leurs projets.

**80 000 UTILISATEURS DE
L'OUTIL DE GESTION BUDGÉTAIRE EN
MOYENNE PAR MOIS.**

NOTRE APPORT À LA PROSPÉRITÉ DES COLLECTIVITÉS

RETOMBÉES ÉCONOMIQUES

Desjardins est un levier de développement socioéconomique au Québec et au Canada. Par notre présence dans les régions du Québec, et particulièrement dans les régions à faible densité de population où sont situés 32 % de nos points de service, nous contribuons au développement socioéconomique des collectivités.

RETOMBÉES ÉCONOMIQUES INDIRECTES

Pour les exercices terminés le 31 décembre
(en millions de dollars)

	2013	2012	2011
Impôts sur le revenu	439 \$	428 \$	415 \$
Impôts indirects	960	817	751
Salaires versés	2 541	2 396	2 321
Avantages sociaux	584	634	587

SOUTIEN DE L'ENTREPRENEURIAT

Desjardins a mis en place des programmes pour soutenir les entrepreneurs dans le développement de leur entreprise. Ces programmes revêtent différentes formes :

- des investissements en capital de développement qui proviennent principalement de Capital régional et coopératif Desjardins
- des programmes d'aide à la relève agricole
- les Prix Desjardins Entrepreneurs.

INVESTISSEMENTS EN CAPITAL DE DÉVELOPPEMENT PAR DESJARDINS CAPITAL DE RISQUE EN 2013

Investissements (au coût) en capital de développement au Québec	835,2 M\$
Investissements (au coût) dans des coopératives ou d'autres entreprises situées dans les régions ressources	203,9 M\$
Nombre d'entreprises, de coopératives et de fonds appuyés au Québec	407

LES FONDS D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DU MILIEU (FADM)

Les fonds d'aide au développement du milieu (FADM) illustrent bien l'esprit de solidarité qui anime les membres des caisses. En 2013, 37,2 M\$ ont été versés par ces fonds pour soutenir les initiatives locales.

Voici un exemple de l'utilisation des FADM :

UN VÉHICULE POUR FACILITER LES SORTIES DES AÎNÉS

Les personnes âgées qui bénéficient des activités de l'organisme Partage humanitaire pourront continuer à profiter de 50 sorties annuelles grâce à l'achat d'un nouveau véhicule.

Cette acquisition a été rendue possible par la contribution de la Caisse Desjardins de Chomedey. Le projet baptisé « L'autonomie sur 4 roues » promeut l'inclusion sociale des aînés vivant dans des centres d'hébergement.

DONS, COMMANDITES ET PARTENARIATS PHILANTHROPIQUES

Le Mouvement Desjardins s'est démarqué encore cette année par son engagement considérable dans les collectivités.

81 M\$ ont été réinvestis dans la communauté au moyen de dons, de commandites, de partenariats philanthropiques et de bourses.

DESJARDINS ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

En 2013, les priorités d'action en responsabilité sociale ont été adoptées pour le cycle stratégique 2013-2016. Ces priorités touchent la conception de produits financiers s'appuyant sur les principes suivants :

- la responsabilité sociale
- l'efficacité énergétique
- la gestion des matières résiduelles
- l'approvisionnement responsable
- le leadership d'influence pour un développement durable.

LE CARBON DISCLOSURE PROJECT

Le Mouvement Desjardins est signataire du Carbon Disclosure Project, une initiative qui incite les entreprises à divulguer leurs émissions de gaz à effet de serre (GES), leur approche de gestion et les risques et occasions liés aux changements climatiques.

En 2013, un comité de travail a été mis sur pied afin de faire une analyse de haut niveau des risques liés aux changements climatiques pour l'ensemble de nos activités. Ces travaux s'inscrivent maintenant dans l'approche globale de gestion des risques du Mouvement Desjardins.

ENCOURAGER DES DÉPLACEMENTS PLUS ÉCOLOGIQUES

Depuis 2010, grâce à notre programme de transport alternatif « En mouvement autrement », nos employés sont encouragés à se déplacer autrement que seuls dans leur auto.

En 2013 :

- 138 abonnements à l'essai de trois mois au transport collectif ont été remis à nos employés de Lévis
- 790 déplacements ont été effectués grâce à la navette Desjardins au bénéfice de 15 710 employés. Si chacun de ces employés s'était déplacé avec son propre véhicule, ce sont près de 655 tonnes de gaz à effet de serre supplémentaires qui auraient été émises dans l'atmosphère, soit l'équivalent de 168 voitures additionnelles sur nos routes.

DESJARDINS, GAGNANT DU DÉFI SANS AUTO 2013 – CATÉGORIE SUPRARÉGIONALE

- 48 employeurs participants
- Près de 565 employés inscrits
- 4,5 tonnes d'émissions de GES évitées en une seule journée

BILAN DE NOS ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

Nous évaluons l'impact climatique des activités du Mouvement Desjardins chaque année selon la norme ISO 14064. Voici le compte des émissions directes et indirectes pour 2013 :

- Total des émissions de gaz à effet de serre en tonnes d'équivalent CO₂ : 42 629
- Intensité des émissions : 0,98 tonne par employé
- Variation de l'intensité des émissions par rapport à 2008 : + 4 %

ORGANISER DES ÉVÉNEMENTS ÉCORESPONSABLES

En 2013, le Mouvement Desjardins a organisé 16 événements écoresponsables, dont 8 étaient certifiés selon la norme BNQ 9700-253 :

- 81,2 % des matières résiduelles ont été recyclées ou valorisées (événements certifiés BNQ seulement)
- 381,50 tonnes de gaz à effet de serre ont été compensées par l'achat de crédits de carbone (événements certifiés BNQ et non certifiés).

DES PERSONNES AU SERVICE DE NOS MEMBRES ET DE NOS CLIENTS

DIRIGEANT ÉLU : UN RÔLE QUI ÉVOLUE

Les dirigeants élus ont toujours été des acteurs importants dans les caisses. Depuis le début de 2013, plusieurs initiatives ont été mises en œuvre afin d'accroître leur influence sur la vie de leur caisse, bien sûr, mais aussi sur celle de leur région, des caisses de groupes et du Mouvement.

Au 21^e Congrès des dirigeants, en avril 2013, les délégués se sont prononcés en faveur de mesures visant à :

- augmenter le nombre de dirigeants afin d'assurer une meilleure représentation des membres
- améliorer la représentativité des dirigeants, en particulier celle des femmes, dans les instances des caisses
- instaurer des mécanismes de participation des caisses à la vie de leur région ou de celle des groupes qu'elles servent
- assurer une représentation plus juste des caisses de grande taille aux instances du Mouvement.

UN MILIEU DE TRAVAIL FAVORISANT L'ÉPANOUSISSEMENT DE NOS EMPLOYÉS

Les moyens mis en œuvre pour favoriser un environnement de travail stimulant portent fruit, comme en témoignent nos taux de fidélisation et de promotion des employés.

	2013
Fidélisation de la main-d'œuvre	95,3 %
Promotion de la main-d'œuvre	6,9 %
<hr/>	
REPRÉSENTATIVITÉ DES FEMMES	2013
Cadres supérieurs	24,9 %
Gestionnaires	59,2 %
Employées	74,7 %

L'INSTITUT COOPÉRATIF DESJARDINS – NOTRE UNIVERSITÉ D'ENTREPRISE

L'Institut coopératif Desjardins (ICD) est voué au développement des dirigeants, des gestionnaires et des employés du Mouvement. L'ICD offre des programmes axés sur les enjeux et les besoins prioritaires du Mouvement.

- En 2013, l'ICD a accueilli des dirigeants et d'autres groupes coopératifs dans ses programmes.
- L'ICD a mis en œuvre une approche de coaching Desjardins dans ses programmes visant le développement des compétences collectives des cadres supérieurs.
- L'ICD offre maintenant une gamme complète de programmes de formation pour les métiers du réseau des caisses et des centres financiers aux entreprises de toutes les régions du Québec et de l'Ontario.

ENTRAIDE ET COOPÉRATION EN ACTION !

PROCHE ET SOLIDAIRE

La tragédie ferroviaire de Lac-Mégantic et les inondations en Alberta ont permis de faire ressortir l'esprit d'entraide et de solidarité de milliers de Québécois et de Canadiens à l'égard de leurs concitoyens.

TRAGÉDIE FERROVIAIRE DE LAC-MÉGANTIC

Le Mouvement Desjardins et ses composantes ont mis en œuvre une série de mesures visant à appuyer les personnes et les entreprises touchées par cette tragédie. En voici quelques-unes :

- un don de 500 000 \$² à la Croix-Rouge
- l'ouverture du réseau des caisses pour recueillir les dons de la population
- la présence d'une équipe d'experts en assurance de personnes lors des premières semaines afin d'assister les membres et les clients en deuil
- la présence d'experts en sinistres pour aider les sinistrés à faire leurs réclamations
- la contribution du Fonds Desjardins d'assistance aux sinistrés.

INONDATIONS EN ALBERTA

Desjardins et sa filiale Western Financial Group Inc. ont fait un don de 200 000 \$ pour venir en aide aux sinistrés des inondations qui ont dévasté plusieurs communautés rurales et urbaines de l'Alberta en juin 2013. Desjardins a également recueilli des fonds pour le Red Cross Alberta Floods Fund (Croix-Rouge) par l'entremise de son réseau de caisses au Québec et en Ontario.

PARTAGER NOTRE EXPERTISE DANS LE MONDE PAR L'ENTREMISE DE DID

Depuis plus de 40 ans, Desjardins appuie la création et le renforcement d'institutions financières locales dans les pays en développement et émergents grâce à Développement international Desjardins (DID).

FAITS SAILLANTS DE 2013

- 9 016 861 : nombre de membres ou de clients des institutions partenaires de DID
- 3 913 M\$: volume d'épargne de ces institutions
- 3 998 M\$: volume de crédit en cours

SOUTIEN AU MOUVEMENT COOPÉRATIF

Le Mouvement Desjardins partage son expertise en coopération et apporte une contribution financière à des organismes coopératifs au Québec, au Canada et à l'international.

EN 2013, PRÈS DE **1,8 M\$**
A ÉTÉ VERSÉ À DES ORGANISMES
COOPÉRATIFS³.

2. 100 000 \$ proviennent du Fonds Mouvement (budget pour les dons institutionnels géré par la Fondation Desjardins) et 400 000 \$, du réseau des caisses.

3. Ce montant exclut les contributions financières des caisses à ces coopératives ou à d'autres coopératives locales et régionales.

BILAN AU 31 DÉCEMBRE

QUELQUES FAITS SAILLANTS DE 2013

- Croissance annuelle de 7,7 % de l'actif total, qui totalisait 212,0 G\$ au 31 décembre 2013.
- Augmentation de 5,5 G\$, ou de 6,4 %, de l'encours des prêts hypothécaires résidentiels qui a atteint 91,4 G\$.
- Portefeuille de prêts de qualité affichant un ratio de prêts douteux bruts sur le total des prêts bruts de 0,33 %.
- Hausse de 5,5 % de la collecte d'épargne, qui s'est établie à 136,7 G\$.
- Croissance de 27,3 G\$ des biens sous gestion et sous administration, qui totalisaient 334,2 G\$ à la fin de l'exercice 2013.
- Ratio de fonds propres de la catégorie 1a de 15,7 % au 31 décembre 2013, toujours parmi les meilleurs de l'industrie bancaire.
- Investissement dans Qtrade Canada Inc. et acquisition de Coast Capital Insurance Services Ltd.
- Signature, le 15 janvier 2014, d'un accord portant sur l'acquisition de l'ensemble des activités canadiennes d'assurance de dommages et d'assurance de personnes de State Farm ainsi que des actions de ses sociétés canadiennes de fonds communs de placement, de prêts et d'assurance de prestations du vivant.

BILAN ET RATIOS

Au 31 décembre

(en millions de dollars, en pourcentage et en coefficient)

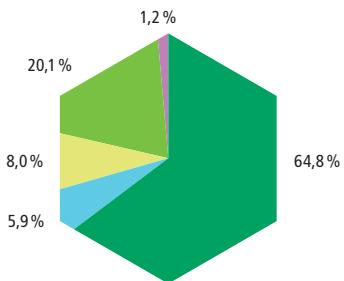
	2013	2012 ⁽¹⁾	2011 ⁽¹⁾
Bilan			
Actif	212 005 \$	196 818 \$	190 182 \$
Prêts nets	140 533	132 576	125 154
Dépôts	136 746	129 624	123 403
Capitaux propres	17 232	15 459	13 672
Ratios			
Fonds propres de la catégorie 1a ⁽²⁾	15,7 %	s.o.	s.o.
Fonds propres de la catégorie 1 ⁽²⁾	15,7 %	16,8 %	17,3 %
Total des fonds propres ⁽²⁾	18,4 %	19,3 %	19,3 %
Prêts douteux bruts/prêts bruts	0,33 %	0,35 %	0,41 %
Prêts bruts/dépôts	1,03	1,03	1,02

(1) Les données de 2012 et de 2011 ont été retraitées conformément à la mise en application de nouvelles méthodes comptables entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2013.

(2) Les ratios de 2013 ont été établis selon la Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital de base à l'intention des coopératives de services financiers émise par l'AMF sous Bâle III, alors que ceux de 2012 et de 2011 ont été calculés en vertu de Bâle II.

RÉPARTITION DES PRÊTS PAR CATÉGORIES D'EMPRUNTEURS

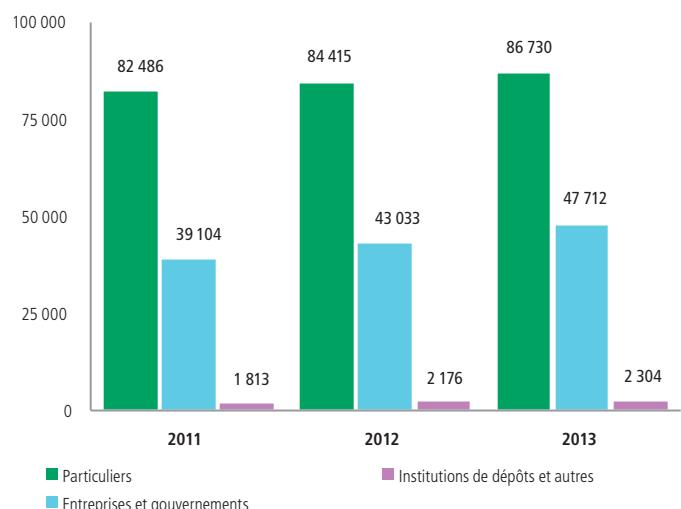
Au 31 décembre 2013



- Hypothécaires résidentiels
- Sur cartes de crédit
- À la consommation et autres prêts aux particuliers
- Aux entreprises
- Aux gouvernements

DÉPÔTS PAR CATÉGORIES

(en M\$)



RÉSULTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE

QUELQUES FAITS SAILLANTS DE 2013

- Excédents combinés avant ristournes aux membres de 1 530 M\$, soit un résultat supérieur à celui de l'an dernier.
- Retour aux membres et à la collectivité de 252 M\$ comprenant la provision pour ristournes aux membres, les commandites et les dons.
- Hausse de 5,8 % des revenus d'exploitation, qui se sont élevés à 12,0 G\$.
- Indice de productivité de 73,5 % comparable à celui de 2012.

RÉSULTATS FINANCIERS ET RATIOS

Pour les exercices terminés le 31 décembre
(en millions de dollars et en pourcentage)

	2013	2012 ⁽¹⁾	2011 ⁽¹⁾
Résultats			
Revenu net d'intérêts	3 818 \$	3 848 \$	3 921 \$
Primes nettes	5 558	5 126	4 851
Autres revenus d'exploitation	2 575	2 326	2 164
Revenus d'exploitation	11 951	11 300	10 936
Revenus (pertes) de placement	(217)	1 178	2 269
Revenu total	11 734	12 478	13 205
Dotation à la provision pour pertes sur créances	277	241	237
Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance et d'investissement	3 259	4 397	5 292
Frais autres que d'intérêts	6 229	5 908	5 749
Impôts sur les excédents	439	428	415
Excédents avant ristournes aux membres	1 530 \$	1 504 \$	1 512 \$
Retour aux membres et à la collectivité			
Provision pour ristournes aux membres	171 \$	279 \$	320 \$
Commandites et dons	81	85	81
	252 \$	364 \$	401 \$
Ratios			
Rendement des capitaux propres	9,4 %	10,2 %	12,0 %
Indice de productivité	73,5	73,1	71,1

(1) Les données de 2012 et de 2011 ont été retraitées conformément à la mise en application de nouvelles méthodes comptables entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2013.

FAITS SAILLANTS DES SECTEURS

PARTICULIERS ET ENTREPRISES

- Chef de file du crédit hypothécaire résidentiel et acteur de premier plan du crédit à la consommation, y compris du financement au point de vente, au Québec, avec des parts de marché respectives de 35,4 % et de 23,0 %.
- Croissance annuelle de 6,2 % des encours des prêts aux entreprises, qui s'élevaient à 27,5 G\$ au 31 décembre 2013.
- Chef de file au Québec en matière d'émission de cartes de crédit et de débit, les Services de cartes et Monétique comptent plus de 5,3 millions de cartes de crédit et de 5,7 millions de cartes de débit émises au Canada.
- Croissance annuelle de 2,9 G\$ de l'épargne bilan au Québec et maintien du leadership dans cette province, avec des parts de marché de 43,3 %.

GESTION DE PATRIMOINE ET ASSURANCE DE PERSONNES

- Croissance de 76,9 % des ventes nettes des Fonds Desjardins, qui se sont élevées à 1 744 M\$, comparativement à 986 M\$ en 2012.
- Croissance de 8,0 % du volume des primes nettes d'assurance de personnes.
- Croissance de 16,5 % des ventes nettes du secteur Gestion privée, dont l'actif sous gestion se chiffrait à 4,1 G\$ à la fin de l'exercice 2013.
- Housse de 145,3 % des ventes totales d'épargne-retraite collective, qui ont atteint le cap du milliard de dollars.

ASSURANCE DE DOMMAGES

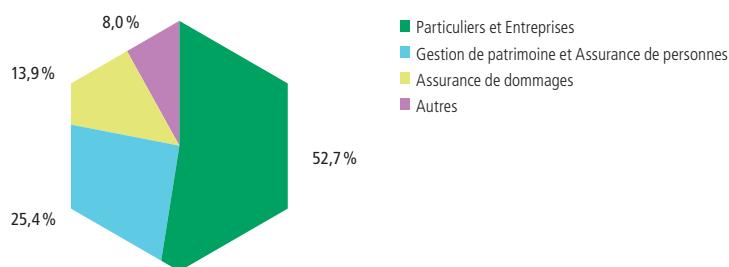
- Progression de 152 M\$, ou de 7,7 %, des primes nettes, qui se sont chiffrées à 2,1 G\$.
- Résultat technique positif pour une 21^e année consécutive constituant une performance remarquable dans une industrie cyclique.
- Amélioration du taux de sinistralité, qui a été de 65,5 % en 2013, comparativement à 69,1 % en 2012.
- Croissance de 52 000 du nombre de clients assurés par Desjardins Groupe d'assurances générales inc., qui a atteint 1,96 million.

EXCÉDENTS AVANT RISTOURNES AUX MEMBRES (en M\$)

	2013	2012 ⁽¹⁾	2011 ⁽¹⁾
Apport aux excédents combinés par secteurs d'activité			
Particuliers et Entreprises	807 \$	811 \$	919 \$
Gestion de patrimoine et Assurance de personnes	389	231	273
Assurance de dommages	212	200	142
Autres	122	262	178
	1 530 \$	1 504 \$	1 512 \$

(1) Les données de 2012 et de 2011 ont été retraitées conformément à la mise en application de nouvelles méthodes comptables entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2013.

CONTRIBUTION DES SECTEURS AUX EXCÉDENTS AVANT RISTOURNES AUX MEMBRES EN 2013



COTES DE CRÉDIT ET ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS

COTES DE CRÉDIT DES TITRES ÉMIS PAR LE MOUVEMENT DESJARDINS

	DBRS	STANDARD & POOR'S	MOODY'S	FITCH
Caisse centrale Desjardins				
Court terme	R-1 (élevé)	A-1	P-1	F1+
Moyen et long termes de premier rang	AA	A+	Aa2	AA-
Capital Desjardins inc.				
Moyen et long termes de premier rang	AA (faible)	A	A2	A+

Au cours du premier trimestre de 2013, Moody's a abaissé les cotes de crédit de la Caisse centrale Desjardins et de Capital Desjardins inc. de même que celles de cinq autres institutions financières canadiennes. Cette agence a indiqué que sa décision découlait essentiellement de la situation économique canadienne, qui montre des signes préoccupants, comme le niveau élevé d'endettement des ménages et les prix élevés du marché immobilier. Moody's a aussi précisé que les institutions financières sont plus vulnérables que par le passé aux risques baissiers qui pèsent sur l'économie canadienne. La direction du Mouvement Desjardins est d'avis que cette décision tient davantage de l'inquiétude manifestée par cette agence à l'égard de la situation économique canadienne que de préoccupations envers la qualité du portefeuille de prêts ou du bilan du Mouvement.

Au cours des trimestres suivants, les quatre agences de notation ont confirmé les cotes de crédit des titres émis par le Mouvement Desjardins. De plus, les perspectives assorties à ces cotes sont stables.

À la suite de l'annonce, le 15 janvier 2014, de la conclusion d'une entente visant l'acquisition des activités canadiennes de la mutuelle State Farm par le Mouvement Desjardins, Standard & Poor's, Moody's et DBRS ont indiqué que les cotes de crédit du Mouvement demeuraient inchangées.

Le 24 janvier 2014, Fitch a confirmé les cotes de crédit de la Caisse centrale Desjardins et de Capital Desjardins inc. de même que celles de six grandes banques canadiennes. L'agence a mentionné que ces institutions financières sont bien positionnées pour faire face à une détérioration du marché immobilier et des conditions de crédit aux consommateurs grâce à la stabilité de leurs excédents, une bonne qualité de leur crédit, d'excellentes positions de financement et de liquidité et de solides ratios de capital. Le 27 janvier 2014, Moody's a de nouveau confirmé les cotes de la Caisse centrale Desjardins et de Capital Desjardins inc., assorties d'une perspective stable.

LA CAISSE CENTRALE DESJARDINS ET CAPITAL DESJARDINS INC. BÉNÉFICIENT AINSI DE COTES DE CRÉDIT QUI FIGURENT PARMI LES MEILLEURES DES GRANDES INSTITUTIONS BANCAIRES CANADIENNES ET INTERNATIONALES.

ACQUISITIONS

QTRADE CANADA INC.

Le 3 avril 2013, par l'entremise de Desjardins Société financière inc., une filiale en propriété exclusive de la Fédération, le Mouvement Desjardins a acquis 40 % des actions en circulation de Qtrade Canada Inc. (Qtrade) sur une base pleinement diluée, pour un montant total de 65 M\$. Qtrade est une société spécialisée dans les domaines du courtage en ligne et des services de gestion de patrimoine et elle exerce ses activités principalement pour le compte de coopératives de crédit.

COAST CAPITAL INSURANCE SERVICES LTD.

Le 2 juillet 2013, par l'entremise de Western Financial Group Inc., une filiale en propriété exclusive de Desjardins Société financière inc., le Mouvement Desjardins a acquis 100 % des actions en circulation de Coast Capital Insurance Services Ltd. (CCIS) pour un montant total de 99 M\$ en plus du fonds de roulement excédentaire de 17 M\$ de cette société. CCIS offre des produits d'assurance de dommages et d'assurance pour les entreprises sur le marché de détail de l'Ouest canadien.

ÉVÉNEMENTS SUBSÉQUENTS

ACQUISITION DES ACTIVITÉS CANADIENNES DE STATE FARM

Le 15 janvier 2014, le Mouvement Desjardins a signé une entente définitive pour se porter acquéreur de l'ensemble des activités canadiennes d'assurance de dommages et d'assurance de personnes de State Farm ainsi que des actions de ses sociétés canadiennes de fonds communs de placement, de prêts et d'assurance de prestations du vivant.

Au terme de cette transaction, State Farm investira 450 M\$ en actions privilégiées sans droit de vote dans la filiale d'assurance de dommages du Mouvement Desjardins, tandis que le Groupe des Assurances du Crédit Mutuel S.A., partenaire minoritaire actuel de cette filiale, investira 200 M\$ en actions ordinaires, en actions privilégiées sans droit de vote et en obligations subordonnées.

Le Mouvement Desjardins affectera également approximativement 700 M\$ en capitaux additionnels dans cette filiale d'assurance de dommages pour appuyer sa croissance suite à l'acquisition. De plus, sa filiale d'assurance de personnes et certaines autres entités affecteront approximativement 250 M\$ en capitaux pour les volets d'assurance de personnes, de fonds communs de placement, de prêts et d'assurance de prestations du vivant acquises de State Farm.

La clôture de la transaction est prévue le 1^{er} janvier 2015, sujet à l'obtention des approbations réglementaires requises et à la satisfaction des conditions de clôture d'usage.

RAPPORT DE GESTION DU MOUVEMENT DES CAISSES DESJARDINS

TABLE DES MATIÈRES

	Page		Page
NOTE AU LECTEUR	15		
1.0 LE MOUVEMENT DES CAISSES DESJARDINS		4.0 GESTION DES RISQUES	
1.1 Profil et structure	19	4.1 Gestion des risques	57
1.2 Suivi des objectifs financiers	23	4.2 Autres facteurs de risque qui pourraient avoir une incidence sur les résultats futurs	74
1.3 Évolution de la situation économique et de l'industrie	24	4.3 Information additionnelle liée à l'exposition à certains risques	76
2.0 REVUE DES RÉSULTATS FINANCIERS		5.0 RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES	
2.1 Analyse des résultats de l'exercice 2013	26	5.1 Contrôles et procédures	77
2.2 Analyse des résultats des secteurs d'activité	32	5.2 Information relative aux parties liées	78
2.2.1 Secteur d'activité Particuliers et Entreprises	33	5.3 Événements importants	78
2.2.2 Secteur d'activité Gestion de patrimoine et Assurance de personnes	36	5.4 Méthodes comptables critiques et estimations	79
2.2.3 Secteur d'activité Assurance de dommages	39	5.5 Modifications comptables futures	84
2.2.4 Rubrique Autres	42	5.6 Statistiques des cinq dernières années	85
2.3 Analyse des résultats du quatrième trimestre	43		
3.0 REVUE DU BILAN			
3.1 Gestion du bilan	47		
3.2 Gestion du capital	51		
3.3 Analyse des flux de trésorerie	54		
3.4 Arrangements hors bilan	54		

SECTION 1.0 Le Mouvement des caisses Desjardins

Cette section présente une brève description du profil du Mouvement des caisses Desjardins et des faits saillants financiers de 2013. On y trouve également une description de l'environnement économique de 2013, les tendances de l'industrie, les perspectives économiques pour 2014, les objectifs financiers priorisés ainsi que les perspectives financières pour 2014.

SECTION 2.0 Revue des résultats financiers

Cette section porte sur l'analyse des résultats du Mouvement des caisses Desjardins pour son exercice terminé le 31 décembre 2013. Elle présente le profil, la description de l'industrie, la stratégie et les priorités pour 2014 ainsi que l'analyse des résultats financiers de chacun des secteurs d'activité. Elle fournit de plus une analyse des résultats du quatrième trimestre et des tendances trimestrielles.

SECTION 3.0 Revue du bilan

Cette section commente le bilan du Mouvement des caisses Desjardins. Elle aborde principalement les activités de financement et de collecte d'épargne. De plus, il y est question de la gestion du capital, de l'analyse des flux de trésorerie et des arrangements hors bilan.

SECTION 4.0 Gestion des risques

Cette section met en lumière le cadre de gestion des risques et présente les différents risques liés aux activités du Mouvement des caisses Desjardins. Elle présente de plus les facteurs de risque qui pourraient avoir une incidence sur les résultats futurs de ce dernier.

SECTION 5.0 Renseignements complémentaires

Cette section présente les contrôles et procédures, l'information relative aux parties liées, les événements importants, les méthodes comptables critiques et les estimations, les modifications comptables futures ainsi que diverses statistiques annuelles.

NOTE AU LECTEUR

Le Mouvement des caisses Desjardins (Mouvement Desjardins ou Mouvement) regroupe les caisses Desjardins réparties au Québec et en Ontario (caisses), la Fédération des caisses Desjardins du Québec (Fédération) et ses filiales (dont Capital Desjardins inc.), la Caisse centrale Desjardins, La Fédération des caisses populaires de l'Ontario Inc. ainsi que le Fonds de sécurité Desjardins.

Le rapport de gestion, daté du 25 février 2014, présente l'analyse des résultats et des principaux changements survenus dans le bilan du Mouvement Desjardins pour la période terminée le 31 décembre 2013, par comparaison avec les périodes antérieures. Le Mouvement Desjardins publie l'information financière en respectant le *Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs* prescrit par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM). Le Mouvement Desjardins n'est pas, sur une base combinée, un émetteur assujetti à ce règlement. Cependant, il a choisi d'appliquer les pratiques prévues dans ce dernier afin d'exprimer sa volonté de respecter les meilleures pratiques en matière de gouvernance financière. Une section traitant des contrôles et des procédures du Mouvement Desjardins est présentée à la section « Renseignements complémentaires » de ce rapport de gestion.

Ce rapport doit être lu conjointement avec les états financiers combinés, y compris les notes complémentaires, au 31 décembre 2013.

Des renseignements supplémentaires sur le Mouvement Desjardins sont disponibles sur le site Internet de SEDAR, à l'adresse www.sedar.com (sous le profil de Capital Desjardins inc.), où l'on trouve également les notices annuelles de Capital Desjardins inc., de la Caisse centrale Desjardins (sous le profil de la Caisse centrale Desjardins) et de la Fédération (sous le profil de la Fédération des caisses Desjardins du Québec). D'autres renseignements peuvent être obtenus sur le site Internet du Mouvement Desjardins, à l'adresse www.desjardins.com/fr/a_propos/investisseurs, bien qu'aucune information présentée sur ces sites ne soit intégrée par renvoi à ce rapport de gestion.

MODE DE PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Les états financiers combinés ont été préparés par la direction du Mouvement Desjardins conformément aux Normes internationales d'informations financières (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) et aux exigences comptables de l'Autorité des marchés financiers (AMF) du Québec, qui ne diffèrent pas des IFRS. Pour de plus amples renseignements sur les méthodes comptables appliquées, se reporter aux états financiers combinés. Le Mouvement Desjardins a modifié certaines méthodes comptables à la suite de l'entrée en vigueur de nouvelles normes le 1^{er} janvier 2013. L'application rétrospective de ces modifications a entraîné certains changements dans les états financiers combinés. Pour de plus amples renseignements, voir la note complémentaire 3 « Changements de méthodes comptables et informations à fournir » des états financiers combinés.

Ce rapport de gestion a été préparé conformément aux règlements en vigueur des ACVM portant sur l'obligation d'information continue. À moins d'indication contraire, tous les montants sont présentés en dollars canadiens et proviennent principalement des états financiers combinés du Mouvement Desjardins. Les symboles M\$ et G\$ sont utilisés pour désigner respectivement les millions et les milliards de dollars.

Pour évaluer sa performance, le Mouvement Desjardins utilise des mesures conformes aux IFRS et diverses mesures financières non conformes aux IFRS. Les mesures financières non conformes autres que les ratios réglementaires et pour lesquelles il n'existe pas de définitions normalisées ne sont pas directement comparables à des mesures similaires utilisées par d'autres sociétés et peuvent ne pas être directement comparables à toute mesure prescrite par les IFRS. Ces mesures non conformes aux IFRS peuvent être utiles aux investisseurs, entre autres, pour l'analyse du rendement financier. Elles sont définies ci-après :

Actifs moyens – Prêts moyens – Dépôts moyens – Capitaux propres moyens

Le solde moyen de ces éléments correspond à la moyenne des montants à la fin des cinq derniers trimestres calculée à compter du 31 décembre.

Croissance des revenus d'exploitation

La croissance des revenus d'exploitation correspond à la variation en pourcentage des revenus d'exploitation comparativement à la période correspondante de l'exercice précédent.

Écart entre la croissance des revenus et la croissance des frais

L'écart, exprimé en pourcentage, entre la croissance des revenus et la croissance des frais correspond à la différence entre l'augmentation du revenu total, déduction faite des frais de sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance et d'investissement, comparativement à la période correspondante de l'exercice précédent, moins l'augmentation des frais autres que d'intérêts par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent.

Indice de productivité

L'indice de productivité est utilisé comme mesure d'efficacité. On établit ce ratio en divisant les frais autres que d'intérêts par le revenu total, déduction faite des frais de sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance et d'investissement. Le résultat est exprimé en pourcentage. Plus ce ratio est faible, meilleure est la productivité.

Rendement des capitaux propres

Le rendement des capitaux propres, qui est exprimé en pourcentage, correspond aux excédents avant ristournes aux membres, à l'exclusion de la part revenant aux participations ne donnant pas le contrôle, sur les capitaux propres moyens avant les participations ne donnant pas le contrôle.

Revenus

Revenus d'exploitation

La notion des revenus d'exploitation est utilisée dans l'analyse des résultats financiers. Cette notion permet de présenter des données financières mieux structurées et facilite la comparabilité des activités d'exploitation d'une période à l'autre en excluant les résultats propres aux placements. L'analyse des revenus du Mouvement Desjardins est donc expliquée en deux volets, soit les revenus d'exploitation et les revenus de placement, qui composent le revenu total. Cette mesure n'est pas directement comparable à des mesures similaires utilisées par d'autres sociétés.

Les revenus d'exploitation comprennent le revenu net d'intérêts, les primes nettes, les autres revenus d'exploitation tels que les frais de service sur les dépôts et les paiements, les commissions sur prêts et cartes de crédit, les services de courtage et de fonds de placement, les honoraires de gestion et de services de garde, les revenus de change et les autres revenus. Ces postes, pris individuellement, correspondent à ceux qui sont présentés dans les états financiers combinés.

Revenus de placement

Quant aux revenus de placement, ils comprennent les revenus nets sur les titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat, les revenus nets sur les titres disponibles à la vente ainsi que les revenus nets sur les autres placements. Ces postes, pris individuellement, correspondent à ceux qui sont présentés dans les états financiers combinés. Les revenus de placement incluent, entre autres, les activités d'appariement des filiales d'assurance et les instruments financiers dérivés non désignés dans une relation de couverture.

Le tableau suivant illustre la concordance des revenus totaux présentés dans le rapport de gestion et les états financiers combinés :

(en millions de dollars)	2013	2012	2011
Présentation des revenus selon les états financiers combinés			
Revenu net d'intérêts	3 818 \$	3 848 \$	3 921 \$
Primes nettes	5 558	5 126	4 851
Autres revenus			
Frais de service sur les dépôts et les paiements	498	499	512
Commissions sur prêts et cartes de crédit	549	517	483
Services de courtage et de fonds de placement	855	731	658
Honoraires de gestion et de services de garde	300	283	298
Revenus (pertes) nets sur les titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat	(667)	674	1 706
Revenus nets sur les titres disponibles à la vente	221	268	299
Revenus nets sur les autres placements	229	236	264
Revenus de change	61	63	72
Autres	312	233	141
Revenu total	11 734 \$	12 478 \$	13 205 \$
Présentation des revenus selon le rapport de gestion			
Revenu net d'intérêts	3 818 \$	3 848 \$	3 921 \$
Primes nettes	5 558	5 126	4 851
Autres revenus d'exploitation			
Frais de service sur les dépôts et les paiements	498	499	512
Commissions sur prêts et cartes de crédit	549	517	483
Services de courtage et de fonds de placement	855	731	658
Honoraires de gestion et de services de garde	300	283	298
Revenus de change	61	63	72
Autres	312	233	141
Revenus d'exploitation	11 951	11 300	10 936
Revenus de placement			
Revenus (pertes) nets sur les titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat	(667)	674	1 706
Revenus nets sur les titres disponibles à la vente	221	268	299
Revenus nets sur les autres placements	229	236	264
	(217)	1 178	2 269
Revenu total	11 734 \$	12 478 \$	13 205 \$

CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

Contexte réglementaire

Les activités du Mouvement Desjardins sont notamment régies par la *Loi sur les coopératives de services financiers* et la *Loi sur le Mouvement Desjardins*. L'AMF est le principal organisme gouvernemental qui supervise et surveille les institutions de dépôts (autres que les banques) exerçant leurs activités au Québec, y compris les caisses et la Fédération. D'autres réglementations, y compris celles du Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF), peuvent également régir certaines activités des entités du Mouvement, comme celles qui ont trait à l'assurance ou au courtage de valeurs mobilières.

De plus, le Mouvement Desjardins se conforme aux exigences réglementaires minimales de capitalisation émises par l'AMF, lesquelles sont adaptées en fonction des dispositions prévues à l'Accord de Bâle III. Tel que mentionné à la page 15, bien que le Mouvement Desjardins ne soit pas un émetteur assujetti au *Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs* de l'AMF, il a choisi d'appliquer les pratiques prévues dans ce dernier afin d'exprimer sa volonté de respecter les meilleures pratiques en matière de gouvernance financière. La gouvernance financière du Mouvement Desjardins ainsi que la gouvernance d'entreprise sont traitées aux pages 77 et 78 de ce rapport de gestion et aux pages 189 à 206 du rapport annuel 2013 du Mouvement.

Mentionnons également que la Desjardins Bank, National Association, une filiale de la Caisse centrale Desjardins constituée en vertu des lois fédérales américaines, est supervisée par l'Office of the Comptroller of the Currency des États-Unis (OCC) et que les activités de la Caisse centrale Desjardins aux États-Unis sont assujetties en tant qu'activités d'une société de portefeuille bancaire à la surveillance et à la réglementation du Board of Governors of the Federal Reserve System. Caisse centrale Desjardins US Branch, la succursale de la Caisse centrale Desjardins active dans l'État de la Floride et constituée en vertu des lois fédérales américaines, est également supervisée par l'OCC.

Évolution du contexte réglementaire

Le Mouvement Desjardins effectue un suivi rigoureux de l'évolution de la réglementation et de l'actualité en matière de fraude, de corruption, de recyclage des produits de la criminalité et de financement des activités terroristes et vise à respecter de saines pratiques pour les contrer.

En juin 2013, l'AMF a statué que le Mouvement Desjardins remplissait les critères le désignant comme une institution financière d'importance systémique intérieure (IFIS-I), ce qui l'assujettira à des obligations supplémentaires. En sa qualité d'IFIS-I, le Mouvement se verra imposer, à compter du 1^{er} janvier 2016, une exigence supplémentaire de fonds propres de la catégorie 1a correspondant à 1 % des actifs pondérés en fonction des risques. Ainsi, les exigences de fonds propres de la catégorie 1a du Mouvement seront de 8 % à compter du 1^{er} janvier 2016. Parmi les autres obligations importantes, notons également qu'en se basant sur les recommandations émises par le Groupe de travail sur la divulgation accrue des renseignements du Conseil de stabilité financière et contenues dans le document *Enhancing the Risk Disclosures of Banks*, le Mouvement poursuit son évolution en ce qui a trait à la divulgation externe et travaille à intégrer ces recommandations à son cadre de communication de l'information relative à la gestion des risques. De plus, le Mouvement Desjardins devra produire un plan de retour à la viabilité détaillant les actions qui seront mises en œuvre pour rétablir sa situation financière en cas de crise. Il est à noter que le BSIF a également statué que les six plus grandes institutions financières canadiennes remplissaient les critères de désignation à titre d'IFIS-I.

De plus, le Mouvement Desjardins continue de suivre l'évolution des modifications des exigences concernant le capital et les liquidités en vertu des normes mondiales élaborées par le Comité de Bâle sur les contrôles bancaires (Accord de Bâle III).

La réglementation américaine en constante évolution représente un élément important du contexte réglementaire des institutions financières, même étrangères et impose des obligations additionnelles au Mouvement Desjardins. L'adoption en 2010 de la *Dodd-Frank Wall Street Reform and Consumer Protection Act* (DFA) a entraîné l'entrée en vigueur de plusieurs règles visant à mettre ses divers segments en œuvre. Certaines de ces règles s'appliquent au Mouvement en tant qu'institution financière étrangère exerçant des activités aux États-Unis, notamment celles qui concernent la mise en œuvre des articles traitant de la négociation de swaps ou de la négociation pour compte propre (règle Volcker) ainsi que de celles entourant la production d'un plan de résolution. De plus, le Mouvement Desjardins doit se conformer aux exigences de la *Foreign Account Tax Compliance Act* (FATCA) qui visent à contrer l'évasion fiscale aux États-Unis en imposant aux institutions financières l'obligation d'identifier et de qualifier les titulaires de comptes qui sont des contribuables américains aux fins de la divulgation de cette information aux autorités compétentes.

MISE EN GARDE SUR LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Les communications publiques du Mouvement Desjardins comprennent souvent des énoncés prospectifs, écrits ou verbaux. Ce rapport de gestion comporte des énoncés prospectifs qui peuvent être intégrés à d'autres documents déposés auprès d'organismes de réglementation du Canada ou à toute autre communication. Ces énoncés comprennent, sans s'y limiter, des observations concernant les objectifs du Mouvement Desjardins en matière de rendement financier, ses priorités, ses activités, l'examen de la conjoncture économique et des marchés ainsi que les perspectives concernant les économies canadienne, américaine, européenne et internationale. Ces énoncés incluent, entre autres, ceux qui figurent dans les sections 1.2 « Suivi des objectifs financiers », 1.3 « Évolution de la situation économique et de l'industrie », 2.0 « Revue des résultats financiers », 3.0 « Revue du bilan » et 5.0 « Renseignements complémentaires ». Ils se reconnaissent habituellement par l'emploi de termes comme « croire », « prévoir », « s'attendre à », « avoir l'intention de », « estimer » et « pouvoir », des verbes conjugués au futur et au conditionnel ainsi que des mots et des expressions comparables.

Par leur nature même, les énoncés prospectifs comportent des hypothèses, des incertitudes et des risques inhérents de nature générale et spécifique. Il est donc possible qu'en raison de plusieurs facteurs, ces prédictions, projections ou autres énoncés prospectifs ainsi que les objectifs et les priorités du Mouvement Desjardins ne se matérialisent pas ou se révèlent inexacts et que les résultats réels en diffèrent sensiblement. Le Mouvement Desjardins recommande aux lecteurs de ne pas se fier indûment à ces énoncés prospectifs étant donné que les résultats réels, les conditions, les actions ou les événements futurs pourraient différer sensiblement des cibles, des attentes, des estimations ou des intentions qui y sont avancées.

Divers facteurs, dont plusieurs sont indépendants de la volonté du Mouvement Desjardins, peuvent influer sur la justesse des énoncés prospectifs mentionnés dans ce rapport de gestion. Ces facteurs incluent ceux qui sont décrits dans la section 4.0 « Gestion des risques » et comprennent notamment les risques de crédit, de marché, de liquidité, opérationnel, d'assurance, stratégique et de réputation. Mentionnons également, au titre de ces facteurs, le risque lié à l'environnement réglementaire et juridique, y compris les changements d'ordre législatif ou réglementaire au Québec, au Canada ou ailleurs dans le monde, comme les changements apportés aux politiques monétaires et fiscales, aux directives concernant la présentation de l'information et aux directives réglementaires en matière de liquidités, ou les interprétations qui en sont faites, ainsi que les modifications apportées aux lignes directrices relatives aux fonds propres, et les nouvelles interprétations de ces dernières et le risque environnemental, qui correspond au risque que le Mouvement Desjardins subisse des pertes financières, opérationnelles ou de réputation résultant des impacts ou des problèmes d'ordre environnemental, que ceux-ci proviennent des activités relatives au crédit, à l'investissement ou aux opérations de ce dernier.

Citons également, à titre de facteurs pouvant influer sur la justesse des énoncés prospectifs mentionnés dans ce rapport de gestion, des facteurs liés aux conditions économiques et commerciales dans les régions où le Mouvement Desjardins exerce ses activités, à l'évolution de la conjoncture économique et financière au Québec, au Canada ou ailleurs dans le monde, notamment les taux d'intérêt à court et à long termes, l'inflation, les fluctuations des marchés des titres de créances, les taux de change, la volatilité des marchés financiers et le resserrement des liquidités sur certains marchés, la vigueur de l'économie et le volume des affaires réalisées par le Mouvement Desjardins dans une région donnée, aux politiques monétaires, à la concurrence, aux modifications des normes, des lois et des règlements, à l'exactitude et à l'intégralité des renseignements sur les clients et les contreparties, aux méthodes comptables utilisées par le Mouvement Desjardins, aux nouveaux produits et services destinés à maintenir ou à accroître les parts de marché du Mouvement Desjardins, à la capacité de recruter et de retenir des cadres supérieurs clés, y compris les membres de la haute direction, à l'infrastructure commerciale, à la concentration géographique, aux acquisitions et aux partenariats et aux cotes de crédit.

Mentionnons aussi, à titre de facteurs pouvant influer sur la justesse des énoncés prospectifs mentionnés dans ce rapport de gestion, les modifications aux lois fiscales, les changements imprévus dans les habitudes de consommation et d'épargne des particuliers, l'évolution de la technologie, la capacité de mettre en œuvre le plan de relève du Mouvement Desjardins dans un délai raisonnable, l'incidence possible sur les activités de conflits internationaux ou de catastrophes naturelles, ainsi que la capacité de prévoir et de bien gérer les risques associés à ces facteurs malgré la présence d'un contexte de gestion rigoureuse des risques.

Il importe de souligner que la liste des facteurs susceptibles d'influer sur les résultats futurs figurant ci-dessus n'est pas exhaustive. D'autres facteurs pourraient avoir des répercussions défavorables sur les résultats du Mouvement Desjardins. Des renseignements supplémentaires sur ces facteurs et sur d'autres facteurs sont fournis à la section 4.0 « Gestion des risques ». Bien que le Mouvement Desjardins soit d'avis que les attentes exprimées dans ces énoncés prospectifs sont raisonnables, il ne peut garantir qu'elles se révèlent exactes. Le Mouvement Desjardins déconseille aux lecteurs de se fier indûment aux énoncés prospectifs pour prendre des décisions. Les lecteurs qui se fient aux énoncés prospectifs du Mouvement Desjardins doivent soigneusement tenir compte de ces facteurs de risques de même que des autres incertitudes et événements potentiels.

Les énoncés prospectifs contenus dans ce rapport représentent le point de vue de la direction uniquement à la date des présentes et sont communiqués afin d'aider les lecteurs à comprendre et à interpréter le bilan du Mouvement Desjardins aux dates indiquées ou ses résultats pour les périodes terminées à ces dates ainsi que ses priorités et ses objectifs stratégiques. Ces énoncés peuvent ne pas convenir à d'autres fins. Le Mouvement Desjardins ne s'engage pas à mettre à jour les énoncés prospectifs, verbaux ou écrits, qui peuvent être faits à l'occasion par lui ou en son nom, à l'exception de ce qui est exigé en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables.

1.0 LE MOUVEMENT DES CAISSES DESJARDINS

1.1 PROFIL ET STRUCTURE

CE QUE NOUS SOMMES

Avec un actif de 212,0 G\$, le Mouvement Desjardins est l'institution financière coopérative la plus importante au Canada. Il regroupe, entre autres, 376 caisses réparties au Québec et en Ontario, la Fédération des caisses Desjardins du Québec et ses filiales (dont Capital Desjardins inc.), la Caisse centrale Desjardins, La Fédération des caisses populaires de l'Ontario Inc. ainsi que le Fonds de sécurité Desjardins. Plusieurs de ses filiales et composantes sont actives à l'échelle du Canada. Les secteurs d'activité Particuliers et Entreprises, Gestion de patrimoine et Assurance de personnes et Assurance de dommages proposent aux membres et aux clients, particuliers et entreprises, une gamme complète de produits et de services financiers offrant une réponse adaptée à leurs besoins. Étant l'un des employeurs les plus importants au pays, le Mouvement Desjardins mise sur la compétence de plus de 45 000 employés et l'engagement de plus de 5 100 dirigeants élus.

Les rôles de trésorier et de représentant officiel du Mouvement Desjardins auprès de la Banque du Canada et du système bancaire canadien sont assumés par la Caisse centrale Desjardins. Cette entité est également une institution financière de nature coopérative qui fait partie intégrante du Mouvement.

MISSION

Contribuer au mieux-être économique et social des personnes et des collectivités dans les limites compatibles de son champ d'action :

- en développant un réseau coopératif intégré de services financiers sécuritaires et rentables, sur une base permanente, propriété des membres et administré par eux, et un réseau d'entreprises financières complémentaires, à rendement concurrentiel et contrôlé par eux;
- en faisant l'éducation à la démocratie, à l'économie, à la solidarité et à la responsabilité individuelle et collective, particulièrement auprès de ses membres, de ses dirigeants et de ses employés.

VISION

Desjardins,
premier groupe financier coopératif du Canada,
inspire confiance dans le monde
par l'engagement des personnes,
par sa solidité financière et
par sa contribution à la prospérité durable.

CE QUI NOUS CARACTÉRISE

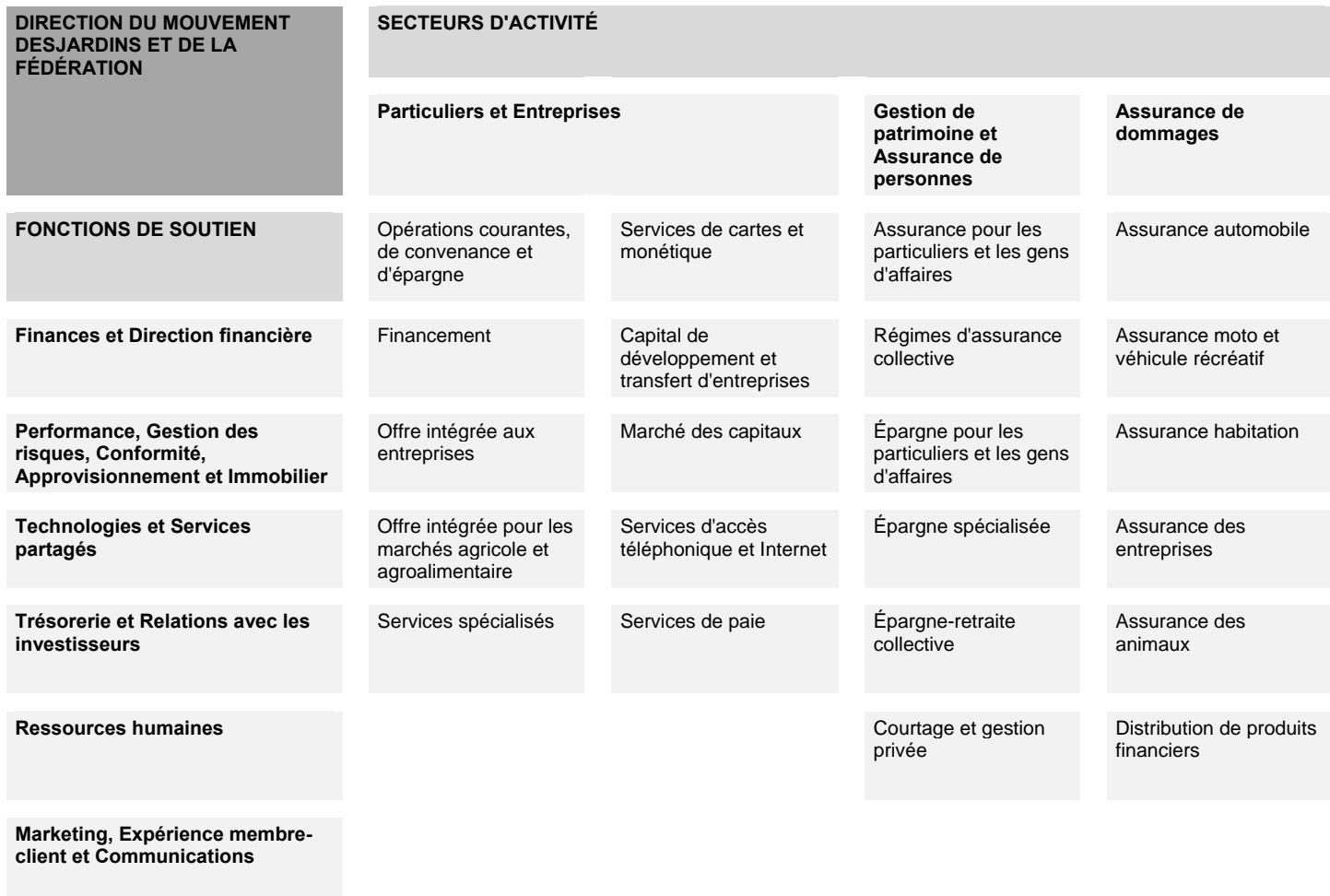
Le Mouvement Desjardins se distingue des autres institutions financières canadiennes par sa nature coopérative. La mission et les valeurs fortes qui découlent de cette nature sont portées par ses dirigeants, ses gestionnaires et ses employés; elles teintent nos orientations et permettent la mise en œuvre de notre vision en faveur d'une prospérité durable au sein des collectivités que nous servons. Depuis la fondation de la première caisse en 1900 à Lévis, le Mouvement Desjardins a toujours joué un rôle prédominant en matière d'éducation financière et croit que le modèle d'affaires coopératif est plus que jamais pertinent.

La volonté du Mouvement Desjardins d'être près de ses membres et de ses clients est au cœur de ses actions. Grâce à ses canaux de distribution variés, à ses multiples réseaux intermédiaires et à un personnel ayant à cœur de fournir un service de première qualité, il peut entretenir une proximité avec ses membres et les collectivités dont ils font partie. À cet égard, toujours soucieux d'offrir à ses membres la meilleure réponse possible à leurs besoins de plus en plus diversifiés, il porte une attention particulière au nombre de caisses et aux divers modes de distribution de ses services. Cette démarche s'inscrit aussi dans sa volonté d'assurer la vitalité de la vie coopérative des caisses en matière de vie démocratique, de représentativité, d'éducation et de formation, d'intercoopération et de soutien au développement du milieu.

Le Mouvement Desjardins se caractérise également par la participation active des dirigeants élus dans les caisses et dans la structure décisionnelle de l'organisation par l'entremise des assemblées générales régionales, des conseils régionaux et du conseil des caisses de groupes.

STRUCTURE DU MOUVEMENT DESJARDINS

La structure du Mouvement Desjardins est établie en fonction des besoins des membres et des clients de même que des marchés au sein desquels il évolue. Ainsi, le réseau des caisses du Québec et de l'Ontario peut s'appuyer sur trois grands secteurs d'activité (Particuliers et Entreprises, Gestion de patrimoine et Assurance de personnes et Assurance de dommages) lui permettant d'accroître sa capacité à faire évoluer ses produits et services.



FAITS SAILLANTS DU MOUVEMENT

Excédents combinés avant ristournes aux membres de 1 530 M\$, soit un résultat supérieur à celui de l'an dernier.

Retour aux membres et à la collectivité de 252 M\$ comprenant la provision pour ristournes aux membres, les commandites et les dons.

Hausse de 5,8 % des revenus d'exploitation, qui se sont élevés à 12,0 G\$.

Indice de productivité de 73,5 % comparable à celui de 2012.

Ratio de fonds propres de la catégorie 1a de 15,7 % au 31 décembre 2013, toujours parmi les meilleurs de l'industrie bancaire.

Investissement dans Qtrade Canada Inc. et acquisition de Coast Capital Insurance Services Ltd.

Croissance annuelle de 7,7 % de l'actif total, qui totalisait 212,0 G\$ au 31 décembre 2013.

Augmentation de 5,5 G\$, ou de 6,4 %, de l'encours des prêts hypothécaires résidentiels qui a atteint 91,4 G\$.

Portefeuille de prêts de qualité affichant un ratio de prêts douteux bruts sur le total des prêts bruts de 0,33 %.

Hausse de 5,5 % de la collecte d'épargne, qui s'est établie à 136,7 G\$.

Croissance de 27,3 G\$ des biens sous gestion et sous administration, qui totalisaient 334,2 G\$ à la fin de l'exercice 2013.

Signature, le 15 janvier 2014, d'un accord portant sur l'acquisition de l'ensemble des activités canadiennes d'assurance de dommages et d'assurance de personnes de State Farm ainsi que les actions de ses sociétés canadiennes de fonds communs de placement, de prêts et d'assurance de prestations du vivant.

FAITS SAILLANTS DES SECTEURS

PARTICULIERS ET ENTREPRISES

Excédents avant ristournes aux membres du secteur Particuliers et Entreprises de 807 M\$, soit un résultat comparable à celui de l'an dernier.

Chef de file du crédit hypothécaire résidentiel et acteur de premier plan du crédit à la consommation, y compris du financement au point de vente, au Québec, avec des parts de marché respectives de 35,4 % et de 23,0 %.

Croissance annuelle de 6,2 % des encours des prêts aux entreprises qui s'élevaient à 27,5 G\$ au 31 décembre 2013.

Amélioration du ratio de prêts douteux bruts sur les prêts totaux de 0,36 % à 0,33 % reflétant l'excellente qualité du portefeuille de prêts du Mouvement Desjardins.

Chef de file au Québec en matière d'émission de cartes de crédit et de débit, les Services de cartes et monétique comptent plus de 5,3 millions de cartes de crédit et de 5,7 millions de cartes de débit émises au Canada.

Augmentation de 35 M\$ des revenus de négociation du groupe des titres à revenus fixes essentiellement liée à une hausse du volume des transactions sur le marché secondaire.

Augmentation annuelle de 5,4 G\$ du crédit hypothécaire résidentiel permettant le maintien des parts de marché au Québec.

Croissance annuelle de 2,9 G\$ de l'épargne bilan au Québec et maintien du leadership dans cette province, avec des parts de marché de 43,3 %.

GESTION DE PATRIMOINE ET ASSURANCE DE PERSONNES

Augmentation de 68,4 % des excédents du secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes, qui sont passés de 231 M\$ en 2012 à 389 M\$ en 2013.

Croissance de 76,9 % des ventes nettes des Fonds Desjardins, qui ont atteint 1 744 M\$, comparativement à 986 M\$ en 2012.

Croissance de 8,0 % du volume des primes nettes d'assurance de personnes.

Croissance de 16,5 % des ventes nettes du secteur Gestion privée, dont l'actif sous gestion se chiffrait à 4,1 G\$ à la fin de l'exercice 2013.

Augmentation de 11,7 % de l'actif sous gestion liés aux activités de courtage en ligne et de plein exercice.

Hausse de 145,3 % des ventes totales d'épargne-retraite collective, qui ont atteint le cap du milliard de dollars.

ASSURANCE DE DOMMAGES

Augmentation de 6,0 % des excédents du secteur Assurance de dommages, qui sont passés de 200 M\$ en 2012 à 212 M\$ en 2013.

Progression de 152 M\$, ou de 7,7 %, des primes nettes, qui se sont chiffrées à 2,1 G\$.

Année marquée par la tragédie de Lac-Mégantic, les inondations de juin en Alberta et de juillet dans la grande région de Toronto et des frais de sinistres combinés évalués à 32,8 M\$.

Amélioration du taux de sinistralité, qui a été de 65,5 % en 2013, comparativement à 69,1 % en 2012.

Croissance de 52 000 du nombre de clients assurés par Desjardins Groupe d'assurances générales inc., qui a atteint 1,96 million.

Résultat technique positif pour une 21^e année consécutive constituant une performance remarquable dans une industrie cyclique.

TABLEAU 1 – RÉSULTATS FINANCIERS ET RATIOS

Pour les exercices terminés le 31 décembre
(en millions de dollars et en pourcentage)

	2013	2012 ⁽¹⁾	2011 ⁽¹⁾
Résultats			
Revenu net d'intérêts	3 818 \$	3 848 \$	3 921 \$
Primes nettes	5 558	5 126	4 851
Autres revenus d'exploitation ⁽²⁾	2 575	2 326	2 164
Revenus d'exploitation⁽²⁾	11 951	11 300	10 936
Revenus (pertes) de placement ⁽²⁾	(217)	1 178	2 269
Revenu total	11 734	12 478	13 205
Dotation à la provision pour pertes sur créances	277	241	237
Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance et d'investissement	3 259	4 397	5 292
Frais autres que d'intérêts	6 229	5 908	5 749
Impôts sur les excédents	439	428	415
Excédents avant ristournes aux membres	1 530 \$	1 504 \$	1 512 \$
Apport aux excédents combinés par secteurs d'activité⁽³⁾			
Particuliers et Entreprises	807 \$	811 \$	919 \$
Gestion de patrimoine et Assurance de personnes	389	231	273
Assurance de dommages	212	200	142
Autres	122	262	178
	1 530 \$	1 504 \$	1 512 \$
Retour aux membres et à la collectivité			
Provision pour ristournes aux membres	171 \$	279 \$	320 \$
Commandites et dons	81	85	81
	252 \$	364 \$	401 \$
Ratios			
Rendement des capitaux propres ⁽²⁾	9,4%	10,2 %	12,0 %
Indice de productivité ⁽²⁾	73,5	73,1	72,7

(1) Les données de 2012 et de 2011 ont été retraitées conformément à la mise en application de nouvelles méthodes comptables entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2013.

Pour de plus amples renseignements, voir la note complémentaire 3 « Changements de méthodes comptables et informations à fournir » des états financiers combinés.

(2) Voir la section « Mode de présentation de l'information financière » à la page 15.

(3) Le détail par poste est présenté à la note complémentaire 34 « Information sectorielle » des états financiers combinés.

TABLEAU 2 – BILAN ET RATIOS

Au 31 décembre

(en millions de dollars, en pourcentage et en coefficient)

	2013	2012 ⁽¹⁾	2011 ⁽¹⁾
Bilan			
Actif			
Prêts nets	212 005 \$	196 818 \$	190 182 \$
Dépôts	140 533	132 576	125 154
Capitaux propres	136 746	129 624	123 403
	17 232	15 459	13 672
Ratios			
Fonds propres de la catégorie 1a ⁽²⁾	15,7 %	s. o.	s. o.
Fonds propres de la catégorie 1 ⁽²⁾	15,7 %	16,8 %	17,3 %
Total des fonds propres ⁽²⁾	18,4 %	19,3 %	19,3 %
Prêts douteux bruts/prêts bruts	0,33 %	0,35 %	0,41 %
Prêts bruts/dépôts	1,03	1,03	1,02

(1) Les données de 2012 et de 2011 ont été retraitées conformément à la mise en application de nouvelles méthodes comptables entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2013.

Pour de plus amples renseignements, voir la note complémentaire 3 « Changements de méthodes comptables et informations à fournir » des états financiers combinés.

(2) Les ratios de 2013 ont été établis selon la Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital de base à l'intention des coopératives de services financiers émise par l'AMF sous Bâle III, alors que ceux de 2012 et de 2011 ont été calculés en vertu de Bâle II. Voir la section 3.2 « Gestion du capital ».

1.2 SUIVI DES OBJECTIFS FINANCIERS

OBJECTIFS FINANCIERS POUR L'HORIZON 2013-2016

Les ambitions stratégiques et financières pour la période 2013-2016 du Mouvement Desjardins ont été adoptées par le conseil d'administration en janvier 2013 et visent la poursuite du développement du Mouvement en mettant de l'avant des priorités en matière de service, de croissance et d'efficacité.

L'orientation et les initiatives soutenant ces ambitions ont mené à l'adoption d'objectifs financiers prioritaires sur lesquels le Mouvement continuera de centrer ses efforts au cours des prochaines années afin de les atteindre à moyen terme.

Les objectifs financiers priorisés sont les suivants :

- Croissance des revenus d'exploitation entre 5 % et 10 %
- Indice de productivité inférieur à 70 %
- Écart entre la croissance des revenus et la croissance des frais supérieur à 2 %
- Croissance des excédents après impôts entre 5 % et 10 %
- Rendement des capitaux propres supérieur à 8 %
- Ratio de fonds propres de la catégorie 1a supérieur à 15 %

À la suite de l'importante annonce en janvier 2014 de l'entente visant l'acquisition des activités canadiennes de State Farm, la direction du Mouvement compte entreprendre une mise à jour de ses ambitions stratégiques et financières, qui pourrait amener une révision de certains objectifs financiers priorisés.

RETOUR SUR LES RÉSULTATS DE 2013

Au terme de la première année du Plan stratégique 2013-2016, les revenus d'exploitation du Mouvement Desjardins ont augmenté de 5,8 %, soit un niveau qui se situe dans la fourchette visée à moyen terme. Cette augmentation est le résultat d'efforts consacrés à l'expérience client et de multiples initiatives en ce qui a trait à l'offre de nouveaux produits, et ce malgré un contexte de forte concurrence et de faibles taux d'intérêts.

Le Mouvement Desjardins présente des excédents avant ristournes aux membres de 1 530 M\$, soit un montant supérieur aux attentes et à ceux de 2012 grâce notamment à l'excellente performance des trois secteurs d'activité. En effet, les excédents de ces secteurs ont connu une croissance globale de 13,4 % soit un niveau supérieur à l'objectif du Mouvement. Toutefois, la croissance des excédents globaux avant ristournes aux membres pour 2013 s'est située sous la fourchette de 5 % à 10 % établie dans le plan stratégique 2013-2016 en raison de la diminution des excédents provenant de la rubrique Autres qui rappelons le, avaient profité en 2012 de la variation positive des portefeuilles de billets à terme adossés à des actifs (BTAA).

Le Mouvement a poursuivi en 2013 les efforts déployés au cours des dernières années par le réseau des caisses et les autres composantes du Mouvement en matière d'amélioration de la productivité. Ces différentes initiatives lui ont permis de renforcer sa performance et sa productivité sans compromettre la croissance et la qualité de l'expérience client pour les membres. Cependant, en raison d'un renversement non récurrent des provisions relatives au portefeuille de placements, qui avait eu un effet à la baisse sur les frais autres que d'intérêts en 2012, l'indice de productivité est demeuré stable, pour se situer à 73,5 % au terme de l'exercice 2013. Également, diverses initiatives relatives à l'amélioration des systèmes informatiques et aux processus se poursuivront au cours des prochaines années et devraient permettre l'atteinte des objectifs liés à l'indice de productivité, à la croissance des excédents après impôts et à l'écart entre la croissance des revenus et la croissance des frais au terme de l'horizon 2013-2016.

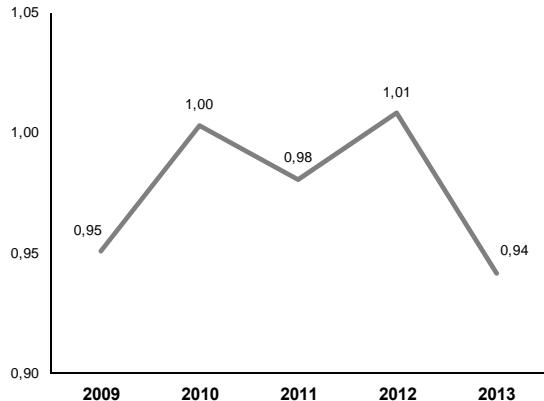
Le rendement des capitaux propres s'est situé à 9,4 % et a excédé la cible de 8 % du plan financier dès 2013 malgré l'effet de la hausse des capitaux propres découlant de l'émission de parts de capital de la Fédération. Cette émission et les suivantes permettront au Mouvement Desjardins de maintenir une excellente capitalisation. Au 31 décembre 2013, avec un ratio de fonds propres de la catégorie 1a de 15,7 %, le Mouvement se situait au-dessus de l'objectif de 15 % fixé dans son Plan stratégique 2013-2016.

PERSPECTIVES FINANCIÈRES

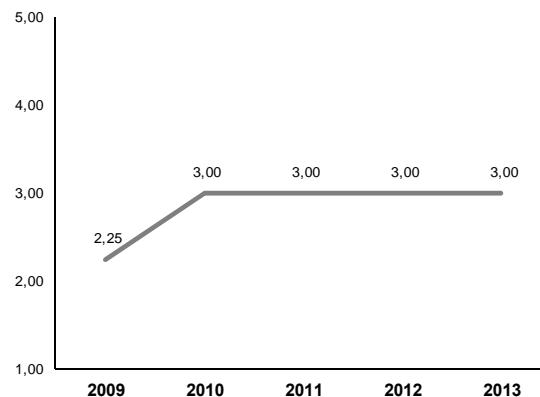
Le Mouvement Desjardins amorcera l'année 2014 en s'appuyant sur de solides fondations, y compris un niveau de capitalisation supérieur à la moyenne de l'industrie bancaire canadienne et une solide rentabilité dans un contexte de forte concurrence dans le marché du financement et de la collecte d'épargne amenant une pression sur le revenu net d'intérêts. Par ailleurs, l'amélioration de la productivité et le contrôle des coûts demeureront au cœur des priorités du Mouvement alors qu'il continuera d'investir significativement dans ses systèmes et processus de métier et de soutien afin de maintenir la position concurrentielle de son offre de service au bénéfice de ses membres et de ses clients tout en contribuant à l'atteinte de ses cibles de croissance, d'efficacité et de rentabilité. Le Mouvement finalisera également en 2014 l'acquisition et la préparation de l'intégration des activités canadiennes de State Farm prévues pour janvier 2015.

1.3 ÉVOLUTION DE LA SITUATION ÉCONOMIQUE ET DE L'INDUSTRIE

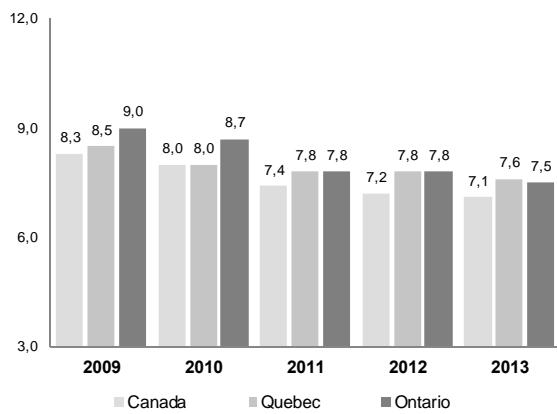
ÉVOLUTION DU DOLLAR CA PAR RAPPORT AU DOLLAR US (en \$ CA / \$ US)



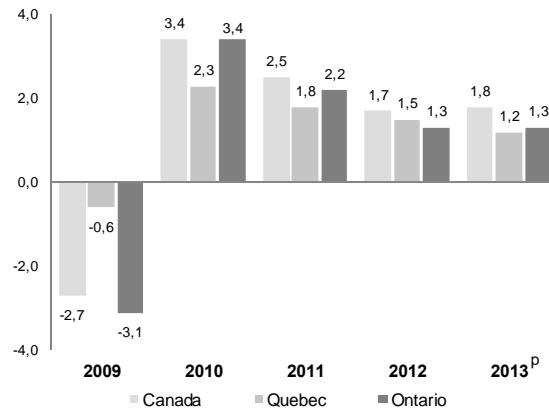
ÉVOLUTION DU TAUX PRÉFÉRENTIEL (en %)



ÉVOLUTION DU TAUX DE CHÔMAGE (en %)



ÉVOLUTION DU PIB (en %)



ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE DE 2013

Plusieurs obstacles ont entravé la reprise économique mondiale en 2013. La croissance des pays industrialisés a ralenti, passant de 1,3 % en 2012 à 1,1 % en 2013. La zone euro a continué de subir la plus longue récession de son histoire en début d'année, pour finalement s'en sortir au deuxième trimestre. Des progrès ont été observés dans cette région alors que les tensions financières se sont apaisées. Prévoyant une faible inflation pendant une période prolongée, la Banque centrale européenne a abaissé son taux directeur en novembre 2013 pour la deuxième fois de l'année. À moins de 1,0 % en décembre, l'inflation se trouvait encore loin de la cible de la banque. Les banques centrales des pays industrialisés ont aussi maintenu des taux d'intérêt très faibles. Plusieurs pays émergents ont souffert de la faible demande des pays industrialisés. Ils ont aussi éprouvé des difficultés à retenir les capitaux étrangers et à stabiliser leur devise à partir de l'été alors que les taux obligataires américains faisaient l'objet d'une hausse. Malgré plusieurs craintes de ralentissement en Chine, le rythme de croissance de ce pays s'est stabilisé à 7,7 % en 2013.

Les États-Unis ont traversé plusieurs périodes difficiles en 2013, la plupart étant liées à la situation politique et budgétaire. Après le *fiscal cliff* (ou « mur budgétaire») du début de l'année et la mise en œuvre du programme de compressions automatiques des dépenses gouvernementales, l'impasse politique concernant la question budgétaire et le relèvement du plafond de la dette est revenue perturber l'économie américaine à l'automne. Les activités du gouvernement ont d'ailleurs été suspendues pendant 16 jours en octobre. Pour ces raisons, l'économie américaine a vu sa croissance diminuer de 2,8 % en 2012 à 1,9 % en 2013. Une entente bipartite signée le 10 décembre 2013 a réduit l'incertitude budgétaire et ravivant la confiance des Américains dans leur économie. Le marché de l'emploi a continué de se rétablir tout comme le secteur immobilier résidentiel. La Réserve fédérale (Fed) a décidé de réduire ses achats de titres obligataires de 10 G\$ US dès le mois de janvier 2014.

Le Canada a maintenu sa croissance à 1,8 % en 2013. Le secteur extérieur est demeuré affecté par la faiblesse de la demande mondiale. Le Québec et, dans une moindre mesure, l'Ontario ont été directement touchés, mais les provinces plus associées aux ressources naturelles ont aussi souffert du repli des cours des matières premières. Sur le plan national, l'économie canadienne a subi les effets des mesures gouvernementales visant à réduire les déficits et d'une progression moins rapide des investissements des entreprises. Le marché immobilier a également montré des signes d'essoufflement dans certaines régions, notamment au Québec.

DESCRIPTION ET TENDANCES DE L'INDUSTRIE

L'industrie canadienne a subi peu de changements en 2013, à l'image de la conjoncture économique très modérée qu'a connue le pays. Le Canada compte plus de 800 coopératives d'épargne et de crédit, dont un peu moins de 50 % font partie du Mouvement Desjardins. On dénombre également quelque 70 institutions bancaires canadiennes et étrangères au pays. Les sociétés d'assurance sont d'autres acteurs de premier plan de l'industrie. En 2013, plus de 300 d'entre elles étaient actives partout au Canada. Bien qu'un certain nombre était présent à la fois dans le secteur de l'assurance de dommages et dans celui de l'assurance de personnes, la majorité, soit près des deux tiers, se spécialisait dans le premier de ces deux secteurs.

Le secteur de l'assurance de personnes compte quelques joueurs clés dont les trois plus importants ont accaparé une part de marché correspondant à près de 60 % des primes perçues dans cette industrie au Canada. Le Mouvement Desjardins, par l'intermédiaire de sa filiale Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie, occupait la quatrième position dans ce marché l'an dernier. Le secteur de l'assurance de dommages, pour sa part, est un peu moins concentré et comporte un nombre d'institutions d'importance un peu plus élevé. Ainsi, les trois principales sociétés ne représentaient qu'environ 30 % des primes perçues par cette industrie en 2012. Le Mouvement Desjardins, avec sa filiale Desjardins Groupe d'assurances générales inc., a progressé de nouveau dans le palmarès des groupes au Canada pour atteindre le septième rang en 2012.

Malgré un climat économique plutôt morose en raison des incertitudes qui persistent quant à la reprise américaine et au ralentissement de la cadence au Canada, les institutions financières canadiennes ont gardé le cap en 2013. Elles ont continué d'assister les Canadiens tant dans leurs affaires personnelles que de leurs entreprises. Le strict respect des normes internationales et le savoir-faire des institutions d'ici leur ont valu à nouveau la reconnaissance du Forum économique mondial en 2013. Pour la sixième année consécutive, le système bancaire canadien a été placé au premier rang mondial au chapitre de la stabilité.

PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES POUR 2014

La situation économique mondiale devrait s'améliorer en 2014, mais demeurer précaire dans plusieurs régions, en particulier dans la zone euro. Les mesures d'austérité et les faiblesses du crédit devraient freiner encore la croissance européenne. La Banque centrale européenne pourrait intervenir de nouveau pour soutenir l'économie et le système financier en abaissant ses taux d'intérêt directeurs ou en utilisant des outils non traditionnels.

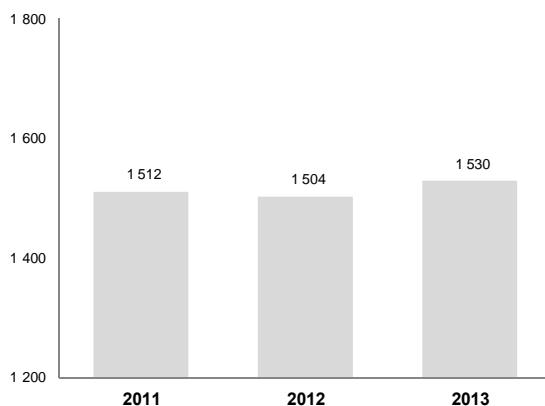
Ailleurs dans le monde, les pays émergents devraient se relever progressivement au fur et à mesure du redressement de la situation en Europe et aux États-Unis. Les problèmes politiques et budgétaires américains seraient écartés pour l'instant car la loi sur le plafond de la dette a été suspendue jusqu'au 15 mars 2015. La Fed devrait poursuivre la réduction de ses achats de titres jusqu'à tard en 2014. Il faudrait ainsi composer avec des taux d'intérêt obligataires américains à moyen et long termes légèrement à la hausse en 2014, même si la Fed devait maintenir ses taux directeurs au plancher jusqu'à l'automne 2015. Malgré cela, l'amélioration graduelle du bilan des ménages et la baisse du taux de chômage devraient soutenir la consommation. Le marché immobilier aux États-Unis devrait poursuivre sa tendance haussière et la croissance économique américaine devrait s'améliorer pour atteindre 2,9 %.

L'économie canadienne devrait profiter de la progression de la demande mondiale ainsi que d'une légère remontée des cours des matières premières. La consommation devrait suivre l'évolution positive du marché de l'emploi et de la hausse des revenus, mais la prudence demeurera de mise étant donné le taux d'endettement déjà élevé. Au Québec, le marché immobilier devrait se stabiliser en 2014, alors que la plupart des autres provinces devraient subir un ralentissement. Dans l'ensemble, la croissance économique devrait graviter autour de 2,0 % tant au Canada qu'au Québec et en Ontario. L'activité économique ne devrait pas être suffisamment soutenue pour ramener l'inflation au-dessus de la cible de la Banque du Canada, ce qui inciterait celle-ci à maintenir ses taux directeurs inchangés.

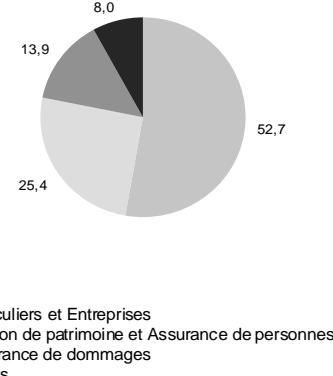
2.0 REVUE DES RÉSULTATS FINANCIERS

2.1 ANALYSE DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2013

EXCÉDENTS AVANT RISTOURNES AUX MEMBRES⁽¹⁾ (en M\$)



CONTRIBUTION DES SECTEURS AUX EXCÉDENTS AVANT RISTOURNES AUX MEMBRES EN 2013⁽¹⁾ (en %)



(1) Les données de 2012 et de 2011 ont été retraitées conformément à la mise en application de nouvelles méthodes comptables entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2013. Pour de plus amples renseignements, voir la note complémentaire 3 « Changements de méthodes comptables et informations à fournir » des états financiers combinés.

EXCÉDENTS DE 2013

Pour l'exercice 2013, le Mouvement Desjardins a enregistré des excédents avant ristournes aux membres de 1 530 M\$, comparativement à 1 504 M\$ pour l'exercice 2012, soit une augmentation de 26 M\$, ou de 1,7 %. Rappelons que les données de 2012 ont été retraitées conformément à la mise en application de nouvelles méthodes comptables entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2013.

Ces résultats reflètent la contribution du secteur Particuliers et Entreprises, qui s'est chiffrée à 807 M\$, ou à 52,7 % des excédents. Les secteurs Gestion de patrimoine et Assurance de personnes ainsi qu'Assurance de dommages ont procuré respectivement des apports de 389 M\$ et de 212 M\$, qui représentent 25,4 % et 13,9 % des excédents. Quant aux activités regroupées sous la rubrique Autres, leur contribution a été de 122 M\$, ou de 8,0 % des excédents.

Les capitaux propres, ont augmenté à la suite de l'émission de parts de capital par la Fédération et celle-ci a occasionné une variation du rendement des capitaux propres qui s'est situé à 9,4 %, par rapport à 10,2 % pour l'exercice 2012.

Les exigences accrues en matière de capitalisation résultant de l'évolution de la réglementation touchant l'ensemble des institutions financières dans le monde ainsi que la forte concurrence qui crée une compression des marges et affecte notamment la rentabilité du réseau des caisses incitent le Mouvement Desjardins à demeurer prudent dans la répartition de ses excédents. Ainsi, le montant provisionné pour les ristournes s'est chiffré à 171 M\$ pour l'exercice 2013, comparativement à 279 M\$ l'an dernier. Si l'on ajoute à ce montant la somme de 81 M\$ remise à divers organismes sous forme de dons et de commandites, le retour à la collectivité s'est élevé à 252 M\$ en 2013, comparativement à 364 M\$ en 2012.

REVENUS D'EXPLOITATION

Les revenus d'exploitation, qui comprennent le revenu net d'intérêts, les primes nettes ainsi que les autres revenus d'exploitation présentés dans le tableau 3, se sont établis à 11 951 M\$, en hausse de 651 M\$, ou de 5,8 %, par rapport à 2012.

TABLEAU 3 – REVENUS D'EXPLOITATION

Pour les exercices terminés le 31 décembre
(en millions de dollars)

	2013	2012	2011
Revenu net d'intérêts	3 818 \$	3 848 \$	3 921 \$
Primes nettes	5 558	5 126	4 851
Autres revenus d'exploitation (voir le tableau 6)	2 575	2 326	2 164
Total des revenus d'exploitation	11 951 \$	11 300 \$	10 936 \$

Revenu net d'intérêts

Le revenu net d'intérêts correspond à la différence entre le revenu d'intérêts gagné sur des éléments d'actif, comme des prêts et des valeurs mobilières, et les frais d'intérêts liés à des éléments de passif tels que des dépôts, des emprunts et des obligations subordonnées. Il est touché par les variations des taux d'intérêt, les stratégies d'approvisionnement en fonds et d'appariement de ces derniers ainsi que la composition des instruments financiers portant ou non intérêt.

Afin d'analyser la variation du revenu net d'intérêts, nous présentons son évolution selon les grandes catégories d'actif et de passif dans le tableau 4, alors que le tableau 5 illustre le détail des effets sur ce revenu des variations des volumes et des taux d'intérêt des différents éléments d'actif et de passif.

La marge nette d'intérêt, exprimée en pourcentage de l'actif moyen, s'est établie à 2,42 % en 2013, comparativement à 2,57 % pour l'année 2012, ce qui constitue un fléchissement de 15 points de base. La forte concurrence dans le marché qui crée une compression des marges et les faibles taux d'intérêt ont eu une incidence négative sur la marge nette. L'évolution du revenu net d'intérêts est expliquée dans le tableau 5.

Le revenu net d'intérêts s'élevait à 3 818 M\$ à la fin de 2013, soit un montant comparable à celui de l'an dernier.

Revenus d'intérêts

Les revenus d'intérêts se sont chiffrés à 5 683 M\$ en 2013, soit une baisse de 182 M\$, ou de 3,1 %, par rapport à l'exercice précédent. Globalement, la croissance de 7,7 G\$, ou de 5,4 %, du volume moyen du total des actifs portant intérêt a permis l'ajout de 346 M\$ aux revenus d'intérêts, tandis que le repli de 33 points de base du rendement moyen de ces actifs a fait diminuer ces derniers de 528 M\$.

Frais d'intérêts

Les frais d'intérêts se sont chiffrés à 1 865 G\$, en baisse de 152 M\$, ou de 7,5 %, par rapport à l'exercice 2012. La croissance de 5,9 G\$, ou de 4,6 %, de l'approvisionnement en fonds moyen des dépôts, des emprunts et des obligations subordonnées a fait augmenter ces frais de 83 M\$, alors que la diminution de 18 points de base du coût moyen des dépôts a entraîné une baisse de ces frais de 235 M\$.

TABLEAU 4 – REVENU NET D'INTÉRÊTS SUR L'ACTIF ET LE PASSIF MOYENS

Pour les exercices terminés le 31 décembre
(en millions de dollars et en pourcentage)

	2013			2012		
	Solde moyen	Intérêts	Taux moyen	Solde moyen	Intérêts	Taux moyen
Actif						
Actif portant intérêt						
Valeurs mobilières, trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	17 776 \$	313 \$	1,76 %	18 112 \$	391 \$	2,16 %
Prêts	133 233	5 370	4,03	125 154	5 474	4,37
Total de l'actif portant intérêt	151 009	5 683	3,76	143 266	5 865	4,09
Autres actifs	6 280	—	—	6 902	—	—
Total de l'actif	157 289 \$	5 683 \$	3,61 %	150 168 \$	5 865 \$	3,91 %
Passif et capitaux propres						
Passif portant intérêt						
Dépôts	132 636 \$	1 708 \$	1,29 %	126 604 \$	1 851 \$	1,46 %
Emprunts et obligations subordonnées	3 075	157	5,11	3 180	166	5,22
Total du passif portant intérêt	135 711	1 865	1,37	129 784	2 017	1,55
Autres passifs	9 249	—	—	9 190	—	—
Capitaux propres	12 329	—	—	11 194	—	—
Total du passif et des capitaux propres	157 289 \$	1 865 \$	1,19 %	150 168 \$	2 017 \$	1,34 %
Revenu net d'intérêts		3 818 \$				3 848 \$
En pourcentage de l'actif moyen			2,42 %			2,57 %

TABLEAU 5 – INCIDENCES SUR LE REVENU NET D’INTÉRÊTS DES MODIFICATIONS DES VOLUMES ET DES TAUX

Pour l’exercice terminé le 31 décembre
(en millions de dollars et en pourcentage)

	2013			Augmentation (diminution)	
	Variation du volume moyen	Variation du taux moyen	Intérêts	Volume moyen	Taux moyen
Actif					
Valeurs mobilières, trésorerie et dépôts auprès d’institutions financières	(336) \$	(0,40) %	(78) \$	(7) \$	(71) \$
Prêts	8 079	(0,34)	(104)	353	(457)
Variation du revenu d’intérêts			(182)	346	(528)
Passif					
Dépôts	6 032	(0,17)	(143)	88	(231)
Emprunts et obligations subordonnées	(105)	(0,11)	(9)	(5)	(4)
Variation des frais d’intérêts			(152)	83	(235)
Variation du revenu net d’intérêts			(30) \$	263 \$	(293) \$

Primes nettes

Les primes nettes, qui sont constituées des primes d’assurance de personnes, de rentes et d’assurance de dommages, ont augmenté de 432 M\$, ou de 8,4 %, pour s’établir à 5 558 M\$ au 31 décembre 2013.

Secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes

L’ensemble des activités d’assurance du secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes a dégagé des revenus de primes nettes d’assurance et de rentes de 3 655 M\$ au 31 décembre 2013, comparativement à 3 366 M\$ pour l’exercice 2012, soit une hausse de 8,6 %. Cette croissance provient essentiellement du développement des affaires. Les primes nettes d’assurance ont affiché une augmentation de 249 M\$, alors que les primes de rentes ont connu une hausse de 40 M\$.

La croissance des primes est principalement attribuable aux activités d’assurance collective, avec une augmentation de 228 M\$. Au Québec, les primes d’assurance ont connu une croissance de 6,6 %, alors qu’elles ont progressé de 11,2 % dans les autres provinces canadiennes. Les primes d’assurance collective souscrites par les membres du Mouvement Desjardins ont augmenté de 6,1 %, tandis que celles qui proviennent des autres clientèles ont crû de 9,9 %.

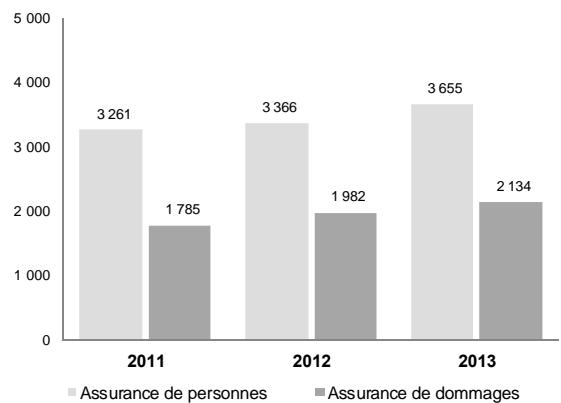
Les primes d’assurance individuelle ont totalisé 554 M\$, en hausse de 21 M\$ par rapport à 2012. Le volume des primes provenant du réseau des conseillers en sécurité financière attitrés aux caisses Desjardins s’est accru de 7,3 % par rapport à l’année précédente. Les primes provenant des réseaux de distribution hors caisses ont augmenté de 3,4 % et atteint 335 M\$, et celles qui sont liées aux produits commercialisés au moyen de la distribution directe se sont élevées à 90 M\$ et ont affiché une croissance de 1,2 %.

Secteur Assurance de dommages

L’ensemble des activités du secteur Assurance de dommages a généré des revenus de primes nettes de 2 134 M\$ en 2013, comparativement à 1 982 M\$ en 2012, soit une hausse de 7,7 %. Cette augmentation s’explique principalement par un accroissement du nombre de polices émises découlant de multiples initiatives de croissance entreprises dans tous les segments de marché et toutes les régions. La société Western Financial Group Inc. a contribué aux revenus de primes nettes pour un montant de 130 M\$ en 2013.

PRIMES NETTES⁽¹⁾

(en M\$)



(1) La différence entre le total des résultats et la somme des résultats des secteurs d’activité a trait aux transactions intersectorielles.

Autres revenus d'exploitation

TABLEAU 6 – AUTRES REVENUS D'EXPLOITATION

Pour les exercices terminés le 31 décembre
(en millions de dollars)

	2013	2012	2011
Frais de service sur les dépôts et les paiements	498 \$	499 \$	512 \$
Commissions sur prêts et cartes de crédit	549	517	483
Services de courtage et de fonds de placement	855	731	658
Honoraires de gestion et de services de garde	300	283	298
Revenu de change	61	63	72
Autres	312	233	141
Total des autres revenus d'exploitation	2 575 \$	2 326 \$	2 164 \$

Les autres revenus d'exploitation se sont établis à 2 575 M\$ pour l'année 2013, soit une augmentation de 249 M\$, ou de 10,7 %, par rapport à l'exercice précédent.

Les revenus issus des commissions sur prêts et cartes de crédit, qui sont constitués surtout des revenus provenant des diverses solutions de paiement offertes par les Services de cartes et monétique, ont totalisé 549 M\$ en 2013, en hausse de 32 M\$, ou de 6,2 %, par rapport à l'année précédente, une augmentation découlant de la croissance des volumes d'affaires. Par ailleurs, les revenus de services de courtage et de fonds de placement se sont chiffrés à 855 M\$, soit une hausse de 124 M\$, ou de 17,0 %, attribuable principalement à la croissance des activités de courtage, y compris celles de Qtrade Canada Inc., une entreprise dans laquelle le Mouvement a pris une participation au deuxième trimestre de 2013, à la progression du volume d'actifs sous gestion, à l'augmentation des revenus de commissions provenant de la vente d'assurance et à la hausse des revenus liés à différents programmes.

Les revenus figurant au poste « Autres » ont augmenté de 79 M\$, ou de 33,9 %, par rapport à 2012, pour atteindre 312 M\$. Cette hausse s'explique en partie par les revenus générés par l'accroissement des revenus de quote-part de sociétés en commandite et les récentes acquisitions ainsi que la hausse des revenus liés à la gestion d'actifs titrisés. Ces derniers ont toutefois été compensés par des revenus inférieurs dégagés par les autres instruments financiers utilisés dans le cadre de la gestion de cette activité, qui sont présentés dans le revenu net d'intérêts ainsi qu'au poste « Revenus nets sur les titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat ».

REVENUS DE PLACEMENT

TABLEAU 7 – REVENUS DE PLACEMENT

Pour les exercices terminés le 31 décembre
(en millions de dollars)

	2013	2012	2011
Revenus (pertes) nets sur les titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat	(667) \$	674 \$	1 706 \$
Revenus nets sur les titres disponibles à la vente	221	268	299
Revenus nets sur autres placements	229	236	264
Total des revenus (pertes) de placement	(217) \$	1 178 \$	2 269 \$

Les revenus de placement ont diminué de 1 395 M\$, ou de 118,4 %, par rapport à l'exercice précédent et ont généré une perte de 217 M\$.

Les revenus nets sur les titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat ont diminué de 1 341 M\$, ou de 199,0 %, et ont affiché une perte de 667 M\$ pour l'exercice 2013. Cette baisse est principalement attribuable à la réduction des revenus de placement associés aux activités d'assurance de personnes occasionnée par la variation de 1 207 M\$ de la juste valeur des actifs servant de soutien aux passifs, qui a été en partie neutralisée par la variation des provisions techniques et la variation négative de 111 M\$ de la juste valeur des portefeuilles de billets à terme adossés à des actifs (BTAA), nette des positions de couverture. Les revenus nets sur les titres disponibles à la vente et sur les autres placements ont diminué, puisque les gains réalisés sur la disposition de placements en 2013 ont été moindres que ceux de l'année précédente.

REVENU TOTAL

Le revenu total, qui est constitué du revenu net d'intérêts, des primes nettes, des autres revenus d'exploitation et des revenus de placement, s'est chiffré à 11 734 M\$, en baisse de 744 M\$, ou de 6,0 %, par rapport à 2012.

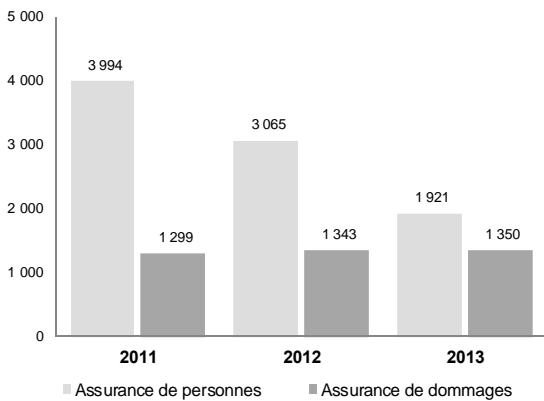
DOTATION À LA PROVISION POUR PERTES SUR CRÉANCES

La dotation à la provision pour pertes sur créances s'est élevée à 277 M\$, en hausse de 36 M\$, ou de 14,9 %, par rapport à 2012. Cette variation s'explique par la croissance du portefeuille de prêts.

Malgré cette augmentation, le Mouvement Desjardins a continué de présenter un portefeuille de prêts d'excellente qualité. Au 31 décembre 2013, l'encours des prêts douteux bruts se chiffrait à 459 M\$, en légère baisse de 7 M\$ depuis le 31 décembre 2012. Le ratio des prêts douteux bruts, en pourcentage du portefeuille total de prêts bruts, s'établissait à 0,33 % à l'issue de l'exercice 2013, soit un ratio comparable à celui qui avait été observé à la fin de 2012. Le ratio du Mouvement est demeuré l'un des meilleurs de l'industrie bancaire canadienne.

SINISTRES, PRESTATIONS, RENTES ET VARIATIONS DES PASSIFS DES CONTRATS D'ASSURANCE ET D'INVESTISSEMENT

SINISTRES, PRESTATIONS, RENTES ET VARIATIONS DES PASSIFS DES CONTRATS D'ASSURANCE ET D'INVESTISSEMENT⁽¹⁾ (en M\$)



(1) La différence entre le total des résultats et la somme des résultats des secteurs d'activité a trait aux transactions intersectorielles.

Les charges liées aux sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance et d'investissement ont totalisé 3 259 M\$, en baisse de 1 138 M\$, ou de 25,9 %, par rapport à l'exercice 2012.

Secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes

Les charges du secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes ont été de 1 921 M\$, en baisse de 1 144 M\$, ou de 37,3 %, comparativement à l'exercice 2012. Cette variation s'explique surtout par une diminution de 1 334 M\$ des provisions techniques incluses dans le poste « Passifs des contrats d'assurance et d'investissement », qui comprend l'effet de la fluctuation à la baisse de la juste valeur des placements de 1 207 M\$. De plus, des changements d'hypothèses d'évaluation effectués dans le cours normal des affaires ont réduit les frais de 56 M\$, alors qu'ils les avaient fait augmenter de 60 M\$ en 2012. En contrepartie, ces charges ont été affectées par une hausse des prestations en lien avec la croissance des volumes d'affaires.

Secteur Assurance de dommages

Les charges du secteur Assurance de dommages ont totalisé 1 350 M\$ en 2013, soit un montant comparable à celui de 2012. Cette stabilité découle de l'effet combiné de la croissance des affaires et d'une amélioration du taux de sinistralité, qui s'est établi à 65,5 % en 2013, en regard de 69,1 % au terme de l'exercice 2012. Cette amélioration du taux de sinistralité s'explique essentiellement par la diminution de la sinistralité automobile en Ontario et la hausse des taux d'intérêt utilisés dans l'établissement des provisions, malgré la détérioration de la sinistralité en assurance de biens en Ontario.

FRAIS AUTRES QUE D'INTÉRÊTS

Les frais autres que d'intérêts ont totalisé 6 229 M\$ par rapport à 5 908 M\$ en 2012, en hausse de 321 M\$, ou de 5,4 %. Les efforts importants consacrés à l'amélioration de la productivité par le réseau des caisses et les composantes ont permis de contenir cette augmentation occasionnée par la progression soutenue des affaires.

SALAIRS ET AVANTAGES SOCIAUX

Les dépenses engagées pour les salaires et les avantages sociaux ont augmenté de 95 M\$, ou de 3,1 %, pour atteindre 3 125 M\$ en 2013. Cette croissance est principalement attribuable à la progression des affaires, qui a eu un effet à la hausse sur le nombre d'employés, de même qu'à l'indexation annuelle des salaires et aux avantages sociaux. Cette augmentation a été atténuée par une baisse de la charge de retraite. Ce poste de dépenses a représenté 50,2 % de l'ensemble des frais autres que d'intérêts, soit un pourcentage légèrement en baisse par rapport à celui qui avait été enregistré en 2012. Pour l'année 2013, les salaires se sont chiffrés à 2 541 M\$, comparativement à 2 396 M\$ en 2012, soit une augmentation de 6,1 %.

Le ratio des avantages sociaux sur le total de la rémunération de base a baissé en raison principalement de la diminution de la charge de retraite et il est passé de 26,5 % en 2012 à 23,0 % en 2013.

AUTRES FRAIS

Pour l'année 2013, les frais liés aux locaux, au matériel et au mobilier (incluant l'amortissement) se sont établis à 570 M\$, par rapport à 519 M\$ en 2012, soit une hausse de 51 M\$, ou de 9,8 %, découlant principalement d'achats de matériel informatique. Les dépenses de communications, qui comprennent les coûts de téléphonie, de publicité, de messagerie et de papeterie, ont atteint à 287 M\$ en 2013, soit une augmentation de 16 M\$, ou de 5,9 %, par rapport à 2012 qui s'explique par les coûts liés à des campagnes publicitaires réalisées en 2013 et visant à soutenir le développement des affaires.

Les autres catégories de frais ont totalisé 2 015 M\$, en hausse de 155 M\$, ou de 8,3 %, comparativement à 2012. Cette hausse s'explique notamment par le renversement en 2012 des provisions relatives au portefeuille de placements, qui avait eu une incidence importante à la baisse sur les frais autres que d'intérêts, et l'utilisation accrue du programme de récompenses BONIDOLLARS par les clients des Services de cartes et monétique. La progression des affaires et l'intégration des frais autres que d'intérêts découlant de la prise d'une participation dans Qtrade Canada Inc. ont de plus contribué à la croissance des frais de commissions.

INDICE DE PRODUCTIVITÉ

L'indice de productivité, soit le rapport entre les frais autres que d'intérêts et le revenu total, déduction faite des frais de sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance et d'investissement, s'est chiffré à 73,5 % pour 2013, comparativement à 73,1 % l'an dernier. Les efforts importants consacrés à l'amélioration de la productivité par le réseau des caisses et les composantes et découlant du contrôle serré des frais autres que d'intérêts dans un contexte de progression soutenue des affaires ont été annulés par la stabilité du revenu net d'intérêts ainsi que l'effet du renversement non récurrent des provisions relatives au portefeuille de placements en 2012 et de la diminution des revenus de placements en 2013 sur l'indice de productivité.

TABLEAU 8 – FRAIS AUTRES QUE D'INTÉRÊTS

Pour les exercices terminés le 31 décembre
(en millions de dollars et en pourcentage)

	2013	2012 ⁽¹⁾	2011 ⁽¹⁾
Salaires et avantages sociaux			
Salaires	2 541 \$	2 396 \$	2 321 \$
Avantages sociaux	584	634	587
	3 125	3 030	2 908
Locaux, matériel et mobilier, incluant l'amortissement	570	519	526
Ententes de services et impartition	232	228	270
Communications	287	271	247
Autres	2 015	1860	1798
Total des frais autres que d'intérêts	6 229 \$	5 908 \$	5 749 \$
Indice de productivité du Mouvement Desjardins ⁽²⁾	73,5 %	73,1 %	72,7 %

(1) Les données de 2012 et de 2011 ont été retraitées conformément à la mise en application de nouvelles méthodes comptables entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2013.

Pour plus amples renseignements, voir la note complémentaire 3 « Changements de méthodes comptables et informations à fournir » des états financiers combinés.

(2) Voir la section « Mode de présentation de l'information financière », à la page 15.

IMPÔTS SUR LE REVENU ET IMPÔTS INDIRECTS

Le Mouvement Desjardins est un groupe financier coopératif au sein duquel chacune des entités qui sont des coopératives de services financiers, principalement les caisses, la Caisse centrale Desjardins, la Fédération des caisses Desjardins du Québec et La Fédération des caisses populaires de l'Ontario Inc., est considérée aux fins de la fiscalité comme une société privée et autonome, contrairement à la grande majorité des autres institutions financières, qui sont de grandes sociétés publiques. Ainsi, chaque caisse est assujettie au régime d'imposition propre aux sociétés privées et bénéficiaire, lorsque les règles fiscales le permettent, de certains taux d'imposition réduits prévus par le régime applicable aux caisses de crédit. Le législateur a adapté ce dernier de façon à leur permettre d'accumuler une réserve générale suffisante, qui constitue la base de capital assurant la protection des dépôts des membres. Lorsque la réserve générale d'une caisse a atteint le niveau prévu par le législateur, elle est alors assujettie aux taux d'imposition qui s'appliquent aux grandes sociétés. À la suite des changements législatifs intervenus en 2013, les taux réduits prévus au régime d'imposition fédéral applicable aux caisses de crédit seront éliminés graduellement d'ici 2017.

Par ailleurs, les entités du Mouvement qui ne sont pas des coopératives de services financiers sont assujetties au régime d'imposition applicable aux grandes sociétés.

La charge d'impôts sur les excédents avant ristournes aux membres pour l'exercice 2013 présentée à l'état combiné du résultat totalisait 439 M\$, soit une augmentation de 11 M\$, ou de 2,6 %, par rapport à l'an dernier. Quant au taux d'imposition effectif, il est demeuré comparable à celui de 2012 et s'élevait à 22,3 % pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013. La note complémentaire 27 « Impôts sur les excédents » des états financiers combinés présente, entre autres, le rapprochement du taux d'imposition statutaire et du taux effectif exprimé en dollars.

Les impôts indirects comprennent l'impôt foncier et les taxes d'affaires, la taxe sur la masse salariale, les charges sociales ainsi que la taxe sur les produits et services et les taxes de vente. Les impôts indirects sont inclus dans les frais autres que d'intérêts.

Pour l'exercice 2013, les entités du Mouvement ont versé 960 M\$ en impôts indirects, comparativement à 817 M\$ en 2012.

COMPARAISON DES EXERCICES FINANCIERS 2012 ET 2011

L'analyse qui suit présente une comparaison entre les résultats des exercices terminés les 31 décembre 2012 et 2011. Rappelons que les données de 2012 et de 2011 ont été retraitées conformément à la mise en application de nouvelles méthodes comptables entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2013. Pour plus amples renseignements, voir la note complémentaire 3 « Changements de méthodes comptables et informations à fournir » des états financiers combinés.

Au terme de l'exercice 2012, le Mouvement Desjardins présentait des excédents avant ristournes aux membres de 1 504 M\$, soit un montant comparable à celui de l'année 2011. Le rendement des capitaux propres s'établissait à 10,2 %, par rapport à 12,0 % en 2011. Cette diminution avait été occasionnée par l'augmentation des capitaux propres découlant de l'émission de 1,0 G\$ de parts de capital par la Fédération et de la croissance des excédents non répartis.

Ces résultats reflétaient la contribution du secteur Particuliers et Entreprises, qui s'était chiffrée à 811 M\$, ou à 53,9 % des excédents de 2012. Les secteurs Gestion de patrimoine et Assurance de personnes ainsi qu'Assurance de dommages avaient procuré respectivement des apports de 231 M\$ et de 200 M\$ représentant 15,4 % et 13,3 % des excédents. Quant aux activités regroupées sous la rubrique Autres, leur contribution avait été de 262 M\$, ou de 17,4 %, des excédents.

En 2012, les revenus d'exploitation, qui comprennent le revenu net d'intérêts, les primes nettes ainsi que les autres revenus d'exploitation, s'étaient établis à 11 300 M\$, en hausse de 364 M\$, ou de 3,3 %, par rapport à 2011. Le revenu net d'intérêts s'élevait à 3 848 M\$ à la fin de 2012, en baisse de 73 M\$, ou de 1,9 %, par rapport à l'année précédente. Exprimée en pourcentage de l'actif moyen, cette marge nette avait fléchi de 22 points de base. Ainsi, l'évolution des taux d'intérêt et son effet sur le choix par les membres des échéances et des produits offerts tant en matière de crédit que d'épargne et de placement avaient fait diminuer le rendement moyen des prêts de 28 points de base, alors que le coût moyen des dépôts avait baissé de 6 points de base.

Les primes nettes, qui sont constituées des primes d'assurance de personnes, de rentes et d'assurance de dommages, avaient augmenté de 275 M\$, ou de 5,7 %, pour s'établir à 5 126 M\$ au 31 décembre 2012. Les primes nettes d'assurance de personnes avaient affiché une hausse de 5,3 % par rapport à 2011 et atteignaient 3 099 M\$. Quant aux activités d'assurance de dommages, elles avaient dégagé des revenus de primes nettes de 1 982 M\$ en 2012, comparativement à 1 785 M\$ en 2011, soit une hausse de 11,0 %.

Les autres revenus d'exploitation s'étaient établis à 2 326 M\$ pour l'année 2012, soit une augmentation de 162 M\$, ou de 7,5 %, par rapport à l'exercice précédent. Les revenus générés par les commissions sur prêts et cartes de crédit, qui sont constitués surtout des revenus provenant des diverses solutions de paiement offertes par les Services de cartes et monétique, avaient totalisé 517 M\$ en 2012, en hausse de 34 M\$, ou de 7,0 %, par rapport à l'année précédente. La croissance des volumes d'affaires expliquait cette situation. Par ailleurs, les revenus de services de courtage et de fonds de placement s'étaient chiffrés à 731 M\$, soit une augmentation de 73 M\$, ou de 11,1 %, attribuable principalement à la hausse de l'encours moyen des actifs sous gestion. Les revenus figurant au poste « Autres » avaient augmenté de 92 M\$, ou de 65,2 %, par rapport à 2011, pour atteindre 233 M\$. Cette hausse s'expliquait en partie par la progression des revenus de commissions provenant de la vente d'assurance générés par Western Financial Group Inc., une filiale acquise au deuxième trimestre de 2011.

Les revenus de placement s'étaient chiffrés à 1 178 M\$ pour l'année 2012, soit une baisse de 1 091 M\$, ou de 48,1 %, par rapport à l'exercice précédent. Les revenus nets sur les titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat avaient diminué de 1 032 M\$, ou de 60,5 %, pour s'établir à 674 M\$ pour l'exercice 2012. Cette baisse était principalement attribuable à la réduction des revenus de placement de 1 073 M\$ associés aux activités d'assurance de personnes occasionnée par la variation de la juste valeur des actifs servant de soutien aux passifs, qui avait été en partie neutralisée par la variation des provisions techniques. Cette diminution avait été atténuée par la variation positive de 154 M\$ de la juste valeur des portefeuilles de BTAA, nette des positions de couverture. Les revenus nets sur les titres disponibles à la vente et sur les autres placements avaient diminué, puisque les gains réalisés sur la disposition de placements en 2012 avaient été moindres que ceux de l'année précédente.

La dotation à la provision pour pertes sur créances s'était élevée à 241 M\$, en hausse de 4 M\$, ou de 1,7 %, par rapport à 2011. Cet accroissement découlait, entre autres, de l'augmentation de l'encours des prêts relatifs au financement sur cartes de crédit en 2012, qui avait été contrebalancée par des ajustements liés à l'évolution des paramètres de la provision. Le Mouvement Desjardins avait continué de présenter un portefeuille de prêts d'excellente qualité en 2012. Au 31 décembre 2012, l'encours des prêts douteux bruts se chiffrait à 466 M\$, en baisse de 54 M\$ depuis le 31 décembre 2011.

Les frais de sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance et d'investissement avaient diminué de 895 M\$, ou de 16,9 %, pour s'établir à 4 397 M\$ au 31 décembre 2012. Pour le secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes, ces frais avaient été de 3 065 M\$, en baisse de 929 M\$, ou de 23,3 %, comparativement à 2011. Cette baisse avait résulté principalement d'une diminution de la variation des provisions techniques de 987 M\$ incluses dans le poste « Passifs des contrats d'assurance et d'investissement » découlant notamment de la fluctuation de la juste valeur des placements. Des changements d'hypothèses d'évaluation effectués dans le cours normal des affaires avaient fait augmenter les frais de 60 M\$, alors qu'ils avaient diminué de 43 M\$ en 2011. Des gains relatifs aux résultats techniques en ce qui concerne l'assurance individuelle avaient réduit l'écart défavorable créé par ces changements d'hypothèses. Quant à la charge du secteur Assurance de dommages, elle totalisait 1 343 M\$, comparativement à 1 299 M\$ en 2011, ce qui représentait une augmentation de 44 M\$, ou de 3,4 %. Par ailleurs, le taux de sinistralité s'était établi à 69,1 % en 2012, en regard de 73,1 % au terme de l'exercice précédent.

Les frais autres que d'intérêts avaient totalisé 5 908 M\$, par rapport à 5 749 M\$ en 2011, soit une hausse de 159 M\$, ou de 2,8 %. Cette augmentation résultait essentiellement de la croissance des salaires attribuable à la progression des affaires et à l'indexation annuelle. Cependant, elle avait été amoindrie par la diminution des provisions relatives au portefeuille de placements.

2.2 ANALYSE DES RÉSULTATS DES SECTEURS D'ACTIVITÉ

La présentation de l'information financière du Mouvement Desjardins est regroupée par activités. Celles-ci sont définies selon les besoins de ses membres et de ses clients ainsi que des marchés dans lesquels il évolue et elles reflètent son mode de gestion interne. Les résultats financiers du Mouvement Desjardins sont donc regroupés en trois secteurs d'activité, soit Particuliers et Entreprises, Gestion de patrimoine et Assurance de personnes et Assurance de dommages, auxquels s'ajoute une rubrique Autres. Cette section comprend l'analyse des résultats de chacun de ces secteurs.

Les transactions entre ces secteurs sont comptabilisées à la valeur d'échange, qui représente le montant accepté par les différentes entités légales et unités d'affaires. Les conditions de ces opérations sont comparables à celles qui sont offertes sur les marchés financiers.

2.2.1 SECTEUR D'ACTIVITÉ PARTICULIERS ET ENTREPRISES

PROFIL

Le secteur Particuliers et Entreprises propose aux membres et aux clients du Mouvement Desjardins une offre intégrée et complète répondant aux besoins des particuliers, des entreprises, des institutions et des coopératives par l'intermédiaire du réseau des caisses Desjardins, de leurs centres financiers aux entreprises ainsi que des équipes des comptes majeurs et du marché des capitaux. Cette offre répond notamment aux besoins en matière d'opérations courantes et de convenance, de placements mobiliers, de cartes de débit et de crédit, de financement, de services spécialisés, d'accès aux marchés des capitaux, de capital de développement, de transfert d'entreprises et de conseils.

Ce secteur rend également ses produits et ses services disponibles par l'intermédiaire de réseaux complémentaires de distribution et de représentants hypothécaires, par téléphone et Internet et au moyen d'applications pour appareils mobiles et de guichets automatiques.

ACTIVITÉS

Les activités liées aux **opérations courantes, de convenance et d'épargne** regroupent les services de transactions au comptoir des caisses, les demandes d'information et différents services spécialisés, dont les traites et les coffrets de sûreté. Elles englobent également l'épargne fluctuante, y compris les comptes avec opérations et d'épargne stable et l'épargne à terme. En plus de ces dernières, l'offre de ce secteur se décline en activités axées sur l'accompagnement des petites, moyennes et grandes entreprises à tous les stades de leur croissance tant sur les marchés québécois et canadien qu'internationaux.

Les activités de **financement** comprennent :

- le **crédit hypothécaire résidentiel**, pour l'achat de terrains, de résidences neuves ou existantes et pour la rénovation;
- le **crédit à la consommation**, qui comprend, entre autres, les prêts accordés pour l'achat d'automobiles et de biens durables, les marges de crédit personnelles ainsi que les prêts étudiants;
- le **crédit aux entreprises**, qui permet d'offrir du financement dans les secteurs commercial et industriel, agricole et agroalimentaire, public et institutionnel ainsi qu'à l'égard de l'immobilier commercial.

Les activités des **Services de cartes et monétique** regroupent les services de paiement par carte pour les particuliers et les entreprises, les services de paiement aux marchands, les solutions de financement (Accord D) et les activités de financement d'automobiles et de biens durables au point de vente.

Les activités d'accès aux **marchés des capitaux** répondent aux besoins de financement des grandes entreprises, des institutions et des coopératives canadiennes et leur proposent des services-conseils en matière de fusion et d'acquisition ainsi que d'activités d'intermédiation et d'exécution sur les marchés d'actions et de titres à revenu fixe. Ces activités sont réalisées par l'intermédiaire d'équipes de vente et de négociation expérimentées s'appuyant sur un groupe de recherche dont l'excellence est reconnue dans le marché.

Les activités relatives au **capital de développement et au transfert d'entreprises** permettent des investissements directs ou par l'intermédiaire de fonds dans les coopératives et les PME du Québec qui ont des projets porteurs et l'accompagnement de ces dernières à chacune des étapes de leur croissance. Grâce à la gestion de ces actifs, Desjardins Capital de risque inc. appuie la croissance d'entreprises, de coopératives et de fonds répartis dans toutes les régions du Québec.

Les **services complémentaires au financement** comprennent notamment les services internationaux, de gestion de trésorerie, de garde de valeurs et fiduciaires et les solutions de paie et de ressources humaines.

Les activités liées aux **Services d'accès** rendent accessibles des produits et services à toute heure et n'importe où dans le monde par téléphone et Internet et au moyen d'applications pour appareils mobiles.

DESCRIPTION DE L'INDUSTRIE

L'industrie canadienne des services bancaires représente un volume d'encours de financement de 2 307 G\$ et d'épargne bilan fluctuante et non fluctuante de 1 167 G\$.

En 2013, la demande de crédit hypothécaire résidentiel s'est essoufflée au Québec, parallèlement au ralentissement du secteur de l'habitation. En effet, le marché a enregistré une augmentation annuelle estimée à 6,1 % au 31 décembre 2013, comparativement à 8,1 % à la fin de 2012. Dans le cas du crédit à la consommation, la croissance annuelle des prêts est estimée à 6,1 % au 31 décembre 2013, soit une hausse plus rapide que celle qui avait été enregistrée à la fin de 2012, qui était de 3,8 %. La demande de crédit commercial et industriel au Québec a également diminué en 2013, avec une croissance annuelle estimée à 5,1 % au 31 décembre 2013, par rapport à une progression de 10,3 % à la fin de 2012. Au chapitre du crédit agricole, le Québec a enregistré une croissance annuelle estimée à 4,0 % au 31 décembre 2013, comparativement à 2,4 % l'année précédente.

L'encours de l'épargne bilan au Québec a augmenté de 3,0 % au cours de l'année, par rapport à une hausse de 3,8 % à la fin de 2012. Compte tenu de la faiblesse des taux d'intérêt et de la bonne tenue des marchés boursiers, les produits d'épargne bilan ont perdu un peu de leur attrait auprès des particuliers.

Des inquiétudes et des risques liés surtout à la situation internationale influencent l'environnement économique dans lequel évolue ce secteur au Canada. À cet égard, soulignons que les taux directeurs n'ont pas bougé au pays depuis septembre 2010. Or, même si la Banque du Canada projette de les augmenter éventuellement, elle devrait les garder inchangés pour le moment en raison de la conjoncture et malgré l'amélioration des perspectives de croissance de l'économie canadienne pour 2014, maintenant ainsi la pression sur les marges bénéficiaires de l'industrie.

Cet environnement économique est changeant et compétitif. La concurrence déjà omniprésente s'est intensifiée dans l'industrie et se traduit par une pression accrue au Québec. Les concurrents du Mouvement Desjardins se sont lancés dans des stratégies énergiques d'acquisition de segments de clientèle et ont de plus mis en œuvre une stratégie de développement de points de service et d'autres canaux qui augmentent leur offre dans les canaux virtuels et complémentaires. Plusieurs banques investissent dans le marketing pour promouvoir leur enracinement dans la communauté et l'expérience qu'elles procurent à leurs clients. De plus, la vive concurrence que se livrent les prêteurs commerciaux s'est poursuivie en 2013 et l'on observe depuis la fin de la crise financière de 2008 un assouplissement généralisé des conditions de crédit offertes aux entreprises canadiennes.

L'industrie des services financiers demeure préoccupée par la satisfaction des clients. De plus en plus exigeants, surtout depuis la crise financière, ceux-ci s'attendent à une relation privilégiée et de qualité, à une tarification avantageuse et à un accès plus facile au crédit. Dans ce contexte, les facteurs clés de succès sont liés à l'adaptation des produits aux besoins spécifiques des clientèles, à la qualité du service et à la productivité.

L'industrie consacre aussi beaucoup d'efforts sur le plan des technologies afin de mieux répondre aux besoins de ses clients. Plusieurs acteurs investissent des sommes considérables à cet égard, notamment dans l'offre en ligne de produits et services. Ces efforts visent surtout l'offre de produits et services directement liés aux opérations de crédit et d'épargne de même que des services spécialisés. On note également la mise en place d'outils en ligne destinés aux entreprises permettant à ces dernières d'améliorer la gestion de leurs activités et, par le fait même, leur productivité.

Malgré cette forte concurrence, le Mouvement Desjardins demeure un leader dans les services aux particuliers et aux entreprises. Chef de file du crédit hypothécaire résidentiel au Québec et acteur de premier plan du crédit à la consommation, y compris du financement au point de vente, avec des parts de marché respectives de 35,4 % et de 23,0 %. Le Mouvement Desjardins est aussi le leader au Québec en matière d'émission de cartes de crédit et de débit. En effet, les Services de cartes et monétique comptent plus de 5,3 millions de cartes de crédit et de 5,7 millions de cartes de débit émises au Canada. Au chapitre de l'épargne bilan, le Mouvement Desjardins est également en tête de liste avec 43,3 % du marché. Finalement, avec des parts respectives de 23,2 % et de 42,3 % du crédit commercial et industriel et du crédit agricole, il occupe une place de premier plan dans le marché des entreprises.

STRATÉGIE ET PRIORITÉS POUR 2014

Le secteur Particuliers et Entreprises entend renforcer sa position de chef de file en ce qui concerne le financement, l'épargne et les services transactionnels tout en assurant une plus grande satisfaction des membres et des clients du Mouvement. Pour réaliser cette stratégie, il s'appuiera principalement sur la qualité et le caractère novateur de son offre en matière de financement, d'épargne, de monétique, d'opérations courantes et de services de convenance ainsi que sur son haut niveau d'accessibilité. De plus, il entend apporter sa contribution à la croissance économique durable des entreprises et des collectivités. Sa stratégie repose sur l'établissement de relations de confiance avec ses membres, ses clients et ses partenaires ainsi que sur une philosophie axée sur le développement durable. Il met cette stratégie en œuvre en s'appuyant sur son solide ancrage dans les régions et son engagement de longue date dans le milieu socioéconomique.

Les priorités de ce secteur pour 2014 visent une prestation de services de meilleure qualité auprès de ses membres et de ses clients, une croissance soutenue, particulièrement dans certains marchés à fort potentiel, et la poursuite des efforts en matière d'efficacité. Plus particulièrement, il entend :

- accroître le nombre de membres et de clients, la détention de produits et les volumes d'affaires en s'appuyant sur une approche adaptée aux besoins des clientèles;
- maintenir la compétitivité de l'offre de financement tout en assurant sa croissance;
- poursuivre la croissance et maintenir les parts de marché des activités du secteur monétique;
- faire évoluer les services automatisés de façon à simplifier l'accès aux produits et services du Mouvement, particulièrement aux produits d'épargne;
- créer de la valeur pour les membres et les clients en mettant l'accent sur la satisfaction et en établissant avec eux une relation durable et évolutive;
- maximiser l'offre relative aux transferts d'entreprises, notamment par un meilleur accompagnement des vendeurs et des acquéreurs;
- maintenir un fort leadership dans le domaine du financement en assurant une meilleure prise en charge des petites entreprises et en développant les affaires auprès de certaines clientèles agricoles;
- développer l'offre de produits et services à l'international pour les entreprises canadiennes;
- poursuivre les efforts visant à augmenter son efficacité, notamment par des investissements continus dans les technologies et l'optimisation des processus.

ANALYSE DES RÉSULTATS FINANCIERS DU SECTEUR PARTICULIERS ET ENTREPRISES

TABLEAU 9 – PARTICULIERS ET ENTREPRISES – RÉSULTATS SECTORIELS

Pour les exercices terminés le 31 décembre
(en millions de dollars)

	2013	2012 ⁽¹⁾	2011 ⁽¹⁾
Revenu net d'intérêts	3 678 \$	3 690 \$	3 715 \$
Autres revenus d'exploitation	1 764	1 666	1 623
Revenus d'exploitation	5 442	5 356	5 338
Revenus de placement	51	58	106
Revenu total	5 493	5 414	5 444
Dotation à la provision pour pertes sur créances	277	241	236
Frais autres que d'intérêts	4 189	4 112	3 995
Impôts sur les excédents	220	250	294
Excédents avant ristournes aux membres	807	811	919
Provision pour ristournes aux membres nette des impôts recouvrés	126	206	230
Excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres	681 \$	605 \$	689 \$
Dont :			
Part revenant au Groupe	679 \$	604 \$	688 \$
Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle	2	1	1

(1) Les données de 2012 et de 2011 ont été retraitées conformément à la mise en application de nouvelles méthodes comptables entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2013.
Pour plus amples renseignements, voir la note complémentaire 3 « Changements de méthodes comptables et informations à fournir » des états financiers combinés.

Comparaison des exercices 2013 et 2012

Pour l'exercice financier 2013, les excédents avant ristournes aux membres attribuables au secteur Particuliers et Entreprises ont été de 807 M\$ et étaient comparables à ceux de l'exercice 2012.

Les revenus d'exploitation se sont chiffrés à 5 442 M\$, en hausse de 86 M\$, ou de 1,6 %. Ils ont été marqués par une diminution du revenu net d'intérêts de 12 M\$, ou de 0,3 %. En effet, en dépit de la croissance de l'ensemble du portefeuille de prêts de 8,3 G\$, ou de 6,4 %, depuis un an, la forte concurrence dans le marché qui crée une compression des marges et les faibles taux d'intérêts ont eu une incidence négative sur le revenu net d'intérêts. D'autres renseignements sur la marge nette sont présentés à la sous-section « Revenu net d'intérêts », à la page 27.

Quant aux autres revenus d'exploitation, ils ont augmenté de 98 M\$, ou de 5,9 %, comparativement à 2012, pour s'élever à 1 764 M\$. Cette hausse s'explique principalement par la croissance des activités de cartes de crédit et de financement au point de vente, la progression des ventes par le réseau des caisses de divers produits du Mouvement Desjardins conçus par les filiales et l'augmentation des revenus liés à différents programmes.

Les revenus de placement ont atteint 51 M\$, soit une diminution de 7 M\$, ou de 12,1 %, comparativement à ceux qui avaient été enregistrés au 31 décembre 2012. Cette légère baisse résulte en grande partie de gains moindres sur la disposition de valeurs mobilières liées aux excédents de liquidités et aux placements du réseau des caisses ainsi que de la disposition non récurrente d'un placement qui avait généré un gain de 21 M\$ au premier trimestre de 2012. Cette baisse a été compensée par des revenus de négociation supérieurs en 2013 résultant d'occasions d'affaires plus nombreuses pour le groupe des titres à revenu fixe en raison des signes de reprise de l'économie mondiale qui ont rendu les investisseurs plus actifs sur le marché.

Le revenu total de ce secteur s'est élevé à 5 493 M\$, soit une augmentation de 79 M\$, ou de 1,5 %, par rapport à l'exercice 2012.

La dotation à la provision pour pertes sur créances s'est élevée à 277 M\$ pour l'exercice financier 2013, en hausse de 36 M\$, ou de 14,9 %, par rapport à celle de l'exercice correspondant en 2012. Cette variation s'explique principalement par la croissance du portefeuille de prêts. Malgré cette augmentation, le secteur Particuliers et Entreprises a continué de présenter un portefeuille de prêts d'excellente qualité. Au 31 décembre 2013, l'encours des prêts douteux bruts se chiffrait à 457 M\$, en légère baisse de 4 M\$ depuis le 31 décembre 2012. Le ratio des prêts douteux bruts, en pourcentage du portefeuille total de prêts bruts, s'établissait à 0,33 % à l'issue de l'exercice 2013, soit une amélioration par rapport au ratio de 0,36 à la fin de 2012.

Les frais autres que d'intérêts se sont élevés à 4 189 M\$, soit une augmentation de 77 M\$, ou de 1,9 %, comparativement à l'exercice 2012. Cette croissance est principalement attribuable à la progression des affaires, qui a eu un effet à la hausse sur le nombre d'employés, de même qu'à l'indexation annuelle des salaires, aux avantages sociaux, à l'essor du programme de récompenses BONIDOLLARS et enfin, à un accroissement des dépenses de commissions en lien avec divers programmes. L'effet de cette progression a cependant été contenu par la baisse de la charge de retraite.

2.2.2 SECTEUR D'ACTIVITÉ GESTION DE PATRIMOINE ET ASSURANCE DE PERSONNES

PROFIL

Le secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes propose aux membres et aux clients du Mouvement Desjardins une gamme de produits et de services adaptés aux besoins évolutifs en matière de gestion de patrimoine et de sécurité financière des particuliers, des groupes, des entreprises et des coopératives.

Le secteur de la gestion de patrimoine regroupe les activités de manufacture et de distribution de fonds communs de placement et de placements garantis, les activités d'épargne-retraite collective ainsi que le courtage en valeurs mobilières de plein exercice et direct (en ligne). Il comprend également les services de gestion privée et les services fiduciaires.

Les activités d'assurance de Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie génèrent des revenus de primes et de rentes de plus de 3,6 G\$. Ces revenus découlent de l'offre de produits d'assurance vie et santé ainsi que d'épargne retraite tant sur une base individuelle que collective. Les produits et les services de cette filiale sont offerts tant aux membres du Mouvement Desjardins qu'à d'autres clientèles partout au Canada.

Les produits et services du secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes sont distribués par les conseillers et les planificateurs financiers du réseau des caisses Desjardins et du secteur Gestion privée, des conseillers en sécurité financière, des représentants et des courtiers en assurance de personnes et en avantages sociaux ainsi que des courtiers en valeurs mobilières. Certaines gammes de produits sont également distribuées en direct, par Internet, au moyen d'applications pour appareils mobiles et par des centres de contact avec la clientèle.

ACTIVITÉS

Les activités d'**assurance pour les particuliers et les gens d'affaires** offrent des produits d'assurance protégeant la qualité de la vie, la santé, la famille et les proches de cette clientèle tout en lui permettant de faire face aux imprévus de la vie.

Les activités liées aux **régimes d'assurance collective** répondent aux besoins des entreprises, des coopératives et des organisations de toute taille au moyen de solutions adaptées par des experts en matière de mise en place et d'administration des régimes.

Les activités d'**épargne pour les particuliers et les gens d'affaires** proposent une gamme de produits des plus complètes en matière de sécurité financière, que ce soit pour préparer sa retraite, planifier un voyage ou financer les études de ses enfants.

Les activités d'**épargne spécialisée** rendent disponibles des produits d'épargne et de placement spécialisés, comme des fonds et des solutions de placement ainsi que des placements garantis liés aux marchés, afin de répondre aux besoins des membres des caisses et des clients des divers réseaux complémentaires.

Les activités d'**épargne-retraite collective** répondent aux besoins des membres entreprises et d'autres clients en matière d'épargne-retraite pour leurs employés.

Les activités de **courtage et de gestion privée** offrent aux membres et aux clients des services de courtage de plein exercice, de courtage en ligne, de gestion privée et de gestion des sociétés de placement des grandes familles entrepreneuriales ayant des besoins complexes.

DESCRIPTION DE L'INDUSTRIE

Le patrimoine financier discrétionnaire des ménages canadiens représentait un encours total de l'ordre de 3 118 G\$ à la fin de 2012. Cet actif a connu une croissance annuelle de 4,1 % au cours des cinq dernières années et de 6,6 % au cours de la dernière année. Cette progression découle principalement de la performance des marchés boursiers.

Tous les grands groupes financiers bancaires et d'assurance de personnes ainsi que les maisons de fonds de placement possèdent un secteur de gestion de patrimoine qui assure la conception et la distribution de produits et services diversifiés répondant aux besoins en matière d'investissement et de planification financière, fiscale et successorale des clientèles fortunées. L'évolution du profil sociodémographique de la population canadienne, qui favorise un accroissement de la concentration de la richesse dans ce segment, a amené les principaux acteurs à rivaliser d'ingéniosité sur le plan de leur offre de produits et services pour conquérir et fidéliser ces clients exigeants et aux besoins variés.

L'industrie canadienne de l'assurance de personnes a enregistré un revenu de primes de 83,3 G\$ en 2012. Quelque 21 millions de Canadiens assurent la sécurité financière de leur famille au moyen d'une assurance vie individuelle ou collective, ce qui représente une couverture totale de 3,9 billions de dollars. Les prestations versées par l'industrie en 2012 ont totalisé 63,6 G\$. En 2013, cette dernière a dû de nouveau composer avec un contexte de faibles taux d'intérêt à long terme et une faible croissance économique. Malgré cela, elle a crû à un rythme de 2,5 % au cours des cinq dernières années au Canada.

Dans cette industrie, le conseiller, qu'il travaille dans un établissement ou qu'il soit « mobile », occupe toujours une place prépondérante en ce qui concerne les conseils, la vente et le suivi relationnel. Dans ce contexte, les facteurs clés de succès sont liés à l'adaptation des produits aux besoins spécifiques et en constante évolution des clientèles, à la personnalisation des conseils, à la qualité du service et à la productivité. L'industrie répond également de manière proactive aux désirs d'autonomie de certains clients et diversifie les modes d'accès à ses services en tirant notamment avantage des interfaces virtuelles.

Les cinq assureurs de personnes les plus importants au Canada occupaient 76,0 % du marché en 2012, ce qui illustre le degré élevé de consolidation de cette industrie. Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie se situe au quatrième rang au pays.

STRATÉGIE ET PRIORITÉS POUR 2014

Le secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes confirme son orientation centrée sur la croissance rentable de ses activités, qui vise à le positionner comme chef de file en matière de gestion de patrimoine auprès des personnes aisées et des entrepreneurs établis au Québec au moyen d'une offre distinctive combinant des placements, de l'assurance et des conseils. Il entend maintenir son leadership en assurance de personnes dans les marchés individuel et collectif par un développement accéléré à l'échelle canadienne, et ce tout en conservant son excellente solidité financière.

Cette orientation s'appuie sur des stratégies axées prioritairement sur l'amélioration de l'offre de service en réponse aux attentes de chacun des segments de clientèle et visant à assurer la prestation d'un service de qualité supérieure et distinctif et à accroître la satisfaction des membres de caisses et des clients. La croissance de ce secteur proviendra d'une meilleure exploitation de ses avantages sur le plan de la distribution en tirant pleinement profit de toutes les possibilités que comporte le Mouvement Desjardins, de la mise en marché d'offres nouvelles et ciblées ainsi que des occasions d'acquisition et de partenariat qui se présenteront dans les domaines considérés comme prioritaires. En mettant en place des processus opérationnels simplifiés et automatisés, ce secteur réduira ses coûts unitaires et bénéficiera ainsi de gains d'efficacité qui se traduiront par des avantages aux membres et aux clients.

Ses priorités pour 2014 sont décrites ci-après.

Secteur de la Gestion de patrimoine :

- Faire vivre aux membres des caisses une expérience client exceptionnelle à l'aide de la mise en œuvre d'une approche de planification financière et de services-conseils intégrée et adaptée spécifiquement aux attentes des clientèles priorisées;
- Poursuivre l'évolution de l'offre de produits d'épargne et de placement pour mieux l'adapter aux besoins particuliers de chaque segment de clientèle en prenant en considération les réseaux de distribution diversifiés;
- Améliorer les caractéristiques de cette offre et les fonctionnalités virtuelles qui y sont associées;
- Revoir l'architecture d'affaires et technologique des opérations de placement afin d'améliorer la qualité du service et de réaliser des gains d'efficacité.

Secteur de l'Assurance de personnes :

- Accélérer la croissance à l'échelle canadienne en optimisant le potentiel de chaque réseau de distribution et en misant sur une offre de service compétitive et des partenariats d'affaires solides;
- Finaliser l'acquisition et la préparation de l'intégration des activités canadiennes de State Farm prévues pour janvier 2015;
- Maintenir assidûment l'attention sur les moments clés associés aux offres de service en assurance individuelle et collective afin de toujours mieux répondre aux attentes particulières des membres et des clients et assurer leur satisfaction continue;
- Poursuivre la transformation du traitement lié aux prestations de service à la clientèle afin d'en soutenir la performance et de répondre aux membres et aux clients à leur entière satisfaction.

ANALYSE DES RÉSULTATS FINANCIERS DU SECTEUR

TABLEAU 10 – GESTION DE PATRIMOINE ET ASSURANCE DE PERSONNES – RÉSULTATS SECTORIELS

Pour les exercices terminés le 31 décembre
(en millions de dollars)

	2013	2012 ⁽¹⁾	2011 ⁽¹⁾
Revenu net d'intérêts	3 \$	3 \$	4 \$
Primes nettes	3 655	3 366	3 261
Autres revenus d'exploitation	1 014	880	830
Revenus d'exploitation	4 672	4 249	4 095
Revenus (pertes) de placement	(452)	734	1 807
Revenu total	4 220	4 983	5 902
Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance et d'investissement	1 921	3 065	3 994
Frais autres que d'intérêts	1 777	1 628	1 570
Impôts sur les excédents	133	59	65
Excédents avant ristournes aux membres	389	231	273
Provision pour ristournes aux membres nette des impôts recouvrés	—	—	7
Excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres	389 \$	231 \$	266 \$
Dont :			
Part revenant au Groupe	392 \$	183 \$	251 \$
Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle	(3)	48	15

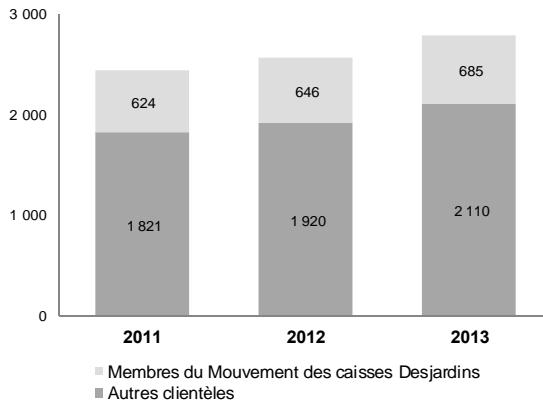
(1) Les données de 2012 et de 2011 ont été retraitées conformément à la mise en application de nouvelles méthodes comptables entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2013.
Pour de plus amples renseignements, voir la note complémentaire 3 « Changements de méthodes comptables et informations à fournir » des états financiers combinés.

TABLEAU 11 – FRAIS ATTRIBUABLES AUX TITULAIRES DE POLICE

Pour les exercices terminés le 31 décembre
(en millions de dollars)

	2013	2012	2011
Prestations d'assurance et de rentes	2 602 \$	2 436 \$	2 378 \$
Variation des provisions techniques	(826)	508	1 495
Participations des titulaires de police, ristournes et autres	145	121	121
Total	1 921 \$	3 065 \$	3 994 \$

**PRIMES D'ASSURANCE COLLECTIVE
PAR RÉSEAUX DE DISTRIBUTION**
(en M\$)



**PRIMES D'ASSURANCE INDIVIDUELLE
PAR RÉSEAUX DE DISTRIBUTION**
(en M\$)



Comparaison des exercices 2013 et 2012

Au terme de l'exercice financier 2013, les excédents nets générés par le secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes ont été de 389 M\$, soit une augmentation de 158 M\$, ou de 68,4 %, par rapport à l'exercice 2012. Cette hausse est essentiellement attribuable aux activités d'assurance de personnes. La croissance de la rentabilité de ces activités est principalement due à la croissance des affaires, à la présence d'un contexte de marché favorable tout au long de 2013, à des gains d'expérience et à la révision de certaines hypothèses actuarielles.

Les revenus d'exploitation se sont établis à 4 672 M\$, en hausse de 423 M\$, ou de 10,0 %, par rapport à l'exercice 2012. Les primes nettes ont été marquées par l'augmentation de 249 M\$ des primes nettes d'assurance et de 40 M\$ des primes de rentes et ont totalisé 3 655 M\$ pour l'exercice 2013. Les primes nettes d'assurance ont affiché une hausse de 8,0 % et atteint 3 349 M\$. Elles ont connu une croissance de 6,6 % au Québec, alors qu'elles ont progressé de 11,2 % dans les autres provinces canadiennes. Cette progression provient surtout des activités d'assurance collective, dont l'augmentation s'est chiffrée à 228 M\$. Les primes d'assurance collective souscrites par les membres du Mouvement Desjardins ont augmenté de 6,1 %, tandis que celles des autres clientèles ont crû de 9,9 %.

Les autres revenus d'exploitation ont progressé de 134 M\$, ou de 15,2 %, pour s'établir à 1 014 M\$ au terme de l'exercice financier 2013 en raison principalement de la croissance de l'actif moyen sous gestion provenant de la vente de différents produits et de la constatation des revenus de courtage à la suite d'une prise de participation dans Qtrade Canada Inc. réalisée au deuxième trimestre de 2013.

Quant aux revenus de placement, ils ont diminué de 1 186 M\$ en raison principalement de la fluctuation de la juste valeur des actifs associés aux activités d'assurance de personnes supportant les passifs. Cette baisse a été compensée par la variation des provisions techniques, qui a entraîné une diminution des charges liées aux sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance et d'investissement. Ces variations s'expliquent principalement par la hausse des taux d'intérêt à moyen et à long termes en 2013.

Le revenu total du secteur s'est élevé à 4 220 M\$, soit une diminution de 763 M\$, ou de 15,3 %, comparativement à l'exercice 2012.

Les charges liées aux sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance et d'investissement ont été de 1 921 M\$, en baisse de 1 144 M\$, ou de 37,3 %, comparativement à l'exercice 2012. Cette variation s'explique par une diminution de 1 334 M\$ des provisions techniques incluses dans le poste « Passifs des contrats d'assurance et d'investissement », qui comprend l'effet de la fluctuation à la baisse de la juste valeur des placements de 1 207 M\$. De plus, des changements d'hypothèses d'évaluation effectués dans le cours normal des affaires ont réduit les frais de 56 M\$ alors qu'ils les avaient fait augmenter de 60 M\$ en 2012. En contrepartie, ces charges ont été affectées par une hausse des prestations en lien avec la croissance des volumes d'affaires.

Les frais autres que d'intérêts ont atteint 1 777 M\$ au 31 décembre 2013, soit une progression de 149 M\$, ou de 9,2 %, par rapport à l'exercice 2012. Cette hausse résulte principalement d'une augmentation de la rémunération versée découlant de la hausse de l'encours des Fonds Desjardins, de l'augmentation des salaires et des avantages sociaux ainsi que des dépenses liées à la croissance des activités de courtage provenant de Qtrade Canada Inc. De plus, notons que le renversement non récurrent des provisions relatives au portefeuille de placements en 2012 avait eu un effet à la baisse sur les frais autres que d'intérêts au 31 décembre 2012.

2.2.3 SECTEUR D'ACTIVITÉ ASSURANCE DE DOMMAGES

PROFIL

Le secteur Assurance de dommages offre des produits d'assurance permettant aux membres et aux clients du Mouvement Desjardins de se prémunir contre un sinistre. Il comprend les activités de Desjardins Groupe d'assurances générales inc. et de Western Financial Group Inc.

Desjardins Groupe d'assurances générales inc. propose une gamme de produits d'assurance automobile et habitation au grand public et aux membres de groupes partenaires partout au Canada ainsi que des produits d'assurance aux entreprises du marché québécois.

Les produits de Desjardins Groupe d'assurances générales inc. sont distribués par l'entremise d'agents en assurance de dommages dans le réseau des caisses Desjardins et dans plusieurs centres de contact avec la clientèle et centres financiers aux entreprises, par un réseau d'agents exclusifs sur le terrain, par Internet et au moyen d'applications pour téléphones mobiles.

Pour sa part, Western Financial Group Inc. exploite un important réseau de distribution de produits d'assurance servant plus de 790 000 clients dans l'Ouest canadien. Ses produits d'assurance de dommages sont distribués aux particuliers et aux entreprises par l'entremise d'un réseau de courtiers et au grand public par des centres de contact avec la clientèle et par Internet, sous la marque Western Direct Insurance. De plus, Western Financial Group Inc. offre ses propres produits d'assurance vie et d'assurance des animaux.

Desjardins Groupe d'assurances générales inc., qui compte plus de 1,96 million de clients, commercialise ses produits à l'échelle canadienne auprès du marché individuel sous la bannière Desjardins Assurances générales inc. et auprès du marché des groupes, comme les membres d'associations professionnelles et de syndicats et le personnel d'employeurs, sous la bannière La Personnelle.

Le secteur Assurance de dommages est également actif dans le marché des marques privées, notamment auprès d'institutions financières canadiennes bien établies, ainsi qu'avec Western Financial Group Inc. pour ce qui est de l'offre d'assurance lancée dans certains marchés urbains ciblés sous la marque Western Direct Insurance.

ACTIVITÉS

Les activités d'**assurance automobile**, y compris l'assurance pour motos et véhicules récréatifs, offrent des protections d'assurance sur mesure, déterminées en fonction des caractéristiques des véhicules et des besoins exprimés par les assurés. Cette assurance inclut aussi les couvertures nécessaires pour obtenir des compensations financières liées aux dommages corporels dans les provinces où elles ne sont pas fournies par un régime public.

Les activités d'**assurance biens** proposent aux propriétaires et aux locataires des protections d'assurance pour les résidences principales et secondaires grâce auxquelles ils peuvent protéger leurs biens matériels. De plus, des protections tous risques et des garanties optionnelles leur permettent d'obtenir une couverture complète correspondant à leurs besoins réels.

Les activités d'**assurance pour les entreprises** répondent aux besoins d'assurance de véhicules commerciaux, d'assurance commerciale de biens et d'assurance responsabilité civile des entreprises du Québec. Les secteurs servis sont les suivants : entreprises de service, détaillants et grossistes, garages, travailleurs autonomes, entrepreneurs généraux ou spécialisés, restaurateurs ainsi que les immeubles commerciaux, en copropriété et résidentiels locatifs.

Les activités d'**assurance des animaux** répondent aux besoins d'assurance santé des propriétaires de chiens et de chats domestiques. Western Financial Group Inc. possède les permis pour souscrire cette assurance dans toutes les provinces et tous les territoires canadiens.

Les activités de **distribution** au sein de Western Financial Group Inc. sont réalisées par un réseau de courtiers indépendants couvrant environ 160 points de vente en Colombie-Britannique, en Alberta, en Saskatchewan et au Manitoba. Ce réseau offre principalement des produits d'assurance de dommages ainsi que d'autres produits financiers tels que l'assurance vie.

DESCRIPTION DE L'INDUSTRIE

Au Canada, l'industrie de l'assurance de dommages offre des couvertures d'assurance pour les véhicules, les biens personnels et commerciaux et la responsabilité civile. En 2012, le total des primes directes souscrites s'élevait à 44,3 G\$, dont 62,3 % d'assurance des particuliers et 37,7 % d'assurance des entreprises. À l'échelle canadienne, les courtiers représentent une part de marché de 65,4 %, par rapport à 24,2 % pour les assureurs directs et à 10,4 % pour les agents exclusifs. Au Québec, les assureurs directs continuent de gagner des parts de marché importantes depuis leur arrivée et occupent maintenant 44,3 % du marché, comparativement à 54,9 % pour les courtiers et à 0,8 % pour les agents exclusifs. Les assureurs directs continuent de présenter la plus forte croissance tant à l'échelle canadienne que québécoise.

L'industrie de l'assurance de dommages canadienne constitue un marché mature et cyclique qui a connu une croissance annuelle moyenne de 4,0 % et a enregistré un rendement moyen de 8,3 % au cours des cinq dernières années. Sa croissance est influencée par le niveau des primes, qui varie notamment en fonction de l'évolution de la valeur des biens assurés ainsi que de l'expérience des différentes branches d'activité. La performance financière de cette industrie est tributaire de la rentabilité des activités d'assurance qui repose, d'une part, sur le niveau des primes d'assurance perçues moins les charges de sinistres et les frais autres que d'intérêts ainsi que, d'autre part, sur le rendement du portefeuille de placements.

Dans ce contexte, la souscription et la tarification du risque, l'accessibilité aux consommateurs et la satisfaction de la clientèle demeurent des leviers importants non seulement pour attirer de nouveaux clients, mais également pour assurer la fidélisation et la rétention de la clientèle existante. L'évolution des préférences des consommateurs et la place croissante des canaux virtuels, en complément aux canaux traditionnels, influencent le comportement des clients alors qu'une majorité d'entre eux tend à utiliser une variété de moyens pour interagir avec son assureur.

Le marché ontarien représente près de 50 % des primes brutes souscrites de l'industrie canadienne et l'assurance automobile y est fortement réglementée. La fin du cycle de marché ferme et une baisse significative de l'achalandage ont contribué en 2013 au ralentissement de la croissance des assureurs observé depuis la mi-2012. Le niveau élevé des coûts d'indemnisation demeure un enjeu politique, particulièrement dans la région de Toronto. En août 2013, le gouvernement ontarien a dévoilé un nouveau plan de réforme visant à continuer d'endiguer la fraude et à réduire les coûts d'indemnisation. Ce plan vise à inciter les assureurs à réduire leurs taux et comporte un objectif de réduction des primes d'assurance auto de 15 % d'ici août 2015. La fraude demeure une préoccupation importante en Ontario et les assureurs, le gouvernement et les autorités réglementaires continuent de mettre en commun leurs efforts afin d'y trouver des solutions à long terme.

La concentration du marché canadien de l'assurance de dommages continue de s'intensifier. En 2012, les dix assureurs de dommages les plus importants occupaient 63,0 % du marché, en hausse de 5 points de base depuis 2008, tandis que les cinq plus grands représentaient 42,0 % du marché, comparativement à 36,0 % en 2008. La tendance à la consolidation de ce marché se poursuit avec des transactions effectuées par d'importants assureurs qui exercent une pression supplémentaire sur les plus petits concurrents en raison des avantages liés à la taille.

La concurrence entre les différents acteurs de l'industrie s'opère sur plusieurs fronts. L'intensification des efforts de marketing se poursuit et une majorité d'assureurs investissent massivement dans la publicité pour accroître leur visibilité et leur part de marché. Le développement de nouvelles capacités en matière d'infrastructures technologiques et de gestion des données font aussi l'objet d'investissements importants. De plus, plusieurs assureurs travaillent à faciliter leurs interactions avec les consommateurs selon une logique multicanale pour permettre à ces derniers de communiquer avec leur assureur de la manière qu'ils préfèrent (en personne, par téléphone ou par Internet). Enfin, l'industrie tend également à revoir ses processus d'assurance pour faire face à l'évolution de la sinistralité et à la couverture de nouveaux risques assurables.

Pour faire progresser la valeur offerte aux membres et aux clients, le secteur Assurances de dommage mise sur l'excellence opérationnelle et ses compétences clés en distribution, en segmentation des risques et en gestion des réclamations. Le Mouvement Desjardins occupe une place enviable dans le marché de l'assurance de dommage au Canada et se classait au septième rang en 2012 grâce à une croissance annuelle de 8,2 % de ses primes brutes souscrites. Au cours de la dernière année, Desjardins Groupe d'assurances générales inc. a contribué à la transformation du visage de l'industrie en lançant un programme de tarification basée sur le comportement réel de conduite. Ce type de programme d'assurance pour les véhicules s'appuie sur la technologie télémétrique et est offert pour la première fois à une si grande échelle au Canada.

STRATÉGIE ET PRIORITÉS POUR 2014

Le secteur Assurance de dommages entend se différencier en offrant un service proche et engagé aux membres et aux clients du Mouvement Desjardins. La poursuite d'initiatives pour rehausser l'expérience client vise à accroître la proportion de sa clientèle qui recommanderait de faire affaire avec le Mouvement Desjardins. Ces initiatives mettent l'expérience client au cœur de l'ensemble des réflexions de l'organisation et permettront de transformer les clients en véritables « promoteurs » du Mouvement Desjardins.

Ce secteur poursuit également la mise en œuvre de son plan de croissance rentable visant à lui permettre de demeurer un acteur majeur de l'industrie au Québec et d'améliorer la position du Mouvement Desjardins en Ontario et dans les provinces de l'Ouest. Au Québec, il entend continuer de croître en profitant pleinement de son appartenance au Mouvement. De plus, il désire poursuivre le développement de son segment Entreprises en élargissant notamment l'offre de produits pour les moyennes entreprises. En Ontario, il consacrera toujours des efforts à l'accroissement de la notoriété et de la présence de la marque Desjardins. Dans l'Ouest, Western Financial Group Inc. misera en priorité sur son plan de croissance organique et sur le renforcement de sa notoriété dans son marché.

En appui à la croissance rentable, les priorités stratégiques de ce secteur pour 2014 sont décrites ci-après.

Pour Desjardins Groupe d'assurances générales inc. :

- Améliorer la satisfaction des membres et des clients en simplifiant et en rehaussant leur expérience;
- Finaliser l'acquisition et la préparation de l'intégration des activités canadiennes de State Farm prévues pour janvier 2015;
- Poursuivre le développement des canaux virtuels en réponse aux attentes croissantes des membres et des clients envers ceux-ci;
- Poursuivre la modernisation des systèmes en apportant des changements importants aux centres de contact avec la clientèle;
- Renforcer les avantages en matière de gestion de l'indemnisation au bénéfice des membres et des clients.

Pour Western Financial Group Inc. :

- Favoriser une forte croissance organique, tout en demeurant ouvert à une croissance par acquisitions, afin de demeurer le réseau de courtiers le plus important de l'Ouest canadien;
- Mettre en place des initiatives de développement conjoint avec les différentes composantes du Mouvement Desjardins afin de renforcer la présence de ce dernier dans l'Ouest canadien.

ANALYSE DES RÉSULTATS FINANCIERS DU SECTEUR

TABLEAU 12 – ASSURANCE DE DOMMAGES – RÉSULTATS SECTORIELS

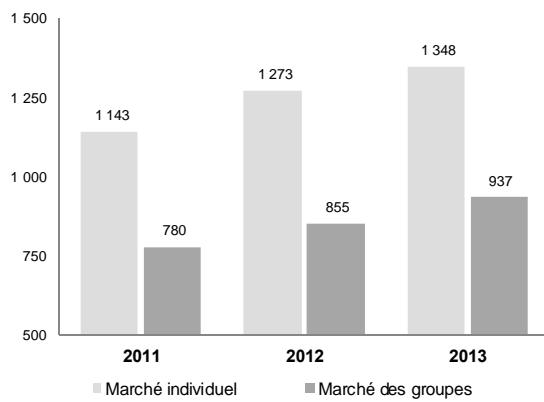
Pour les exercices terminés le 31 décembre
(en millions de dollars)

	2013	2012 ⁽¹⁾	2011 ⁽¹⁾
Revenu net d'intérêts	7 \$	11 \$	11 \$
Primes nettes	2 134	1 982	1 785
Autres revenus d'exploitation	165	133	87
Revenus d'exploitation	2 306	2 126	1 883
Revenus de placement	88	142	165
Revenu total	2 394	2 268	2 048
Dotation à la provision pour pertes sur créances	—	—	1
Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance et d'investissement	1 350	1 343	1 299
Frais autres que d'intérêts	766	668	553
Impôts sur les excédents	66	57	53
Excédents nets de l'exercice	212 \$	200 \$	142 \$
Dont :			
Part revenant au Groupe	193 \$	179 \$	125 \$
Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle	19	21	17

(1) Les données de 2012 et de 2011 ont été retraitées conformément à la mise en application de nouvelles méthodes comptables entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2013.
Pour de plus amples renseignements, voir la note complémentaire 3 « Changements de méthodes comptables et informations à fournir » des états financiers combinés.

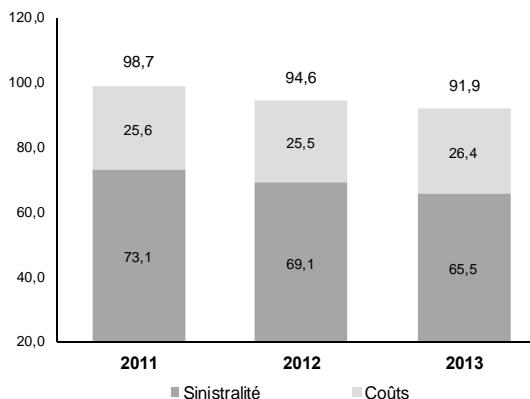
PRIMES BRUTES SOUSCRITES

(en M\$)



RATIO COMBINÉ⁽¹⁾

(en % des primes nettes acquises)



(1) Les données de 2012 et de 2011 ont été retraitées conformément à la mise en application de nouvelles méthodes comptables entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2013.
Pour de plus amples renseignements, voir la note complémentaire 3 « Changements de méthodes comptables et informations à fournir » des états financiers combinés.

Comparaison des exercices 2013 et 2012

Pour l'exercice financier 2013, les excédents nets provenant du secteur Assurance de dommages ont atteint 212 M\$, soit une hausse de 12 M\$, ou de 6,0 %, comparativement au résultat obtenu à la fin de 2012. Cette augmentation s'explique principalement par la hausse des primes nettes et la diminution du taux de sinistralité.

Les revenus d'exploitation ont totalisé 2 306 M\$, en hausse de 180 M\$, ou de 8,5 %. Cette croissance s'explique par la progression de 152 M\$, ou de 7,7 %, des revenus de primes nettes. Cette augmentation est attribuable à un accroissement du nombre de polices émises découlant de multiples initiatives de croissance dans l'ensemble des segments de marché et des régions.

Les autres revenus d'exploitation ont augmenté de 32 M\$, ou de 24,1 %, pour se chiffrer à 165 M\$. Cette croissance est essentiellement attribuable à la hausse des revenus de commissions, qui provient en partie de l'acquisition de Coast Capital Insurance Services Ltd. conclue au début du troisième trimestre.

Quant aux revenus de placement, ils ont diminué de 54 M\$ par rapport à ceux qui avaient été enregistrés au 31 décembre 2012. Cela s'explique essentiellement par des gains moindres sur dispositions en 2013 et par une baisse de la valeur des titres à revenu fixe dans le contexte de la hausse des taux d'intérêt survenue en 2013, comparativement à une variation positive de leurs valeurs constatées durant l'exercice 2012. Rappelons que cette baisse de valeur a été essentiellement compensée par une diminution correspondante de la charge de sinistres en raison d'une stratégie d'appariement.

Le revenu total du secteur s'est élevé à 2 394 M\$ en 2013, soit une progression de 126 M\$, ou de 5,6 %, par rapport à l'exercice 2012.

La charge de sinistres du secteur a totalisé 1 350 M\$ en 2013, soit un montant comparable à celui de 2012. Cette stabilité est le résultat combiné de la croissance des affaires et d'une amélioration du taux de sinistralité des assureurs de dommages. Ce dernier s'est établi à 65,5 % en 2013, comparativement à 69,1 % au terme de l'exercice 2012. Cette amélioration du taux de sinistralité s'explique essentiellement par la diminution de la sinistralité automobile en Ontario et la hausse des taux d'intérêt utilisés dans l'établissement des provisions, et ce malgré la détérioration de la sinistralité en assurance de biens en Ontario.

Les frais autres que d'intérêts se sont élevés à 766 M\$ au terme de l'exercice financier de 2013, en hausse de 98 M\$, ou de 14,7 %, par rapport au même exercice l'an dernier. Cette hausse est principalement attribuable aux salaires et aux avantages sociaux, aux commissions ainsi qu'aux frais de commercialisation qui ont été engagés pour soutenir et stimuler la croissance des affaires du secteur. Les honoraires professionnels engagés pour l'acquisition des activités canadiennes de State Farm expliquent également cette hausse.

2.2.4 RUBRIQUE AUTRES

La rubrique Autres comprend l'information financière qui n'est pas particulière à un secteur d'activité. Elle inclut principalement les activités de trésorerie liées aux opérations de la Caisse centrale Desjardins et celles qui ont trait à l'intermédiation financière entre les surplus ou besoins de liquidités des caisses. On y trouve également les résultats des fonctions de soutien offertes par la Fédération à l'ensemble du Mouvement, les activités de Capital Desjardins inc. et du Fonds de sécurité Desjardins et celles qui sont liées aux billets à terme adossés à des actifs (BTAA) détenus par le Mouvement Desjardins. Elle inclut aussi Groupe Technologies Desjardins inc., qui regroupe l'ensemble des activités relatives aux technologies de l'information du Mouvement. En plus des différents ajustements nécessaires à la préparation des états financiers combinés, les éliminations des soldes intersectoriels sont classées sous cette rubrique.

Le Mouvement Desjardins considère que l'analyse comparative par postes des activités regroupées sous cette rubrique n'est pas pertinente compte tenu de l'intégration des différents ajustements de consolidation ainsi que des éliminations des soldes intersectoriels. Par conséquent, il présente une analyse fondée sur l'apport de ces activités aux excédents avant ristournes aux membres.

APPORT AUX EXCÉDENTS

Les excédents nets de l'exercice avant ristournes aux membres découlant des activités regroupées sous la rubrique Autres se sont établis à 122 M\$ au 31 décembre 2013, comparativement à 262 M\$ en 2012.

EXERCICE 2013

Les excédents nets ont atteint 122 M\$ et sont principalement attribuables aux activités de trésorerie, à la variation positive de 78 M\$ de la juste valeur du portefeuille de BTAA, nette des positions de couverture, ainsi qu'aux excédents provenant des placements du Fonds de sécurité Desjardins. Ces éléments sont contrebalancés par les incidences nettes défavorables liées aux variations de la juste valeur des dérivés associés aux activités de couverture.

EXERCICE 2012

Les excédents nets de 262 M\$ étaient principalement attribuables à la variation positive de 159 M\$ de la juste valeur du portefeuille de BTAA nette des positions de couverture, aux activités de trésorerie, aux excédents provenant des placements du Fonds de sécurité Desjardins ainsi qu'à un ajustement des provisions relatives au portefeuille de placements.

2.3 ANALYSE DES RÉSULTATS DU QUATRIÈME TRIMESTRE

TABLEAU 13 – RÉSULTATS DES HUIT DERNIERS TRIMESTRES

(non audités, en millions de dollars et en pourcentage)

	2013				2012 ⁽¹⁾			
	T4	T3	T2	T1	T4	T3	T2	T1
Revenu net d'intérêts	956 \$	975 \$	953 \$	934 \$	948 \$	967 \$	969 \$	964 \$
Primes nettes	1 515	1 380	1 340	1 323	1 325	1 278	1 295	1 228
Autres revenus d'exploitation								
Frais de service sur les dépôts et les paiements	131	129	122	116	124	127	125	123
Commissions sur prêts et cartes de crédit	144	136	135	134	137	125	127	128
Services de courtage et de fonds de placement	220	220	222	193	196	172	183	180
Honoraires de gestion et de services de garde	78	75	75	72	70	72	64	77
Revenus de change	15	15	16	15	19	16	9	19
Autres	100	64	76	72	72	43	64	54
Revenus d'exploitation	3 159	2 994	2 939	2 859	2 891	2 800	2 836	2 773
Revenus de placement								
Revenus (pertes) nets sur les titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat	11	(63)	(619)	4	38	312	411	(87)
Revenus nets sur les titres disponibles à la vente	69	23	66	63	45	56	52	115
Revenus nets sur autres placements	51	49	64	65	66	56	57	57
Revenus (pertes) de placement	131	9	(489)	132	149	424	520	85
Revenu total	3 290	3 003	2 450	2 991	3 040	3 224	3 356	2 858
Dotation à la provision pour pertes sur créances	73	76	68	60	47	50	62	82
Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance et d'investissement	1 050	893	395	921	991	1 235	1 425	746
Frais autres que d'intérêts	1 695	1 473	1 533	1 528	1 605	1 399	1 388	1 516
Impôts sur les excédents	121	147	67	104	90	121	101	116
Excédents avant ristournes aux membres	351	414	387	378	307	419	380	398
Provision pour ristournes aux membres nette des impôts recouvrés	42	37	20	27	65	54	49	38
Excédents nets de la période après ristournes aux membres	309 \$	377 \$	367 \$	351 \$	242 \$	365 \$	331 \$	360 \$
Dont :								
Part revenant au Groupe	322 \$	367 \$	352 \$	343 \$	201 \$	354 \$	320 \$	349 \$
Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle	(13)	10	15	8	41	11	11	11
Total de l'actif	212 005 \$	210 048 \$	204 751 \$	201 633 \$	196 818 \$	199 844 \$	194 063 \$	196 372 \$
Rendement des capitaux propres	8,6 %	9,7 %	9,4 %	9,8 %	7,2 %	11,5 %	10,9 %	11,7 %
Ratio de fonds propres de la catégorie 1a	15,7	16,4	16,4	16,0	16,8	16,5	16,1	16,0
Ratio du total des fonds propres	18,4	19,2	19,2	18,9	19,3	19,0	18,8	19,2

(1) Les données de 2012 ont été retraitées conformément à la mise en application de nouvelles méthodes comptables entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2013. Pour de plus amples renseignements, voir la note complémentaire 3 « Changements de méthodes comptables et informations à fournir » des états financiers combinés.

RÉSULTATS COMBINÉS DU QUATRIÈME TRIMESTRE

Pour le quatrième trimestre terminé le 31 décembre 2013, le Mouvement Desjardins a enregistré des excédents avant ristournes aux membres de 351 M\$, comparativement à 307 M\$ pour le trimestre correspondant de 2012. Les données de 2012 ont été retraitées conformément à la mise en application de nouvelles méthodes comptables entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2013.

Ces résultats reflètent la contribution du secteur Particuliers et Entreprises, qui s'est chiffré à 201 M\$. Les secteurs Gestion de patrimoine et Assurance de personnes ainsi qu'Assurance de dommages ont procuré respectivement des apports de 77 M\$ et de 90 M\$. Quant aux activités regroupées sous la rubrique Autres, elles ont fait diminuer les excédents de 17 M\$.

Le rendement des capitaux propres s'est situé à 8,6 %, par rapport à 7,2 % au trimestre correspondant de 2012. Cette hausse s'explique par des excédents supérieurs en 2013.

Revenus d'exploitation

Les revenus d'exploitation se sont établis à 3 159 M\$, en hausse de 268 M\$, ou de 9,3 %, par rapport au quatrième trimestre de 2012.

Le revenu net d'intérêts est demeuré stable et s'est chiffré à 956 M\$, comparativement à 948 M\$ pour la même période l'an dernier. Bien que la croissance de l'ensemble du portefeuille de prêts ait été de 8,0 G\$, ou de 6,0 %, depuis un an, la forte concurrence dans le marché qui génère une compression des marges a eu une incidence négative sur ce revenu.

La croissance des affaires liées aux activités d'assurance a généré une augmentation de 190 M\$, ou de 14,3 %, des primes nettes, qui se sont établies à 1 515 M\$.

L'ensemble des activités d'assurance du secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes a dégagé des revenus de primes nettes d'assurance et de rentes de 1 028 M\$ pour le quatrième trimestre de 2013, comparativement à 862 M\$ pour la même période en 2012, soit une hausse de 19,3 %. Plus particulièrement, la venue de nouveaux clients a donné lieu à une augmentation de 107 M\$ des primes de rentes collectives, qui ont atteint 141 M\$ à la fin du quatrième trimestre de 2013. De plus, les primes nettes d'assurance ont affiché une hausse de 5,7 %, pour se chiffrer à 849 M\$. Cette croissance découle essentiellement des activités d'assurance collective, dont l'augmentation a totalisé 43 M\$. Les primes d'assurance collective souscrites par les membres du Mouvement Desjardins ont augmenté de 7,6 %, tandis que celles des autres clientèles ont crû de 6,1 %.

Quant aux activités du secteur Assurance de dommages, elles ont généré des revenus de primes nettes de 545 M\$ au terme du quatrième trimestre de 2013, comparativement à 521 M\$ pour la même période en 2012, soit une hausse de 4,6 %. Cette augmentation s'explique par le nombre grandissant de polices émises découlant de multiples initiatives de croissance mises en œuvre dans l'ensemble des segments de marché et des régions.

Les autres revenus d'exploitation se sont établis à 688 M\$, en hausse de 70 M\$, ou de 11,3 %, par rapport au trimestre correspondant de 2012. Cette augmentation s'explique en partie par la croissance des activités de courtage qui incluent celles de Qtrade Canada Inc., une entreprise dans laquelle le Mouvement a pris une participation au deuxième trimestre de 2013, ainsi que la progression du volume d'actifs sous gestion et des activités relatives aux cartes de crédit.

Revenus de placement

Les revenus de placement ont diminué de 18 M\$ par rapport au même trimestre en 2012 en raison principalement de la fluctuation de la juste valeur des actifs associés aux activités d'assurance de personnes supportant les passifs. Cette baisse de la juste valeur des actifs associés aux activités d'assurance de personnes a été compensée par la variation des provisions techniques qui a entraîné une diminution des charges liées aux sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance et d'investissement. Ces variations s'expliquent principalement par la hausse des taux d'intérêt à moyen et à long termes en 2013. Une augmentation moindre de la juste valeur des BTAA en 2013 a également contribué à la diminution des revenus de placement.

Revenu total

Le revenu total a atteint 3 290 M\$, en hausse de 250 M\$, ou de 8,2 %, par rapport à celui qui avait été enregistré pour la même période en 2012.

Dotation à la provision pour pertes sur créances

La dotation à la provision pour pertes sur créances s'est élevée à 73 M\$ pour le quatrième trimestre de 2013, en hausse de 26 M\$, ou de 55,3 %, par rapport à celle du trimestre correspondant en 2012. Cette variation s'explique par la croissance du portefeuille de prêts. Malgré cette augmentation, le Mouvement Desjardins a continué de présenter un portefeuille de prêts d'excellente qualité. Au 31 décembre 2013, l'encours des prêts douteux bruts se chiffrait à 459 M\$, en légère baisse de 7 M\$ depuis le 31 décembre 2012. Le ratio des prêts douteux bruts, en pourcentage du portefeuille total de prêts bruts, s'établissait à 0,33 % à l'issue du quatrième trimestre de 2013, soit un ratio comparable à celui qui avait été observé à la fin de la période correspondante en 2012.

Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance et d'investissement

Les charges liées aux sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance et d'investissement ont totalisé 1 050 M\$, en hausse de 59 M\$, ou de 6,0 %, par rapport au même trimestre en 2012.

Les charges du secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes ont été de 761 M\$, soit une augmentation de 90 M\$, ou de 13,4 %, comparativement à celles du quatrième trimestre de 2012. Cette hausse s'explique principalement par une croissance des ventes d'épargne collective qui s'est traduite par une augmentation équivalente des passifs des contrats d'assurance et d'investissement. Cette hausse a été atténuée par l'effet à la baisse de la fluctuation de la juste valeur des actifs associés aux activités d'assurance de personnes supportant les passifs sur les variations des provisions techniques.

Les charges du secteur Assurance de dommages totalisaient 292 M\$ au terme du quatrième trimestre de 2013, par rapport à 324 M\$ pour la même période en 2012, ce qui représente une diminution de 32 M\$, ou de 9,9 %. Cette baisse s'explique par une amélioration du taux de sinistralité des assureurs de dommages de ce secteur. Ce dernier est passé de 64,8 % au quatrième trimestre de 2012 à 54,6 % pour la même période en 2013. Cette amélioration découle principalement de l'évolution favorable des sinistres des années antérieures principalement en Ontario, malgré les vents violents survenus au Québec ainsi que le verglas qu'ont subi plusieurs régions du Canada au cours du quatrième trimestre.

Frais autres que d'intérêts

Les frais autres que d'intérêts ont atteint 1 695 M\$, soit une augmentation de 90 M\$, ou de 5,6 %, comparativement au quatrième trimestre de 2012. Cette croissance est notamment attribuable à la progression des affaires, qui a eu un effet à la hausse sur le nombre d'employés, de même qu'à l'indexation annuelle des salaires et aux avantages sociaux. Ces frais ont également été marqués au quatrième trimestre de 2013 par l'intégration des frais autres que d'intérêts de 16 M\$ de Qtrade Canada Inc. découlant d'une prise de participation dans celle-ci au deuxième trimestre de 2013. Cette hausse a été atténuée par la diminution de la charge de retraite.

Quant à l'indice de productivité, soit le rapport entre les frais autres que d'intérêts et le revenu total, déduction faite des frais de sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance et d'investissement, il s'est établi à 75,7 % pour le quatrième trimestre, comparativement à 78,3 % au terme du même trimestre l'an dernier. Le contrôle serré des frais autres que d'intérêts au cours du quatrième trimestre de 2013 a fait en sorte que les revenus d'exploitation ont augmenté plus rapidement que ces derniers, soit respectivement de 9,3 % et de 5,6 %.

RÉSULTATS DES SECTEURS POUR LE QUATRIÈME TRIMESTRE

Particuliers et Entreprises

Pour le quatrième trimestre de 2013, les excédents avant ristournes aux membres attribuables au secteur Particuliers et Entreprises ont été de 201 M\$ et étaient comparables à ceux de la même période en 2012.

Les revenus d'exploitation ont totalisé 1 405 M\$, en hausse de 19 M\$, ou de 1,4 %. Le revenu net d'intérêts est demeuré stable et a été soutenu par la croissance de l'encours de l'ensemble du portefeuille de prêts de 8,3 G\$, ou de 6,4 %, depuis un an, malgré l'incidence négative de la forte concurrence dans le marché qui crée une compression des marges.

Quant aux autres revenus d'exploitation, ils ont augmenté de 18 M\$, ou de 4,0 %, comparativement au quatrième trimestre de 2012, pour se chiffrer à 471 M\$. Cette hausse s'explique principalement par la croissance des ventes par le réseau des caisses de divers produits du Mouvement Desjardins conçus par les filiales ainsi que des activités relatives aux cartes de crédit.

Les revenus de placement ont atteint 23 M\$, soit une augmentation de 14 M\$, ou de 155,6 %, comparativement à ceux qui avaient été enregistrés au 31 décembre 2012. Cette hausse résulte en grande partie d'occasions d'affaires plus nombreuses pour le groupe des titres à revenu fixe en raison des signes de reprise de l'économie mondiale qui ont rendu les investisseurs plus actifs sur le marché.

Le revenu total de ce secteur s'est élevé à 1 428 M\$, soit une hausse de 33 M\$, ou de 2,4 %, par rapport à la même période en 2012.

La dotation à la provision pour pertes sur créances s'est élevée à 73 M\$ pour le quatrième trimestre de 2013, en hausse de 26 M\$, ou de 55,3 %, par rapport à celle du trimestre correspondant en 2012. Cette variation s'explique par la croissance du portefeuille de prêts. Malgré cette augmentation, le secteur Particuliers et Entreprises a continué de présenter un portefeuille de prêts d'excellente qualité. Au 31 décembre 2013, l'encours des prêts douteux bruts se chiffrait à 457 M\$, en légère baisse de 4 M\$ depuis le 31 décembre 2012. Le ratio des prêts douteux bruts, en pourcentage du portefeuille total de prêts bruts, s'établissait à 0,33 % à l'issue du quatrième trimestre de 2013, soit une amélioration par rapport au ratio de 0,36 % observé à la fin de la période correspondante en 2012.

Les frais autres que d'intérêts se sont élevés à 1 103 M\$, soit une augmentation de 47 M\$, ou de 4,5 %, comparativement à la même période en 2012. Cette croissance est principalement attribuable à la progression des affaires, qui a eu un effet à la hausse sur le nombre d'employés, de même qu'à l'indexation annuelle des salaires, aux avantages sociaux ainsi qu'à l'essor du programme de récompenses BONIDOLLARS.

Gestion de patrimoine et Assurance de personnes

Pour le quatrième trimestre de 2013, les excédents nets de ce secteur ont été de 77 M\$, soit une augmentation de 31 M\$, ou de 67,4 %, par rapport à la période correspondante en 2012. Cette hausse est essentiellement attribuable aux activités d'assurance de personnes.

Les revenus d'exploitation se sont établis à 1 303 M\$, en hausse de 215 M\$, ou de 19,8 %, par rapport au quatrième trimestre de 2012. Les revenus tirés des primes nettes d'assurance et de rentes ont atteint 1 028 M\$ pour le quatrième trimestre de 2013, comparativement à 862 M\$ pour la même période en 2012, soit une hausse de 19,3 %. Plus particulièrement, la venue de nouveaux clients a donné lieu à une hausse de 107 M\$ des primes de rentes collectives, qui ont atteint 141 M\$ à la fin du quatrième trimestre de 2013. De plus, les primes nettes d'assurance ont affiché une hausse de 5,7 % et se sont chiffrées à 849 M\$. Cette croissance découle essentiellement des activités d'assurance collective, dont l'augmentation a totalisé 43 M\$. Les primes d'assurance collective souscrites par les membres du Mouvement Desjardins ont augmenté de 7,6 %, tandis que celles des autres clientèles ont crû de 6,1 %.

Les autres revenus d'exploitation se sont élevés à 274 M\$, en progression de 49 M\$, ou de 21,8 %, en raison, entre autres, des revenus tirés de la vente de services de courtage générés par Qtrade Canada Inc., une entreprise dans laquelle le Mouvement a pris une participation au deuxième trimestre de 2013, ainsi que de la croissance de l'actif moyen sous gestion provenant de la vente de différents produits.

Quant aux revenus de placement, ils ont diminué de 34 M\$ en raison principalement de la fluctuation de la juste valeur des actifs associés aux activités d'assurance de personnes supportant les passifs. Cette baisse de la juste valeur des actifs associés aux activités d'assurance de personnes a été compensée par la variation des provisions techniques, qui a entraîné une diminution des charges liées aux sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance et d'investissement. Ces variations s'expliquent principalement par la hausse des taux d'intérêt à moyen et à long termes en 2013.

Le revenu total du secteur s'est élevé à 1 329 M\$, soit une hausse de 181 M\$, ou de 15,8 %, comparativement à la même période en 2012.

Les charges liées aux sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance et d'investissement ont été de 761 M\$, soit une augmentation de 90 M\$, ou de 13,4 %, comparativement à celles du quatrième trimestre de 2012. Cette croissance s'explique principalement par une augmentation des ventes d'épargne collective qui s'est traduite par une hausse équivalente des passifs des contrats d'assurance et d'investissement. Cette augmentation a été atténuée par l'effet à la baisse de la fluctuation de la juste valeur des actifs associés aux activités d'assurance de personnes supportant les passifs sur les provisions techniques.

Les frais autres que d'intérêts ont atteint 471 M\$ au quatrième trimestre de 2013, soit une progression de 45 M\$, ou de 10,6 %, par rapport au trimestre correspondant en 2012. Cette hausse résulte principalement d'une augmentation de la rémunération versée attribuable à la hausse de l'encours des Fonds Desjardins, de la progression des salaires et des avantages sociaux et de l'intégration de frais autres que d'intérêts de 16 M\$ découlant d'une prise de participation dans Qtrade Canada Inc.

Assurance de dommages

Les excédents nets provenant de ce secteur ont atteint 90 M\$ pour le quatrième trimestre de 2013, soit une hausse de 26 M\$, ou de 40,6 %, comparativement au trimestre correspondant en 2012. Ce trimestre a été caractérisé par l'augmentation des revenus de primes, l'amélioration du taux de sinistralité ainsi que la hausse des frais autres que d'intérêts.

Les revenus d'exploitation ont totalisé 595 M\$, en hausse de 36 M\$, ou de 6,4 %. Cette croissance s'explique par la progression des revenus de primes nettes de 24 M\$, ou de 4,6 %, générée par le nombre grandissant de polices émises découlant de multiples initiatives de croissance mises en œuvre dans l'ensemble des segments de marché et des régions.

Les autres revenus d'exploitation ont augmenté de 13 M\$, ou de 36,1 %, pour atteindre 49 M\$ en raison essentiellement de la hausse des revenus de commissions provenant principalement de l'acquisition de Coast Capital Insurance Services Ltd. au début du troisième trimestre.

Les revenus de placement ont augmenté de 6 M\$ par rapport à ceux de la même période en 2012. Cela s'explique essentiellement par une hausse des gains nets enregistrés sur la disposition de titres disponibles à la vente au cours du quatrième trimestre de 2013, comparativement au même trimestre en 2012.

Le revenu total du secteur s'est élevé à 628 M\$ pour le quatrième trimestre de 2013, soit une augmentation de 42 M\$, ou de 7,2 %, par rapport au trimestre correspondant en 2012.

Les charges liées aux frais de sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance ont diminué de 32 M\$, ou de 9,9 %, pour se chiffrer à 292 M\$. Cette baisse s'explique par une amélioration du taux de sinistralité des assureurs de dommages. Ce dernier est passé de 64,8 % au quatrième trimestre de 2012 à 54,6 % pour la même période en 2013. Cette amélioration s'explique principalement par l'évolution favorable des sinistres des années antérieures principalement en ce qui concerne l'assurance automobile en Ontario, malgré des vents violents survenus au Québec ainsi que le verglas qu'ont subi plusieurs régions du Canada au cours du quatrième trimestre.

Les frais autres que d'intérêts se sont élevés à 219 M\$, en hausse de 40 M\$, ou de 22,3 %, par rapport à la même période l'an dernier. Cette hausse est principalement attribuable à la croissance des affaires de ce secteur qui a engendré une hausse des salaires et des avantages sociaux et de l'ensemble des autres frais, notamment des commissions. Enfin, des frais engagés dans le cadre des négociations en vue de procéder à l'acquisition des activités canadiennes de State Farm expliquent également la croissance des frais autres que d'intérêts.

Rubrique Autres

Le déficit net a atteint 17 M\$ au terme du quatrième trimestre de 2013 et est principalement attribuable aux incidences nettes défavorables liées aux variations de la juste valeur des dérivés associés aux activités de couverture et à la progression des affaires, qui a eu un effet sur le nombre d'employés, auxquelles s'ajoutent l'indexation annuelle des salaires et les avantages sociaux. Ces éléments ont été contrebalancés par les activités de trésorerie, les excédents provenant des placements du Fonds de sécurité Desjardins ainsi que la variation positive de 19 M\$ de la juste valeur du portefeuille de BTAA nette des positions de couverture.

Pour le quatrième trimestre de 2012, le déficit net de 14 M\$ était principalement attribuable à la charge sur la réévaluation d'actifs. Cet élément avait été contrebalancé par la variation positive de 37 M\$ de la juste valeur du portefeuille de BTAA nette des positions de couverture et les activités de trésorerie.

TENDANCES TRIMESTRIELLES

Les revenus, les charges et les excédents trimestriels avant ristournes aux membres varient en fonction de certaines tendances, y compris des fluctuations saisonnières, de la conjoncture générale et des conditions du marché. Le tableau 14 présente les résultats des huit derniers trimestres.

La forte concurrence dans le marché qui crée une compression des marges, et les faibles taux d'intérêts ont eu une incidence négative sur le revenu net d'intérêts et ont provoqué sa stagnation malgré l'augmentation de l'encours des prêts observée tout au long de l'année. Les primes nettes ont connu une bonne croissance depuis le premier trimestre de 2012 découlant en partie de différentes acquisitions réalisées par les secteurs d'assurance et d'initiatives en matière de développement des affaires.

Le Mouvement Desjardins affiche une baisse de ses revenus de placement depuis le quatrième trimestre de 2011 en raison principalement de la fluctuation de la juste valeur des actifs associés aux activités d'assurance de personnes supportant les passifs. Cette baisse de la juste valeur des actifs associés aux activités d'assurance de personnes, qui s'est fait sentir principalement au deuxième trimestre de 2013 a été compensée par la variation des provisions techniques qui a entraîné une diminution des charges liées aux sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance et d'investissement. Ces variations s'expliquent principalement par la hausse des taux d'intérêt à moyen et à long termes en 2013.

La dotation à la provision pour pertes sur créances est demeurée stable malgré la hausse continue des encours de prêts, ce qui reflète la bonne qualité des prêts.

Les charges liées aux sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance et d'investissement ont subi des fluctuations trimestrielles découlant de la variation de la juste valeur des placements associés aux activités d'assurance de personnes qui s'est fait sentir principalement au deuxième trimestre de 2013. On observe également une diminution du coût des sinistres principalement liée à l'assurance automobile au Canada malgré la tragédie de Lac-Mégantic, les inondations survenues à Toronto de même que les fortes pluies et les vents violents qui se sont abattus sur le Québec et qui ont marqué le troisième trimestre de 2013.

Compte tenu du rythme de la croissance des affaires, les frais autres que d'intérêts sont stables, ce qui démontre leur contrôle serré.

3.0 REVUE DU BILAN

3.1 GESTION DU BILAN

TABLEAU 14 – BILAN COMBINÉ

Au 31 décembre
(en millions de dollars et en pourcentage)

	2013		2012 ⁽¹⁾		2011 ⁽¹⁾	
Actif						
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	1 320 \$	0,6 %	1 669 \$	0,8 %	1 356 \$	0,7 %
Valeurs mobilières	42 577	20,1	40 312	20,5	41 205	21,7
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	7 710	3,6	4 377	2,2	4 959	2,6
Prêts	140 533	66,4	132 576	67,4	125 154	65,8
Actif net des fonds distincts	7 252	3,4	6 066	3,1	5 362	2,8
Autres actifs	12 613	5,9	11 818	6,0	12 146	6,4
Total de l'actif	212 005 \$	100,0 %	196 818 \$	100,0 %	190 182 \$	100,0 %
Passif et capitaux propres						
Dépôts	136 746 \$	64,6 %	129 624 \$	65,9 %	123 403 \$	64,9 %
Autres passifs	54 964	25,9	48 654	24,6	49 757	26,1
Obligations subordonnées	3 063	1,4	3 081	1,6	3 350	1,8
Capitaux propres	17 232	8,1	15 459	7,9	13 672	7,2
Total du passif et des capitaux propres	212 005 \$	100,0 %	196 818 \$	100,0 %	190 182 \$	100,0 %

(1) Les données de 2012 et de 2011 ont été retraitées conformément à la mise en application de nouvelles méthodes comptables entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2013.
Pour plus amples renseignements, voir la note complémentaire 3 « Changements de méthodes comptables et informations à fournir » des états financiers combinés.

ACTIF TOTAL

Au 31 décembre 2013, l'actif total du Mouvement Desjardins se chiffrait à 212,0 G\$, en hausse de 15,2 G\$, ou de 7,7 %, depuis le début de l'année, comparativement à une progression annuelle de 6,6 G\$, ou de 3,5 % enregistrée au 31 décembre 2012. Cette croissance soutenue découle de l'augmentation du portefeuille de prêts en dépit du ralentissement du marché de l'habitation au Québec et en Ontario. L'essor des valeurs mobilières ainsi que de celles qui sont empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente a aussi contribué à cet excellent résultat. Les autres actifs ont crû de 795 M\$, ou de 6,7 %, durant la même période, pour totaliser 12,6 G\$ au 31 décembre 2013, comparativement à un repli de 328 M\$, ou de 2,7 %, observé à la fin de 2012.

Le Mouvement Desjardins affichait également de très bons résultats au 31 décembre 2013 au chapitre de la collecte d'épargne auprès des particuliers, des entreprises et des gouvernements. Le passif-dépôts, qui s'établissait à 136,7 G\$ à cette date, a crû de 7,1 G\$, ou de 5,5 %, depuis le début de l'année, comparativement à une hausse annuelle de 6,2 G\$, ou de 5,0 %, enregistrée au 31 décembre 2012. De plus, il a su aussi profiter de l'embellie de l'activité boursière en 2013, comme en témoigne la performance qu'il a obtenue dans le domaine de l'épargne hors bilan, soit celle que lui confient ses membres et clients sous forme d'investissements dans des fonds de placement ou d'autres valeurs mobilières. L'encours de l'épargne hors bilan a ainsi progressé de 7,4 G\$, ou de 14,1 %, pour se chiffrer à 60,0 G\$ au 31 décembre 2013, alors qu'il affichait une augmentation annuelle de 4,0 G\$, ou de 8,1 %, à la fin de 2012.

TRÉSORERIE, DÉPÔTS AUPRÈS D'INSTITUTIONS FINANCIÈRES ET VALEURS MOBILIÈRES

Au 31 décembre 2013, la trésorerie et les dépôts auprès d'institutions financières du Mouvement Desjardins affichaient une baisse annuelle de 349 M\$, ou de 20,9 %, pour s'établir à 1,3 G\$, comparativement à une hausse annuelle de 313 M\$, ou de 23,1 %, enregistrée au 31 décembre 2012. Quant aux valeurs mobilières, y compris celles qui sont empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente, elles ont progressé de 5,6 G\$, ou de 12,5 %, durant le même exercice, pour atteindre 50,3 G\$ au 31 décembre 2013, par rapport à un recul de 1,5 G\$, ou de 3,2 %, enregistré à la fin de 2012. Les variations de la liquidité du Mouvement Desjardins sont expliquées plus en détail à la section 3.3 « Analyse des flux de trésorerie ».

PRÊTS

Au 31 décembre 2013, l'encours du portefeuille de prêts du Mouvement Desjardins, net de la provision pour pertes sur prêts, se chiffrait à 140,5 G\$, en hausse de 8,0 G\$, ou de 6,0 %, depuis le début de l'année, comparativement à un gain annuel de 7,4 G\$, ou de 5,9 %, enregistré au 31 décembre 2012. Les grandes catégories de crédit offertes par le Mouvement Desjardins qui ont contribué le plus à cet excellent résultat comprennent les prêts hypothécaires résidentiels, qui comptaient 64,8 % de son portefeuille au 31 décembre 2013.

Comme l'illustre le tableau 15, le financement constitué des prêts hypothécaires résidentiels, des prêts à la consommation, des avances sur cartes de crédit et des autres prêts aux particuliers, représentait 78,7 % du portefeuille total de prêts du Mouvement Desjardins au 31 décembre 2013. Ces prêts ont crû de 6,5 G\$, ou de 6,2 %, au cours de l'année, pour totaliser 110,9 G\$ au 31 décembre 2013, alors qu'ils avaient affiché une progression annuelle de 6,8 G\$, ou de 6,9 %, au 31 décembre 2012. Malgré le ralentissement du marché de l'habitation au Québec et en Ontario en 2013, le Mouvement a su tirer son épingle du jeu dans le domaine des prêts hypothécaires résidentiels, qui constituent la majeure partie de ce type de financement.

Le Mouvement Desjardins est également très présent dans l'industrie du financement destiné aux entreprises et aux gouvernements. En effet, l'encours de ses prêts à cette catégorie d'emprunteurs a augmenté de 1,5 G\$, ou de 5,1 %, depuis le début de l'année, pour atteindre 30,0 G\$ au 31 décembre 2013, alors qu'il affichait une hausse annuelle de 596 M\$, ou de 2,1 %, au 31 décembre 2012.

TABLEAU 15 – PRÊTS PAR CATÉGORIES D'EMPRUNTEURS

Au 31 décembre
(en millions de dollars et en pourcentage)

	2013	2012	2011			
Hypothécaires résidentiels	91 389 \$	64,8 %	85 931 \$	64,6 %	79 686 \$	63,4 %
À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers	19 549	13,9	18 520	13,9	17 985	14,3
Aux entreprises	28 371	20,1	26 869	20,2	25 998	20,7
Aux gouvernements	1 642	1,2	1 675	1,3	1 950	1,6
	140 951	100,0 %	132 995	100,0 %	125 619	100,0 %
Provision pour pertes sur prêts	(418)		(419)		(465)	
Total des prêts par catégories d'emprunteurs	140 533 \$		132 576 \$		125 154 \$	
Prêts garantis et/ou assurés par des gouvernements et d'autres organismes publics et parapublics inclus ci-dessus	39 598 \$		40 415 \$		36 362 \$	
Prêts garantis et/ou assurés par des gouvernements et d'autres organismes publics et parapublics en pourcentage du total des prêts bruts	28,1 %		30,4 %		28,9 %	
Prêts hypothécaires résidentiels, à la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers en pourcentage du total des prêts bruts	78,7		78,5		77,8	

Prêts hypothécaires résidentiels

Le marché de l'habitation a connu un ralentissement au Québec et en Ontario en 2013 tant du côté de la construction neuve que de la revente de maisons existantes. Le Mouvement Desjardins a tout de même su tirer avantage de ce contexte moins favorable. La notoriété qu'il s'est forgée au fil des années dans ce domaine auprès de ses membres et de ses clients n'est pas étrangère à ces excellents résultats. La qualité et la diversité de ses produits de prêts hypothécaires, combinées à son vaste réseau de distribution, ont fait de lui une institution financière de premier plan dans cette industrie. Ainsi, au 31 décembre 2013, l'encours des prêts hypothécaires résidentiels avait continué de progresser à un rythme soutenu, soit de 5,5 G\$, ou de 6,4 %, depuis le début de l'année, pour totaliser 91,4 G\$ à cette date, comparativement à une majoration annuelle de 6,2 G\$, ou de 7,8 %, enregistrée au 31 décembre 2012. Notons que le Mouvement Desjardins était toujours en tête de peloton au Québec dans ce domaine, avec une part de marché estimée à 35,4 % au 31 décembre 2013.

Prêts à la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers

Au 31 décembre 2013, le financement à la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers du Mouvement Desjardins s'élevait à 19,5 G\$, en hausse de 1,0 G\$, ou de 5,6 %, depuis le début de l'année, comparativement à une croissance annuelle de 535 M\$, ou de 3,0 %, enregistrée au 31 décembre 2012. Cette meilleure performance s'explique principalement par les excellents résultats qu'ont obtenus les Services de cartes et monétiques dans ce marché en 2013, particulièrement en ce qui a trait au financement automobile. La part de marché du Mouvement dans le domaine des prêts à la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers au Québec était évaluée à 23,0 % au 31 décembre 2013.

Prêts aux entreprises

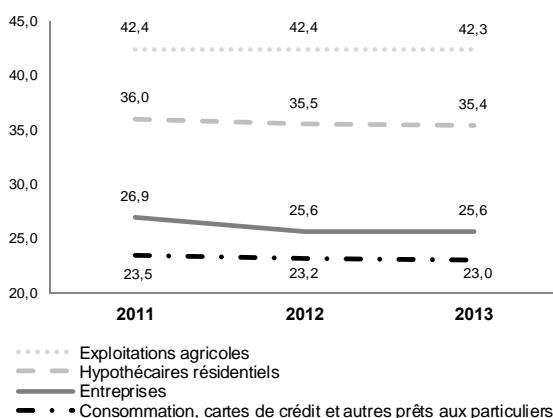
Au 31 décembre 2013, les prêts aux entreprises du Mouvement Desjardins, qui sont composés en majeure partie de prêts commerciaux et industriels, s'établissaient à 28,4 G\$, en hausse de 1,5 G\$, ou de 5,6 %, depuis le début de l'année, comparativement à une croissance annuelle de 871 M\$, ou de 3,4 %, enregistrée au 31 décembre 2012. Malgré un contexte économique un peu moins favorable, les investissements des entreprises sont demeurés assez soutenus et ont contribué à maintenir leur demande d'emprunts. La part de marché du Mouvement Desjardins dans le domaine des prêts aux entreprises au Québec était estimée à 25,6 % au 31 décembre 2013.

L'encours des prêts agricoles, qui sont présentés dans le portefeuille de prêts aux entreprises du Mouvement Desjardins, s'élevait à 5,7 G\$ au 31 décembre 2013, soit une augmentation de 226 M\$, ou de 4,1 % depuis le début de l'année, par rapport à une progression annuelle de 105 M\$, ou de 2,0 %, enregistrée au 31 décembre 2012. Sur le territoire québécois, le Mouvement est l'institution financière la plus présente dans ce domaine grâce à une part de marché qui était évaluée à 42,3 % au 31 décembre 2013.

Prêts aux gouvernements

Au 31 décembre 2013, l'encours des prêts aux gouvernements du Mouvement Desjardins, principalement auprès d'administrations municipales, se chiffrait à 1,6 G\$, en légère baisse de 33 M\$, ou de 2,0 %, depuis le début de l'année, comparativement à une diminution de 275 M\$, ou de 14,1 % enregistrée au 31 décembre 2012. Soulignons qu'une forte proportion de l'encours de ce type de prêts du Mouvement est sous la forme de marges de crédit. Par conséquent, il fait l'objet d'importantes fluctuations qui découlent des besoins de financement des gouvernements.

PARTS DE MARCHÉ AU QUÉBEC
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT
(en %)



QUALITÉ DU CRÉDIT

Le Mouvement Desjardins continue de présenter un portefeuille de prêts d' excellente qualité. Au 31 décembre 2013, l'encours des prêts douteux bruts se chiffrait à 459 M\$, en légère baisse de 7 M\$ depuis le 31 décembre 2012. Le ratio des prêts douteux bruts, exprimé en pourcentage du portefeuille total de prêts bruts, s'établissait à 0,33 % à la fin du quatrième trimestre, ce qui constitue une amélioration par rapport au ratio de 0,35 % enregistré à la fin de 2012. Le ratio du Mouvement demeure ainsi l'un des meilleurs du secteur bancaire du Canada.

Soulignons que les prêts du Mouvement Desjardins garantis et/ou assurés par des gouvernements et d'autres organismes publics et parapublics représentaient 28,1 % de son portefeuille de prêts total au 31 décembre 2013.

D'autres renseignements sur la qualité du portefeuille de crédit du Mouvement Desjardins sont présentés à la section 4.1 « Gestion des risques », aux pages 63 et 64 de ce rapport de gestion.

DÉPÔTS

TABLEAU 16 – DÉPÔTS

Au 31 décembre
(en millions de dollars et en pourcentage)

	2013			2012		2011		
	Payables à vue	Payables à préavis	Payables à terme	Total	Total	Total	Total	Total
Particuliers	30 839 \$	3 949 \$	51 942 \$	86 730 \$	63,4 %	84 415 \$	65,1 %	82 486 \$ 66,8 %
Entreprises et gouvernements	16 168	337	31 207	47 712	34,9	43 033	33,2	39 104 31,7
Institutions de dépôts et autres	41	—	2 263	2 304	1,7	2 176	1,7	1 813 1,5
Total des dépôts	47 048 \$	4 286 \$	85 412 \$	136 746 \$	100,0 %	129 624 \$	100,0 %	123 403 \$ 100,0 %

Au 31 décembre 2013, l'encours des dépôts du Mouvement Desjardins s'élevait à 136,7 G\$, en hausse de 7,1 G\$, ou de 5,5 %, depuis le début de l'année, comparativement à une croissance annuelle de 6,2 G\$, ou de 5,0 %, enregistrée au 31 décembre 2012. Il s'agit d'une progression soutenue qui découle de la collecte d'épargne auprès des particuliers, des entreprises et des gouvernements. Ces derniers sont la principale source de financement du Mouvement, puisqu'ils représentaient 98,3 % de l'encours du portefeuille de dépôts à cette date.

Épargne des particuliers

L'épargne des particuliers est la source de fonds la plus importante du Mouvement Desjardins et composait 63,4 % de son passif-dépôts au 31 décembre 2013. Elle a affiché une croissance annuelle de 2,3 G\$, ou de 2,7 %, pour totaliser 86,7 G\$ au 31 décembre 2013, par rapport à une augmentation annuelle de 1,9 G\$, ou de 2,3 %, enregistrée au 31 décembre 2012. Malgré le contexte de faibles taux d'intérêt et la popularité des produits d'épargne hors bilan tels que les fonds de placement et les autres valeurs mobilières, la performance du Mouvement Desjardins dans ce marché s'est améliorée.

L'épargne payable à terme est sans conteste la plus populaire des grandes catégories de dépôts que le Mouvement Desjardins offre à ses membres et à ses clients particuliers. Au 31 décembre 2013, elle composait 59,9 % de son portefeuille d'épargne personnelle. Elle a diminué de 1,8 G\$, ou de 3,4 %, depuis le début de l'année, pour atteindre 51,9 G\$ à l'issue de l'exercice, alors qu'elle affichait une progression annuelle de 2,9 G\$, ou de 5,7 %, à la fin de 2012. Quant à l'épargne payable à vue et à préavis, qui constituait 40,1 % des dépôts des particuliers au 31 décembre 2013, elle a crû de 4,1 G\$, ou de 13,4 %, depuis le début de l'année, pour s'établir à 34,8 G\$, alors qu'une baisse annuelle de 972 M\$, ou de 3,1 % était enregistrée à la fin de 2012.

Au 31 décembre 2013, la part de marché du Mouvement Desjardins dans le domaine de l'épargne bilan provenant des particuliers au Québec était estimée à 42,3 %. L'attention particulière qu'il a accordée au fil des ans à la collecte d'épargne lui a permis de conserver cette position de chef de file en dépit d'une concurrence accrue.

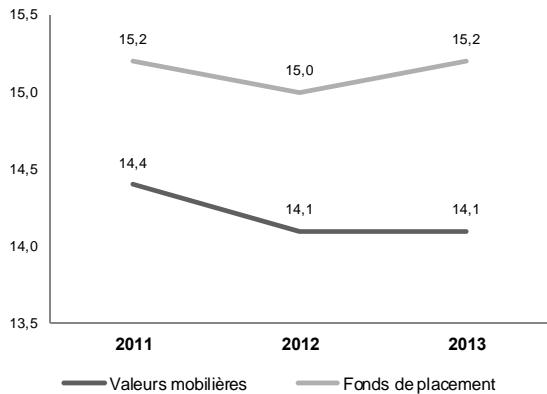
Épargne des entreprises et des gouvernements ainsi que des institutions de dépôts et autres

Le passif-dépôts du Mouvement Desjardins est composé principalement d'épargne des particuliers. Cependant, la contribution des entreprises et des gouvernements est loin d'être négligeable, puisqu'elle représentait 34,9 % de son passif-dépôts au 31 décembre 2013, comparativement à une proportion de 33,2 % enregistrée au 31 décembre 2012. Ces dépôts ont crû de 4,7 G\$, ou de 10,9 %, depuis le début de l'année, pour s'établir à 47,7 G\$ au 31 décembre 2013. Cette augmentation s'explique en partie par les différentes émissions effectuées par la Caisse centrale Desjardins au cours de l'année sur les marchés américain et canadien. En 2012, cette progression avait été de 3,9 G\$, ou de 10,0 %.

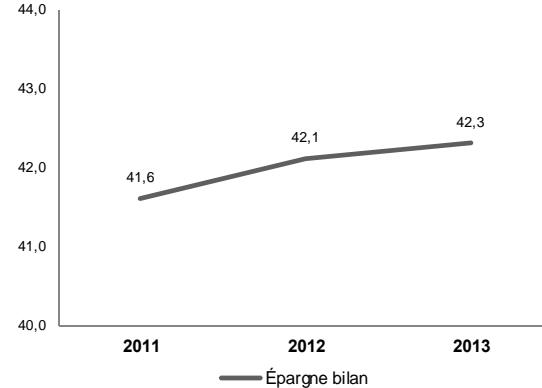
L'épargne accumulée dans la catégorie « Institutions de dépôts et autres » ne représentait que 1,7 % du passif-dépôts au 31 décembre 2013, soit une proportion comparable à celle qui avait été enregistré au 31 décembre 2012. Son encours a augmenté de 128 M\$, ou de 5,9 %, depuis le début de l'année, pour totaliser 2,3 G\$ au 31 décembre 2013, alors qu'il affichait une progression annuelle de 363 M\$, ou de 20,0 %, à la fin de 2012.

Des renseignements supplémentaires concernant les sources de refinancement sont présentés aux pages 69 et 70, tandis que la politique de gestion du risque de liquidité du Mouvement Desjardins est traitée à la page 67.

PARTS DE MARCHÉ AU QUÉBEC
ACTIVITÉS DE COLLECTE D'ÉPARGNE PERSONNELLE
VALEURS MOBILIÈRES ET FONDS DE PLACEMENT
(en %)



PARTS DE MARCHÉ AU QUÉBEC
ACTIVITÉS DE COLLECTE D'ÉPARGNE PERSONNELLE
ÉPARGNE BILAN
(en %)



AUTRES PASSIFS

Les autres passifs se chiffraient à 55,0 G\$ au 31 décembre 2013, comparativement à 48,7 G\$ au 31 décembre 2012, ce qui équivaut à une hausse de 6,3 G\$, ou de 13,0 %, attribuable principalement à l'augmentation des engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert et ceux aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat. Au 31 décembre 2013, ces derniers totalisaient 7,8 G\$ et 9,6 G\$ respectivement. Également, les autres passifs étaient principalement constitués des passifs des contrats d'assurance et d'investissement, pour 17,1 G\$, et des passifs des fonds distincts, pour 7,3 G\$, au 31 décembre 2013.

CAPITAUX PROPRES

Au 31 décembre 2013, les capitaux propres s'élevaient à 17,2 G\$, comparativement à 15,5 G\$ au 31 décembre 2012, soit une hausse de 1,7 G\$, ou de 11,5 %. Les excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres totalisant 1 404 M\$ et l'émission de 473 M\$ de parts de capital de la Fédération ont été les principales sources de cette croissance. La note complémentaire 22 « Capital social » des états financiers combinés présente des renseignements supplémentaires sur le capital social du Mouvement Desjardins.

3.2 GESTION DU CAPITAL

La gestion du capital est un élément essentiel de la gestion financière du Mouvement Desjardins. Elle a comme objectif d'assurer que le niveau et la structure de fonds propres du Mouvement Desjardins et de ses composantes respectent son profil de risque, son caractère distinctif et ses objectifs coopératifs. Elle doit également faire en sorte que la structure de fonds propres soit adéquate par rapport aux cibles de rentabilité, aux objectifs de croissance, aux attentes des agences de notation et aux exigences des organismes de réglementation. De plus, elle doit optimiser la répartition des fonds propres et les mécanismes de circulation de ces derniers à l'interne et soutenir la croissance, le développement et la gestion des risques liés aux actifs du Mouvement Desjardins.

Le Mouvement Desjardins préconise une gestion prudente de son capital. Celle-ci vise à maintenir des ratios de fonds propres réglementaires supérieurs à ceux de l'industrie bancaire canadienne et aux exigences réglementaires. Au 31 décembre 2013, les ratios de fonds propres de la catégorie 1a et de la catégorie 1 de même que le ratio du total des fonds propres du Mouvement Desjardins étaient respectivement de 15,7 %, de 15,7 % et de 18,4 %. La gestion prudente du capital du Mouvement Desjardins se reflète dans la qualité des cotes de crédit que lui accordent les différentes agences de notation.

La crise financière mondiale a amené l'industrie à mettre davantage l'accent sur une saine capitalisation de ses activités. En fait, les agences de notation et le marché favorisent plus que jamais les institutions les mieux capitalisées. Ces éléments militent en faveur d'un rehaussement général du niveau et de la qualité du capital émis par les institutions financières. Cela se reflète également dans les exigences rehaussées de Bâle III mises en place le 1^{er} janvier 2013. C'est dans ce contexte que le Mouvement Desjardins a fixé sa cible minimale de fonds propres de la catégorie 1a et de la catégorie 1 à 15 % et a en place des stratégies afin de respecter ses engagements en prévision de l'acquisition éventuelle des activités canadiennes de State Farm.

Cadre intégré de gestion du capital du Mouvement Desjardins

De façon générale, le Cadre intégré de gestion du capital du Mouvement Desjardins prévoit les politiques et processus nécessaires pour établir les cibles de capitalisation de ce dernier et les affecter à ses composantes, établir les stratégies permettant d'assurer l'atteinte de ces cibles, mobiliser rapidement les capitaux, assurer une mesure adéquate de la performance des composantes et optimiser les mécanismes de circulation et d'utilisation des fonds propres à l'interne.

Le Mouvement Desjardins a développé un programme de simulation de crise. Son objectif est d'établir et de mesurer l'effet de différents scénarios intégrés, c'est-à-dire de simuler divers scénarios économiques à l'égard de l'ensemble de ses composantes et d'en évaluer les répercussions financières et réglementaires. Ce processus permet de déterminer si la cible minimale, établie selon le plan de capitalisation, est adéquate en regard des risques auxquels le Mouvement Desjardins est exposé.

Cadre réglementaire et politiques internes

La gestion du capital du Mouvement Desjardins est sous la responsabilité du conseil d'administration de la Fédération qui, pour le soutenir à cet égard, a mandaté le comité de gestion Finances et Risques pour veiller à ce que le Mouvement soit doté d'une base de fonds propres suffisante et rassurante. La première vice-présidence Finances et Direction financière prépare annuellement, avec l'appui des composantes du Mouvement, un plan de capitalisation qui lui permet d'élaborer et de mettre à jour les objectifs et les cibles de fonds propres.

Les situations actuelles et projetées révèlent que, globalement, le Mouvement Desjardins dispose d'une solide base de fonds propres et, de ce fait, d'une marge de manœuvre lui permettant de poursuivre sa stratégie de croissance.

Les ratios de fonds propres réglementaires du Mouvement Desjardins sont calculés selon la Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital de base à l'intention des coopératives de services financiers (la ligne directrice) émise par l'Autorité des marchés financiers (AMF). Cette dernière a été mise à jour le 1^{er} janvier 2013 pour tenir compte du dispositif révisé de convergence internationale de la mesure et des normes de fonds propres (Bâle III) édicté par la Banque des règlements internationaux dans le but de rendre le système financier plus sécuritaire et plus résilient en période de tension. De plus, à la suite du passage aux nouvelles exigences de Bâle III, le Mouvement Desjardins réalise des travaux visant à raffiner l'ensemble des processus et des paramètres servant au calcul du capital réglementaire.

Soulignons que l'AMF exige qu'un montant de fonds propres minimal soit maintenu sur une base combinée par l'ensemble des composantes du Mouvement Desjardins, principalement par les caisses, la Fédération sur une base non consolidée, la Caisse centrale Desjardins, le Fonds de sécurité Desjardins, Capital Desjardins inc., Western Financial Group Inc., Valeurs mobilières Desjardins inc. et la Fiducie Desjardins inc.

Ces fonds propres prennent en considération les investissements effectués au sein des autres composantes du Mouvement Desjardins. Certaines de ces dernières sont soumises à des exigences distinctes en matière de fonds propres réglementaires, de liquidités ou de financement qui sont fixées par des organismes de réglementation régissant les banques et les valeurs mobilières et peuvent faire l'objet de modifications et changer en fonction des activités. Le Mouvement Desjardins surveille et gère les exigences en matière de fonds propres de ces entités afin d'assurer l'utilisation efficace de ceux-ci et le respect continu de la réglementation applicable. Les détails concernant la ligne directrice et le cadre réglementaire relatif à la capitalisation de chacune des composantes du Mouvement Desjardins sont fournis à la note complémentaire 33 « Gestion du capital » des états financiers combinés.

Accord de Bâle III

Le nouveau cadre réglementaire de Bâle III rehausse les exigences en matière de fonds propres. Ce nouveau dispositif, conjugué à des normes internationales de liquidité, constitue un élément essentiel du programme de réforme financière mondiale. Bien que ce dernier prévoie une période transitoire allant de 2013 à 2019 afin d'atténuer l'impact des nouvelles règles sur la capitalisation, l'AMF a exigé que le Mouvement Desjardins respecte dès le premier trimestre de 2013 les seuils établis pour 2019 relativement au ratio de fonds propres de la catégorie 1a. Pour les ratios de fonds propres de la catégorie 1 et du total des fonds propres, l'AMF exige que le Mouvement respecte les seuils déterminés pour 2019 dès le premier trimestre de 2014.

Le ratio minimal de fonds propres de la catégorie 1 que doit maintenir le Mouvement Desjardins afin de satisfaire aux exigences réglementaires de la ligne directrice est désormais de 8,5 %. De plus, le ratio de fonds propres de la catégorie 1a doit être supérieur à 7 %, ce qui comprend une réserve de conservation des fonds propres de 2,5 %. Enfin, le ratio du total des fonds propres doit être supérieur à 10,5 %, y compris cette réserve.

En juin 2013, l'AMF a statué que le Mouvement Desjardins remplissait les critères le désignant comme une institution financière d'importance systémique intérieure (IFIS-I). En sa qualité d'IFIS-I, il se verra imposer, à compter du 1^{er} janvier 2016, une exigence supplémentaire de fonds propres de la catégorie 1a correspondant à 1 % des actifs pondérés en fonction des risques. Ainsi, la cible de fonds propres de la catégorie 1a du Mouvement Desjardins sera de 8 % à compter de cette date. Le Bureau du surintendant des institutions financières a statué que les six plus grandes institutions financières canadiennes remplissaient les critères de désignation à titre d'IFIS-I.

Sous le cadre réglementaire de Bâle III, le Mouvement Desjardins utilise l'approche des notations internes, sous réserve de certaines conditions, pour le risque de crédit lié aux portefeuilles de prêts de la clientèle de détail – Particuliers. L'une des conditions énoncées par l'AMF vise le ratio du total des fonds propres, qui doit être supérieur à 11,5 % au lieu de 10,5 %, comme l'indique la ligne directrice. Quant aux autres expositions aux risques de crédit et de marché, elles sont évaluées selon l'approche standard, alors que le risque opérationnel est calculé à partir de l'approche indicateur de base. Cet agrément est toujours valide dans le contexte du cadre réglementaire de Bâle III.

En plus des ratios minimaux de fonds propres de la catégorie 1a et de la catégorie 1 de même que du ratio du total des fonds propres, l'AMF exige que le Mouvement Desjardins conserve un ratio actifs/fonds propres réglementaires inférieur à 20 fois le total de ses fonds propres. Cette mesure permet de déterminer globalement la suffisance des fonds propres du Mouvement compte tenu de l'importance de son actif total, y compris de certains éléments hors bilan. Avec un ratio de 10,7 fois au 31 décembre 2013, le Mouvement Desjardins se situait largement en deçà de la limite fixée par l'AMF.

Le tableau qui suit présente les principales composantes des fonds propres du Mouvement Desjardins.

TABLEAU 17 – PRINCIPALES COMPOSANTES DES FONDS PROPRES

	TOTAL DES FONDS PROPRES		
	Fonds propres de la première catégorie		Fonds propres de catégorie 2
	Catégorie 1a	Catégorie 1b	
Éléments admissibles	<ul style="list-style-type: none"> Réserves et excédents non répartis Cumul des autres éléments du résultat global admissibles Parts de capital F Parts permanentes et de ristournes assujetties à un retrait progressif Participations ne donnant pas le contrôle⁽¹⁾ 	<ul style="list-style-type: none"> Participations ne donnant pas le contrôle⁽¹⁾ 	<ul style="list-style-type: none"> Provisions collectives admissibles Obligations subordonnées assujetties au retrait progressif Parts de qualification admissibles Participations ne donnant pas le contrôle⁽¹⁾
Ajustements réglementaires	<ul style="list-style-type: none"> Écarts d'acquisition Logiciels Autres actifs incorporels Actifs d'impôts différés issus essentiellement du report prospectif de pertes Déficit de provisions 		
Déductions	<ul style="list-style-type: none"> Participations significatives dans des entités financières⁽²⁾ 		<ul style="list-style-type: none"> Investissement en actions privilégiées dans une composante exclue du périmètre de consolidation réglementaire

(1) Le solde des participations ne donnant pas le contrôle attribuable aux différentes catégories de fonds propres est déterminé, entre autres, en fonction de la nature des activités et du niveau de capitalisation de l'entité émettrice.

(2) Correspond à la part des investissements dans les composantes exclues du périmètre de consolidation réglementaire (principalement Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie et Desjardins Groupe d'assurances générales inc.) qui excède 10 % des fonds propres nets des ajustements réglementaires. Le solde non déduit sera assujetti à une pondération en fonction des risques de 250 %.

Conformément aux exigences de Bâle III, les instruments de fonds propres qui ne satisfont plus aux critères d'admissibilité des catégories de fonds propres sont exclus de celles-ci depuis le 1^{er} janvier 2013. Toutefois, en vertu de mesures transitoires énoncées dans la ligne directrice, ceux qui répondent à certaines conditions sont éliminés progressivement des fonds propres à raison de 10 % par année pendant une période de neuf ans qui a débuté le 1^{er} janvier 2013. Ces instruments comprennent des parts permanentes et de ristournes émises avant le 12 septembre 2010 et totalisant 2,1 G\$. Ces parts pouvaient être incluses dans les fonds propres de la catégorie 1 en vertu de Bâle II au 31 décembre 2012.

De plus, les obligations subordonnées émises par Capital Desjardins inc. sont aussi assujetties à cet amortissement de 10 %. Pour être pleinement admissibles à titre de fonds propres de la catégorie 2, ces obligations doivent répondre aux exigences relatives aux fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité. Des discussions portant sur l'application de ces exigences aux entités coopératives sont toujours en cours à l'échelle internationale. Le Mouvement ne prévoit procéder à aucune émission de ce type d'instrument financier tant que ces exigences n'auront pas été précisées davantage.

Respect des exigences

Au 31 décembre 2013, les ratios de fonds propres de la catégorie 1a et de la catégorie 1 de même que le ratio du total des fonds propres du Mouvement Desjardins, calculés selon les exigences de Bâle III, étaient respectivement de 15,7 %, de 15,7 % et de 18,4 %. Le Mouvement Desjardins jouit donc toujours d'une excellente capitalisation, son ratio de fonds propres de la catégorie 1a se situant au-dessus de l'objectif de 15 % fixé dans son plan financier 2013-2016.

Le tableau suivant présente les fonds propres, les actifs pondérés en fonction des risques ainsi que les ratios de fonds propres.

TABLEAU 18 – FONDS PROPRES, ACTIFS PONDÉRÉS EN FONCTION DES RISQUES ET RATIOS DE FONDS PROPRES
(en millions de dollars et en pourcentage)

	Au 31 décembre 2013 ⁽¹⁾	Au 30 septembre 2013 ⁽¹⁾	Au 31 décembre 2012 ⁽²⁾
Fonds propres			
Fonds propres de la catégorie 1a	14 022 \$	14 174 \$	s. o.
Fonds propres de la catégorie 1	14 043	14 195	12 925 \$
Total des fonds propres	16 432	16 589	14 827
Actifs pondérés en fonction des risques			
Risque de crédit	68 548 \$	66 757 \$	57 242 \$
Risque de marché	2 648	2 759	1 644
Risque opérationnel	12 282	12 104	11 884
Ajustement en fonction du seuil	6 029	4 876	6 125
Total des actifs pondérés en fonction des risques	89 507 \$	86 496 \$	76 895 \$
Ratios de fonds propres			
Fonds propres de la catégorie 1a	15,7 %	16,4 %	s. o.
Fonds propres de la catégorie 1	15,7	16,4	16,8 %
Total des fonds propres	18,4	19,2	19,3

(1) Selon la ligne directrice émise par l'AMF en vertu de Bâle III.

(2) Selon la ligne directrice émise par l'AMF en vertu de Bâle II.

Les modifications apportées à l'IAS 19, *Avantages du personnel*, se rapportant à la comptabilisation des régimes de retraite à prestations définies stipulent notamment que l'utilisation de la « méthode du corridor » n'est plus permise et que tous les écarts actuariels doivent dorénavant être comptabilisés au moment où ils surviennent. De plus, il n'est plus permis d'amortir les coûts des services passés, ce qui a pour effet d'accélérer leur comptabilisation. En contrepartie, l'IAS19 révisée permet la prise en compte des caractéristiques de partage de risques. L'impact négatif total de ces modifications sur le ratio de fonds propres de la catégorie 1a aurait été de 74 points de base au 1^{er} janvier 2013. Toutefois, cet impact initial est reporté et amorti sur une base linéaire sur la période s'étendant du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2014, compte tenu du choix du Mouvement Desjardins de se prévaloir de la disposition transitoire prévue à cet effet par l'AMF.

Le 1^{er} mai 2012, la Fédération a obtenu le statut d'émetteur assujetti émergent auprès de l'AMF. Comme l'indique la note complémentaire 12 « Capital-social » des états financiers combinés, la Fédération a émis, en 2013, des parts ayant généré un produit net de 473 M\$, comparativement à 1 025 G\$ en 2012. Le montant maximal prévu au prospectus de cette émission a été atteint en juin 2013. Par ailleurs, le 20 décembre 2013, la Fédération a obtenu l'autorisation de l'AMF de poursuivre son programme initial et a déposé un nouveau prospectus visant l'émission de parts supplémentaires totalisant 500 M\$.

De plus le 1^{er} avril 2014, Capital Desjardins inc. prévoit procéder au rachat par anticipation de la totalité des obligations subordonnées de la série E d'un montant de 500 M\$.

Au cours du quatrième trimestre, la croissance des excédents et des réserves, de même que l'augmentation du cumul des autres éléments du résultat global ont contribué à hausser le ratio de fonds propres de la catégorie 1a de 29 et de 6 points de base respectivement. À l'inverse, la réévaluation trimestrielle du passif au titre des régimes à prestations définies a entraîné une baisse de ce ratio de 36 points de base, alors que l'augmentation des actifs pondérés en fonction des risques a eu pour effet de le faire diminuer de 71 points de base.

Le Mouvement Desjardins et toutes ses composantes qui sont soumises à des exigences réglementaires minimales en matière de capitalisation respectaient celles-ci au 31 décembre 2013.

3.3 ANALYSE DES FLUX DE TRÉSORERIE

Compte tenu de la nature des activités du Mouvement Desjardins, l'état combiné des résultats et le bilan combiné sont principalement composés de liquidités. Ses activités normales provoquent d'importantes fluctuations de ces dernières et influencent de nombreux éléments tels que les prêts, les dépôts et les valeurs mobilières. Les principales variations sont expliquées dans les paragraphes qui suivent.

Au cours de l'exercice financier terminé le 31 décembre 2013, la trésorerie et les équivalents de trésorerie ont diminué de 349 M\$, comparativement à une augmentation de 313 M\$ enregistrée au terme de la période correspondante en 2012. Au 31 décembre 2013, la trésorerie et les équivalents de trésorerie s'établissaient à 1 320 M\$, par rapport à 1 669 M\$ à la même date l'année dernière.

En 2013, les activités opérationnelles ont généré des fonds de 360 M\$, en raison principalement des excédents de l'exercice de 1 969 M\$ et des augmentations de 7 122 M\$ des dépôts, de 2 777 M\$ des engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert et de 1 596 M\$ des engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat. Ces fonds ont été compensés en grande partie par un accroissement de 8 234 M\$ des prêts et de 3 333 M\$ des valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente. Au cours de la période correspondante en 2012, les activités opérationnelles avaient requis des fonds de 412 M\$ en raison principalement de l'augmentation de 7 663 M\$ des prêts et de la variation de 947 M\$ des autres actifs et passifs opérationnels. Ces sorties de fonds avaient été contrebalancées essentiellement par les excédents de l'exercice de 1 932 M\$ et une croissance de 6 221 M\$ des dépôts ainsi que la variation nette des passifs des contrats d'assurance et d'investissement de 769 M\$.

Les activités de financement avaient généré des fonds de 388 M\$ au terme de 2013 à la suite notamment de l'émission de 473 M\$ de parts de capital, nette des frais. À l'issue de l'exercice 2012, ces activités avaient dégagé des fonds de 687 M\$ découlant essentiellement de l'émission de 1 025 M\$ de parts de capital, nette des frais, et atténués par le remboursement de 300 M\$ d'obligations subordonnées.

Les activités d'investissement ont nécessité des fonds de 1 097 M\$ au cours de l'exercice 2013 en raison principalement de l'acquisition de 48 545 M\$ de titres disponibles à la vente, qui a été compensée essentiellement par les produits tirés de la vente et des échéances de titres disponibles à la vente, qui se sont élevés respectivement à 40 780 M\$ et à 6 980 M\$. Pour la période correspondante en 2012, ces activités avaient généré des fonds de 38 M\$ grâce notamment aux produits tirés de la vente et des échéances de titres disponibles à la vente totalisant respectivement 34 883 M\$ et 1 201 M\$ et contrebalancés par l'acquisition de 35 716 M\$ de titres disponibles à la vente.

3.4 ARRANGEMENTS HORS BILAN

Le Mouvement Desjardins contracte différents arrangements hors bilan dans le cours normal de ses activités. Ces arrangements incluent les biens sous gestion et sous administration pour le compte de membres et de clients, les instruments de crédit, les engagements contractuels, les actifs financiers reçus en garantie et autres ainsi que les entités structurées, y compris la titrisation.

BIENS SOUS GESTION ET SOUS ADMINISTRATION

Au 31 décembre 2013, le Mouvement Desjardins administrait et gérait, pour le compte de membres et de clients, des biens d'une valeur de 334,2 G\$, en hausse de 27,3 G\$, ou de 8,9 %, depuis le début de l'année, comparativement à une progression annuelle de 26,0 G\$, ou de 9,2 % enregistrée au 31 décembre 2012. Les avoirs financiers confiés au Mouvement à titre de gestionnaire de patrimoine s'élevaient quant à eux à 37,9 G\$ à l'issue de l'exercice 2013, par rapport à 30,9 G\$ enregistrés au 31 décembre 2012, ce qui représente une progression annuelle de 7,1 G\$, ou de 22,9 %, comparativement à une hausse de 4,2 G\$, ou de 15,6 %, à la fin de 2012.

Le Mouvement Desjardins est un acteur de premier plan parmi les grands fiduciaires et gestionnaires de patrimoine au Canada. Au 31 décembre 2013, l'encours des actifs que des membres et des clients lui ont confiés sous forme d'épargne hors bilan, comme les fonds de placement et les autres valeurs mobilières, avait augmenté de 7,4 G\$, ou de 14,1 %, annuellement, pour se chiffrer à 60,0 G\$, alors qu'il affichait une croissance annuelle de 4,0 G\$, ou de 8,1 %, au 31 décembre 2012. Cet excellent résultat provient du dynamisme dont a fait preuve le Mouvement dans ce domaine. Il a su tirer profit de l'embellie de l'activité boursière au pays ainsi qu'ailleurs dans le monde. Par exemple, à la clôture de la Bourse de Toronto le 31 décembre 2013, l'indice S&P/TSX affichait une hausse annuelle de 9,6 %, comparativement à une progression de 4,0 % enregistrée à la fin de 2012.

Rappelons que les biens sous gestion et sous administration sont composés essentiellement d'avoirs financiers sous forme de fonds de placement, de titres en garde et d'actifs accumulés par des caisses de retraite et qu'ils n'appartiennent pas au Mouvement Desjardins, mais plutôt à ses membres et à ses clients. Ils ne sont donc pas comptabilisés au bilan combiné.

TABLEAU 19 – BIENS SOUS GESTION ET SOUS ADMINISTRATION

Au 31 décembre
(en millions de dollars)

	2013	2012	2011
Biens sous gestion			
Institutions et particuliers	7 708 \$	6 442 \$	8 006 \$
Fonds de placement ⁽¹⁾	30 241	24 434	18 694
Total des biens sous gestion	37 949 \$	30 876 \$	26 700 \$
Biens sous administration			
Services de fiducie et de garde pour les particuliers et institutions	265 676 \$	261 260 \$	247 239 \$
Fonds de placement ⁽¹⁾	68 569	45 696	33 743
Total des biens sous administration	334 245 \$	306 956 \$	280 982 \$

(1) Y compris les Fonds Desjardins et les Fonds NordOuest et Éthiques.

INSTRUMENTS DE CRÉDIT

Le Mouvement Desjardins met des instruments de crédit à la disposition de ses membres et de ses clients afin de répondre à leurs besoins de financement. Ces instruments comprennent les engagements de crédit, les lettres de crédit documentaire et les garanties et lettres de crédit de soutien. Les risques qui leur sont associés sont gérés selon les mêmes règles rigoureuses que celles qui sont appliquées aux éléments du bilan combiné. De l'avis de la direction, aucun risque inhabituel ne découle de ces éléments hors bilan.

Ces instruments exposent le Mouvement Desjardins à des risques de crédit et de liquidité. La gestion de ces risques est décrite aux pages 60 à 64 et 67 à 71, respectivement, de ce rapport de gestion. Le tableau 22 indique les montants contractuels des instruments de crédit selon leur durée restante. Puisque plusieurs de ces instruments viendront à échéance ou seront résiliés sans nécessiter de sorties de fonds, les montants contractuels de ces engagements ne représentent pas nécessairement les besoins de liquidités futurs.

La note complémentaire 29 « Engagements, garanties et passifs éventuels » des états financiers combinés du Mouvement Desjardins fournit des renseignements plus détaillés sur ces instruments de crédit.

TABLEAU 20 – INSTRUMENTS DE CRÉDIT SELON LES ÉCHÉANCES

Au 31 décembre
(en millions de dollars)

	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	2013	2012	2011
					Total	Total	Total
Engagements de crédit	58 714 \$	6 818 \$	52 \$	65 584 \$	61 360 \$	55 704 \$	
Lettres de crédit documentaire	77	1	—	78	57	51	
Garanties et lettres de crédit de soutien	697	170	2	869	849	682	
Total des instruments de crédit	59 488 \$	6 989 \$	54 \$	66 531 \$	62 266 \$	56 437 \$	

ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

Le Mouvement Desjardins a pris des engagements contractuels en vertu desquels il doit effectuer des paiements futurs à l'égard d'emprunts, d'obligations subordonnées et de contrats de location. Les emprunts et les obligations subordonnées sont présentés au bilan combiné, alors que les autres engagements contractuels, y compris les engagements de crédit et les contrats de location, ne le sont pas. Les notes complémentaires 8 « Valeurs mobilières », 18 « Autres passifs – Autres », 19 « Obligations subordonnées » et 29 « Engagements, garanties et passifs éventuels » des états financiers combinés contiennent des renseignements sur ces engagements contractuels.

ACTIFS REÇUS EN GARANTIE

Le Mouvement Desjardins reçoit et réaffecte des actifs financiers en garantie à la suite de transactions de valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et de valeurs mobilières empruntées. Ces transactions sont conclues dans des conditions normales. La note complémentaire 29 « Engagements, garanties et passifs éventuels » des états financiers combinés fournit des détails supplémentaires sur les actifs reçus en garantie.

AUTRES ENGAGEMENTS ET GARANTIES

Dans le cours normal de ses activités, le Mouvement Desjardins conclut également avec ses membres et ses clients divers contrats de garantie et d'indemnisation qui demeurent hors bilan, notamment des engagements d'indemnisation liés aux prêts de titres et des swaps sur défaillance de crédit. La note complémentaire 29 « Engagements, garanties et passifs éventuels » des états financiers combinés fournit des renseignements sur ces arrangements hors bilan.

ENTITÉS STRUCTURÉES

Le Mouvement Desjardins procède à diverses opérations financières avec des entités structurées dans le cours normal de ses affaires afin de diversifier ses sources de financement et de gérer son capital. Ces entités sont habituellement créées dans un objectif précis et bien défini et leurs activités sont souvent limitées. Elles servent parfois à isoler juridiquement les actifs financiers qu'elles détiennent par rapport à l'organisation cédante. Ces entités peuvent être incluses dans le bilan combiné du Mouvement s'il en détient le contrôle. Les détails concernant les expositions significatives à des entités structurées sont fournis ci-dessous.

Fiducies de véhicules d'actif cadre (VAC)

Le Mouvement Desjardins détient des intérêts économiques dans des fiducies VAC qui sont des entités structurées non incluses dans le bilan combiné. Ces fiducies effectuent des transactions liées à des actifs synthétiques, des actifs inadmissibles et des actifs traditionnels liés au portefeuille de BTAA. Le Mouvement a conclu plusieurs transactions de natures diverses visant à réduire le risque de ce portefeuille, de la facilité de financement de marge (FFM) qui y est rattachée et des autres titres restructurés. La mise en place de couvertures sur des indices de crédit visant une portion significative des portefeuilles des VAC, l'acquisition d'une protection à l'égard des engagements du Mouvement en vertu de la FFM et la vente de divers portefeuilles restructurés ont réduit de façon très importante le risque lié à ces portefeuilles.

Ces fiducies disposaient d'actifs s'élevant à environ 13 818 M\$ au 31 décembre 2013 et ne possédaient aucun capital propre. Au 31 décembre 2013, le Mouvement Desjardins avait une FFM de 1 193 M\$ et détenait des billets d'une juste valeur de 1 630 M\$, par rapport à des montants respectifs de 1 193 M\$ et de 1 705 M\$ au 31 décembre 2012. La somme de ces montants représente le risque maximal de perte relativement aux VAC si l'on exclut l'effet de la stratégie de couverture économique. La note complémentaire 8 « Valeurs mobilières » des états financiers combinés contient plus de renseignements à ce sujet.

Titrisation

Le Mouvement Desjardins participe au Programme des titres hypothécaires LNH assujetti à la *Loi nationale sur l'habitation* pour gérer ses liquidités et ses fonds propres. Les opérations effectuées dans le cadre de ce programme exigent l'utilisation d'une entité structurée mise en place par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) en vertu du Programme des Obligations hypothécaires du Canada (OHC), soit la Fiducie du Canada pour l'habitation (FCH). La note complémentaire 10 « Décomptabilisation d'actifs financiers » des états financiers combinés fournit plus de renseignements sur les actifs financiers cédés par le Mouvement Desjardins dans le cadre des opérations de titrisation.

Pour procéder à ces opérations de titrisation, le Mouvement Desjardins regroupe des prêts hypothécaires résidentiels garantis par la SCHL sous la forme de titres hypothécaires adossés (TH LNH), puis les cède à l'entité structurée en échange d'une contrepartie monétaire. Cette entité finance ces achats par l'émission d'OHC à l'intention des investisseurs. Dans le cadre de ces opérations, le Mouvement Desjardins conserve toutefois la quasi-totalité des risques et des avantages liés aux titres cédés. De ce fait, les prêts demeurent comptabilisés au bilan combiné et un passif est comptabilisé. Ce passif correspond à la contrepartie reçue de la SCHL liée à la vente des TH LNH qui ne respectent pas les critères de décomptabilisation.

Au 31 décembre 2013, l'encours des TH LNH émis par le Mouvement Desjardins et vendus à la FCH totalisait 5,4 G\$, comparativement à un montant de 5,0 G\$ au 31 décembre 2012. Par contre, certaines opérations de titrisation conclues avant le 1^{er} janvier 2010 font l'objet d'une décomptabilisation compte tenu du choix du Mouvement d'appliquer de manière prospective les dispositions relatives à la décomptabilisation. Au moment du transfert, ces opérations ont donc été comptabilisées à titre de ventes et le Mouvement conserve certains droits relatifs aux marges d'intérêt excédentaires, qui constituent des droits conservés, et il assume la responsabilité de la gestion des prêts hypothécaires cédés. L'encours total de ces actifs originaux transférés et décomptabilisés était de 154 M\$ au 31 décembre 2013, comparativement à 562 M\$ à la fin de 2012. Les actifs correspondant aux droits conservés que le Mouvement Desjardins continue à comptabiliser relativement à ces opérations s'élevaient à 1 M\$ au 31 décembre 2013, par rapport à 7 M\$ au 31 décembre 2012, et aucun passif de gestion n'avait été pris en charge, comparativement à 1 M\$ au 31 décembre 2012. Ces actifs et passifs sont comptabilisés lors du transfert des prêts aux postes « Autres actifs – Autres » et « Autres passifs – Autres » du bilan combiné. Ces opérations viendront à échéance au plus tard le 31 décembre 2014.

4.0 GESTION DES RISQUES

4.1 GESTION DES RISQUES

Les zones ombragées de cette section présentent les renseignements sur les risques de crédit, de marché et de liquidité conformément à l'IFRS 7, *Instruments financiers : informations à fournir*. De plus, on y trouve une analyse de la façon dont le Mouvement Desjardins évalue ses risques ainsi qu'une description des objectifs, des politiques et des méthodes qui servent à les gérer. L'IFRS 7 prévoit que les informations à divulguer sur les risques peuvent être fournies dans le rapport de gestion. Par conséquent, les zones ombragées font partie intégrante des états financiers combinés, comme l'explique la note complémentaire 31 « Gestion des risques découlant des instruments financiers » des états financiers combinés.

Le Mouvement Desjardins est exposé à différents risques dans le cours normal de ses activités, notamment au risque de crédit, au risque de marché, au risque de liquidité, au risque opérationnel, au risque d'assurance, au risque stratégique, au risque de réputation, au risque environnemental et au risque lié à l'environnement réglementaire et juridique. La gestion rigoureuse et efficace de ces risques constitue une priorité pour le Mouvement Desjardins et vise à soutenir ses grandes orientations, entre autres, à l'égard de sa solidité financière et de sa croissance soutenue et rentable dans le respect des exigences réglementaires. Le Mouvement Desjardins considère les risques comme des éléments indissociables de son développement et, par conséquent, cherche à promouvoir une culture au sein de laquelle la gestion des risques est une responsabilité qui incombe à chacun de ses employés et de ses gestionnaires.

CADRE DE GESTION INTÉGRÉE DES RISQUES

L'objectif du Mouvement Desjardins en matière de gestion des risques est d'optimiser la relation risque-rendement dans le respect des niveaux de tolérance établis en appliquant des stratégies, des politiques ainsi que des processus de gestion et de contrôle des risques intégrés à l'ensemble de ses activités. Il vise également à se donner, au moyen de son Cadre de gestion intégrée des risques, un encadrement prudent et approprié qui respecte les principes d'imputabilité et d'indépendance reconnus.

L'appétit et la tolérance au risque sont des composantes importantes de ce cadre de gestion et permettent de déterminer le niveau et le type de risque que le Mouvement Desjardins est disposé à assumer dans l'atteinte de ses objectifs stratégiques et d'affaires. L'appétit et la tolérance au risque servent ainsi d'assise à la gestion intégrée des risques en favorisant une meilleure compréhension des risques et de leur incidence sur le profil de risque. Ce cadre prévoit un système d'indicateurs de risque qui sont suivis régulièrement afin d'assurer que le profil de risque du Mouvement Desjardins correspond au degré d'appétit et de tolérance au risque désiré par la haute direction et le conseil d'administration étant donné la mission, la vision et les valeurs du Mouvement. Le conseil d'administration est responsable de l'approbation du dispositif lié à l'appétit et à la tolérance au risque, qui doit refléter les objectifs stratégiques et financiers du Mouvement Desjardins.

Le Cadre de gestion intégrée des risques du Mouvement Desjardins englobe également l'infrastructure opérationnelle ainsi que la structure de gouvernance relative à la gestion des risques, qui sont soutenues par l'ensemble des règles explicites ou implicites, des valeurs et des façons de penser et d'agir qui ont cours dans l'organisation. Ce cadre favorise les échanges entre la fonction de gestion des risques du Mouvement, ses autres fonctions de soutien, ses secteurs d'activité et ses entités réglementées.

Par ailleurs, compte tenu de la désignation du Mouvement Desjardins en tant qu'institution financière d'importance systémique intérieure (IFIS-I), l'AMF lui demande de suivre les recommandations du Conseil de stabilité financière selon lesquelles toute institution d'importance systémique doit élaborer un plan de retour à la viabilité. Une première version de ce plan est prévue pour décembre 2014. Cet élément s'ajoute au Cadre de gestion intégré des risques.

Afin de promouvoir une saine gestion des risques et d'accroître les capacités en la matière, des séances de formation sont tenues régulièrement. Par l'entremise d'un plan de formation continue, l'organisation souhaite poursuivre l'actualisation des connaissances des membres des instances qui y participent.

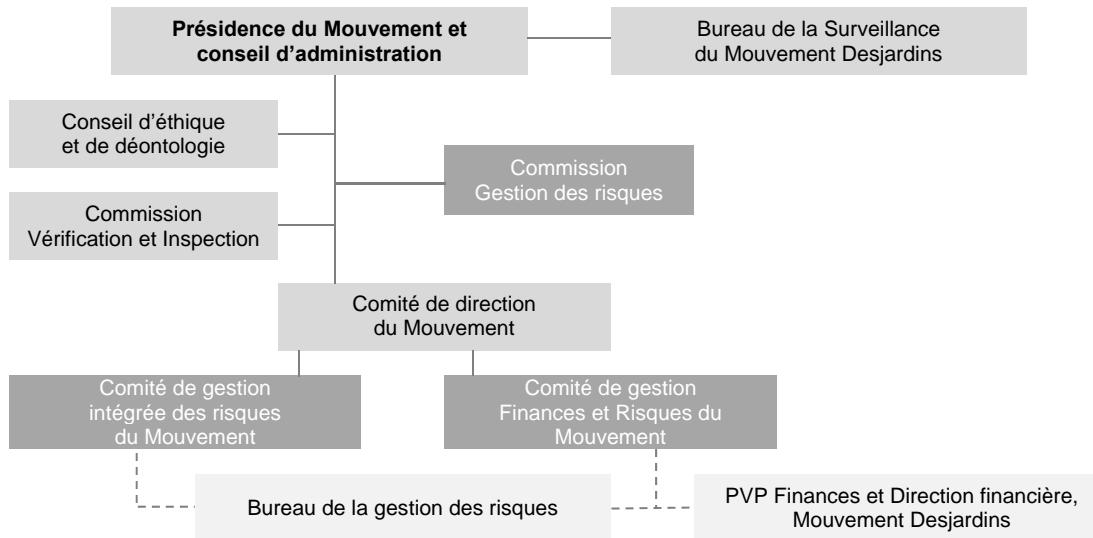
PRINCIPES DIRECTEURS DE LA GESTION DES RISQUES

Les principes directeurs de la gestion des risques sous-tendent les fondements du Cadre de gestion intégrée des risques. Ils prévoient notamment :

- la responsabilisation des secteurs d'activité et des autres fonctions du Mouvement Desjardins, en ce qui concerne les risques inhérents à leurs activités;
- une mise en œuvre à tous les niveaux de l'organisation afin d'obtenir une vision globale de l'exposition aux risques;
- l'existence et la présence d'un processus complet et rigoureux visant à déterminer le niveau de capital approprié en fonction des risques assumés;
- la prise en compte de la gestion des risques dans la définition des plans stratégiques et des stratégies d'affaires ainsi que dans les décisions qui en découlent;
- une évaluation rigoureuse des risques dans le cadre du lancement de nouveaux produits ou de projets à forte incidence financière.

GOUVERNANCE EN MATIÈRE DE GESTION DES RISQUES

Le Cadre de gestion intégrée des risques s'appuie sur une structure bien établie de gouvernance en matière de risques et respecte la réalité organisationnelle du Mouvement Desjardins. Voici les principales instances de ce dernier en matière de gestion des risques :



Le conseil d'administration de la Fédération assume les responsabilités d'orientation, de planification, de coordination et de surveillance de l'ensemble des activités du Mouvement Desjardins et, à ce titre, participe activement à la supervision des risques importants auxquels le Mouvement est exposé. Le conseil d'administration est notamment responsable de l'adoption des orientations et des stratégies globales proposées par la haute direction ainsi que des politiques en matière de gestion des risques visant à garantir une gestion saine et prudente des activités. Il est notamment appuyé à cet égard par la commission Gestion des risques, la commission Vérification et Inspection et le conseil d'éthique et de déontologie. Des renseignements supplémentaires sur ces instances se trouvent aux pages 189 à 206 de la section portant sur la gouvernance d'entreprise du rapport annuel 2013 du Mouvement.

Le comité de direction du Mouvement Desjardins doit notamment formuler des recommandations au conseil d'administration à l'égard des stratégies et des politiques de gestion des risques et voir à ce qu'elles soient mises en œuvre de façon efficace et efficiente. Pour l'appuyer dans l'exercice de ses responsabilités en matière de gestion des risques, le comité de direction dispose de deux comités, soit le comité de gestion intégrée des risques et le comité de gestion Finances et Risques, qui sont composés de responsables de fonctions stratégiques et d'experts du Mouvement. Ces comités sont eux-mêmes soutenus par des sous-comités spécialisés dans des volets particuliers de la gestion des risques.

Le Bureau de la gestion des risques du Mouvement remplit une fonction stratégique et sa mission première consiste à agir comme partenaire des secteurs d'activité et du développement du Mouvement sur les plans de l'identification, de la mesure et de la gestion des risques, tout en assurant sa pérennité. Il incombe à la fonction de gestion des risques du Mouvement, en partenariat avec les secteurs d'activité, de recommander et d'établir des politiques de gestion des risques ainsi que de mettre en place l'infrastructure, les processus et les pratiques appropriés pour cibler les risques importants à l'échelle du Mouvement. Le suivi et la surveillance des différents risques constituent une responsabilité commune au sein du Mouvement, et elle est assumée notamment par les équipes responsables de la conformité réglementaire et de la gouvernance financière. Ces dernières agissent en complémentarité avec les responsables de la gestion des risques pour assurer une prestation de services adaptée à l'accroissement des exigences réglementaires.

Le Bureau de la Surveillance du Mouvement Desjardins est un organisme indépendant et objectif, de conseil et d'assurance. Il assiste les dirigeants du Mouvement dans l'exercice de leurs responsabilités en matière de gouvernance. En outre, il surveille et conseille la direction dans son devoir d'assurer une gestion saine et prudente. Il contribue ainsi à l'amélioration de la performance globale du Mouvement et au maintien de la confiance des membres, du public et des organismes réglementaires envers ce dernier. Il regroupe les activités d'audit interne des filiales et des composantes du Mouvement de même que celles qui sont liées à l'audit et à l'inspection du réseau des caisses.

IDENTIFICATION, MESURE ET COMMUNICATION DES RISQUES

Identification des risques

Le Mouvement Desjardins dispose d'un processus visant à recenser l'ensemble des risques existants et émergents au sein de l'organisation. Le registre des risques du Mouvement Desjardins établit les principales catégories et sous-catégories connexes des risques que prend et subit le Mouvement. L'objectif est de s'assurer que tous les risques susceptibles d'avoir une incidence sur le Mouvement sont répertoriés et considérés.

Mesures des risques

Le Mouvement Desjardins s'appuie tant sur des techniques quantitatives que qualitatives pour déterminer son exposition aux risques. Il s'assure de concevoir et de maintenir une gamme appropriée d'outils de mesure et de techniques d'atténuation afin de soutenir le développement de ses affaires.

La quantification des risques se fait tant dans le contexte économique actuel que dans des contextes hypothétiques de simulations de crise intégrés à l'ensemble de l'organisation. Des analyses de sensibilité et des scénarios de crise à l'échelle du Mouvement Desjardins sont utilisés comme outils complémentaires d'analyse des risques afin de mesurer l'incidence potentielle d'événements exceptionnels, mais plausibles, sur la rentabilité et le niveau de capital. Les scénarios de crise appliqués à l'ensemble de l'organisation sont élaborés en fonction des perspectives économiques prévues dans des conditions difficiles. Les résultats de ces analyses permettent de déceler les vulnérabilités potentielles des différentes activités par rapport aux facteurs de risque.

Communication des risques

Des rapports d'information sur les risques importants sont produits périodiquement et présentés au comité de gestion intégrée des risques, au comité de gestion Finances et Risques, au comité d'exploitation du Mouvement, au comité de direction du Mouvement, à la commission Gestion des risques, à la commission Vérification et Inspection et au conseil d'administration. Ces rapports fournissent l'information pertinente sur l'évolution des principaux indicateurs de risque ainsi que sur la situation des fonds propres, notamment à l'égard de la suffisance de ces derniers en fonction du profil de risque du Mouvement Desjardins. En constante évolution, ces rapports incluent les derniers développements en matière de gestion des risques de manière à s'assurer que les instances reçoivent en temps opportun une information pratique et prospective sur les risques importants.

De plus, compte tenu de la désignation du Mouvement Desjardins en tant qu'IFIS-I, cette évolution de la divulgation sera accentuée avec l'atteinte, au cours des prochaines années, de la conformité aux principes d'agrégation des données sur les risques et de la notification des risques qui renforcera la gouvernance de même que les capacités d'agrégation et de reddition des données sur les risques. La conformité à ces principes facilitera la mise en place des recommandations du Conseil de stabilité financière à l'égard de la divulgation énoncées dans le document *Enhancing The Risk Disclosures of Banks* publié le 29 octobre 2012.

ACCORD DE BÂLE SUR LES FONDS PROPRES

L'Accord de Bâle III est un dispositif d'adéquation internationale des fonds propres qui permet de lier plus étroitement les exigences réglementaires aux risques encourus et qui favorise la progression constante des capacités d'évaluation des risques dans les institutions financières.

Le cadre de Bâle III repose essentiellement sur trois piliers : le premier met en place les exigences en matière de fonds propres réglementaires en fonction des risques; le deuxième porte sur la surveillance prudentielle; et finalement, le troisième établit les différentes exigences concernant la communication de l'information financière.

Conformément à la Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital de base adaptée en fonction des dispositions de l'Accord de Bâle III, le Mouvement Desjardins utilise l'approche des notations internes, sous réserve de conditions, pour le risque de crédit lié aux portefeuilles de prêts de la clientèle de détail – Particuliers. Quant aux autres expositions aux risques de crédit et de marché, elles sont évaluées présentement selon l'approche standard, alors que le risque opérationnel est calculé à partir de l'approche indicateur de base. Cette disposition sert notamment au calcul des ratios de fonds propres du Mouvement.

De nombreux efforts ont été déployés encore cette année à l'échelle du Mouvement Desjardins pour consolider la mise en place de saines pratiques en matière de gestion des risques et lier plus étroitement les exigences relatives au capital réglementaire aux risques encourus. En effet, le Mouvement poursuit ses activités d'investissement relatives à l'amélioration de ses outils et de ses systèmes en lien avec les saines pratiques en vigueur dans l'industrie pour les principaux types de risques. Au cours des dernières années, la Banque des règlements internationaux a publié de nouvelles exigences concernant la réglementation mondiale sur les normes de capital (Bâle III). Ces nouvelles règles en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2013 ont rehaussé non seulement les exigences en matière de capital, mais également celles relatives à la gestion des risques. Outre les changements apportés quant au niveau et à la définition des fonds propres admissibles et à la mesure des actifs pondérés en fonction des risques, Bâle III a, en vertu du pilier 2, mis en place de nouvelles exigences en ce qui concerne la liquidité et rehaussé les attentes à l'égard de plusieurs pratiques de gestion. Les normes de divulgation qui sont associées au pilier 3 ont également été renforcées. Le Mouvement Desjardins poursuit son développement en intégrant ces nouvelles exigences réglementaires à son cadre de gestion des risques.

Des renseignements supplémentaires sur la gestion du capital sont présentés à la section 3.2 « Gestion du capital », aux pages 51 à 53.

RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit correspond au risque de pertes découlant du manquement d'un emprunteur ou d'une contrepartie de s'acquitter de ses obligations contractuelles figurant ou non au bilan combiné.

Le Mouvement Desjardins est exposé au risque de crédit d'abord par ses prêts directs aux particuliers, aux entreprises et aux gouvernements, qui représentaient 66,3 % de l'actif combiné du bilan au 31 décembre 2013, comparativement à 67,4 % à la fin de 2012. De plus, il est exposé par divers autres engagements dont les lettres de crédit et les opérations portant sur les instruments financiers dérivés et sur les valeurs mobilières.

GESTION DU RISQUE DE CRÉDIT

Le Mouvement Desjardins maintient son objectif de servir l'ensemble de ses membres et de ses clients de façon efficace. Pour y parvenir, il s'est doté de canaux de distribution spécialisés par produits et par clientèles. Les diverses unités et les composantes qui les regroupent constituent des centres d'expertise et sont responsables de leur performance dans leurs marchés respectifs, y compris en ce qui concerne la gestion du risque de crédit. Elles disposent à cet égard d'une latitude en matière d'encadrement et d'approbation ainsi que des structures et des outils de suivi et de gestion qui s'y rattachent.

Afin d'assister les unités relativement à ce dernier aspect, le Mouvement Desjardins a établi des structures et des mécanismes centralisés pour s'assurer que son cadre de gestion des risques permet une gestion efficace qui demeure saine et prudente.

Le Mouvement Desjardins dispose d'un Bureau de la gestion des risques comprenant notamment deux vice-présidences qui assurent principalement la gestion du risque de crédit. Ces vice-présidences se partagent les responsabilités en fonction des grandes activités, soit l'approbation, la quantification, le suivi et la reddition de comptes en matière de crédit.

Encadrement

Un ensemble de politiques et de normes encadrent les éléments de gestion du risque de crédit du Mouvement Desjardins. Cet encadrement définit les responsabilités et les pouvoirs des intervenants, les limites en fonction de la tolérance au risque, les règles d'attribution et d'administration des dossiers et les règles de communication à l'égard des risques de crédit auxquels le Mouvement est exposé.

Des unités d'approbation et de gestion du risque de crédit assument les responsabilités d'octroi, de gestion et d'encadrement spécifiques à leurs produits et à leurs activités. Ces unités établissent leurs propres politiques et pratiques adaptées à leurs produits et à leurs clientèles dans le respect des politiques générales régissant l'ensemble des activités de crédit.

L'ensemble de ces encadrements, politiques et pratiques permet de déterminer la conduite à suivre en matière de gestion et de contrôle du risque de crédit.

Octroi du crédit

L'approbation des dossiers provenant du réseau relève d'abord de la responsabilité des caisses, de leurs centres financiers aux entreprises et des autres centres d'affaires en contact avec la clientèle. Certaines limites d'autorisation sont établies, et l'octroi de prêts d'un montant supérieur à ces limites est approuvé par le Bureau de la gestion des risques du Mouvement.

Des professionnels sont regroupés au sein de deux vice-présidences assurant la gestion du risque de crédit selon le type de clientèle concernée. Leurs compétences, leurs responsabilités en matière d'approbation et la profondeur des analyses qu'ils doivent réaliser sont adaptées aux caractéristiques des produits ainsi qu'à la complexité et à l'ampleur du risque des transactions.

Clientèle de détail

Les portefeuilles de la clientèle de détail sont composés d'hypothèques résidentielles, de prêts personnels, de prêts sur cartes de crédit aux particuliers et de prêts aux petites entreprises. Pour évaluer le risque des activités de crédit liées aux particuliers et aux petites entreprises, des systèmes de notation basés sur des statistiques validées sont utilisés.

Ces systèmes sont conçus à partir d'un historique du comportement d'emprunteurs ayant un profil ou des caractéristiques semblables à ceux du demandeur et à partir des produits utilisés, y compris le type de sûreté offerte, afin d'estimer le risque que représente une transaction.

De tels systèmes sont utilisés au moment de l'approbation initiale, mais aussi par la suite, lorsque l'évaluation en continu du risque du portefeuille se fait par la notation comportementale calculée sur la base des données transactionnelles des membres emprunteurs. Une réactualisation mensuelle du niveau de risque des emprunteurs permet une gestion proactive du risque de crédit des portefeuilles.

La performance de ces systèmes est analysée sur une base continue, et des ajustements leur sont apportés régulièrement afin de permettre l'évaluation la plus adéquate possible du risque lié aux transactions et aux emprunteurs.

Des paramètres de risque sont déterminés pour chacune des catégories d'exposition analysées et permettent d'établir des probabilités de défaut, des pertes en cas de défaut et des expositions en cas de défaut pour les expositions regroupées en lots ayant des caractéristiques semblables.

La probabilité de défaut attribuée représente la probabilité sur une période d'un an qu'un emprunteur soit en défaut relativement à ses obligations, tandis que la perte en cas de défaut correspond à l'importance de la perte pouvant être réalisée advenant le défaut de l'emprunteur. L'exposition en cas de défaut représente, quant à elle, le montant susceptible d'être utilisé advenant un défaut.

Les unités responsables du processus de développement s'assurent de la mise en place de contrôles adéquats qui veillent à la stabilité et à la performance des systèmes de notation et des modèles internes. Ceux-ci sont validés par une unité indépendante du processus de développement de façon à s'assurer de leur intégrité sur le plan conceptuel et à vérifier s'ils tiennent convenablement compte de tous les risques importants. Cette validation est exécutée lorsque le modèle est mis en place initialement et tous les ans par la suite ainsi que lorsque des changements importants y sont apportés. Une politique détermine les événements qui exigent une validation de la part de l'unité indépendante, les systèmes de notation et les modèles internes visés ainsi que la portée et la nature de ses travaux.

Prêts aux entreprises

L'octroi du crédit aux entreprises est basé sur une analyse des différents paramètres de chaque dossier dans le cadre de laquelle chaque emprunteur se voit attribuer une cote représentant son niveau de risque. Ces cotes sont attribuées individuellement à la suite d'un examen détaillé des caractéristiques de nature financière, de marché et de gestion de l'entreprise. Pour les principaux portefeuilles commerciaux, le dispositif de notation comprend 19 cotes regroupées en 12 échelons et représentant chacune un niveau de probabilité de défaut.

Le tableau 21 présente une comparaison des cotes internes avec celles des agences externes.

TABLEAU 21 – COTES SELON LE NIVEAU DE RISQUE

Cotes	Moody's	S&P	Description
1 à 2	Aaa à Aa3	AAA à AA-	
2,5	A1 à A3	A+ à A-	De première qualité
3 à 4	Baa1 à Baa3	BBB+ à BBB-	
4,5 à 5,5	Ba1 à Ba3	BB+ à BB-	
6 à 7,5	B1 à Caa1	B+ à CCC+	De qualité inférieure
8 et 9	Caa2 à C	CCC à C-	
10 à 12	D	D	Prêts douteux ou en défaillance

Le tableau suivant présente la qualité du crédit du portefeuille de prêts aux entreprises et aux gouvernements figurant au bilan combiné du Mouvement Desjardins. Les montants présentés sont ceux ayant été calculés avant l'incidence de la provision pour pertes sur créances.

TABLEAU 22 – EXPOSITION AU RISQUE DE CRÉDIT DU PORTEFEUILLE DE PRÊTS AUX ENTREPRISES ET AUX GOUVERNEMENTS

Au 31 décembre
(en millions de dollars et en pourcentage)

	2013	2012
Prêts – Aux entreprises et aux gouvernements		
De première qualité	10 947 \$	36,5 %
De qualité inférieure	18 572	61,9
Prêts douteux ou en défaillance	494	1,6
Total	30 013 \$	100,0 %
	28 544 \$	100,0 %

Les caractéristiques de chaque emprunteur sont analysées à l'aide de modèles qui s'appuient sur des historiques de données internes et externes prenant en compte les particularités des secteurs économiques où il évolue et la performance d'entreprises comparables. Ces analyses sont effectuées à l'aide de systèmes permettant des comparaisons quantitatives et sont complétées par l'appréciation professionnelle des intervenants au dossier.

L'utilisation des résultats des notations internes et des estimations est étendue à d'autres activités de gestion et de gouvernance en matière de risques telles que la détermination des exigences d'analyse et des niveaux d'autorisation de dossiers, les différents types de suivi à effectuer ainsi que l'évaluation et la divulgation de la qualité des risques du portefeuille.

Atténuation des risques de crédit

Dans ses opérations de prêt, le Mouvement Desjardins obtient, s'il la juge nécessaire, une garantie pour la facilité d'emprunt du membre ou du client établie d'après une évaluation de sa solvabilité. Une telle garantie revêt habituellement la forme d'actifs, comme des immobilisations, des comptes débiteurs, des stocks, de la trésorerie, des titres de gouvernements ou des actions. Pour certains portefeuilles, des programmes offerts par divers organismes, comme ceux de la Société canadienne d'hypothèques et de logement ou de La Financière agricole du Québec, sont utilisés en plus des garanties usuelles. Au 31 décembre 2013, les prêts du Mouvement Desjardins garantis et/ou assurés par des gouvernements et d'autres organismes publics et parapublics représentaient 28,1 % du total des prêts bruts, comparativement à 30,4 % à la fin de 2012. Des politiques et des procédures adaptées à chacun des produits décrivent les exigences relatives à l'évaluation des sûretés, à leur validation sur le plan juridique et à leur suivi.

Au besoin, le Mouvement Desjardins utilise des mécanismes de partage des risques avec d'autres institutions financières tels que la syndication de prêts.

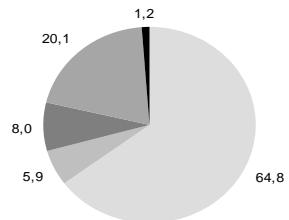
Les prêts du Mouvement Desjardins sont consentis dans une proportion de 93,2 % au Québec, de 6,6 % dans les autres provinces canadiennes et de 0,2 % aux États-Unis.

La multitude d'emprunteurs, en grande partie des particuliers ainsi que des petites et moyennes entreprises de la plupart des sphères de l'économie, contribue à favoriser une saine diversification du portefeuille de financement du Mouvement.

RÉPARTITION DES PRÊTS PAR CATÉGORIES D'EMPRUNTEURS

Au 31 décembre 2013

(en %)



- Hypothécaires résidentiels
- Sur cartes de crédit
- À la consommation et autres prêts aux particuliers
- Aux entreprises
- Aux gouvernements

Le graphique ci-dessus présente la répartition des prêts par catégories d'emprunteurs. Plus de la moitié du portefeuille est constituée de prêts hypothécaires résidentiels pour lesquels le taux de perte est statistiquement plus faible. Des renseignements supplémentaires sur le risque de crédit sont présentés à la note complémentaire 29 « Engagements, garanties et passifs éventuels » des états financiers combinés.

Risque de contrepartie et d'émetteur

Le risque de contrepartie et d'émetteur est un risque de crédit relatif à divers types de transactions portant sur des valeurs mobilières, des instruments financiers dérivés et des prêts de valeurs.

Le Bureau de la gestion des risques du Mouvement détermine les montants maximaux d'exposition par contreparties et par émetteurs à partir de critères quantitatifs et qualitatifs. Ces montants sont par la suite alloués aux différentes composantes en fonction de leurs besoins.

Afin de gérer adéquatement le risque auquel il est exposé, le Mouvement Desjardins attribue une cote de crédit à chaque contrepartie et émetteur. Cette cote s'appuie sur celles de quatre organismes externes d'évaluation de crédit (DBRS, Moody's, S&P et Fitch). Le Mouvement l'utilise pour établir les limites d'exposition et pour calculer les exigences de fonds propres selon l'approche standard. Les quatre organismes d'évaluation de crédit satisfont aux critères d'admissibilité de l'Accord de Bâle et sont autorisés par l'Autorité des marchés financiers et le Bureau du surintendant des institutions financières.

Le Mouvement Desjardins est principalement exposé au risque que représentent les différents paliers gouvernementaux canadiens, les entités publiques ou parapubliques québécoises et les grandes banques canadiennes. La cote de crédit de la plupart de ces contreparties et émetteurs est égale ou supérieure à A-. Par ailleurs, le Mouvement n'est pas exposé directement à la dette souveraine de la Grèce, du Portugal, de l'Italie, de l'Irlande et de l'Espagne et son exposition aux institutions financières européennes et américaines est faible.

Les transactions du Mouvement portant sur des instruments financiers dérivés et des prêts de valeurs, qui incluent des conventions de rachat et de revente ainsi que des emprunts et des prêts de titres, l'exposent à un risque de crédit associé à ses contreparties.

Le Mouvement utilise des instruments financiers dérivés principalement à des fins de gestion de l'actif et du passif. Ces instruments financiers sont des contrats dont la valeur dépend d'éléments d'actif de taux d'intérêt, de cours de change ou d'indices financiers. La grande majorité des contrats d'instruments financiers dérivés du Mouvement Desjardins est négociée de gré à gré avec les contreparties et comprend des contrats de change à terme, des swaps de devises et de taux d'intérêt, des swaps sur défaillance de crédit, des swaps sur rendement total, des contrats de garantie de taux d'intérêt et des options sur devises, sur taux d'intérêt et sur indices boursiers. Les autres instruments sont des contrats négociés en Bourse comprenant principalement des contrats à terme normalisés et des swaps négociés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation.

Le risque de crédit associé aux instruments financiers dérivés correspond à la possibilité qu'une contrepartie manque à ses obligations contractuelles envers le Mouvement Desjardins à un moment où la juste valeur de cet instrument est positive pour ce dernier. Ce risque représente normalement une faible fraction des montants nominaux de référence. La valeur de remplacement et le risque de crédit équivalent sont deux mesures utilisées pour l'évaluer. La valeur de remplacement correspond au coût de remplacement actuel de tous les contrats qui ont une juste valeur positive. Le risque de crédit équivalent est égal à la somme de cette valeur de remplacement et du risque de crédit éventuel.

Le Mouvement Desjardins limite le risque de crédit associé aux instruments financiers dérivés en faisant affaire avec des contreparties dont la cote de crédit est élevée. La note complémentaire 20 « Instruments financiers dérivés et activités de couverture » des états financiers combinés présente les instruments financiers dérivés selon la cote d'évaluation du risque de crédit et le type de contrepartie. En fonction de la valeur de remplacement, cette note indique que la quasi-totalité des contreparties ont une cote de crédit se situant entre AAA et A-. De plus, l'achat de couvertures par l'intermédiaire de dérivés de crédit tels que les swaps sur défaillance de crédit et les swaps sur rendement total permet de transférer un risque de crédit à une contrepartie ou de se protéger face aux différents types de risques.

Le Mouvement Desjardins limite également le risque de crédit lié à certaines contreparties en concluant des ententes-cadres appelées « ententes ISDA » (International Swaps and Derivatives Association) qui définissent les modalités et les conditions des transactions. Ces ententes sont des contrats juridiques liant les contreparties entre elles. La majorité des ententes du Mouvement prévoit l'utilisation de la compensation pour permettre de déterminer un montant net d'exposition advenant une situation de défaut. De plus, il est possible d'ajouter une annexe de soutien au crédit à ces ententes afin de demander aux contreparties de payer ou d'obtenir des garanties sur la valeur au marché courante des positions lorsque cette valeur franchit un certain seuil. Si l'on tient compte des accords généraux de compensation, le solde pondéré en fonction du risque de tous les instruments financiers dérivés du Mouvement Desjardins au 31 décembre 2013 se situait à 318 M\$, comparativement à 344 M\$ au 31 décembre 2012. Au 31 décembre 2013, le montant des sûretés que le Mouvement aurait dû fournir advenant une déçoite était marginal, puisque la valeur de remplacement de la majorité de ses contrats était positive.

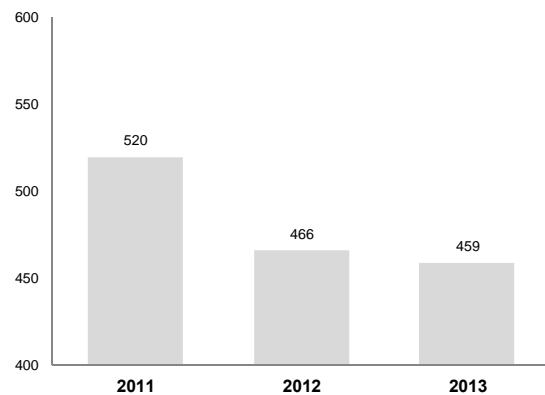
Les transactions de prêts de valeurs sont encadrées par des conventions de participation de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières. Pour atténuer le risque de crédit auquel il est exposé, le Mouvement Desjardins utilise également des ententes de compensation avec ses contreparties et exige un pourcentage de constitution de garanties (sûretés financières) sur ces transactions.

Le Mouvement Desjardins n'accepte de ses contreparties que des sûretés financières qui respectent les critères d'admissibilité définis dans ses politiques. Ces critères favorisent la réalisation rapide, s'il y a lieu, des sûretés advenant une situation de défaut. Les sûretés reçues et données par le Mouvement prennent principalement la forme de trésorerie et de titres de gouvernements.

Des renseignements supplémentaires sur le risque de crédit sont présentés aux notes complémentaires 20 « Instruments financiers dérivés et activités de couverture » et 29 « Engagements, garanties et passifs éventuels » des états financiers combinés.

QUALITÉ DU PORTEFEUILLE DE PRÊTS

PRÊTS DOUTEUX BRUTS (en M\$)



Le Mouvement Desjardins continue de présenter un portefeuille de prêts d'excellente qualité. Au 31 décembre 2013, l'encours des prêts douteux bruts se chiffrait à 459 M\$, en légère baisse de 7 M\$ depuis le 31 décembre 2012. Le ratio des prêts douteux bruts, exprimé en pourcentage du portefeuille total de prêts bruts, s'établissait à 0,33 % au terme de l'exercice 2013, soit une amélioration par rapport au ratio de 0,35 % enregistré au 31 décembre 2012.

Les provisions individuelles pour pertes sur prêts, qui totalisaient 133 M\$ au 31 décembre 2013, ont permis d'obtenir un taux global de couverture de 29,0 % du portefeuille de prêts douteux bruts, alors que ce ratio était de 29,6 % au 31 décembre 2012.

Quant à la provision collective, elle s'établissait à 285 M\$ au 31 décembre 2013, en légère hausse par rapport à celle de 281 M\$ qui avait été enregistrée à la fin de 2012. De plus, une provision liée au risque relatif à des arrangements hors bilan de 101 M\$ au 31 décembre 2013 a été comptabilisée au poste « Autres passifs – Autres » du bilan combiné, soit le même montant qui avait été enregistrée au 31 décembre 2012. La provision collective reflète la meilleure estimation de la direction quant aux provisions pour pertes sur prêts qui n'ont pas encore été désignés comme étant des prêts douteux sur le plan individuel. Ces résultats confirment le bon comportement de l'ensemble du portefeuille.

Les méthodes d'évaluation des provisions individuelles et collective, ainsi que la méthode de détermination d'un prêt déprécié sont décrites à la section 5.4 « Méthodes comptables critiques et estimations – Dépréciation d'actifs financiers », aux pages 80 et 81 de ce rapport de gestion.

Les tableaux 23 et 24 présentent les prêts douteux par catégories d'emprunteurs du Mouvement Desjardins ainsi que le taux de couverture individuelle de ces prêts.

TABLEAU 23 – PRÊTS DOUTEUX PAR CATÉGORIES D'EMPRUNTEURS

Au 31 décembre
(en millions de dollars et en pourcentage)

	2013				2012	2011
	Prêts bruts	Prêts douteux bruts	Provisions individuelles pour pertes sur prêts	Prêts douteux nets	Prêts douteux nets	Prêts douteux nets
Hypothécaires résidentiels	91 389 \$	136 \$	0,15 %	14 \$	122 \$	116 \$
À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers	19 549	75	0,38	25	50	53
Aux entreprises et aux gouvernements	30 013	248	0,83	94	154	159
Total	140 951 \$	459 \$		133 \$	326 \$	328 \$
En pourcentage des prêts bruts			0,33 %		0,23 %	0,25 %
						0,29 %

TABLEAU 24 – TAUX DE COUVERTURE INDIVIDUELLE

Au 31 décembre
(en pourcentage)

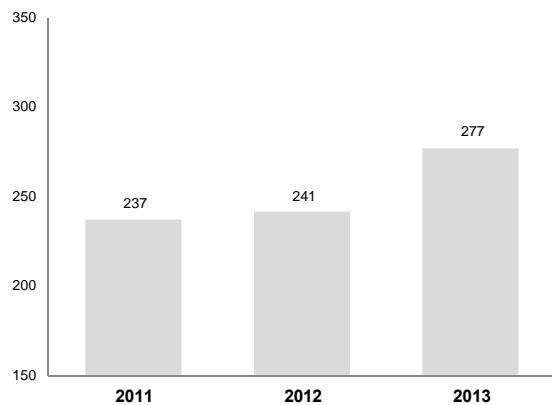
	2013	2012	2011
Hypothécaires résidentiels	10,3 %	10,1 %	9,1 %
À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers	33,3	36,9	42,2
Aux entreprises et aux gouvernements	37,9	37,2	36,6
Taux de couverture du portefeuille de prêts douteux	29,0	29,6	30,6

Dotation à la provision pour pertes sur créances

La dotation à la provision pour pertes sur créances du Mouvement Desjardins s'est élevée à 277 M\$ pour l'année 2013, en hausse de 36 M\$, par rapport à la période correspondante en 2012. Cette variation s'explique par la croissance du portefeuille de prêts. Cette dotation est composée en totalité de la provision pour pertes sur prêts de 277 M\$ pour l'exercice 2013, comparativement à une provision pour perte sur prêts de 232 M\$ et à des engagements hors bilan de 9 M\$ pour 2012. La charge relative à la provision pour pertes sur prêts a représenté 0,20 % des prêts bruts moyens, soit un pourcentage similaire à celui de 2012.

DOTATION À LA PROVISION POUR PERTES SUR CRÉANCES

(en M\$)



RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché correspond au risque de variation de la juste valeur d'instruments financiers découlant d'une fluctuation des paramètres affectant cette valeur, notamment les taux d'intérêt, les taux de change, les écarts de crédit et leur volatilité.

Le Mouvement Desjardins est principalement exposé au risque de marché en raison de ses positions découlant de ses activités traditionnelles de financement et de collecte d'épargne. Il est également exposé à ce risque en raison de ses activités de négociation. Le Mouvement et ses composantes ont adopté des politiques décrivant les principes, les limites et les mécanismes applicables à la gestion du risque de marché.

GESTION DU RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

Le Mouvement Desjardins est exposé au risque de taux d'intérêt, qui correspond aux répercussions éventuelles des fluctuations de ces taux sur le revenu net d'intérêts et sur la valeur économique des capitaux propres. Ce risque est la principale composante du risque de marché en ce qui a trait aux activités bancaires traditionnelles du Mouvement autres que de négociation, telles que l'acceptation de dépôts et l'octroi de prêts, ainsi qu'aux portefeuilles de valeurs mobilières qu'il détient aux fins de placements à long terme et comme réserve de liquidités.

Une gestion saine et prudente est exercée pour optimiser le revenu net d'intérêts tout en minimisant l'incidence défavorable des mouvements de taux d'intérêt. Les politiques élaborées décrivent les principes, les limites et les mécanismes applicables à la gestion de ce risque. L'utilisation de simulations permet de mesurer l'effet de différentes variables sur l'évolution du revenu net d'intérêts et sur la valeur économique des capitaux propres.

Les hypothèses alimentant les simulations sont basées sur l'analyse des données historiques et sur les retombées de différents contextes de taux d'intérêt sur l'évolution de ces données. Ces hypothèses touchent l'évolution de la structure des actifs et des passifs, y compris la modélisation des dépôts sans échéance et des capitaux propres, du comportement des membres et de la tarification. Le comité de gestion de l'actif et du passif du Mouvement Desjardins (comité actif-passif) a la responsabilité d'analyser et d'entériner mensuellement la stratégie d'appariement globale dans le respect des paramètres définis par les politiques de gestion du risque de taux d'intérêt.

Le tableau 25 présente l'incidence potentielle avant impôts, en ce qui concerne le portefeuille autre que de négociation, d'une augmentation et d'une diminution immédiates et soutenues de 100 points de base des taux d'intérêt sur le revenu net d'intérêts et sur la valeur économique des capitaux propres du Mouvement Desjardins.

TABLEAU 25 – SENSIBILITÉ AUX TAUX D'INTÉRÊT (AVANT IMPÔTS)

Au 31 décembre
(en millions de dollars)

	2013	2012		
	Revenu net d'intérêts ⁽¹⁾	Valeur économique des capitaux propres ⁽²⁾	Revenu net d'intérêts ⁽¹⁾	Valeur économique des capitaux propres ⁽²⁾
Incidence d'une augmentation des taux d'intérêt de 100 points de base	(44) \$	(206) \$	5 \$	(96) \$
Incidence d'une diminution des taux d'intérêt de 100 points de base	31	239	(26)	41

(1) Représente la sensibilité du revenu net d'intérêts pour les 12 prochains mois.

(2) Représente la sensibilité de la valeur actualisée des actifs, des passifs et des instruments hors bilan.

La sensibilité aux fluctuations des taux d'intérêt est fonction de l'échéance des éléments d'actif et de passif et des instruments financiers dérivés utilisés pour gérer le risque de taux d'intérêt ou, si elle est plus proche, de leur date de renégociation. La situation présentée reflète la position à la date indiquée, qui peut changer de façon importante au cours des exercices subséquents selon les préférences des membres et des clients du Mouvement Desjardins et selon l'application des politiques sur la gestion du risque de taux d'intérêt.

Certains postes du bilan combiné sont considérés comme des instruments non sensibles aux taux d'intérêt, y compris les placements en actions, les prêts improductifs, les dépôts ne portant pas intérêt, les dépôts sans échéance portant intérêt dont le taux d'intérêt n'est pas indexé selon un taux spécifique (comme le taux préférentiel) et les capitaux propres. Les pratiques de gestion du Mouvement Desjardins reposent, comme l'exigent ses politiques, sur des hypothèses prudentes quant au profil d'échéance utilisé dans ses modèles pour établir la sensibilité de ces instruments aux taux d'intérêt.

GESTION DU RISQUE DE CHANGE

Le risque de change correspond au risque que la valeur réelle ou prévue des éléments d'actif libellés en une devise étrangère soit supérieure ou inférieure à celle des éléments de passif libellés en cette même devise.

Globalement, l'exposition du Mouvement Desjardins à ce risque est faible, car la majorité des opérations sont effectuées en dollars canadiens. Toutefois, dans certaines situations particulières, le Mouvement et ses composantes peuvent devoir s'exposer au risque de change lié notamment au dollar américain et à l'euro. Cette exposition provient surtout de leurs activités d'intermédiation avec les membres et clients, de financement et de placement. Afin de s'assurer de bien contrôler ce risque et de limiter leur exposition, le Mouvement et ses composantes utilisent, entre autres, des instruments financiers dérivés tels que des contrats de change à terme et des swaps de devises.

GESTION DU RISQUE DE MARCHÉ LIÉ AUX ACTIVITÉS DE NÉGOCIATION – VALEUR À RISQUE

La gestion du risque de marché des portefeuilles de négociation est effectuée quotidiennement et est encadrée par une politique spécifique. Le principal outil qui sert à mesurer ce risque est la « Valeur à risque » (VaR). La VaR constitue une estimation de la perte potentielle sur un certain intervalle de temps et selon un niveau de confiance donné.

Une VaR Monte Carlo, avec un niveau de confiance de 99 %, est calculée quotidiennement pour les portefeuilles de négociation sur un horizon de détention d'un jour. Il est donc raisonnable de prévoir une perte excédant la VaR une fois tous les 100 jours. Le calcul de la VaR se fait à partir de données historiques sur un intervalle d'un an.

Le tableau 26 présente la VaR globale des activités de négociation par catégories de risques ainsi que l'effet de diversification. Le risque de prix des actions, le risque de taux d'intérêt et le risque de change représentent les trois catégories de risques auxquelles est exposé le Mouvement Desjardins. La définition du portefeuille de négociation répond aux différents critères définis dans l'Accord de Bâle.

TABLEAU 26 – VAR PAR CATÉGORIES DE RISQUES (PORTEFEUILLE DE NÉGOCIATION)

(en millions de dollars)

	Au 31 décembre 2013	Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013			Au 31 décembre 2012	Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2012		
		Moyenne	Haut	Bas		Moyenne	Haut	Bas
Actions	0,1 \$	0,1 \$	0,6 \$	0,1 \$	0,1 \$	0,2 \$	0,4 \$	0,1 \$
Change	0,1	0,1	1,0	—	0,1	0,1	0,1	—
Taux d'intérêt	3,3	2,9	5,2	1,5	1,9	3,0	7,8	1,1
Effet de diversification ⁽¹⁾	(0,2)	(0,2)	s. o. ⁽²⁾	s. o. ⁽²⁾	(0,2)	(0,3)	s. o. ⁽²⁾	s. o. ⁽²⁾
VaR globale	3,3 \$	2,9 \$	5,1 \$	1,5 \$	1,9 \$	3,0 \$	7,7 \$	1,1 \$

(1) Représente la réduction du risque liée à la diversification, soit la différence entre la somme des VaR par catégories de risques de marché et la VaR globale.

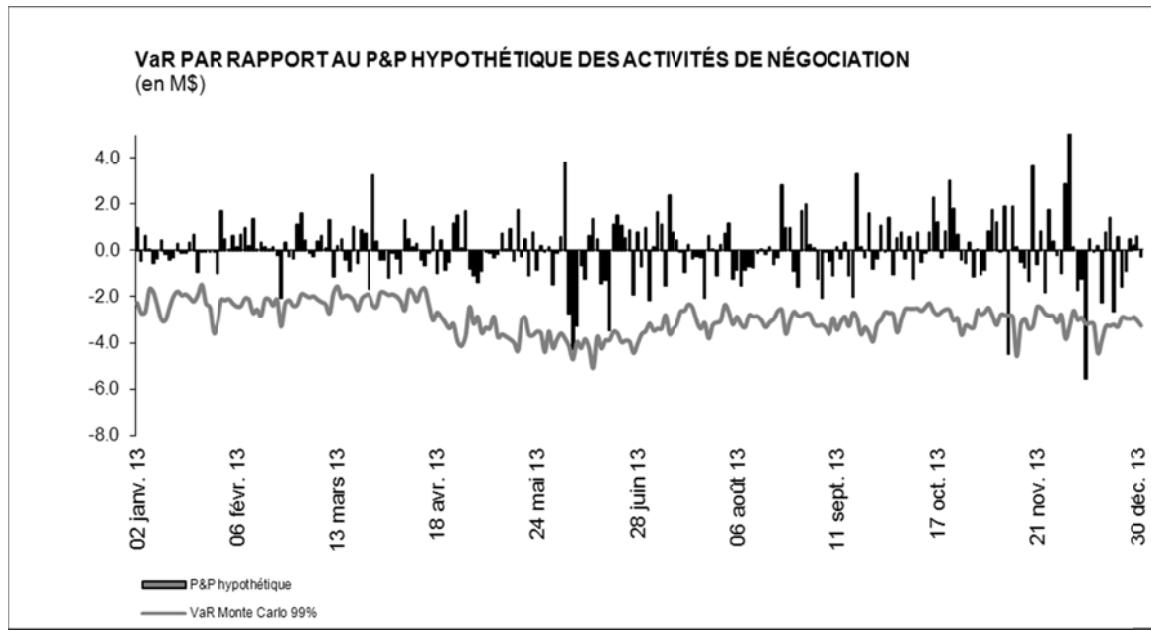
(2) Sans objet : le haut et le bas des différentes catégories de risques de marché peuvent se rapporter à différentes dates.

Contrôle ex post

Un contrôle ex post, soit la comparaison quotidienne de la VaR avec le profit ou la perte (P&P) des portefeuilles, est effectué afin de valider le modèle de VaR utilisé.

Le Mouvement Desjardins effectue quotidiennement un contrôle ex post avec un P&P hypothétique sur ses portefeuilles de négociation. Le P&P hypothétique est calculé au moyen de l'établissement de la différence de valeur attribuable aux changements dans les conditions de marché entre deux jours consécutifs. La composition des portefeuilles entre ces deux jours demeure statique.

Le graphique ci-dessous représente l'évolution de la VaR des activités de négociation ainsi que les profits et pertes liés à ces activités. Il y a eu deux dépassements du P&P hypothétique au cours de 2013. Ces dépassements sont attribuables aux variations significatives des données de marché.



Simulations de crise

Certains événements ayant une faible probabilité de réalisation et pouvant avoir des répercussions considérables sur les portefeuilles de négociation se produisent à l'occasion. Ces événements de queue de distribution sont le résultat de situations extrêmes.

L'approche servant à évaluer le risque lié à des événements peu probables, mais plausibles, exige l'utilisation, à des intervalles réguliers, d'un programme de simulations de crise (analyses de sensibilité, scénarios historiques et scénarios hypothétiques). Les résultats de ces simulations sont analysés conjointement avec le calcul de la VaR afin de détecter la vulnérabilité à de tels événements. Le programme de simulations de crise est révisé périodiquement afin de s'assurer qu'il demeure d'actualité.

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité correspond au risque lié à la capacité du Mouvement Desjardins de réunir les fonds nécessaires (par augmentation du passif ou conversion de l'actif) pour faire face à une obligation financière figurant ou non au bilan combiné.

La gestion du risque de liquidité a pour objectif de garantir au Mouvement Desjardins, en temps opportun et de façon rentable, l'accès aux fonds nécessaires pour honorer ses engagements financiers lorsqu'ils deviennent exigibles, tant en situation normale qu'en situation de crise. La gestion de ce risque se traduit par le maintien d'un niveau suffisant de titres liquides, un approvisionnement en fonds stable et diversifié, un suivi d'indicateurs et un plan de contingence en cas de crise de liquidités.

La gestion du risque de liquidité constitue un volet clé de la stratégie globale de gestion des risques. Le Mouvement et ses composantes ont établi des politiques décrivant les principes, les limites, les seuils d'appétit et de tolérance au risque ainsi que les mécanismes applicables à la gestion du risque de liquidité. Ces politiques sont revues régulièrement afin d'assurer leur concordance avec le contexte opérationnel et les conditions de marché. Elles sont également mises à jour en fonction des exigences des organismes de réglementation et des saines pratiques en matière de gestion du risque de liquidité.

La mise en œuvre de l'Accord de Bâle III renforcera les exigences internationales minimales de liquidité au moyen de l'application du ratio de liquidité à court terme (LCR) et du ratio de liquidité à long terme (NSFR). Le Comité de Bâle a publié récemment un échéancier et des directives aux fins de la mise en application graduelle du ratio LCR à partir de 2015. Les règles relatives à la mise en application des exigences liées au ratio NSFR sont toujours à l'étude et devraient entrer en vigueur en 2018. Dans le cadre de sa politique sur la gestion du risque de liquidité, le Mouvement Desjardins suit déjà ces deux ratios sur une base régulière et entend respecter les nouvelles normes au moment de leur entrée en vigueur.

La Trésorerie du Mouvement Desjardins s'assure de la stabilité et de la diversité des sources d'approvisionnement en fonds institutionnels selon leur type, leur provenance et leur échéance. Elle utilise un éventail de produits financiers et de programmes d'emprunt sur différents marchés pour ses besoins de financement.

Soulignons que des mécanismes sont en place en vue de l'émission d'obligations sécurisées et de la titrisation de prêts assurés par la SCHL. De plus, le Mouvement Desjardins est aussi admissible aux différents programmes d'intervention administrés par la Banque du Canada de même qu'aux facilités de prêts visant des avances au titre de l'aide d'urgence.

Mesure et suivi du risque de liquidité

Le Mouvement Desjardins établit ses besoins de liquidités au moyen de la revue de ses activités courantes et de l'évaluation de ses prévisions futures pour ce qui est de la croissance du bilan et des conditions de financement institutionnel. Il utilise différentes analyses pour établir le niveau de liquidité réel des actifs et la stabilité des passifs sur la base des comportements observés ou des échéances contractuelles. Le maintien de réserves de liquidités composées d'actifs de haute qualité est nécessaire pour compenser d'éventuelles sorties de fonds découlant d'un dérèglement des marchés financiers ou d'événements qui limiteraient son accès au financement ou se traduiraient en retraits massifs des dépôts.

Les niveaux minimaux d'actifs liquides que doivent maintenir le réseau des caisses, la Fédération sur une base consolidée et la Caisse centrale Desjardins sont spécifiquement prescrits par des politiques. La gestion quotidienne de ces valeurs mobilières et le niveau des réserves à maintenir font l'objet d'une gestion centralisée à la Trésorerie du Mouvement Desjardins et sont suivis par le secteur de la Gestion des risques sous la supervision du comité de gestion Finances et Risques. Les titres admissibles aux réserves de liquidités doivent respecter des critères élevés de sécurité et de négociabilité et fournir l'assurance de leur suffisance lors d'une éventuelle crise de liquidités sévère. Les valeurs mobilières détenues sont constituées en majorité de titres des gouvernements canadiens.

En plus des ratios imposés sur une base réglementaire, un programme de scénarios de crise est mis en place à l'échelle du Mouvement Desjardins. Ce programme intègre les concepts mis de l'avant dans le document *Bâle III : dispositif international de mesure, normalisation et surveillance du risque de liquidité* publié par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire. Ces scénarios permettent d'évaluer l'ampleur des sorties de fonds potentielles en situation de crise, de mettre en place des ratios et des niveaux de liquidités à maintenir pour l'ensemble du Mouvement Desjardins et d'évaluer le coût marginal potentiel de tels événements en fonction du type, de la sévérité et du niveau de la crise.

Actifs liquides

Le tableau 27 présente un sommaire des actifs liquides détenus par le Mouvement Desjardins qui constituent les réserves de ce dernier disponibles en cas de crise. Ces données excluent les actifs détenus par les filiales d'assurance du Mouvement, ceux-ci étant engagés pour couvrir les passifs d'assurance et non les besoins de liquidités des autres composantes du Mouvement Desjardins. Au 31 décembre 2013, les actifs liquides non grevés représentaient 8 % du total de l'actif du Mouvement Desjardins, à l'exclusion de celui des filiales d'assurance. Les actifs liquides grevés comprennent principalement des actifs liquides donnés en garantie ou qui ne peuvent être utilisés en raison d'exigences réglementaires ou de politiques internes.

TABLEAU 27 – ACTIFS LIQUIDES⁽¹⁾

Au 31 décembre 2013
(en millions de dollars)

	Actifs liquides détenus par le Mouvement Desjardins	Valeurs mobilières reçues en garantie – Financement sur titres et transactions sur dérivés	Total des actifs liquides	Actifs liquides grevés	Actifs liquides non grevés
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	237 \$	— \$	237 \$	— \$	237 \$
Valeurs mobilières					
Émises ou garanties par le Canada, provinces au Canada, corps municipaux au Canada, corps scolaires et publics au Canada, administrations publiques à l'étranger	22 335	7 102	29 437	16 889	12 548
Autres titres au Canada	2 825	29	2 854	438	2 416
Émises ou garanties par des émetteurs étrangers	52	271	323	952	(629)
Prêts					
Titres adossés à des prêts hypothécaires résidentiels assurés	138	—	138	—	138
Total	25 587 \$	7 402 \$	32 989 \$	18 279 \$	14 710 \$

(1) Excluant les actifs détenus par les filiales d'assurance.

TABLEAU 28 – ACTIFS LIQUIDES PAR ENTITÉS⁽¹⁾

Au 31 décembre 2013
(en millions de dollars)

	Total des actifs liquides
Caisse Centrale Desjardins	8 228 \$
Réseau des caisses	6 674
Autres entités	18 087
Total	32 989 \$

(1) Excluant les actifs détenus par les filiales d'assurance.

Indicateurs de risque de liquidité

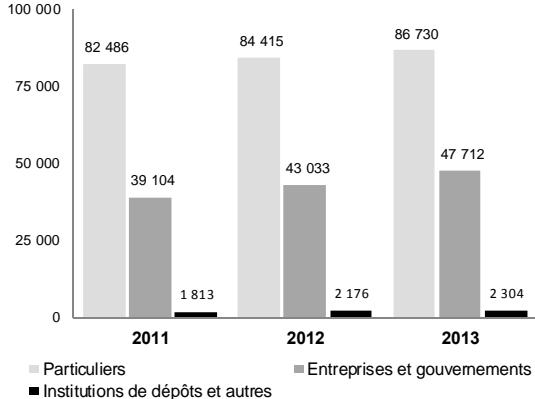
La vigie quotidienne des indicateurs de liquidité a pour but de déceler sans délai un manque de liquidités, potentiel ou réel, au sein du Mouvement Desjardins et sur les marchés financiers. Des niveaux d'alerte assujettis à un processus d'escalade sont établis pour chacun de ces indicateurs. L'atteinte d'un niveau d'alerte par un ou plusieurs indicateurs est immédiatement signalée au comité de gestion Finances et Risques. Ce comité agirait à titre de comité de crise si le plan de contingence était appliqué.

Le Mouvement Desjardins dispose d'un plan de contingence relatif à la liquidité prévoyant notamment la mise en place d'un comité de crise interne investi de pouvoirs décisionnels spéciaux en situation de crise. Ce plan énumère les sources de liquidités disponibles lors de situations exceptionnelles. Il prescrit également un processus décisionnel et informationnel en fonction du niveau de gravité d'une éventuelle crise. L'objectif du plan est de permettre une intervention rapide et efficace afin de réduire au minimum les effets perturbateurs de changements imprévus dans le comportement des membres et des clients ainsi que d'éventuelles perturbations sur les marchés financiers ou en ce qui concerne la conjoncture économique.

SOURCES DE REFINANCEMENT

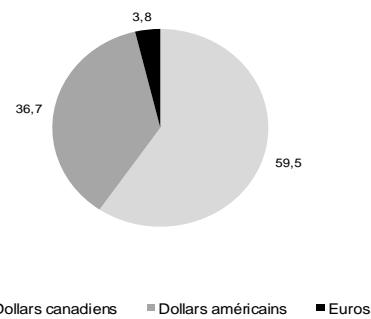
Le financement de base, qui inclut le capital, les passifs à long terme et un portefeuille diversifié de dépôts, constitue l'assise sur laquelle repose la position de liquidité du Mouvement Desjardins. Le total des dépôts présentés au bilan combiné s'élevait à 136,7 G\$ au 31 décembre 2013, en hausse de 7,1 G\$ depuis le 31 décembre 2012. Cette croissance est principalement attribuable aux dépôts des particuliers et aux emprunts sur les marchés qui constituent les catégories privilégiées par le Mouvement Desjardins. De plus, le Mouvement Desjardins diversifie ses sources de refinancement afin de limiter sa dépendance à une devise. Le graphique « Refinancement en fonds par devises » présente la répartition des emprunts sur les marchés et des obligations subordonnées par devises. Ces fonds sont principalement obtenus par l'intermédiaire de billets à court et à moyen termes et excluent les dépôts des membres.

DÉPÔTS PAR CATÉGORIES (en M\$)



REFINANCEMENT EN FONDS PAR DEVISES

Emprunts sur les marchés et obligations subordonnées
Au 31 décembre 2013
(en %)



Programmes et stratégies de refinancement

À titre de trésorier du Mouvement Desjardins, la Caisse centrale Desjardins répond aux besoins des membres et des clients de l'organisation. La mise en œuvre de stratégies appropriées pour déterminer, mesurer et gérer les risques est sa principale priorité. Une politique sur la suffisance et l'administration des liquidités et une politique de gestion du refinancement encadrent ses activités. En 2013, la Caisse centrale Desjardins a réussi à maintenir un niveau de liquidités suffisant pour répondre aux besoins du Mouvement Desjardins grâce à la rigueur de sa politique de trésorerie, à la solidité de ses refinancements institutionnels et à l'apport du réseau des caisses.

En vue de bénéficier d'un refinancement à long terme au coût le plus avantageux sur le marché, la Caisse centrale Desjardins maintient sa présence dans le marché de la titrisation de créances hypothécaires garanties par le gouvernement fédéral dans le cadre du Programme des titres hypothécaires LNH assujetti à la *Loi nationale sur l'habitation*. De plus, pour s'assurer d'un refinancement stable, la Caisse centrale Desjardins diversifie ses sources provenant des marchés institutionnels. Ainsi, elle a régulièrement recours au marché des capitaux lorsque les conditions sont favorables et procède, au besoin, à des émissions publiques et privées de billets à terme sur les marchés canadien, américain et européen.

Les principaux programmes utilisés actuellement par la Caisse centrale Desjardins sont les suivants :

TABLEAU 29 – PRINCIPAUX PROGRAMMES DE REFINANCEMENT

Au 31 décembre 2013

Programme de refinancement	Montant maximal autorisé
Billets à moyen terme	5 milliards de dollars
Obligations sécurisées (multidevises)	5 milliards d'euros ⁽¹⁾
Billets à court terme (européens)	1 milliard d'euros
Billets à court terme (américains)	7 milliards de dollars US
Billets à moyen terme (multidevises)	7 milliards d'euros

(1) Ce montant maximal autorisé couvre le Programme d'obligations sécurisées structuré et le Programme d'obligations sécurisées législatif de la Caisse centrale Desjardins.

La Caisse centrale Desjardins a par ailleurs participé en 2013 à de nouvelles émissions dans le cadre du Programme des titres hypothécaires LNH assujetti à la *Loi nationale sur l'habitation*. Le montant total des actifs, qu'elle a tritisés au moyen de ce programme a été de 1,7 G\$ pour l'exercice financier 2013. La Caisse centrale Desjardins a également émis 2,2 G\$ de billets à moyen terme sur le marché canadien et 500 M\$ US par l'entremise de son programme de billets à moyen terme multidévises durant la même période. Soulignons par ailleurs qu'elle a obtenu, le 29 janvier 2014, l'accréditation de la SCHL pour son programme d'obligations sécurisées législatif.

Le montant total des billets à moyen terme de la Caisse centrale Desjardins s'élevait à 14,8 G\$ au 31 décembre 2013, comparativement à 10,8 G\$ au 31 décembre 2012. Quant à Capital Desjardins inc., l'encours de ses obligations subordonnées totalisait 3,1 G\$ au 31 décembre 2013 et 2012.

Également le 1^{er} avril 2014, Capital Desjardins inc. prévoit procéder au rachat par anticipation de la totalité des obligations subordonnées de la série E d'un montant de 500 M\$.

De plus, afin de compléter son refinancement et d'augmenter la base de son capital, le Mouvement Desjardins, par l'entremise de la Fédération, a émis en 2013 des parts de capital pour un montant de 473 M\$, net des frais d'émission, et a ainsi atteint 1,5 G\$ pour ce programme au 31 décembre 2013. Par ailleurs, le 20 décembre 2013, la Fédération a obtenu l'autorisation de l'AMF de poursuivre son programme initial et a déposé un nouveau prospectus visant l'émission de parts supplémentaires totalisant 500 M\$.

L'ensemble de ces transactions a permis de répondre adéquatement aux besoins de liquidités du Mouvement Desjardins, de diversifier encore mieux ses sources de financement et d'en allonger davantage le terme moyen.

COTES DE CRÉDIT DES TITRES ÉMIS

Le maintien de cotes de crédit concurrentielles par le Mouvement Desjardins joue un rôle important pour l'accès aux sources de financement de gros, pour l'obtention d'un coût de financement avantageux et pour le renforcement de la crédibilité et de la notoriété du Mouvement auprès des investisseurs institutionnels et des contreparties.

Les agences de notation analysent principalement le Mouvement Desjardins sur une base cumulée puisque les cotes de crédit de la Caisse centrale Desjardins, émetteur pleinement assujetti, et de Capital Desjardins inc., émetteur assujetti émergent, sont adossées à sa solidité financière. Les agences reconnaissent sa solide capitalisation, la stabilité de ses excédents d'exploitation, ses importantes parts de marché au Québec et la qualité de ses actifs.

Au cours du premier trimestre de 2013, Moody's a abaissé les cotes de crédit de la Caisse centrale Desjardins et de Capital Desjardins inc. de même que celles de cinq autres institutions financières canadiennes. Cette agence a indiqué que sa décision découlait essentiellement de la situation économique canadienne, qui montre des signes préoccupants, comme le niveau élevé d'endettement des ménages et les prix élevés du marché immobilier. Moody's a aussi précisé que les institutions financières sont plus vulnérables que par le passé aux risques baissiers qui pèsent sur l'économie canadienne. La direction du Mouvement Desjardins est d'avis que cette décision tient davantage de l'inquiétude manifestée par cette agence à l'égard de la situation économique canadienne que de préoccupations envers la qualité du portefeuille de prêts ou du bilan du Mouvement.

Au cours des trimestres suivants, les quatre agences de notation ont confirmé les cotes de crédit des titres émis par le Mouvement Desjardins. De plus, les perspectives assorties à ces cotes sont stables.

À la suite de l'annonce, le 15 janvier 2014, de la conclusion d'une entente visant l'acquisition des activités canadiennes de la mutuelle State Farm par le Mouvement Desjardins, Standard & Poor's, Moody's et DBRS ont indiqué que les cotes de crédit du Mouvement demeuraient inchangées.

Le 24 janvier 2014, Fitch a confirmé les cotes de crédit de la Caisse centrale Desjardins et de Capital Desjardins inc., de même que celles de six grandes banques canadiennes. L'agence a mentionné que ces institutions financières sont bien positionnées pour faire face à une détérioration du marché immobilier et des conditions de crédit aux consommateurs grâce à la stabilité de leurs excédents, une bonne qualité du crédit, d'excellentes positions de financement et de liquidité et de solides ratios de capital. Le 27 janvier 2014, Moody's a de nouveau confirmé les cotes de la Caisse centrale Desjardins et de Capital Desjardins inc., assorties d'une perspective stable.

La Caisse centrale Desjardins et Capital Desjardins inc. bénéficient ainsi de cotes de crédit qui figurent parmi les meilleures des grandes institutions bancaires canadiennes et internationales.

TABLEAU 30 – COTES DE CRÉDIT DES TITRES ÉMIS

	DBRS	STANDARD & POOR'S	MOODY'S	FITCH
Caisse centrale Desjardins				
Court terme	R-1 (élevé)	A-1	P-1	F1+
Moyen et long termes de premier rang	AA	A+	Aa2	AA-
Capital Desjardins inc.				
Moyen et long termes de premier rang	AA (faible)	A	A2	A+

OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

Les obligations contractuelles constituent des engagements à l'égard de paiements minimaux futurs et ont une incidence sur les besoins de liquidités du Mouvement Desjardins. Ces obligations sont comptabilisées au bilan combiné ou hors bilan.

Le tableau 31 présente les passifs financiers ainsi que les éléments hors bilan par échéances résiduelles contractuelles. Les montants indiqués incluent le capital et les intérêts, le cas échéant.

TABLEAU 31 – OBLIGATIONS CONTRACTUELLES PAR ÉCHÉANCES

Au 31 décembre
(en millions de dollars)

2013	Payables à vue	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Passifs financiers					
Dépôts	51 000 \$	40 933 \$	48 611 \$	206 \$	140 750 \$
Acceptations	—	985	—	—	985
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert	7 283	250	209	34	7 776
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	—	9 579	—	—	9 579
Obligations subordonnées	—	174	712	3 285	4 171
Sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières	2 768	1 018	—	—	3 786
Autres passifs financiers	110	1 535	177	49	1 871
Instruments financiers dérivés avec règlement net	—	42	428	61	531
Instruments financiers dérivés avec règlement brut ⁽¹⁾					
Flux monétaires à payer provenant des passifs	—	5 399	297	36	5 732
Flux monétaires à payer provenant des actifs	—	7 735	3 903	36	11 674
Éléments hors bilan					
Engagements de crédit	24 221	34 493	6 818	52	65 584
Engagements d'indemnisation liés aux prêts de titres	1 302	842	—	—	2 144
Lettres de crédit documentaire	76	1	1	—	78
Garanties et lettres de crédit de soutien	467	230	170	2	869
Swaps sur défaillance de crédit	—	—	545	—	545
 2012					
	Payables à vue	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Passifs financiers					
Dépôts	46 100 \$	42 415 \$	44 599 \$	338 \$	133 452 \$
Acceptations	—	841	—	—	841
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert	4 790	131	44	18	4 983
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	1	7 982	—	—	7 983
Obligations subordonnées	—	175	746	3 425	4 346
Sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières	1 752	797	—	—	2 549
Autres passifs financiers	31	1 704	89	2	1 826
Instruments financiers dérivés avec règlement net	—	167	265	13	445
Instruments financiers dérivés avec règlement brut ⁽¹⁾					
Flux monétaires à payer provenant des passifs	—	4 896	1 422	—	6 318
Flux monétaires à payer provenant des actifs	—	4 420	2 737	—	7 157
Éléments hors bilan					
Engagements de crédit	22 576	32 660	6 103	21	61 360
Engagements d'indemnisation liés aux prêts de titres	1 052	1 325	—	—	2 377
Lettres de crédit documentaire	55	1	1	—	57
Garanties et lettres de crédit de soutien	435	233	143	38	849
Swaps sur défaillance de crédit	—	10	549	—	559

(1) Les instruments financiers dérivés avec règlement brut comprennent tant les flux monétaires des instruments financiers dérivés provenant des passifs que ceux à payer provenant des actifs. Les sorties de fonds contractuelles relatives aux instruments financiers dérivés avec règlement brut s'accompagnent d'entrées connexes de fonds qui ne sont pas incluses dans ce tableau.

RISQUE OPÉRATIONNEL

Le risque opérationnel correspond au risque d'une inadéquation ou d'une défaillance attribuable à des processus, à des personnes, à des systèmes internes ou à des événements extérieurs et se soldant par des pertes, la non-atteinte des objectifs ou un impact négatif sur la réputation.

GESTION DU RISQUE OPÉRATIONNEL

Le risque opérationnel est inhérent à toute activité commerciale, aux activités internes et aux activités imparies. Il peut entraîner des pertes découlant principalement de fraudes, de dommages aux actifs corporels, d'actes non conformes à la réglementation, de dysfonctionnements des systèmes ainsi que de problèmes dans la gestion des processus.

Cadre de gestion du risque opérationnel

L'objectif premier du cadre de gestion du risque opérationnel du Mouvement Desjardins est de maintenir ce risque à un niveau acceptable tout en privilégiant la qualité du service donné aux membres et aux clients de même que l'agilité de l'organisation. L'élaboration d'encadrements pour identifier, mesurer et suivre le risque opérationnel ainsi que divulguer les renseignements le concernant permettent d'assurer sa gestion saine et prudente.

Les pratiques en place pour favoriser une gestion efficiente et proactive des événements pouvant entraîner un risque opérationnel incluent, entre autres, celles qui ont trait à l'évaluation des risques, à la gestion des risques liés à l'impartition, à la gestion des risques technologiques, à la protection de l'information, aux couvertures d'assurance de même qu'à la continuité des affaires et à la gestion de crise.

Le cadre de gestion du risque opérationnel est révisé périodiquement selon les attentes des autorités réglementaires et les pratiques reconnues par l'industrie.

Gestion de la continuité des affaires et gestion de crise

Le Mouvement Desjardins dispose d'un programme de continuité des affaires qui vise à assurer le maintien, pour ses membres et ses clients, de la prestation des services liés aux opérations essentielles en cas d'interruption des activités, de panne des systèmes ou de crise.

Gestion des risques informationnels

Conscient de l'importance de la protection de l'information, le Mouvement Desjardins a mis en place un programme de gestion des risques informationnels ainsi qu'un programme de formation et de sensibilisation visant à protéger les renseignements personnels et à assurer la sécurité des biens de ses membres et de ses clients.

Gestion des risques technologiques

Le Mouvement Desjardins bénéficie d'un cadre spécifique de gestion des risques technologiques. Ce cadre a pour objectif de définir la notion de risques technologiques pour le Mouvement, la portée de l'application de la démarche de gestion adoptée à l'égard de ces risques ainsi que la structure de gouvernance et les activités de gestion afférentes.

Gestion du risque d'impartition

Un programme encadre la gestion des impartitions du Mouvement Desjardins. Les ententes d'impartition importantes ont été identifiées et font l'objet de suivis pour garantir une gestion adéquate.

RISQUE D'ASSURANCE

Le risque d'assurance correspond au risque que des événements puissent survenir différemment des hypothèses utilisées lors de la conception, de la tarification ou de l'évaluation des réserves actuarielles des produits d'assurance et qu'ils puissent avoir des répercussions sur la rentabilité de ces derniers.

Le risque de conception et de tarification des produits est lié au risque que la tarification initiale soit inadéquate ou le devienne. Le risque d'une mauvaise estimation des réserves actuarielles résulte de la possibilité du choix d'un modèle inadéquat pour estimer la sinistralité ou calculer lui-même des réserves. Par sinistralité, on entend l'estimation des prestations qui devront être payées et la gestion des clauses contractuelles et de la sélection des risques.

GESTION DU RISQUE D'ASSURANCE

Le risque de conception et de tarification découle de la possibilité que les prévisions relatives à de nombreux facteurs nécessaires à l'établissement des primes, y compris le rendement futur des placements, les résultats techniques en matière de sinistralité, de mortalité et de morbidité ainsi que les charges administratives, soient inexactes. Les composantes d'assurance adoptent des normes et des politiques de tarification strictes et effectuent des vérifications ponctuelles afin de comparer leurs prévisions avec leurs résultats réels. Un certain nombre de produits permettent un rajustement des prix en fonction de la réalisation ou non des prévisions.

Le Mouvement Desjardins limite les pertes potentielles au moyen d'ententes de réassurance. De telles ententes ne libèrent toutefois pas les composantes d'assurance de leurs obligations envers les assurés advenant des difficultés financières des réassureurs. Par conséquent, ces composantes sont aussi exposées à un risque de crédit à l'égard de ces derniers. Afin de minimiser ce risque, elles signent des traités de réassurance avec des sociétés stables, financièrement solides et, dans la majorité des cas, dûment accréditées.

Les filiales des secteurs d'assurance respectent les normes de saines pratiques de gestion établies par les organismes de réglementation qui les régissent et se soumettent à l'examen dynamique de la suffisance du capital. Divers scénarios défavorables ont été testés au cours de l'exercice 2013 afin de mesurer leurs effets sur le ratio de capitalisation de ces filiales du Mouvement. Les résultats de ces tests ont démontré que le capital est adéquat dans chacun des cas.

RISQUE STRATÉGIQUE

Le risque stratégique correspond au risque de subir une perte attribuable à l'incapacité de s'adapter à l'évolution de l'environnement en raison d'un défaut d'agir, de choix stratégiques inadéquats ou de l'incapacité d'assurer la mise en œuvre efficace des stratégies.

Il appartient d'abord à la haute direction et au conseil d'administration d'aborder et de définir les orientations stratégiques du Mouvement Desjardins selon les mécanismes de consultation qui lui sont propres et de suivre leur évolution. Les événements susceptibles de compromettre l'atteinte des objectifs des initiatives stratégiques du Mouvement font l'objet d'un suivi systématique et périodique par ses dirigeants et sa haute direction. À cet égard, les secteurs d'activité et les fonctions de soutien évaluent périodiquement les événements et risques susceptibles d'entraver l'atteinte des objectifs stratégiques et font rapport à ce sujet aux instances appropriées.

RISQUE DE RÉPUTATION

Le risque de réputation correspond au risque qu'une perception négative des parties prenantes, fondée ou non, concernant les pratiques ou actions ou l'inaction du Mouvement Desjardins puisse avoir une incidence défavorable sur les revenus et les fonds propres de ce dernier ou sur la confiance envers lui.

La réputation est d'une importance fondamentale et le risque qui lui est associé ne peut être géré indépendamment des autres risques. La gestion du risque de réputation dans toutes les sphères d'activité est donc une préoccupation constante pour le Mouvement.

Le Mouvement Desjardins a défini des principes directeurs, un cadre de gestion ainsi que les rôles et les responsabilités à l'égard du risque de réputation. Cet encadrement s'ajoute aux divers mécanismes déjà en place tels que le programme de conformité réglementaire, les règles de déontologie et l'évaluation du risque de réputation dans le cadre de nouvelles initiatives ou du lancement de nouveaux produits. Tous ces aspects visent à favoriser une saine gestion de ce risque. Il revient à l'ensemble des dirigeants et des employés d'exercer leurs activités conformément à ces principes et aux valeurs du Mouvement Desjardins.

RISQUE ENVIRONNEMENTAL

Le risque environnemental correspond au risque que le Mouvement Desjardins subisse des pertes financières, opérationnelles ou de réputation résultant des impacts de problèmes d'ordre environnemental, que ceux-ci découlent de ses activités relatives au crédit, à l'investissement ou à ses opérations. En sus des pertes financières potentielles pouvant être engendrées par une mauvaise gestion du risque environnemental, s'ajoutent notamment un accroissement du risque de crédit par une perte de valeur au plan des actifs pris en garantie et une amplification du risque de réputation par le fait de prendre en garantie des actifs qui sont susceptibles de faire l'objet d'enjeux sociaux et environnementaux portés sur la place publique.

Le risque environnemental fait partie intégrante du Cadre de gestion intégrée des risques du Mouvement Desjardins. Les risques liés aux changements climatiques ont d'ailleurs fait l'objet d'une évaluation globale au cours de 2013 afin de permettre l'identification des risques importants qui devraient être intégrés à la gestion courante des risques.

Par ailleurs, le Mouvement Desjardins joue un rôle de précurseur en matière d'investissement responsable depuis plus d'une décennie en proposant à ses membres et à ses clients, par souci de contribuer au développement durable, des produits de placement qui tiennent compte des risques et des occasions de nature environnementale des entreprises auprès desquelles des parts sont détenues.

RISQUE LIÉ À L'ENVIRONNEMENT RÉGLEMENTAIRE ET JURIDIQUE

Le risque lié à l'environnement réglementaire et juridique correspond au risque pour le Mouvement Desjardins de subir des conséquences découlant du non-respect des lois, de la réglementation, des normes et des pratiques qui régissent ses activités.

Le domaine des services financiers est l'un des secteurs les plus étroitement surveillés et réglementés. Depuis les dernières années, la réglementation qui l'encadre est en plein essor. Cette évolution répond à de nombreux phénomènes socioéconomiques : conception de nouveaux produits financiers de plus en plus complexes, volatilité continue dans le domaine des valeurs mobilières, fraudes financières, lutte contre le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes, etc. En plus des exigences des gouvernements fédéraux (Canada et États-Unis) et provinciaux, cette réglementation comprend également celles d'organismes tels que l'Autorité des marchés financiers, les autorités en valeurs mobilières canadiennes, le Bureau du surintendant des institutions financières, le Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada, l'Association canadienne des courtiers de fonds mutuels et l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières. Se conformer aux dispositions législatives et réglementaires importantes, comme celles de la *Foreign Account Tax Compliance Act*, de la *Dodd-Frank Act* ou des accords de Bâle, implique d'importantes contributions financières et en matière de ressources humaines pour le Mouvement Desjardins.

Le risque lié à l'environnement réglementaire et juridique englobe, entre autres, l'efficacité de la prévention et du traitement des litiges et des réclamations éventuels. Ces litiges et réclamations éventuels peuvent notamment mener à des jugements ou à des décisions d'un tribunal ou d'un organisme de réglementation qui pourraient se traduire par des pénalités financières. Il est également possible qu'ils se concluent par des jugements, des décisions ou des règlements défavorables susceptibles d'avoir un effet négatif sur le déroulement des activités courantes du Mouvement Desjardins et d'occasionner d'autres coûts associés à des procédures judiciaires pouvant avoir des répercussions néfastes sur sa situation financière et son image de marque.

Le Bureau du chef de la conformité du Mouvement est responsable de l'élaboration, de la mise à jour et du maintien du cadre de gestion de la conformité, qui s'appuie sur l'identification et le suivi des obligations réglementaires ainsi que des unités fonctionnelles visées par celles-ci. Pour ce faire, une vigie des développements en matière de réglementation et de leur incidence sur les activités est effectuée en continu par la fonction de conformité en collaboration avec le service des Affaires juridiques. La fonction de conformité appuie les gestionnaires responsables des secteurs d'activité et des fonctions de soutien dans la gestion efficace de leurs risques en élaborant l'encadrement et la documentation pertinente, en exerçant un rôle de conseil, en mettant en place des programmes de formation et en procédant à des inspections périodiques des activités. Enfin, le Mouvement Desjardins a mis en place un mécanisme formel de reddition de comptes à cet égard à l'intention de la haute direction et des diverses instances. Cette gestion d'ensemble de la conformité permet d'obtenir l'assurance raisonnable que la conduite des activités du Mouvement respecte la réglementation à laquelle elles sont assujetties.

4.2 AUTRES FACTEURS DE RISQUE QUI POURRAIENT AVOIR UNE INCIDENCE SUR LES RÉSULTATS FUTURS

Comme l'indique la mise en garde sur les énoncés prospectifs, des risques et des incertitudes de nature générale et spécifique pourraient faire en sorte que les résultats réels du Mouvement Desjardins diffèrent de ceux qui sont avancés dans ces énoncés. Certains de ces facteurs de risque sont présentés ci-après.

Conditions économiques et commerciales générales dans les régions où le Mouvement Desjardins exerce ses activités

Les conditions économiques et commerciales générales dans les régions où le Mouvement Desjardins exerce ses activités pourraient avoir une incidence importante sur ses revenus. Elles comprennent les taux d'intérêt à court et à long termes, l'inflation, les fluctuations des marchés des titres de créances, les taux de change, la volatilité des marchés financiers, le resserrement des liquidités sur certains marchés, la vigueur de l'économie et le volume des affaires réalisées par le Mouvement Desjardins dans une région donnée.

Modifications des normes, des lois et des règlements

Les modifications des normes, des lois et des règlements, y compris les changements touchant leur interprétation ou leur mise en œuvre, pourraient avoir une incidence sur le Mouvement Desjardins, puisqu'elles pourraient restreindre son offre de produits ou de services ou augmenter la capacité de ses concurrents à rivaliser avec ses produits ou ses services. En outre, bien que le Mouvement Desjardins fasse preuve de vigilance afin d'éviter cette éventualité, son défaut de se conformer aux lois, aux règlements et aux autres principes directeurs applicables pourrait entraîner des sanctions et des amendes susceptibles d'avoir une incidence défavorable sur ses résultats financiers et sa réputation. Ces modifications et changements pourraient également affecter les niveaux de capital et de liquidité que le Mouvement Desjardins choisit de maintenir.

Taux de change

Les variations des taux de change des devises du Canada, des États-Unis et des autres pays pourraient avoir une influence sur la situation financière du Mouvement Desjardins et sur ses excédents futurs. Les variations du dollar canadien pourraient aussi nuire aux bénéfices de ses entreprises clientes au Canada.

Politiques monétaires

Les politiques monétaires de la Banque du Canada et de la Réserve fédérale américaine ainsi que les interventions sur les marchés des capitaux ont des répercussions sur les revenus du Mouvement Desjardins. Le niveau général des taux d'intérêt pourrait avoir une incidence sur la rentabilité, puisque les fluctuations de ce niveau ont un effet sur l'écart entre les intérêts versés sur les dépôts et les intérêts gagnés sur les prêts et donc sur le revenu net d'intérêts du Mouvement. Ce dernier n'exerce aucun contrôle sur les modifications des politiques monétaires ni sur les changements des conditions des marchés des capitaux et ne peut, par conséquent, les prévoir systématiquement.

Concurrence

L'intensité de la concurrence sur les marchés où le Mouvement Desjardins exerce ses activités a une incidence sur son rendement. Le maintien de la clientèle dépend de nombreux facteurs, comme la tarification des produits et des services, les modifications apportées à ceux-ci et le service à la clientèle offert.

Exactitude et intégralité des renseignements sur les clients et les contreparties

Le Mouvement Desjardins compte sur l'exactitude et l'intégralité des renseignements qu'il possède sur ses clients et ses contreparties. Dans ses décisions concernant l'autorisation d'un prêt ou d'autres opérations avec ces derniers, il peut utiliser des renseignements fournis par eux, y compris des états financiers et d'autres informations financières. Il peut également s'en remettre aux déclarations faites par ses clients et ses contreparties à l'égard de l'exactitude et de l'intégralité de ces renseignements et aux rapports des auditeurs en ce qui a trait aux états financiers. La situation financière et les revenus du Mouvement pourraient être affectés négativement si des états financiers auxquels il se fiait n'étaient pas conformes aux normes comptables, étaient trompeurs ou ne présentaient pas, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière et des résultats d'exploitation de ses clients et de ses contreparties. Le Mouvement Desjardins forme ses employés et met en place des procédures afin d'atténuer les risques liés à l'utilisation de données inexactes, incomplètes ou frauduleuses provenant de ses membres, de ses clients et de ses contreparties.

Méthodes comptables

Les méthodes comptables utilisées par le Mouvement Desjardins établissent la façon dont il présente sa situation financière et ses résultats d'exploitation et peuvent exiger que la direction procède à des estimations ou qu'elle ait recours à des hypothèses portant sur des questions qui sont, par nature, incertaines. Toute modification à ces estimations et à ces hypothèses pourrait avoir une incidence importante sur les résultats d'exploitation et la situation financière du Mouvement Desjardins.

Nouveaux produits et services destinés à maintenir ou à accroître les parts de marché

La capacité du Mouvement Desjardins de maintenir ou d'accroître ses parts de marché dépend en partie de son aptitude à adapter ses produits et ses services aux normes changeantes du secteur des services financiers. Les sociétés de ce secteur subissent de plus en plus de pression à l'égard de la tarification de leurs produits et services. Ce facteur pourrait réduire le revenu net d'intérêts du Mouvement Desjardins ou les revenus qu'il tire des produits et des services donnant droit à des commissions. En outre, l'adoption de nouvelles technologies pourrait rendre nécessaire la modification ou l'adaptation de ses produits et services et engendrer d'importantes dépenses.

Capacité de recruter et de retenir des cadres supérieurs clés, y compris les membres de la haute direction

Le rendement futur du Mouvement Desjardins repose en partie sur sa capacité de recruter et de retenir des cadres supérieurs clés, y compris les membres de la haute direction, et il existe une forte rivalité à cet égard dans le secteur des services financiers. Le Mouvement ne peut avoir la certitude qu'il sera en mesure de continuer à recruter et à retenir des cadres supérieurs clés, y compris les membres de sa haute direction, même s'il s'agit d'un objectif de ses politiques et de ses pratiques en matière de gestion des ressources humaines.

Infrastructure commerciale

Des tiers fournissent des composantes essentielles de l'infrastructure commerciale du Mouvement Desjardins, comme les connexions à Internet et l'accès à ses réseaux. Les interruptions des services d'accès aux réseaux ou à d'autres moyens de communication fournis par ces tiers pourraient avoir une incidence défavorable sur sa capacité d'offrir des produits et services à ses clients et d'exercer autrement ses activités.

Concentration géographique

Les activités du Mouvement Desjardins sont fortement concentrées au Québec. Ainsi, au 31 décembre 2013, les prêts qu'il avait consentis à des membres et des clients de cette province représentaient une proportion de 93,2 % du total de son portefeuille de prêts. Compte tenu de cette importante concentration géographique, ses résultats dépendent largement des conditions économiques qui existent au Québec. Une détérioration de ces dernières pourrait avoir des incidences négatives sur :

- les prêts en souffrance;
- les actifs problématiques et les biens saisis;
- les réclamations et les poursuites;
- le niveau de la demande des produits et services; et
- la valeur des garanties disponibles pour les prêts, particulièrement les prêts hypothécaires, et, de ce fait, la capacité d'emprunter des membres et des clients, la valeur des actifs associés aux prêts dépréciés ainsi que la couverture des garanties.

Acquisitions et partenariats

Le Mouvement Desjardins a mis en place un environnement de contrôle interne rigoureux relativement au processus d'acquisition et de partenariat. Malgré cela, ses objectifs financiers ou stratégiques pourraient ne pas être atteints en raison de facteurs imprévus tels que des retards dans l'approbation des transactions par les organismes de réglementation et les actionnaires, l'incapacité d'appliquer le plan stratégique dans sa forme initiale, des difficultés d'intégration ou de rétention des employés clés ou des clients ou encore des changements survenant dans le contexte concurrentiel et économique. Par conséquent, il est possible que les synergies, les hausses de revenus, les économies de coûts, les augmentations des parts de marché et les autres avantages prévus ne se matérialisent pas et que cela ait un effet sur les excédents futurs du Mouvement Desjardins.

Acquisition des activités canadiennes de State Farm

L'échéancier et la réalisation prévue de l'acquisition proposée des activités canadiennes de State Farm Mutual Automobile Insurance Company (State Farm) et de ses filiales (activités canadiennes de State Farm) par la Fédération et certaines de ses filiales sont assujettis à des conditions de clôture et à d'autres risques et incertitudes, y compris l'obtention d'approbations d'autorités de réglementation, ne permettant pas de garantir que cette acquisition sera conclue ni qu'elle ne sera pas modifiée ni restructurée ni que les avantages anticipés seront pleinement réalisés.

Bien que la Fédération ait effectué avant l'annonce de l'acquisition ce qu'elle estime être une enquête avisée et approfondie, elle pourrait néanmoins constater après la clôture qu'elle a acquis des obligations ou des passifs plus importants que prévu ou n'ayant pas été préalablement divulgués ou qu'elle pourrait être incapable de retenir les clients, les agents entrepreneurs indépendants exclusifs ou les employés actuels des activités canadiennes de State Farm. La possibilité que la Fédération éprouve des problèmes au cours du processus d'intégration et de transition pourrait également avoir une incidence défavorable sur ses activités, sa situation financière, ses résultats d'exploitation et ses flux de trésorerie.

Cotes de crédit

Les cotes de crédit attribuées au Mouvement Desjardins par les agences de notation jouent un rôle important en ce qui concerne l'accès aux sources de financement de gros et son coût. Notons que rien ne garantit le maintien des cotes ni des perspectives y afférentes attribuées aux divers titres du Mouvement par les agences. De plus, une modification à la baisse des diverses cotes pourrait générer une hausse des coûts de financement et une réduction de l'accès aux marchés financiers du Mouvement.

Autres facteurs

D'autres facteurs pourraient avoir une incidence potentielle sur les résultats futurs du Mouvement Desjardins. Ces facteurs comprennent les modifications aux lois fiscales, les changements imprévus dans les habitudes de consommation et d'épargne des particuliers, l'évolution de la technologie, la capacité de mettre en œuvre le plan de relève du Mouvement dans un délai raisonnable, l'incidence possible sur les activités de conflits internationaux ou de catastrophes naturelles ainsi que la capacité de prévoir et de bien gérer les risques associés à ces facteurs malgré la présence d'un contexte de gestion rigoureuse des risques.

Le Mouvement Desjardins prévient le lecteur que d'autres facteurs que ceux qui précèdent pourraient avoir une incidence sur ses résultats futurs. Lorsque les investisseurs et les autres personnes intéressées s'en remettent à des déclarations prévisionnelles pour prendre des décisions à l'égard du Mouvement Desjardins, ils devraient considérer attentivement ces facteurs ainsi que d'autres incertitudes, événements potentiels et facteurs liés à son secteur d'activité ou à d'autres éléments particuliers qui lui sont propres et qui pourraient avoir une incidence défavorable sur ses résultats futurs.

4.3 INFORMATION ADDITIONNELLE LIÉE À L'EXPOSITION À CERTAINS RISQUES

Les tableaux suivants présentent des renseignements détaillés sur les instruments financiers plus complexes et plus risqués.

TABLEAU 32 – TITRES ADOSSÉS

Au 31 décembre
(en millions de dollars)

	2013		2012	
	Montants nominaux	Juste Valeur	Montants nominaux	Juste valeur
Titres adossés à des créances hypothécaires commerciales ⁽¹⁾	193 \$ 54	201 \$ 54	236 \$ 94	249 \$ 91
Titres adossés à des actifs financiers ⁽²⁾				

(1) Ces titres sont présentés au bilan combiné, au poste « Titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat ».

(2) Aucun des titres détenus n'est directement adossé à des créances hypothécaires résidentielles à risque. Ces titres sont présentés au bilan combiné, aux postes « Titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat » et « Titres disponibles à la vente ».

TABLEAU 33 – INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Au 31 décembre
(en millions de dollars)

	2013			2012		
	Montants nominaux	Valeur positive	Valeur négative	Montants nominaux	Valeur positive	Valeur négative
Swaps sur défaillance de crédit ⁽¹⁾	545 \$ 10	10 \$ 1	— \$ —	559 \$ 7	1 \$ —	— \$ —
Swaps sur rendement total ⁽²⁾						

(1) Les swaps sur défaillance de crédit sont présentés au bilan combiné comme des instruments financiers dérivés.

(2) Ces montants excluent ceux qui ont été réalisés dans le cadre des activités de titrisation. Les swaps sur rendement total sont présentés au bilan combiné comme des instruments financiers dérivés.

TABLEAU 34 – STRUCTURES DE FINANCEMENT À LEVIER ET PRÊTS À RISQUE

Au 31 décembre
(en millions de dollars)

	2013		2012
Structures de financement à levier ⁽¹⁾			141 \$
Prêts à risque de catégorie Alt-A ⁽²⁾			32
Prêts à risque sur créances hypothécaires résidentielles ⁽³⁾			1

(1) Les structures de financement à levier sont des prêts accordés à des grandes sociétés et à des sociétés de financement dont la cote de crédit se situe entre BB+ et D et dont le niveau d'endettement est très élevé, comparativement à celui des autres sociétés actives dans la même industrie.

(2) Les prêts hypothécaires de catégorie Alt-A sont octroyés à des emprunteurs qui ne possèdent pas la documentation standard sur les revenus. Ces prêts sont présentés au bilan combiné, au poste « Prêts – Hypothécaires résidentiels », et sont évalués au coût amorti.

(3) Ces prêts sont octroyés à des emprunteurs présentant un profil de risque de crédit élevé. Aucun de ces prêts n'est actuellement en défaut. Les prêts hypothécaires résidentiels à risque sont présentés au bilan combiné, au poste « Prêts – Hypothécaires résidentiels », et sont évalués au coût amorti.

5.0 RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

5.1 CONTRÔLES ET PROCÉDURES

Le Mouvement Desjardins n'est pas, sur une base combinée, un émetteur assujetti au *Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs* (Règlement 52-109) publié par les ACVM. Cependant, il a choisi d'appliquer les pratiques prévues dans ce dernier afin d'exprimer sa volonté de respecter les meilleures pratiques en matière de gouvernance financière.

Ainsi, le Mouvement Desjardins a réalisé, au cours de l'exercice 2013, des travaux qui lui permettent d'attester au 31 décembre 2013 de la conception et de l'efficacité de ses contrôles et de ses procédures de communication de l'information ainsi que de son contrôle interne à l'égard de l'information financière.

CONTRÔLES ET PROCÉDURES DE COMMUNICATION DE L'INFORMATION

Conformément aux directives des ACVM décrites dans le Règlement 52-109, la présidente et chef de la direction et le premier vice-président, Finances et chef de la direction financière ont conçu ou fait concevoir des contrôles et des procédures de communication de l'information. Ces contrôles s'appuient notamment sur un processus d'attestation périodique de l'information financière présentée dans les documents annuels et intermédiaires. L'ensemble de l'information recueillie au cours du processus de gouvernance financière est revu trimestriellement et annuellement par les membres du comité de divulgation du Mouvement et de la commission Vérification et Inspection. Les membres de ces instances exercent un rôle de premier plan quant à la surveillance et à l'appréciation de l'adéquation des contrôles et des procédures de communication de l'information.

Au 31 décembre 2013, la direction du Mouvement a procédé à une évaluation de la conception et de l'efficacité de ses contrôles et de ses procédures de communication de l'information selon le cadre de contrôle élaboré en 1992 par le Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission (COSO).

Ces travaux d'évaluation ont été réalisés par la direction du Mouvement sous la supervision de la présidente et chef de la direction et du premier vice-président, Finances et chef de la direction financière. En se fondant sur les résultats de ces travaux, ces hauts dirigeants ont conclu que les contrôles et procédures de communication de l'information sont adéquatement conçus et efficaces et qu'ils ne comportent aucune faiblesse significative. Cette conclusion permet d'assurer que l'information devant être communiquée dans les documents déposés ou présentés en vertu de la législation canadienne sur les valeurs mobilières est consignée, traitée, condensée et présentée dans les délais prévus par les règles et formulaires pertinents et que le Mouvement fournit aux investisseurs une information complète et fiable.

CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

La direction du Mouvement a fait concevoir et a maintenu un processus de contrôle interne adéquat à l'égard de l'information financière. Ce processus est conçu de façon à fournir une assurance raisonnable que l'information financière présentée est fiable et que les états financiers combinés ont été préparés, aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux IFRS.

L'évaluation de la conception et de l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière a été effectuée selon le cadre de contrôle du COSO (1992) pour les contrôles financiers et selon le cadre de contrôle Control Objectives for Information and Related Technologies (COBIT) pour les contrôles généraux des technologies de l'information.

En raison de ses limites inhérentes, il est possible que le contrôle interne à l'égard de l'information financière ne permette pas de prévenir ni de détecter les inexactitudes résultant d'erreurs ou de fraudes. De plus, l'évaluation des contrôles par la direction fournit seulement une assurance raisonnable, mais non absolue, que tous les problèmes liés au contrôle qui pourraient donner lieu à des inexactitudes importantes ont été détectés.

La direction du Mouvement Desjardins a réalisé des travaux d'évaluation de la conception et de l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière sous la supervision de la présidente et chef de la direction et du premier vice-président, Finances et chef de la direction financière. En se fondant sur les résultats de ces travaux, ces hauts dirigeants ont conclu qu'au 31 décembre 2013, le contrôle interne à l'égard de l'information financière est adéquatement conçu et efficace et qu'il ne comporte aucune faiblesse importante.

Par ailleurs, au 31 décembre 2013, le Mouvement comptait trois composantes qui se conformaient aux exigences du Règlement 52-109, soit la Caisse centrale Desjardins, Capital Desjardins inc. et la Fédération. Soulignons que cette dernière entité a obtenu le statut d'émetteur assujetti émergent le 1^{er} mai 2012, mais qu'elle a choisi, au cours du dernier trimestre de 2013, d'appliquer les pratiques associées au statut d'un émetteur pleinement assujetti.

Sous la supervision des signataires des attestations, les directions respectives de la Caisse centrale Desjardins, de Capital Desjardins inc. et de la Fédération ont donc évalué la conception et l'efficacité de leurs contrôles et de leurs procédures de communication de l'information ainsi que de leur contrôle interne à l'égard de l'information financière. Ces éléments fournissent une assurance raisonnable que leur information financière est fiable et que leurs états financiers ont été établis, aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux IFRS.

MODIFICATION DU CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2013, le Mouvement Desjardins n'a apporté aucun changement à son contrôle interne à l'égard de l'information financière ayant eu une incidence importante, ou susceptible d'avoir une incidence importante, sur ses activités.

Divers autres éléments relatifs à la gouvernance d'entreprise sont traités plus en détail aux pages 189 à 206 du rapport annuel 2013 du Mouvement.

5.2 INFORMATION RELATIVE AUX PARTIES LIÉES

Dans le cours normal de ses affaires, le Mouvement Desjardins offre des services financiers à ses parties liées y compris ses sociétés associées et autres sociétés liées et conclut des ententes visant des services d'exploitation avec elles. De plus, il verse une rémunération à ses principaux dirigeants à des conditions normales de marché.

Le Mouvement Desjardins offre aussi ses produits et services financiers à des conditions normales de marché à ses administrateurs, à ses dirigeants, à ses employés ainsi qu'à personnes avec qui ces derniers ont des liens.

Le Mouvement a mis en place un processus afin d'obtenir l'assurance que ses opérations avec ses dirigeants et les personnes qui leur sont liées ont été conclues à des conditions de concurrence normale de même que conformément à l'encadrement législatif applicable à ses diverses composantes.

Ces transactions entre parties liées sont expliquées à la note complémentaire 35 « Information relative aux parties liées » des états financiers combinés, à la page 187 du rapport annuel 2013 du Mouvement.

5.3 ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS

ACQUISITIONS

Qtrade Canada Inc.

Le 3 avril 2013, par l'entremise de Desjardins Société financière inc., une filiale en propriété exclusive de la Fédération, le Mouvement Desjardins a acquis 40 % des actions en circulation de Qtrade Canada Inc. (Qtrade) sur une base pleinement diluée, pour un montant total de 65 M\$. Qtrade est une société spécialisée dans les domaines du courtage en ligne et des services de gestion de patrimoine et elle exerce ses activités principalement pour le compte de coopératives de crédit.

Coast Capital Insurance Services Ltd.

Le 2 juillet 2013, par l'entremise de Western Financial Group Inc., une filiale en propriété exclusive de Desjardins Société financière inc., le Mouvement Desjardins a acquis 100 % des actions en circulation de Coast Capital Insurance Services Ltd. (CCIS) pour un montant total de 99 M\$ en plus du fonds de roulement excédentaire de 17 M\$ de cette société. CCIS offre des produits d'assurance de dommages et d'assurance pour les entreprises sur le marché de détail de l'Ouest canadien.

ÉVÉNEMENTS SUBSÉQUENTS

Acquisition des activités canadiennes de State Farm

Le 15 janvier 2014, le Mouvement Desjardins a signé une entente définitive pour se porter acquéreur de l'ensemble des activités canadiennes d'assurance de dommages et d'assurance de personnes de State Farm, ainsi que les actions de ses sociétés canadiennes de fonds communs de placement, de prêts et d'assurance de prestations du vivant.

Au terme de cette transaction, State Farm investira 450 M\$ en actions privilégiées non votantes dans la principale filiale d'assurance de dommages du Mouvement Desjardins tandis que le Groupe des Assurances du Crédit Mutuel S.A., le partenaire minoritaire actuel de cette filiale d'assurance de dommages, investira 200 M\$ en actions ordinaires, en actions privilégiées non votantes et en obligations subordonnées.

Le Mouvement Desjardins affectera également approximativement 700 M\$ en capitaux additionnels dans cette filiale d'assurance de dommages pour appuyer la croissance suite à l'acquisition. De plus, la filiale d'assurance de personnes et certaines autres entités affecteront approximativement 250 M\$ en capitaux pour les volets d'assurance de personnes, de fonds communs de placement, de prêts et d'assurance de prestations du vivant acquis de State Farm.

La clôture de la transaction est prévue le 1^{er} janvier 2015, sujet à l'obtention des approbations réglementaires requises et à la satisfaction des conditions de clôture d'usage.

5.4 MÉTHODES COMPTABLES CRITIQUES ET ESTIMATIONS

La description des méthodes comptables du Mouvement Desjardins est essentielle à la compréhension des états financiers combinés au 31 décembre 2013. Les principales méthodes comptables sont décrites à la note complémentaire 2 « Principales méthodes comptables » des états financiers combinés. Certaines de ces méthodes revêtent une importance particulière quant à la présentation de la situation financière et des résultats d'exploitation du Mouvement Desjardins du fait que la direction doit exercer des jugements et avoir recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés de certains actifs, passifs, revenus et charges ainsi que sur l'information connexe. Le texte qui suit traite des principales méthodes comptables qui ont nécessité des jugements difficiles, subjectifs ou complexes, souvent sur des questions de nature incertaine, de la part de la direction.

ENTITÉS STRUCTURÉES

Une entité structurée est consolidée lorsqu'elle est contrôlée par une entité du Groupe du Mouvement Desjardins. La direction doit exercer des jugements importants lorsqu'elle évalue les différents éléments et tous les faits et circonstances connexes dans leur ensemble afin de déterminer s'il existe une situation de contrôle, particulièrement dans le cas d'entités structurées.

Une entité structurée est une entité conçue de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui la contrôle. C'est notamment le cas lorsque les droits de vote concernent uniquement des tâches administratives et que les activités pertinentes sont dirigées au moyen d'accords contractuels. Une entité structurée présente souvent certaines ou l'ensemble des caractéristiques suivantes : ses activités sont limitées; elle a été créée pour un objectif précis et bien défini; ses capitaux propres sont insuffisants pour lui permettre de financer ses activités sans devoir recourir à un soutien financier subordonné, ou elle a recours à du financement par l'émission à des investisseurs de multiples instruments liés entre eux par contrat.

Des renseignements supplémentaires sur les entités structurées sont présentés à la note complémentaire 15 « Intérêts détenus dans d'autres entités » des états financiers combinés.

DÉTERMINATION DE LA JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur d'un instrument financier est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

L'évaluation de la juste valeur des instruments financiers est établie en fonction de trois niveaux hiérarchiques qui reflètent l'importance des données utilisées pour effectuer les évaluations. Le niveau 1 a trait à une évaluation fondée sur des prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques, alors que le niveau 2 a trait à des techniques d'évaluation fondées principalement sur des données observables sur le marché. Quant au niveau 3, il a trait à des techniques d'évaluation qui ne sont pas fondées principalement sur des données observables sur le marché.

La juste valeur des instruments financiers, particulièrement celle des valeurs mobilières et des engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert, obtenue à l'aide des prix cotés sur des marchés actifs comprend peu de subjectivité quant à son établissement. Cette juste valeur est basée sur le prix coté à l'intérieur de l'écart entre le cours acheteur et le cours vendeur qui reflète le mieux la juste valeur selon les circonstances.

S'il n'existe pas de prix cotés sur des marchés actifs, la juste valeur est déterminée à partir de modèles qui maximisent l'utilisation de données observables et minimisent celle de données non observables. Les estimations de la juste valeur sont alors établies à l'aide de techniques d'évaluation telles que la valeur actualisée des flux de trésorerie, la comparaison avec des instruments financiers similaires, des modèles d'évaluation des options et d'autres techniques utilisées couramment par les intervenants du marché, s'il a été démontré que ces techniques produisent des estimations fiables. Les techniques d'évaluation se basent sur des hypothèses relatives au montant et à l'échéancier des flux de trésorerie futurs estimatifs et aux taux d'actualisation qui sont fondés principalement sur des données observables telles que les courbes de rendement des taux d'intérêt, les taux de change, les courbes de crédit et les facteurs de volatilité. Lorsqu'une ou plusieurs données significatives ne sont pas observables sur les marchés, la juste valeur est principalement établie au moyen de données et d'estimations internes qui tiennent compte des caractéristiques propres à l'instrument financier ainsi que de tout facteur pertinent pour l'évaluation. En ce qui a trait aux instruments financiers complexes, un jugement important est exercé dans la détermination de la technique d'évaluation à utiliser ainsi que dans la sélection des intrants et des ajustements liés à cette technique. En raison de la nécessité de recourir à des estimations et du jugement qu'il convient d'exercer dans l'application d'un grand nombre de techniques d'évaluation, les estimations de la juste valeur des actifs identiques ou semblables peuvent différer d'une entité à une autre. La juste valeur reflète les conditions du marché à une date donnée et peut donc ne pas être représentative des justes valeurs futures. Elle ne saurait non plus être interprétée comme un montant réalisable en cas de règlement immédiat des instruments.

Prêts

La juste valeur des prêts est déterminée par l'actualisation des flux de trésorerie contractuels prévus aux taux d'intérêt du marché exigés pour de nouveaux prêts similaires à la date de clôture et elle tient compte des remboursements anticipés estimatifs. La variation des taux d'intérêt ainsi que les changements relatifs à la solvabilité des emprunteurs constituent les principales causes des variations de la juste valeur des prêts détenus par le Mouvement Desjardins, ce qui se traduit par un écart favorable ou défavorable par rapport à leur valeur comptable. Quant aux prêts douteux, leur juste valeur est présumée correspondre à leur valeur comptable.

Dépôts

La juste valeur des dépôts à taux fixe est déterminée par l'actualisation des flux de trésorerie prévus aux taux d'intérêt courants offerts sur le marché pour des dépôts ayant sensiblement la même période et elle tient compte des remboursements anticipés estimatifs. La juste valeur des dépôts qui sont assortis de caractéristiques de taux variable ou dont l'échéance n'est pas déterminée est présumée correspondre à leur valeur comptable.

Obligations subordonnées

La juste valeur des obligations subordonnées repose sur les cours du marché.

Instruments financiers dérivés

La juste valeur des instruments financiers dérivés est déterminée au moyen de modèles d'établissement des prix qui intègrent les prix du marché courant et les prix contractuels des instruments sous-jacents, la valeur temporelle de l'argent, les courbes de rendement des taux d'intérêt, les courbes de crédit et les facteurs de volatilité. La juste valeur des instruments financiers dérivés est présentée sans tenir compte de l'incidence des accords généraux de compensation juridiquement exécutoires. Toutefois, le Mouvement Desjardins ajuste l'évaluation de ces instruments en fonction du risque de crédit et ces ajustements tiennent compte de la capacité financière des contreparties aux contrats, de la solvabilité du Mouvement Desjardins de même que des mesures d'atténuation du risque de crédit, comme les accords généraux de compensation juridiquement exécutoires.

Instruments financiers dont la juste valeur est égale à la valeur comptable

La valeur comptable de certains instruments financiers venant à échéance au cours des 12 prochains mois constitue une approximation raisonnable de leur juste valeur. Ces instruments financiers incluent les éléments suivants : « Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières », « Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente », « Engagements de clients en contrepartie d'acceptations », « Primes à recevoir », « Sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières », certains « Autres actifs – Autres », « Acceptations », « Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat », « Sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières » et certains « Autres passifs – Autres ».

Des renseignements supplémentaires sur la juste valeur des instruments financiers sont présentés à la note complémentaire 6 « Juste valeur des instruments financiers » des états financiers combinés.

DÉCOMPTABILISATION D'ACTIFS FINANCIERS

Un actif financier est décomptabilisé du bilan combiné lorsque les droits contractuels à ses flux de trésorerie expirent, lorsque les droits contractuels de recevoir ces flux de trésorerie sont conservés, mais que le Mouvement Desjardins a l'obligation de les verser à un tiers sous certaines conditions, ou lorsque le Mouvement Desjardins transfère les droits contractuels de recevoir les flux de trésorerie et que la quasi-totalité des risques et des avantages liés à la propriété de l'actif ont été transférés.

Lorsque le Mouvement Desjardins a conservé la quasi-totalité des risques et des avantages liés à la propriété de l'actif financier transféré, celui-ci n'est pas décomptabilisé du bilan combiné et il y a comptabilisation d'un passif financier, s'il y a lieu.

Lorsque le Mouvement Desjardins ne transfère ni ne conserve la quasi-totalité des risques et des avantages liés à un actif financier, il décomptabilise l'actif financier dont il ne conserve pas le contrôle et comptabilise un actif ou un passif représentant les droits et obligations créés ou conservés lors du transfert de l'actif. S'il conserve le contrôle de l'actif financier, le Mouvement Desjardins maintient ce dernier au bilan combiné dans la mesure de son implication continue dans cet actif.

Lors de la décomptabilisation d'un actif financier dans son intégralité, un gain ou une perte est comptabilisé à l'état combiné du résultat pour un montant égal à la différence entre la valeur comptable de cet actif et la valeur de la contrepartie reçue.

La direction doit faire appel à son jugement afin de déterminer si les droits contractuels aux flux de trésorerie sont expirés, transférés ou conservés avec une obligation de les verser à un tiers. En ce qui a trait au transfert de la quasi-totalité des risques et des avantages liés à la propriété de l'actif, la direction évalue l'exposition du Mouvement Desjardins avant et après le transfert ainsi que la variation du montant et du moment de la réalisation des flux de trésorerie nets liés à l'actif transféré. Enfin, la direction doit poser des jugements pour établir si elle exerce un contrôle sur l'actif financier et pour évaluer les droits conservés.

Des renseignements supplémentaires sur la décomptabilisation d'actifs financiers sont présentés à la note complémentaire 10 « Décomptabilisation d'actifs financiers » des états financiers combinés.

DÉPRÉCIATION D'ACTIFS FINANCIERS

À la date de clôture, le Mouvement Desjardins détermine s'il existe des indications objectives de dépréciation d'un actif financier ou d'un groupe d'actifs financiers.

Provision pour pertes sur prêts

L'évaluation de la provision pour pertes sur prêts est d'une grande importance pour le Mouvement Desjardins compte tenu de la taille de son portefeuille de prêts.

Les indications de dépréciation sont le résultat d'un événement génératrice de pertes s'étant produit après l'octroi du prêt, mais avant la date de clôture, et ayant des incidences sur les flux de trésorerie futurs estimatifs des prêts.

La dépréciation d'un prêt ou d'un groupe de prêts est déterminée au moyen de l'estimation de la valeur de recouvrement de ces actifs financiers. L'écart entre cette évaluation et la valeur comptable fait l'objet d'une provision. Pour déterminer le montant de recouvrement estimatif d'un prêt, le Mouvement Desjardins utilise la valeur des flux de trésorerie futurs estimatifs actualisée au taux d'intérêt effectif inhérent au prêt. Lorsque les montants et le moment des flux de trésorerie futurs ne peuvent être estimés de manière raisonnablement fiable, le montant de recouvrement estimatif est déterminé au moyen de la juste valeur des sûretés sous-jacentes au prêt, déduction faite des coûts de réalisation prévus, ou au moyen du prix du marché observable pour le prêt. La sûreté peut varier selon la catégorie de prêts.

La provision pour pertes sur prêts représente la meilleure estimation de la direction relativement à la dépréciation des prêts à la date de clôture. Dans le cadre de son évaluation, la direction doit exercer son jugement afin de déterminer les données, hypothèses et estimations à utiliser, y compris la détermination du moment où un prêt est considéré comme douteux et du montant qui pourrait être recouvré. Un changement de ces estimations et de ces hypothèses aurait une incidence sur la provision pour pertes sur prêts ainsi que sur la dotation à la provision pour pertes sur créances de l'exercice.

La provision découlant de cette dépréciation est établie selon deux volets : un volet individuel et un volet collectif.

Pour les provisions individuelles, le Mouvement Desjardins passe premièrement en revue ses portefeuilles de prêts individuellement afin d'apprécier le risque de crédit et de déterminer s'il existe des indications objectives de dépréciation pour lesquelles une perte devrait être comptabilisée à l'état combiné du résultat. Les portefeuilles de prêts qui n'ont pas fait l'objet d'une provision individuelle sont, par la suite, inclus dans des groupes d'actifs présentant des caractéristiques de risque de crédit similaires et font l'objet d'une provision collective.

Pour la provision collective, la méthode d'évaluation utilisée par le Mouvement Desjardins prend en compte les paramètres de risque des divers portefeuilles de prêts, notamment au moyen de l'intégration de modèles de risque de crédit élaborés. Ces modèles de détermination de la provision collective prennent en compte un certain nombre de facteurs, dont les probabilités de défaillance (fréquence des pertes), les pertes en cas de défaillance (importance des pertes) et les montants bruts susceptibles de défaillance. Ces paramètres sont établis en fonction des pertes historiques et sont déterminés selon la catégorie et la cote de risque de chaque prêt. L'évaluation de la provision collective fait largement appel au jugement de la direction et dépend de son appréciation des tendances actuelles en matière de qualité de crédit en lien avec les secteurs d'activité, de l'incidence de modifications dans ses politiques de crédit même que de la conjoncture économique.

Des renseignements supplémentaires sur les prêts et la provision pour pertes sur prêts sont présentés à la note complémentaire 9 « Prêts et provision pour pertes sur prêts » des états financiers combinés.

Titres disponibles à la vente

Les titres classés dans la catégorie « Disponibles à la vente » font l'objet d'un examen à la date de clôture visant à déterminer s'il existe une indication objective de dépréciation. Aux fins de l'évaluation d'une baisse de valeur, le Mouvement Desjardins tient compte de plusieurs faits propres à chaque placement et de l'ensemble des facteurs qui pourraient indiquer une perte de valeur. Les facteurs pris en compte comprennent, sans s'y limiter, une baisse importante ou prolongée de la juste valeur, des difficultés financières importantes de l'émetteur, un manquement au contrat, la possibilité croissante de faillite ou de restructuration de l'émetteur et la disparition d'un marché actif pour cet actif financier. La direction utilise aussi son jugement quant au moment de comptabiliser une moins-value.

Le Mouvement Desjardins évalue individuellement les titres de créances de la catégorie « Disponibles à la vente » pour déterminer s'il existe une indication objective de dépréciation. En ce qui concerne les titres de capitaux propres de la catégorie « Disponibles à la vente », l'indication objective inclurait également une baisse importante ou prolongée de la juste valeur inférieure à leur coût.

Des renseignements supplémentaires sur la comptabilisation des titres disponibles à la vente ainsi que la détermination de la juste valeur sont présentés aux notes complémentaires 5 « Valeur comptable des instruments financiers », 6 « Juste valeur des instruments financiers » et 8 « Valeurs mobilières » des états financiers combinés.

DÉPRÉCIATION DES ACTIFS NON FINANCIERS

Le Mouvement Desjardins évalue à la date de clôture s'il existe une indication qu'un actif a pu se déprécier. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque la valeur comptable d'un actif excède son montant recouvrable.

La valeur recouvrable représente la plus élevée des deux valeurs suivantes : la juste valeur diminuée des coûts de sortie ou la valeur d'utilité. La juste valeur correspond à la meilleure estimation du montant qui peut être obtenu de la vente, nette des coûts de sortie, lors d'une transaction réalisée dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes. La valeur d'utilité est calculée selon la méthode la plus appropriée, généralement par l'actualisation des flux de trésorerie futurs recouvrables.

L'estimation de la valeur recouvrable d'un actif non financier visant à déterminer si ce dernier a subi une perte de valeur exige également de la direction qu'elle formule des estimations et des hypothèses, et toute modification de ces estimations et hypothèses pourrait avoir une incidence sur la détermination de la valeur recouvrable des actifs non financiers et, par conséquent, sur les résultats du test de dépréciation. Les principales estimations et hypothèses utilisées dans le calcul de la valeur recouvrable sont les flux de trésorerie futurs estimés sur la base des prévisions financières internes, les bénéfices futurs prévus, le taux de croissance et le taux d'actualisation.

Goodwill et immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée

Le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée font l'objet d'un test de dépréciation annuellement et dès qu'il y a un indice possible d'une perte de valeur.

Le test de dépréciation du goodwill et des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée est déterminé sur la base de la valeur recouvrable de l'immobilisation ou de chaque unité génératrice de trésorerie (UGT) (ou chaque groupe d'UGT) à laquelle le goodwill ou l'immobilisation incorporelle à durée d'utilité indéterminée se rapporte. Un jugement important doit être exercé pour estimer les données prises en compte dans le modèle utilisé pour déterminer le montant recouvrable de chaque immobilisation incorporelle à durée d'utilité indéterminée ou de chaque UGT.

Lorsque la valeur recouvrable de l'actif ou de l'UGT est inférieure à sa valeur comptable, une perte de valeur est enregistrée à l'état combiné du résultat de l'exercice et comptabilisée en réduction de l'immobilisation incorporelle à durée d'utilité indéterminée ou dans le cas d'une UGT, en réduction du goodwill affecté à l'UGT (ou au groupe d'UGT) en premier lieu puis, en réduction des autres actifs identifiables de l'UGT (ou du groupe d'UGT) au prorata de leur valeur comptable dans l'unité. L'affectation d'une perte de valeur aux actifs d'une UGT (ou d'un groupe d'UGT) ne doit toutefois pas avoir pour conséquence que la valeur comptable de ces derniers soit inférieure au plus élevé des montants suivants : la juste valeur de l'actif diminuée des coûts de vente, sa valeur d'utilité ou zéro. Les pertes de valeur constatées sur le goodwill sont irréversibles.

La note complémentaire 13 « Goodwill et immobilisations incorporelles » des états financiers combinés fournit d'autres renseignements sur la dépréciation des actifs non financiers.

PASSIFS DES CONTRATS D'ASSURANCE

Passif des contrats d'assurance de personnes

Le calcul des provisions techniques nécessite l'établissement d'hypothèses concernant le moment où entreront en jeu de nombreux éléments, dont les décès, les invalidités, les revenus de placement, l'inflation, les résiliations de contrats, les frais, les impôts, les primes, les commissions et les participations destinées aux titulaires de police, ainsi que les sommes qu'ils représentent. Les filiales d'assurance de personnes utilisent des hypothèses établies selon les meilleures estimations des résultats techniques futurs, mais dont certaines ont trait à des événements susceptibles de se produire dans un avenir lointain et devront éventuellement être rajustées en fonction des informations reçues ultérieurement.

Passif des contrats d'assurance de dommages

Les provisions pour sinistres et frais de règlement relatives aux polices d'assurance des filiales d'assurance de dommages sont estimées au moyen de techniques actuarielles qui prennent en considération les hypothèses les plus probables, compte tenu des données actuellement connues, lesquelles font l'objet d'une révision et d'une mise à jour régulières. Tout redressement qui en résulte est comptabilisé à l'état combiné du résultat de l'exercice au cours duquel la révision a eu lieu. Les provisions pour sinistres et frais de règlement sont présentées sur une base actualisée en utilisant le taux des actifs sous-jacents et en incluant une marge pour écarts défavorables.

La note complémentaire 17 « Passifs des contrats d'assurance et d'investissement » des états financiers combinés présente des renseignements sur la comptabilisation des différents passifs des contrats d'assurance, les principales hypothèses utilisées ainsi que les incidences sur les résultats des modifications des hypothèses.

PROVISIONS

Les provisions constituent des passifs dont l'échéance ou le montant est incertain. Une provision est comptabilisée lorsque le Mouvement Desjardins a une obligation (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé dont l'extinction devrait se traduire par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Le montant de l'obligation est actualisé si l'effet de la valeur temporelle de l'argent est significatif.

Les provisions reposent sur la meilleure estimation par la direction des montants qui seront nécessaires pour régler l'obligation à la date de clôture, compte tenu des incertitudes et des risques pertinents. En raison du caractère prospectif de ces estimations, la direction doit faire appel à son jugement pour prévoir le moment de la réalisation et le montant des flux de trésorerie futurs. Les résultats réels pourraient être sensiblement différents des prévisions.

PASSIFS ÉVENTUELS

Le Mouvement Desjardins est impliqué dans divers litiges et diverses procédures judiciaires dans le cours normal de ses affaires relativement à ses produits, services, placements et autres activités.

Il n'est actuellement pas possible d'évaluer l'issue de certains desdits litiges et desdites procédures ni le moment de leur résolution ainsi que leur incidence éventuelle sur la situation financière du Mouvement Desjardins. De l'avis de la direction, la juste valeur des passifs éventuels résultant des litiges et des procédures, dans la mesure où elle peut être évaluée, pourrait avoir une incidence sur les résultats du Mouvement Desjardins pour une période donnée, mais n'aurait pas de répercussion défavorable importante sur sa situation financière.

Des renseignements supplémentaires sur les passifs éventuels sont présentés à la note complémentaire 29 « Engagements, garanties et passifs éventuels » des états financiers combinés.

IMPÔTS SUR LES EXCÉDENTS

La charge d'impôt sur les excédents comprend la charge d'impôt exigible et la charge d'impôt différé. Les impôts sur les excédents sont comptabilisés à l'état combiné du résultat, sauf s'ils concernent des éléments qui ont été comptabilisés hors résultat directement à l'état combiné du résultat global ou à l'état combiné des variations des capitaux propres. Dans ce cas, les impôts sur les excédents sont aussi comptabilisés hors résultat, à l'exception des conséquences fiscales des dividendes et de la rémunération sur le capital social lorsque certaines conditions sont respectées.

Le calcul de la charge d'impôt sur les excédents est fondé sur le traitement fiscal prévu des transactions. Pour déterminer les éléments actuels et futurs de cette charge, la direction doit exercer son jugement afin d'établir des hypothèses concernant les dates auxquelles les actifs et passifs d'impôt différé seront contrepassés. Un jugement important doit être exercé pour interpréter les lois fiscales pertinentes pour déterminer la charge d'impôt. Si l'interprétation du Mouvement Desjardins diffère de celle des autorités fiscales ou si les dates des contrepassations ne correspondent pas aux prévisions, la provision pour impôts sur les excédents pourrait augmenter ou diminuer au cours des exercices suivants.

La note complémentaire 27 « Impôts sur les excédents » des états financiers combinés fournit d'autres renseignements sur les impôts sur les excédents.

PROVISION POUR RISTOURNES AUX MEMBRES

Le conseil d'administration de chaque caisse recommande pour approbation le projet de partage des excédents à son assemblée générale annuelle des membres, qui a lieu au cours des quatre mois suivant la fin de l'exercice. Le montant du versement des ristournes en fait partie. Le montant de la provision est estimé en fonction, notamment, des excédents réalisés au cours de l'exercice par les caisses et en prenant en considération l'encadrement financier portant sur l'affectation des excédents en lien avec le plan de capitalisation du Mouvement Desjardins, qui fixe les cibles de capitalisation. L'écart entre le montant des ristournes réellement versées, en espèces ou en parts, à la suite des diverses assemblées générales des caisses et le montant de la provision estimée est imputé aux résultats combinés de l'exercice où les versements ont lieu.

La base de répartition des ristournes est fonction des intérêts enregistrés sur les prêts et les dépôts, de l'encours moyen des fonds de placement Desjardins, des placements garantis liés aux marchés, des prêts Accord D que le membre a obtenus par l'intermédiaire de la caisse et des frais perçus du membre selon les divers services utilisés. Le projet de partage des excédents prend en compte un programme qui permet aux membres, à leur choix, de recevoir leurs ristournes sous forme de parts, qui sont alors bonifiées par rapport à celles qui sont versées en espèces. Les caisses peuvent verser des ristournes lorsque les exigences légales et réglementaires sont respectées.

AVANTAGES DU PERSONNEL

Le Mouvement Desjardins offre à la majorité de ses employés des régimes de retraite de groupe ainsi que des régimes excédentaires de retraite de groupe à prestations définies. Il offre également des régimes d'assurance maladie, d'assurance de soins dentaires et d'assurance vie aux employés qui prennent leur retraite ainsi qu'aux personnes à leur charge en vertu de régimes à prestations définies de groupe. Les autres régimes à prestations définies offerts sont des régimes de retraite et des régimes d'assurance maladie, soins dentaires et vie dont les risques ne sont pas partagés par des entités soumises à un contrôle commun.

Les régimes de retraite de groupe sont des régimes dont les risques sont partagés par des entités soumises à un contrôle commun. Le principal régime de retraite de groupe offert, soit le Régime de rentes du Mouvement Desjardins (RRMD) est un régime de groupe à prestations définies capitalisé dont les risques sont partagés entre les employeurs participants du Mouvement Desjardins. Les participants et les employeurs se partagent les risques et les coûts liés au RRMD, y compris tout déficit, selon un prorata respectif de 35 % et de 65 %.

Pour le RRMD, les prestations sont établies d'après le nombre d'années de participation et prennent en considération le salaire moyen des cinq meilleures années de l'employé, en ce qui concerne les années de service accumulées avant 2013, et des huit meilleures, pour les années de service accumulées subséquemment. Les prestations sont indexées annuellement selon l'indice des prix à la consommation jusqu'à concurrence de 3 % pour les années de service accumulées avant 2013 et de 1 % pour une période de 10 ans à partir de 65 ans pour les années de service accumulées après 2013.

Les régimes de retraite à prestations définies désignent les régimes pour lesquels le Mouvement Desjardins s'engage formellement à l'égard d'un niveau de prestations et assume donc le risque actuariel et, si les régimes sont capitalisés, le risque de placement. Comme les modalités de fonctionnement des régimes de retraite font en sorte que l'évolution des salaires aura une incidence sur le montant des prestations futures, le coût des prestations et la valeur de l'obligation au titre des régimes à prestations définies sont généralement déterminés à partir de calculs actuariels et au moyen de diverses hypothèses. Bien que la direction soit d'avis que les hypothèses utilisées dans le processus d'évaluation actuarielle sont raisonnables, il subsiste un degré de risque et d'incertitude qui pourrait faire en sorte que les résultats réels futurs diffèrent de façon significative de ces hypothèses, ce qui pourrait donner lieu à des gains ou à des pertes actuariels.

Les calculs actuariels sont effectués à partir des hypothèses les plus probables de la direction concernant principalement le taux d'actualisation de l'obligation des régimes, mais aussi, dans une moindre importance, la progression des salaires, l'âge du départ à la retraite des salariés, le taux de mortalité, le taux d'augmentation des prestations de retraite et les cotisations futures des participants qui serviront à financer le déficit. Les cotisations actualisées estimatives des participants requises pour le financement du déficit diminuent l'obligation au titre des régimes à prestations définies. Une évaluation actuarielle complète est effectuée tous les ans par un actuarien qualifié. Les taux d'actualisation utilisés ont été établis en fonction des taux d'obligations de société de haute qualité dont les modalités correspondent à celles des flux de trésorerie des régimes.

Les modalités de fonctionnement des autres régimes de groupe et des autres régimes font en sorte que l'évolution des salaires ou des coûts des soins de santé aura une incidence sur le montant des prestations futures. Les coûts de ces avantages sont cumulés au cours de la carrière active des employés selon des méthodes comptables similaires à celles qui sont appliquées aux régimes de retraite à prestations définies.

La note complémentaire 28 « Passifs nets au titre des régimes à prestations définies » des états financiers combinés fournit d'autres renseignements sur la comptabilisation des régimes à prestations définies ainsi que sur la sensibilité des hypothèses clés.

5.5 MODIFICATIONS COMPTABLES FUTURES

Les normes comptables qui ont été publiées par l'IASB, mais qui n'étaient pas encore en vigueur le 31 décembre 2013, sont présentées ci-après. Les autorités réglementaires ont indiqué que ces normes ne peuvent pas être adoptées de manière anticipée, à moins d'un avis contraire de leur part.

IAS 32, *Instruments financiers : Présentation*

En décembre 2011, l'IASB a publié des modifications à l'IAS 32, *Instruments financiers : Présentation*, qui précisent les critères relatifs à la compensation des actifs et des passifs financiers.

Le Mouvement Desjardins évalue actuellement les incidences des modifications apportées à cette norme qui seront applicables aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014.

IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation – Novation de dérivés et maintien de la comptabilité de couverture*

L'IASB a publié en juin 2013 des modifications à l'IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*. Ces modifications permettent le maintien de la comptabilité de couverture lorsqu'une contrepartie à un instrument financier dérivé désigné comme instrument de couverture est remplacée par une contrepartie centrale ou une entité agissant en cette qualité et que certaines conditions sont remplies.

Les modifications à cette norme, qui seront applicables aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014, n'auront aucune incidence sur les résultats ni sur la situation financière du Mouvement Desjardins.

Améliorations annuelles

L'IASB a publié en décembre 2013 les cycles 2010-2012 et 2011-2013 de son processus d'Améliorations annuelles, qui apportent des modifications nécessaires, mais non urgentes, à certaines normes. Certaines de ces modifications seront applicables aux exercices ouverts à compter du 1^{er} juillet 2014, alors que d'autres seront applicables aux opérations effectuées à compter du 1^{er} juillet 2014. Ces modifications n'auront pas d'incidence significative sur les résultats ni sur la situation financière du Mouvement Desjardins.

IFRS 9, *Instruments financiers*

L'IASB a publié en novembre 2009 et modifié en octobre 2010 la première phase d'un projet de remplacement de l'IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*. Cette norme définit un nouveau mode de classement et d'évaluation des actifs et des passifs financiers. Les actifs financiers seront classés en deux catégories (coût amorti ou juste valeur par résultat) en fonction du modèle de gestion de l'actif financier de l'entité et des caractéristiques de ses flux de trésorerie contractuels. Toutefois, un exposé-sondage publié en novembre 2012 propose l'utilisation d'une troisième catégorie d'instruments financiers pour les titres de créances soit celle de la juste valeur par résultat global.

Les passifs financiers seront classés selon les mêmes catégories que celles qui sont définies par l'IAS 39, mais leur évaluation selon l'option de la juste valeur est notamment modifiée.

En novembre 2013, l'IASB a également publié la phase du projet de remplacement de l'IAS 39 qui porte sur les opérations de couverture. Le modèle de comptabilité de couverture de l'IFRS 9 maintient les types de relations de couverture, soit les couvertures de flux de trésorerie, de juste valeur et des investissements nets, mais apporte des changements importants afin que la comptabilité de couverture reflète davantage les politiques de l'entité en matière de gestion des risques. Le test de l'efficacité d'une couverture est notamment remplacé par le principe de relation de nature économique et des changements sont apportés à la comptabilisation de certains instruments financiers dérivés désignés dans une relation de couverture. L'obligation d'effectuer une évaluation rétrospective de l'efficacité d'une couverture et l'option de cessation volontaire d'une relation de couverture sont abolies, alors que les informations à fournir sur les activités de l'entité en matière de gestion des risques sont bonifiées. Les entités qui appliquent l'IFRS 9 peuvent faire un choix de méthode comptable afin de continuer à appliquer le modèle de comptabilité de couverture de l'IAS 39 plutôt que d'adopter celui de l'IFRS 9 jusqu'à ce que l'IASB complète son projet sur la comptabilité de macro-couverture.

La phase du projet de l'IASB qui porte sur la méthodologie de dépréciation des actifs financiers est toujours en cours. L'IASB a supprimé de façon temporaire la date d'entrée en vigueur obligatoire de l'IFRS 9, qui avait été fixée au 1^{er} janvier 2015, et il déterminera une nouvelle date d'entrée en vigueur lorsque toutes les phases de ce projet seront finalisées.

Le Mouvement Desjardins évalue actuellement les incidences de l'adoption de l'IFRS 9.

5.6 STATISTIQUES DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

TABLEAU 37 - BILAN COMBINÉ

Pour les exercices terminés le 31 décembre
(en millions de dollars)

	2013	2012 ⁽¹⁾	2011 ⁽¹⁾	2010 ⁽¹⁾	2009 ⁽²⁾
ACTIF					
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	1 320 \$	1 669 \$	1 356 \$	1 621 \$	1 086 \$
Valeurs mobilières					
Titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat	23 536	21 986	22 479	21 490	19 349
Titres disponibles à la vente	19 041	18 326	18 726	15 930	12 064
Titres détenus jusqu'à l'échéance	—	—	—	—	18
	42 577	40 312	41 205	37 420	31 431
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	7 710	4 377	4 959	7 034	5 055
Prêts					
Hypothécaires résidentiels	91 389	85 931	79 686	74 466	67 667
À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers	19 549	18 520	17 985	17 504	16 915
Aux entreprises et aux gouvernements	30 013	28 544	27 948	26 777	26 259
	140 951	132 995	125 619	118 747	110 841
Provision pour pertes sur prêts	(418)	(419)	(465)	(489)	(541)
	140 533	132 576	125 154	118 258	110 300
Actif net des fonds distincts	7 252	6 066	5 362	4 774	—
Autres actifs					
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	985	841	676	672	751
Primes à recevoir	1 123	1 040	914	820	730
Instruments financiers dérivés	2 322	2 238	3 059	2 006	2 647
Sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières	1 891	1 195	1 525	1 073	703
Actifs de réassurance	648	778	797	600	524
Immeubles de placement	475	512	597	616	—
Immobilisations corporelles	1 322	1 312	1 218	1 187	1 008
Goodwill	456	353	348	109	109
Immobilisations incorporelles	507	360	335	150	112
Actifs d'impôt différé	810	936	966	941	—
Autres	2 074	2 253	1 711	1 720	2 986
	12 613	11 818	12 146	9 894	9 570
TOTAL DE L'ACTIF	212 005 \$	196 818 \$	190 182 \$	179 001 \$	157 442 \$

(1) Les données de 2012, de 2011 et de 2010 ont été retraitées conformément à la mise en application de nouvelles méthodes comptables entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2013. Pour de plus amples renseignements, voir la note complémentaire 3 « Changements de méthodes comptables et informations à fournir » des états financiers combinés.

(2) Conformément aux PCGR en vigueur avant l'adoption des IFRS.

TABLEAU 37 - BILAN COMBINÉ (SUITE)

Pour les exercices terminés le 31 décembre
(en millions de dollars)

	2013	2012 ⁽¹⁾	2011 ⁽¹⁾	2010 ⁽¹⁾	2009 ⁽²⁾
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES					
PASSIF					
Dépôts					
Particuliers	86 730 \$	84 415 \$	82 486 \$	78 747 \$	75 420 \$
Entreprises et gouvernements	47 712	43 033	39 104	33 686	28 101
Institutions de dépôts	2 304	2 176	1 813	2 230	2 640
	136 746	129 624	123 403	114 663	106 161
Autres passifs					
Acceptations	985	841	676	672	751
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert	7 754	4 977	5 341	7 544	5 038
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	9 579	7 983	8 500	10 608	10 080
Instruments financiers dérivés	1 719	1 222	1 593	1 774	1 852
Sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières	3 752	2 504	3 762	2 612	2 355
Passifs des contrats d'assurance et d'investissement	17 070	17 777	17 008	14 942	13 453
Passif net des fonds distincts	7 260	6 075	5 362	4 774	—
Passifs au titre des régimes à prestations définies	1 825	2 524	2 578	2 438	782
Passifs d'impôt différé	303	324	420	250	—
Autres	4 717	4 427	4 517	3 998	3 950
	54 964	48 654	49 757	49 612	38 261
Obligations subordonnées					
	3 063	3 081	3 350	2 805	1 294
TOTAL DU PASSIF					
	194 773	181 359	176 510	167 080	145 716
CAPITAUX PROPRES					
Capital social	3 881	3 322	2 210	2 129	1 608
Capital-actions	82	80	78	70	71
Excédents non répartis	1 349	1 319	1 272	996	805
Cumul des autres éléments du résultat global	420	694	1 044	617	489
Réserves	11 056	9 642	8 672	7 784	8 373
Capitaux propres - Part revenant au Groupe					
	16 788	15 057	13 276	11 596	11 346
Participations ne donnant pas le contrôle					
	444	402	396	325	380
Total des capitaux propres					
	17 232	15 459	13 672	11 921	11 726
TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES					
	212 005 \$	196 818 \$	190 182 \$	179 001 \$	157 442 \$

(1) Les données de 2012, de 2011 et de 2010 ont été retraitées conformément à la mise en application de nouvelles méthodes comptables entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2013. Pour de plus amples renseignements, voir la note complémentaire 3 « Changements de méthodes comptables et informations à fournir » des états financiers combinés.

(2) Conformément aux PCGR en vigueur avant l'adoption des IFRS.

TABLEAU 38 - ÉTAT COMBINÉ DU RÉSULTAT

Pour les exercices terminés le 31 décembre
(en millions de dollars)

	2013	2012 ⁽¹⁾	2011 ⁽¹⁾	2010 ⁽¹⁾	2009 ⁽²⁾
Revenus d'intérêts					
Prêts	5 370 \$	5 474 \$	5 462 \$	5 250 \$	5 068 \$
Valeurs mobilières	313	391	428	439	438
	5 683	5 865	5 890	5 689	5 506
Frais d'intérêts					
Dépôts	1 708	1 851	1 818	1 692	1 920
Obligations subordonnées et autres	157	166	151	105	64
	1 865	2 017	1 969	1 797	1 984
Revenu net d'intérêts	3 818	3 848	3 921	3 892	3 522
Primes nettes	5 558	5 126	4 851	4 360	4 247
Autres revenus					
Frais de service sur les dépôts et les paiements	498	499	512	535	513
Commissions sur prêts et cartes de crédit	549	517	483	451	444
Services de courtage et de fonds de placement	855	731	658	563	498
Honoraires de gestion et de services de garde	300	283	298	257	201
Revenus (pertes) nets sur les titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat	(667)	674	1 706	984	666
Revenus nets sur les titres disponibles à la vente	221	268	299	174	79
Revenus nets sur autres placements	229	236	264	251	275
Revenus de change	61	63	72	79	63
Autres	312	233	141	(3)	162
	2 358	3 504	4 433	3 291	2 901
Revenu total	11 734	12 478	13 205	11 543	10 670
Dotation à la provision pour pertes sur créances	277	241	237	203	260
Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance et d'investissement	3 259	4 397	5 292	4 136	3 758
Frais autres que d'intérêts					
Salaires et avantages sociaux	3 125	3 030	2 908	2 695	2 423
Locaux, matériel et mobilier incluant l'amortissement	570	519	526	425	415
Ententes de services et impartition	232	228	270	363	371
Communications	287	271	247	258	237
Frais de restructuration	—	—	—	—	101
Autres	2 015	1 860	1 798	1 733	1 602
	6 229	5 908	5 749	5 474	5 149
Excédents d'exploitation	1 969	1 932	1 927	1 730	1 503
Impôts sur les excédents	439	428	415	393	412
Excédents avant ristournes aux membres	1 530	1 504	1 512	1 337	1 091
Provision pour ristournes aux membres	171	279	320	299	311
Recouvrement des impôts relatifs à la provision pour ristournes aux membres	(45)	(73)	(90)	(81)	(98)
Excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres	1 404 \$	1 298 \$	1 282 \$	1 119 \$	878 \$
Dont :					
Part revenant au Groupe	1 384 \$	1 224 \$	1 245 \$	1 104 \$	861 \$
Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle	20	74	37	15	17

(1) Les données de 2012, de 2011 et de 2010 ont été retraitées conformément à la mise en application de nouvelles méthodes comptables entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2013. Pour de plus amples renseignements, voir la note complémentaire 3 « Changements de méthodes comptables et informations à fournir » des états financiers combinés.

(2) Conformément aux PCGR en vigueur avant l'adoption des IFRS.

TABLEAU 39 - PRINCIPALES MESURES FINANCIÈRES

Pour les exercices terminés le 31 décembre
(en millions de dollars et en pourcentage)

	2013	2012 ⁽¹⁾	2011 ⁽¹⁾	2010 ⁽¹⁾	2009 ⁽²⁾
Ratio de fonds propres de la catégorie 1a ⁽³⁾	15,7 %	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
Ratio de fonds propres de la catégorie 1 ⁽³⁾	15,7	16,8 %	17,3 %	17,7 %	15,8 %
Ratio du total des fonds propres ⁽³⁾	18,4	19,3	19,3	18,7	15,8
Rendement des capitaux propres	9,4	10,2	12,0	11,8	10,2
Indice de productivité	73,5	73,1	72,7	73,9	74,5
Prêts douteux bruts/prêts bruts	0,33	0,35	0,41	0,43	0,46
Prêts bruts/dépôts	1,03	1,03	1,02	1,04	1,04
Actif moyen	205 051 \$	195 456 \$	186 338 \$	174 146 \$	158 689 \$
Prêts nets moyens	136 539	128 683	121 279	114 323	107 229
Dépôts moyens	133 518	127 409	119 424	111 020	104 584

(1) Les données de 2012, de 2011 et de 2010 ont été retraitées conformément à la mise en application de nouvelles méthodes comptables entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2013. Pour de plus amples renseignements, voir la note complémentaire 3 « Changements de méthodes comptables et informations à fournir » des états financiers combinés.

(2) Conformément aux PCGR en vigueur avant l'adoption des IFRS.

(3) Les ratios de 2013 ont été établis selon la Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital de base à l'intention des coopératives de services financiers émise par l'AMF sous Bâle III alors que ceux des années antérieures ont été calculés en vertu de Bâle II. Voir la section 3.2 « Gestion du capital ».

ÉTATS FINANCIERS COMBINÉS DU MOUVEMENT DES CAISSES DESJARDINS

TABLE DES MATIÈRES

	Page
RAPPORTS	
Rapport annuel de la commission Vérification et Inspection	90
Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière	91
Rapport de l'auditeur indépendant	92
ÉTATS FINANCIERS COMBINÉS	
Bilan combiné	93
État combiné du résultat	94
État combiné du résultat global	95
État combiné des variations des capitaux propres	96
Tableau combiné des flux de trésorerie	97
NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS COMBINÉS	
Note 1 – Informations relatives au Mouvement des caisses Desjardins	98
Note 2 – Principales méthodes comptables	98
Note 3 – Changements de méthodes comptables et informations à fournir	116
Note 4 – Modifications comptables futures	119
Note 5 – Valeur comptable des instruments financiers	120
Note 6 – Juste valeur des instruments financiers	122
Note 7 – Compensation d'actifs et de passifs financiers	129
Note 8 – Valeurs mobilières	131
Note 9 – Prêts et provision pour pertes sur prêts	136
Note 10 – Décomptabilisation d'actifs financiers	138
Note 11 – Fonds distincts	139
Note 12 – Immobilisations corporelles et immeubles de placement	141
Note 13 – Goodwill et immobilisations incorporelles	142
Note 14 – Autres actifs – Autres	144
Note 15 – Intérêts détenus dans d'autres entités	144
Note 16 – Dépôts	149
Note 17 – Passifs des contrats d'assurance et d'investissement	150
Note 18 – Autres passifs – Autres	158
Note 19 – Obligations subordonnées	158
Note 20 – Instruments financiers dérivés et activités de couverture	159
Note 21 – Acquisitions importantes	166
Note 22 – Capital social	168
Note 23 – Capital-actions	169
Note 24 – Cumul des autres éléments du résultat global	170
Note 25 – Revenus (pertes) nets sur les titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat	170
Note 26 – Frais autres que d'intérêts – Autres	171
Note 27 – Impôts sur les excédents	171
Note 28 – Passifs nets au titre des régimes à prestations définies	173
Note 29 – Engagements, garanties et passifs éventuels	177
Note 30 – Contrats de location	179
Note 31 – Gestion des risques découlant des instruments financiers	179
Note 32 – Sensibilité aux taux d'intérêt et appariement des échéances	180
Note 33 – Gestion du capital	182
Note 34 – Information sectorielle	185
Note 35 – Information relative aux parties liées	187
Note 36 – Événement postérieur à la date de clôture	188

Rapport annuel de la commission Vérification et Inspection

Le rôle de la commission Vérification et Inspection (commission) est d'appuyer le conseil d'administration de la Fédération des caisses Desjardins du Québec (Fédération) dans ses responsabilités de surveillance pour le Mouvement des caisses Desjardins (Mouvement Desjardins). Son mandat consiste essentiellement à analyser les états financiers, leur présentation et la qualité des principes comptables retenus, la gestion des risques liés à l'information financière, les systèmes de contrôle interne, les processus liés à l'audit interne et à l'audit indépendant, les procédés appliqués à ces audits et la gestion de la conformité réglementaire.

Les états financiers intermédiaires et annuels du Mouvement Desjardins, et les communiqués de presse s'y rapportant, de même que ses rapports de gestion afférents sont examinés par la commission. Celle-ci s'assure que la direction a élaboré et mis en œuvre un système de contrôle interne efficace à l'égard des processus d'affaires de l'organisation et en matière de divulgation de l'information financière, de sauvegarde des actifs, de détection de la fraude et de conformité réglementaire. Elle voit aussi à ce que la direction ait mis en place des systèmes de gestion des principaux risques pouvant influer sur les résultats financiers du réseau des caisses et du Mouvement Desjardins. À cet égard, elle analyse trimestriellement l'information issue de ce processus de gouvernance financière.

En outre, la commission examine différents dossiers liés à l'évolution du réseau des caisses, entre autres ceux qui portent sur la situation financière des caisses et les situations particulières qui y sont détectées, les suivis effectués, les pertes sur créances ainsi que l'application de certaines conventions et pratiques comptables telles que la méthode de gestion de la provision collective. En ce qui concerne les activités d'inspection et d'audit du réseau des caisses réalisées par le Bureau de la Surveillance du Mouvement Desjardins, la commission s'assure de la réalisation du plan d'action en cette matière et prend connaissance des lettres de commentaires, des rapports d'inspection comportant des mesures de redressement et des suivis effectués. Au terme de l'exercice financier, la commission étudie le rapport annuel du Bureau de la Surveillance, qui fait état des résultats des activités de la dernière année en matière de surveillance du réseau des caisses et décrit les principaux faits saillants de l'exercice.

L'auditeur indépendant est sous l'autorité de la commission. Pour s'acquitter de ses responsabilités à cet égard, celle-ci assure et maintient l'indépendance de ce dernier en autorisant tous ses services non liés à l'audit, en recommandant sa nomination ou la reconduction de son mandat, en fixant et en recommandant sa rémunération et en procédant à son évaluation annuelle. De plus, elle supervise ses travaux et examine son offre de service, son mandat, son plan d'audit annuel, ses rapports, sa lettre à la direction et les commentaires de cette dernière. Le Mouvement Desjardins a adopté une politique sur les règles d'attribution de contrats pour des services connexes qui traite : a) des services qui peuvent ou non être fournis par l'auditeur indépendant; b) de la procédure de régie à suivre avant l'octroi de mandats; c) des responsabilités des principaux intervenants. Ainsi, la commission reçoit trimestriellement un rapport sur les contrats accordés à l'auditeur indépendant par chacune des entités du Mouvement Desjardins.

La commission veille à la protection de l'indépendance de la fonction d'audit interne assumée par le Bureau de la Surveillance du Mouvement Desjardins. Elle analyse le plan annuel d'audit interne de même que les responsabilités, le rendement, l'objectivité et la dotation en personnel de cette équipe. Elle prend également connaissance des rapports sommaires des audits internes effectués et, au besoin, s'assure du suivi approprié. À cet effet, elle rencontre le responsable de l'audit interne du Mouvement Desjardins pour analyser toute question importante soumise à la direction.

En ce qui concerne les relations avec l'Autorité des marchés financiers (AMF), la commission prend connaissance et fait le suivi des rapports de surveillance produits par cet organisme et elle examine les rapports financiers trimestriels qui lui sont soumis.

La commission rencontre en privé l'auditeur indépendant, le premier vice-président exécutif, Direction du Mouvement Desjardins et directeur général de la Fédération, le premier vice-président, Finances et chef de la direction financière, Mouvement Desjardins, le Chef de la Surveillance du Mouvement Desjardins et les responsables de l'AMF. Trimestriellement, elle fait rapport au conseil d'administration et formule des recommandations au besoin. Enfin, conformément aux saines pratiques de gouvernance, elle évalue chaque année l'efficacité et l'efficience avec lesquelles elle a exécuté les tâches prévues dans sa charte.

La commission est composée de cinq administrateurs indépendants et de quatre membres observateurs, soit les présidents des comités d'audit de Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie, de Desjardins Groupe d'assurances générales inc. et des Valeurs mobilières Desjardins inc. ainsi qu'un directeur général de caisse siégeant au conseil d'administration de la Fédération. À l'exception du directeur général, les autres membres ne reçoivent pas de rémunération du Mouvement Desjardins, que ce soit de manière directe ou indirecte, si ce n'est en contrepartie des services qu'ils fournissent en tant que membre du conseil d'administration de la Fédération ou d'autres entités du Mouvement Desjardins et de leurs comités.

Tous les membres de la commission ont les compétences requises pour lire et interpréter les états financiers d'une institution financière selon les critères établis par la charte de la commission. À cet égard, dans le contexte des changements importants apportés aux exigences comptables en matière de comptabilisation et de divulgation financière, les membres de la commission ont assisté, au cours de l'exercice, à diverses activités de formation qui portaient notamment sur l'évolution des Normes internationales d'information financière (IFRS) et sur les conséquences de la transformation des cadres normatifs et réglementaires régissant la gestion du capital et la gouvernance des institutions. De plus, ils ont travaillé à l'élaboration d'un appel d'offres de service auprès des grandes firmes comptables qui a permis à la commission de recommander au conseil d'administration la nomination de l'auditeur indépendant du Mouvement Desjardins et de l'ensemble de ses composantes pour l'année 2014.

La commission a tenu 11 réunions et ses membres ont participé à 1 séance de formation durant l'exercice financier 2013. Au 31 décembre, les cinq administrateurs indépendants membres de la commission étaient M^{me} Annie P. Bélanger ainsi que MM. Donat Boulerice, André Gagné, CPA, CGA, Pierre Levasseur et Benoît Turcotte, tandis que ses quatre membres observateurs étaient MM. Serge Hamelin, Roger Desrosiers, FCPA, FCA, Robert St-Aubin, FCPA, FCA, et Yves Genest.

André Gagné, CPA, CGA
Président

Montréal (Québec)
Le 25 février 2014

Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière

Les états financiers combinés du Mouvement des caisses Desjardins (Mouvement Desjardins) ainsi que tous les renseignements contenus dans le rapport de gestion annuel relèvent de la direction de la Fédération des caisses Desjardins du Québec (Fédération), à qui il incombe d'assurer l'intégrité et la fidélité de l'information présentée.

Ces états financiers combinés ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) et selon les exigences comptables de l'Autorité des marchés financiers du Québec, qui ne diffèrent pas des IFRS. Ces états financiers combinés comprennent nécessairement des montants établis par la direction selon les estimations qu'elle juge raisonnables et justes. Ces estimations incluent, entre autres, des évaluations des passifs des contrats d'assurance et d'investissement effectuées par les actuaires des secteurs de l'assurance. Toute information financière présentée dans le rapport de gestion annuel est conforme aux états financiers combinés audités.

Responsable de la fiabilité des états financiers combinés du Mouvement Desjardins, des renseignements connexes et des systèmes comptables qui les produisent, la direction de la Fédération s'appuie sur des contrôles qui régissent les opérations et leur comptabilisation. Ces contrôles comprennent notamment une structure organisationnelle assurant une répartition efficace des responsabilités, un code de déontologie, des normes d'embauche et de formation du personnel, des politiques et des manuels de procédures ainsi que l'application et la mise à jour régulière de méthodes de contrôle en vue d'exercer une supervision appropriée des opérations. Le système de contrôle interne est renforcé par une équipe de conformité qui aide la direction à veiller au respect des exigences réglementaires et par une équipe du Bureau de la Surveillance du Mouvement Desjardins qui a un accès sans réserve à la commission Vérification et Inspection. La direction a également mis en place un cadre de gouvernance financière issu des meilleures pratiques du marché afin de s'assurer que les contrôles et les procédures de communication de l'information financière présentée dans les documents annuels et périodiques du Mouvement Desjardins sont efficaces.

Sur une base continue, l'Autorité des marchés financiers procède à l'inspection de certaines composantes du Mouvement Desjardins relevant de sa compétence.

Le conseil d'administration de la Fédération approuve les informations financières présentées dans le rapport annuel du Mouvement Desjardins en s'appuyant sur la recommandation de la commission Vérification et Inspection. À cet effet, cette commission est mandatée par le conseil d'administration pour examiner les états financiers combinés et le rapport de gestion du Mouvement Desjardins. De plus, la commission Vérification et Inspection, formée d'administrateurs indépendants et de quatre membres observateurs n'appartenant ni à la direction ni au personnel du Mouvement Desjardins, exerce un rôle de surveillance afin de s'assurer que la direction a élaboré et mis en œuvre des systèmes et des procédures de contrôle adéquats permettant la présentation d'informations financières de qualité comprenant toutes les divulgations requises dans les délais exigés.

Ces états financiers combinés ont été audités par PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l., l'auditeur indépendant nommé par le conseil d'administration, dont le rapport suit. L'auditeur indépendant peut, en tout temps, s'entretenir avec les membres de la commission Vérification et Inspection de tous les aspects de sa mission d'audit et de tous les points soulevés dans le cadre de son travail, notamment l'intégrité de l'information financière fournie et la qualité des systèmes de contrôle interne.

Monique F. Leroux, C.M., O.Q., FCPA, FCA
Présidente et chef de la direction du
Mouvement Desjardins

Daniel Dupuis, CPA, CA
Premier vice-président, Finances et
chef de la direction financière,
Mouvement Desjardins

Lévis (Québec)
Le 25 février 2014

Rapport de l'auditeur indépendant

AUX MEMBRES DE LA FÉDÉRATION DES CAISSES DESJARDINS DU QUÉBEC

Nous avons effectué l'audit des états financiers combinés ci-joints du Mouvement des caisses Desjardins, qui comprennent les bilans combinés au 31 décembre 2013, au 31 décembre 2012 et au 1^{er} janvier 2012 et les états combinés du résultat, du résultat global, des variations des capitaux propres, et les tableaux combinés des flux de trésorerie pour les exercices terminés le 31 décembre 2013 et 2012, ainsi que les notes complémentaires constituées d'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers combinés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers combinés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers combinés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers combinés, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers combinés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers combinés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers combinés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers combinés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers combinés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus au cours de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers combinés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Mouvement des caisses Desjardins au 31 décembre 2013, au 31 décembre 2012 et au 1^{er} janvier 2012 ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices terminés le 31 décembre 2013 et 2012, conformément aux Normes internationales d'information financière.

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.⁽¹⁾

(1) CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A115888

Montréal (Québec)

Le 25 février 2014

BILAN COMBINÉ

	Notes	Au 31 décembre 2013	Au 31 décembre 2012	Au 1 ^{er} janvier 2012
			Retraité (note 3)	Retraité (note 3)
(en millions de dollars canadiens)				
ACTIF				
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières		1 320	\$	1 669
Valeurs mobilières	8 et 10			
Titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat		23 536	21 986	22 479
Titres disponibles à la vente		19 041	18 326	18 726
		42 577	40 312	41 205
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente		7 710	4 377	4 959
Prêts	9 et 10			
Hypothécaires résidentiels		91 389	85 931	79 686
À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers		19 549	18 520	17 985
Aux entreprises et aux gouvernements		30 013	28 544	27 948
		140 951	132 995	125 619
Provision pour pertes sur prêts	9	(418)	(419)	(465)
		140 533	132 576	125 154
Actif net des fonds distincts	11	7 252	6 066	5 362
Autres actifs				
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations		985	841	676
Primes à recevoir		1 123	1 040	914
Instruments financiers dérivés	20	2 322	2 238	3 059
Sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières		1 891	1 195	1 525
Actifs de réassurance	17	648	778	797
Immeubles de placement	12	475	512	597
Immobilisations corporelles	12	1 322	1 312	1 218
Goodwill	13	456	353	348
Immobilisations incorporelles	13	507	360	335
Actifs d'impôt différé	27	810	936	966
Autres	14	2 074	2 253	1 711
		12 613	11 818	12 146
TOTAL DE L'ACTIF		212 005	\$	196 818
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES				
PASSIF				
Dépôts	16			
Particuliers		86 730	\$	84 415
Entreprises et gouvernements		47 712		43 033
Institutions de dépôts		2 304		2 176
		136 746		129 624
				123 403
Autres passifs				
Acceptations		985	841	676
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert		7 754	4 977	5 341
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat		9 579	7 983	8 500
Instruments financiers dérivés	20	1 719	1 222	1 593
Sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières		3 752	2 504	3 762
Passifs des contrats d'assurance et d'investissement	17	17 070	17 777	17 008
Passif net des fonds distincts	11	7 260	6 075	5 362
Passifs nets au titre des régimes à prestations définies	28	1 825	2 524	2 578
Passifs d'impôt différé	27	303	324	420
Autres	18	4 717	4 427	4 517
		54 964	48 654	49 757
Obligations subordonnées	19	3 063	3 081	3 350
TOTAL DU PASSIF		194 773	181 359	176 510
CAPITAUX PROPRES				
Capital social	22	3 881	3 322	2 210
Capital-actions	23	82	80	78
Excédents non répartis		1 349	1 319	1 272
Cumul des autres éléments du résultat global	24	420	694	1 044
Réserves		11 056	9 642	8 672
Capitaux propres – Part revenant au Groupe		16 788	15 057	13 276
Participations ne donnant pas le contrôle	15	444	402	396
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES		17 232	15 459	13 672
TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES		212 005	\$	196 818
				190 182

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers combinés.

Au nom du conseil d'administration de la Fédération des caisses Desjardins du Québec,

Monique F. Leroux, C.M., O.Q., FCPA, FCA
Présidente du conseil

Denis Paré, LL.B., D.D.N.
Vice-président du conseil

ÉTAT COMBINÉ DU RÉSULTAT

Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars canadiens)

	Notes	2013	2012
			Retraité (note 3)
REVENU D'INTÉRÊTS			
Prêts		5 370 \$	5 474 \$
Valeurs mobilières		313	391
		5 683	5 865
FRAIS D'INTÉRÊTS			
Dépôts		1 708	1 851
Obligations subordonnées et autres		157	166
		1 865	2 017
REVENU NET D'INTÉRÊTS		3 818	3 848
PRIMES NETTES	17	5 558	5 126
AUTRES REVENUS			
Frais de service sur les dépôts et les paiements		498	499
Commissions sur prêts et cartes de crédit		549	517
Services de courtage et de fonds de placement		855	731
Honoraires de gestion et de services de garde		300	283
Revenus (pertes) nets sur les titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat	25	(667)	674
Revenus nets sur les titres disponibles à la vente		221	268
Revenus nets sur les autres placements		229	236
Revenus de change		61	63
Autres		312	233
		2 358	3 504
REVENU TOTAL		11 734	12 478
DOTATION À LA PROVISION POUR PERTES SUR CRÉANCES	9	277	241
SINISTRES, PRESTATIONS, RENTES ET VARIATIONS DES PASSIFS DES CONTRATS D'ASSURANCE ET D'INVESTISSEMENT	17	3 259	4 397
FRAIS AUTRES QUE D'INTÉRÊTS			
Salaires et avantages sociaux		3 125	3 030
Locaux, matériel et mobilier incluant l'amortissement		570	519
Ententes de services et impartition		232	228
Communications		287	271
Autres	26	2 015	1 860
		6 229	5 908
EXCÉDENTS D'EXPLOITATION		1 969	1 932
Impôts sur les excédents	27	439	428
EXCÉDENTS AVANT RISTOURNES AUX MEMBRES⁽¹⁾		1 530	1 504
Provision pour ristournes aux membres		171	279
Recouvrement de l'impôt relatif à la provision pour ristournes aux membres	27	(45)	(73)
EXCÉDENTS NETS DE L'EXERCICE APRÈS RISTOURNES AUX MEMBRES		1 404 \$	1 298 \$
donc :			
Part revenant au Groupe		1 384 \$	1 224 \$
Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle	15	20	74

(1) La part revenant au Groupe des « Excédents avant ristournes aux membres » est présentée à la note 34 « Information sectorielle ».

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers combinés.

ÉTAT COMBINÉ DU RÉSULTAT GLOBAL

Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars canadiens)	Notes	2013	2012
			Retraité (note 3)
Excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres		1 404	\$
Autres éléments du résultat global (nets d'impôts)	27		1 298
Élément qui ne sera pas reclassé ultérieurement à l'état combiné du résultat			
Réévaluation des passifs nets au titre des régimes à prestations définies		288	(115)
		288	(115)
Éléments qui seront reclassés ultérieurement à l'état combiné du résultat			
Variation nette des gains et des pertes non réalisés sur les titres disponibles à la vente		27	46
Gains nets non réalisés sur les titres disponibles à la vente		27	46
Reclassement à l'état combiné du résultat des gains sur les titres disponibles à la vente		(55)	(104)
		(28)	(58)
Variation nette des couvertures de flux de trésorerie			
Pertes nettes sur les instruments financiers dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie		(174)	(166)
Reclassement à l'état combiné du résultat des gains sur les instruments financiers dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie	20	(69)	(125)
		(243)	(291)
		(271)	(349)
		17	(464)
Total des autres éléments du résultat global		1 421	\$
RÉSULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE			834
donc :			
Part revenant au Groupe		1 393	\$
Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle		28	70

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers combinés.

IMPÔTS SUR LES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL

La charge (le recouvrement) d'impôt relative à chaque composante des autres éléments du résultat global est présentée dans le tableau suivant :

Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars canadiens)		2013	2012
			Retraité (note 3)
Élément qui ne sera pas reclassé ultérieurement à l'état combiné du résultat		97	\$
Réévaluation des passifs nets au titre des régimes à prestations définies		97	(37)
		97	(37)
Éléments qui seront reclassés ultérieurement à l'état combiné du résultat			
Variation nette des gains et des pertes non réalisés sur les titres disponibles à la vente		(17)	2
Gains nets non réalisés sur les titres disponibles à la vente		(17)	2
Reclassement à l'état combiné du résultat des gains sur les titres disponibles à la vente		(19)	(35)
		(36)	(33)
Variation nette des couvertures de flux de trésorerie			
Pertes nettes sur les instruments financiers dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie		(28)	(74)
Reclassement à l'état combiné du résultat des gains sur les instruments financiers dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie		(37)	(32)
		(65)	(106)
		(101)	(139)
Total du recouvrement d'impôt		(4)	\$
		(176)	\$

ÉTAT COMBINÉ DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

Pour les exercices terminés le 31 décembre

	Capital social (Note 22)	Capital-actions (Note 23)	Excédents non répartis	Cumul des autres éléments du résultat global (Note 24)	Réserves				Capitaux propres – Part revenant au Groupe	Participations ne donnant pas le contrôle (Note 15)	Total des capitaux propres	
					Reserve de stabilisation	Reserve pour ristournes éventuelles	Reserve générale et autres réserves	Total des réserves				
(en millions de dollars canadiens)												
Solde au 1 ^{er} janvier 2012 tel que publié	2 210 \$	78 \$	1 261 \$	1 044 \$	660 \$	461 \$	7 911 \$	9 032 \$	13 625 \$	402 \$	14 027 \$	
Incidence des changements de méthodes comptables	-	-	11	-	-	-	(360)	(360)	(349)	(6)	(355)	
Solde au 1^{er} janvier 2012 (retraité)	2 210	78	1 272	1 044	660	461	7 551	8 672	13 276	396	13 672	
Excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres	-	-	1 224	-	-	-	-	-	1 224	74	1 298	
Autres éléments du résultat global pour l'exercice	-	-	(112)	(348)	-	-	-	-	(460)	(4)	(464)	
Total du résultat global de l'exercice	-	-	1 112	(348)	-	-	-	-	764	70	834	
Émission des parts de capital F	1 026	-	-	-	-	-	-	-	1 026	-	1 026	
Frais d'émission des parts de capital F	(1)	-	-	-	-	-	-	-	(1)	-	(1)	
Autres variations nettes du capital social	87	-	-	-	-	-	-	-	87	-	87	
Émission de capital-actions	-	2	-	-	-	-	-	-	2	-	2	
Rachat de capital-actions	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(52)	(52)	
Rémunération sur le capital social	-	-	(95)	-	-	-	-	-	(95)	-	(95)	
Dividendes	-	-	(2)	-	-	-	-	-	(2)	(6)	(8)	
Virement provenant des excédents non répartis (affectation aux réserves)	-	-	(970)	-	151	20	799	970	-	-	-	
Autres	-	-	2	(2)	-	-	-	-	-	(6)	(6)	
Solde au 31 décembre 2012 (retraité)	Note 3	3 322 \$	80 \$	1 319 \$	694 \$	811 \$	481 \$	8 350 \$	9 642 \$	15 057 \$	402 \$	15 459 \$
Excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres	-	-	1 384	-	-	-	-	-	1 384	20	1 404	
Autres éléments du résultat global pour l'exercice	-	-	283	(274)	-	-	-	-	9	8	17	
Total du résultat global de l'exercice	-	-	1 667	(274)	-	-	-	-	1 393	28	1 421	
Émission de parts de capital F	476	-	-	-	-	-	-	-	476	-	476	
Frais d'émission des parts de capital F	(1)	-	-	-	-	-	-	-	(1)	-	(1)	
Autres variations nettes du capital social	84	-	-	-	-	-	-	-	84	-	84	
Émission de capital-actions	-	2	-	-	-	-	-	-	2	-	2	
Rachat de capital-actions	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(27)	(27)	
Rémunération sur le capital social	-	-	(119)	-	-	-	-	-	(119)	-	(119)	
Dividendes	-	-	(3)	-	-	-	-	-	(3)	(5)	(8)	
Virement provenant des excédents non répartis (affectation aux réserves)	-	-	(1 516)	-	102	(5)	1 419	1 516	-	-	-	
Effet des acquisitions	Note 21	-	-	-	-	-	-	-	-	49	49	
Effet du passif financier lié aux options de vente émises à l'intention des Participations ne donnant pas le contrôle	Note 21	-	-	-	-	-	(102)	(102)	(102)	-	(102)	
Autres	-	-	1	-	-	-	-	-	1	(3)	(2)	
Solde au 31 décembre 2013		3 881 \$	82 \$	1 349 \$	420 \$	913 \$	476 \$	9 667 \$	11 056 \$	16 788 \$	444 \$	17 232 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers combinés.

TABLEAU COMBINÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE

Pour les exercices terminés le 31 décembre

	2013	2012
		Retraité (note 3)
(en millions de dollars canadiens)		
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		
Excédents d'exploitation	1 969	\$ 1 932
Ajustements sans effet sur la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles et des immeubles de placement	178	177
Variation nette des passifs des contrats d'assurance et d'investissement	(707)	769
Dotation à la provision pour pertes sur créances	277	241
Gains nets réalisés sur titres disponibles à la vente	(89)	(175)
Autres	175	175
Variations des actifs et passifs opérationnels :		
Titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat	(1 501)	493
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	(3 333)	582
Prêts	(8 234)	(7 663)
Instruments financiers dérivés, montant net	116	59
Sommes à recevoir et à payer aux clients, courtiers et institutions financières, montant net	552	(703)
Dépôts	7 122	6 221
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert	2 777	(364)
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	1 596	(517)
Autres	(159)	(947)
Impôts versés sur les excédents	(126)	(389)
Versements des ristournes aux membres	(253)	(303)
	360	(412)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Remboursement d'obligations subordonnées	-	(300)
Ventes (achats) de titres d'emprunt et d'obligations subordonnées à des tiers sur le marché	(20)	28
Émission de parts de capital F	476	1 026
Frais d'émission des parts de capital F	(1)	(1)
Autres variations nettes du capital social	84	87
Rémunération sur le capital social	(119)	(95)
Émission d'actions privilégiées – Part revenant au Groupe	2	-
Rachat d'actions privilégiées – Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle	(26)	(52)
Dividendes versés – Part revenant au Groupe	(3)	-
Dividendes versés – Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle	(5)	(6)
	388	687
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Acquisitions de titres disponibles à la vente	(48 545)	(35 716)
Produits tirés de la vente de titres disponibles à la vente	40 780	34 883
Produits tirés des échéances de titres disponibles à la vente	6 980	1 201
Acquisitions d'entreprises nettes de la trésorerie et des équivalents de trésorerie acquis	(169)	(71)
Acquisitions des immobilisations corporelles et des immeubles de placement	(228)	(322)
Produits de cession des immobilisations corporelles et des immeubles de placement	85	63
	(1 097)	38
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(349)	313
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	1 669	1 356
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	1 320	\$ 1 669
Autres renseignements sur les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		
Intérêts versés	1 855	\$ 1 965
Intérêts et dividendes reçus	5 805	5 995

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers combinés.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS COMBINÉS

NOTE 1 – INFORMATIONS RELATIVES AU MOUVEMENT DES CAISSES DESJARDINS

NATURE DES ACTIVITÉS

Le Mouvement des caisses Desjardins (Mouvement Desjardins) regroupe les caisses Desjardins réparties au Québec et en Ontario, la Fédération des caisses Desjardins du Québec (Fédération) et ses filiales, La Fédération des caisses populaires de l'Ontario Inc. (FCPO) ainsi que le Fonds de sécurité Desjardins (FSD). Plusieurs filiales sont actives à l'échelle du Canada. Les divers secteurs d'activité dans lesquels évolue le Mouvement Desjardins sont décrits à la note 34 « Information sectorielle ». Son siège social est situé au 100, rue des Commandeurs, Lévis (Québec), Canada.

MODE DE PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS COMBINÉS

En tant que groupe de services financiers intégré, le Mouvement Desjardins constitue une entité économique à part entière. Ces états financiers combinés ont été établis dans le but de présenter la situation financière, la performance financière ainsi que les flux de trésorerie de cette entité économique. En effet, les caisses Desjardins exercent un pouvoir collectif sur la Fédération, qui a pour mission de fixer les orientations stratégiques et de coordonner les activités du Mouvement Desjardins. La Fédération a également pour rôle de protéger les intérêts des membres du Mouvement Desjardins et de promouvoir le développement du Groupe.

En vertu de la nature même des caisses Desjardins et de la Fédération en tant que coopératives de services financiers, ces états financiers combinés comportent des différences par rapport aux états financiers consolidés d'un groupe doté d'une structure organisationnelle traditionnelle. Ainsi, les états financiers combinés du Mouvement Desjardins constituent un regroupement des comptes des caisses Desjardins du Québec et des caisses populaires de l'Ontario, de la Fédération, de la FCPO et des entités contrôlées par ces dernières, soit les filiales de la Fédération et le FSD. Le capital social du Mouvement Desjardins représente la somme du capital social émis par les caisses, la Fédération et la FCPO.

NOTE 2 – PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

a) Renseignements généraux

DÉCLARATION DE CONFORMITÉ

Aux termes de la *Loi sur les coopératives de services financiers* (la Loi), ces états financiers combinés ont été préparés par la direction du Mouvement Desjardins conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) et aux exigences comptables de l'Autorité des marchés financiers (AMF) du Québec, qui ne diffèrent pas des IFRS.

Les états financiers combinés de l'exercice terminé le 31 décembre 2013 ont été approuvés par le conseil d'administration du Mouvement Desjardins, qui est celui de la Fédération, le 25 février 2014.

NOTE 2 – PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

a) Renseignements généraux (suite)

Les principales règles d'évaluation et de présentation appliquées lors de la préparation de ces états financiers combinés sont indiquées ci-dessous.

JUGEMENTS SIGNIFICATIFS, ESTIMATIONS ET HYPOTHÈSES

La préparation des états financiers combinés conformément aux IFRS exige que la direction exerce des jugements et ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés de certains actifs, passifs, revenus et charges ainsi que sur l'information connexe. Les principales méthodes comptables qui ont nécessité que la direction porte des jugements difficiles, subjectifs ou complexes, souvent sur des questions de nature incertaine, concernent la consolidation des entités structurées, l'évaluation à la juste valeur des instruments financiers, la décomptabilisation d'actifs financiers, la provision pour pertes sur prêts, l'indication objective de dépréciation des titres disponibles à la vente, la dépréciation des actifs non financiers, les passifs des contrats d'assurance et d'investissement, les provisions, les impôts sur les excédents, la provision pour ristournes aux membres, les avantages du personnel de même que le goodwill et les immobilisations incorporelles. Par conséquent, les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

PÉRIMÈTRE DU GROUPE

Les états financiers combinés du Mouvement Desjardins comprennent l'actif, le passif, les résultats d'exploitation ainsi que les flux de trésorerie des caisses Desjardins du Québec et de l'Ontario, de la Fédération, de la FCPO et des entités contrôlées par ces dernières, soit les filiales de la Fédération et le FSD. Les états financiers de l'ensemble des entités du Groupe sont préparés selon des méthodes comptables homogènes. Tous les soldes, tous les revenus et toutes les charges intragroupes ainsi que les profits et les pertes résultant de transactions internes sont éliminés.

Filiales

Une entité est considérée comme une filiale lorsqu'elle est contrôlée par une entité du Groupe. Une entité du Groupe contrôle une entité émettrice si et seulement si tous les éléments suivants sont réunis :

- elle détient le pouvoir sur l'entité émettrice;
- elle est exposée ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité émettrice; et
- elle a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité émettrice de manière à influer sur le montant des rendements qu'elle obtient.

La direction doit exercer des jugements importants lorsqu'elle évalue ces différents éléments et tous les faits et circonstances connexes dans leur ensemble afin de déterminer s'il existe une situation de contrôle, particulièrement dans le cas d'entités structurées.

Entités structurées

Une entité structurée est une entité conçue de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui la contrôle. C'est notamment le cas lorsque les droits de vote concernent uniquement des tâches administratives et que les activités pertinentes sont dirigées au moyen d'accords contractuels. Une entité structurée présente souvent certaines ou l'ensemble des caractéristiques suivantes : ses activités sont limitées; elle a été créée pour un objectif précis et bien défini; ses capitaux propres sont insuffisants pour lui permettre de financer ses activités sans devoir recourir à un soutien financier subordonné ou elle a recours à du financement par l'émission à des investisseurs de multiples instruments liés entre eux par contrat.

Participations ne donnant pas le contrôle

Les participations ne donnant pas le contrôle représentent la part de profit ou de perte ainsi que les actifs nets qui ne sont pas détenus par le Mouvement Desjardins. Elles sont présentées séparément à l'état combiné du résultat, à l'état combiné du résultat global et dans les capitaux propres, au bilan combiné.

Entreprises associées

Une entreprise associée est une entité sur laquelle le Mouvement Desjardins exerce une influence notable, sans toutefois exercer un contrôle ou un contrôle conjoint. Les participations du Mouvement Desjardins dans des entreprises associées sont présentées au poste « Autres actifs – Autres » du bilan combiné et sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Selon cette méthode, les participations sont initialement comptabilisées au coût, puis la valeur comptable est augmentée ou diminuée de la quote-part du Mouvement Desjardins dans les capitaux propres et les résultats des entreprises concernées après la date d'acquisition.

NOTE 2 – PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

a) Renseignements généraux (suite)

Partenariats

Un partenariat est une entreprise sur laquelle le Mouvement Desjardins exerce un contrôle conjoint, soit un partage contractuellement convenu du contrôle exercé sur cette entreprise, avec une ou plusieurs autres parties. Un contrôle conjoint n'existe que dans le cas où les décisions concernant les activités pertinentes de l'entreprise requièrent le consentement unanime des parties qui en partagent le contrôle.

Les partenariats sont classés en deux types en fonction des droits et des obligations des parties à l'entreprise :

- Une entreprise commune est un partenariat dans lequel les parties ont des droits sur les actifs et des obligations au titre des passifs relatifs à l'entreprise. Chacune des parties doit comptabiliser ses actifs, ses passifs, ses produits et ses charges, y compris sa quote-part des actifs détenus et des passifs assumés conjointement et sa quote-part des produits générés et des charges engagées dans le cadre de l'entreprise commune.
- Une coentreprise est un partenariat dans lequel les parties ont des droits sur l'actif net de l'entreprise. Ce type de partenariat est comptabilisé selon la méthode de la mise en équivalence.

Les participations du Mouvement Desjardins dans des partenariats sont des coentreprises. Ces participations sont présentées au poste « Autres actifs – Autres » du bilan combiné.

MONNAIE DE PRÉSENTATION ET MONNAIE FONCTIONNELLE

Ces états financiers combinés sont exprimés en dollars canadiens, cette monnaie étant également la monnaie fonctionnelle du Mouvement Desjardins. Les chiffres présentés dans les tableaux des notes complémentaires sont en millions de dollars, sauf indication contraire.

b) Actifs et passifs financiers

Les actifs financiers comprennent principalement les valeurs mobilières, les valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente, les prêts et les instruments financiers dérivés, alors que les passifs financiers comprennent principalement les dépôts, les engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert, les engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat et les instruments financiers dérivés.

Les actifs et passifs financiers sont comptabilisés à la date à laquelle le Mouvement Desjardins devient une partie prenante aux dispositions contractuelles, soit la date d'acquisition ou d'émission de l'instrument financier. Les actifs financiers acquis ou vendus qui doivent être réglés selon un délai normalisé sont comptabilisés selon la date de transaction.

NOTE 2 – PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

b) Actifs et passifs financiers (suite)

CLASSIFICATION ET MESURE

Les actifs et passifs financiers sont classés en fonction de leurs caractéristiques ainsi que de l'intention de la direction au moment de leur acquisition.

La classification des actifs financiers se résume comme suit :

	Catégories	Classes	Comptabilisation	
			Initiale	Subséquente
Actifs financiers	À la juste valeur par le biais du compte de résultat (i)	Détenus à des fins de transaction (ii)	Juste valeur	Juste valeur
		Désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat (iii)	Juste valeur	Juste valeur
	Prêts et créances (iv)		Juste valeur	Coût amorti
	Disponibles à la vente (v)		Juste valeur	Juste valeur
	Détenus jusqu'à leur échéance (vi)		Juste valeur	Coût amorti

(i) Les actifs financiers classés dans la catégorie « À la juste valeur par le biais du compte de résultat » comprennent les actifs financiers « Détenus à des fins de transaction » et « Désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat », ainsi :

- les variations de la juste valeur dans cette catégorie sont enregistrées à l'état combiné du résultat, au poste « Revenus (pertes) nets sur les titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat »;
- les revenus d'intérêts et de dividendes provenant des valeurs mobilières classées dans la catégorie « À la juste valeur par le biais du compte de résultat » du secteur Particuliers et Entreprises et de la rubrique Autres sont comptabilisés au poste « Revenu d'intérêts – Valeurs mobilières », alors que pour les autres secteurs, ces revenus sont principalement comptabilisés au poste « Revenus (pertes) nets sur les titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat » selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les revenus d'intérêts provenant des instruments financiers dérivés sont comptabilisés au poste « Revenus (pertes) nets sur les titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat ».

(ii) Les actifs financiers classés comme étant « Détenus à des fins de transaction » comprennent :

- des titres acquis à des fins de revente à court terme ainsi que les titres faisant partie d'un portefeuille de titres qui sont gérés ensemble et pour lequel il existe un calendrier de prise de bénéfice à court terme; et
- les instruments financiers dérivés.

Les instruments financiers dérivés désignés comme instruments de couverture de juste valeur ou de flux de trésorerie ne peuvent être classés dans la catégorie « À la juste valeur par le biais du compte de résultat ». La section p) « Instruments financiers dérivés et activités de couverture » précise la nature de la comptabilisation des instruments financiers dérivés désignés dans une relation de couverture.

(iii) Les actifs financiers classés comme étant « Désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat » sont essentiellement des titres qui ont été désignés ainsi par la direction lors de leur comptabilisation initiale, instrument par instrument. La direction peut désigner un instrument financier à la juste valeur par le biais du compte de résultat lors de sa comptabilisation initiale et lorsque l'une des conditions suivantes est remplie :

- la désignation élimine ou réduit significativement une incohérence dans l'évaluation ou la comptabilisation;
- les actifs font partie d'un groupe d'actifs financiers ou d'actifs et de passifs financiers qui sont gérés et dont la performance est évaluée d'après la méthode de la juste valeur;
- les actifs sont des instruments financiers hybrides comportant au moins un dérivé incorporé qui serait autrement séparé du contrat hôte et comptabilisé distinctement.

Les actifs financiers du Mouvement Desjardins compris dans cette catégorie sont composés de certains placements effectués en lien avec des instruments dérivés non désignés dans une relation de couverture, ce qui réduit significativement une incohérence dans la comptabilisation. Le Mouvement Desjardins a de plus désigné les billets à terme adossés à des actifs (BTAA) dans cette catégorie, ces derniers étant composés de certains instruments financiers hybrides comportant des dérivés incorporés, alors que certains autres sont considérés comme faisant partie d'un groupe d'actifs qui sont gérés et dont la performance est évaluée d'après la méthode de la juste valeur. Enfin, certaines valeurs mobilières de cette catégorie, qui sont appariées aux provisions techniques relatives à l'assurance de personnes et aux provisions pour sinistres relatives à l'assurance de dommages, ont été classées comme étant « Désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat » afin d'éliminer ou de réduire significativement une incohérence dans leur comptabilisation.

(iv) Les titres classés dans la catégorie « Prêts et créances » sont des actifs financiers non dérivés à revenu fixe ou déterminable non cotés sur un marché actif et qui ne sont pas destinés à la vente dès leur acquisition ou leur octroi. Les titres de cette catégorie comprennent ceux qui sont inclus dans les postes « Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières », « Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente », « Prêts », « Engagements de clients en contrepartie d'acceptations », « Primes à recevoir » et « Sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières » ainsi que d'autres actifs.

Les encours des titres de la catégorie « Prêts et créances » sont comptabilisés initialement à leur juste valeur au bilan combiné et valorisés lors des clôtures suivantes au coût amorti au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif. Les revenus comptabilisés sur les titres de la catégorie « Prêts et créances » sont présentés au poste « Revenu d'intérêts – Prêts » de l'état combiné du résultat s'ils sont comptabilisés par le secteur Particuliers et Entreprises et sous la rubrique Autres. Les revenus des autres secteurs sont comptabilisés à l'état combiné du résultat, principalement au poste « Autres revenus – Autres ».

NOTE 2 – PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

b) Actifs et passifs financiers (suite)

(v) Les titres classés dans la catégorie « Disponibles à la vente » sont des actifs financiers non dérivés qui sont désignés initialement comme étant disponibles à la vente ou qui ne sont pas classés dans les catégories « À la juste valeur par le biais du compte de résultat », « Détenus jusqu'à l'échéance » et « Prêts et créances ». Les titres disponibles à la vente peuvent être vendus à la suite ou en prévision de variations des taux d'intérêt, des taux de change ou des prix d'instruments de capitaux propres ou de variations dans les sources ou les modalités de financement ou, encore, afin de combler les besoins de liquidités du Mouvement Desjardins.

Les gains et pertes découlant de variations de la juste valeur, à l'exception des pertes de valeur et des gains et pertes de change, sont enregistrés à l'état combiné du résultat global, au poste « Gains nets non réalisés sur les titres disponibles à la vente » jusqu'à ce que l'actif financier soit décomptabilisé. Les primes et escomptes à l'achat des titres disponibles à la vente sont amortis sur la durée du titre selon la méthode du taux d'intérêt effectif et comptabilisés dans les résultats combinés.

(vi) Les titres classés dans la catégorie « Détenus jusqu'à l'échéance » sont des actifs financiers non dérivés assortis de paiements déterminés ou déterminables et d'une échéance fixe que la direction a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance. Ces titres sont comptabilisés au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le Mouvement Desjardins ne détient aucun instrument de cette catégorie aux dates de clôture.

La classification des passifs financiers se résume comme suit :

Catégories		Classes	Comptabilisation	
			Initiale	Subséquente
Passifs financiers	À la juste valeur par le biais du compte de résultat (i)	Détenus à des fins de transaction (ii)	Juste valeur	Juste valeur
		Désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat (iii)	Juste valeur	Juste valeur
	Au coût amorti (iv)		Juste valeur	Coût amorti

(i) Les passifs financiers de la catégorie « À la juste valeur par le biais du compte de résultat » comprennent les passifs financiers « Détenus à des fins de transaction » et « Désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat », ainsi :

- les variations de la juste valeur dans cette catégorie sont enregistrées à l'état combiné du résultat, au poste « Revenus (pertes) nets sur les titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat »;
- les frais d'intérêts liés aux passifs financiers classés dans la catégorie « À la juste valeur par le biais du compte de résultat » sont comptabilisés au poste « Revenus (pertes) nets sur les titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat ».

(ii) Les passifs financiers classés comme étant « Détenus à des fins de transaction » sont des titres de dette émis avec l'intention de les racheter à brève échéance ainsi que les titres faisant partie d'un portefeuille de titres qui sont gérés ensemble et pour lequel il existe un calendrier de prise de bénéfice à court terme tels que les « Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert ». Les instruments financiers dérivés sont également classés comme étant « Détenus à des fins de transaction ». Les instruments financiers dérivés qui sont désignés comme instruments de couverture de juste valeur ou de flux de trésorerie ne peuvent être classés dans cette catégorie. La section p) « Instruments financiers dérivés et activités de couverture » précise la nature de la comptabilisation des instruments financiers dérivés désignés dans une relation de couverture.

(iii) Les passifs financiers classés comme étant « Désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat » ont été désignés ainsi par la direction lors de leur comptabilisation initiale, instrument par instrument. La direction peut désigner un instrument financier à la juste valeur par le biais du compte de résultat lors de sa comptabilisation initiale et lorsque l'une des conditions suivantes est remplie :

- la désignation élimine ou réduit significativement une incohérence dans l'évaluation ou la comptabilisation;
- les passifs font partie d'un groupe de passifs financiers ou d'actifs et de passifs financiers qui sont gérés et dont la performance est évaluée d'après la méthode de la juste valeur;
- les passifs sont des instruments financiers hybrides comportant au moins un dérivé incorporé qui serait autrement séparé du contrat hôte et comptabilisé distinctement.

Le Mouvement Desjardins ne détient aucun instrument de cette catégorie aux dates de clôture.

(iv) Les passifs financiers qui n'entrent pas dans la catégorie « À la juste valeur par le biais du compte de résultat » sont classés dans la catégorie « Au coût amorti ». Les passifs financiers évalués au coût amorti comprennent ceux qui sont inclus dans les postes « Dépôts », « Acceptations », « Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat », « Sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières » et « Obligations subordonnées » ainsi que d'autres passifs.

Les passifs financiers de la catégorie « Au coût amorti » sont comptabilisés initialement à leur juste valeur au bilan combiné et valorisés lors des clôtures suivantes au coût amorti au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif. Les frais d'intérêts des titres de la catégorie « Au coût amorti » sont comptabilisés au poste « Frais d'intérêts » de l'état combiné du résultat pour le secteur Particuliers et Entreprises et sous la rubrique Autres. Les revenus des autres secteurs sont comptabilisés à l'état combiné du résultat, principalement au poste « Revenus (pertes) nets sur les titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat ».

NOTE 2 – PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

b) Actifs et passifs financiers (suite)

DÉTERMINATION DE LA JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur d'un instrument financier est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

La juste valeur des instruments financiers, particulièrement celle des valeurs mobilières et des engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert, obtenue à l'aide de prix cotés sur des marchés actifs comprend peu de subjectivité quant à son établissement. Cette juste valeur est basée sur le prix coté à l'intérieur de l'écart entre le cours acheteur et le cours vendeur qui reflète le mieux la juste valeur selon les circonstances.

S'il n'existe pas de prix cotés sur des marchés actifs, la juste valeur est déterminée à partir de modèles qui maximisent l'utilisation de données observables et minimisent celle de données non observables. Les estimations de la juste valeur sont alors établies à l'aide de techniques d'évaluation telles que la valeur actualisée des flux de trésorerie, la comparaison avec des instruments financiers similaires, des modèles d'évaluation des options et d'autres techniques utilisées couramment par les intervenants du marché, s'il a été démontré que ces techniques produisent des estimations fiables. Les techniques d'évaluation se basent sur des hypothèses relatives au montant et à l'échéancier des flux de trésorerie futurs estimatifs et aux taux d'actualisation qui sont fondés principalement sur des données observables telles que les courbes de rendement des taux d'intérêt, les taux de change, les courbes de crédit et les facteurs de volatilité. Lorsqu'une ou plusieurs données significatives ne sont pas observables sur les marchés, la juste valeur est principalement établie au moyen de données et d'estimations internes qui tiennent compte des caractéristiques propres à l'instrument financier ainsi que de tout facteur pertinent pour l'évaluation. En ce qui a trait aux instruments financiers complexes, un jugement important est exercé dans la détermination de la technique d'évaluation à utiliser ainsi que dans la sélection des intrants et des ajustements liés à cette technique. En raison de la nécessité de recourir à des estimations et du jugement qu'il convient d'exercer dans l'application d'un grand nombre de techniques d'évaluation, les estimations de la juste valeur des actifs identiques ou semblables peuvent différer d'une entité à une autre. La juste valeur reflète les conditions du marché à une date donnée et peut donc ne pas être représentative des justes valeurs futures. Elle ne saurait non plus être interprétée comme un montant réalisable en cas de règlement immédiat des instruments.

Prêts

La juste valeur des prêts est déterminée par l'actualisation des flux de trésorerie contractuels prévus aux taux d'intérêt du marché exigés pour de nouveaux prêts similaires à la date de clôture, et elle tient compte des remboursements anticipés estimatifs. La variation des taux d'intérêt ainsi que les changements relatifs à la solvabilité des emprunteurs constituent les principales causes des variations de la juste valeur des prêts détenus par le Mouvement Desjardins, ce qui se traduit par un écart favorable ou défavorable par rapport à leur valeur comptable. Quant aux prêts douteux, leur juste valeur est présumée correspondre à leur valeur comptable.

Dépôts

La juste valeur des dépôts à taux fixe est déterminée par l'actualisation des flux de trésorerie prévus aux taux d'intérêt courants offerts sur le marché pour des dépôts ayant sensiblement la même période, et elle tient compte des remboursements anticipés estimatifs. La juste valeur des dépôts qui sont assortis de caractéristiques de taux variable ou dont l'échéance n'est pas déterminée est présumée correspondre à leur valeur comptable.

Obligations subordonnées

La juste valeur des obligations subordonnées repose sur les cours du marché.

Instruments financiers dérivés

La juste valeur des instruments financiers dérivés est déterminée au moyen de modèles d'établissement des prix qui intègrent les prix du marché courant et les prix contractuels des instruments sous-jacents, la valeur temporelle de l'argent, les courbes de rendement des taux d'intérêt, les courbes de crédit et les facteurs de volatilité. La juste valeur des instruments financiers dérivés est présentée sans tenir compte de l'incidence des accords généraux de compensation juridiquement exécutoires. Toutefois, le Mouvement Desjardins ajuste l'évaluation de ces instruments en fonction du risque de crédit et ces ajustements tiennent compte de la capacité financière des contreparties aux contrats, de la solvabilité du Mouvement Desjardins de même que des mesures d'atténuation du risque de crédit, comme les accords généraux de compensation juridiquement exécutoires. La note 20 « Instruments financiers dérivés et activités de couverture » précise la nature des instruments financiers dérivés détenus par le Mouvement Desjardins.

Instruments financiers dont la juste valeur est égale à la valeur comptable

La valeur comptable de certains instruments financiers venant à échéance au cours des 12 prochains mois constitue une approximation raisonnable de leur juste valeur. Ces instruments financiers incluent les éléments suivants : « Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières », « Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente », « Engagements de clients en contrepartie d'acceptations », « Primes à recevoir », « Sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières », certains « Autres actifs – Autres », « Acceptations », « Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat », « Sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières » et certains « Autres passifs – Autres ».

COÛTS DE TRANSACTION

Les coûts de transaction liés aux instruments financiers sont capitalisés, puis amortis sur la durée de l'instrument selon la méthode du taux d'intérêt effectif, sauf lorsqu'ils sont classés ou désignés dans la catégorie « À la juste valeur par le biais du compte de résultat », auquel cas ils sont passés en charge dès qu'ils sont engagés.

NOTE 2 – PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

b) Actifs et passifs financiers (suite)

COMPENSATION DES ACTIFS ET DES PASSIFS FINANCIERS

Les actifs et passifs financiers sont présentés au net lorsqu'ils font actuellement l'objet d'un droit juridiquement exécutoire d'effectuer une compensation entre les montants comptabilisés et que le Mouvement Desjardins a l'intention de procéder à un règlement d'après le solde net ou de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

DÉCOMPTABILISATION D'ACTIFS ET DE PASSIFS FINANCIERS

Un actif financier est décomptabilisé du bilan combiné lorsque les droits contractuels à ses flux de trésorerie expirent, lorsque les droits contractuels de recevoir ces flux de trésorerie sont conservés, mais que le Mouvement Desjardins a l'obligation de les verser à un tiers sous certaines conditions, ou lorsque le Mouvement Desjardins transfère les droits contractuels de recevoir les flux de trésorerie et que la quasi-totalité des risques et des avantages liés à la propriété de l'actif ont été transférés.

Lorsque le Mouvement Desjardins a conservé la quasi-totalité des risques et des avantages liés à la propriété de l'actif financier transféré, celui-ci n'est pas décomptabilisé du bilan combiné et il y a comptabilisation d'un passif financier, s'il y a lieu.

Lorsque le Mouvement Desjardins ne transfère ni ne conserve la quasi-totalité des risques et des avantages liés à un actif financier, il décomptabilise l'actif financier dont il ne conserve pas le contrôle et comptabilise un actif ou un passif représentant les droits et obligations créés ou conservés lors du transfert de l'actif. S'il conserve le contrôle de l'actif financier, le Mouvement Desjardins maintient ce dernier au bilan combiné dans la mesure de son implication continue dans cet actif.

Lors de la décomptabilisation d'un actif financier dans son intégralité, un gain ou une perte est comptabilisé à l'état combiné du résultat pour un montant égal à la différence entre la valeur comptable de cet actif et la valeur de la contrepartie reçue.

La direction doit faire appel à son jugement afin de déterminer si les droits contractuels aux flux de trésorerie sont expirés, transférés ou conservés avec une obligation de les verser à un tiers. En ce qui a trait au transfert de la quasi-totalité des risques et des avantages liés à la propriété de l'actif, la direction évalue l'exposition du Mouvement Desjardins avant et après le transfert ainsi que la variation du montant et du moment de la réalisation des flux de trésorerie nets liés à l'actif transféré. Enfin, la direction doit poser des jugements pour établir si elle exerce un contrôle sur l'actif financier et pour évaluer les droits conservés.

Un passif financier est décomptabilisé lorsque l'obligation liée au passif est éteinte, annulée ou arrivée à expiration. L'écart entre la valeur comptable du passif financier transféré et la contrepartie payée est comptabilisé à l'état combiné du résultat.

c) Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières

Le poste « Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières » comprend la trésorerie et les équivalents de trésorerie. Les équivalents de trésorerie regroupent les dépôts à la Banque du Canada, les dépôts auprès d'institutions financières, y compris les montants nets à recevoir à la suite de la compensation en cours des chèques et d'autres effets, ainsi que le montant net des chèques et des autres effets en circulation. Ces instruments financiers viennent à échéance à court terme, sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Ils sont classés comme étant dans la catégorie « Prêts et créances ».

d) Valeurs mobilières

Les valeurs mobilières sont des titres classés selon leurs caractéristiques et l'intention de la direction dans les différentes catégories présentées à la section b) « Actifs et passifs financiers » ci-dessus.

VALEURS MOBILIÈRES ACQUISES EN VERTU DE CONVENTIONS DE REVENTE ET VALEURS MOBILIÈRES EMPRUNTÉES

Les valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et les valeurs mobilières empruntées en contrepartie de titres ou d'espèces ne sont pas comptabilisées au bilan combiné, car la quasi-totalité des risques et des avantages liés à leur propriété n'a pas été transférée.

Les conventions de revente sont comptabilisées à titre d'opérations de prêts assortis de sûretés. La contrepartie versée en échange des valeurs mobilières acquises, y compris les intérêts courus, est comptabilisée au bilan combiné, au poste « Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente ».

Dans les cas où la contrepartie versée en échange des titres empruntés est donnée en espèces, les espèces versées en garantie sont décomptabilisées du poste « Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières » du bilan combiné, tandis qu'un actif correspondant au droit de recevoir les titres est comptabilisé au poste « Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente ».

Dans les cas où la contrepartie versée en échange des titres empruntés est donnée en titres, les titres affectés en garantie ne sont pas décomptabilisés, car la quasi-totalité des risques et des avantages liés à leur propriété n'a pas été transférée.

La juste valeur des titres acquis en vertu de conventions de revente et empruntés en contrepartie de titres ou d'espèces pour lesquels les titres reçus peuvent subéquemment être revendus ou réaffectés en garantie est présentée à la note 29 « Engagements, garanties et passifs éventuels » dans les actifs reçus en garantie et pouvant être vendus ou réaffectés en garantie.

VALEURS MOBILIÈRES VENDUES EN VERTU DE CONVENTIONS DE RACHAT ET VALEURS MOBILIÈRES PRÊTÉES

Les valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et les valeurs mobilières prêtées ne sont pas décomptabilisées du bilan combiné, car la quasi-totalité des risques et des avantages liés à leur propriété n'a pas été transférée.

NOTE 2 – PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

d) Valeurs mobilières (suite)

VALEURS MOBILIÈRES VENDUES EN VERTU DE CONVENTIONS DE RACHAT ET VALEURS MOBILIÈRES PRÊTÉES (suite)

Les conventions de rachat sont comptabilisées à titre d'opérations d'emprunts assortis de sûretés. La contrepartie reçue en échange des valeurs mobilières vendues, y compris les intérêts courus, est donc comptabilisée au bilan combiné, au poste « Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières », et un passif correspondant à l'obligation de remettre les titres est comptabilisé au poste « Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat ». L'écart entre le prix reçu et le prix de rachat est comptabilisé à titre de frais d'intérêts.

Dans les cas où la contrepartie reçue en échange des prêts de titres est versée en espèces, les espèces reçues en garantie sont comptabilisées au bilan combiné, au poste « Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières », et un passif correspondant à l'obligation de remettre les titres est comptabilisé au poste « Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat ». Ces opérations sont traitées comme des financements garantis, puisque la partie qui verse la contrepartie prend possession des titres garantissant le financement.

Dans les cas où la contrepartie reçue en échange des titres prêtés est donnée en titres, les titres reçus en garantie ne sont pas comptabilisés, car la quasi-totalité des risques et des avantages liés à leur propriété n'a pas été transférée.

La valeur comptable des titres vendus en vertu de conventions de rachat et des titres prêtés est présentée à la note 29 « Engagements, garanties et passifs éventuels » dans les actifs financiers affectés en garantie. Dans les cas où la contrepartie reçue en échange des prêts de titres est versée en titres et que ces titres peuvent être vendus ou réaffectés en garantie, la juste valeur des titres reçus est présentée à la note 29 « Engagements, garanties et passifs éventuels » dans les actifs reçus en garantie et pouvant être vendus ou réaffectés en garantie.

VALEURS MOBILIÈRES VENDUES À DÉCOUVERT

Les valeurs mobilières vendues à découvert dans le cadre des activités de transaction, qui représentent l'obligation pour le Mouvement Desjardins de livrer des valeurs mobilières qu'il ne possédait pas au moment de la vente, sont comptabilisées à titre de passifs et inscrites à leur juste valeur. Les gains et pertes réalisés et non réalisés sur ces valeurs mobilières sont comptabilisés à l'état combiné du résultat, au poste « Revenus (pertes) nets sur les titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat ». Les valeurs mobilières vendues à découvert sont classées dans la catégorie « Titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat – détenus à des fins de transaction ».

e) Prêts

Les prêts, y compris les avances aux titulaires de police, sont inscrits au coût amorti, déduction faite de la provision pour pertes sur prêts, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les commissions perçues et les frais directs relatifs au montage, à la restructuration et à la renégociation de prêts sont traités comme faisant partie intégrante du rendement obtenu sur le prêt. Ils sont reportés et amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif et l'amortissement est comptabilisé à titre de revenus d'intérêts sur la durée du prêt. Une garantie est obtenue si elle est jugée nécessaire d'après une évaluation de solvabilité de l'emprunteur. Une garantie revêt habituellement la forme d'actifs, comme de la trésorerie, des titres de gouvernement, des actions, des débiteurs, des stocks ou des immobilisations.

f) Dépréciation d'actifs financiers

À la date de clôture, le Mouvement Desjardins détermine s'il existe des indications objectives de dépréciation d'un actif financier ou d'un groupe d'actifs financiers.

PROVISION POUR PERTES SUR PRÊTS

Les indications de dépréciation sont le résultat d'un événement générateur de pertes s'étant produit après l'octroi du prêt, mais avant la date de clôture, et ayant des incidences sur les flux de trésorerie futurs estimatifs des prêts.

La dépréciation d'un prêt ou d'un groupe de prêts est déterminée au moyen de l'estimation de la valeur de recouvrement de ces actifs financiers. L'écart entre cette évaluation et la valeur comptable fait l'objet d'une provision. Cette provision est portée en réduction des actifs au poste « Provision pour pertes sur prêts ». Pour déterminer le montant de recouvrement estimatif d'un prêt, le Mouvement Desjardins utilise la valeur des flux de trésorerie futurs estimatifs actualisée au taux d'intérêt effectif inhérent au prêt. Lorsque les montants et le moment des flux de trésorerie futurs ne peuvent être estimés de manière raisonnablement fiable, le montant de recouvrement estimatif est déterminé au moyen de la juste valeur des sûretés sous-jacentes au prêt, déduction faite des coûts de réalisation prévus, ou au moyen du prix du marché observable pour le prêt. La sûreté peut varier selon la catégorie de prêts.

La provision pour perte sur prêts représente la meilleure estimation de la direction relativement à la dépréciation des prêts à la date de clôture. Dans le cadre de son évaluation, la direction doit exercer son jugement afin de déterminer les données, hypothèses et estimations à utiliser, y compris la détermination du moment où un prêt est considéré comme douteux et du montant qui pourrait être recouvré. Un changement de ces estimations et de ces hypothèses aurait une incidence sur la provision pour pertes sur prêts ainsi que sur la dotation à la provision pour pertes sur créances de l'exercice.

La provision découlant de cette dépréciation est établie selon deux volets : un volet individuel et un volet collectif.

Provisions individuelles

Le Mouvement Desjardins passe premièrement en revue ses portefeuilles de prêts individuellement afin d'apprécier le risque de crédit et de déterminer s'il existe des indications objectives de dépréciation pour lesquelles une perte devrait être comptabilisée à l'état combiné du résultat. Les portefeuilles de prêts qui n'ont pas fait l'objet d'une provision individuelle sont, par la suite, inclus dans des groupes d'actifs présentant des caractéristiques de risque de crédit similaires et font l'objet d'une provision collective.

NOTE 2 – PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

f) Dépréciation d'actifs financiers (suite)

PROVISION POUR PERTES SUR PRÊTS (suite)

Provisions individuelles (suite)

Il existe un indice probant de dépréciation lorsqu'un prêt est considéré comme douteux. Un prêt est classé à titre de prêt douteux lorsque l'une des conditions suivantes est remplie :

- il y a tout lieu de croire qu'une partie du capital ou de l'intérêt ne pourra être recouvrée; ou
- l'intérêt ou le capital est en souffrance depuis 90 jours en vertu du contrat, à moins que le prêt ne soit entièrement garanti et qu'il ne soit en voie de recouvrement; ou
- l'intérêt ou le capital est en souffrance depuis plus de 180 jours.

Un prêt n'est pas classé à titre de prêt douteux lorsqu'il est entièrement garanti ou assuré par un gouvernement du Canada (fédéral ou provincial) ou un organisme du gouvernement du Canada.

Un prêt est considéré comme étant en souffrance dès qu'un emprunteur n'a pas effectué de paiement à la date d'échéance contractuelle.

Lorsqu'un prêt devient douteux, l'intérêt couru antérieurement, mais non encaissé, est capitalisé dans le prêt. Les encaissements reçus subséquemment sont comptabilisés en réduction du prêt. Un prêt cesse d'être considéré comme douteux lorsque les paiements de capital et d'intérêts sont à jour et qu'il n'y a plus de doute quant à son recouvrement ou encore lorsqu'il est restructuré, et traité comme un nouveau prêt et qu'il n'y a plus de doute concernant le recouvrement du capital et des intérêts.

Les biens saisis en règlement de prêts douteux sont comptabilisés à la date de saisie, à leur juste valeur, diminuée des frais de vente. Tout écart entre la valeur comptable du prêt et la juste valeur inscrite des actifs acquis est comptabilisé au poste « Dotation à la provision pour pertes sur créances ».

Un prêt de la catégorie « Prêts et créances » est radié lorsque toutes les activités de restructuration ou de recouvrement possibles ont été entreprises et qu'il est peu probable que l'on puisse recouvrer d'autres sommes. Lorsqu'un prêt a été entièrement radié, les paiements subséquents, le cas échéant, sont portés au poste « Dotation à la provision pour pertes sur créances » de l'état combiné du résultat. Les soldes des prêts sur cartes de crédit sont radiés entièrement lorsqu'aucun paiement n'a été reçu à l'issue d'une période de 180 jours.

Les variations de la provision individuelle pour pertes sur prêts attribuables à l'écoulement du temps sont comptabilisées au poste « Revenu d'intérêts - Prêts », tandis que celles qui sont attribuables à la révision des encaissements prévus sont comptabilisées au poste « Dotation à la provision pour pertes sur créances » de l'état combiné du résultat.

Provision collective

Les portefeuilles de prêts qui n'ont pas fait l'objet d'une provision individuelle sont inclus dans des groupes d'actifs financiers présentant des caractéristiques de crédit similaires et font l'objet d'une provision collective.

La méthode utilisée par le Mouvement Desjardins pour évaluer la provision collective prend en compte les paramètres de risque des divers portefeuilles de prêts, notamment au moyen de l'intégration de modèles de risque de crédit élaborés. Ces modèles de détermination de la provision collective prennent en compte un certain nombre de facteurs, dont les probabilités de défaillance (fréquence des pertes), les pertes en cas de défaillance (importance des pertes) et les montants bruts susceptibles de défaillance. Ces paramètres sont établis en fonction des pertes historiques et sont déterminés selon la catégorie et la cote de risque de chaque prêt. L'évaluation de la provision collective fait largement appel au jugement de la direction et dépend de son appréciation des tendances actuelles en matière de qualité de crédit en lien avec les secteurs d'activité, de l'incidence de modifications dans ses politiques de crédit de même que de la conjoncture économique.

La provision collective des prêts des filiales d'assurance de personnes est incluse dans les provisions techniques, au poste « Passifs des contrats d'assurance et d'investissement ».

Enfin, la provision liée au risque relatif à des éléments hors bilan tels que les lettres de garanties et certains engagements de crédit non comptabilisés est comptabilisée au bilan combiné, au poste « Autres passifs – Autres », et à l'état combiné du résultat, au poste « Dotation à la provision pour pertes sur créances ».

TITRES DISPONIBLES À LA VENTE

Les titres classés dans la catégorie « Disponibles à la vente » font l'objet d'un examen à la date de clôture visant à déterminer s'il existe une indication objective de dépréciation. Aux fins de l'évaluation d'une baisse de valeur, le Mouvement Desjardins tient compte de plusieurs faits propres à chaque placement et de l'ensemble des facteurs qui pourraient indiquer une perte de valeur. Les facteurs pris en compte comprennent, sans s'y limiter, une baisse importante ou prolongée de la juste valeur, des difficultés financières importantes de l'émetteur, un manquement au contrat, la possibilité croissante de faillite ou de restructuration de l'émetteur et la disparition d'un marché actif pour cet actif financier. La direction utilise aussi son jugement quant au moment de comptabiliser une moins-value.

Le Mouvement Desjardins évalue individuellement les titres de créance de la catégorie « Disponibles à la vente » pour déterminer s'il existe une indication objective de dépréciation. Une dépréciation représente la perte cumulée, qui correspond à la différence entre le coût amorti et la juste valeur actuelle, diminuée de toute perte préalablement comptabilisée. Les revenus d'intérêts futurs sont calculés sur la valeur comptable réduite à l'aide du taux d'intérêt utilisé pour actualiser les flux de trésorerie futurs dans le but de mesurer la perte de valeur. Si, au cours d'une période ultérieure, la juste valeur d'un titre de créance augmente et que cette augmentation peut être objectivement liée à un événement de crédit survenu après la comptabilisation de la dépréciation à l'état combiné du résultat, la perte de valeur est reprise par l'entremise de l'état combiné du résultat.

NOTE 2 – PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

f) Dépréciation d'actifs financiers (suite)

TITRES DISPONIBLES À LA VENTE (SUITE)

En ce qui concerne les titres de capitaux propres de la catégorie « Disponibles à la vente », l'indication objective inclurait également une baisse importante ou prolongée de la juste valeur inférieure à leur coût. Lorsqu'il y a des indices de dépréciation, la perte cumulée (soit la différence entre le coût d'acquisition et la juste valeur actuelle, diminuée de toute perte préalablement comptabilisée) est sortie des autres éléments du résultat global de l'état combiné du résultat global et comptabilisée à l'état combiné du résultat. Les pertes de valeur sur des titres de capitaux propres ne sont pas contrepassées par l'entremise de l'état combiné du résultat, et les augmentations de la juste valeur après dépréciation sont enregistrées directement dans les autres éléments du résultat global à l'état combiné du résultat global. Toute perte de valeur sur les titres ayant subi une dépréciation antérieure est directement comptabilisée à l'état combiné du résultat.

g) Immobilisations corporelles et immeubles de placement

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles comprennent les terrains, les bâtiments, le matériel informatique, le mobilier, l'agencement et autres ainsi que les améliorations locatives. Ces immobilisations sont comptabilisées au coût, diminué, le cas échéant, de l'amortissement cumulé et des pertes de valeur, et sont amorties en fonction de la durée d'utilité attendue du bien selon la méthode de l'amortissement linéaire.

Le montant amortissable d'une immobilisation est déterminé après déduction de sa valeur résiduelle nette des coûts de sortie. La durée d'utilité des immobilisations est généralement égale à la période d'utilité prévue du bien.

Les dotations aux amortissements concernant les immobilisations corporelles sont comptabilisées au poste « Frais autres que d'intérêts – Locaux, matériel et mobilier incluant l'amortissement » de l'état combiné du résultat.

Immeubles de placement

Les immeubles de placement sont des immeubles ou des terrains détenus en vue de générer des revenus de location ou de bénéficier de l'appréciation de leur valeur.

Les immeubles de placement sont comptabilisés au coût, diminué de l'amortissement cumulé, et sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire en fonction de leur durée d'utilité. Des transferts vers ou depuis la catégorie « Immeubles de placement » sont effectués dans les seuls cas de changements d'utilisation. Lors d'un transfert d'immobilisations corporelles de la catégorie « Immeubles de placement » vers la catégorie « Bâtiments », le coût ne change pas et demeure à la valeur comptable. Si un bâtiment détenu et occupé par le Mouvement Desjardins devient un immeuble de placement, il est comptabilisé selon les méthodes comptables applicables aux immeubles de placement.

Les dotations aux amortissements des immeubles de placement sont comptabilisées au poste « Revenus nets sur les autres placements » de l'état combiné du résultat.

Amortissement

Les immobilisations corporelles et les immeubles de placement sont amortis en fonction des durées d'amortissement suivantes :

	Durées d'amortissement
Terrains	Non amortissables
Bâtiments et immeubles de placement	5 à 80 ans
Matériel informatique	2 à 10 ans
Mobilier, agencement et autres	3 à 10 ans
Améliorations locatives	Durée prévue du bail

Lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments significatifs dont les durées d'utilité sont différentes ou qui procurent des avantages économiques selon un rythme différent, chaque élément est comptabilisé séparément et amorti selon la durée d'amortissement qui lui est propre.

Décomptabilisation

Les immobilisations corporelles et les immeubles de placement sont décomptabilisés lors de leur cession ou lorsque leur utilisation cesse de manière permanente et qu'aucun avantage économique futur n'est attendu. Les profits ou pertes résultant de la sortie ou de la vente d'immeubles sont comptabilisés à l'état combiné du résultat de l'exercice au cours duquel ils sont réalisés, au poste « Locaux, matériel et mobilier incluant l'amortissement » pour les immobilisations corporelles et au poste « Revenus nets sur les autres placements » pour les immeubles de placement.

Dépréciation

Les immobilisations corporelles et les immeubles de placement sont soumis à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. L'évaluation de l'existence de tels événements ou de telles conditions est assujettie au jugement de la direction.

NOTE 2 – PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

h) Goodwill et immobilisations incorporelles

Goodwill

Le goodwill représente l'excédent du prix d'achat sur la juste valeur des actifs acquis et des passifs repris identifiables lors d'un regroupement d'entreprises comptabilisé selon la méthode de l'acquisition.

À la date d'acquisition, le goodwill est affecté à une ou à plusieurs unités génératrices de trésorerie (UGT ou groupe d'UGT) susceptibles de retirer des avantages du regroupement. Un groupe d'UGT ne doit pas être plus grand qu'un secteur d'activité. Une UGT est le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres groupes d'actifs. Après l'évaluation initiale, le goodwill est évalué au coût, déduction faite de toute perte de valeur.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent celles qui sont acquises et générées en interne et elles sont comptabilisées initialement à leur coût. Le coût d'une immobilisation incorporelle acquise dans le cadre d'un regroupement d'entreprises correspond à sa juste valeur à la date de l'acquisition. Après la comptabilisation initiale, les immobilisations incorporelles sont évaluées au coût, diminué, le cas échéant, de l'amortissement cumulé et des pertes de valeur. Les dépenses relatives aux immobilisations incorporelles générées en interne, à l'exception des coûts de développement, sont comptabilisées en résultat lorsqu'elles sont engagées.

Le Mouvement Desjardins évalue si la durée d'utilité d'une immobilisation incorporelle est déterminée ou indéterminée. Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée comprennent principalement des logiciels et des relations clients et sont amorties de façon linéaire sur leur durée d'utilisation estimative, qui n'excède pas 40 ans. Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée comprennent principalement des marques de commerce et des licences.

Les profits ou pertes résultant de la décomptabilisation d'une immobilisation incorporelle correspondent à la différence entre les revenus nets de sortie et la valeur nette comptable de l'actif. Ils sont comptabilisés à l'état combiné du résultat, au poste « Frais autres que d'intérêts – Autres », lors de la décomptabilisation de l'actif.

i) Dépréciation des actifs non financiers

Le Mouvement Desjardins évalue à la date de clôture s'il existe une indication qu'un actif a pu se déprécier. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque la valeur comptable d'un actif excède son montant recouvrable.

La valeur recouvrable représente la plus élevée des deux valeurs suivantes : la juste valeur diminuée des coûts de sortie ou la valeur d'utilité. La juste valeur correspond à la meilleure estimation du montant qui peut être obtenu de la vente, nette des coûts de sortie, lors d'une transaction réalisée dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes. La valeur d'utilité est calculée selon la méthode la plus appropriée, généralement par l'actualisation des flux de trésorerie futurs recouvrables.

La perte de valeur comptabilisée, le cas échéant, à l'état combiné du résultat correspond à l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur le montant recouvrable. Les pertes de valeur sur un actif peuvent être reprises subséquemment et sont comptabilisées à l'état combiné du résultat de la période où elles sont constatées.

L'estimation de la valeur recouvrable d'un actif non financier visant à déterminer si ce dernier a subi une perte de valeur exige également de la direction qu'elle formule des estimations et des hypothèses, et toute modification de ces estimations et hypothèses pourrait avoir une incidence sur la détermination de la valeur recouvrable des actifs non financiers et, par conséquent, sur les résultats du test de dépréciation. Les principales estimations et hypothèses utilisées dans le calcul de la valeur recouvrable sont les flux de trésorerie futurs estimés sur la base des prévisions financières internes, les bénéfices futurs prévus, le taux de croissance et le taux d'actualisation.

Goodwill et immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée

Le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée font l'objet d'un test de dépréciation annuellement et dès qu'il y a un indice possible d'une perte de valeur.

Le test de dépréciation du goodwill et des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée est déterminé sur la base de la valeur recouvrable de l'immobilisation ou de chaque UGT (ou chaque groupe d'UGT) à laquelle le goodwill ou l'immobilisation incorporelle à durée d'utilité indéterminée se rapporte. Un jugement important doit être exercé pour estimer les données prises en compte dans le modèle utilisé pour déterminer le montant recouvrable de chaque immobilisation incorporelle à durée d'utilité indéterminée ou de chaque UGT.

Lorsque la valeur recouvrable de l'actif ou de l'UGT est inférieure à la valeur comptable, une perte de valeur est enregistrée à l'état combiné du résultat de l'exercice et comptabilisée en réduction de l'immobilisation incorporelle à durée d'utilité indéterminée ou, dans le cas d'une UGT, en réduction du goodwill affecté à l'UGT (ou au groupe d'UGT) en premier lieu, puis en réduction des autres actifs identifiables de l'UGT (ou du groupe d'UGT), au prorata de leur valeur comptable dans l'unité. L'affectation d'une perte de valeur aux actifs d'une UGT (ou d'un groupe d'UGT) ne doit toutefois pas avoir pour conséquence que la valeur comptable de ces derniers soit inférieure au plus élevé des montants suivants : la juste valeur de l'actif diminuée des coûts de vente, sa valeur d'utilité ou zéro.

Les pertes de valeur constatées sur le goodwill sont irréversibles.

NOTE 2 – PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

j) Acceptations et engagements de clients en contrepartie d'acceptations

Les engagements éventuels du Mouvement Desjardins en vertu d'acceptations figurent comme éléments de passif au bilan combiné. Le recours contre le client, dans le cas où un engagement de cette nature est appelé au remboursement, est comptabilisé à titre d'élément d'actif de valeur équivalente. Ces instruments financiers sont classés dans la catégorie « Prêts et créances ».

k) Classification des contrats d'assurance et d'investissement

Les contrats d'assurance sont des contrats qui transfèrent un risque d'assurance significatif à l'assureur lors de leur émission. Un risque d'assurance est transféré lorsque les filiales d'assurance acceptent d'indemniser le titulaire d'une police si un événement futur incertain spécifié au contrat l'affecte de façon défavorable. Tous les contrats qui ne respectent pas la définition d'un contrat d'assurance établie par les IFRS sont classés à titre de contrats d'investissement ou de contrats de services. Les contrats d'investissement sont des contrats qui comportent un risque financier, mais aucun risque d'assurance significatif. Les contrats émis par les filiales d'assurance qui transfèrent un risque d'assurance significatif sont classés à titre de contrats d'assurance conformément à l'IFRS 4, *Contrats d'assurance*. Sinon, les contrats émis par les filiales d'assurance sont classés à titre de contrats d'investissement conformément à l'International Accounting Standard (IAS) 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*, ou de contrats de services conformément à l'IAS 18, *Produits des activités ordinaires*.

Une fois qu'un contrat a été classé à titre de contrat d'assurance, il demeure un contrat d'assurance même si le risque d'assurance qu'il comporte diminue considérablement pendant sa durée de vie. Par contre, un contrat d'investissement peut être reclassé à titre de contrat d'assurance après son émission si le risque d'assurance qu'il comporte devient significatif.

Les passifs des contrats d'assurance et d'investissement sont décomptabilisés lorsque l'obligation précisée au contrat est acquittée ou annulée ou qu'elle a expiré.

I) Passifs des contrats d'assurance et d'investissement

Les passifs des contrats d'assurance et d'investissement comprennent les passifs des contrats des filiales d'assurance de personnes et des filiales d'assurance de dommages.

Passif des contrats d'assurance de personnes

Le passif des contrats d'assurance de personnes se compose des provisions techniques, des prestations à payer, des provisions pour sinistres non déclarés, des provisions pour participations et ristournes ainsi que des dépôts des titulaires de police.

Les provisions techniques représentent les montants qui, ajoutés aux primes et aux revenus nets de placement futurs estimatifs, permettront aux filiales d'assurance de personnes d'honorer toutes les obligations relatives aux prestations, aux participations revenant aux titulaires de police, aux impôts et taxes (autres que les impôts sur les excédents) et aux frais connexes futurs estimatifs. Il revient à l'actuaire désigné de chacune des filiales d'assurance de personnes d'évaluer le montant des provisions techniques nécessaire pour couvrir ces engagements. Les provisions techniques de ces filiales sont déterminées selon la méthode canadienne axée sur le bilan (MCAB), conformément à la pratique actuarielle reconnue au Canada, et elles sont égales à la valeur au bilan combiné des éléments d'actifs qui les soutiennent.

Le calcul des provisions techniques nécessite l'établissement d'hypothèses concernant le moment où entreront en jeu de nombreux éléments, dont les décès, les invalidités, les revenus de placement, l'inflation, les résiliations de contrat, les frais, les impôts, les primes, les commissions et les participations destinées aux titulaires de police ainsi que les sommes qu'ils représentent. Les filiales d'assurance de personnes utilisent des hypothèses établies selon les meilleures estimations des résultats techniques futurs, mais dont certaines ont trait à des événements susceptibles de se produire dans un avenir lointain, et elles devront éventuellement être rajustées en fonction des informations reçues ultérieurement.

En vertu de la MCAB, le calcul des provisions techniques des filiales d'assurance de personnes est fondé sur une projection explicite des flux de trésorerie tirée des hypothèses courantes les plus probables pour chaque composante de ces flux et chaque éventualité importante. Chaque hypothèse non économique est rajustée afin qu'elle tienne compte d'une marge pour écart défavorable. En ce qui concerne le rendement des placements, la provision pour écarts défavorables est déterminée à l'aide de scénarios de taux de rendement qui tiennent compte de l'incertitude liée aux prévisions relatives aux taux d'intérêt sur le réinvestissement des flux de trésorerie futurs concernant la non-coordination des flux de trésorerie. Ces scénarios sont établis au moyen d'un modèle déterministe qui comprend les tests prescrits par les normes actuarielles du Canada. Pour ce qui est des garanties minimales relatives aux produits de fonds distincts, la provision pour écarts défavorables est déterminée au moyen d'une modélisation stochastique.

Les flux de trésorerie utilisés dans l'évaluation actuarielle prévoient un rajustement des flux de trésorerie bruts des contrats de façon à refléter les flux de trésorerie projetés des cessions en réassurance. L'incidence des cessions en réassurance sur les flux de trésorerie varie en fonction du montant cédé en réassurance, de la structure des traités de réassurance, des avantages économiques prévus des flux de trésorerie provenant de ces traités et de l'incidence des marges pour écarts défavorables.

La période utilisée relativement à la projection des flux de trésorerie correspond à la durée des contrats en ce qui a trait à la plupart des contrats d'assurance. Une période de projection plus courte peut être utilisée pour certains types de contrats. Cette période est toutefois limitée à la durée du passif au cours de laquelle les filiales d'assurance de personnes sont exposées à un risque important sans possibilité de rajuster des primes ou des charges liées au contrat concerné.

Passif des contrats d'assurance de dommages

Le passif des contrats d'assurance de dommages comprend les primes non acquises et les provisions pour sinistres et frais de règlement.

Les primes non acquises représentent la portion des primes restante à courir à la date de clôture.

NOTE 2 – PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

I) Passifs des contrats d'assurance et d'investissement (suite)

Passif des contrats d'assurance de dommages (suite)

Les filiales d'assurance de dommages font face à un risque de tarification dans la mesure où les primes non acquises pourraient être insuffisantes pour couvrir les coûts futurs relatifs aux contrats. Les coûts de sinistres futurs, les frais connexes, les revenus de placement et les bénéfices prévus en relation avec les primes non acquises font l'objet d'une évaluation régulière.

Les provisions pour sinistres et frais de règlement relatives aux polices d'assurance des filiales d'assurance de dommages sont estimées au moyen de techniques actuarielles qui prennent en considération les hypothèses les plus probables, compte tenu des données actuellement connues, lesquelles font l'objet d'une révision et d'une mise à jour régulières. Tout redressement qui en résulte est comptabilisé à l'état combiné du résultat de l'exercice au cours duquel la révision a eu lieu. Les provisions pour sinistres et frais de règlement sont présentées sur une base actualisée en utilisant le taux des actifs sous-jacents et en incluant une marge pour écarts défavorables.

Passif des contrats d'investissement

Le passif des contrats d'investissement est comptabilisé au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les sommes reçues des clients sont comptabilisées initialement au bilan combiné à titre de passif, au poste « Passifs des contrats d'assurance et d'investissement ». Par la suite, les sommes reçues des clients et les retraits sont enregistrés directement à titre de rajustement du passif au poste « Passifs des contrats d'assurance et d'investissement » du bilan combiné.

Éléments de participation discrétionnaire

Certains contrats d'assurance des filiales d'assurance de personnes comportent un élément de participation discrétionnaire qui permet aux titulaires de police de participer à la rentabilité associée à ces contrats. Ces derniers procurent le droit contractuel de recevoir des prestations complémentaires en tant que supplément aux prestations garanties. Les filiales d'assurance de personnes ont choisi de ne pas comptabiliser distinctement la portion participative de ces contrats. Le montant cumulatif des excédents attribuables à ces contrats est présenté au poste « Participations ne donnant pas le contrôle » du bilan combiné.

Réassurance

Les filiales d'assurance de personnes ont recours à des ententes de réassurance relativement aux contrats dont le capital assuré dépasse certains maximums qui varient selon la nature des activités. De plus, elles souscrivent une protection additionnelle de réassurance à l'égard des événements catastrophiques de grande envergure.

Dans le but de réduire le risque lié à la volatilité des taux de sinistres, les filiales d'assurance de dommages ont recours à des ententes de réassurance avec plusieurs réassureurs de façon à limiter l'incidence sur un risque en particulier ou sur un ensemble de risques à la suite d'un événement majeur.

De telles ententes de réassurance n'ont pas pour effet de libérer les filiales d'assurance de leurs obligations envers les assurés.

Les revenus de primes des contrats d'assurance et les charges relatives aux sinistres, aux prestations et aux variations des passifs des contrats d'assurance liés aux contrats faisant l'objet d'ententes de réassurance sont présentés nets des montants cédés aux réassureurs à l'état combiné du résultat.

La part des réassureurs dans le passif des contrats d'assurance est présentée au poste « Actifs de réassurance » du bilan combiné, au même moment et selon des bases conformes à celles employées pour établir l'élément de passif correspondant. Cet actif de réassurance est composé de la part des réassureurs dans les provisions techniques et les provisions pour prestations, participations et ristournes en ce qui a trait aux activités d'assurance de personnes, et de la part des réassureurs dans les primes non acquises et les provisions pour sinistres et frais de règlement en ce qui a trait aux activités d'assurance de dommages.

L'actif de réassurance fait l'objet d'un test de dépréciation annuel. S'il existe une indication objective que cet actif s'est déprécié par suite d'un événement survenu après la comptabilisation initiale, les filiales d'assurance ramènent sa valeur comptable au montant recouvrable et comptabilisent la perte qui en résulte à l'état combiné des résultats, au poste « Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance et d'investissement ».

m) Fonds distincts

Certains contrats d'assurance permettent à leur titulaire d'effectuer des placements dans des fonds distincts détenus par une des filiales d'assurance de personnes à leur intention. Les titulaires de ces contrats assument les risques et bénéficient des avantages découlant de la propriété de ces placements même s'ils sont détenus par cette filiale. En conséquence, l'actif net et le passif net des fonds distincts sont présentés sur une ligne particulière du bilan combiné. Les placements des fonds distincts sont évalués et comptabilisés à la juste valeur à la date de clôture, qui est établie selon les méthodes énoncées à la section b) « Actifs et passifs financiers ». De plus, si un fonds distinct exerce un contrôle sur un fonds commun de placement dans lequel des sommes ont été investies, ce dernier est consolidé dans l'actif net des fonds distincts. Un passif correspondant aux droits des titulaires de contrat dans l'actif net des fonds distincts est également comptabilisé distinctement.

n) Obligations subordonnées

Les obligations subordonnées sont classées dans la catégorie « Passifs financiers au coût amorti ».

NOTE 2 – PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

o) Provisions

Les provisions constituent des passifs dont l'échéance ou le montant est incertain. Une provision est comptabilisée lorsque le Mouvement Desjardins a une obligation (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé dont l'extinction devrait se traduire par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Le montant de l'obligation est actualisé si l'effet de la valeur temporelle de l'argent est significatif.

Les provisions reposent sur la meilleure estimation par la direction des montants qui seront nécessaires pour régler l'obligation à la date de clôture, compte tenu des incertitudes et des risques pertinents. En raison du caractère prospectif de ces estimations, la direction doit faire appel à son jugement pour prévoir le moment de la réalisation et le montant des flux de trésorerie futurs. Les résultats réels pourraient être sensiblement différents des prévisions.

Les dotations et reprises de provisions sont comptabilisées en résultat aux postes correspondant à la nature des dépenses couvertes.

p) Instruments financiers dérivés et activités de couverture

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Les instruments financiers dérivés sont des contrats financiers dont la valeur dépend d'éléments d'actif, de taux d'intérêt, de cours de change ou d'indices financiers. La grande majorité des contrats d'instruments financiers dérivés du Mouvement Desjardins est négociée de gré à gré avec la contrepartie et comprend les contrats de change à terme, les swaps de devises et de taux d'intérêt, les swaps sur défaillance de crédit, les swaps sur rendement total, les contrats de garantie de taux d'intérêt et les options sur devises, sur taux d'intérêt et sur indices boursiers. Les autres transactions sont effectuées dans le cadre d'échanges réglementés et comprennent principalement des contrats à terme normalisés. Les types de contrats utilisés sont définis à la note 20 « Instruments financiers dérivés et activités de couverture ».

Les instruments financiers dérivés, y compris les dérivés incorporés devant être comptabilisés distinctement, sont comptabilisés à la juste valeur au bilan combiné.

Les dérivés incorporés sont séparés de leur contrat hôte et comptabilisés à titre de dérivés lorsque : a) les caractéristiques économiques et les risques qu'ils présentent ne sont pas étroitement liés à ceux que présente le contrat hôte; b) le dérivé incorporé présente les mêmes conditions qu'un instrument séparé; c) l'instrument ou le contrat hybride n'est pas comptabilisé à la juste valeur avec les variations aux résultats combinés. Les dérivés incorporés devant être comptabilisés distinctement sont mesurés à la juste valeur, et les variations de leur juste valeur sont comptabilisées au poste « Revenus (pertes) nets sur les titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat » de l'état combiné du résultat.

Le Mouvement utilise les instruments financiers dérivés à des fins de transaction ou de gestion de l'actif et du passif.

Les instruments financiers détenus à des fins de transaction sont utilisés afin de répondre à la demande des membres et des clients et pour permettre au Mouvement Desjardins de générer des revenus sur ses propres activités de transaction. Ces instruments financiers dérivés sont comptabilisés à la juste valeur au bilan combiné, et les variations de leur juste valeur sont comptabilisées au poste « Revenus (pertes) nets sur les titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat » de l'état combiné du résultat.

Les instruments financiers détenus à des fins de gestion de l'actif et du passif visent à gérer les risques actuels ou prévus liés au risque de marché. Ces instruments permettent au Mouvement Desjardins de transférer, de modifier ou de réduire des risques liés aux taux d'intérêt et à la devise auxquels sont exposés les actifs et passifs figurant au bilan combiné ainsi que les engagements fermes et les opérations prévues.

ACTIVITÉS DE COUVERTURE

Le Mouvement Desjardins désigne principalement ses instruments financiers dérivés comme étant dans une relation de couverture de juste valeur ou de flux de trésorerie.

Lorsque les instruments financiers dérivés sont utilisés à des fins de gestion de l'actif et du passif, il faut déterminer si la comptabilité de couverture est appropriée à chacun d'eux. Pour être admissible à cette comptabilité, une relation de couverture doit être désignée et documentée dès le moment de sa mise en place. Cette documentation doit notamment porter sur la stratégie spécifique de gestion du risque, l'actif, le passif ou les flux de trésorerie qui font l'objet de la couverture ainsi que la mesure de l'efficacité de cette couverture. Ainsi, chaque relation de couverture doit être soumise régulièrement, et de façon individuelle, à un test d'efficacité afin que l'on puisse déterminer avec une assurance raisonnable si elle est efficace et continuera de l'être. L'instrument financier dérivé doit s'avérer hautement efficace pour compenser les variations de la juste valeur ou des flux de l'élément couvert attribuables au risque faisant l'objet de la couverture.

Le Mouvement Desjardins peut également utiliser des instruments financiers dérivés à titre de couverture économique de certaines opérations dans des situations où celles-ci ne répondent pas aux conditions de la comptabilité de couverture ou qu'il fait le choix de ne pas appliquer la comptabilité de couverture. Dans de telles circonstances, les instruments financiers dérivés sont classés comme étant « Détenus à des fins de transaction » et les gains et pertes réalisés ou non réalisés sont comptabilisés à l'état combiné du résultat, au poste « Revenus (pertes) nets sur les titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat ».

La désignation d'un instrument financier dérivé à titre d'instrument de couverture prend fin dans les cas suivants : l'élément couvert est vendu ou vient à échéance; l'instrument financier dérivé fait l'objet d'un rachat ou vient à échéance; la couverture n'est plus efficace; ou le Mouvement Desjardins met fin à la désignation de couverture ou s'attend à ce que la transaction prévue ne se réalise pas.

NOTE 2 – PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

p) Instruments financiers dérivés et activités de couverture (suite)

ACTIVITÉS DE COUVERTURE (suite)

Les instruments de couverture qui satisfont aux critères stricts de la comptabilité de couverture sont comptabilisés de la manière suivante :

Couverture de juste valeur

Les opérations de couverture de juste valeur ont principalement trait à des swaps de taux d'intérêt couvrant les variations de juste valeur d'un instrument financier à taux fixe par suite de la variation des taux d'intérêt sur le marché. La variation de la juste valeur des instruments financiers dérivés de couverture compense la variation de la juste valeur des éléments couverts faisant l'objet de la couverture. Le Mouvement Desjardins utilise des stratégies de couverture de juste valeur pour ses portefeuilles de valeurs mobilières, de prêts et de dépôts.

Lors d'une opération de couverture de juste valeur, la variation de la juste valeur de l'instrument financier dérivé de couverture est comptabilisée à l'état combiné du résultat, au poste « Revenus (pertes) nets sur les titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat », tout comme les changements de la juste valeur de l'actif ou du passif couvert attribuables au risque couvert. Le montant du gain ou de la perte attribuable au risque couvert est appliqué à la valeur comptable de l'élément couvert. Lorsque les variations de la juste valeur de l'instrument financier dérivé de couverture et de l'élément couvert ne se compensent pas entièrement, le montant en résultant, qui représente la portion inefficace de la relation, est comptabilisé au poste « Revenus (pertes) nets sur les titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat » de l'état combiné du résultat.

Lors de la cessation d'une relation de couverture de juste valeur, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée de façon prospective. L'élément couvert n'est plus ajusté pour refléter la juste valeur de l'effet du risque désigné. Les ajustements comptabilisés antérieurement à l'élément couvert sont amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif et sont comptabilisés à l'état combiné du résultat, dans le revenu net d'intérêts, en suivant l'instrument sous-jacent, selon la durée restante de l'élément couvert, sauf si l'élément couvert n'existe plus, auquel cas les ajustements au titre de l'effet du risque désigné sont immédiatement comptabilisés au poste « Revenus (pertes) nets sur les titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat » de l'état combiné du résultat.

Couverture de flux de trésorerie

Les opérations de couverture de flux de trésorerie ont principalement trait à des swaps de taux d'intérêt couvrant les variations des flux de trésorerie futurs générés par un instrument financier à taux variable. Les instruments financiers dérivés de couverture réduisent la variabilité des flux de trésorerie futurs sur l'élément couvert. Le Mouvement Desjardins utilise des stratégies de couverture de flux de trésorerie pour ses portefeuilles de prêts, de dépôts et de valeurs mobilières.

Pour une opération de couverture de flux de trésorerie, les gains et les pertes découlant de la variation de juste valeur de la partie efficace de l'instrument financier dérivé sont présentés dans les autres éléments du résultat global, au poste « Pertes nettes sur les instruments financiers dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie », jusqu'à ce que l'élément couvert soit comptabilisé à l'état combiné du résultat. Cette variation est alors comptabilisée à l'état combiné du résultat, dans le revenu net d'intérêts, en suivant l'instrument sous-jacent. La partie inefficace des opérations de couverture de flux de trésorerie est comptabilisée immédiatement à l'état combiné du résultat, au poste « Revenus (pertes) nets sur les titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat ».

Lorsqu'une relation de couverture de flux de trésorerie ne répond plus aux conditions d'application de la comptabilité de couverture, le Mouvement Desjardins cesse de façon prospective d'appliquer cette comptabilité. Les gains ou pertes comptabilisés au cumul des autres éléments du résultat global sont amortis dans les comptes de résultat, dans le revenu net d'intérêts, en suivant l'instrument sous-jacent, selon la durée résiduelle prévue de la relation de couverture ayant fait l'objet d'une cessation. Si un élément couvert désigné est vendu ou vient à échéance avant que l'instrument financier dérivé connexe prenne fin, la totalité des gains ou des pertes est constatée immédiatement dans les comptes de résultat, au poste « Revenus (pertes) nets sur les titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat ».

q) Garanties financières

Une garantie financière représente un contrat ou une convention d'indemnisation qui pourrait éventuellement obliger une entité du Mouvement Desjardins à effectuer des paiements à son bénéficiaire à la suite d'une perte subie en raison de la défaillance d'une tierce partie spécifiée à effectuer un paiement à l'échéance en vertu des dispositions initiales ou modifiées de l'instrument d'emprunt.

Les garanties financières sont initialement comptabilisées dans les états financiers combinés à titre de passifs correspondant à la juste valeur de l'engagement découlant de l'émission de la garantie. Après la comptabilisation initiale, la garantie est mesurée selon le plus élevé des montants suivants :

- i) le montant initialement comptabilisé diminué, le cas échéant, des amortissements cumulés des frais comptabilisés à l'état combiné du résultat; ou
- ii) la meilleure estimation des sorties de fonds nécessaires pour régler toute obligation financière découlant de la garantie.

Si une garantie financière satisfait à la définition de dérivé, elle est évaluée à la juste valeur lors de chaque date de clôture et présentée comme un instrument financier dérivé. Les garanties présentées comme des instruments financiers dérivés sont un type de dérivé de crédit négocié hors Bourse qui permet de transférer le risque de crédit d'un instrument financier sous-jacent d'une partie à une autre.

La valeur comptable des garanties ne reflète pas le montant maximal potentiel des paiements futurs au titre des garanties. Aussi, le Mouvement Desjardins continue-t-il de les considérer comme des instruments de crédit hors bilan.

NOTE 2 – PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

r) Réserves

Les réserves figurant dans les capitaux propres proviennent principalement des caisses. Elles sont basées sur le solde des réserves au 31 décembre de l'exercice précédent et sur les projets de partage des excédents de cet exercice, qui doivent être approuvés par l'assemblée générale des membres de chacune des caisses au cours des quatre mois suivant la fin de l'exercice.

La réserve de stabilisation d'une caisse et celle de la Fédération se composent des sommes affectées par la caisse ou la Fédération, selon le cas, à même les excédents d'une année. Les montants affectés à la réserve de stabilisation d'une caisse servent essentiellement au paiement de l'intérêt sur les parts permanentes qu'elle a émises, en cas d'insuffisance des excédents annuels de cette caisse. Les montants affectés à la réserve de stabilisation de la Fédération servent essentiellement au paiement de l'intérêt sur les parts permanentes émises par une caisse, en cas d'insuffisance des sommes affectées à la réserve de stabilisation de cette dernière, et au paiement de l'intérêt sur les parts de capital F émises par la Fédération, en cas d'insuffisance des excédents annuels de celle-ci.

La réserve pour ristournes éventuelles est constituée des sommes affectées par les caisses. Cette réserve leur permet de gérer, au fil du temps, l'incidence des variations des excédents annuels sur le versement de ristournes aux membres.

La réserve générale représente principalement les sommes affectées par les caisses, la Fédération, le FSD et la Caisse centrale Desjardins. Cette réserve ne peut servir qu'à combler un déficit et ne peut être partagée entre les membres ni entamée par le versement d'une ristourne. Les autres réserves sont constituées principalement de sommes affectées par les caisses qui pourront être prises en compte dans le calcul du projet de partage seulement au moment de la réalisation par les caisses des éléments affectés antérieurement à ces réserves.

s) Comptabilisation des revenus

Les revenus sont comptabilisés dans la mesure où il est probable que les avantages économiques seront versés au Mouvement Desjardins et qu'ils peuvent être mesurés de manière fiable. En plus des éléments mentionnés dans la section b) « Actifs et passifs financiers », les critères de comptabilisation spécifiques suivants doivent également être satisfaits avant que les revenus soient comptabilisés.

Revenu net d'intérêts

Les revenus et frais d'intérêts proviennent principalement du secteur Particuliers et Entreprises et de la rubrique Autres. Ils sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif pour tous les instruments financiers évalués au coût amorti, les actifs financiers portant intérêt de la catégorie « Disponibles à la vente » et les instruments financiers de la catégorie « À la juste valeur par le biais du compte de résultat ».

La méthode du taux d'intérêt effectif est un mode de calcul du coût amorti d'un actif ou d'un passif financier et de répartition des revenus ou des frais d'intérêts sur la période concernée. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, le cas échéant, sur une période plus courte, de manière à obtenir la valeur comptable nette de ce dernier.

Lors du calcul du taux d'intérêt effectif, le Mouvement Desjardins estime les flux de trésorerie compte tenu de toutes les conditions contractuelles de l'instrument financier (par exemple, les options de remboursement anticipé), mais ne tient pas compte des pertes sur créances futures. Le calcul prend en compte les coûts et revenus de transaction entre les parties au contrat ainsi que les primes ou escomptes. Les coûts et revenus de transaction qui font partie intégrante du taux effectif du contrat tels que les frais de dossier ou les commissions d'apporteurs d'affaires sont assimilés à des compléments d'intérêts.

Primes

Les primes brutes liées aux contrats d'assurance des filiales d'assurance de personnes sont comptabilisées à titre de revenus lorsqu'elles deviennent exigibles. Dès que ces primes sont constatées, une provision actuarielle est établie et comptabilisée dans le passif, au poste « Passifs des contrats d'assurance et d'investissement ». Les primes sont présentées déduction faite des primes cédées en vertu des contrats de réassurance au poste « Primes nettes » de l'état combiné du résultat.

Les primes brutes relatives aux contrats d'assurance des filiales d'assurance de dommages sont comptabilisées à titre de revenus proportionnellement à la durée des contrats. Les primes sont présentées déduction faite des primes cédées en vertu des contrats de réassurance au poste « Primes nettes » de l'état combiné du résultat. La portion des primes restant à courir à la date de clôture est présentée au poste « Passifs des contrats d'assurance et d'investissement » du bilan combiné.

Frais de service, de commissions, de courtage et autres

Le Mouvement Desjardins perçoit des revenus tirés des frais de service, de commissions et de courtage relatifs à une vaste gamme de services et de produits qu'il offre à ses membres et à ses clients.

Les frais de service, de commissions, de courtage et de fonds de placement sont comptabilisés une fois que le service a été exécuté ou que le produit a été livré. Ces revenus sont comptabilisés aux postes « Frais de service sur les dépôts et paiements » et « Services de courtage et de fonds de placement » de l'état combiné du résultat.

Les commissions de syndication de prêts sont comptabilisées à titre de revenus à la signature de l'entente de syndication, à moins que le rendement du prêt conservé par le Mouvement Desjardins ne soit inférieur à celui d'autres établissements de crédit comparables participant au financement. Dans de tels cas, une fraction appropriée de la commission est reportée selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Ces revenus sont comptabilisés au poste « Commissions sur prêts et cartes de crédit » de l'état combiné du résultat.

NOTE 2 – PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

s) Comptabilisation des revenus (suite)

Frais de service, de commissions, de courtage et autres (suite)

Les commissions et frais provenant de la négociation ou de la participation à la négociation d'une transaction pour le compte d'un tiers tels que l'agencement de l'acquisition d'actions ou d'autres valeurs mobilières, ou l'achat ou la vente d'entreprises sont reconnus à l'issue de la transaction sous-jacente. Les revenus de ces commissions sont comptabilisés au poste « Services de courtage et de fonds de placement » de l'état combiné du résultat.

Les revenus de commissions sur prêts et cartes de crédit sont enregistrés au poste « Commissions sur prêts et cartes de crédit » de l'état combiné du résultat.

Les honoraires de gestion de portefeuilles et liés à d'autres services sont comptabilisés sur la base des contrats de services applicables, au prorata de la période pendant laquelle le service est exécuté. Les revenus provenant de la gestion de portefeuilles sont comptabilisés au poste « Honoraires de gestion et de services de garde » de l'état combiné du résultat.

Les honoraires de gestion d'actifs liés aux fonds d'investissement sont comptabilisés au prorata de la période pendant laquelle le service est exécuté. Le même principe est appliqué à la gestion de patrimoine, à la planification financière et aux services de garde qui sont exécutés en continu pendant une longue période. Les revenus provenant de la gestion d'actifs sont enregistrés au poste « Honoraires de gestion et de services de garde » de l'état combiné du résultat.

Les revenus de dividendes sont comptabilisés lorsque le droit du Mouvement Desjardins d'en recevoir le paiement est établi.

t) Biens sous gestion et sous administration

Les biens sous gestion et sous administration sont détenus par les clients, à leur propre bénéfice. Ces actifs ne figurent donc pas au bilan combiné du Mouvement Desjardins. Les revenus provenant de ces services de gestion sont comptabilisés au poste « Honoraires de gestion et de services de garde » de l'état combiné du résultat lorsque le service a été exécuté.

u) Conversion de devises

Les éléments d'actif et de passif monétaires libellés en devises étrangères sont convertis en dollars canadiens au cours de change en vigueur à la date de clôture. Les éléments d'actif et de passif non monétaires évalués au coût historique sont convertis au cours de change applicable à la date de la transaction, tandis que ceux qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change en vigueur à la date à laquelle cette valeur a été déterminée. Les revenus et frais sont convertis au cours de change moyen de l'exercice. Les gains et pertes, réalisés ou non, résultant de ces conversions sont comptabilisés à l'état combiné du résultat, au poste « Autres revenus – Autres ». Toutefois, les gains et pertes non réalisés sur les instruments financiers non monétaires classés comme étant « Disponibles à la vente » ainsi que les gains et pertes sur des dérivés désignés comme instruments de couverture de flux de trésorerie sont présentés dans les autres éléments de l'état combiné du résultat global.

v) Contrats de location

En vertu d'un contrat de location-financement, le bailleur transfère au preneur l'essentiel des risques et des avantages de l'actif. Ce type de contrat s'analyse comme un financement accordé au preneur pour l'achat d'un bien. Par opposition, en vertu d'un contrat de location simple, le bailleur conserve l'essentiel des risques et des avantages de l'actif donné en location. Le Mouvement Desjardins fait partie principalement de contrats de location simple. La comptabilisation des contrats de location simple dépend de sa position en tant que partie prenante au contrat :

Bailleur

Lorsque le Mouvement Desjardins agit à titre de bailleur, les revenus locatifs provenant des contrats de location simple sont comptabilisés de façon linéaire sur la durée du contrat de location au poste « Revenus nets sur les autres placements » et l'actif loué demeure comptabilisé au bilan combiné. Les coûts directs initiaux engagés lors de la négociation et de la rédaction d'un contrat de location simple sont ajoutés à la valeur comptable de l'actif loué et sont comptabilisés sur la période de location de la même façon que les revenus locatifs. Les loyers conditionnels sont comptabilisés dans les résultats de l'exercice au cours duquel ils sont acquis.

Preneur

Lorsque le Mouvement Desjardins agit à titre de preneur, le bien n'est pas comptabilisé à l'actif. Les paiements effectués au titre des contrats de location simple sont comptabilisés en charges sur une base linéaire jusqu'à l'échéance du contrat au poste « Locaux, matériel et mobilier incluant l'amortissement » de l'état combiné du résultat.

NOTE 2 – PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

w) Impôts sur les excédents

La charge d'impôt sur les excédents comprend la charge d'impôt exigible et la charge d'impôt différé. Les impôts sur les excédents sont comptabilisés à l'état combiné du résultat, sauf s'ils concernent des éléments qui ont été comptabilisés hors résultat directement à l'état combiné du résultat global ou à l'état combiné des variations des capitaux propres. Dans ce cas, les impôts sur les excédents sont aussi comptabilisés hors résultat à l'exception des conséquences fiscales des dividendes et de la rémunération sur le capital social lorsque certaines conditions sont respectées.

Le calcul de la charge d'impôt sur les excédents est fondé sur le traitement fiscal prévu des transactions. Pour déterminer les éléments actuels et futurs de cette charge, la direction doit exercer son jugement afin d'établir des hypothèses concernant les dates auxquelles les actifs et passifs d'impôt différé seront contrepassés. Un jugement important doit être exercé pour interpréter les lois fiscales pertinentes pour déterminer la charge d'impôt. Si l'interprétation du Mouvement Desjardins diffère de celle des autorités fiscales ou si les dates des contrepassations ne correspondent pas aux prévisions, la provision pour impôts sur les excédents pourrait augmenter ou diminuer au cours des exercices suivants.

IMPÔT EXIGIBLE

Les actifs et passifs d'impôt exigible de l'exercice et des exercices précédents sont évalués sur la base du montant que le Mouvement Desjardins s'attend à recouvrer auprès des administrations fiscales ou à payer à celles-ci. Les taux d'impôt et règles fiscales appliqués pour déterminer ces montants sont ceux qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

IMPÔT DIFFÉRÉ

L'impôt différé est comptabilisé selon la méthode bilancielle du report variable pour toutes les différences temporelles existant à la date de clôture entre la base fiscale des actifs et des passifs et leur valeur comptable au bilan combiné.

Des passifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toutes les différences temporelles imposables, sauf :

- i) lorsque le passif d'impôt différé résulte de la reconnaissance initiale du goodwill ou de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui, lorsqu'elle survient, n'affecte pas le résultat comptable ni le bénéfice imposable ni la perte fiscale; et
- ii) pour les différences temporelles imposables liées à des participations dans les filiales, lorsque la date à laquelle la différence temporelle s'inversera peut être contrôlée et qu'il est probable que la différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Des actifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toutes les différences temporelles déductibles ainsi que tous les reports prospectifs de pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable que sera disponible un bénéfice imposable auquel ces différences temporelles déductibles, reports prospectifs de pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés, sauf :

- i) quand l'actif d'impôt différé lié à la différence temporelle déductible est généré par la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui, à la date de la transaction, n'affecte pas le résultat comptable ni le bénéfice imposable ni la perte fiscale; et
- ii) pour les différences temporelles déductibles liées à des participations dans les filiales, entreprises associées et coentreprises. Des actifs d'impôt différé ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable que la différence temporelle s'inversera dans un avenir prévisible et qu'il existera un bénéfice imposable auquel la différence temporelle pourra être imputée.

La valeur comptable des actifs d'impôt différé est revue lors de chaque date de clôture et réduite dans la mesure où il ne paraît plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant soit disponible pour permettre l'utilisation de l'avantage de la totalité ou d'une partie d'un actif d'impôt différé. Les actifs d'impôt différé non reconnus sont réappréciés lors de chaque date de clôture et reconnus dans la mesure où il devient probable qu'un bénéfice futur imposable permettra de les recouvrer.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue pendant l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt (et des règles fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont compensés s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible et que cet impôt différé concerne la même entité imposable et la même autorité fiscale.

x) Provision pour ristournes aux membres

Le conseil d'administration de chaque caisse recommande pour approbation le projet de partage des excédents à son assemblée générale annuelle des membres, qui a lieu au cours des quatre mois suivant la fin de l'exercice. Le montant du versement des ristournes en fait partie. Le montant de la provision est estimé en fonction, notamment, des excédents réalisés au cours de l'exercice par les caisses et en prenant en considération l'encadrement financier portant sur l'affectation des excédents en lien avec le plan de capitalisation du Mouvement Desjardins, qui fixe les cibles de capitalisation. L'écart entre le montant des ristournes réellement versées, en espèces ou en parts, à la suite des diverses assemblées générales des caisses et le montant de la provision estimée est imputé aux résultats combinés de l'exercice où les versements ont lieu.

La base de répartition des ristournes est fonction des intérêts enregistrés sur les prêts et dépôts, de l'encours moyen des fonds de placement Desjardins, des placements garantis liés aux marchés, des prêts Accord D que le membre a obtenus par l'intermédiaire de la caisse et des frais perçus du membre selon les divers services utilisés. Le projet de partage des excédents prend en compte un programme qui permet aux membres, à leur choix, de recevoir leurs ristournes sous forme de parts, qui sont alors bonifiées par rapport à celles versées en espèces. Qu'elles soient versées sous forme de parts ou en espèces, les ristournes sont comptabilisées au poste « Provision pour ristournes aux membres » de l'état combiné du résultat. Les caisses peuvent verser des ristournes lorsque les exigences légales et réglementaires sont respectées. La provision pour ristournes aux membres est principalement attribuée au secteur Particuliers et Entreprises.

NOTE 2 – PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

y) Avantages du personnel

AVANTAGES À COURT TERME

Les avantages à court terme comprennent les salaires et commissions, les cotisations sociales et certaines primes payables au cours des 12 mois suivant la clôture de l'exercice. Une charge est comptabilisée au titre de ces avantages sur la période au cours de laquelle les services ayant donné droit à ces avantages ont été rendus.

AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

Régimes de retraite et autres régimes

Le Mouvement Desjardins offre à la majorité de ses employés des régimes de retraite ainsi qu'un régime excédentaire de retraite à prestations définies. Il offre également des régimes d'assurance maladie, d'assurance de soins dentaires et d'assurance vie aux employés qui prennent leur retraite ainsi qu'aux personnes à leur charge.

Le coût de ces régimes est comptabilisé à l'état combiné du résultat et se compose du coût des services courants et, du coût des services passés et des intérêts nets sur les passifs nets au titre des régimes à prestations définies. Le coût des services passés découlant de la modification ou de la réduction des régimes est comptabilisé immédiatement à l'état combiné du résultat.

Les réévaluations des passifs nets au titre des régimes à prestations définies sont comptabilisées aux autres éléments du résultat global qui ne seront pas reclassés ultérieurement à l'état combiné du résultat et sont reclassées immédiatement dans les excédents non répartis. Les réévaluations des passifs nets au titre des régimes à prestations définies comprennent les gains et pertes actuariels et l'écart entre le rendement réel des actifs du régime et le produit d'intérêts généré par ces actifs, qui est comptabilisé à l'état combiné du résultat. Les gains et pertes actuariels résultent des modifications apportées aux hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer l'obligation au titre des régimes à prestations définies et des gains ou des pertes d'expérience sur cette même obligation.

L'actif ou passif net au titre des régimes à prestations définies correspond à la valeur actualisée de l'obligation de ces régimes calculée selon la méthode des unités de crédit projetées, diminuée de la juste valeur des actifs des régimes. La valeur de tout actif au titre des régimes à prestations définies, le cas échéant, est restreinte à la valeur actualisée de tout avantage économique disponible sous forme de remboursement provenant des régimes ou de réductions des cotisations futures aux régimes de retraite.

Les passifs des régimes de retraite et les passifs liés aux autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi sont comptabilisés au poste « Passifs nets au titre des régimes à prestations définies » du bilan combiné.

NOTE 3 – CHANGEMENTS DE MÉTHODES COMPTABLES ET INFORMATIONS À FOURNIR

Présentation des états financiers

Le 1^{er} janvier 2013, le Mouvement Desjardins a adopté les modifications apportées à l'IAS 1, *Présentation des états financiers*. Ces modifications, qui concernent la présentation des autres éléments du résultat global, exigent la présentation par nature de ces éléments en distinguant ceux qui seront reclassés à l'état combiné du résultat au cours d'une période ultérieure de ceux qui ne le seront pas.

L'application rétrospective de ces modifications a entraîné un changement dans la présentation de l'état combiné du résultat global, mais n'a eu aucune incidence sur les résultats ni sur la situation financière du Mouvement Desjardins.

Conséquences fiscales de la rémunération sur le capital social

Le 1^{er} janvier 2013, le Mouvement Desjardins a également appliqué les nouvelles exigences de l'IAS 32, *Instruments financiers : Présentation*.

Les modifications apportées à cette norme précisent que les conséquences fiscales des dividendes et de la rémunération sur le capital social doivent maintenant être comptabilisées conformément aux recommandations de l'IAS 12, *Impôts sur le résultat*. Ainsi, lorsque certaines conditions sont respectées, ces conséquences sont présentées dans les résultats plutôt que dans les capitaux propres. De même, les flux de trésorerie liés à ces conséquences, qui étaient précédemment classés dans les activités de financement, sont maintenant classés dans les activités opérationnelles.

Ces modifications ont été appliquées de façon rétrospective. Certaines données comparatives ont été reclassées de l'état combiné des variations des capitaux propres à l'état combiné du résultat. Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2012, le poste « Recouvrement d'impôt relatif à la rémunération sur les parts permanentes » d'un montant de 25 M\$ qui figurait à l'état combiné de la variation des capitaux propres a été reclassé à l'état combiné du résultat, en diminution du poste « Impôts sur les excédents ». De plus, les flux de trésorerie liés au recouvrement d'impôt relatif à la rémunération sur les parts permanentes, qui se sont élevés à 25 M\$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2012 et qui étaient précédemment présentés dans les activités de financement, sont maintenant classés dans les activités opérationnelles.

NOTE 3 – CHANGEMENTS DE MÉTHODES COMPTABLES ET INFORMATIONS À FOURNIR (suite)

Périmètre du Groupe

Le 1^{er} janvier 2013, le Mouvement Desjardins a adopté l'IFRS 10, *États financiers consolidés*, l'IFRS 11, *Partenariats* et l'IFRS 12, *Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités*.

L'IFRS 10 introduit un nouveau modèle de contrôle s'appliquant à tous les types d'intérêts détenus dans d'autres entités. Conséquemment, la méthode comptable servant de fondement pour déterminer les entités devant être incluses dans le périmètre du Groupe du Mouvement Desjardins a été modifiée en fonction de ce nouveau modèle. Le Mouvement Desjardins a procédé à l'analyse des intérêts qu'il détient dans d'autres entités afin de déterminer s'il devait modifier la comptabilisation de certains d'entre eux.

L'IFRS 10 a été appliquée de façon rétrospective. Le Mouvement Desjardins a déterminé que certains investissements qui étaient auparavant consolidés dans les fonds distincts sur la base du pourcentage de détention ne respectent pas le nouveau modèle de contrôle. Selon celui-ci, puisque le Mouvement Desjardins ne contrôle pas les activités pertinentes de ces investissements, ces derniers ne sont pas consolidés. Ainsi, les postes « Actif net des fonds distincts » et « Passif net des fonds distincts » qui figurent au bilan combiné ont été réduits d'un montant de 66 M\$ au 31 décembre 2012 et de 65 M\$ au 1^{er} janvier 2012.

L'IFRS 11 établit les principes applicables à la comptabilisation des deux types de partenariats, soit l'entreprise commune et la coentreprise, et supprime la possibilité de comptabiliser les coentreprises selon la méthode de la consolidation proportionnelle. Puisque la comptabilisation des participations dans des coentreprises était déjà effectuée selon la méthode de la mise en équivalence, l'application rétrospective de cette norme n'a eu aucune incidence sur les résultats ni sur la situation financière du Mouvement Desjardins.

Quant à l'IFRS 12, elle améliore les exigences de divulgation concernant les intérêts qu'une entité détient dans des filiales, des partenariats, des entreprises associées et des entités structurées non consolidées. Certaines des informations exigées par cette nouvelle norme étaient déjà requises en vertu des normes en vigueur avant son application, alors que d'autres sont nouvelles telles que celles portant sur les hypothèses et jugements importants sur lesquels une entité s'est basée pour déterminer le type de lien qu'elle a avec une autre entité, la nature et l'étendue des intérêts qu'elle détient dans d'autres entités et les risques qui leur sont associés.

L'IFRS 12 vise spécifiquement la divulgation des informations à fournir et son adoption n'a eu aucune incidence sur les résultats ni sur la situation financière du Mouvement Desjardins. Ce dernier a adopté cette norme de façon rétrospective et les nouvelles exigences de divulgation sont présentées à la note 2 « Principales méthodes comptables », à la note 8 « Valeurs mobilières », à la note 11 « Fonds distincts » et à la note 15 « Intérêts détenus dans d'autres entités ».

Évaluation de la juste valeur

Le 1^{er} janvier 2013, le Mouvement Desjardins a adopté l'IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur*. Cette norme définit la juste valeur et établit un cadre unique pour l'évaluation de la juste valeur de l'ensemble des transactions et des soldes pour lesquels des IFRS imposent ou permettent une telle évaluation. Elle améliore la cohérence entre les différents concepts liés à la juste valeur définis par les diverses normes IFRS existantes. De plus, elle reprend les divulgations sur la juste valeur des instruments financiers et étend leur champ d'application à l'ensemble des éléments évalués à la juste valeur.

En ce qui concerne les évaluations de juste valeur, l'adoption prospective de cette nouvelle norme n'a eu aucune incidence sur les résultats ni sur la situation financière du Mouvement Desjardins. Les nouvelles exigences de divulgation prévues par l'IFRS 13 sont présentées à la note 2 « Principales méthodes comptables » et à la note 6 « Juste valeur des instruments financiers ».

Compensation d'actifs et de passifs financiers

Le 1^{er} janvier 2013, le Mouvement Desjardins a adopté les modifications apportées à l'IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir*. Ces modifications renforcent les exigences de divulgation relatives à la compensation d'actifs et de passifs financiers. Leur objectif est d'aider les utilisateurs des états financiers à mieux évaluer l'effet des accords de compensation sur la situation financière d'une entité et à comprendre comment celle-ci gère le risque de crédit lié à de tels accords.

Le Mouvement Desjardins a appliquée ces modifications de façon rétrospective. Ces dernières, qui visent spécifiquement la divulgation des informations à fournir, n'ont eu aucune incidence sur les résultats ni sur la situation financière du Mouvement Desjardins. Les nouvelles exigences de divulgation prévues par l'IFRS 7 sont présentées à la note 7 « Compensation d'actifs et de passifs financiers ».

Avantages du personnel

Le 1^{er} janvier 2013, le Mouvement Desjardins a adopté les modifications apportées à l'IAS 19, *Avantages du personnel*, qui changent les règles de comptabilisation des avantages du personnel, principalement celles qui ont trait aux régimes à prestations définies. Cette norme exige maintenant que :

- tous les écarts actuariels soient immédiatement comptabilisés dans les autres éléments du résultat global qui ne seront pas reclassés ultérieurement à l'état combiné du résultat. L'application de « la méthode du corridor », qui permettait de différer la comptabilisation des gains et des pertes actuariels, n'est plus permise;
- l'écart entre le rendement réel des actifs de la caisse de retraite et le produit d'intérêts inclus dans le coût financier soit comptabilisé dans les autres éléments du résultat global qui ne seront pas reclassés ultérieurement à l'état combiné du résultat;
- les coûts des services passés soient directement comptabilisés à l'état combiné du résultat lorsqu'ils surviennent;
- les cotisations des employés servant au paiement du déficit requises et prévues selon les dispositions des régimes à prestations définies réduisent le passif constaté au bilan combiné.

NOTE 3 – CHANGEMENTS DE MÉTHODES COMPTABLES ET INFORMATIONS À FOURNIR (suite)

Avantages du personnel (suite)

Les exigences prévues par cette norme modifiée ont été appliquées de façon rétrospective. Les effets de leur adoption sont présentés ci-après :

	Au 31 décembre 2012 ⁽²⁾	Au 1 ^{er} janvier 2012 ⁽²⁾
BILAN COMBINÉ		
Actifs d'impôt différé	178 \$	110 \$
Passifs nets au titre des régimes à prestations définies ⁽¹⁾	778	476
Passifs d'impôt différé	(18)	(11)
Excédents non répartis	2	11
Réserves	(574)	(360)
Participations ne donnant pas le contrôle	(10)	(6)

(1) Avant l'adoption de la version modifiée de l'IAS 19, ce poste était intitulé « Passifs au titre des régimes à prestations définies ».

(2) Augmentation (diminution) du solde qui figurait au bilan combiné avant l'adoption de la version modifiée de l'IAS 19.

Pour l'exercice terminé le
31 décembre 2012⁽³⁾

ÉTAT COMBINÉ DU RÉSULTAT

Salaires et avantages sociaux	148 \$
Impôts sur les excédents	(36)
Excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres ⁽¹⁾	(112) \$

ÉTAT COMBINÉ DU RÉSULTAT GLOBAL

Excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres	(112) \$
Réévaluation des passifs nets au titre des régimes à prestations définies (nette d'impôts)	(115)
Résultat global de l'exercice ⁽²⁾	(227) \$

(1) Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2012, le retraitement des postes de résultat a entraîné une diminution nette du poste « Excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres – Part revenant au Groupe » de 111 M\$ et une diminution nette du poste « Excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres – Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle » de 1 M\$.

(2) Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2012, le retraitement des postes de résultat global a entraîné une diminution nette du poste « Résultat global de l'exercice – Part revenant au Groupe » de 223 M\$ et une diminution nette du poste « Résultat global de l'exercice – Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle » de 4 M\$.

(3) Augmentation (diminution) du solde qui figurait à l'état combiné du résultat ou du résultat global avant l'adoption de la version modifiée de l'IAS 19.

IAS 36, Dépréciation d'actifs – Informations à fournir sur la valeur recouvrable des actifs non financiers

Le Mouvement Desjardins a adopté de façon anticipée les modifications à l'IAS 36, *Dépréciation d'actifs*. Ces modifications limitent l'obligation de divulgation de la valeur recouvrable aux actifs non financiers pour lesquels une perte ou une reprise de valeur a été comptabilisée au cours de l'exercice. Elles accroissent et clarifient également les exigences d'informations à fournir lorsque la valeur recouvrable est déterminée selon la juste valeur diminuée des coûts de sortie.

Le Mouvement Desjardins a appliqué ces modifications de façon rétrospective. Ces dernières visent spécifiquement la divulgation des informations à fournir et leur adoption n'a eu aucune incidence sur les résultats ni sur la situation financière du Mouvement Desjardins.

NOTE 4 – MODIFICATIONS COMPTABLES FUTURES

Les normes comptables qui ont été publiées par l'IASB, mais qui ne sont pas encore en vigueur le 31 décembre 2013, sont présentées ci-après. Les autorités réglementaires ont indiqué que ces normes ne peuvent pas être adoptées de manière anticipée, à moins d'un avis contraire de leur part.

IAS 32, Instruments financiers : Présentation – Compensation d'actifs financiers et de passifs financiers

En décembre 2011, l'IASB a publié des modifications à l'IAS 32, *Instruments financiers : Présentation* qui précisent les critères relatifs à la compensation des actifs et des passifs financiers.

Le Mouvement Desjardins évalue actuellement les incidences des modifications apportées à cette norme, qui sont applicables aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014.

IAS 39, Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation – Novation de dérivés et maintien de la comptabilité de couverture

L'IASB a publié en juin 2013 des modifications à l'IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*. Ces modifications permettent le maintien de la comptabilité de couverture lorsqu'une contrepartie à un instrument financier dérivé désigné comme instrument de couverture est remplacée par une contrepartie centrale ou une entité agissant en cette qualité et que certaines conditions sont remplies.

Les modifications à cette norme, qui sont applicables aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014, n'auront aucune incidence sur les résultats ni sur la situation financière du Mouvement Desjardins.

Améliorations annuelles

L'IASB a publié en décembre 2013 les cycles 2010-2012 et 2011-2013 de son processus d'Améliorations annuelles, qui apportent des modifications nécessaires mais non urgentes à certaines normes.

Certaines de ces modifications seront applicables aux exercices ouverts à compter du 1^{er} juillet 2014, alors que d'autres seront applicables aux opérations effectuées à compter du 1^{er} juillet 2014. Ces modifications n'auront pas d'incidence significative sur les résultats ni sur la situation financière du Mouvement Desjardins.

IFRS 9, Instruments financiers

L'IASB a publié en novembre 2009 et modifié en octobre 2010 la première phase d'un projet de remplacement de l'IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*. Cette norme définit un nouveau mode de classement et d'évaluation des actifs et des passifs financiers. Les actifs financiers seront classés en deux catégories (coût amorti ou juste valeur par résultat) en fonction du modèle de gestion de l'actif financier de l'entité et des caractéristiques de ses flux de trésorerie contractuels. Toutefois, un exposé-sondage publié en novembre 2012 propose l'utilisation d'une troisième catégorie d'instruments financiers pour les titres de créance, soit celle de la juste valeur par résultat global. Les passifs financiers seront classés selon les mêmes catégories que celles définies par l'IAS 39, mais leur évaluation selon l'option de la juste valeur est notamment modifiée.

En novembre 2013, l'IASB a également publié la phase du projet de remplacement de l'IAS 39 qui porte sur les opérations de couverture. Le modèle de comptabilité de couverture de l'IFRS 9 maintient les types de relations de couverture, soit les couvertures de flux de trésorerie, de juste valeur et des investissements nets, mais apporte des changements importants afin que la comptabilité de couverture reflète davantage les politiques de l'entité en matière de gestion des risques. Le test de l'efficacité d'une couverture est notamment remplacé par le principe de relation de nature économique et des changements sont apportés à la comptabilisation de certains instruments financiers dérivés désignés dans une relation de couverture. L'obligation d'effectuer une évaluation rétrospective de l'efficacité d'une couverture et l'option de cessation volontaire d'une relation de couverture sont abolies, alors que les informations à fournir sur les activités de l'entité en matière de gestion des risques sont bonifiées. Les entités qui appliquent l'IFRS 9 peuvent faire un choix de méthode comptable afin de continuer à appliquer le modèle de comptabilité de couverture de l'IAS 39 plutôt que d'adopter celui de l'IFRS 9 jusqu'à ce que l'IASB complète son projet sur la comptabilité de macro-couverture.

La phase du projet de l'IASB qui porte sur la méthodologie de dépréciation des actifs financiers est toujours en cours. L'IASB a supprimé de façon temporaire la date d'entrée en vigueur obligatoire de l'IFRS 9, qui avait été fixée au 1^{er} janvier 2015, et il déterminera une nouvelle date d'entrée en vigueur lorsque toutes les phases de ce projet seront finalisées.

Le Mouvement Desjardins évalue actuellement les incidences de l'adoption de l'IFRS 9.

NOTE 5 – VALEUR COMPTABLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

CLASSEMENT ET VALEUR COMPTABLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Les tableaux suivants présentent la valeur comptable de tous les actifs et passifs financiers selon leur classement dans les catégories définies par les normes relatives aux instruments financiers ainsi que celle des instruments financiers désignés dans une relation de couverture :

Au 31 décembre 2013	À la juste valeur par le biais du compte de résultat						Total	
	Détenus à des fins de transaction	Désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat		Disponibles à la vente	Prêts et créances et passifs financiers au coût amorti	Dérivés désignés comme instruments de couverture ⁽²⁾		
Actifs financiers								
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	---	\$	---	\$	---	\$	1 320 \$	
Valeurs mobilières								
Titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat	11 211		12 325	---	---	---	23 536	
Titres disponibles à la vente	---		---	19 041	---	---	19 041	
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	---		---	---	7 710	---	7 710	
Prêts ⁽¹⁾	---		---	---	140 533	---	140 533	
Autres actifs financiers								
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	---		---	---	985	---	985	
Primes à recevoir	---		---	---	1 123	---	1 123	
Instruments financiers dérivés	1 555		---	---	---	767	2 322	
Sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières	---		---	---	1 891	---	1 891	
Autres	---		---	---	1 013	---	1 013	
Total des actifs financiers	12 766 \$		12 325 \$	19 041 \$	154 575 \$	767 \$	199 474 \$	
Passifs financiers								
Dépôts	---	\$	---	\$	---	\$	136 746 \$	
Autres passifs financiers								
Acceptations	---		---	---	985	---	985	
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert	7 754		---	---	---	---	7 754	
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	---		---	---	9 579	---	9 579	
Instruments financiers dérivés	1 447		---	---	---	272	1 719	
Sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières	---		---	---	3 752	---	3 752	
Autres	133		---	---	2 793	---	2 926	
Obligations subordonnées	---		---	---	3 063	---	3 063	
Total des passifs financiers	9 334 \$		---	\$	---	\$	166 524 \$	

(1) Pour plus de renseignements, se référer à la note 9 « Prêts et provision pour pertes sur prêts ».

(2) Pour obtenir le détail des dérivés désignés comme instruments de couverture, se référer à la note 20 « Instruments financiers dérivés et activités de couverture ».

NOTE 5 – VALEUR COMPTABLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

	À la juste valeur par le biais du compte de résultat						Total
	Détenus à des fins de transaction	Désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat	Disponibles à la vente	Prêts et créances et passifs financiers au coût amorti	Dérivés désignés comme instruments de couverture ⁽²⁾		
Au 31 décembre 2012							
Actifs financiers							
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	--- \$	--- \$	--- \$	1 669 \$	--- \$	1 669 \$	
Valeurs mobilières							
Titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat	8 994	12 992	---	---	---	21 986	
Titres disponibles à la vente	---	---	18 326	---	---	18 326	
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	---	---	---	4 377	---	4 377	
Prêts ⁽¹⁾	---	---	---	132 576	---	132 576	
Autres actifs financiers							
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	---	---	---	841	---	841	
Primes à recevoir	---	---	---	1 040	---	1 040	
Instruments financiers dérivés	1 278	---	---	---	960	2 238	
Sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières	---	---	---	1 195	---	1 195	
Autres	---	---	---	735	---	735	
Total des actifs financiers	10 272 \$	12 992 \$	18 326 \$	142 433 \$	960 \$	184 983 \$	
Passifs financiers							
Dépôts	--- \$	--- \$	--- \$	129 624 \$	--- \$	129 624 \$	
Autres passifs financiers							
Acceptations	---	---	---	841	---	841	
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert	4 977	---	---	---	---	4 977	
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	---	---	---	7 983	---	7 983	
Instruments financiers dérivés	986	---	---	---	236	1 222	
Sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières	---	---	---	2 504	---	2 504	
Autres	1	---	---	2 965	---	2 966	
Obligations subordonnées	---	---	---	3 081	---	3 081	
Total des passifs financiers	5 964 \$	---	---	146 998 \$	236 \$	153 198 \$	

(1) Pour plus de renseignements, se référer à la note 9 « Prêts et provision pour pertes sur prêts ».

(2) Pour obtenir le détail des dérivés désignés comme instruments de couverture, se référer à la note 20 « Instruments financiers dérivés et activités de couverture ».

NOTE 6 – JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

NIVEAUX HIÉRARCHIQUES DES INSTRUMENTS FINANCIERS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR

L'évaluation de la juste valeur des instruments financiers est établie en fonction des trois niveaux hiérarchiques suivants :

- le niveau 1 a trait à une évaluation fondée sur des prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques;
- le niveau 2 a trait à des techniques d'évaluation fondées principalement sur des données observables sur le marché;
- le niveau 3 a trait à des techniques d'évaluation qui ne sont pas fondées principalement sur des données observables sur le marché.

Les tableaux suivants présentent la hiérarchie des instruments financiers évalués à la juste valeur au bilan combiné :

Au 31 décembre 2013	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers				
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat				
Valeurs mobilières – Titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat				
Créances émises ou garanties par des				
Entités gouvernementales canadiennes	5 791 \$	542 \$	--- \$	6 333 \$
Entités gouvernementales provinciales et corps municipaux au Canada	9 763	459	---	10 222
Corps scolaires ou publics au Canada	27	128	---	155
Administrations publiques à l'étranger	525	---	---	525
Autres titres				
Institutions financières	22	1 117	61	1 200
Autres émetteurs	1	1 673	2 505	4 179
Titres de participation	804	109	9	922
	16 933	4 028	2 575	23 536
Instruments financiers dérivés				
Contrats de taux d'intérêt	---	785	---	785
Contrats de change	---	405	---	405
Autres contrats	---	1 131	1	1 132
	---	2 321	1	2 322
Total des actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat	16 933	6 349	2 576	25 858
Actifs financiers disponibles à la vente				
Valeurs mobilières – Titres disponibles à la vente				
Créances émises ou garanties par des				
Entités gouvernementales canadiennes	6 392	---	---	6 392
Entités gouvernementales provinciales et corps municipaux au Canada	7 870	295	---	8 165
Corps scolaires ou publics au Canada	5	---	---	5
Administrations publiques à l'étranger	---	35	---	35
Autres titres				
Institutions financières	8	2 298	---	2 306
Autres émetteurs	5	242	104	351
Titres de participation	1 457	299	29	1 785
Total des actifs financiers disponibles à la vente⁽¹⁾	15 737	3 169	133	19 039
Instruments financiers des fonds distincts	4 479	2 806	---	7 285
Total des actifs financiers	37 149 \$	12 324 \$	2 709 \$	52 182 \$
Passifs financiers				
Passifs financiers détenus à des fins de transaction				
Autres passifs				
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert	7 427 \$	327 \$	--- \$	7 754 \$
Autres	---	---	133	133
	7 427	327	133	7 887
Instruments financiers dérivés				
Contrats de taux d'intérêt	---	511	---	511
Contrats de change	---	85	---	85
Autres contrats	---	1 113	10	1 123
	---	1 709	10	1 719
Total des passifs financiers	7 427 \$	2 036 \$	143 \$	9 606 \$

(1) Au 31 décembre 2013, certaines valeurs mobilières disponibles à la vente d'une valeur comptable de 2 M\$ sont comptabilisées au coût, puisque leur juste valeur ne peut être évaluée de façon fiable.

NOTE 6 – JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

NIVEAUX HIÉRARCHIQUES DES INSTRUMENTS FINANCIERS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR (suite)

Au 31 décembre 2012	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers				
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat				
Valeurs mobilières – Titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat				
Créances émises ou garanties par des				
Entités gouvernementales canadiennes	4 520 \$	623 \$	---	5 143 \$
Entités gouvernementales provinciales et corps municipaux au Canada	9 343	441	---	9 784
Corps scolaires ou publics au Canada	31	137	---	168
Administrations publiques à l'étranger	303	---	---	303
Autres titres				
Institutions financières	22	1 629	63	1 714
Autres émetteurs	---	1 714	2 431	4 145
Titres de participation	698	30	1	729
	14 917	4 574	2 495	21 986
Instruments financiers dérivés				
Contrats de taux d'intérêt	---	1 410	---	1 410
Contrats de change	---	126	---	126
Autres contrats	---	676	26	702
	---	2 212	26	2 238
Total des actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat	14 917	6 786	2 521	24 224
Actifs financiers disponibles à la vente				
Valeurs mobilières – Titres disponibles à la vente				
Créances émises ou garanties par des				
Entités gouvernementales canadiennes	5 468	---	---	5 468
Entités gouvernementales provinciales et corps municipaux au Canada	7 173	283	4	7 460
Corps scolaires ou publics au Canada	---	18	---	18
Administrations publiques à l'étranger	---	34	---	34
Autres titres				
Institutions financières	---	3 696	---	3 696
Autres émetteurs	1	171	68	240
Titres de participation	1 299	109	2	1 410
Total des actifs financiers disponibles à la vente	13 941	4 311	74	18 326
Instruments financiers des fonds distincts	3 962	2 129	---	6 091
Total des actifs financiers	32 820 \$	13 226 \$	2 595 \$	48 641 \$
Passifs financiers				
Passifs financiers détenus à des fins de transaction				
Autres passifs				
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert	4 914 \$	63 \$	---	4 977 \$
	4 914	63	---	4 977
Instruments financiers dérivés				
Contrats de taux d'intérêt	---	334	---	334
Contrats de change	---	174	---	174
Autres contrats	---	695	19	714
	---	1 203	19	1 222
Total des passifs financiers	4 914 \$	1 266 \$	19 \$	6 199 \$

En vertu de la politique du Mouvement Desjardins, les transferts entre les niveaux hiérarchiques des instruments évalués à la juste valeur se font à la date de clôture.

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2013, aucun transfert significatif imputable à des changements touchant le caractère observable ou non des données de marché n'a été effectué entre les niveaux hiérarchiques des instruments évalués à la juste valeur. Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2012, en raison de la disponibilité de prix cotés, des obligations d'une valeur comptable de 31 M\$ ont été transférées du niveau 2 au niveau 1, et des titres du marché monétaire d'une valeur comptable de 6 M\$ ont été transférés du niveau 1 au niveau 2.

NOTE 6 – JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS (*suite*)

Les tableaux suivants présentent, par niveau hiérarchique, les instruments financiers dont la valeur comptable n'est pas égale à la juste valeur :

	Au 31 décembre 2013				
	Valeur comptable	Juste valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
ACTIFS FINANCIERS					
Prêts	140 533 \$	141 087 \$	---	4 978 \$	136 109 \$
PASSIFS FINANCIERS					
Dépôts	136 746	137 452	897	136 555	---
Obligations subordonnées	3 063	3 267	---	3 267	---

	Au 31 décembre 2012	
	Valeur comptable	Juste valeur
ACTIFS FINANCIERS		
Prêts	132 576 \$	133 768 \$
PASSIFS FINANCIERS		
Dépôts	129 624	130 610
Obligations subordonnées	3 081	3 384

NOTE 6 – JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Variation de la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3

Les tableaux suivants présentent le rapprochement entre les soldes du début et de la fin des instruments financiers classés dans le niveau 3 de la hiérarchie, soit ceux dont la juste valeur est établie au moyen de techniques d'évaluation qui ne sont pas fondées principalement sur des données observables sur le marché :

	Solde au 1 ^{er} janvier 2013	Gains / pertes réalisés comptabilisés en résultat net ⁽¹⁾	Gains / pertes non réalisés comptabilisés en résultat net ⁽²⁾	Gains / pertes non réalisés comptabilisés dans les autres éléments du résultat global ⁽³⁾	Transfert d'instruments vers (depuis) le niveau 3	Achats / Émissions	Ventes / Règlements	Solde au 31 décembre 2013
Actifs financiers								
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat								
Valeurs mobilières – Titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat								
Autres titres								
Institutions financières								
Obligations hypothécaires	63 \$	---	(2) \$	---	---	---	---	61 \$
Autres émetteurs								
Fonds de couverture	17	---	1	---	---	---	---	18
Billets à terme adossés à des actifs	1 704	2	140	---	---	---	(216)	1 630
Obligations hypothécaires	667	---	(20)	---	---	183	(13)	817
Titres adossés à des actifs financiers	43	---	3	---	---	---	(6)	40
Titres de participation	1	---	---	---	(1)	9	---	9
Instruments financiers dérivés								
Autres contrats								
Swap sur rendement total	26	---	(25)	---	---	---	---	1
Total des actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat	2 521	2	97	---	(1)	192	(235)	2 576
Actifs financiers disponibles à la vente								
Valeurs mobilières – Titres disponibles à la vente								
Créances émises ou garanties par des Entités gouvernementales provinciales et corps municipaux au Canada								
Autres titres								
Autres émetteurs								
Obligations hypothécaires	68	---	---	20	---	16	---	104
Titres de participation	2	---	---	(8)	17	21	(3)	29
Total des actifs financiers disponibles à la vente	74	---	---	12	13	37	(3)	133
Instruments financiers des fonds distincts								
Total des actifs financiers	2 595 \$	2 \$	97 \$	12 \$	10 \$	231 \$	(238) \$	2 709 \$
Passifs financiers								
Passifs financiers détenus à des fins de transaction								
Autres passifs								
Autres								
Passif financier lié aux options de vente émises à l'intention des Participations ne donnant pas le contrôle	---	\$	---	\$	31 \$	---	\$	102 \$
Instruments financiers dérivés								
Autres contrats	19	---	(8)	---	---	1	(2)	10
Total des passifs financiers	19 \$	---	23 \$	---	\$	103 \$	(2) \$	143 \$

(1) Les gains ou pertes réalisés sur les actifs financiers détenus à des fins de transaction et désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat sont présentés au poste « Revenus (pertes) nets sur les titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat ». Les pertes ou gains réalisés sur les actifs financiers disponibles à la vente sont comptabilisés au poste « Revenus nets sur les titres disponibles à la vente ».

(2) Les gains ou pertes non réalisés sur les actifs financiers détenus à des fins de transaction et désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat sont présentés au poste « Revenus (pertes) nets sur les titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat ».

(3) Les gains ou pertes non réalisés sur les actifs financiers disponibles à la vente sont comptabilisés à l'état combiné du résultat global, au poste « Gains nets non réalisés sur les titres disponibles à la vente ».

NOTE 6 – JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

	Solde au 1 ^{er} janvier 2012	Gains / pertes réalisés comptabilisés en résultat net ⁽¹⁾	Gains / pertes non réalisés comptabilisés en résultat net ⁽²⁾	Gains / pertes non réalisés comptabilisés dans les autres éléments du résultat global ⁽³⁾	Transfert d'instruments vers (depuis) le niveau 3	Achats / Émissions	Ventes / Règlements	Solde au 31 décembre 2012
Actifs financiers								
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat								
Valeurs mobilières – Titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat								
Autres titres								
Institutions financières								
Obligations hypothécaires	64 \$	---	(1) \$	---	---	---	---	63 \$
Autres émetteurs								
Fonds de couverture	13	---	4	---	---	---	---	17
Billets à terme adossés à des actifs	1 369	---	374	---	---	---	(39)	1 704
Obligations hypothécaires	632	---	(1)	---	---	63	(27)	667
Titres adossés à des actifs financiers	36	---	7	---	---	---	---	43
Titres de participation	1	---	---	---	---	---	---	1
Instruments financiers dérivés								
Autres contrats								
Swap sur rendement total	160	---	(134)	---	---	---	---	26
Total des actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat	2 275	---	249	---	---	63	(66)	2 521
Actifs financiers disponibles à la vente								
Valeurs mobilières – Titres disponibles à la vente								
Créances émises ou garanties par des Entités gouvernementales provinciales et corps municipaux au Canada	4	---	---	---	---	---	---	4
Autres titres								
Autres émetteurs								
Obligations hypothécaires	60	1	---	1	---	12	(6)	68
Titres de participation	1	---	---	---	---	---	1	2
Total des actifs financiers disponibles à la vente	65	1	---	1	---	12	(5)	74
Total des actifs financiers	2 340 \$	1 \$	249 \$	1 \$	---	75 \$	(71) \$	2 595 \$
Passifs financiers								
Passifs financiers détenus à des fins de transaction								
Instruments financiers dérivés								
Autres contrats	---	\$	(5) \$	---	\$	20 \$	6 \$	(2) \$
Total des passifs financiers	---	\$	(5) \$	---	\$	20 \$	6 \$	(2) \$

(1) Les gains ou pertes réalisés sur les actifs financiers détenus à des fins de transaction et désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat sont présentés au poste « Revenus (pertes) nets sur les titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat ». Les pertes ou gains réalisés sur les actifs financiers disponibles à la vente sont comptabilisés au poste « Revenus nets sur les titres disponibles à la vente ».

(2) Les gains ou pertes non réalisés sur les actifs financiers détenus à des fins de transaction et désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat sont présentés au poste « Revenus (pertes) nets sur les titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat ».

(3) Les gains ou pertes non réalisés sur les actifs financiers disponibles à la vente sont comptabilisés à l'état combiné du résultat global, au poste « Gains nets non réalisés sur les titres disponibles à la vente ».

NOTE 6 – JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS (*suite*)

Processus d'évaluation des actifs et des passifs financiers classés dans le niveau 3

Le Mouvement Desjardins a mis en place divers contrôles et procédures clés afin de s'assurer que l'évaluation des instruments financiers classés dans le niveau 3 est appropriée et fiable. Le cadre de gouvernance financière prévoit une surveillance indépendante et une séparation des tâches à cet égard.

Le Mouvement Desjardins détient peu d'actifs et de passifs financiers classés dans le niveau 3. Les BTAA et le swap sur rendement total servant de couverture aux BTAA, les obligations hypothécaires ainsi que le passif financier lié aux options de vente émises à l'intention des participations ne donnant pas le contrôle sont les instruments financiers les plus importants de ce niveau.

Le Mouvement Desjardins utilise les services de tierces parties pour évaluer quotidiennement et de façon indépendante la valeur de variables qui constituent certains des intrants du modèle d'évaluation des BTAA et du swap sur rendement total servant de couverture aux BTAA, et tout écart important est analysé. De plus, les résultats de ce modèle en ce qui concerne l'évaluation de la juste valeur de ces titres sont comparés fréquemment à certains indices de crédit et à d'autres indicateurs pertinents. À cet égard, un tableau de bord qui présente, entre autres, un survol des marchés de crédit et des indicateurs permettant un suivi des valeurs et des principaux risques découlant des BTAA et du swap sur rendement total est envoyé régulièrement aux membres d'un comité qui soutient le comité de direction du Mouvement Desjardins. Celui-ci approuve trimestriellement la juste valeur des BTAA et du swap sur rendement total ainsi que leur méthodologie d'évaluation. Le suivi et le maintien de la validité du modèle, des hypothèses, des variables et des intrants utilisés pour l'établissement de la juste valeur des BTAA incombent à la direction Papier commercial adossé à des actifs.

En ce qui concerne les obligations hypothécaires, le Mouvement Desjardins a élaboré une grille de paramètres basés sur des données comparables, qui est révisée annuellement et ajustée selon les tendances du marché. Des contrôles trimestriels sont effectués afin de s'assurer que les taux utilisés par le système sont conformes à cette grille et que leur évolution est raisonnable.

Le Mouvement Desjardins a évalué le passif financier lié aux options de vente émises à l'intention des participations ne donnant pas le contrôle. Les principales données utilisées dans l'évaluation de ce passif financier découlent de prévisions internes de la direction de l'entreprise acquise et d'estimations du Mouvement Desjardins. Les prévisions internes et hypothèses sur lesquelles repose cette technique d'évaluation ont été préparées par une tierce partie indépendante et examinées et approuvées par le Mouvement Desjardins.

NOTE 6 – JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS CLASSÉS DANS LE NIVEAU 3 (suite)

Sensibilité des actifs et des passifs financiers classés dans le niveau 3

Le Mouvement Desjardins effectue des analyses de sensibilité pour évaluer la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3. L'effet de la substitution de données non observables par une ou plusieurs hypothèses raisonnablement possibles n'entraîne pas de variation significative de la juste valeur des instruments financiers classés dans ce niveau, sauf en ce qui concerne les BTAA et le swap sur rendement total servant de couverture aux BTAA, dont une analyse de sensibilité est présentée à la section « Valeurs mobilières – Billets à terme adossés à des actifs » de la note 8 « Valeurs mobilières ».

Le tableau suivant présente les principales techniques et les données utilisées pour évaluer la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3 :

Au 31 décembre 2013	Juste valeur	Principales techniques d'évaluation	Données non observables	Intervalles de valeurs des données								
				Intervalle de valeurs des données								
Actifs financiers												
Valeurs mobilières												
Fonds de couverture	18 \$	Valeur nette des actifs ajustée	Valeur nette des actifs ajustée ^(A, C) Prime d'illiquidité ^(B, C)	-	-	⁽¹⁾						
Billets à terme adossés à des actifs	1 630	Modèle interne ⁽²⁾	Prime d'illiquidité ^(B, C) Taux de recouvrement ^(A, D) Probabilité de défaut ^(B, D)	40 %	à	100 %						
Obligations hypothécaires	982	Actualisation des flux de trésorerie	Écart de crédit ^(B, C) Données comparables ^(B, C)	13 %	à	55 %						
Titres adossés à des actifs financiers	25	Modèle interne	Probabilité de défaut ^(B)	1 %	à	87 %						
	15	Cotes de courtiers	Cotes de courtiers	0 p.b.	à	300 p.b.						
Instruments financiers dérivés												
Swap sur rendement total	1	Modèle interne ⁽²⁾	Taux de recouvrement ^(B, D) Probabilité de défaut ^(A, D)	0 p.b.	à	55 %						
				1 %	à	87 %						
Titres de participation	9	Modèle d'évaluation des options	Proportion de l'écart de crédit ^(B, C) Majoration des prix d'exercice ^(B, C)	75 %								
	29	Cotes de courtiers	Cotes de courtiers	5 %								
Total des actifs financiers	2 709 \$					⁽³⁾						
Passifs financiers												
Autres passifs – Autres												
Passif financier lié aux options de vente émises à l'intention des Participations ne donnant pas le contrôle	133 \$	Actualisation des flux de trésorerie	Valeur de l'entreprise ^(A, C) Taux d'actualisation ^(B, C) Date d'exercice des options de vente ^(B, C)	6 mois	à	⁽⁴⁾						
Instruments financiers dérivés												
Autres contrats	10	Modèle d'évaluation des options	Proportion de l'écart de crédit ^(B, C) Majoration des prix d'exercice ^(B, C)	75 %								
Total des passifs financiers	143 \$			5 %								

(1) Puisque les fonds de couverture sont présentement en cours de liquidation et en raison de la nature de ce type d'investissement, aucun intervalle de valeurs des données n'est présenté pour la valeur nette des actifs ajustée.

(2) Pour une description du modèle interne, se référer à la section « Valeurs mobilières – Billets à terme adossés à des actifs » de la note 8 « Valeurs mobilières ».

(3) En raison des écarts possibles entre les cotes des différents courtiers, aucun intervalle de valeurs des données n'est présenté.

(4) En raison de la diversité des activités des secteurs d'affaires sous-jacents associés à la valeur de l'entreprise, aucun intervalle de valeurs des données n'est présenté.

Sensibilité de la juste valeur aux variations des données non observables

(A) Une augmentation (diminution) de cette donnée non observable prise de façon isolée entraîne généralement une augmentation (diminution) de la juste valeur.

(B) Une augmentation (diminution) de cette donnée non observable prise de façon isolée entraîne généralement une diminution (augmentation) de la juste valeur.

(C) Il n'existe pas de relation prévisible entre cette donnée et les autres données non observables significatives.

(D) Une augmentation (diminution) de la probabilité de défaut s'accompagne généralement d'une diminution (augmentation) du taux de recouvrement.

NOTE 7 – COMPENSATION D'ACTIFS ET DE PASSIFS FINANCIERS

Un actif et un passif financier doivent être compensés au bilan combiné si et seulement si le Mouvement Desjardins a un droit juridiquement exécutoire de les compenser et qu'il a l'intention, soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément. Le Mouvement Desjardins a un droit juridiquement exécutoire de compenser un actif et un passif financier lorsque ce droit est exécutoire dans le cours normal des affaires et en cas de défaillance, d'insolvabilité ou de faillite.

Les valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente et les engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat font l'objet d'accords généraux de compensation ou d'ententes similaires qui ne satisfont pas aux critères de compensation au bilan combiné, puisqu'ils confèrent un droit de compensation qui est exécutoire uniquement en cas de défaillance, d'insolvabilité ou de faillite. Toutefois, lorsque ces transactions sont conclues avec des chambres de compensation, les critères de compensation au bilan combiné sont respectés.

Les dérivés négociés sur les marchés hors cote conformément à des accords généraux de compensation de l'International Swaps and Derivatives Association ne satisfont pas non plus aux critères de compensation au bilan combiné, puisqu'ils confèrent également un droit de compensation qui est exécutoire uniquement en cas de défaillance, d'insolvabilité ou de faillite. Dans le cadre de ces opérations, le Mouvement Desjardins reçoit et donne des garanties afin de gérer le risque de crédit conformément aux conditions stipulées à l'annexe de soutien du crédit.

Les dérivés négociés en Bourse sont aussi assujettis à des accords généraux de compensation conclus directement avec des Bourses ou des chambres de compensation ou indirectement par l'entremise de courtiers. Les accords généraux de compensation conclus directement avec des Bourses et des chambres de compensation satisfont aux critères de compensation au bilan combiné, contrairement à ceux conclus indirectement par l'entremise de courtiers, puisqu'ils confèrent un droit de compensation qui est exécutoire uniquement dans le cours normal des affaires.

Certaines sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières ainsi que certaines sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières font, quant à elles, l'objet d'accords généraux de compensation qui satisfont aux critères de compensation au bilan combiné.

Les tableaux suivants présentent de l'information sur les actifs et passifs financiers compensés et non compensés au bilan combiné et faisant l'objet d'un accord général de compensation ou d'une entente similaire :

	Montants bruts comptabilisés	Montants compensés	Montants nets présentés au bilan combiné ⁽¹⁾	Montants associés non compensés au bilan combiné		Montants nets
				Instruments financiers ⁽²⁾	Garanties financières reçues / affectées	
Au 31 décembre 2013						
Actifs financiers						
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	8 041 \$	331 \$	7 710 \$	3 822 \$	3 886 \$	2 \$
Instruments financiers dérivés	2 307	---	2 307	442	1 800	65
Sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières et Autres	11	7	4	1	---	3
Total des actifs financiers	10 359 \$	338 \$	10 021 \$	4 265 \$	5 686 \$	70 \$
Passifs financiers						
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	9 632 \$	331 \$	9 301 \$	3 822 \$	5 472 \$	7 \$
Instruments financiers dérivés	625	---	625	442	135	48
Sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières et Autres	32	7	25	1	---	24
Total des passifs financiers	10 289 \$	338 \$	9 951 \$	4 265 \$	5 607 \$	79 \$

(1) L'écart entre les montants nets présentés dans ce tableau et les soldes qui figurent au bilan combiné représente les actifs et les passifs financiers qui ne font pas l'objet d'accords généraux de compensation ni d'ententes similaires.

(2) Valeur comptable des actifs et des passifs financiers qui font l'objet d'un accord général de compensation ou d'une entente similaire, mais qui ne satisfont pas aux critères de compensation.

NOTE 7 – COMPENSATION D'ACTIFS ET DE PASSIFS FINANCIERS (suite)

Au 31 décembre 2012	Montants bruts comptabilisés	Montants compensés	Montants nets présentés au bilan combiné ⁽¹⁾	Montants associés non compensés au bilan combiné		Montants nets
				Instruments financiers ⁽²⁾	Garanties financières reçues / affectées	
Actifs financiers						
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	4 377 \$	---	4 377 \$	1 882 \$	2 495 \$	---
Instruments financiers dérivés	2 233	---	2 233	356	1 741	136
Sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières et Autres	1 527	1 523	4	---	---	4
Total des actifs financiers	8 137 \$	1 523 \$	6 614 \$	2 238 \$	4 236 \$	140 \$
Passifs financiers						
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	7 472 \$	---	7 472 \$	1 882 \$	5 589 \$	1 \$
Instruments financiers dérivés	534	---	534	356	115	63
Sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières et Autres	1 672	1 523	149	---	137	12
Total des passifs financiers	9 678 \$	1 523 \$	8 155 \$	2 238 \$	5 841 \$	76 \$

(1) L'écart entre les montants nets présentés dans ce tableau et les soldes qui figurent au bilan combiné représente les actifs et les passifs financiers qui ne font pas l'objet d'accords généraux de compensation ni d'ententes similaires.

(2) Valeur comptable des actifs et des passifs financiers qui font l'objet d'un accord général de compensation ou d'une entente similaire, mais qui ne satisfont pas aux critères de compensation.

NOTE 8 – VALEURS MOBILIÈRES

ÉCHÉANCES DES VALEURS MOBILIÈRES

Les tableaux suivants présentent une analyse des échéances des valeurs mobilières du Mouvement Desjardins :

Au 31 décembre 2013	Échéances						Total
	Moins de 1 an	De 1 an à 3 ans	Plus de 3 ans à 5 ans	Plus de 5 ans à 10 ans	Plus de 10 ans	Aucune échéance précise	
Actifs financiers							
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat							
Valeurs mobilières – Titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat							
Créances émises ou garanties par des							
Entités gouvernementales canadiennes	2 383 \$	825 \$	1 333 \$	453 \$	1 339 \$	---	6 333 \$
Entités gouvernementales provinciales et corps municipaux au Canada	1 000	1 577	1 066	1 378	5 201	---	10 222
Corps scolaires ou publics au Canada	13	3	---	---	139	---	155
Administrations publiques à l'étranger	5	---	329	166	25	---	525
Autres titres							
Institutions financières	167	447	230	185	171	---	1 200
Autres émetteurs ⁽¹⁾	147	336	304	660	2 713	19	4 179
Titres de participation	---	---	---	---	---	922	922
Total des actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat	3 715	3 188	3 262	2 842	9 588	941	23 536
Actifs financiers disponibles à la vente							
Valeurs mobilières – Titres disponibles à la vente							
Créances émises ou garanties par des							
Entités gouvernementales canadiennes	270	3 773	2 087	261	1	---	6 392
Entités gouvernementales provinciales et corps municipaux au Canada	1 721	2 619	1 846	1 239	740	---	8 165
Corps scolaires ou publics au Canada	---	---	5	---	---	---	5
Administrations publiques à l'étranger	1	---	---	6	28	---	35
Autres titres							
Institutions financières	443	1 402	404	41	15	1	2 306
Autres émetteurs	10	65	83	176	16	1	351
Titres de participation	---	---	---	7	---	1 780	1 787
Total des actifs financiers disponibles à la vente	2 445	7 859	4 425	1 730	800	1 782	19 041
Total des valeurs mobilières	6 160 \$	11 047 \$	7 687 \$	4 572 \$	10 388 \$	2 723 \$	42 577 \$

(1) Comprend des BTAA d'une juste valeur de 1 630 M\$ au 31 décembre 2013.

NOTE 8 – VALEURS MOBILIÈRES (suite)

ÉCHÉANCES DES VALEURS MOBILIÈRES (suite)

	Échéances						Total	
	Moins de 1 an	De 1 an à 3 ans	Plus de 3 ans à 5 ans	Plus de 5 ans à 10 ans	Plus de 10 ans	Aucune échéance précise		
Actifs financiers								
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat								
Valeurs mobilières – Titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat								
Créances émises ou garanties par des								
Entités gouvernementales canadiennes	699 \$	1 125 \$	747 \$	1 379 \$	1 193 \$	--- \$	5 143 \$	
Entités gouvernementales provinciales et corps municipaux au Canada	774	1 280	763	1 245	5 722	---	9 784	
Corps scolaires ou publics au Canada	10	4	1	---	153	---	168	
Administrations publiques à l'étranger	5	44	160	20	74	---	303	
Autres titres								
Institutions financières	610	392	328	160	224	---	1 714	
Autres émetteurs ⁽¹⁾	186	321	251	578	2 791	18	4 145	
Titres de participation	---	---	---	---	---	729	729	
Total des actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat	2 284	3 166	2 250	3 382	10 157	747	21 986	
Actifs financiers disponibles à la vente								
Valeurs mobilières – Titres disponibles à la vente								
Créances émises ou garanties par des								
Entités gouvernementales canadiennes	249	2 874	2 121	208	7	9	5 468	
Entités gouvernementales provinciales et corps municipaux au Canada	530	3 343	1 650	1 322	613	2	7 460	
Corps scolaires ou publics au Canada	18	---	---	---	---	---	18	
Administrations publiques à l'étranger	---	---	---	5	29	---	34	
Autres titres								
Institutions financières	1 512	1 470	661	35	18	---	3 696	
Autres émetteurs	7	40	50	76	65	2	240	
Titres de participation	---	---	---	---	3	1 407	1 410	
Total des actifs financiers disponibles à la vente	2 316	7 727	4 482	1 646	735	1 420	18 326	
Total des valeurs mobilières	4 600 \$	10 893 \$	6 732 \$	5 028 \$	10 892 \$	2 167 \$	40 312 \$	

(1) Comprend des BTAA d'une juste valeur de 1 705 M\$ au 31 décembre 2012.

NOTE 8 – VALEURS MOBILIÈRES (suite)

GAINS ET PERTES NON RÉALISÉS SUR LES TITRES DISPONIBLES À LA VENTE

Les gains et pertes non réalisés sur les titres disponibles à la vente sont les suivants :

Au 31 décembre 2013	Coût après amortissement	Gains bruts non réalisés	Pertes brutes non réalisées	Valeur comptable
Créances émises ou garanties par des				
Entités gouvernementales canadiennes	6 378 \$	33 \$	19 \$	6 392 \$
Entités gouvernementales provinciales et corps municipaux au Canada	8 059	124	18	8 165
Corps scolaires ou publics au Canada	5	---	---	5
Administrations publiques à l'étranger	35	---	---	35
Autres titres				
Institutions financières	2 280	27	1	2 306
Autres émetteurs	348	6	3	351
Titres de participation	1 507	291	11	1 787
	18 612 \$	481 \$	52 \$	19 041 \$

Au 31 décembre 2012	Coût après amortissement	Gains bruts non réalisés	Pertes brutes non réalisées	Valeur comptable
Créances émises ou garanties par des				
Entités gouvernementales canadiennes	5 420 \$	50 \$	2 \$	5 468 \$
Entités gouvernementales provinciales et corps municipaux au Canada	7 214	246	---	7 460
Corps scolaires ou publics au Canada	18	---	---	18
Administrations publiques à l'étranger	33	1	---	34
Autres titres				
Institutions financières	3 648	48	---	3 696
Autres émetteurs	231	10	1	240
Titres de participation	1 248	173	11	1 410
	17 812 \$	528 \$	14 \$	18 326 \$

Pertes de valeur comptabilisées

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2013, le Mouvement Desjardins a conclu qu'il existait des indications objectives de dépréciation. Un montant de 24 M\$ (31 M\$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2012) au titre des pertes de valeur sur les titres disponibles à la vente a été comptabilisé à l'état combiné du résultat, au poste « Revenus nets sur les titres disponibles à la vente ».

NOTE 8 – VALEURS MOBILIÈRES (*suite*)

VALEURS MOBILIÈRES – BILLETS À TERME ADOSSÉS À DES ACTIFS (BTAA)

Le Mouvement Desjardins détient des BTAA dont la valeur nominale et la juste valeur sont réparties entre les différentes fiducies suivantes :

	Au 31 décembre 2013		Au 31 décembre 2012	
	Juste valeur	Valeur nominale	Juste valeur	Valeur nominale
VAC 1				
Catégories A-1, A-2, B et C	1 616 \$	1 734 \$	1 661 \$	1 913 \$
VAC 1 et VAC 3				
Actifs inadmissibles et traditionnels	14	48	44	85
Total VAC 1 et VAC 3	1 630 \$	1 782 \$	1 705 \$	1 998 \$

Les BTAA sont classés dans la catégorie « Désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat ». Les instruments financiers dérivés servant de couverture économique aux BTAA, qui comprennent un swap sur rendement total et des swaps sur défaillance de crédit, ont une juste valeur négative de 4 M\$ au 31 décembre 2013 (une juste valeur positive de 32 M\$ au 31 décembre 2012).

Le Mouvement Desjardins participe, pour un montant de 1 193 M\$, à la facilité de financement de marge (FFM) destinée à couvrir d'éventuels appels de garantie des contreparties à des swaps sur défaillance de crédit du véhicule d'actifs cadres (VAC 1). La part du Mouvement Desjardins dans cet engagement de crédit se situe au même rang que celle des autres participants à la FFM et viendra à échéance en juillet 2017, ou à une date antérieure si toutes les transactions de ces swaps sont réglées auparavant. Jusqu'au 31 décembre 2013, aucun montant n'a été prélevé sur la FFM. De plus, le Mouvement Desjardins a acheté une protection de 400 M\$ à l'égard de ses engagements en vertu de la FFM auprès d'un des participants de la fiducie VAC 1 en échange d'une commission d'engagement de 1,2 % par année, soit le taux applicable aux institutions tierces qui ont souscrit à la FFM équivalente de la fiducie VAC 2. Cette protection se terminera automatiquement au terme de la FFM de VAC 1.

Le Mouvement Desjardins a conclu plusieurs transactions de natures diverses visant à réduire le risque du portefeuille de BTAA, de la FFM liée au portefeuille de BTAA et des autres titres restructurés. Ces couvertures ont des échéances similaires à celle du portefeuille de BTAA, et la direction entend les maintenir en place jusqu'à leur échéance.

Les fiducies VAC sont des entités structurées. Elles ont été créées dans le but précis de regrouper les billets restructurés provenant des papiers commerciaux adossés à des actifs détenus par des investisseurs institutionnels canadiens. Ces fiducies disposent d'actifs s'élevant à environ 13 818 M\$ au 31 décembre 2013, ont des capitaux propres nuls et sont principalement composées de transactions d'actifs synthétiques en vertu desquelles les investisseurs se sont engagés à contribuer à la FFM. Le Mouvement Desjardins ne consolide pas ces fiducies, puisqu'il n'en détient pas le contrôle. Au 31 décembre 2013, le Mouvement Desjardins a un engagement de crédit (FFM) de 1 193 M\$ (1 193 M\$ au 31 décembre 2012) et la juste valeur des billets des VAC se chiffre à 1 630 M\$ (1 705 M\$ au 31 décembre 2012). La somme de ces montants représente le risque maximal de perte relatif aux VAC pour le Mouvement Desjardins si l'on exclut l'effet de la stratégie de couverture économique.

NOTE 8 – VALEURS MOBILIÈRES (suite)

VALEURS MOBILIÈRES – BILLETS À TERME ADOSSÉS À DES ACTIFS (suite)

Méthodologie d'évaluation des BTAA

Étant donné l'absence de marché actif pour ces titres, la direction du Mouvement Desjardins a estimé leur juste valeur et les variations de valeur qui en ont découlé en utilisant une technique d'évaluation. De plus, la capacité de négocier les billets de VAC 1 est assujettie à des contraintes importantes dans la mesure où un détenteur de BTAA A-1, A-2, B et C de VAC 1 peut les transférer à un tiers seulement si un tel transfert est effectué au prorata de chacune des catégories détenues par le vendeur et si l'acheteur prend en charge une quote-part équivalente des engagements liés à la FFM.

La juste valeur des BTAA sous la forme de billets A-1, A-2, B et C de VAC 1, soit les actifs synthétiques et hybrides, est fondée sur un modèle financier traduisant les incertitudes liées au rendement, aux écarts de crédit, à la nature et au risque de crédit des actifs sous-jacents, au montant et au moment des encaissements des flux de trésorerie de même qu'aux échéances et aux contraintes touchant la liquidité des nouveaux billets.

Ce modèle ajuste à la baisse la valeur nominale de l'ensemble des billets en fonction de l'évaluation au cours du marché des swaps sur défaillance de crédit sous-jacents aux billets, de la qualité des actifs donnés en garantie et de l'absence de liquidité de ces billets de même que, dans une moindre mesure, d'autres risques inhérents à la nature de ces billets. De plus, les hypothèses utilisées pour les différents ajustements tiennent compte des écarts de crédit, de l'échéance, des taux de recouvrement prévus en cas de défaut ainsi que des risques de marché et de liquidité de l'ensemble des billets. Il est à noter que les hypothèses utilisées reposent autant que possible sur des données observables sur le marché telles que les écarts de crédit et les indices de référence d'actifs semblables. Elles prennent également en compte, s'il y a lieu, les particularités de VAC 1 et s'appuient en partie sur d'autres hypothèses non étayées par des prix ou des taux observables sur le marché pour des actifs similaires.

La juste valeur des billets reflète adossés à des actifs traditionnels et inadmissibles a été évaluée à partir d'un modèle d'évaluation qui prend en considération la valeur déterminée par l'administrateur des fiducies VAC ainsi que certains risques inhérents non reflétés dans l'évaluation de ce dernier.

Méthodologie d'évaluation du swap sur rendement total

La juste valeur du swap sur rendement total classé dans le niveau 3 est évaluée selon un modèle qui tient compte des écarts de crédit des swaps sur défaillance de crédit de même que des hypothèses relatives aux taux de recouvrement et aux probabilités de défaut concernant chacune des transactions sous-jacentes de cet instrument financier.

Incidence sur les résultats

Un gain totalisant 142 M\$ relatif à la juste valeur des BTAA a été comptabilisé aux résultats combinés du Mouvement Desjardins pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013 (gain de 374 M\$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2012). De plus, une perte totalisant 36 M\$ relative aux instruments financiers dérivés servant de couverture aux BTAA a été comptabilisée pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013 (perte de 157 M\$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2012). La constatation graduelle du revenu relatif à la FFM au cours de l'exercice 2013 s'est élevée à 9 M\$ (9 M\$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2012).

Les estimations de la juste valeur figurant ci-dessus peuvent ne pas être une indication de la valeur nette de réalisation ultime ou de la juste valeur future. Bien que la direction soit d'avis que sa technique d'évaluation est la plus appropriée dans les circonstances, la valeur comptable demeure sensible aux écarts de crédit. Comme il a été mentionné précédemment, le Mouvement Desjardins a conclu des transactions en vue de réduire, entre autres, le risque du portefeuille des BTAA. C'est pourquoi l'analyse de sensibilité présente l'incidence d'une variation de 10 % des écarts de crédit sur la juste valeur estimative du portefeuille de billets A-1, A-2, B et C de VAC 1 et du swap sur rendement total ainsi que sur les fonds propres de la catégorie 1.

	Au 31 décembre 2013		Au 31 décembre 2012	
	Augmentation des écarts de crédit de 10 %	Diminution des écarts de crédit de 10 %	Augmentation des écarts de crédit de 10 %	Diminution des écarts de crédit de 10 %
Juste valeur				
Billets A-1, A-2, B et C de VAC 1	(3) \$	3 \$	(13) \$	14 \$
Swap sur rendement total	1	(1)	5	(5)
Total	(2) \$	2 \$	(8) \$	9 \$
Fonds propres de la catégorie 1				
Billets A-1, A-2, B et C de VAC 1	(2) \$	2 \$	(8) \$	9 \$
Swap sur rendement total	1	(1)	4	(4)
Total	(1) \$	1 \$	(4) \$	5 \$

Certaines incertitudes subsistant relativement à la valeur des actifs sous-jacents, au montant et à l'échéancier des flux de trésorerie ainsi qu'à l'établissement d'un marché secondaire et à la liquidité d'un tel marché pour les billets reflète adossés à des actifs traditionnels et inadmissibles pourraient modifier davantage la valeur du placement du Mouvement Desjardins dans ces billets.

Le Mouvement Desjardins détient les fonds nécessaires ou a accès aux fonds nécessaires pour s'acquitter de toutes ses obligations financières, d'exploitation ou réglementaires et ne prévoit pas, le cas échéant, que les risques de liquidité liés aux BTAA auront une incidence défavorable significative sur sa santé financière, ses cotes de crédit et ses ratios de fonds propres.

NOTE 9 – PRÊTS ET PROVISION POUR PERTES SUR PRÊTS

PRÊTS, PRÊTS DOUTEUX ET PROVISIONS

Les tableaux suivants présentent la qualité du crédit des prêts :

Au 31 décembre 2013	Prêts bruts ni en souffrance ni douteux	Prêts bruts en souffrance mais non douteux	Prêts douteux bruts	Provisions individuelles	Provision collective	Prêts nets
Hypothécaires résidentiels	90 983 \$	270 \$	136 \$	14 \$	42 \$	91 333 \$
À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers	17 230	2 244	75	25	100	19 424
Aux entreprises et aux gouvernements	29 239	526	248	94	143	29 776
	137 452 \$	3 040 \$	459 \$	133 \$	285 \$	140 533 \$

Au 31 décembre 2012	Prêts bruts ni en souffrance ni douteux	Prêts bruts en souffrance mais non douteux	Prêts douteux bruts	Provisions individuelles	Provision collective	Prêts nets
Hypothécaires résidentiels	85 541 \$	261 \$	129 \$	13 \$	37 \$	85 881 \$
À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers	16 272	2 164	84	31	88	18 401
Aux entreprises et aux gouvernements	27 785	506	253	94	156	28 294
	129 598 \$	2 931 \$	466 \$	138 \$	281 \$	132 576 \$

PRÊTS BRUTS EN SOUFFRANCE MAIS NON DOUTEUX

Les tableaux suivants présentent la classification chronologique des prêts bruts en souffrance, mais non douteux :

Au 31 décembre 2013	De 1 à 29 jours	De 30 à 59 jours	De 60 à 89 jours	90 jours et plus	Total
Hypothécaires résidentiels	207 \$	33 \$	13 \$	17 \$	270 \$
À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers	1 723	270	105	146	2 244
Aux entreprises et aux gouvernements	331	52	30	113	526
	2 261 \$	355 \$	148 \$	276 \$	3 040 \$

Au 31 décembre 2012	De 1 à 29 jours	De 30 à 59 jours	De 60 à 89 jours	90 jours et plus	Total
Hypothécaires résidentiels	213 \$	24 \$	10 \$	14 \$	261 \$
À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers	1 675	271	99	119	2 164
Aux entreprises et aux gouvernements	259	69	39	139	506
	2 147 \$	364 \$	148 \$	272 \$	2 931 \$

NOTE 9 – PRÊTS ET PROVISION POUR PERTES SUR PRÊTS (suite)

PROVISION POUR PERTES SUR PRÊTS

Le tableau suivant présente le rapprochement entre les soldes du début et de la fin de la provision pour pertes sur prêts pour les exercices terminés le 31 décembre :

	Hypothécaires résidentiels		À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers		Aux entreprises et aux gouvernements		Total	
	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012
Solde au 1^{er} janvier	51 \$	67 \$	165 \$	187 \$	304 \$	303 \$	520 \$	557 \$
Dotation à la provision pour pertes sur créances	19	(6)	229	196	29	51	277	241
Radiations et recouvrements	(12)	(10)	(227)	(218)	(39)	(50)	(278)	(278)
Solde au 31 décembre	58 \$	51 \$	167 \$	165 \$	294 \$	304 \$	519 \$	520 \$
Composition du solde								
Provision pour pertes sur prêts	56 \$	50 \$	125 \$	119 \$	237 \$	250 \$	418 \$	419 \$
Provision pour les engagements de crédit hors bilan ⁽¹⁾	2	1	42	46	57	54	101	101

(1) La provision relative aux engagements de crédit hors bilan est comptabilisée au poste « Autres passifs – Autres ».

NOTE 10 – DÉCOMPTABILISATION D'ACTIFS FINANCIERS

ACTIFS FINANCIERS TRANSFÉRÉS MAIS NON DÉCOMPTABILISÉS

Actifs financiers cédés dans le cadre des opérations de titrisation

Dans le cadre de sa stratégie de gestion des liquidités et des fonds propres, le Mouvement Desjardins participe au Programme des titres hypothécaires assujetti à la *Loi nationale sur l'habitation*. En vertu de ce programme, le Mouvement Desjardins regroupe des prêts hypothécaires résidentiels garantis par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) sous la forme de titres hypothécaires adossés (TH LNH), puis les cède à la Fiducie du Canada pour l'habitation (FCH). Le Mouvement Desjardins ne peut, par la suite, céder, vendre ni transporter en garantie ces actifs, puisqu'ils ont déjà été vendus à la FCH, et il ne peut les racheter avant l'échéance. Dans le cadre de ces opérations, le Mouvement Desjardins conserve toutefois la quasi-totalité des risques, notamment les risques de prépaiement, de taux d'intérêt et de crédit, et les avantages liés à ces titres, soit les flux de trésorerie associés aux actifs. De ce fait, ces prêts demeurent comptabilisés au bilan combiné. Par ailleurs, le Mouvement Desjardins traite ces transferts comme des opérations de financement garanti et comptabilise un passif à cet égard. Ce passif correspond à la contrepartie reçue de la SCHL liée à la vente des TH LNH qui ne respectent pas les critères de décomptabilisation et est présenté au poste « Dépôts – Entreprises et gouvernements » du bilan combiné. Pour sa part, la FCH finance ces achats par l'émission d'obligations hypothécaires du Canada (OHC) à l'intention des investisseurs. La garantie légale des tiers porteurs d'OHC se limite aux actifs transférés.

Les modalités du programme exigent que des contrats de swaps de taux soient conclus entre la FCH et le Mouvement Desjardins afin de recevoir mensuellement la totalité des flux de trésorerie liés aux prêts hypothécaires sous-jacents aux TH LNH. Le Mouvement Desjardins, pour sa part, verse à la FCH un montant correspondant aux intérêts payables aux porteurs des OHC, la différence entre ces montants étant considérée comme la marge d'intérêts excédentaire. Dans le cadre de ces swaps, le Mouvement Desjardins doit également créer un compte distinct à des fins de réinvestissement (compte de réinvestissement de capital) pour tout versement en capital reçu relativement aux prêts hypothécaires afin de respecter les obligations liées au remboursement à l'échéance des OHC.

Aucune perte n'est prévue sur les prêts hypothécaires, car ils sont garantis par la SCHL. Les revenus liés aux opérations de titrisation sont comptabilisés aux postes « Autres revenus – Autres », « Revenu d'intérêts – Valeurs mobilières » et « Revenu d'intérêts – Prêts ».

Valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat

Dans le cadre des opérations de valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat, le Mouvement Desjardins transfère des actifs financiers en vertu de modalités prévoyant leur rachat dans le futur. Ces actifs financiers demeurent comptabilisés au bilan combiné, puisque le Mouvement Desjardins conserve la quasi-totalité des risques et des avantages liés à ces actifs.

Le tableau suivant présente la valeur comptable et la juste valeur des actifs financiers transférés par le Mouvement Desjardins, mais qui n'ont pas été décomptabilisés, ainsi que leurs passifs associés comptabilisés au bilan combiné :

	Au 31 décembre 2013		Au 31 décembre 2012	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Actifs financiers transférés mais non décomptabilisés				
Actifs financiers cédés dans le cadre des opérations de titrisation	5 441 \$	5 593 \$	4 679 \$	4 813 \$
Valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat	9 073	9 073	7 263	7 263
Valeurs mobilières prêtées	5	5	---	---
	14 519 \$	14 671 \$	11 942 \$	12 076 \$
Passifs associés	14 504 \$	14 475 \$	11 929 \$	11 947 \$

ACTIFS FINANCIERS TRANSFÉRÉS QUI SONT DÉCOMPTABILISÉS

Actifs financiers cédés dans le cadre des opérations de titrisation conclues avant le 1^{er} janvier 2010

Certaines opérations de titrisation conclues avant le 1^{er} janvier 2010 font l'objet d'une décomptabilisation compte tenu du choix du Mouvement Desjardins d'appliquer de manière prospective les dispositions relatives à la décomptabilisation. Au moment du transfert, ces opérations ont donc été comptabilisées à titre de ventes et le Mouvement Desjardins conserve certains droits relatifs aux marges d'intérêts excédentaires, qui constituent des droits conservés, et il assume la responsabilité de la gestion des prêts hypothécaires cédés et du compte de réinvestissement de capital.

L'encours total de ces actifs originaux transférés est de 154 M\$ au 31 décembre 2013 (562 M\$ au 31 décembre 2012). Au 31 décembre 2013, les actifs correspondant aux droits conservés que le Mouvement continue à comptabiliser relativement à ces opérations se chiffrent à 1 M\$ (7 M\$ au 31 décembre 2012) et aucun passif de gestion n'est pris en charge (1 M\$ au 31 décembre 2012). Ceux-ci sont comptabilisés lors du transfert des prêts aux postes « Autres actifs – Autres » et « Autres passifs – Autres » du bilan combiné. Ces opérations viendront à échéance au plus tard le 31 décembre 2014.

NOTE 11 – FONDS DISTINCTS

Actif net des fonds distincts

Le tableau suivant présente la valeur comptable de l'actif net des fonds distincts :

	Au 31 décembre 2013	Au 31 décembre 2012 Retraité (note 3)
Placements		
Obligations	335 \$	402 \$
Prêts hypothécaires	4	5
Actions et parts de fonds communs de placement	6 864	5 590
Titres du marché monétaire	81	94
Instruments financiers dérivés	1	---
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	37	40
Autres éléments d'actif	30	32
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	(46)	(50)
Éléments de passif	(30)	(27)
Actif net détenu pour le compte des titulaires de contrats de fonds distincts	7 276 \$	6 086 \$
Actif détenu pour le compte de l'assureur	(24)	(20)
Total de l'actif net des fonds distincts⁽¹⁾	7 252 \$	6 066 \$

(1) L'écart entre l'actif net et le passif net des fonds distincts correspond aux éliminations des soldes entre les fonds distincts et les diverses sociétés incluses dans le périmètre du Groupe du Mouvement Desjardins. Ces éliminations se chiffrent à 8 M\$ au 31 décembre 2013 (9 M\$ au 31 décembre 2012).

Juste valeur des instruments financiers

L'actif net des fonds distincts inclut des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur. Le Mouvement Desjardins classe les instruments financiers évalués à la juste valeur de chaque catégorie selon une hiérarchie à trois niveaux qui reflète l'importance des données utilisées pour procéder à leur évaluation. La description des trois niveaux hiérarchiques ainsi que des indications sur les données utilisées lors de l'évaluation de la juste valeur sont présentées à la note 6 « Juste valeur des instruments financiers ».

La valeur comptable de certains instruments financiers venant à échéance au cours des 12 prochains mois constitue une approximation raisonnable de leur juste valeur. Ces instruments financiers incluent les éléments suivants : « Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente », « Autres éléments d'actif », « Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat » et « Éléments de passif ».

Les tableaux suivants présentent les instruments financiers inclus dans l'actif net des fonds distincts et comptabilisés à la juste valeur :

Au 31 décembre 2013	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Placements				
Obligations	181 \$	154 \$	--- \$	335 \$
Prêts hypothécaires	---	4	---	4
Actions et parts de fonds communs de placement	4 233	2 631	---	6 864
Titres du marché monétaire	64	17	---	81
Instruments financiers dérivés	1	---	---	1
Total des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur	4 479 \$	2 806 \$	--- \$	7 285 \$

Au 31 décembre 2012	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Placements				
Obligations	227 \$	175 \$	--- \$	402 \$
Prêts hypothécaires	---	5	---	5
Actions et parts de fonds communs de placement	3 679	1 911	---	5 590
Titres du marché monétaire	56	38	---	94
Total des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur	3 962 \$	2 129 \$	--- \$	6 091 \$

Aucun transfert imputable à des changements touchant le caractère observable ou non des données de marché n'a été effectué entre les niveaux hiérarchiques des instruments évalués à la juste valeur au cours des exercices terminés le 31 décembre 2013 et 2012.

NOTE 11 – FONDS DISTINCTS (suite)

Décomptabilisation d'actifs financiers

Dans le cadre des opérations de valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat, les fonds distincts transfèrent des actifs financiers en vertu de modalités prévoyant leur rachat dans le futur. Ces actifs demeurent comptabilisés au bilan combiné, puisque les fonds distincts conservent la quasi-totalité des risques et des avantages qui leur sont liés.

Au 31 décembre 2013, la valeur comptable des actifs financiers ainsi transférés et de leurs passifs associés comptabilisés au bilan combiné est de 46 M\$ et de 46 M\$ respectivement (50 M\$ et 50 M\$ au 31 décembre 2012), et leur juste valeur est de 46 M\$ et 46 M\$, respectivement (50 M\$ et de 50 M\$ au 31 décembre 2012).

Actifs financiers affectés et reçus en garantie

La valeur comptable des actifs financiers affectés en garantie de passifs ou de passifs éventuels dans le cours normal des affaires des fonds distincts est de 46 M\$ au 31 décembre 2013 (50 M\$ au 31 décembre 2012). La juste valeur des actifs financiers reçus en garantie que les fonds distincts sont autorisés à vendre ou à réaffecter en garantie en l'absence de défaillance s'élève à 12 M\$ (8 M\$ au 31 décembre 2012). Il n'y a aucun actif financier accepté à titre de garantie qui a été vendu ou réaffecté en garantie en 2013 et 2012. Ces actifs financiers ont été reçus en garantie dans le cadre de transactions de valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente.

Risques liés aux instruments financiers

Le Mouvement Desjardins n'est pas exposé aux risques liés aux instruments financiers inclus dans l'actif détenu pour le compte des titulaires de contrats de fonds distincts, car ces derniers assument les risques et bénéficient des avantages découlant de ces instruments financiers.

Passif net des fonds distincts

Le tableau suivant présente les variations du passif net des fonds distincts :

	Au 31 décembre 2013	Au 31 décembre 2012 Retraité (note 3)
Solde au début – passif net dû aux titulaires de contrats de fonds distincts	6 095 \$	5 380 \$
Augmentation		
Montants reçus des titulaires de contrat	1 060	1 112
Revenus nets sur placements	951	491
	2 011	1 603
Diminution		
Rachats et retraits	709	787
Honoraires de gestion	113	101
	822	888
Solde à la fin – passif net dû aux titulaires de contrats de fonds distincts	7 284 \$	6 095 \$
Passif dû à l'assureur	(24)	(20)
Total du passif net des fonds distincts⁽¹⁾	7 260 \$	6 075 \$

(1) L'écart entre l'actif net et le passif net des fonds distincts correspond aux éliminations des soldes entre les fonds distincts et les diverses sociétés incluses dans le périmètre du Groupe du Mouvement Desjardins. Ces éliminations se chiffrent à 8 M\$ au 31 décembre 2013 (9 M\$ au 31 décembre 2012).

NOTE 12 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET IMMEUBLES DE PLACEMENT

Les variations relatives aux immobilisations corporelles et aux immeubles de placement se détaillent comme suit :

	IMMOBILISATIONS CORPORELLES						IMMEUBLES DE PLACEMENT		
	Terrains	Bâtiments	Matériel informatique	Mobilier, agencement et autres	Améliorations locatives	Total			
							Terrains	Bâtiments	Total
Coût									
Au 31 décembre 2011	118 \$	1 204 \$	388 \$	643 \$	366 \$	2 719 \$	84 \$	666 \$	750 \$
Acquisitions	3	146	64	64	36	313	---	9	9
Dispositions	(3)	(61)	(16)	(46)	(6)	(132)	---	(22)	(22)
Autres	(6)	(32)	6	(2)	(4)	(38)	---	(44)	(44)
Au 31 décembre 2012	112 \$	1 257 \$	442 \$	659 \$	392 \$	2 862 \$	84 \$	609 \$	693 \$
Acquisitions	---	77	47	49	42	215	---	13	13
Dispositions	---	(38)	(33)	(53)	(8)	(132)	(5)	(31)	(36)
Autres	(1)	(25)	(18)	(1)	(3)	(48)	(1)	(5)	(6)
Au 31 décembre 2013	111 \$	1 271 \$	438 \$	654 \$	423 \$	2 897 \$	78 \$	586 \$	664 \$

	IMMOBILISATIONS CORPORELLES						IMMEUBLES DE PLACEMENT		
	Terrains	Bâtiments	Matériel informatique	Mobilier, agencement et autres	Améliorations locatives	Total			
							Terrains	Bâtiments	Total
Amortissements cumulés									
Au 31 décembre 2011	---	535 \$	319 \$	461 \$	186 \$	1 501 \$	5 \$	148 \$	153 \$
Amortissements	---	37	39	43	31	150	---	27	27
Dispositions	---	(33)	(15)	(24)	(4)	(76)	---	(5)	(5)
Autres	---	(17)	4	(7)	(5)	(25)	---	6	6
Au 31 décembre 2012	---	522 \$	347 \$	473 \$	208 \$	1 550 \$	5 \$	176 \$	181 \$
Amortissements	---	40	42	42	32	156	---	22	22
Dispositions	---	(27)	(32)	(38)	(8)	(105)	---	(4)	(4)
Autres	---	1	(12)	(11)	(4)	(26)	---	(10)	(10)
Au 31 décembre 2013	---	536 \$	345 \$	466 \$	228 \$	1 575 \$	5 \$	184 \$	189 \$

	IMMOBILISATIONS CORPORELLES						IMMEUBLES DE PLACEMENT		
	Terrains	Bâtiments	Matériel informatique	Mobilier, agencement et autres	Améliorations locatives	Total			
							Terrains	Bâtiments	Total
Valeur nette comptable									
Au 31 décembre 2013	111 \$	735 \$	93 \$	188 \$	195 \$	1 322 \$	73 \$	402 \$	475 \$
Au 31 décembre 2012	112 \$	735 \$	95 \$	186 \$	184 \$	1 312 \$	79 \$	433 \$	512 \$

Au 31 décembre 2013, un montant de 24 M\$ (106 M\$ au 31 décembre 2012) inclus dans le solde des bâtiments représente des coûts relatifs à des bâtiments en construction. De plus, le Mouvement Desjardins a des engagements de 31 M\$ (36 M\$ au 31 décembre 2012) relatifs à l'acquisition de ces bâtiments.

Les informations relatives aux actifs donnés en garantie sont présentées à la note 29 « Engagements, garanties et passifs éventuels ».

Au 31 décembre 2013, les immeubles de placement ont une juste valeur de 1 004 M\$ (1 054 M\$ au 31 décembre 2012). Ces immeubles sont classés dans le niveau 3 de la hiérarchie de la juste valeur, puisqu'ils sont évalués à l'aide de techniques qui ne sont pas fondées principalement sur des données observables sur le marché. La juste valeur des immeubles de placement est déterminée par des spécialistes en évaluation immobilière indépendants dont la qualification professionnelle est pertinente et reconnue et qui utilisent un éventail de méthodes d'évaluation, y compris la technique d'actualisation directe du revenu net normalisé et l'actualisation des flux de trésorerie. Ces techniques, qui s'appuient sur des données du marché, comprennent notamment l'estimation des taux de capitalisation et des bénéfices d'exploitation nets régularisés, pour la technique de l'actualisation directe du revenu net normalisé, et l'estimation des taux d'actualisation, de capitalisation et des flux de trésorerie futurs applicables, pour la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie.

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013, les revenus locatifs provenant des immeubles de placement s'élèvent à 107 M\$ (134 M\$ en 2012). Les montants comptabilisés en résultat au titre des charges d'exploitation pour les immeubles de placement qui ont généré des revenus locatifs au cours de l'exercice totalisent 78 M\$ (94 M\$ en 2012), tandis qu'aucun montant n'a été comptabilisé pour ceux qui n'ont pas généré de revenus locatifs. Tous ces montants sont présentés au poste « Revenus nets sur les autres placements » de l'état combiné du résultat.

NOTE 13 – GOODWILL ET IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Goodwill

Le goodwill alloué aux UGT et au groupe d'UGT se détaille comme suit :

	Secteur Assurance de dommages	Secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes	Non alloué ⁽¹⁾	Total
Coût				
Au 1 ^{er} janvier 2012	101 \$	9 \$	238 \$	348 \$
Acquisitions ⁽²⁾	5	---	---	5
Allocation du goodwill	223	15	(238)	---
Au 31 décembre 2012	329 \$	24 \$	---	353 \$
Acquisitions ⁽²⁾	71	32	---	103
Au 31 décembre 2013	400 \$	56 \$	---	456 \$

(1) Au 1^{er} janvier 2012, le goodwill non alloué était principalement issu du regroupement du Mouvement Desjardins avec Western Financial Group Inc. survenu le 15 avril 2011. L'allocation de ce goodwill a été complétée au cours de l'exercice 2012.

(2) Pour plus de renseignements, se référer à la note 21 « Acquisitions importantes ».

Secteur Assurance de dommages

Les résultats du test indiquent que la valeur recouvrable du groupe d'UGT qu'est le secteur Assurance de dommages excède sa valeur comptable, de sorte qu'aucune perte de valeur sur le goodwill n'a été comptabilisée pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013 ni au cours des exercices antérieurs. Le secteur Assurance de dommages comprend Desjardins Groupe d'assurances générales inc. et Western Financial Group Inc.

La valeur recouvrable du groupe d'UGT composé de ces deux entités a été déterminée sur la base du calcul de la valeur d'utilité, au moyen des projections de flux de trésorerie basées sur le budget et le plan financier approuvés par le conseil d'administration et couvrant une période de quatre ans. Les hypothèses clés sur lesquelles sont basés le budget et le plan financier reposent sur les performances passées et les attentes de la direction au sujet de l'évolution du marché. Le taux de croissance utilisé pour extrapoler les projections des flux de trésorerie au-delà de la période de cinq ans est de 2,5 % (2,5 % en 2012). De plus, un taux de 10,7 % (10,8 % en 2012), représentant le coût moyen pondéré du capital de Desjardins Société financière inc. au 31 octobre 2013, a été utilisé pour actualiser les flux de trésorerie projetés.

Le Mouvement Desjardins estime qu'aucune modification raisonnablement possible de l'une des hypothèses principales mentionnées ci-dessus ne serait susceptible de porter la valeur comptable du groupe d'UGT au-delà de sa valeur recouvrable. La valeur comptable du groupe d'UGT serait inférieure à sa valeur recouvrable même avec une baisse de 10 % (10 % au 31 décembre 2012) des marges budgétées ou de 3 % (3 % au 31 décembre 2012) du taux de croissance.

Secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes

Les résultats du test indiquent que la valeur recouvrable du groupe d'UGT qu'est le secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes excède sa valeur comptable, de sorte qu'aucune perte de valeur sur le goodwill n'a été comptabilisée pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013 ni au cours des exercices antérieurs. Le secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes comprend, entre autres, Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie, les Valeurs mobilières Desjardins inc., Desjardins Société de placement inc., Desjardins Société financière inc. et Qtrade Canada inc.

La valeur recouvrable du groupe d'UGT a été déterminée sur la base du calcul de la valeur d'utilité, au moyen des projections de flux de trésorerie basées sur le budget et le plan financier approuvés par le conseil d'administration et couvrant une période de quatre ans. Les hypothèses clés sur lesquelles sont basées le budget et le plan financier reposent sur les performances passées et les attentes de la direction au sujet de l'évolution du marché. Le taux de croissance utilisé pour extrapoler les projections des flux de trésorerie au-delà de la période de cinq ans est de 2,0 %. De plus, un taux de 7,9 %, représentant le coût moyen pondéré du capital de Desjardins Société financière inc. au 30 septembre 2013 a été utilisé pour actualiser les flux de trésorerie projetés.

Le Mouvement Desjardins estime qu'aucune modification raisonnablement possible de l'une des hypothèses principales mentionnées ci-dessus ne serait susceptible de porter la valeur comptable du groupe d'UGT au-delà de sa valeur recouvrable. La valeur comptable du groupe d'UGT serait inférieure à sa valeur recouvrable même avec une baisse de 10 % des marges budgétées ou de 3 % du taux de croissance.

NOTE 13 – GOODWILL ET IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (suite)

Immobilisations incorporelles

La variation des immobilisations incorporelles se détaille comme suit :

	Logiciels acquis	Logiciels générés en interne	Relations clients	Autres ⁽¹⁾	Total
Coût					
Au 1 ^{er} janvier 2012	225 \$	201 \$	127 \$	93 \$	646 \$
Acquisitions / Additions	68	39	4	1	112
Dispositions / Retraits	(6)	(16)	---	---	(22)
Au 31 décembre 2012	287 \$	224 \$	131 \$	94 \$	736 \$
Acquisitions / Additions	103	16	3	10	132
Acquisitions d'entreprises	---	14	79	27	120
Dispositions / Retraits	(18)	(2)	---	---	(20)
Au 31 décembre 2013	372 \$	252 \$	213 \$	131 \$	968 \$

	Logiciels acquis	Logiciels générés en interne	Relations clients	Autres	Total
Amortissements cumulés					
Au 1 ^{er} janvier 2012	129 \$	127 \$	5 \$	48 \$	309 \$
Amortissements	32	26	8	4	70
Dispositions / Retraits	(4)	(10)	---	---	(14)
Autres	---	11	---	---	11
Au 31 décembre 2012	157 \$	154 \$	13 \$	52 \$	376 \$
Amortissements	43	21	14	4	82
Dispositions / Retraits	(11)	---	---	---	(11)
Autres	3	11	---	---	14
Au 31 décembre 2013	192 \$	186 \$	27 \$	56 \$	461 \$

	Logiciels acquis	Logiciels générés en interne	Relations clients	Autres ⁽¹⁾	Total
Valeur nette comptable					
Au 31 décembre 2013	180 \$	66 \$	186 \$	75 \$	507 \$
Au 31 décembre 2012	130 \$	70 \$	118 \$	42 \$	360 \$

(1) La rubrique « Autres » comprend principalement des marques de commerce et des licences. La valeur comptable des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée incluses dans cette catégorie est de 52 M\$ (25 M\$ au 31 décembre 2012).

NOTE 14 – AUTRES ACTIFS – AUTRES

Le tableau ci-dessous présente la composition des « Autres actifs – Autres » :

	Au 31 décembre 2013	Au 31 décembre 2012
Débiteurs	493 \$	437 \$
Intérêts à recevoir	447	471
Participations dans les entreprises mises en équivalence (Note 15)	385	346
Frais payés d'avance	360	503
Impôt à recevoir	75	194
Autres	314	302
	2 074 \$	2 253 \$

NOTE 15 – INTÉRÊTS DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTITÉS

FILIALES

Les principales filiales incluses dans le périmètre du Groupe du Mouvement Desjardins ont été constituées au Canada et leur établissement principal se trouve dans ce pays.

Le tableau suivant présente la nature des activités de ces filiales et le pourcentage des titres de participation détenu dans chacune d'elles :

	Nature des activités	Au 31 décembre 2013 ⁽¹⁾	Au 31 décembre 2012 ⁽¹⁾
Caisse centrale Desjardins	Trésorerie du Mouvement Desjardins et agent financier sur les marchés canadien et international	97,3 %	96,8 %
Capital Desjardins inc.	Émetteur de titres sur les marchés et financement des caisses Desjardins	100 %	100 %
Fiducie Desjardins inc.	Garde de valeurs et services fiduciaires	100 %	100 %
Groupe Technologies Desjardins inc.	Développement, maintenance et évolution des technologies du Mouvement Desjardins	100 %	100 %
9192-2971 Québec inc.	Société de placement	100 %	100 %
Desjardins Société financière inc.	Société de portefeuille	100 %	100 %
Bank West	Institution financière	100 %	100 %
Desjardins Gestion d'actifs inc.	Gestion d'actifs	100 %	100 %
Desjardins Groupe d'assurances générales inc.	Assurance de dommages	100 %	100 %
Filiales d'assurance de dommages ⁽²⁾	Assurance de dommages	90 %	90 %
Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie	Assurance de personnes et services financiers	100 %	100 %
Desjardins Société de placement inc.	Conception, administration et distribution de produits d'assurance et d'épargne	100 %	100 %
Qtrade Canada Inc.	Courtage en ligne et services de gestion de patrimoine	40 %	-
Valeurs mobilières Desjardins inc.	Courtage de valeurs mobilières	100 %	100 %
Western Financial Group Inc.	Courtage d'assurance, assurance de personnes et services financiers	100 %	100 %
Coast Capital Insurance Services Ltd.	Courtage d'assurance	100 %	-
Western Financial Group (Network) Inc.	Courtage d'assurance	100 %	100 %
Western Life Assurance Company	Assurance de personnes	100 %	100 %

(1) Correspond également aux pourcentages de droits de vote détenus par le Mouvement Desjardins dans ces filiales, à l'exception de Qtrade Canada Inc. et de la Caisse centrale Desjardins, dont le Mouvement Desjardins détient 100 % des droits de vote.

(2) Correspond à un regroupement de six filiales d'assurance de dommages

NOTE 15 – INTÉRÊTS DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTITÉS (suite)

FILIALES (suite)

Au cours de l'exercice 2013, le Mouvement Desjardins a obtenu le contrôle des activités de Qtrade Canada Inc. (Qtrade). Bien que le Mouvement Desjardins détienne seulement 40 % des actions en circulation de cette entité, il a la capacité de diriger les activités pertinentes ayant une incidence spécifique importante sur les rendements de Qtrade en plus d'être exposé aux rendements variables de cette dernière à la hauteur de sa participation économique. Dès lors, la direction a déterminé que le Mouvement Desjardins contrôle Qtrade. Les états financiers de Qtrade ont été établis au 31 mars 2013, soit la date de la fin de l'exercice de cette entité au moment de son acquisition par le Mouvement Desjardins.

Filiales dans lesquelles les participations ne donnant pas le contrôle sont significatives

Les tableaux suivants présentent des informations financières résumées relatives aux filiales dans lesquelles les participations ne donnant pas le contrôle sont significatives. Ces informations financières sont présentées avant l'élimination des comptes et des opérations réciproques et ont été ajustées afin de refléter les ajustements à la juste valeur effectués au moment de l'acquisition.

	Au 31 décembre 2013			Au 31 décembre 2012 Retraité (note 3)	
	Caisse Centrale Desjardins	Qtrade Canada Inc.	Filiales d'assurance de dommages	Caisse Centrale Desjardins	Filiales d'assurance de dommages
Actifs ⁽¹⁾	34 784 \$	518 \$	5 336 \$	29 281 \$	4 817 \$
Passifs	32 575	404	4 186	27 364	3 734
Capitaux propres ⁽¹⁾	2 209 \$	114 \$	1 150 \$	1 917 \$	1 083 \$
Participations ne donnant pas le contrôle	60 \$	49 \$	102 \$	61 \$	95 \$

(1) Comprennent un goodwill de 32 M\$ et de 100 M\$ respectivement, relatifs à Qtrade Canada inc. et aux filiales d'assurance de dommages (100 M\$ au 31 décembre 2012 relatif aux filiales d'assurance de dommages).

	Pour les exercices terminés le 31 décembre				
	2013			2012 Retraité (note 3)	
	Caisse Centrale Desjardins	Qtrade Canada Inc.	Filiales d'assurance de dommages	Caisse Centrale Desjardins	Filiales d'assurance de dommages
Revenu total	326 \$	42 \$	2 188 \$	300 \$	2 089 \$
Excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres	169	2	189	145	175
Résultat global de l'exercice	154	2	220	125	161
Part des excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres revenant aux détenteurs de Participations ne donnant pas le contrôle	5 \$	(1) \$	19 \$	5 \$	18 \$
Dividendes/distributions versés aux détenteurs de Participations ne donnant pas le contrôle	5 \$	--- \$	15 \$	5 \$	2 \$

NOTE 15 – INTÉRÊTS DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTITÉS (suite)

	Pour les exercices terminés le 31 décembre				
	2013			2012 Retraité (note 3)	
	Caisse Centrale Desjardins	Qtrade Canada Inc.	Filiales d'assurance de dommages	Caisse Centrale Desjardins	Filiales d'assurance de dommages
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	(190) \$	3 \$	343 \$	165 \$	258 \$
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	155	1	(153)	(154)	(13)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(279)	(1)	(242)	236	(219)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(314) \$	3 \$	(52) \$	247 \$	26 \$

Participations ne donnant pas le contrôle relatives aux éléments de participation discrétionnaire

L'avoir des titulaires de police liée à des contrats d'assurance qui comportent un élément de participation discrétionnaire se chiffre à 226 M\$ au 31 décembre 2013 (225 M\$ au 31 décembre 2012) et il est comptabilisé au poste « Participations ne donnant pas le contrôle » du bilan combiné. La quote-part des « Excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres » attribuables à ces titulaires de police, soit une perte nette de 3 M\$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013 (un résultat net de 47 M\$ en 2012), est comptabilisée au poste « Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle » de l'état combiné du résultat.

Obligations sécurisées

En vertu de son programme d'obligations sécurisées, le Mouvement Desjardins émet des titres de créance garantis par un bloc de prêts hypothécaires. CCDQ Covered Bond Guarantor Limited Partnership, une entité structurée, a été mise en place afin de garantir les paiements de capital et d'intérêts dus aux détenteurs de ces titres. Les opérations de cette entité sont incluses dans les états financiers combinés du Mouvement Desjardins, puisque ce dernier en détient le contrôle. Le Mouvement Desjardins a vendu des prêts hypothécaires résidentiels à cette entité et lui a accordé du financement afin de faciliter l'acquisition de ces actifs. Le financement accordé par le Mouvement Desjardins peut atteindre un montant maximal équivalant à l'encours des prêts détenus par cette entité aux fins de la garantie des émissions d'obligations sécurisées. Le Mouvement Desjardins dispose d'un accès restreint aux prêts appartenant légalement à cette entité structurée selon les termes des conventions applicables à l'émission. Ces prêts, d'un montant de 3 219 M\$ au 31 décembre 2013 (3 001 M\$ au 31 décembre 2012), sont présentés au poste « Prêts – Hypothécaires résidentiels » du bilan combiné, tandis que les obligations sécurisées, d'un montant de 2 653 M\$ au 31 décembre 2013 (2 479 M\$ au 31 décembre 2012), sont présentées au poste « Dépôts-Entreprises et gouvernements ».

NOTE 15 – INTÉRÊTS DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTITÉS (suite)

COENTREPRISE

Informations relatives à la coentreprise significative

RPADS, une entité qui procède à l'acquisition et au développement de portefeuilles immobiliers, est la seule coentreprise significative dans laquelle le Mouvement Desjardins détient un intérêt. RPADS a été constituée au Canada, et son établissement principal se trouve dans ce pays.

Les tableaux suivants présentent des informations financières résumées relatives à cette coentreprise, soit les montants compris dans ses états financiers préparés selon les IFRS, qui ont été ajustés afin de refléter les ajustements effectués par le Mouvement Desjardins lors de l'application de la méthode de la mise en équivalence tels que les ajustements à la juste valeur effectués au moment de l'acquisition et les ajustements au titre des différences entre les méthodes comptables :

	Au 31 décembre 2013	Au 31 décembre 2012
Pourcentage des titres de participation⁽¹⁾	80 %	80 %
Actifs ⁽²⁾	289 \$	297 \$
Passifs ⁽³⁾	76	76
Capitaux propres	213 \$	221 \$
Participation dans la coentreprise⁽⁴⁾	170 \$	177 \$

(1) Correspond également au pourcentage de droits de vote détenus par le Mouvement Desjardins dans la coentreprise.

(2) Incluent un montant de 9 M\$ de trésorerie et équivalents de trésorerie (9 M\$ au 31 décembre 2012).

(3) Incluent un montant de 70 M\$ de passifs financiers, à l'exclusion des créateurs et des provisions (73 M\$ au 31 décembre 2012).

(4) Correspond à la valeur comptable de l'intérêt dans la coentreprise comptabilisé au bilan combiné.

	Pour les exercices terminés le 31 décembre	
	2013	2012
Revenu total	55 \$	20 \$
Frais d'intérêts	3	3
Dotations aux amortissements	11	4
Résultat net et résultat global de l'exercice	10 \$	2 \$
Distributions reçues de la coentreprise	15 \$	--- \$

NOTE 15 – INTÉRÊTS DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTITÉS (suite)

ENTREPRISES ASSOCIÉES

Informations relatives aux entreprises associées significatives

Le Mouvement Desjardins détient des intérêts dans deux entreprises associées significatives, soit Gestion Fiera inc. et Placements NordOuest & Éthiques SEC (NordOuest & Éthiques). Ces deux entités sont actives dans le secteur de la gestion de placement. Elles ont été constituées au Canada et leur établissement principal se trouve dans ce pays. Bien que le Mouvement Desjardins détienne 50 % des droits de votes et des titres de participation de Placements NordOuest & Ethiques, il n'a pas la capacité de diriger les activités pertinentes ayant une incidence importante sur les rendements de cette dernière, et il n'existe aucun accord lui conférant un contrôle conjoint sur cette entité.

Les tableaux suivants présentent des informations financières résumées relatives à ces entreprises associées, soit les montants compris dans leurs états financiers préparés selon les IFRS, qui ont été ajustés afin de refléter les ajustements effectués par le Mouvement Desjardins lors de l'application de la méthode de la mise en équivalence tels que les ajustements à la juste valeur effectués au moment de l'acquisition et les ajustements au titre des différences entre les méthodes comptables :

	Au 31 décembre 2013		Au 31 décembre 2012	
	Gestion Fiera inc.	NordOuest & Éthiques	Gestion Fiera inc.	NordOuest & Éthiques
Pourcentage des titres de participation⁽¹⁾	35,04 %	50 %	29,63 %	50 %
Actifs ⁽²⁾⁽³⁾	682 \$	191 \$	520 \$	191 \$
Passifs ⁽³⁾	379	48	405	48
Capitaux propres ⁽²⁾⁽³⁾	303 \$	143 \$	115 \$	143 \$
Participations dans les entreprises associées⁽⁴⁾	78 \$	81 \$	36 \$	81 \$

(1) Correspond également au pourcentage de droits de vote détenus par le Mouvement Desjardins dans les entreprises associées.

(2) Comptiennent un goodwill d'un montant de 3 M\$ et de 19 M\$ respectivement relatifs à Gestion Fiera inc. et à NordOuest & Éthiques (3 M\$ et 19 M\$ au 31 décembre 2012).

(3) L'actif, le passif et les capitaux propres de Gestion Fiera inc. pour 2013 sont des données au 30 septembre 2013.

(4) Correspond à la valeur comptable de l'intérêt dans les entreprises associées comptabilisé au bilan combiné

	Pour les exercices terminés le 31 décembre		
	2013	2012	
	Gestion Fiera inc.	NordOuest & Éthiques	Gestion Fiera inc.
Revenu total ⁽¹⁾	97 \$	26 \$	126 \$
Résultat net et résultat global de l'exercice⁽¹⁾	7	4	12
Dividendes/distributions reçus de l'entreprise associée	2 \$	1 \$	2 \$

(1) Le revenu total, le résultat net et le résultat global de Gestion Fiera inc. pour 2013 sont des données relatives à la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2013.

ENTITÉS STRUCTURÉES NON CONSOLIDÉES

Fonds communs de placement

Le Mouvement Desjardins a des intérêts dans des parts de fonds communs de placement. Bien qu'il détienne, dans certains cas, une exposition importante ou ait droit à une part importante des rendements variables en raison des parts détenues dans ces fonds, ces parts ne lui confèrent pas le pouvoir sur les activités pertinentes de ces derniers. Ainsi, le Mouvement Desjardins n'a pas le contrôle sur ceux-ci. Ces fonds sont considérés comme des entités structurées non consolidées.

Les investissements sont faits selon une politique de placement diversifiée, et la nature des activités de ces fonds ainsi que leurs caractéristiques sont comparables à ce qui se retrouve dans des conditions normales de marché pour ce type de fonds. L'exposition maximale au risque de perte attribuable aux intérêts du Mouvement Desjardins dans ces fonds communs de placement se limite à la valeur des investissements dans ceux-ci.

Fiducie VAC 1

La fiducie VAC 1 est considérée comme une entité structurée non consolidée. Pour obtenir plus de renseignements sur cette entité, se référer à la section « Valeurs mobilières – Billets à terme adossés à des actifs » de la note 8 « Valeurs mobilières ».

NOTE 16 – DÉPÔTS

Les dépôts se composent de dépôts à vue, de dépôts à préavis et de dépôts à terme. Les dépôts à vue sont des dépôts portant intérêt ou non, constitués principalement des comptes dotés du privilège de chèques et pour lesquels le Mouvement Desjardins n'a pas le droit d'exiger un préavis de retrait. Les dépôts à préavis sont des dépôts portant intérêt, constitués principalement des comptes d'épargne et pour lesquels le Mouvement Desjardins peut légalement exiger un préavis de retrait. Les dépôts à terme sont des dépôts portant intérêt, constitués principalement des comptes de dépôt à terme fixe, des certificats de placement garanti ou d'autres instruments du même type dont les termes varient généralement d'un jour à dix ans et venant à échéance à une date prédéterminée.

Les tableaux ci-dessous présentent la composition des dépôts :

Au 31 décembre 2013	Payables à vue	Payables à préavis	Payables à terme	Total
Particuliers	30 839 \$	3 949 \$	51 942 \$	86 730 \$
Entreprises et gouvernements	16 168	337	31 207	47 712
Institutions de dépôts	41	---	2 263	2 304
	47 048 \$	4 286 \$	85 412 \$	136 746 \$

Au 31 décembre 2012	Payables à vue	Payables à préavis	Payables à terme	Total
Particuliers	26 674 \$	3 990 \$	53 751 \$	84 415 \$
Entreprises et gouvernements	14 999	311	27 723	43 033
Institutions de dépôts	46	---	2 130	2 176
	41 719 \$	4 301 \$	83 604 \$	129 624 \$

NOTE 17 – PASSIFS DES CONTRATS D'ASSURANCE ET D'INVESTISSEMENT

PRIMES

Les montants de réassurance inclus dans les primes nettes de l'état combiné du résultat pour les exercices terminés le 31 décembre sont présentés dans le tableau suivant :

	2013	2012
Primes brutes	5 789 \$	5 358 \$
Primes cédées en vertu des contrats de réassurance	(231)	(232)
Primes nettes	5 558 \$	5 126 \$

COMPOSITION DES PASSIFS DES CONTRATS D'ASSURANCE ET D'INVESTISSEMENT

	Au 31 décembre 2013	Au 31 décembre 2012
Passifs des contrats d'assurance		
Provisions techniques	13 147 \$	14 105 \$
Provisions pour sinistres et frais de règlement	1 987	1 862
Primes non acquises	1 044	975
Dépôts des titulaires de police	476	464
Provisions pour prestations, participations et ristournes	370	322
	17 024	17 728
Passifs des contrats d'investissement	46	49
Total des passifs des contrats d'assurance et d'investissement	17 070 \$	17 777 \$

PROVISIONS TECHNIQUES

Composition

Les provisions techniques et l'actif qui leur est apparié se composent des éléments suivants :

	Au 31 décembre 2013	Au 31 décembre 2012
Provisions techniques brutes		
Polices sans participation	10 860 \$	11 741 \$
Polices avec participation	2 287	2 364
	13 147	14 105
Montants cédés aux réassureurs	(613)	(737)
Provisions techniques nettes	12 534 \$	13 368 \$

	Au 31 décembre 2013	Au 31 décembre 2012
Composition de l'actif apparié aux provisions techniques nettes		
Obligations	7 819 \$	8 377 \$
Prêts hypothécaires et prêts aux entreprises	2 519	2 590
Immeubles de placement	1 006	864
Actions	792	668
Autres	398	869
	12 534 \$	13 368 \$

La juste valeur de l'actif apparié aux provisions techniques nettes est de 12 905 M\$ au 31 décembre 2013 (13 882 M\$ au 31 décembre 2012).

Hypothèses actuarielles

Le calcul des provisions techniques est fondé sur des estimations et des hypothèses. La nature des principales hypothèses utilisées pour déterminer les provisions techniques et la méthode ayant servi à établir ces hypothèses sont décrites dans les paragraphes qui suivent.

Les hypothèses de base retenues pour le calcul des provisions techniques sont celles qui s'avèrent les plus probables selon diverses éventualités. L'actuaire désigné est tenu d'établir pour chacune de ces hypothèses une marge pour écarts défavorables afin de pallier leur caractère aléatoire, de prévoir le risque de détérioration des résultats techniques et de s'assurer que les provisions sont suffisantes pour honorer les engagements futurs. L'étendue des marges pour écarts défavorables est prescrite par les normes de pratique de l'Institut canadien des actuaires (ICA). L'actuaire détermine les marges appropriées en se basant sur les caractéristiques des risques associés aux produits. Ces marges varient selon chaque hypothèse et type de produits. Les marges pour écarts défavorables entraînent une augmentation du montant des provisions techniques et une diminution du résultat qui serait normalement constaté lors de l'entrée en vigueur des polices. À mesure que le temps passe et que diminuent les risques d'estimation, ces marges sont renversées et comptabilisées à l'état combiné du résultat.

Les risques liés à l'exactitude des hypothèses actuarielles utilisées pour le calcul des provisions techniques découlent de la non-réalisation des hypothèses prévues. L'actuaire effectue périodiquement des études sur les résultats techniques liés à chaque hypothèse et modifie les hypothèses, s'il y a lieu, pour tenir compte de la situation courante et de celle prévue pour le futur. Toute incidence résultant de ces modifications est immédiatement constatée à l'état combiné du résultat.

NOTE 17 – PASSIFS DES CONTRATS D'ASSURANCE ET D'INVESTISSEMENT (suite)

Hypothèses actuarielles (suite)

Mortalité

Les filiales d'assurance de personnes établissent leurs hypothèses de mortalité en assurance vie individuelle selon les résultats des études annuelles de leurs récents résultats techniques. Lorsque ces résultats ne peuvent servir de référence unique en raison de leur crédibilité insuffisante, l'hypothèse de mortalité tient aussi compte d'études de l'industrie. Les hypothèses de mortalité varient selon le sexe, la catégorie de risque et le type de contrat. Une hypothèse d'amélioration future de la mortalité est prise en compte, conformément aux normes de l'ICA.

En ce qui a trait aux rentes, les filiales d'assurance de personnes procèdent aussi à une étude annuelle de leurs résultats techniques qui comporte un degré de crédibilité suffisant pour constituer la principale base de l'établissement des hypothèses. Une hypothèse d'amélioration future de la mortalité est prise en compte, conformément aux normes de l'ICA.

Morbidité

En ce qui a trait aux hypothèses relatives à la morbidité, soit la survenance d'accidents ou de maladies, les filiales d'assurance de personnes utilisent des tables conçues par l'industrie et modifiées selon les données courantes fournies par les études relatives à leurs résultats techniques et à ceux de l'industrie. Ces hypothèses sont utilisées principalement en ce qui concerne les produits d'assurance invalidité, maladies graves et soins de longue durée.

Taux de résiliation des contrats

Les filiales d'assurance de personnes effectuent une étude annuelle de leurs résultats techniques en matière de résiliation de contrats d'assurance individuelle, car les titulaires peuvent mettre fin à leur police avant l'expiration de la période de couverture contractuelle en cessant de payer les primes et en n'utilisant pas les options de non-déchéance. Les hypothèses relatives aux taux de résiliation des contrats sont basées sur les récents résultats techniques des filiales d'assurance de personnes. Ces hypothèses sont rajustées en fonction des résultats techniques de l'industrie si ceux des filiales d'assurance de personnes ne sont pas assez crédibles. Pour certains types de produits d'assurance, comme les produits d'assurance vie temporaire 100 ans et les produits d'assurance vie universelle à charges nivelées de mortalité, des taux de résiliation moins élevés que prévu pourraient avoir une incidence défavorable sur les résultats techniques des filiales d'assurance de personnes. Les hypothèses relatives aux taux de résiliation peuvent varier selon le type de produit, la durée du contrat, l'âge à l'émission et le mode de paiement des primes.

Rendement des placements

Le rendement des placements est tributaire des revenus de placement prévus en fonction des portefeuilles d'actifs courants appariés aux provisions techniques et des stratégies de réinvestissement envisagées. Les filiales d'assurance de personnes gèrent les placements soutenant leurs provisions techniques en tenant compte des caractéristiques des engagements de chacun de leurs secteurs d'affaires et au moyen des mécanismes clairement définis dans leur politique d'appariement. La méthode canadienne axée sur le bilan (MCAB) constitue la norme établie par l'ICA pour assurer la conformité des éléments d'actifs auxquels les provisions techniques sont appariées. En appariant étroitement les flux de trésorerie liés aux actifs à ceux des provisions techniques, les filiales d'assurance de personnes réduisent leur sensibilité aux variations futures du niveau des taux d'intérêt. En effet, selon la MCAB, les variations de la juste valeur des actifs soutenant les provisions techniques sont essentiellement contrebalancées par des variations correspondantes de la valeur des provisions techniques.

En vertu de la MCAB, les flux de trésorerie de ces actifs sont jumelés aux flux de trésorerie qui seront tirés de futures acquisitions ou de ventes d'actifs afin d'établir les taux de rendement prévus pour ces actifs au cours des exercices à venir. Les stratégies de réinvestissement envisagées sont définies en fonction des caractéristiques des engagements de chaque secteur, et les rendements de réinvestissement sont tirés des taux du marché actuels et prévus pour les placements à intérêt fixe et des taux prévus pour les actifs à intérêt variable. En outre, les projections de flux de trésorerie des éléments d'actifs incluent des hypothèses relatives aux frais de gestion des placements et aux risques de crédit.

Les hypothèses relatives au rendement des placements prennent en compte des pertes sur créances futures prévues sur les placements à revenu fixe. À cet effet, outre les provisions pour placements non productifs comptabilisées au moyen d'une diminution de la valeur comptable des actifs, au 31 décembre 2013, une provision de 1 127 M\$ (867 M\$ au 31 décembre 2012) est incluse dans les provisions techniques afin de contrer le risque de rendement insuffisant de l'actif.

Frais d'exploitation, impôts et taxes

Les hypothèses relatives aux frais d'exploitation reflètent les coûts projetés de la gestion et du traitement des contrats en vigueur, y compris les frais généraux indirects. Les filiales d'assurance de personnes effectuent une étude annuelle des frais d'exploitation pour chaque grande ligne de produits et ces frais sont projetés en tenant compte de l'inflation prévue et de l'évolution prévue des blocs d'affaires, lorsqu'elles sont pertinentes.

Les impôts et les taxes reflètent les hypothèses relatives aux taxes futures sur les primes et à d'autres impôts et taxes non liés au résultat. Pour ce qui est des impôts sur le résultat, les provisions techniques ne sont rajustées que dans les cas où il existe des différences temporelles ou pour tenir compte des éléments non déductibles ou non imposables sur les flux de trésorerie du passif et de l'actif liés aux contrats d'assurance.

Participations revenant aux titulaires de police

Les provisions techniques comprennent des montants estimatifs représentant les participations futures revenant aux titulaires de police. Ces montants estimatifs sont établis en tenant compte des résultats futurs prévus pour ce bloc d'affaires et des attentes raisonnables des titulaires de police avec participation. Des modifications aux hypothèses les plus probables liées à l'assurance avec participation entraîneraient des changements correspondants aux participations des titulaires de police et une variation nette négligeable des provisions techniques liées aux polices avec participation.

NOTE 17 – PASSIFS DES CONTRATS D'ASSURANCE ET D'INVESTISSEMENT (suite)

Hypothèses actuarielles (suite)

Sensibilité des provisions techniques aux changements des hypothèses

Le tableau suivant montre, pour les exercices terminés le 31 décembre, l'incidence sur les « Excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres » de la sensibilité des provisions techniques aux changements de la meilleure estimation des hypothèses non économiques qui les sous-tendent :

	2013	2012
Variation défavorable de 2 % des taux de mortalité futurs		
Produits pour lesquels une hausse des taux augmente les provisions techniques	(30) \$	(27) \$
Produits pour lesquels une baisse des taux augmente les provisions techniques	(16)	(19)
Augmentation de 5 % des taux de morbidité futurs	(56)	(49)
Variation défavorable de 10 % des taux de résiliation futurs des contrats	(121)	(89)
Augmentation de 5 % des charges d'exploitation futures	(31)	(27)

Variation des provisions techniques

Les changements survenus dans les provisions techniques nettes au cours des exercices terminés le 31 décembre sont attribuables aux activités et aux variations des estimations actuarielles suivantes :

	2013			2012		
	Montant brut	Montant cédé aux réassureurs	Montant net	Montant brut	Montant cédé aux réassureurs	Montant net
Solde au début	14 105 \$	737 \$	13 368 \$	13 610 \$	754 \$	12 856 \$
Variation due :						
Au passage du temps	(1 163)	(79)	(1 084)	182	24	158
Aux nouvelles affaires	327	13	314	323	30	293
Aux changements apportés aux hypothèses actuarielles	(118)	(52)	(66)	(12)	(67)	55
	(954)	(118)	(836)	493	(13)	506
Autres variations	(4)	(6)	2	2	(4)	6
Solde à la fin	13 147 \$	613 \$	12 534 \$	14 105 \$	737 \$	13 368 \$

Changements apportés aux hypothèses actuarielles

Les hypothèses économiques et non économiques prises en compte dans le calcul des provisions techniques sont mises à jour périodiquement afin de refléter les résultats techniques actuels ou prévus associés à chacune d'elles. Le tableau suivant montre l'effet des changements apportés aux hypothèses sur les « Excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres » pour les exercices terminés le 31 décembre :

	2013	2012
Hypothèses modifiées		
Mortalité	42 \$	47 \$
Morbidité	36	8
Taux de résiliation des contrats	(41)	(80)
Rendement des placements	10	30
Charges d'exploitation	(3)	32
Méthodes et autres	(14)	(86)
	30 \$	(49) \$

La diminution des provisions techniques concernant la mortalité reflète principalement la mise à jour des hypothèses relatives à l'assurance individuelle.

La diminution des provisions techniques à l'égard de la morbidité est en grande partie liée à la mise à jour des taux de terminaison d'invalidité attendus pour les produits de rentes d'invalidité.

L'augmentation des provisions techniques concernant le taux de résiliation des contrats s'explique par la mise à jour des hypothèses relatives à l'assurance individuelle.

Les provisions techniques ont diminué à l'égard du rendement des placements en raison de la mise à jour des dépenses de placement.

NOTE 17 – PASSIFS DES CONTRATS D'ASSURANCE ET D'INVESTISSEMENT (suite)

Gestion des risques

En plus des risques liés aux hypothèses actuarielles, les filiales d'assurance de personnes sont exposées aux risques suivants inhérents aux activités d'assurance et tiennent compte des considérations suivantes dans le calcul des provisions techniques :

Risque d'assurance

Dans le cours de leurs activités, les filiales d'assurance de personnes sont exposées à un risque d'assurance comportant deux volets : le risque de développement et de tarification des produits et le risque de souscription et d'engagement.

Le risque de développement et de tarification des produits est le risque que la tarification initiale soit inadéquate ou qu'elle le devienne. Il est lié à l'éventualité que les prévisions relatives à certains facteurs, comme le rendement futur des placements, la mortalité, la morbidité et les charges administratives, pris en compte dans l'établissement des prix s'avèrent inexacts. Les filiales d'assurance de personnes appliquent des normes et des politiques strictes relatives au développement et à la tarification des produits et effectuent régulièrement des analyses afin de comparer les prévisions avec les résultats réels et de réviser leurs hypothèses de tarification, s'il y a lieu. L'établissement de ces hypothèses nécessite une part importante de jugement et les résultats réels pourraient différer des hypothèses utilisées. De plus, certains produits permettent un rajustement des prix en fonction de la réalisation ou non des hypothèses.

Le risque de souscription et d'engagement est le risque découlant de la sélection des risques, de l'établissement des provisions et du règlement des demandes de prestations d'assurance, de la réduction, de la conservation et de la cession de risques ainsi que de la gestion des clauses contractuelles. Les filiales d'assurance de personnes gèrent ce risque en établissant des critères et des politiques appropriés de sélection des risques, en constituant des provisions techniques conformément aux normes actuarielles prescrites par l'ICA, en effectuant un suivi constant de l'évolution de la sinistralité et en limitant leurs pertes au moyen d'ententes de réassurance.

Risque de réassurance

Les filiales d'assurance de personnes ont recours à des ententes de réassurance relativement aux contrats dont le capital assuré dépasse certains maximums qui varient selon la nature des activités. De plus, elles souscrivent une protection additionnelle de réassurance à l'égard des événements catastrophiques de grande envergure.

Dans le but de réduire le risque afférent à la réassurance, les filiales d'assurance de personnes font affaire avec de nombreux réassureurs différents, dont la grande majorité est dûment enregistrée et qui satisfont à des normes de crédit et sont assujettis aux mêmes organismes de réglementation qu'elles. De telles ententes de réassurance n'ont pas pour effet de libérer ces filiales de leurs obligations envers leurs titulaires de police.

Pour les exercices terminés le 31 décembre, l'incidence de la réassurance a réduit les postes de l'état combiné du résultat présentés dans le tableau ci-dessous des montants suivants :

	2013	2012
Primes	193 \$	197 \$
Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance et d'investissement	21	75

Risque lié aux fonds distincts

Les placements détenus pour le compte des titulaires de contrats de fonds distincts sont exposés à divers risques financiers. Selon les dispositions des contrats, les titulaires assument les risques et bénéficient des avantages découlant du rendement de ces placements, même si ceux-ci sont détenus par la filiale d'assurance de personnes qui offre ces contrats. Cette dernière offre des garanties minimales relativement à la prestation de décès, à la valeur à l'échéance et aux montants des retraits en situation de décaissement visant à protéger les titulaires de parts de certains fonds. Ces garanties constituent la principale exposition de cette filiale d'assurance de personnes.

Les provisions techniques incluent les montants nécessaires pour honorer les garanties minimales offertes en vertu des contrats de fonds distincts, qui sont déterminés au moyen de modèles stochastiques définis par l'ICA. Ces modèles reposent sur la nature des garanties et sur des hypothèses relatives au rendement des placements, à la mortalité et aux taux de déchéance des contrats. Les frais d'acquisition différés, soit les dépenses engagées lors de la vente de contrats individuels de fonds distincts, sont comptabilisés aux provisions techniques et amortis sur la même période que les charges de rachat applicables. Les provisions techniques tiennent compte du fait que les revenus futurs seront disponibles pour recouvrer le montant non amorti des frais d'acquisition.

Afin de réduire les impacts défavorables potentiels pouvant découler du risque lié aux garanties accordées en vertu des contrats de fonds distincts, la filiale d'assurance de personnes qui offre de tels contrats utilise un programme de couverture visant à contrer l'effet des mouvements défavorables des marchés boursiers sur le coût futur des garanties, ainsi qu'un programme de couverture visant à contrer les mouvements défavorables des taux d'intérêt sur ce coût futur. Ces programmes couvrent la totalité des contrats et des fonds offerts aux clients par cette filiale d'assurance de personnes.

Risque de taux d'intérêt

Pour se prémunir contre les pertes résultant de la variation des taux d'intérêt, les filiales d'assurance de personnes se sont dotées de la politique d'appariement de l'actif et du passif mentionnée auparavant dans cette note dont elles assurent le respect à l'aide de contrôles périodiques.

Cette politique définit clairement les risques acceptables. L'actif de chaque secteur est géré en fonction du passif de ce même secteur et est investi dans des placements qui répondent aux exigences des produits associés.

Un des éléments de contrôle de la politique d'appariement porte sur l'écart entre la durée des passifs et la durée des actifs qui s'y rattachent. La comparaison des durées permet de mesurer la sensibilité aux taux d'intérêt de la valeur de marché des actifs et des passifs. Les filiales d'assurance de personnes effectuent globalement le contrôle de la situation d'appariement pour tous leurs secteurs d'affaires, puisque la politique d'appariement établit des limites à cet égard.

NOTE 17 – PASSIFS DES CONTRATS D'ASSURANCE ET D'INVESTISSEMENT (suite)

Gestion des risques (suite)

Risque de taux d'intérêt (suite)

Au 31 décembre 2013, il existe un écart de 0,2 année (0,1 année en 2012) entre la durée des actifs et des passifs.

Les risques associés à la non-coordination des durées des placements du portefeuille, à la non-coordination des flux de trésorerie, à la possibilité de rachat anticipé de l'actif et au rythme d'acquisition de l'actif sont quantifiés et révisés périodiquement.

L'incidence sur le résultat net de cette non-coordination des flux monétaires serait nulle advenant un mouvement des taux d'intérêt à l'intérieur des limites considérées pour établir les provisions techniques, alors qu'un mouvement des taux à l'extérieur de ces limites aurait un impact sur le résultat net.

Le tableau suivant présente, pour les exercices terminés les 31 décembre, l'incidence estimative sur le « Résultat net de l'exercice » d'une variation des taux d'intérêt hors des limites prévues dans le calcul des provisions techniques :

	2013	2012
Augmentation de 1 % des taux d'intérêt	90 \$	189 \$
Diminution de 1 % des taux d'intérêt	(1)	(222)

Risque de liquidité

La gestion des liquidités à court terme vise à garantir la suffisance des fonds nécessaires pour acquitter les engagements financiers lorsqu'ils deviennent exigibles. La gestion des liquidités stratégiques vise à assurer une stabilité entre les sources et l'utilisation de fonds dans un contexte permanent en tenant compte des facteurs économiques, opérationnels et d'affaires qui pourraient influencer cet équilibre.

La gestion du risque de liquidité est couverte par la politique d'appariement décrite précédemment et la politique de liquidité propre aux filiales d'assurance de personnes. Cette dernière politique assure une gestion globale proactive des éléments du bilan de ces filiales au moyen de l'établissement de limites. De plus, les gestionnaires de l'actif de ces filiales s'assurent qu'une proportion adéquate des actifs est détenue dans des titres facilement négociables. Les échéances contractuelles des provisions techniques sont présentées dans les tableaux ci-dessous. Les projections contenues dans ces tableaux sont supérieures au solde des provisions techniques présenté au bilan combiné, puisqu'il s'agit des flux sortants prévus qui excluent, entre autres, tout élément d'escompte. Ces flux sont présentés nets des flux des primes périodiques attendues des assurés et nets de réassurance. De plus, les montants de ces tableaux représentent les flux de trésorerie estimés, qui pourraient différer des flux de trésorerie réels.

	Au 31 décembre 2013	Au 31 décembre 2012
Moins de 1 an	1 157 \$	1 141 \$
De 1 an à 5 ans	2 900	2 971
Plus de 5 ans	24 365	23 135
Total	28 422 \$	27 247 \$

PROVISIONS POUR SINISTRES ET FRAIS DE RÈGLEMENT

Méthodologie et hypothèses

Les provisions pour sinistres et frais de règlement sont estimées au moyen de techniques actuarielles appropriées en matière d'évaluation prospective des sinistres conformément aux normes actuarielles en vigueur au Canada. Les filiales d'assurance de dommages utilisent des techniques actuarielles telles que les méthodes de matérialisation des sinistres survenus, de fréquence-sévérité, de Bornhuetter-Ferguson et de taux de sinistralité, afin de déterminer la meilleure estimation des provisions pour sinistres et frais de règlement. Ces méthodes permettent d'estimer les sinistres à l'ultime en projetant les montants des sinistres par secteurs d'affaires et par année de survenance, en fonction de l'historique des sinistres survenus en ce qui a trait au montant, au nombre et au coût moyen des sinistres, pour les méthodes de matérialisation des sinistres survenus et de fréquence-sévérité, et selon un montant de sinistre attendu pour la méthode de Bornhuetter-Ferguson et de taux de sinistralité.

La principale hypothèse qui sous-tend ces méthodes est que l'évolution des antécédents en matière de sinistres peut être utilisée afin de projeter ce que sera l'évolution future des sinistres (ou que l'évolution passée des sinistres sera similaire à l'évolution future des sinistres). De plus, un jugement qualitatif supplémentaire est appliqué afin d'évaluer la mesure dans laquelle les tendances passées pourraient ne pas s'appliquer dans le futur et d'effectuer les ajustements ou changements nécessaires afin d'établir adéquatement les provisions pour sinistres et frais de règlement pour que celles-ci représentent la meilleure estimation des paiements futurs sur les sinistres en suspens, y compris ceux survenus mais non déclarés auxquels on peut s'attendre, compte tenu des données et des informations actuellement connues. Les hypothèses utilisées pour établir cette estimation sont sélectionnées par catégorie de risque et par zone géographique. De plus, les estimations effectuées prennent également en considération divers facteurs quantitatifs et qualitatifs, dont le coût moyen de règlement par sinistre et le nombre moyen de sinistres, les tendances relatives à la sévérité et à la fréquence des sinistres, et d'autres facteurs comme l'inflation, l'évolution des facteurs de marché tels que le comportement du public à l'égard des réclamations et des conditions économiques, de même que des facteurs internes tels que la composition du portefeuille de contrats d'assurance, les conditions de ceux-ci et les procédures de gestion des réclamations. Une partie de jugement intervient également dans l'évaluation de la mesure dans laquelle des facteurs externes, comme les décisions judiciaires et la législation gouvernementale, peuvent influer sur cette estimation.

L'estimation initiale des provisions pour sinistres et frais de règlement correspond à un montant non actualisé. Cette estimation est ensuite actualisée afin de reconnaître la valeur temporelle de l'argent. Le taux d'actualisation utilisé est basé sur le taux d'intérêt des actifs soutenant les provisions pour sinistres et frais de règlement. Ce taux peut fluctuer en fonction des variations des taux d'intérêt et des écarts de crédit.

NOTE 17 – PASSIFS DES CONTRATS D'ASSURANCE ET D'INVESTISSEMENT (suite)

PROVISIONS POUR SINISTRES ET FRAIS DE RÈGLEMENT (SUITE)

Méthodologie et hypothèses (suite)

Puisque les estimations relatives aux sinistres sont assujetties à l'incertitude relative à la mesure et que leur fluctuation peut être importante à court terme, les filiales d'assurance de dommages incluent des marges pour écarts défavorables dans leurs hypothèses relatives à l'évolution des sinistres, aux recouvrements prévus au titre de la réassurance et aux revenus de placement futurs à l'égard du portefeuille d'actifs qui sous-tend les provisions pour sinistres et frais de règlement. Ces marges pour écarts défavorables sont déterminées en conformité avec les normes actuarielles reconnues afin de s'assurer que le montant des provisions pour sinistres et frais de règlement est suffisant pour régler les prestations futures. Les marges pour écarts défavorables sélectionnées sont à l'intérieur des fourchettes recommandées par l'ICA.

Variation des provisions pour sinistres et frais de règlement

Le tableau suivant montre la variation des provisions pour sinistres et frais de règlement au cours des exercices terminés le 31 décembre :

	2013			2012		
	Montant brut	Montant cédé aux réassureurs	Montant net	Montant brut	Montant cédé aux réassureurs	Montant net
Solde au début	1 862 \$	36 \$	1 826 \$	1 623 \$	30 \$	1 593 \$
Sinistres survenus au cours de l'exercice	1 503	1	1 502	1 404	8	1 396
Évolution des sinistres survenus au cours des exercices précédents	(132)	4	(136)	(76)	---	(76)
Évolution des taux d'actualisation	(24)	---	(24)	5	---	5
Sinistres payés au cours de l'exercice	(1 222)	(11)	(1 211)	(1 094)	(2)	(1 092)
Solde à la fin	1 987 \$	30 \$	1 957 \$	1 862 \$	36 \$	1 826 \$

Les changements d'hypothèses n'ont pas eu d'incidence significative sur les états financiers combinés au 31 décembre 2013 et 2012.

Analyse de sensibilité des hypothèses

Les provisions pour sinistres et frais de règlement sont sensibles à certaines hypothèses clés. Il n'a pas été possible de quantifier indépendamment la sensibilité de certaines hypothèses de nature qualitative, comme les changements législatifs ou l'incertitude relative au processus d'estimation. L'analyse qui suit porte sur des variations raisonnablement plausibles de certaines hypothèses clés lorsque toutes les autres hypothèses demeurent constantes et présente l'incidence de ces variations sur les « Excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres ». La corrélation des hypothèses aurait une incidence significative dans la détermination des sinistres ultimes, mais pour démontrer l'incidence causée par les variations des hypothèses, celles-ci doivent être modifiées de façon individuelle.

	Changements apportés aux hypothèses	Incidence sur les « Excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres »	
		2013	2012
Coût moyen de règlement des sinistres	+ 5 %	(92) \$	(88) \$
Nombre de sinistres survenus mais non déclarés	+ 5	(6)	(6)
Taux d'actualisation	+ 1	43	40
Taux d'actualisation	- 1	(46)	(43)

NOTE 17 – PASSIFS DES CONTRATS D'ASSURANCE ET D'INVESTISSEMENT (suite)

Évolution des sinistres et frais de règlement

Le tableau suivant indique l'évolution des sinistres et frais de règlement sur une base nette. Il présente l'estimation du montant ultime des sinistres, y compris ceux déclarés et ceux survenus mais non déclarés, pour chaque année de survenance, et ce à chaque date de clôture, avec les paiements cumulatifs effectués à ce jour :

	2006 et antérieures	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Total
Estimation du montant ultime des sinistres :									
À la fin de l'année de survenance									
1 023 \$	1 156 \$	1 092 \$	1 118 \$	1 291 \$	1 396 \$			1 495 \$	
Une année plus tard	994	1 110	1 079	1 120	1 291			1 343	
Deux années plus tard	962	1 111	1 093	1 108		1 257			
Trois années plus tard	959	1 111	1 088	1 088					
Quatre années plus tard	954	1 097	1 078						
Cinq années plus tard	943	1 088							
Six années plus tard	934								
Paiements cumulatifs à ce jour									
Provisions pour sinistres et frais de règlement, nettes	132 \$	56 \$	84 \$	129 \$	192 \$	321 \$	383 \$	660 \$	1 957 \$
Part des réassureurs dans les provisions pour sinistres et frais de règlement	25	---	2	1	---	---	2	---	30
Provisions pour sinistres et frais de règlement, brutes									
	157 \$	56 \$	86 \$	130 \$	192 \$	321 \$	385 \$	660 \$	1 987 \$

Gestion des risques

En plus des risques liés aux hypothèses actuarielles, les filiales d'assurance de dommages sont exposées aux risques suivants inhérents aux activités d'assurance.

Risque d'assurance

Les filiales d'assurance de dommages souscrivent principalement des contrats d'assurance automobile, habitation, de biens commerciaux et autres à des particuliers et à des entreprises. Dans le cours normal de leurs activités, ces filiales sont exposées au risque d'assurance. Ce dernier comporte plusieurs volets : le risque de conception et de tarification des produits d'assurance, le risque de souscription et de règlement des sinistres, le risque lié à la constitution des provisions pour sinistres et frais de règlement, le risque de catastrophe et le risque de réassurance.

Le risque de conception et de tarification des produits d'assurance est le risque de pertes financières liées aux activités d'assurance, lorsque les engagements pouvant découler d'une gamme de produits donnée vont au-delà de ceux prévus ou qu'ils excèdent le prix qu'on s'attend à pouvoir fixer pour ces produits.

Le risque de souscription et de règlement des sinistres, quant à lui, est le risque résultant de la sélection des risques, du règlement des réclamations et de la gestion des clauses contractuelles.

Pour gérer ces deux risques, les filiales d'assurance de dommages ont adopté des pratiques et des procédures rigoureuses portant sur le développement et la tarification des produits de même que sur la gestion des souscriptions et des engagements, lesquelles prennent en compte de nombreux facteurs qui sont revus et adaptés régulièrement selon l'évolution du contexte du marché de l'industrie. En outre, les filiales d'assurance de dommages réduisent l'exposition au risque lié au règlement des sinistres en procédant à un examen détaillé régulier des procédures de gestion des sinistres et en menant des enquêtes fréquentes sur les sinistres frauduleux possibles.

Le risque lié à la constitution des provisions pour sinistres et frais de règlement est le risque que les provisions constituées ne suffisent pas à couvrir les risques inhérents aux polices d'assurance émises. Les provisions ont pour objet de couvrir les obligations estimatives des filiales d'assurance de dommages en ce qui concerne le paiement de tous les sinistres et des frais de règlement par rapport aux primes perçues ou à percevoir sur les polices d'assurance souscrites. Il existe un risque d'écart important entre les montants provisionnés et les montants réels auxquels pourraient être réglés les sinistres à l'ultime. Les filiales d'assurance de dommages ont comme pratique d'établir leurs provisions pour sinistres et frais de règlement à partir de méthodes actuarielles reconnues qui tiennent compte d'une multitude de facteurs et d'analyses de tendances qui sont mis à jour périodiquement.

Le risque de catastrophe est le risque de perte découlant d'un trop grand nombre de demandes de règlement liées à une même catastrophe. Pour limiter les conséquences potentielles des catastrophes, les filiales d'assurance de dommages ont recours à la réassurance, grâce à laquelle des remboursements sont obtenus lorsque le montant des réclamations dépasse 30 M\$ pour une même catastrophe.

NOTE 17 – PASSIFS DES CONTRATS D'ASSURANCE ET D'INVESTISSEMENT (suite)

Gestion des risques (suite)

Risque d'assurance (suite)

Quant au risque de réassurance, il se définit comme le risque de pertes financières attribuables à l'insuffisance des garanties de réassurance ou à la défaillance du réassureur. Ainsi, dans le but de réduire le risque lié à la volatilité des taux de sinistre, les filiales d'assurance de dommages ont recours à des ententes de réassurance avec plusieurs réassureurs de façon à limiter l'incidence sur un risque en particulier ou sur un ensemble de risques à la suite d'un événement majeur. De telles ententes de réassurance n'ont pas pour effet de libérer les filiales de leurs obligations envers les assurés. Les filiales d'assurance de dommages gèrent ce risque en se dotant d'une couverture de réassurance adéquate prenant en compte les exigences réglementaires, qui est réévaluée annuellement en fonction de l'évolution de leurs besoins, de même qu'en favorisant des pratiques et procédures leur permettant de limiter ce risque à un niveau acceptable. À cet effet, ces filiales obtiennent, de leurs conseillers en réassurance, toutes les données requises pour assurer un suivi de la saine situation financière des réassureurs. De plus, chacun des réassureurs avec lesquels ces filiales font affaire doit avoir une cote minimale de « A- » et répondre à d'autres critères préétablis.

Les filiales d'assurance de dommages suivent une politique de souscription et de réassurance des contrats d'assurance qui, en majeure partie, limite leur responsabilité à un montant de 5 M\$ par police.

L'incidence de la réassurance a réduit les postes de l'état combiné du résultat présentés dans le tableau ci-dessous des montants suivants :

	2013	2012
Primes	38 \$	35 \$
Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance et d'investissement	5	8

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est géré au moyen d'une stratégie de gestion du risque de taux d'intérêt sur les provisions pour sinistres et frais de règlement. Cette stratégie est conforme à l'exigence de la directive D-10 du Bureau du surintendant des institutions financières Canada (BSIF), intitulée « Comptabilisation des instruments financiers désignés en fonction de l'option de la juste valeur », permettant de minimiser l'effet de la variation du taux d'intérêt sur les excédents nets et la situation financière. Ainsi, les filiales d'assurance de dommages ont désigné à la juste valeur par le biais du compte de résultat une partie de leurs obligations qui appuient les provisions pour sinistres et frais de règlement. Cette désignation vise à réduire la volatilité causée par les variations de juste valeur des provisions pour sinistres et frais de règlement en raison de variations des taux d'actualisation. Pour y arriver, les filiales d'assurance de dommages s'assurent essentiellement que la durée moyenne pondérée des titres de créance désignés à leur juste valeur par le biais du compte de résultat est approximativement égale à la durée moyenne pondérée des provisions pour sinistres et frais de règlement. Le taux utilisé pour actualiser les provisions pour sinistres et frais de règlement est calculé selon le rendement des placements qui appuient celles-ci. De plus, ce risque est également atténué par une gestion rigoureuse de la trésorerie et la diversification des échéances des titres.

Risque de liquidité

Afin de gérer leurs exigences en matière de flux de trésorerie, les filiales d'assurance de dommages ont fixé des limites et mis en œuvre des techniques efficaces de surveillance, de mesure et de contrôle de l'exposition au risque de liquidité. Une partie des placements est maintenue dans des titres à court terme très liquides, lesquels sont utilisés pour gérer les besoins opérationnels de ces filiales. Par ailleurs, pour se protéger contre tout besoin important et imprévu de liquidités, les filiales d'assurance de dommages détiennent une partie importante de leurs placements dans des titres à revenu fixe émis ou garantis par des gouvernements, des obligations de sociétés de première qualité et des actions ordinaires négociées sur les marchés canadiens et étrangers.

Au 31 décembre, les échéances contractuelles des provisions pour sinistres et frais de règlement sont les suivantes :

	2013	2012
Moins de 1 an	557 \$	525 \$
De 1 an à 5 ans	861	814
Plus de 5 ans	441	375
Total	1 859 \$	1 714 \$

NOTE 18 – AUTRES PASSIFS – AUTRES

Le tableau ci-dessous présente la composition des « Autres passifs – Autres » :

	Au 31 décembre 2013	Au 31 décembre 2012
Créditeurs	1 309 \$	1 388 \$
Intérêts à payer	1 094	1 083
Provisions pour risques et charges	243	235
Revenus reportés relatifs aux programmes de fidélisation	221	197
Impôt à payer	138	77
Dettes auprès d'institutions financières	23	43
Parts sociales et privilégiées	21	22
Autres	1 668	1 382
	4 717 \$	4 427 \$

NOTE 19 – OBLIGATIONS SUBORDONNÉES

Les obligations subordonnées qui figurent au bilan combiné du Mouvement Desjardins sont des obligations de premier rang émises par Capital Desjardins inc. dont le produit brut est investi dans des billets subordonnés aux droits des déposants et de certains autres créanciers, qui sont émis par les caisses Desjardins du Québec. Ces obligations de premier rang ont priorité, quant au droit de paiement, sur tous les titres d'emprunt subordonnés de Capital Desjardins inc. et sont garanties par une hypothèque grevant les billets subordonnés émis par les caisses Desjardins du Québec.

Les remboursements et annulations de ces obligations sont assujettis au consentement et à l'approbation des diverses autorités réglementaires. Ces obligations se composent des éléments suivants :

	Au 31 décembre 2013	Au 31 décembre 2012
Obligations de premier rang série E (valeur nominale de 500 M\$) émises le 30 mars 2009, échéant en avril 2019, portant intérêt au taux annuel de 5,756 % pour les cinq premières années et à un taux annuel égal au taux des acceptations bancaires de 90 jours plus 4,97 % pour les cinq années suivantes, remboursables au gré de l'émetteur. ⁽¹⁾	479 \$	494 \$
Obligations de premier rang série F (valeur nominale de 500 M\$) émises le 1 ^{er} juin 2009, échéant en juin 2021, portant intérêt au taux annuel de 5,541 % pour les sept premières années et à un taux annuel égal au taux des acceptations bancaires de 90 jours plus 3,88 % pour les cinq années suivantes, remboursables au gré de l'émetteur.	497	497
Obligations de premier rang série G (valeur nominale de 900 M\$) émises le 5 mai 2010, échéant en mai 2020, portant intérêt au taux annuel de 5,187 %, remboursables au gré de l'émetteur à compter de 2015.	896	897
Obligations de premier rang série H (valeur nominale de 700 M\$) émises le 23 novembre 2010, échéant en novembre 2020, portant intérêt au taux annuel de 3,797 % pour les cinq premières années et à un taux annuel égal au taux des acceptations bancaires de 90 jours plus 1,32 % pour les cinq années suivantes, remboursables au gré de l'émetteur à compter de 2015.	696	697
Obligations de premier rang série J (valeur nominale de 500 M\$) émises le 15 décembre 2011, échéant en décembre 2026, portant intérêt au taux annuel de 4,954 % pour les dix premières années et à un taux annuel égal au taux des acceptations bancaires de 90 jours plus 2,67 % pour les cinq années suivantes, remboursables au gré de l'émetteur à compter de 2021.	495	496
	3 063 \$	3 081 \$

(1) Le droit de remboursement anticipé des obligations de premier rang, série E sera exercé le 1^{er} avril 2014.

Émission et remboursement

En 2013, il n'y a eu aucune émission ni aucun remboursement d'obligations de premier rang.

Au cours de l'exercice 2012, la totalité des obligations de premier rang série C en circulation, d'un montant de 300 M\$, ont été remboursées par anticipation.

NOTE 20 – INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS ET ACTIVITÉS DE COUVERTURE

Les instruments financiers dérivés du Mouvement Desjardins comprennent les types de contrats suivants :

Contrats liés aux taux d'intérêt

Les contrats liés aux taux d'intérêt comprennent les swaps, les contrats de garantie de taux et les contrats à terme normalisés. Les swaps de taux d'intérêt sont des opérations au moyen desquelles deux parties échangent des flux d'intérêts portant sur un capital nominal spécifié pendant une période prédéterminée et selon des taux fixes et variables convenus entre les deux parties. Les montants en capital ne font pas l'objet d'un échange. Les contrats de garantie de taux d'intérêt sont des opérations à terme sur taux d'intérêt portant sur un capital nominal qui prévoient un règlement au comptant à une date ultérieure à l'égard de la différence entre le taux d'intérêt contractuel et le taux du marché. Les contrats à terme normalisés représentent un engagement futur d'acheter ou de livrer des instruments financiers à une date ultérieure donnée et à un prix déterminé. Les contrats à terme normalisés sont négociés selon des montants prédéterminés sur des Bourses organisées et sont assujettis à des marges au comptant calculées quotidiennement.

Contrats de change

Les contrats de change comprennent les contrats à terme de gré à gré, les opérations au comptant et les swaps de devises. Les contrats de change à terme de gré à gré sont des engagements d'échanger deux devises à une date ultérieure et selon un taux convenu entre les deux parties au moment de l'établissement du contrat. Les opérations de change au comptant sont semblables aux contrats de change à terme de gré à gré, à l'exception du fait que leur livraison s'effectue au cours des deux jours ouvrables suivant la date du contrat. Les swaps de devises ainsi que les swaps de taux d'intérêt et de devises sont des opérations au moyen desquelles les parties s'échangent des versements d'intérêts sur des montants nominaux de référence dans des devises différentes. Les montants en capital nominal font l'objet d'un échange lorsque la transaction est conclue ainsi qu'à son échéance. Le Mouvement Desjardins utilise des swaps de devises ainsi que des swaps de taux d'intérêt et de devises pour gérer ses risques relatifs aux éléments d'actif et de passif libellés en devises étrangères.

Autres contrats financiers dérivés

Les autres contrats financiers dérivés utilisés par le Mouvement Desjardins comprennent les swaps sur rendement total et les options sur indices boursiers, qui sont liés aux opérations relatives à des indices financiers, de même que les swaps sur défaillance de crédit, qui sont utilisés pour gérer le risque de crédit relatif aux éléments d'actif et de passif. Les swaps sur rendement total sont des opérations au moyen desquelles une partie accepte de payer ou de recevoir de l'autre partie le taux de rendement d'un actif, d'un groupe d'actifs ou d'un indice sous-jacent en contrepartie d'une rémunération précisée dans le contrat. Les swaps sur défaillance de crédit sont des opérations dans lesquelles l'une des parties convient de payer des intérêts à l'autre partie qui s'engage, quant à elle, à effectuer un paiement si l'incident de crédit précisé dans l'accord se produit.

Options

Les options sont des ententes contractuelles en vertu desquelles le vendeur accorde à l'acheteur le droit, mais ne lui impose pas l'obligation, d'acheter (option d'achat) ou de vendre (option de vente), à une date déterminée ou avant cette date, un montant établi d'un instrument financier à un prix déterminé d'avance. Le vendeur reçoit une prime de l'acheteur en contrepartie de ce droit. Le Mouvement Desjardins conclut différents types d'options tels que des options sur taux d'intérêt, sur devises, sur indices boursiers et sur produits de base. Il emploie principalement ces contrats pour répondre aux besoins de ses membres et de ses clients et pour gérer ses propres risques relatifs aux éléments d'actif et de passif.

NOTE 20 – INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS ET ACTIVITÉS DE COUVERTURE (suite)

ÉCHÉANCES DES INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Le tableau suivant présente les échéances des montants nominaux de référence des instruments financiers dérivés :

Au 31 décembre 2013	Échéances				
	Moins de 1 an	De 1 an à 3 ans	Plus de 3 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Montants nominaux de référence
Contrats de taux d'intérêt					
Contrats hors cote					
Swaps de taux d'intérêt	21 191 \$	32 249 \$	24 682 \$	4 936 \$	83 058 \$
Contrats de garantie de taux d'intérêt	1 694	4 005	---	---	5 699
Contrats négociables en Bourse					
Contrats à terme normalisés	6 365	201	---	1	6 567
Options achetées	32	---	---	---	32
Options vendues	25	---	---	---	25
	29 307	36 455	24 682	4 937	95 381
Contrats de change					
Contrats hors cote					
Contrats à terme	9 713	486	---	---	10 199
Swaps de devises	2 349	2 127	1 595	---	6 071
Options achetées	178	14	---	---	192
Options vendues	192	16	---	---	208
Contrats négociables en Bourse					
Contrats à terme	25	---	---	---	25
	12 457	2 643	1 595	---	16 695
Autres contrats⁽¹⁾					
Contrats hors cote					
Swaps	147	267	1 126	---	1 540
Options achetées	1 504	4 506	3 458	23	9 491
Options vendues	1 503	4 458	3 327	---	9 288
Contrats négociés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation					
Swaps	---	---	545	---	545
Contrats négociables en Bourse					
Contrats à terme normalisés	597	---	---	---	597
Options achetées	1	---	---	---	1
	3 752	9 231	8 456	23	21 462
Total des instruments financiers dérivés	45 516 \$	48 329 \$	34 733 \$	4 960 \$	133 538 \$

(1) Incluent des contrats relatifs aux revenus d'épargne à terme indicelle.

NOTE 20 – INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS ET ACTIVITÉS DE COUVERTURE (suite)

ÉCHÉANCES DES INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS (suite)

Le tableau suivant présente les échéances des montants nominaux de référence des instruments financiers dérivés :

Au 31 décembre 2012	Échéances					Montants nominaux de référence	
	Moins de 1 an	De 1 an à 3 ans	Plus de 3 ans à 5 ans	Plus de 5 ans			
Contrats de taux d'intérêt							
Contrats hors cote							
Swaps de taux d'intérêt	23 736	\$ 28 080	\$ 27 096	\$ 5 143	\$ 84 055	\$ 6 493	
Contrats de garantie de taux d'intérêt	4 282	2 211	---	---			
Options achetées	150	---	---	---		150	
Options vendues	150	---	---	---		150	
Contrats négociables en Bourse							
Contrats à terme normalisés	712	31	---	---		743	
Options achetées	26	---	---	---		26	
Options vendues	36	---	---	---		36	
	29 092	30 322	27 096	5 143		91 653	
Contrats de change							
Contrats hors cote							
Contrats à terme	7 132	122	11	---		7 265	
Swaps de devises	1 407	1 169	2 487	---		5 063	
Options achetées	171	1	---	---		172	
Options vendues	174	2	---	---		176	
	8 884	1 294	2 498	---		12 676	
Autres contrats⁽¹⁾							
Contrats hors cote							
Swaps	231	229	1 928	---		2 388	
Options achetées	1 446	3 482	3 200	285		8 413	
Options vendues	1 443	3 477	3 129	275		8 324	
Contrats négociables en Bourse							
Contrats à terme normalisés	688	---	---	---		688	
	3 808	7 188	8 257	560		19 813	
Total des instruments financiers dérivés	41 784 \$	38 804 \$	37 851 \$	5 703 \$		124 142 \$	

(1) Incluent des contrats relatifs aux revenus d'épargne à terme indicelle.

NOTE 20 – INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS ET ACTIVITÉS DE COUVERTURE (suite)

Le tableau suivant présente la juste valeur des instruments financiers dérivés inscrits au bilan combiné :

	Au 31 décembre 2013			Au 31 décembre 2012		
	Montants nominaux de référence	Actifs	Passifs	Montants nominaux de référence	Actifs	Passifs
Désignés comme instruments de couverture						
Couverture de juste valeur						
Contrats de taux d'intérêt						
Swaps	25 232 \$	307 \$	140 \$	21 159 \$	461 \$	72 \$
	25 232	307	140	21 159	461	72
Contrats de change						
Contrats de change à terme	93	---	---	205	---	2
Swaps de devises	4 254	280	---	3 482	90	17
	4 347	280	---	3 687	90	19
Total – Couverture de juste valeur	29 579	587	140	24 846	551	91
Couverture de flux de trésorerie						
Contrats de taux d'intérêt						
Swaps	21 718	180	78	25 603	409	24
	21 718	180	78	25 603	409	24
Contrats de change						
Swaps de devises	733	---	54	656	---	121
	733	---	54	656	---	121
Total – Couverture de flux de trésorerie	22 451	180	132	26 259	409	145
Total – Désignés comme instruments de couverture	52 030	767	272	51 105	960	236
À des fins de transaction						
Contrats de taux d'intérêt						
Swaps	36 108	286	283	37 293	537	236
Contrats de garantie de taux d'intérêt	5 699	7	8	6 493	1	1
Contrats à terme normalisés	6 567	---	---	743	---	---
Options achetées	32	5	---	176	2	---
Options vendues	25	---	2	186	---	1
	48 431	298	293	44 891	540	238
Contrats de change						
Contrats de change à terme	10 131	106	27	7 060	30	26
Swaps de devises	1 084	16	---	925	5	7
Options achetées	192	3	---	172	1	---
Options vendues	208	---	3	176	---	1
	11 615	125	30	8 333	36	34
Autres contrats						
Swaps	2 085	12	11	2 388	34	33
Contrats à terme normalisés	598	---	---	688	---	---
Options achetées	9 491	1 120	---	8 413	668	---
Options vendues	9 288	---	1 113	8 324	---	681
	21 462	1 132	1 124	19 813	702	714
Total – À des fins de transaction	81 508	1 555	1 447	73 037	1 278	986
Total des instruments financiers dérivés avant l'incidence des accords généraux de compensation						
Moins :						
Incidence des accords généraux de compensation ⁽¹⁾	---	442 \$	442 \$	---	356 \$	356 \$
Total des instruments financiers dérivés après l'incidence des accords généraux de compensation	133 538 \$	1 880 \$	1 277 \$	124 142 \$	1 882 \$	866 \$

(1) Incidence de la compensation du risque de crédit lorsque le Mouvement Desjardins détient des accords généraux de compensation sans avoir l'intention de procéder au règlement sur la base du solde net ou simultanément.

NOTE 20 – INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS ET ACTIVITÉS DE COUVERTURE (suite)

ACTIVITÉS DE COUVERTURE

Les tableaux suivants présentent les dates de tombée prévues des flux de trésorerie faisant l'objet d'une couverture ainsi que les dates où ces flux devraient être comptabilisés à l'état combiné du résultat.

Flux de trésorerie

2013	Échéances						Total
	Moins de 1 an	De 1 an à 2 ans	Plus de 2 ans à 3 ans	Plus de 3 ans à 4 ans	Plus de 4 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	
Flux de trésorerie intrants (actifs)	445 \$	501 \$	476 \$	375 \$	196 \$	19 \$	2 012 \$
Flux de trésorerie extrants (passifs)	909	98	31	4	---	---	1 042
Flux de trésorerie nets	(464) \$	403 \$	445 \$	371 \$	196 \$	19 \$	970 \$

2012	Échéances						Total
	Moins de 1 an	De 1 an à 2 ans	Plus de 2 ans à 3 ans	Plus de 3 ans à 4 ans	Plus de 4 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	
Flux de trésorerie intrants (actifs)	560 \$	537 \$	498 \$	346 \$	125 \$	17 \$	2 083 \$
Flux de trésorerie extrants (passifs)	188	762	41	28	3	---	1 022
Flux de trésorerie nets	372 \$	(225) \$	457 \$	318 \$	122 \$	17 \$	1 061 \$

État combiné du résultat

2013	Échéances						Total
	Moins de 1 an	De 1 an à 2 ans	Plus de 2 ans à 3 ans	Plus de 3 ans à 4 ans	Plus de 4 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	
Revenu d'intérêts	449 \$	502 \$	470 \$	370 \$	181 \$	16 \$	1 988 \$
Frais d'intérêts	137	91	29	3	---	---	260
Incidence nette sur les excédents	312 \$	411 \$	441 \$	367 \$	181 \$	16 \$	1 728 \$

2012	Échéances						Total
	Moins de 1 an	De 1 an à 2 ans	Plus de 2 ans à 3 ans	Plus de 3 ans à 4 ans	Plus de 4 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	
Revenu d'intérêts	560 \$	537 \$	493 \$	333 \$	115 \$	15 \$	2 053 \$
Frais d'intérêts	182	69	39	27	3	---	320
Incidence nette sur les excédents	378 \$	468 \$	454 \$	306 \$	112 \$	15 \$	1 733 \$

Le reclassement à l'état combiné du résultat de l'exercice des gains nets relatifs aux instruments financiers dérivés désignés comme instruments de couverture de flux de trésorerie pour les exercices terminés le 31 décembre se détaille comme suit :

	2013	2012
Revenu d'intérêts	109 \$	158 \$
Frais d'intérêts	2	1
Impôts sur les excédents	107	157
Excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres	69 \$	125 \$

NOTE 20 – INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS ET ACTIVITÉS DE COUVERTURE (suite)

Les montants bruts liés à l'inefficacité des couvertures de juste valeur et les montants relatifs à l'inefficacité des couvertures de flux de trésorerie, qui sont comptabilisés à l'état combiné du résultat, au poste « Revenus (pertes) nets sur les titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat », se détaillent comme suit pour les exercices terminés le 31 décembre :

	2013	2012
(Pertes) gains sur les éléments couverts	(95) \$	151 \$
Gains (pertes) sur les instruments dérivés	92	(160)
Inefficacité des couvertures de juste valeur	(3)	(9)
Inefficacité des couvertures de flux de trésorerie	(12)	(2)

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS – RISQUE DE CRÉDIT

Montants nominaux de référence	Les montants du contrat auxquels un taux ou un prix est appliqué pour déterminer le montant de flux de trésorerie à échanger.
Valeur de remplacement	Le coût de remplacement actuel de tous les contrats qui ont une juste valeur positive sans égard aux accords de compensation ni aux garanties pouvant être obtenus.
Risque de crédit équivalent	Le total de la valeur de remplacement et du risque de crédit éventuel, qui est lui-même représenté par le changement de valeur déterminé selon une formule établie par la Banque des règlements internationaux (BRI), à l'exclusion des éléments prescrits par cette dernière, soit la valeur de remplacement des contrats de change à terme d'une échéance initiale de moins de 14 jours et les instruments dérivés négociés par l'intermédiaire de marchés boursiers, qui font l'objet d'une marge de sécurité quotidienne.
Solde pondéré en fonction du risque	Le solde pondéré en fonction du risque lié à la solvabilité de la contrepartie établi selon les taux stipulés par la BRI.

Le tableau suivant présente une vue d'ensemble du portefeuille d'instruments financiers dérivés du Mouvement Desjardins et du risque de crédit qui s'y rattache avant et après l'incidence des accords généraux de compensation :

	Au 31 décembre 2013				Au 31 décembre 2012			
	Montants nominaux de référence	Valeur de remplacement	Risque de crédit équivalent	Solde pondéré en fonction du risque	Montants nominaux de référence	Valeur de remplacement	Risque de crédit équivalent	Solde pondéré en fonction du risque
Contrats de taux d'intérêt								
Swaps	83 058 \$	773 \$	1 133 \$	229 \$	84 055 \$	1 407 \$	1 758 \$	354 \$
Contrats de garantie de taux d'intérêt	5 699	7	29	11	6 493	1	12	2
Contrats à terme normalisés	6 567	---	---	---	743	---	---	---
Options achetées	32	5	6	---	176	2	2	---
Options vendues	25	---	---	---	186	---	---	---
	95 381	785	1 168	240	91 653	1 410	1 772	356
Contrats de change								
Contrats de change à terme	10 224	106	228	57	7 265	30	108	32
Swaps de devises	6 071	296	506	101	5 063	95	292	58
Options achetées	192	3	5	2	172	1	3	1
Options vendues	208	---	---	---	176	---	---	---
	16 695	405	739	160	12 676	126	403	91
Autres contrats								
Swaps	2 085	12	171	31	2 388	34	293	49
Contrats à terme normalisés	598	---	---	---	688	---	---	---
Options achetées	9 491	1 120	1 866	373	8 413	668	1 337	267
Options vendues	9 288	---	---	---	8 324	---	---	---
	21 462	1 132	2 037	404	19 813	702	1 630	316
Total des instruments financiers dérivés avant l'incidence des accords généraux de compensation	133 538 \$	2 322 \$	3 944 \$	804 \$	124 142 \$	2 238 \$	3 805 \$	763 \$
Moins :								
Incidence des accords généraux de compensation ⁽¹⁾	---	442 \$	---	486 \$	---	356 \$	---	419 \$
Total des instruments financiers dérivés après l'incidence des accords généraux de compensation	133 538 \$	1 880 \$	3 944 \$	318 \$	124 142 \$	1 882 \$	3 805 \$	344 \$

(1) Incidence de la compensation du risque de crédit lorsque le Mouvement Desjardins détient des accords généraux de compensation sans avoir l'intention de procéder au règlement sur la base du solde net ou simultanément.

NOTE 20 – INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS ET ACTIVITÉS DE COUVERTURE (suite)

Le tableau suivant présente les instruments financiers dérivés selon la cote d'évaluation du risque de crédit et le type de contrepartie :

	Au 31 décembre 2013		Au 31 décembre 2012	
	Valeur de remplacement	Solde pondéré en fonction du risque	Valeur de remplacement	Solde pondéré en fonction du risque
Cote d'évaluation du risque de crédit ⁽¹⁾				
AAA, AA+, AA, AA-	652 \$	201 \$	834 \$	240 \$
A+, A, A-	1 554	542	1 376	500
BBB, B, BB-, BBB-	15	13	2	2
Non cotée	101	48	26	21
Total	2 322	804	2 238	763
Moins :				
Incidence des accords généraux de compensation ⁽²⁾	442	486	356	419
Total après l'incidence des accords généraux de compensation	1 880 \$	318 \$	1 882 \$	344 \$
Type de contrepartie				
Institutions financières	2 260 \$	765 \$	2 183 \$	739 \$
Autres	62	39	55	24
Total	2 322	804	2 238	763
Moins :				
Incidence des accords généraux de compensation ⁽²⁾	442	486	356	419
Total après l'incidence des accords généraux de compensation	1 880 \$	318 \$	1 882 \$	344 \$

(1) Les cotes d'évaluation du risque de crédit sont celles établies par les agences de notation reconnues. Les contreparties non cotées sont principalement des membres ou des clients du Mouvement Desjardins.

(2) Incidence de la compensation du risque de crédit lorsque le Mouvement Desjardins détient des accords généraux de compensation sans avoir l'intention de procéder au règlement sur la base du solde net ou simultanément.

NOTE 21 – ACQUISITIONS IMPORTANTES

ACQUISITIONS

Exercice terminé le 31 décembre 2013

Coast Capital Insurance Services Ltd.

Le 2 juillet 2013, par l'entremise de Western Financial Group Inc., une filiale en propriété exclusive de Desjardins Société financière inc., le Mouvement Desjardins a acquis 100 % des actions en circulation de Coast Capital Insurance Services Ltd. (CCIS) pour un montant total de 99 M\$ en plus du fonds de roulement excédentaire de 17 M\$ de cette société. CCIS offre des produits d'assurance de dommages et d'assurance pour les entreprises sur le marché de détail de l'Ouest canadien. Cette acquisition permet au Mouvement Desjardins de poursuivre son développement pancanadien.

Cette transaction répond à la définition d'un regroupement d'entreprises et est comptabilisée selon la méthode de l'acquisition.

La juste valeur des actifs identifiables acquis et des passifs repris à la date d'acquisition est présentée ci-dessous :

Actifs identifiables nets acquis	
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	6 \$
Immobilisations incorporelles	43
Autres actifs	17
Autres passifs	(17)
	49 \$
Goodwill résultant de l'acquisition	67
Contrepartie totale	116 \$
Moins :	
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières acquis	6
Trésorerie nette utilisée pour l'acquisition	110 \$

Le goodwill est attribuable aux occasions d'affaires et aux synergies devant résulter de l'acquisition de CCIS par le Mouvement Desjardins. Aucune tranche du goodwill comptabilisé n'est déductible aux fins de l'impôt.

Depuis l'acquisition, la contribution de CCIS au « Revenu total » et aux « Excédents nets de l'exercice après ristourne aux membres » du Mouvement Desjardins s'est élevée respectivement à 14 M\$ et à 3 M\$. Si l'acquisition avait eu lieu au début de l'exercice, cette contribution aurait été de 28 M\$ et de 11 M\$, respectivement.

NOTE 21 – ACQUISITIONS IMPORTANTES (suite)

ACQUISITIONS (suite)

Qtrade Canada Inc.

Le 3 avril 2013, par l'entremise de Desjardins Société financière inc., une filiale en propriété exclusive de la Fédération, le Mouvement Desjardins a acquis 40 % des actions en circulation de Qtrade Canada Inc. (Qtrade) sur une base pleinement diluée, pour un montant total de 65 M\$. Qtrade est une société spécialisée dans les domaines du courtage en ligne et des services de gestion de patrimoine et elle exerce ses activités principalement pour le compte de coopératives de crédit. Cette acquisition permettra au Mouvement Desjardins d'accélérer son développement pancanadien et d'accroître ses activités auprès des coopératives de crédit.

Cette transaction répond à la définition d'un regroupement d'entreprises, puisque le Mouvement Desjardins a acquis 100 % des actions avec droit de vote et a obtenu le contrôle des activités de Qtrade.

La juste valeur des actifs identifiables acquis et des passifs repris à la date d'acquisition est présentée ci-dessous :

Actifs identifiables nets acquis	
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	6 \$
Valeurs mobilières	49
Autres actifs	437
Autres passifs	(410)
	82 \$
Goodwill résultant de l'acquisition	32
Moins :	
Participations ne donnant pas le contrôle	49
Contrepartie totale	65 \$
Moins :	
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières acquis	6
Trésorerie nette utilisée pour l'acquisition	59 \$

Le goodwill est attribuable aux occasions d'affaires et aux synergies devant résulter de l'acquisition de Qtrade par le Mouvement Desjardins. Aucune tranche du goodwill comptabilisé n'est déductible aux fins de l'impôt.

Les participations ne donnant pas le contrôle, soit celles des détenteurs d'actions sans droit de vote de catégories A et C de Qtrade, sont évaluées sur la base de la quote-part de l'actif net identifiable.

Depuis l'acquisition, la contribution de Qtrade a augmenté le « Revenu total » de 43 M\$ et diminué les « Excédents nets de l'exercice après ristourne aux membres » du Mouvement Desjardins de 1 M\$. Si l'acquisition avait eu lieu au début de l'exercice, la contribution de Qtrade aurait augmenté le « Revenu total » de 58 M\$ et diminué les « Excédents nets de l'exercice après ristourne aux membres » de 2 M\$.

Dans le cadre de cette transaction, le Mouvement Desjardins a consenti aux détenteurs des participations ne donnant pas le contrôle des options de vente de leurs participations à des dates prédéterminées et à un prix représentant la juste valeur à ces dates. À la date de l'acquisition, le Mouvement Desjardins a comptabilisé un passif financier lié à ces options de vente de 96 M\$ représentant la valeur actualisée du montant de rachat, au poste « Autres Passifs – Autres ». La contrepartie de ce passif a été comptabilisée aux « Réserves ». Les variations ultérieures de la juste valeur du passif lié aux options de vente sont comptabilisées à l'état combiné du résultat.

Exercice terminé le 31 décembre 2012

RPADS

Le 1^{er} mars 2012, le Mouvement Desjardins a, par l'entremise de Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie, investit 71 M\$ dans RPADS, une société en commandite détenant un portefeuille immobilier. Grâce à cet investissement, le Mouvement Desjardins a obtenu une participation de 80 % dans RPADS. Cet investissement constitue un placement dans une coentreprise et est présenté au poste « Autres actifs – Autres » du bilan combiné.

De plus, en décembre 2012, le Mouvement a disposé en faveur de RPADS d'immeubles de placement d'une juste valeur de 157 M\$ en échange d'une participation supplémentaire dans celle-ci. Un apport d'une proportion équivalente de l'autre coentrepreneur a eu pour effet de maintenir les pourcentages de détention de chacune des parties.

NOTE 22 – CAPITAL SOCIAL

AUTORISÉ

Le capital social est composé de parts de qualification, de parts permanentes, de parts de ristournes et de parts de capital.

Les caisses peuvent émettre un nombre illimité de parts de qualification d'une valeur nominale de 5 \$, remboursables dans les cas énoncés à la Loi. Un membre ne détient qu'un seul droit de vote, peu importe le nombre de parts de qualification détenues.

La Loi autorise l'émission d'un nombre illimité de parts permanentes et de parts de ristournes dont les valeurs nominatives sont respectivement de 10 \$ et de 1 \$. Ces parts ne confèrent aucun droit de vote et sont non remboursables, sauf dans certaines situations particulières prévues par la Loi. L'intérêt est déterminé annuellement par l'assemblée générale de chaque caisse. Selon le programme de réinvestissement des intérêts, les intérêts sur les parts de ristournes sont versés en parts, alors que les intérêts sur les parts permanentes peuvent être payés en espèces ou en parts. Les intérêts sont comptabilisés à l'état combiné des variations des capitaux propres, au poste « Rémunération sur le capital social », après leur approbation par l'assemblée générale de chaque caisse au cours des quatre mois suivant la fin de l'exercice.

La Fédération peut émettre un nombre illimité de parts de capital F d'une valeur nominale de 10 \$. Ces parts ne confèrent aucun droit de vote. Les parts de capital F ne peuvent être émises qu'à l'intention des membres des caisses Desjardins du Québec, y compris à leurs membres auxiliaires. La Fédération a le droit, par résolution du conseil d'administration et avec l'autorisation de l'AMF, de racheter, en tout temps, unilatéralement, la totalité ou une partie des parts de capital F. La Fédération peut aussi, en tout temps, avec l'autorisation de l'AMF, acheter de gré à gré la totalité ou une partie de ces parts. Le taux d'intérêt des parts de capital F est déterminé par le conseil d'administration de la Fédération. Les intérêts sont comptabilisés à l'état combiné des variations des capitaux propres, au poste « Rémunération sur le capital social » après leur approbation par l'assemblée générale. Le remboursement du capital et le versement des intérêts sont assujettis au respect de certaines conditions.

PARTS ÉMISES ET PAYÉES

	Au 31 décembre 2013	Au 31 décembre 2012
Parts de qualification	36 \$	37 \$
Parts permanentes	2 184	2 122
Parts de ristournes	163	138
Parts de capital F	1 498	1 025
	3 881 \$	3 322 \$

ÉMISSIONS DE PARTS

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2013, la Fédération a procédé à l'émission de 47 613 073 parts de capital F pour une contrepartie en espèces de 473 M\$, qui correspond au produit brut tiré de cette émission, soit 476 M\$, moins des frais d'émission et autres éléments totalisant 3 M\$.

En 2012, la Fédération a procédé à l'émission de 102 589 044 parts de capital F pour une contrepartie en espèces de 1 025 M\$, qui correspond au produit brut tiré de cette émission, soit 1 026 M\$, moins les frais d'émission de 1 M\$.

NOTE 23 – CAPITAL-ACTIONS

AUTORISÉ

Nombre illimité d'actions privilégiées de catégorie A, offertes seulement aux caisses populaires membres de la FCPO, sans droit de vote, rachetables au gré de l'émetteur au montant du capital versé augmenté des dividendes déclarés et impayés, non participantes et à dividende non cumulatif.

Nombre illimité d'actions privilégiées de catégorie B, sans droit de vote, rachetables au gré de l'émetteur, soit la FCPO et les caisses populaires de l'Ontario, au montant du capital versé augmenté des dividendes déclarés et impayés, non participantes et à dividende non cumulatif. Elles peuvent être émises en une ou plusieurs séries.

Nombre illimité d'actions privilégiées de catégorie C, sans droit de vote, rachetables au gré de l'émetteur, soit la FCPO, au montant du capital versé augmenté des dividendes déclarés et impayés, non participantes et à dividende non cumulatif. Elles peuvent être émises en une ou plusieurs séries.

CARACTÉRISTIQUES PARTICULIÈRES DES ACTIONS PRIVILÉGIÉES DE CATÉGORIES B ET C ÉMISES ET PAYÉES

Actions privilégiées de catégorie B – séries 2000, 2002 et 2003

Le taux de dividende sera équivalent au plus élevé du taux d'intérêt moyen pour l'année sur les dépôts à terme de cinq ans non rachetables, majoré de 0,50 % ou 6,00 % pour la série 2000, de 1,00 % ou 5,25 % pour la série 2002 et de 1,00 % ou 4,00 % pour la série 2003, soit le taux minimum. Advenant le cas où l'émetteur ne peut payer le dividende intégralement, un dividende partiel peut être déclaré. Un dividende peut être déclaré chaque fois que le permettront les excédents de l'émetteur et que seront satisfaites toutes les exigences réglementaires en matière de capitalisation et de liquidité. L'émetteur peut racheter, à la demande du détenteur et sur décision de son conseil d'administration, jusqu'à concurrence de 10 % des actions émises et en circulation de l'exercice précédent. Elles sont rachetables au gré de l'émetteur depuis le 30 septembre 2005 pour la série 2000, depuis le 1^{er} juillet 2007 pour la série 2002 et depuis le 1^{er} mars 2008 pour la série 2003. Le rachat des actions ne peut s'effectuer que dans la mesure où l'émetteur ne contreviendrait pas à l'article 84 de la *Loi de 1994 sur les caisses populaires et les credit unions* de l'Ontario régissant la suffisance de capital.

Actions privilégiées de catégorie C – série 2010

Le taux de dividende sera équivalent au plus élevé du taux d'intérêt moyen pour l'année sur les dépôts à terme de cinq ans non rachetables, majoré de 0,5 % ou 4,25 %, soit le taux minimum. Advenant le cas où l'émetteur ne peut payer le dividende intégralement, un dividende partiel peut être déclaré. Le dividende peut être déclaré chaque fois que le permettront les excédents de l'émetteur et que seront satisfaites toutes les exigences réglementaires en matière de capitalisation et de liquidité. L'émetteur peut racheter, à la demande du détenteur et sur décision de son conseil d'administration, jusqu'à concurrence de 10 % des actions émises et en circulation de l'exercice précédent. Elles sont rachetables au gré de l'émetteur à partir du 1^{er} janvier 2015. Le rachat des actions ne peut s'effectuer que dans la mesure où l'émetteur ne contrevient ou ne contreviendrait pas à l'article 84 de la *Loi de 1994 sur les caisses populaires et les credit unions* de l'Ontario régissant la suffisance de capital.

ACTIONS ÉMISES ET PAYÉES

	Nombre d'actions	2013	Nombre d'actions	2012
Actions privilégiées de catégorie A	689 400	7 \$	682 000	7 \$
Actions privilégiées de catégorie B – série 2000	51 600	1	50 000	1
Actions privilégiées de catégorie B – série 2002	1 071 400	10	380 200	4
Actions privilégiées de catégorie B – série 2003	---	---	655 200	6
Actions privilégiées de catégorie C – série 2010	6 430 000	64	6 205 300	62
	82	\$	80	\$

Au cours de l'exercice 2013, l'émetteur a versé un dividende de 2 M\$ sous forme d'actions privilégiées de catégorie C – série 2010, soit 224 700 actions. Il a également émis 7 400 actions privilégiées de catégorie A, 1 600 actions privilégiées de catégorie B – série 2000 et 691 200 actions privilégiées de catégorie B – série 2002 pour un montant total de 6 M\$ et racheté 655 200 actions privilégiées de catégorie B – série 2003 pour un montant de 6 M\$.

Au cours de l'exercice 2012, l'émetteur a versé un dividende de 2 M\$ sous forme d'actions privilégiées de catégorie C – série 2010, soit 205 300 actions.

NOTE 24 – CUMUL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL

Le tableau suivant présente les principaux éléments du poste « Cumul des autres éléments du résultat global » (nets d'impôts) :

	Au 31 décembre 2013		Au 31 décembre 2012	
	Part revenant au Groupe	Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle	Part revenant au Groupe	Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle
Éléments qui seront reclassés ultérieurement à l'état combiné du résultat				
Gains nets non réalisés sur les titres disponibles à la vente	291 \$	33 \$	324 \$	28 \$
Gains nets sur les instruments financiers dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie	129	---	372	---
Autres	---	---	(2)	---
Cumul des autres éléments du résultat global	420 \$	33 \$	694 \$	28 \$

NOTE 25 – REVENUS (PERTES) NETS SUR LES TITRES À LA JUSTE VALEUR PAR LE BIAIS DU COMPTE DE RÉSULTAT

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION

Le tableau suivant présente les incidences des revenus provenant d'instruments financiers détenus à des fins de transaction sur l'état combiné du résultat pour les exercices terminés le 31 décembre :

	2013	2012
Revenus		
Revenu net d'intérêts	17 \$	29 \$
Revenus (pertes) nets sur les titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat	(385)	(173)
	(368) \$	(144) \$

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉSIGNÉS À LA JUSTE VALEUR PAR LE BIAIS DU COMPTE DE RÉSULTAT

Le tableau suivant présente les incidences des revenus provenant d'instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat sur l'état combiné du résultat pour les exercices terminés le 31 décembre :

	2013	2012
Revenus		
Revenu net d'intérêts	13 \$	28 \$
Revenus (pertes) nets sur les titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat	(282)	847
	(269) \$	875 \$

NOTE 26 – FRAIS AUTRES QUE D’INTÉRÊTS – AUTRES

Pour les exercices terminés le 31 décembre, les « Frais autres que d’intérêts – Autres » présentés à l’état combiné du résultat se détaillent comme suit :

	2013	2012
Honoraires professionnels	545 \$	529 \$
Commissions	423	387
Autres frais en personnel	210	211
Taxes d’affaires et impôts sur le capital	179	182
Amortissement des immobilisations incorporelles	94	81
Frais liés aux dépôts, services et autres	92	85
Commandites et dons	81	85
Autres	391	300
	2 015 \$	1 860 \$

NOTE 27 – IMPÔTS SUR LES EXCÉDENTS

CHARGE D’IMPÔT SUR LES EXCÉDENTS DE L’EXERCICE

La charge (le recouvrement) d’impôt comptabilisée dans les états financiers combinés pour les exercices terminés le 31 décembre se détaille comme suit :

	2013	2012	Retraité (note 3)
État combiné du résultat			
Impôt exigible			
Charge d’impôt exigible sur les excédents	465 \$	382 \$	
Ajustements au titre de l’impôt exigible des exercices précédents	5	(5)	
Recouvrement de l’impôt exigible relatif à la rémunération sur le capital social	(30)	(25)	
Recouvrement d’impôt relatif à la provision pour ristournes aux membres	(45)	(73)	
	395	279	
Impôt différé			
Création et renversement des différences temporelles	3	66	
Variation des taux d’impôt	(4)	10	
	(1)	76	
	394	355	
État combiné du résultat global			
Impôt exigible	(112)	(65)	
Impôt différé	108	(111)	
	(4)	(176)	
Total de la charge d’impôt	390 \$	179 \$	

Les impôts sur les excédents présentés à l’état combiné du résultat pour les exercices terminés le 31 décembre se détaillent comme suit :

	2013	2012	Retraité (note 3)
Impôts sur les excédents	439 \$	428 \$	
Recouvrement d’impôt relatif à la provision pour ristournes aux membres	(45)	(73)	
Impôts sur les excédents	394 \$	355 \$	

NOTE 27 – IMPÔTS SUR LES EXCÉDENTS (suite)

RAPPROCHEMENT DU TAUX D'IMPOSITION

La charge (le recouvrement) d'impôt sur les excédents à l'état combiné du résultat pour les exercices terminés le 31 décembre diffère de celle qui serait établie au taux statutaire canadien pour les raisons suivantes :

	2013	2012
		Retraité (note 3)
Impôt au taux statutaire combiné de 26,97 % (27,57 % en 2012)	485 \$	455 \$
Déduction pour petites entreprises et crédit supplémentaire pour caisses de crédit	(18)	(20)
Revenus de placement et autres éléments non imposables	(50)	(55)
Variation des taux d'impôt	(4)	10
Dépenses non déductibles	8	12
Ajustement au titre de l'impôt exigible des exercices précédents	5	(5)
Recouvrement de l'impôt exigible relatif à la rémunération sur le capital social	(30)	(25)
Autres	(2)	(17)
	394 \$	355 \$

IMPÔT DIFFÉRÉ

Les sources d'impôt différé sont les suivantes :

	Bilan combiné		État combiné du résultat	
	Au 31 décembre 2013	Au 31 décembre 2012 Retraité (note 3)	2013	2012 Retraité (note 3)
Actifs d'impôt différé				
Passifs des contrats d'assurance et d'investissement	30 \$	61 \$	31 \$	37 \$
Provision pour pertes sur prêts	73	71	(4)	4
Passifs nets au titre des régimes à prestations définies	479	621	(39)	16
Pertes fiscales	112	62	(39)	61
Autres	8	5	(24)	---
	702	820	(75)	118
Passifs d'impôt différé				
Immobilisations corporelles et immeubles de placement	108	105	3	5
Valeurs mobilières et autres instruments financiers	87	103	71	(59)
Autres	---	---	---	12
	195	208	74	(42)
Solde net des actifs d'impôt différé	507 \$	612 \$	(1) \$	76 \$

Aux fins de la présentation du bilan combiné, les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués par entités légales et présentés comme suit :

	Au 31 décembre 2013	Au 31 décembre 2012 Retraité (note 3)
Actifs d'impôt différé ⁽¹⁾	810 \$	936 \$
Passifs d'impôt différé ⁽¹⁾	303	324
	507 \$	612 \$

(1) L'impôt différé se résorbera principalement à long terme.

Le montant des différences temporelles déductibles, des pertes fiscales et des crédits d'impôt pour lequel aucun actif d'impôt différé n'a été comptabilisé au bilan combiné est de 23 M\$ (33 M\$ au 31 décembre 2012). Ces montants n'ont pas de date d'expiration.

NOTE 28 – PASSIFS NETS AU TITRE DES RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES

CARACTÉRISTIQUE DES RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES

Régimes de retraite de groupe

Les régimes de retraite de groupe sont des régimes dont les risques sont partagés par des entités soumises à un contrôle commun. Le Mouvement Desjardins offre à la majorité de ses employés des régimes de retraite de groupe ainsi que des régimes excédentaires de retraite de groupe, ces derniers procurant des prestations de retraite en sus des limites prévues par les dispositions législatives. Le principal régime de retraite de groupe offert, soit le Régime de rentes du Mouvement Desjardins (RRMD), est un régime de groupe à prestations définies capitalisé dont les risques sont partagés entre les employeurs participants du Mouvement Desjardins. Les participants et les employeurs se partagent les risques et les coûts liés au RRMD, y compris tout déficit, selon un prorata respectif de 35 % et de 65 %.

Pour le RRMD, les prestations sont établies d'après le nombre d'années de participation et prennent en considération le salaire moyen des cinq meilleures années de l'employé, en ce qui concerne les années de service accumulées avant 2013, et des huit meilleures pour les années de service accumulées subséquemment. Les prestations sont indexées annuellement selon l'indice des prix à la consommation, jusqu'à concurrence de 3 % pour les années de service accumulées avant 2013 et de 1 % pour une période de 10 ans à partir de 65 ans pour les années de service accumulées après 2013.

Le RRMD est réglementé par la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite* (LRCR). La LRCR exige la formation d'un comité de retraite assumant le rôle d'administrateur et de fiduciaire du régime. La Fédération, par l'intermédiaire de son conseil d'administration, assume les responsabilités revenant au promoteur du RRMD et s'assure de la bonne administration de ce dernier en conformité avec les lois et règlements en vigueur. De plus, la Fédération se porte garante des obligations résultant de la participation de l'ensemble des employeurs du Mouvement Desjardins au régime. Le conseil d'administration de la Fédération, agissant comme représentant de tous les employeurs du Mouvement Desjardins, est la seule instance apte à modifier ou à mettre fin au régime.

Autre régime de groupe

Le Mouvement Desjardins offre également des régimes d'assurance maladie, d'assurance de soins dentaires et d'assurance vie aux employés qui prennent leur retraite ainsi qu'aux personnes à leur charge en vertu des régimes à prestations définies de groupe qui ne sont pas capitalisés.

Autres régimes

Les autres régimes à prestations définies offerts sont des régimes de retraite et des régimes d'assurance maladie, soins dentaires et vie dont les risques ne sont pas partagés par des entités soumises à un contrôle commun.

Risques liés aux régimes de retraite et aux autres régimes

Les régimes de retraite à prestations définies désignent les régimes pour lesquels le Mouvement Desjardins s'engage formellement à l'égard d'un niveau de prestations et assume donc le risque actuariel et, si les régimes sont capitalisés, le risque de placement. Comme les modalités de fonctionnement des régimes de retraite font en sorte que l'évolution des salaires aura une incidence sur le montant des prestations futures, le coût des prestations et la valeur de l'obligation au titre des régimes à prestations définies sont généralement déterminés à partir de calculs actuariels et au moyen de diverses hypothèses. Bien que la direction soit d'avis que les hypothèses utilisées dans le processus d'évaluation actuarielle sont raisonnables, il subsiste un degré de risque et d'incertitude qui pourrait faire en sorte que les résultats réels futurs diffèrent de façon significative de ces hypothèses, ce qui pourrait donner lieu à des gains ou des pertes actuariels.

Les calculs actuariels sont effectués à partir des hypothèses les plus probables de la direction concernant principalement le taux d'actualisation de l'obligation des régimes, mais aussi, dans une moindre importance, la progression des salaires, l'âge du départ à la retraite des salariés, le taux de mortalité, le taux d'augmentation des prestations de retraite et les cotisations futures des participants qui serviront à financer le déficit. Les cotisations actualisées estimatives des participants requises pour le financement du déficit diminuent l'obligation au titre des régimes à prestations définies. Une évaluation actuarielle complète est effectuée tous les ans par un actuaire qualifié. Les taux d'actualisation utilisés ont été établis en fonction des taux d'obligations de société de haute qualité dont les modalités correspondent à celles des flux de trésorerie des régimes.

Les modalités de fonctionnement des autres régimes de groupe et des autres régimes font en sorte que l'évolution des salaires ou des coûts des soins de santé aura une incidence sur le montant des prestations futures. Les coûts de ces avantages sont cumulés au cours de la carrière active des employés selon des méthodes comptables similaires à celles qui sont appliquées aux régimes de retraite à prestations définies.

Stratégie d'appariement actif-passif

Afin de bien gérer les risques du RRMD, le comité de retraite a adopté, il y a quelques années, une politique d'investissement guidé par le passif. Cette approche permet de contrôler davantage la situation financière du régime en investissant dans des actifs qui sont corrélés avec le passif et qui permettent de diminuer la volatilité des cotisations. La politique d'investissement guidé par le passif prend en compte l'augmentation de la couverture de la durée du passif de solvabilité et l'obtention d'un rendement suffisant pour assurer la capitalisation du régime à long terme.

Exigences de financement

Le RRMD est financé au moyen de cotisations provenant à la fois des employés et des employeurs et établies sur la base de la situation financière et de la politique de financement du régime. Les cotisations des employeurs doivent être égales à un montant qui, ajouté aux cotisations salariales, est suffisant pour couvrir la valeur des engagements qui s'accumulent couramment dans le régime, y compris les frais et honoraires payés par ce dernier ainsi que les cotisations spéciales nécessaires pour amortir tout déficit. Les cotisations des employeurs sont déterminées en fonction d'un pourcentage de la masse salariale cotisable de leurs employés participant au régime. Le coût annuel du régime se compose des cotisations pour service courant, des frais de gestion administrative et des cotisations spéciales requises, s'il y a lieu.

Selon les exigences de la LRCR, les déficits doivent être financés sur une période maximale de 15 ans pour un déficit de capitalisation et de 10 ans pour un déficit de solvabilité.

NOTE 28 – PASSIFS NETS AU TITRE DES RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES (suite)

MONTANTS COMPTABILISÉS

Variation des passifs au titre des régimes à prestations définies

Les passifs au titre des régimes à prestations définies sont les suivants :

	Régimes de retraite de groupe			Autre régime de groupe		Autres régimes		Passifs au titre des régimes à prestations définies
	Obligation au titre des régimes à prestations définies	Juste valeur des actifs	Total	Obligation au titre des régimes à prestations définies	Obligation au titre des régimes à prestations définies	Juste valeur des actifs	Total	
Au 1^{er} janvier 2012 – Retraité (note 3)	7 725 \$	5 879 \$	1 846 \$	604 \$	161 \$	33 \$	128 \$	2 578 \$
<i>Montants comptabilisés à l'état combiné du résultat</i>								
Coût des services rendus au cours de l'exercice	258	---	258	13	7	---	7	278
Charge / produit d'intérêts nets	400	306	94	31	8	2	6	131
Coût des services passés	24	---	24	---	1	---	1	25
	682	306	376	44	16	2	14	434
<i>Montants comptabilisés à l'état combiné du résultat global</i>								
Écart entre le rendement réel des actifs et le produit d'intérêts	---	294	(294)	---	---	1	(1)	(295)
Pertes actuarielles découlant de changements dans les hypothèses démographiques	---	---	---	1	---	---	---	1
Pertes actuarielles découlant de changements dans les hypothèses financières	573	---	573	24	14	---	14	611
Pertes (gains) d'expérience	(160)	---	(160)	3	3	---	3	(154)
	413	294	119	28	17	1	16	163
<i>Autres variations</i>								
Cotisations des participants	181	181	---	---	---	---	---	---
Cotisations des employeurs ⁽¹⁾	---	604	(604)	---	---	6	(6)	(610)
Prestations payées	(300)	(299)	(1)	(22)	(7)	(1)	(6)	(29)
Autres variations	(6)	5	(11)	1	(2)	---	(2)	(12)
	(125)	491	(616)	(21)	(9)	5	(14)	(651)
Au 31 décembre 2012 – Retraité (note 3)	8 695 \$	6 970 \$	1 725 \$	655 \$	185 \$	41 \$	144 \$	2 524 \$
<i>Montants comptabilisés à l'état combiné du résultat</i>								
Coût des services rendus au cours de l'exercice	214	---	214	15	8	---	8	237
Charge / produit d'intérêts nets	396	315	81	30	9	2	7	118
	610	315	295	45	17	2	15	355
<i>Montants comptabilisés à l'état combiné du résultat global</i>								
Écart entre le rendement réel des actifs et le produit d'intérêts	---	472	(472)	---	---	5	(5)	(477)
Pertes (gains) actuariels découlant de changements dans les hypothèses démographiques	688	---	688	(8)	13	---	13	693
Gains actuariels découlant de changements dans les hypothèses financières	(683)	---	(683)	(98)	(17)	---	(17)	(798)
Pertes d'expérience	187	---	187	6	5	---	5	198
	192	472	(280)	(100)	1	5	(4)	(384)
<i>Autres variations</i>								
Cotisations des participants	190	190	---	---	---	---	---	---
Cotisations des employeurs ⁽¹⁾	---	641	(641)	---	---	8	(8)	(649)
Prestations payées	(335)	(333)	(2)	(14)	(7)	(1)	(6)	(22)
Autres variations	1	3	(2)	2	1	---	1	1
	(144)	501	(645)	(12)	(6)	7	(13)	(670)
Au 31 décembre 2013	9 353 \$	8 258 \$	1 095 \$	588 \$	197 \$	55 \$	142 \$	1 825 \$

(1) En 2013, l'employeur a versé 318 M\$ de cotisations supplémentaires au principal régime de retraite de groupe (288 M\$ en 2012).

NOTE 28 – PASSIFS NETS AU TITRE DES RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES (suite)

Situation de capitalisation

	Au 31 décembre 2013				Au 31 décembre 2012 Retraite (note 3)			
	Régimes de retraite de groupe	Autre régime de groupe	Autres régimes	Total	Régimes de retraite de groupe	Autre régime de groupe	Autres régimes	Total
Régimes financés								
Obligation au titre des régimes à prestations définies	9 276 \$	--- \$	71 \$	9 347 \$	8 623 \$	--- \$	64 \$	8 687 \$
Juste valeur des actifs des régimes	8 258	---	55	8 313	6 970	---	41	7 011
	(1 018) \$	--- \$	(16) \$	(1 034) \$	(1 653) \$	--- \$	(23) \$	(1 676) \$
Régimes non financés								
Obligation au titre des régimes à prestations définies	77 \$	588 \$	126 \$	791 \$	72 \$	655 \$	121 \$	848 \$
	(77) \$	(588) \$	(126) \$	(791) \$	(72) \$	(655) \$	(121) \$	(848) \$

Répartition des actifs du principal régime de retraite de groupe

La juste valeur des actifs du principal régime de retraite de groupe se répartit de la façon suivante :

	Au 31 décembre 2013		Au 31 décembre 2012	
	Non cotés sur un marché actif	Cotés sur un marché actif	Non cotés sur un marché actif	Cotés sur un marché actif
Obligations				
Gouvernement du Canada	--- \$	125 \$	--- \$	474 \$
Provinces, corps municipaux et autres administrations publiques	80	1 885	860	---
Autres émetteurs	1 042	37	1 133	---
Actions	223	2 454	160	2 210
Placements immobiliers	925	101	773	98
Placements en infrastructure	772	34	692	31
Encaisse et titres du marché monétaire	272	178	165	136
Autres	341	440	469	288
Total	3 655 \$	5 254 \$	4 252 \$	3 237 \$

Au 31 décembre 2013, le RRMD détient des placements admissibles en titres du marché monétaire et en fonds distincts dans des entités du Mouvement Desjardins dont la juste valeur totalise 122 M\$ (105 M\$ au 31 décembre 2012).

NOTE 28 – PASSIFS NETS AU TITRE DES RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES (suite)

INCIDENCES SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

Principales hypothèses actuarielles

Les principales hypothèses utilisées pour évaluer l'obligation et les coûts comptabilisés au titre des régimes à prestations définies se détaillent comme suit :

	Au 31 décembre 2013		Au 31 décembre 2012
	Régimes de retraite de groupe	Autre régime de groupe	Régimes de retraite de groupe
Taux d'actualisation de l'obligation	5,00 %	5,00 %	4,45 %
Taux prévu d'augmentation des salaires	3,00	3,00	3,00
Taux utilisé pour le calcul de la charge d'intérêts	4,45	4,45	5,00
Taux estimatif de croissance annuelle du coût des soins de santé couverts	---	4,28	---
			4,99

Sensibilité des hypothèses clés en 2013

En raison de la nature à long terme des avantages du personnel, il existe des incertitudes importantes relativement à la constatation des soldes en lien avec les hypothèses retenues. Le tableau suivant montre l'incidence d'une variation d'un point de pourcentage des hypothèses clés sur l'obligation et les coûts comptabilisés au titre des régimes à prestations définies lorsque toutes les autres hypothèses demeurent constantes. En réalité, il est possible qu'il existe des corrélations entre ces hypothèses. Cependant, pour démontrer l'incidence des variations des hypothèses, celles-ci doivent être modifiées de façon individuelle :

Au 31 décembre 2013	Variation de l'obligation au titre des régimes à prestations définies	Variation des coûts comptabilisés au titre des régimes à prestations définies
Régimes de retraite de groupe		
Taux d'actualisation		
Hausse de 1 %	(1 454) \$	(76) \$
Baisse de 1 %	1 890	102
Taux prévu d'augmentation des salaires		
Hausse de 1 %	403	36
Baisse de 1 %	(351)	(27)
Autre régime de groupe		
Taux d'actualisation		
Hausse de 1 %	(88)	(3)
Baisse de 1 %	114	4
Taux prévu d'augmentation des salaires		
Hausse de 1 %	6	1
Baisse de 1 %	(6)	(1)
Coûts des soins de santé		
Hausse de 1 %	67	7
Baisse de 1 %	(53)	(5)

Cotisations prévues pour 2014

Le Mouvement Desjardins prévoit cotiser 439 M\$ à ses régimes de retraite à prestations définies au cours du prochain exercice. Au besoin, les employeurs verseront des cotisations supplémentaires dans le principal régime de retraite de groupe.

Profil des échéances des obligations au titre des régimes de retraite

Pour l'exercice 2013, la durée financière moyenne pondérée des principaux régimes de groupe est d'environ 17 ans (17 ans en 2012).

NOTE 29 – ENGAGEMENTS, GARANTIES ET PASSIFS ÉVENTUELS

ENGAGEMENTS ET GARANTIES FINANCIÈRES

Dans le cours normal de ses activités, le Mouvement Desjardins a recours à des instruments de crédit et à des garanties hors bilan afin de répondre aux besoins de financement des membres et des clients. Le tableau suivant présente le montant contractuel des engagements ainsi que le montant maximal potentiel des paiements futurs au titre des garanties que le Mouvement Desjardins a accordées à des tiers. Le risque de crédit maximal lié aux engagements correspond au montant intégral du crédit additionnel que le Mouvement Desjardins pourrait devoir consentir si les engagements sont entièrement utilisés. Le risque de crédit maximal lié aux garanties correspond aux sorties de fonds maximales que le Mouvement Desjardins pourrait devoir effectuer en cas de défaillance complète des parties aux garanties, sans tenir compte des recouvrements possibles dont il pourrait bénéficier tels que les garanties détenues, les polices d'assurance ou d'autres méthodes d'atténuation du risque de crédit. Ces engagements et garanties ne représentent pas nécessairement les besoins de liquidités futurs, car bon nombre de ces instruments expireront ou seront résiliés sans avoir donné lieu à des sorties de fonds. Dans les deux cas, le risque de perte maximale est considérablement plus élevé que le montant comptabilisé à titre de passif au bilan combiné.

Les montants présentés dans le tableau suivant représentent l'exposition maximale au risque de crédit des instruments financiers dont le risque maximal est différent de la valeur comptabilisée. D'autres instruments financiers présentés au bilan combiné exposent le Mouvement Desjardins à un risque de crédit. Pour ces derniers, l'exposition maximale au risque de crédit est égale à la valeur comptable.

	Au 31 décembre 2013	Au 31 décembre 2012
Engagements		
Engagements de crédit ⁽¹⁾	65 584 \$	61 360 \$
Engagements d'indemnisation liés aux prêts de titres	2 144	2 377
Lettres de crédit documentaire	78	57
Garanties financières		
Garanties et lettres de crédit de soutien	869	849
Swaps sur défaillance de crédit	545	559

(1) Inclut la facilité de crédit relative au plan de restructuration de l'Entente de Montréal. Des renseignements supplémentaires sont fournis à la section « Billets à terme adossés à des actifs » de la note 8 « Valeurs mobilières ».

Engagements de crédit

Les engagements de crédit représentent les montants non utilisés des autorisations de crédit offertes sous forme de prêts, de garanties ou de lettres de crédit. Ces instruments ont pour principal objectif de permettre aux membres et aux clients de disposer de fonds, au besoin, pour des durées variables et selon des conditions précises.

Engagements d'indemnisation liés aux prêts de titres

Dans le cadre de ses activités de garde de valeurs, le Mouvement Desjardins a conclu des ententes de prêts de titres avec des membres et des clients. À cet effet, il agit à titre de mandataire lorsque le détenteur d'une valeur mobilière accepte de la prêter en contrepartie d'une commission dont la forme et les modalités sont déterminées par un contrat préétabli. Lorsqu'il n'agit pas à titre de mandataire, le Mouvement Desjardins fournit des engagements d'indemnisation aux membres et aux clients prêteurs de titres afin d'assurer que la juste valeur des titres prêtés sera remboursée dans le cas où l'emprunteur ne remettrait pas les titres empruntés et où la valeur des actifs détenus en garantie ne suffirait pas à couvrir la juste valeur de ces titres. Ces engagements arrivent habituellement à échéance sans avoir été utilisés.

L'emprunteur doit garantir le prêt en tout temps (au moyen de titres négociables émis généralement par les gouvernements fédéral et provinciaux et représentant 102 % du montant contractuel). Il y a un risque de perte si l'emprunteur manque à ses engagements et que la valeur de la garantie n'est pas suffisante pour couvrir le montant du prêt. Afin de limiter ce risque, la valeur des garanties obtenues de l'emprunteur est ajustée sur une base quotidienne, ce qui assure une couverture suffisante.

Lettres de crédit documentaire

Les lettres de crédit documentaire sont des instruments émis pour le compte d'un membre ou d'un client et représentent le consentement du Mouvement Desjardins à honorer les traites présentées par un tiers après l'exécution de certaines activités, jusqu'à concurrence d'un montant établi. Le Mouvement Desjardins est exposé au risque que le client ne règle pas, en définitive, le montant des traites. Cependant, les montants utilisés sont garantis par les biens qui s'y rattachent.

Garanties et lettres de crédit de soutien

Les garanties et lettres de crédit de soutien représentent des engagements irrévocables du Mouvement Desjardins à effectuer les paiements d'un membre ou d'un client qui ne respecterait pas ses obligations financières envers des tiers. La politique du Mouvement Desjardins en ce qui a trait aux biens obtenus en garantie à l'égard de ces instruments est habituellement la même que celle qui s'applique aux prêts. La durée de ces produits n'excède pas huit ans.

NOTE 29– ENGAGEMENTS, GARANTIES ET PASSIFS ÉVENTUELS (suite)

Swaps sur défaillance de crédit

Dans le cours normal de ses activités de placement, le Mouvement Desjardins a conclu des swaps sur défaillance de crédit et s'est engagé à assumer le risque de crédit sur les titres obligataires composant l'actif sous-jacent de ces swaps. La garantie offerte consiste à pourvoir au paiement partiel ou total d'un titre ou d'un ensemble de titres dans l'éventualité d'un défaut de paiement de l'émetteur.

Le montant maximal de la garantie correspond au montant notionnel du swap. Les montants qui pourraient devoir être payés dépendent de la nature de la défaillance et du taux de récupération des titres en recouvrement. Les échéances de ces swaps s'échelonnent jusqu'en 2018.

Autres ententes d'indemnisation

Dans le cours normal de ses activités, le Mouvement Desjardins conclut nombre de contrats qui renferment des dispositions d'indemnisation. Ces indemnisations sont habituellement liées à la vente d'actifs, à des contrats d'achat, à des ententes de prestation de services, à des contrats de location, à des accords de compensation et à des transferts d'actifs. Aux termes de tels contrats, le Mouvement Desjardins pourrait être tenu de verser des indemnisations si certains événements se produisaient tels que des changements aux lois et à la réglementation (y compris les règles fiscales) ainsi qu'aux situations financières déclarées, l'existence de passifs non déclarés, des pertes causées par les activités de tiers ou des litiges présentés par des tiers. Les dispositions d'indemnisation varient selon les contrats. Dans plusieurs cas, aucun montant ni limite prédéterminés ne figurent au contrat et les événements qui déclenchaient un paiement sont difficiles à prévoir. Par conséquent, le montant maximal que le Mouvement Desjardins pourrait devoir payer ne peut être estimé. Dans le passé, les paiements effectués aux termes de ces engagements d'indemnisation ont été négligeables.

ACTIFS AFFECTÉS ET REÇUS EN GARANTIE

Dans le cours normal de ses activités, le Mouvement Desjardins conclut des conventions d'affectation d'actifs en garantie et reçoit de ses membres et de ses clients des actifs en garantie qu'il est autorisé à vendre ou à réaffecter en garantie en l'absence de défaillance conformément à des modalités normalisées attribuables à ces types de transactions. Voici des exemples de modalités concernant les actifs affectés en garantie :

- les risques et les avantages liés aux actifs affectés en garantie reviennent à l'emprunteur;
- des garanties supplémentaires sont exigées lorsque la valeur de marché de l'opération dépasse le seuil convenu avec l'emprunteur;
- le droit du créancier de vendre les actifs ou de les réaffecter en garantie dépend de l'entente en vertu de laquelle le bien est affecté en garantie;
- les actifs affectés en garantie sont remis à l'emprunteur lorsque les modalités obligatoires ont été respectées. Dans les cas où le créancier est autorisé à vendre ou à réaffecter l'actif reçu en garantie, un actif comparable est remis à l'emprunteur.

Le tableau suivant présente la valeur comptable des actifs financiers du Mouvement Desjardins affectés en garantie de passifs ou de passifs éventuels et la juste valeur des actifs détenus ou réaffectés en garantie provenant de tiers :

	Au 31 décembre 2013	Au 31 décembre 2012
Actifs financiers du Mouvement Desjardins affectés en garantie :		
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	5 \$	3 \$
Valeurs mobilières	9 844	7 377
Prêts	17 441	16 587
	27 290	23 967
Actifs provenant de tiers :		
Actifs reçus en garantie et pouvant être vendus ou réaffectés en garantie	8 903	5 324
Moins : Actifs non vendus ou non réaffectés en garantie	7 645	4 500
	1 258	824
Total des actifs affectés en garantie	28 548 \$	24 791 \$
Utilisation des actifs affectés en garantie		
Opérations liées à des engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et aux valeurs mobilières prêtées et empruntées	9 934 \$	7 439 \$
Opérations liées à des engagements relatifs à des valeurs mobilières vendues à découvert	402	113
Opérations de titrisation	6 444	6 280
Obligations sécurisées	2 826	2 671
Opérations sur instruments financiers dérivés	141	42
Systèmes de compensation, systèmes de paiement et dépositaires ⁽¹⁾	8 680	8 123
Approvisionnement en argent du réseau des caisses auprès de la Banque du Canada	121	121
Autres	---	2
Total des actifs affectés en garantie par types d'utilisations	28 548 \$	24 791 \$

(1) Dans le cours normal de ses activités, le Mouvement Desjardins est tenu de fournir à la Banque du Canada des garanties pour pouvoir utiliser le système de transfert de paiements de grande valeur.

NOTE 29– ENGAGEMENTS, GARANTIES ET PASSIFS ÉVENTUELS (suite)

LITIGES

Le Mouvement Desjardins est impliqué dans divers litiges et diverses procédures judiciaires dans le cours normal de ses affaires relativement à ses divers produits, services, placements et autres activités. Certaines entités qui font partie du Mouvement Desjardins sont notamment visées dans le cadre de requêtes pour permission d'instituer des recours collectifs y compris relativement à la gestion et à la distribution de produits à capital garanti.

Le Mouvement Desjardins est plus particulièrement visé par un recours collectif ayant pour objet le remboursement de frais de conversion de devises facturés à des consommateurs détenteurs de cartes Visa Desjardins. Le 11 juin 2009, la Cour supérieure du Québec a imposé le remboursement de ces frais selon des modalités qui devaient être établies ultérieurement par le tribunal. Le 2 août 2012, la Cour d'appel du Québec a infirmé ce jugement et rejeté le recours collectif en donnant raison aux arguments du Mouvement Desjardins. En octobre 2012, le demandeur a demandé l'autorisation d'en appeler de ce jugement devant la Cour suprême du Canada. Cette dernière a entendu l'appel logé devant elle le 13 février 2014 et le Mouvement Desjardins attend le jugement final.

Il n'est actuellement pas possible d'évaluer l'issue de certains de ces litiges et procédures, y compris eu égard aux recours collectifs mentionnés précédemment, ni le moment de leur résolution ainsi que leur incidence éventuelle sur la situation financière du Mouvement Desjardins. De l'avis de la direction, la juste valeur des passifs éventuels résultant des litiges et procédures, dans la mesure où elle peut être évaluée, pourrait avoir une incidence sur les résultats du Mouvement Desjardins pour une période donnée, mais n'aurait pas de répercussion défavorable importante sur sa situation financière.

NOTE 30 – CONTRATS DE LOCATION

CONTRATS DE LOCATION EN QUALITÉ DE PRENEUR

Location simple

Pour les exercices terminés le 31 décembre, les engagements futurs minimaux au titre de la location de locaux et de matériel sont les suivants :

	2013	2012
Moins de 1 an	85 \$	67 \$
De 1 an à 5 ans	242	220
Plus de 5 ans	142	151
Total des engagements minimaux futurs	469 \$	438 \$

Les frais de location comptabilisés dans les charges pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013 totalisent 64 M\$ (60 M\$ en 2012).

CONTRATS DE LOCATION EN QUALITÉ DE BAILLEUR

Location simple

Pour les exercices terminés le 31 décembre, les paiements minimaux futurs à recevoir au titre de la location de locaux et de matériel en vertu des contrats de location simple non résiliables se détaillent comme suit :

	2013	2012
Moins de 1 an	54 \$	65 \$
De 1 an à 5 ans	137	163
Plus de 5 ans	80	69
Total des paiements minimaux futurs	271 \$	297 \$

Aucun loyer conditionnel n'a été comptabilisé dans les produits pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013 (2 M\$ en 2012).

NOTE 31 – GESTION DES RISQUES DÉCOULANT DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Dans le cours normal de ses activités, le Mouvement Desjardins est exposé à différents risques découlant des instruments financiers, notamment le risque de crédit, le risque de marché et le risque de liquidité. La façon dont le Mouvement Desjardins évalue ces risques ainsi que les objectifs, politiques et méthodes qui servent à gérer ces derniers sont présentés à la section 4.1 « Gestion des risques » du rapport de gestion. Les zones ombragées qui comprennent les textes et les tableaux présentés dans ces pages font partie intégrante de ces états financiers combinés.

NOTE 32 – SENSIBILITÉ AUX TAUX D’INTÉRÊT ET APPARIEMENT DES ÉCHÉANCES

Les tableaux suivants présentent l’exposition au risque de taux d’intérêt. Les instruments financiers sont présentés d’après leur date d’échéance ou de modification des taux, selon la date la plus rapprochée :

Au 31 décembre 2013	Taux variable	Moins de 3 mois	De 3 mois à 6 mois	Plus de 6 mois à 12 mois	Plus de 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Non sensibles aux taux d’intérêt et provisions	Total
Actif								
Trésorerie et dépôts auprès d’institutions financières	--- \$	--- \$	--- \$	--- \$	--- \$	--- \$	1 320 \$	1 320 \$
Valeurs mobilières	1 291	4 556	1 517	1 486	15 689	13 526	4 512	42 577
<i>Taux d’intérêt effectif</i>		1,57 %	1,33 %	2,32 %	2,12 %	4,24 %		
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	---	7 710	---	---	---	---	---	7 710
<i>Taux d’intérêt effectif</i>		0,87 %						
Prêts	33 728	22 706	16 054	22 782	42 166	2 995	102	140 533
<i>Taux d’intérêt effectif</i>		4,45 %	3,40 %	3,40 %	4,10 %	5,71 %		
Actifs des fonds distincts et autres actifs ⁽¹⁾	---	(3 014)	---	---	3 273	---	19 606	19 865
	35 019 \$	31 958 \$	17 571 \$	24 268 \$	61 128 \$	16 521 \$	25 540 \$	212 005 \$
Passif et capitaux propres								
Dépôts	18 320 \$	18 403 \$	6 438 \$	13 141 \$	47 194 \$	978 \$	32 272 \$	136 746 \$
<i>Taux d’intérêt effectif</i>		1,16 %	1,70 %	1,67 %	2,22 %	2,86 %		
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert	50	254	---	21	3 912	3 509	8	7 754
<i>Taux d’intérêt effectif</i>		1,97 %		1,02 %	1,66 %	3,14 %		
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	---	9 326	---	---	---	---	253	9 579
<i>Taux d’intérêt effectif</i>		0,91 %						
Passifs des contrats d’assurance et d’investissement	---	---	---	---	---	---	17 070	17 070
Autres passifs ⁽¹⁾	---	53	1	---	(14)	---	20 965	21 005
Obligations subordonnées	---	---	479	---	1 193	1 391	---	3 063
<i>Taux d’intérêt effectif</i>			5,76 %		4,52 %	5,10 %		
Capitaux propres	---	---	---	---	---	---	16 788	16 788
	18 370 \$	28 036 \$	6 918 \$	13 162 \$	52 285 \$	5 878 \$	87 356 \$	212 005 \$
Écart de sensibilité des éléments inscrits au bilan combiné	16 649 \$	3 922 \$	10 653 \$	11 106 \$	8 843 \$	10 643 \$	(61 816) \$	---
Écart de sensibilité des instruments financiers dérivés selon les montants nominaux de référence	---	(32 038)	381	(2 577)	30 615	3 619	---	---
Écart de sensibilité total	16 649 \$	(28 116) \$	11 034 \$	8 529 \$	39 458 \$	14 262 \$	(61 816) \$	---

(1) Les actifs et passifs des fonds distincts ne sont pas exposés au risque de taux d’intérêt. Pour obtenir plus de renseignements, se référer à la note 11 « Fonds distincts ».

NOTE 32 – SENSIBILITÉ AUX TAUX D’INTÉRÊT ET APPARIEMENT DES ÉCHÉANCES (suite)

Au 31 décembre 2012	Taux variable	Moins de 3 mois	De 3 mois à 6 mois	Plus de 6 mois à 12 mois	Plus de 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Non sensibles aux taux d’intérêt et provisions	Total
Actif								
Trésorerie et dépôts auprès d’institutions financières	--- \$	--- \$	--- \$	--- \$	--- \$	--- \$	1 669 \$	1 669 \$
Valeurs mobilières	646	4 466	1 289	1 377	15 571	14 018	2 945	40 312
<i>Taux d’intérêt effectif</i>		1,70 %	1,95 %	2,41 %	2,22 %	4,32 %		
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	---	4 078	299	---	---	---	---	4 377
<i>Taux d’intérêt effectif</i>		1,76 %	2,95 %					
Prêts	43 326	15 200	13 741	18 394	39 319	2 475	121	132 576
<i>Taux d’intérêt effectif</i>		3,63 %	3,88 %	3,79 %	4,36 %	5,23 %		
Actifs des fonds distincts et autres actifs ⁽¹⁾ – Retraité (note 3)	---	(2 529)	---	---	2 624	---	17 789	17 884
	43 972 \$	21 215 \$	15 329 \$	19 771 \$	57 514 \$	16 493 \$	22 524 \$	196 818 \$
Passif et capitaux propres								
Dépôts	13 742 \$	15 905 \$	8 530 \$	15 575 \$	42 952 \$	1 301 \$	31 619 \$	129 624 \$
<i>Taux d’intérêt effectif</i>		1,30 %	2,20 %	1,83 %	2,69 %	3,38 %		
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert	129	131	6	---	2 222	2 477	12	4 977
<i>Taux d’intérêt effectif</i>		2,71 %	5,25 %		2,11 %	3,89 %		
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	---	7 472	---	---	---	---	511	7 983
<i>Taux d’intérêt effectif</i>		2,21 %						
Passifs des contrats d’assurance et d’investissement	---	---	---	---	---	---	17 777	17 777
Autres passifs ⁽¹⁾ – Retraité (note 3)	(139)	1 059	---	(505)	(386)	---	18 290	18 319
Obligations subordonnées	---	---	---	---	1 688	1 393	---	3 081
<i>Taux d’intérêt effectif</i>					4,88 %	5,10 %		
Capitaux propres – Retraité (note 3)	---	---	---	---	---	---	15 057	15 057
	13 732 \$	24 567 \$	8 536 \$	15 070 \$	46 476 \$	5 171 \$	83 266 \$	196 818 \$
Écart de sensibilité des éléments inscrits au bilan combiné	30 240 \$	(3 352) \$	6 793 \$	4 701 \$	11 038 \$	11 322 \$	(60 742) \$	---
Écart de sensibilité des instruments financiers dérivés selon les montants nominaux de référence	---	(34 354)	960	781	28 996	3 617	---	---
Écart de sensibilité total	30 240 \$	(37 706) \$	7 753 \$	5 482 \$	40 034 \$	14 939 \$	(60 742) \$	---

(1) Les actifs et passifs des fonds distincts ne sont pas exposés au risque de taux d’intérêt. Pour obtenir plus de renseignements, se référer à la note 11 « Fonds distincts ».

NOTE 33 – GESTION DU CAPITAL

L'objectif du Mouvement Desjardins en matière de gestion du capital est d'assurer le maintien de fonds propres suffisants et de qualité afin de se donner une marge de manœuvre pour son développement, de maintenir des cotes de crédit avantageuses et de garder la confiance de ses déposants et des marchés financiers.

En matière de fonds propres réglementaires, la composition et la suffisance de ceux-ci pour l'ensemble du Mouvement Desjardins sont évaluées selon la Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital de base à l'intention des coopératives de services financiers (la ligne directrice) émise par l'AMF. Celle-ci exige qu'un montant de fonds propres minimal soit maintenu sur une base combinée par l'ensemble des composantes du Mouvement Desjardins, principalement par les caisses, la Fédération sur une base non consolidée, la Caisse centrale Desjardins, le FSD, Capital Desjardins inc., Western Financial Group Inc., les Valeurs mobilières Desjardins inc. et la Fiducie Desjardins inc. Ces fonds propres prennent en considération les investissements effectués au sein des autres composantes du Mouvement Desjardins.

La gestion du capital du Mouvement Desjardins est sous la responsabilité du conseil d'administration de la Fédération qui, pour le soutenir à cet égard, a mandaté le comité de gestion Finances et Risques pour veiller à ce que le Mouvement Desjardins soit doté d'une base de fonds propres suffisante et rassurante. La première vice-présidence Finances et Direction financière, Mouvement Desjardins prépare annuellement, avec l'appui des composantes de ce dernier, un plan de capitalisation jumelé au Cadre intégré de gestion du capital qui lui permet d'élaborer et de mettre à jour les objectifs et les cibles de fonds propres.

Les ratios de fonds propres du Mouvement Desjardins sont calculés selon la ligne directrice et s'expriment en pourcentage des fonds propres réglementaires par rapport aux actifs pondérés en fonction des risques. Cette ligne directrice a été révisée le 1^{er} janvier 2013 pour tenir compte du dispositif révisé de convergence internationale de la mesure et des normes de fonds propres (Bâle III) édicté par la BRI. Le ratio minimal de fonds propres de la catégorie 1 que doit maintenir le Mouvement Desjardins est désormais de 8,5 %. De plus, son ratio de fonds propres de la catégorie 1a doit être supérieur à 7 %, ce qui comprend une réserve de conservation des fonds propres de 2,5 %. Enfin, son ratio du total des fonds propres doit être supérieur à 10,5 %, y compris cette réserve.

En juin 2013, l'AMF a statué que le Mouvement Desjardins remplissait les critères le désignant comme une institution financière d'importance systémique interne (IFIS-I). En sa qualité d'IFIS-I, il se verra imposer, à compter du 1^{er} janvier 2016, une exigence supplémentaire de fonds propres de la catégorie 1a correspondant à 1 % des actifs pondérés en fonction des risques. Ainsi, la cible de ses fonds propres de la catégorie 1a sera de 8 % à compter de cette date.

Il est important de rappeler que, sous le cadre réglementaire de Bâle II, l'AMF a accordé au Mouvement Desjardins son agrément relatif à l'approche des notations internes (NI), sous réserve de certaines conditions, pour le risque de crédit lié aux portefeuilles de prêts de la clientèle de détail – Particuliers. L'une des conditions énoncées par l'AMF vise le ratio du total des fonds propres, qui doit être supérieur à 11,5 % au lieu de 10,5 %, comme l'indique la ligne directrice. Quant aux autres expositions aux risques de crédit et de marché, elles sont évaluées selon l'approche standard, alors que le risque opérationnel est calculé à partir de l'approche indicateur de base. Cet agrément est toujours valide dans le contexte du cadre réglementaire de Bâle III.

En plus des ratios minimaux de fonds propres de la catégorie 1a et de la catégorie 1 de même que du ratio du total des fonds propres, l'AMF exige que le Mouvement Desjardins conserve un ratio actifs/fonds propres réglementaires inférieur à 20 fois le total de ses fonds propres. Cette mesure permet de déterminer globalement la suffisance des fonds propres du Mouvement Desjardins compte tenu de l'importance de son actif total, y compris de certains éléments hors bilan.

Les fonds propres réglementaires du Mouvement Desjardins diffèrent des capitaux propres figurant au bilan combiné. Ils sont composés de fonds propres de catégories 1a, 1b et 2.

Les fonds propres de la catégorie 1a sont constitués d'éléments plus permanents que ceux des catégories 1b et 2. Ils sont notamment composés des parts de capital admissibles, des réserves, des excédents non répartis, du cumul des autres éléments du résultat global et des participations ne donnant pas le contrôle.

Les fonds propres de la catégorie 1b comprennent les participations ne donnant pas le contrôle, alors que les fonds propres de la catégorie 2 comprennent les obligations subordonnées, les parts de qualification admissibles, les participations ne donnant pas le contrôle et la portion admissible des provisions collectives.

Le solde des participations ne donnant pas le contrôle attribuable aux différentes catégories de fonds propres est déterminé, entre autres, en fonction de la nature des activités et du niveau de capitalisation de l'entité émettrice.

NOTE 33 – GESTION DU CAPITAL (suite)

Le tableau suivant indique la composition des fonds propres du Mouvement Desjardins :

	31 décembre 2013 ⁽¹⁾	31 décembre 2012 ⁽²⁾
Fonds propres de la catégorie 1a		
Parts de capital F	1 500 \$	1 025 \$
Parts permanentes et parts de ristournes assujetties au retrait progressif	1 889	2 269
Réserves	11 056	10 216
Excédents non répartis	1 311	1 282
Cumul des autres éléments du résultat global ⁽³⁾	326	---
Report attribuable à la modification de l'IAS 19	286	---
Participations ne donnant pas le contrôle	14	60
Déductions ⁽⁴⁾	(2 360)	(1 927)
Total des fonds propres nets de la catégorie 1a	14 022	12 925
Participations ne donnant pas le contrôle	21	---
Total des fonds propres de la catégorie 1b	21	---
Total des fonds propres de la catégorie 1	14 043	12 925
Fonds propres de la catégorie 2		
Obligations subordonnées assujetties au retrait progressif	2 783	3 092
Provisions collectives admissibles	275	261
Autres instruments admissibles	25	112
Participations ne donnant pas le contrôle	6	15
Déductions ⁽⁵⁾	(700)	(1 578)
Total des fonds propres nets de la catégorie 2	2 389	1 902
Total des fonds propres réglementaires (catégories 1 et 2)	16 432 \$	14 827 \$

(1) Selon la ligne directrice émise par l'AMF en vertu de Bâle III.

(2) Selon la ligne directrice émise par l'AMF en vertu de Bâle II.

(3) À l'exclusion de la portion liée à la réserve de couverture de flux de trésorerie.

(4) Correspond à la part des investissements dans les composantes exclues du périmètre de consolidation réglementaire (principalement Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie et Desjardins Groupe d'assurances générales inc.) qui excède 10 % des fonds propres nets des ajustements réglementaires. Le solde non déduit sera assujetti à une pondération en fonction des risques de 250 %.

(5) Correspond à l'investissement en actions privilégiées dans une composante exclue du périmètre de consolidation réglementaire (Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie).

Conformément aux exigences de Bâle III, les instruments de fonds propres qui ne satisfont plus aux critères d'admissibilité des catégories de fonds propres sont exclus de celles-ci depuis le 1^{er} janvier 2013. Toutefois, en vertu de mesures transitoires énoncées dans la ligne directrice, ceux qui répondent à certaines conditions sont éliminés progressivement des fonds propres à raison de 10 % par année pendant une période de neuf ans qui a débuté le 1^{er} janvier 2013. Ces instruments comprennent des parts permanentes et de ristournes émises avant le 12 septembre 2010 et totalisant 2,1 G\$. Ces parts pouvaient être incluses dans les fonds propres de la catégorie 1 en vertu de Bâle II au 31 décembre 2012.

De plus, les obligations subordonnées décrites à la note 19 « Obligations subordonnées » sont aussi assujetties à cet amortissement de 10 %. Pour être pleinement admissibles à titre de fonds propres de la catégorie 2, ces obligations doivent répondre aux exigences relatives aux fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUNV). Des discussions portant sur l'application de ces exigences aux entités coopératives ont toujours cours à l'échelle internationale. Le Mouvement Desjardins ne prévoit procéder à aucune émission de ce type d'instrument financier tant que ces exigences n'auront pas été précisées davantage.

Dans le contexte de l'élaboration du Cadre intégré de gestion du capital, l'objectif financier du ratio de fonds propres de la catégorie 1 du Mouvement Desjardins a été maintenu à un minimum de 15 % sous Bâle III compte tenu du contexte économique mondial, des nouvelles exigences réglementaires de l'AMF à l'égard de Bâle III ainsi que de l'application des modifications apportées à l'IAS 19. À cet égard, à la date de la conversion à Bâle III, le Mouvement Desjardins a choisi de se prévaloir de dispositions transitoires énoncées dans la ligne directrice et décrites dans les paragraphes précédents.

En outre, depuis le 1^{er} janvier 2013, le Mouvement Desjardins amortit sur une base linéaire la portion admissible de l'incidence de 572 M\$ des modifications apportées à l'IAS 19, à raison de 72 M\$ par trimestre, jusqu'au 31 décembre 2014. Ce choix est irrévocabile et permet d'atténuer l'incidence des modifications apportées à cette norme comptable sur les ratios de fonds propres du Mouvement Desjardins.

NOTE 33 – GESTION DU CAPITAL (*suite*)

Le 1^{er} mai 2012, la Fédération a obtenu le statut d'émetteur assujetti émergent auprès de l'AMF. Comme l'indique la note 22 « Capital social », la Fédération a émis en 2013 des parts ayant généré un produit net de 473 M\$ (1 025 M\$ en 2012). Le montant maximal prévu au prospectus de cette émission a été atteint en juin 2013. Par ailleurs, le 20 décembre 2013, la Fédération a obtenu l'autorisation de l'AMF de poursuivre son programme initial et de déposer un nouveau prospectus visant l'émission de parts supplémentaires totalisant 500 M\$. Cette nouvelle émission a débuté le 20 janvier 2014. Ces parts respectent les exigences réglementaires relatives aux fonds propres de la catégorie 1a.

La suffisance des fonds propres des caisses du Québec et de la Caisse centrale Desjardins est encadrée par les normes de la Fédération. Ces normes sont inspirées de celles de l'AMF et ont trait à la suffisance des fonds propres de base, aux éléments qui les composent et aux proportions de ces éléments entre eux.

Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie est aussi régie par l'AMF en vertu de sa charte provinciale. Elle doit de plus respecter les normes édictées par les organismes de réglementation des autres provinces et des territoires où elle exerce ses activités. Au Québec, les compagnies d'assurance doivent se conformer aux exigences en matière de suffisance des fonds propres de l'AMF afin de soutenir leur solvabilité.

Desjardins Groupe d'assurances générales inc. est soumis à diverses exigences réglementaires. Ainsi, afin de soutenir leur solvabilité, les filiales d'assurance de dommages du Québec doivent, au moyen de la mesure du Test du capital minimal (TCM), se conformer aux exigences en matière de suffisance du capital émises par l'AMF, alors que les filiales des autres provinces canadiennes doivent se conformer aux exigences sur le TCM émises par le BSIF.

Desjardins Société de placement inc. et Gestion Placements Desjardins inc. doivent se soumettre aux exigences réglementaires décrites dans le Règlement 31-103 de l'AMF.

La filiale d'assurance de personnes de Western Financial Group Inc. est régie par le BSIF en vertu de sa charte fédérale et doit se conformer aux exigences relatives au montant minimal permanent requis pour le capital et l'excédent, alors que la filiale d'assurance de dommages de cette composante est aussi régie par le BSIF et doit respecter les exigences sur le TCM.

Les Valeurs mobilières Desjardins inc. sont réglementées par l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières et doivent détenir en tout temps un capital ajusté en fonction des risques supérieur à 0, tel qu'il a été évalué selon les statuts de cet organisme.

La suffisance du capital de la FCPO et des caisses associées est visée par un règlement et des lignes directrices de la Commission des services financiers de l'Ontario et de la Société ontarienne d'assurance-dépôts. Quant à la Fiducie Desjardins inc., qui relève de la compétence fédérale, elle est régie par le BSIF en vertu d'un cadre réglementaire qui est, tout compte fait, identique aux directives émises par l'AMF.

Enfin, Bank West est assujettie à la ligne directrice A-1 sur les normes de fonds propres émise par le BSIF.

Le Mouvement Desjardins et toutes ses composantes qui sont soumises à des exigences réglementaires minimales en matière de capitalisation respectent celles-ci au 31 décembre 2013, comme lors de l'exercice précédent.

NOTE 34 – INFORMATION SECTORIELLE

Le Mouvement Desjardins comprend les trois secteurs d'activité suivants : Particuliers et Entreprises, Gestion de patrimoine et Assurance de personnes et Assurance de dommages. Ces secteurs sont structurés en fonction des besoins des membres et des clients ainsi que des marchés dans lesquels le Mouvement Desjardins évolue, et ils reflètent son mode de gestion interne. L'information financière sur les activités qui ne sont pas spécifiques à un secteur d'activité est présentée sous la rubrique Autres.

Le secteur Particuliers et Entreprises propose aux membres et aux clients du Mouvement Desjardins une offre intégrée et complète de produits et de services financiers répondant aux besoins des particuliers, des entreprises, des institutions et des coopératives par l'intermédiaire du réseau des caisses Desjardins, de leurs centres financiers aux entreprises et des équipes des comptes majeurs et du marché des capitaux. Il rend également ses produits et services disponibles par l'intermédiaire de réseaux complémentaires de distribution et de représentants hypothécaires, par téléphone et Internet et au moyen d'applications pour appareils mobiles et de guichets automatiques.

Le secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes propose aux membres et aux clients du Mouvement Desjardins une gamme de produits et de services adaptés aux besoins évolutifs en matière de gestion de patrimoine et de sécurité financière des particuliers, des groupes, des entreprises et des coopératives. Ces produits et services sont distribués par l'entremise du réseau des caisses Desjardins et par l'intermédiaire de réseaux complémentaires de distribution, par Internet, au moyen d'applications pour appareils mobiles et par des centres de contact avec la clientèle.

Le secteur Assurance de dommages offre des produits d'assurance permettant aux membres et aux clients du Mouvement Desjardins de se prémunir contre un sinistre. Il comprend les activités de Desjardins Groupe d'assurances générales inc. et de Western Financial Group Inc. Il comprend également les produits d'assurance-vie et d'assurance des animaux offerts par Western Financial Group Inc. En plus d'être offerts par l'entremise du réseau des caisses Desjardins, les produits de ce secteur sont distribués par plusieurs centres de contact avec la clientèle et centres financiers aux entreprises, par l'entremise d'un réseau de courtiers et d'un réseau d'agents exclusifs sur le terrain, par Internet et au moyen d'applications pour appareils mobiles.

La rubrique Autres comprend l'information financière qui n'est pas particulière à un secteur d'activité. Elle inclut principalement les activités de trésorerie liées aux opérations de la Caisse centrale Desjardins et celles qui ont trait à l'intermédiation financière entre les surplus ou besoins de liquidités des caisses. On y trouve également les résultats des fonctions de soutien offertes par la Fédération à l'ensemble du Mouvement Desjardins, les activités de Capital Desjardins inc. et du FSD et celles qui sont liées aux BTAA détenus par le Mouvement Desjardins. Elle inclut aussi Groupe Technologies Desjardins inc., qui regroupe l'ensemble des activités relatives aux technologies de l'information du Mouvement Desjardins. En plus des différents ajustements nécessaires à la préparation des états financiers combinés, les éliminations des soldes intersectoriels sont classées sous cette rubrique.

Les transactions entre les secteurs sont comptabilisées à la valeur d'échange, qui correspond au montant accepté par les différentes entités légales et unités d'affaires. Les conditions de ces opérations sont comparables à celles offertes sur les marchés financiers. Les résultats des principaux secteurs reflètent les données recueillies par les systèmes internes d'information financière et sont compatibles avec les politiques applicables à la préparation des états financiers combinés du Mouvement Desjardins.

RÉSULTATS PAR SECTEURS D'ACTIVITÉ

Les tableaux ci-après présentent un sommaire des résultats financiers du Mouvement Desjardins par secteurs d'activité pour les exercices terminés le 31 décembre :

2013	Particuliers et Entreprises	Gestion de patrimoine et Assurance de personnes		Assurance de dommages	Autres	Combiné
Revenu net d'intérêts	3 678 \$	3 \$	7 \$	130 \$	3 818 \$	
Primes nettes	---	3 655	2 134	(231)	5 558	
Autres revenus	1 815	562	253	(272)	2 358	
Revenu total	5 493	4 220	2 394	(373)	11 734	
Dotation à la provision pour pertes sur créances	277	---	---	---	---	277
Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance et d'investissement	---	1 921	1 350	(12)	3 259	
Frais autres que d'intérêts	4 189	1 777	766	(503)	6 229	
Excédents d'exploitation	1 027	522	278	142	1 969	
Impôts sur les excédents	220	133	66	20	439	
Excédents avant ristournes aux membres⁽¹⁾	807	389	212	122	1 530	
Provision pour ristournes aux membres nette de l'impôt recouvré	126	---	---	---	---	126
Excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres	681 \$	389 \$	212 \$	122 \$	1 404 \$	
dont :						
Part revenant au Groupe	679 \$	392 \$	193 \$	120 \$	1 384 \$	
Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle	2	(3)	19	2	20	

(1) Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013, la part revenant au Groupe des « Excédents avant ristournes aux membres » est de 805 M\$ pour le secteur Particuliers et Entreprises, de 392 M\$ pour le secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes, de 193 M\$ pour le secteur Assurance de dommages et de 120 M\$ pour la rubrique Autres.

NOTE 34 – INFORMATION SECTORIELLE (suite)

2012 <i>Retraité (note 3)</i>	Particuliers et Entreprises	Gestion de patrimoine et Assurance de personnes	Assurance de dommages	Autres	Combiné
Revenu net d'intérêts	3 690 \$	3 \$	11 \$	144 \$	3 848 \$
Primes nettes	---	3 366	1 982	(222)	5 126
Autres revenus	1 724	1 614	275	(109)	3 504
Revenu total	5 414	4 983	2 268	(187)	12 478
Dotation à la provision pour pertes sur créances	241	---	---	---	241
Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance et d'investissement	---	3 065	1 343	(11)	4 397
Frais autres que d'intérêts	4 112	1 628	668	(500)	5 908
Excédents d'exploitation	1 061	290	257	324	1 932
Impôts sur les excédents	250	59	57	62	428
Excédents avant ristournes aux membres⁽¹⁾	811	231	200	262	1 504
Provision pour ristournes aux membres nette de l'impôt recouvré	206	---	---	---	206
Excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres	605 \$	231 \$	200 \$	262 \$	1 298 \$
donc :					
Part revenant au Groupe	604 \$	183 \$	179 \$	258 \$	1 224 \$
Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle	1	48	21	4	74

(1) Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2012, la part revenant au Groupe des « Excédents avant ristournes aux membres » était de 810 M\$ pour le secteur Particuliers et Entreprises, de 183 M\$ pour le secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes, de 179 M\$ pour le secteur Assurance de dommages et de 258 M\$ pour la rubrique Autres.

ACTIFS SECTORIELS

	Particuliers et Entreprises	Gestion de patrimoine et Assurance de personnes	Assurance de dommages	Autres	Combiné
Au 31 décembre 2013	171 129 \$	29 095 \$	5 703 \$	6 078 \$	212 005 \$
Au 31 décembre 2012 – Retraité (note 3)	158 116 \$	27 371 \$	5 475 \$	5 856 \$	196 818 \$

NOTE 35 – INFORMATION RELATIVE AUX PARTIES LIÉES

Les parties liées du Mouvement Desjardins comprennent principalement les entreprises associées, les coentreprises et les régimes d'avantages du personnel au bénéfice des employés de même que certaines entités pour lesquelles la substance de la relation indique qu'elles sont liées au Mouvement Desjardins. Elles incluent également les principaux dirigeants du Mouvement Desjardins et les membres de leur famille proche ainsi que les entités sur lesquelles ces derniers exercent, directement ou indirectement, un contrôle, un contrôle conjoint ou une influence notable.

TRANSACTIONS ENTRE LES PARTIES LIÉES DU MOUVEMENT DESJARDINS

Les états financiers combinés reflètent certaines opérations effectuées avec les parties liées du Mouvement Desjardins. Toutes ces transactions ont été conclues à des conditions normales de marché et ont été initialement comptabilisées à la juste valeur. Les transactions réalisées et les encours existants à la date de clôture entre les diverses sociétés incluses dans le périmètre du Groupe du Mouvement Desjardins étant totalement éliminés dans les états financiers combinés, seule est reprise dans le tableau suivant la part non éliminée lors de la consolidation.

Les principales transactions entre les parties liées concernent les frais et honoraires relatifs à la gestion de fonds et à la garde de titres et les loyers payés sur des biens immobiliers. Elles ont également trait aux revenus de gestion provenant des régimes de retraite et aux frais d'intérêts payés au RRMD sur les obligations.

Ces opérations et les soldes à la fin de l'exercice se détaillent comme suit :

	2013			2012		
	Entreprises associées	Autres parties liées	Total	Entreprises associées	Autres parties liées	Total
État combiné du résultat						
Services de courtage et de fonds de placement	--- \$	270 \$	270 \$	--- \$	236 \$	236 \$
Revenu (perte) de change	---	40	40	---	(9)	(9)
Autres	12	23	35	12	37	49
Bilan combiné						
Valeurs mobilières	3 \$	180 \$	183 \$	3 \$	103 \$	106 \$
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	---	555	555	---	378	378
Actif net des fonds distincts	---	275	275	---	129	129
Prêts	30	108	138	30	45	75
Autres actifs	2	14	16	4	27	31
Dépôts	66	385	451	---	441	441
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	---	327	327	---	289	289
Instruments financiers dérivés	---	27	27	---	31	31
Autres passifs	4	19	23	---	26	26
Autres						
Engagements de crédit donnés	--- \$	138 \$	138 \$	10 \$	68 \$	78 \$
Garanties données	---	327	327	---	289	289
Garanties reçues	---	555	555	---	378	378

RÉMUNÉRATION DES PRINCIPAUX DIRIGEANTS

Les principaux dirigeants du Mouvement Desjardins sont les membres de son conseil d'administration et de son comité de direction. Ces personnes sont responsables de la planification, de la direction et du contrôle des activités du Mouvement Desjardins et ont l'autorité nécessaire pour exercer leurs fonctions. Dans le cours normal de ses affaires, le Mouvement Desjardins effectue des transactions financières avec ses dirigeants. Outre la rémunération conférée aux principaux dirigeants, les principales transactions financières incluent également des opérations d'intermédiation financière de nature courante ainsi que des opérations liées à la gestion de patrimoine, à l'assurance de personnes et à l'assurance de dommages avec les diverses entités du Groupe. Ces transactions ont été conclues selon des modalités équivalentes à celles qui ont cours dans le cas de transactions soumises à des conditions de concurrence normale et elles ont été initialement comptabilisées à la juste valeur.

Pour les exercices terminés le 31 décembre, la rémunération des principaux dirigeants du Mouvement Desjardins se détaille comme suit :

	2013	2012 Retraité (note 3)
Avantages à court terme	16 \$	16 \$
Avantages postérieurs à l'emploi	---	3
Autres avantages à long terme	6	6
	22 \$	25 \$

NOTE 36 – ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DE CLÔTURE

Le 15 janvier 2014, le Mouvement Desjardins a signé une entente définitive pour se porter acquéreur de l'ensemble des activités canadiennes d'assurance de dommages et d'assurance de personnes de State Farm, ainsi que les actions de ses sociétés canadiennes de fonds communs de placement, de prêts et d'assurance de prestations du vivant.

Au terme de cette transaction, State Farm investira 450 M\$ en actions privilégiées non votantes dans la principale filiale d'assurance de dommages du Mouvement Desjardins et Groupe des Assurances du Crédit Mutuel S.A, le partenaire minoritaire actuel de cette filiale d'assurance de dommages, investira 200 M\$ en actions ordinaires, en actions privilégiées non votantes et en obligations subordonnées. Le Mouvement Desjardins affectera également approximativement 700 M\$ en capitaux additionnels dans cette filiale d'assurance de dommage pour appuyer la croissance suite à l'acquisition. De plus, la filiale d'assurance de personnes et certaines autres entités du Mouvement Desjardins affecteront approximativement 250 M\$ en capitaux pour les volets d'assurance de personnes, de fonds communs de placement, de prêts et d'assurance de prestations du vivant acquis de State Farm.

L'acquisition permettra au Mouvement Desjardins d'augmenter les primes brutes souscrites annuelles de sa principale filiale d'assurance de dommages à approximativement 3,9 G\$ et d'augmenter les primes brutes souscrites annuelles de sa filiale d'assurance de personnes d'approximativement 140 M\$.

La clôture de la transaction est prévue le 1^{er} janvier 2015, sujet à l'obtention des approbations réglementaires requises et à la satisfaction des conditions de clôture d'usage.

UNE GOUVERNANCE PERFORMANTE ET AXÉE SUR L'ÉCOUTE DE NOS MEMBRES ET DE NOS CLIENTS

En tant que groupe financier coopératif, le Mouvement des caisses Desjardins (Mouvement Desjardins ou Mouvement) cherche à maintenir un lien privilégié avec ses membres et ses clients, car ils sont au centre de sa mission économique et sociale qui consiste à répondre à leurs besoins et à soutenir la prospérité durable des collectivités.

C'est ainsi que le Mouvement Desjardins réalise sa mission dans le respect des attentes des autorités réglementaires et de ses ambitions en matière de responsabilité sociale. Son programme de gouvernance évolue de façon continue et demeure adapté à sa nature coopérative. À cet égard, il a posé un jalon supplémentaire de sa distinction en 2013 en adoptant une nouvelle valeur organisationnelle, soit l'intercoopération, qui vise à nourrir de façon fructueuse les liens qui unissent toutes les coopératives. Cette valeur s'ajoute aux autres valeurs organisationnelles qui guident son action, soit : l'argent au service du développement humain, l'action démocratique, l'engagement personnel, la rigueur et l'intégrité dans l'entreprise coopérative ainsi que la solidarité avec le milieu.

Deux événements majeurs pour la gouvernance du Mouvement se sont tenus en 2013. En avril, sous le thème « Coopérer à l'évolution de notre gouvernance au bénéfice de nos membres », le 21^e Congrès des dirigeants du Mouvement Desjardins a traité de plusieurs éléments propres à la gouvernance et à la structure démocratique. Les délégués ont échangé et adopté plusieurs positions qui ont été traduites dans le règlement de régie interne de la Fédération des caisses Desjardins du Québec (Fédération) ou qui orienteront les actions futures du Mouvement en matière de gouvernance, car certaines initiatives exigent des modifications législatives. Ils ont, entre autres, adopté à une forte majorité une orientation visant à doter le Mouvement d'une politique d'engagement volontaire pour assurer un meilleur équilibre hommes-femmes dans la composition de ses conseils d'administration ainsi qu'une seconde orientation qui limitera à 12 ans la durée des mandats des administrateurs de la Fédération et de la Caisse centrale Desjardins (Caisse centrale) dès que les lois applicables auront été modifiées.

En juin dernier, pour donner suite à l'adoption de ces positions, une assemblée générale extraordinaire composée de 1 200 dirigeants élus représentant les caisses Desjardins a approuvé une série de mesures visant à renforcer les rôles et responsabilités ainsi que les modalités d'exercice du pouvoir démocratique des membres; une démonstration concrète du fait que la vie démocratique est bien vivante au sein du Mouvement Desjardins.

FAITS SAILLANTS

En plus de ce qui précède, les instances du Mouvement Desjardins ont traité les éléments de gouvernance suivants en 2013 :

- Le conseil d'administration a tenu un colloque sous le thème « Être meilleurs pour servir nos membres et clients » afin de déterminer la mise en œuvre des orientations prioritaires de la Planification stratégique 2013-2016 qu'il a adoptées en janvier.
- Préalablement à chacune des réunions du conseil d'administration, les administrateurs sont appelés à examiner leurs dossiers et à confirmer au moment d'un point statutaire prévu à l'ordre du jour si les décisions prises sont de nature à contribuer à la satisfaction des membres du Mouvement selon quatre paramètres de distinction coopérative. Une pratique originale et innovante en matière de gouvernance.
- Un code de déontologie simplifié, optimisé et webifié ainsi qu'une révision de l'ensemble des outils soutenant sa compréhension et sa diffusion sont entrés en vigueur au cours de l'année dans toutes les composantes du Mouvement.
- Lors de l'assemblée générale annuelle de la Fédération s'étant tenue au printemps, les délégués ont été appelés pour la première fois à participer à un vote consultatif sur les orientations en matière de rémunération des membres de la direction et du personnel du Mouvement.
- Des travaux s'appuyant sur des exercices de consultation et de concertation menés auprès des dirigeants élus et des directeurs généraux des caisses ont mené à l'actualisation des encadrements relatifs à la gouvernance de ces dernières.
- Un étalonnage des groupes coopératifs comparables au Mouvement et des échanges au sein des instances de ce dernier ont mené à la définition des principes directeurs devant guider, au besoin, la rémunération des administrateurs de ses composantes.
- Les membres du conseil d'administration de la Fédération ont participé pour la première fois à une évaluation par les pairs soutenue par un intervenant externe qui appuiera le programme de développement des compétences.

- Des changements découlant du programme de relève et de développement des équipes de direction ont été apportés à la haute direction du Mouvement au cours de l'automne dont la nomination d'un nouveau premier vice-président exécutif, Direction du Mouvement Desjardins et directeur général de la Fédération.

Le Mouvement Desjardins se dote de normes et de politiques qui assurent une gestion saine et prudente du groupe. En 2013, son conseil d'administration a actualisé ou adopté des politiques touchant la gouvernance, la gestion des risques et la gestion financière.

D'autres initiatives prises par le Mouvement pour optimiser sa gouvernance sont notamment commentées dans les pages qui suivent.

PROGRAMME DE GOUVERNANCE

La gouvernance du Mouvement Desjardins vise avant tout à lui permettre de réaliser sa mission, qui est de contribuer au mieux-être économique et social des personnes et des collectivités.

La Fédération voit à l'élaboration et à l'application d'un programme de gouvernance pour le Mouvement Desjardins qui tient compte de sa nature, de la complexité de ses activités et des lignes directrices de l'Autorité des marchés financiers du Québec. Ce programme englobe les activités de la Fédération, de la Caisse centrale, du Fonds de sécurité Desjardins, de La Fédération des caisses populaires de l'Ontario Inc., des filiales et des caisses. Certaines composantes étant assujetties à un encadrement particulier, ce programme s'inspire globalement de la réglementation émanant des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM) et du Bureau du surintendant des institutions financières de même que des saines pratiques de l'industrie dans ce domaine. L'examen continu de ce programme a conduit le conseil d'administration à réviser cette année la politique sur la gouvernance de la Fédération et à recommander aux filiales d'apporter des modifications similaires à leur propre politique.

MANDAT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

1. ADMINISTRATION DE LA FÉDÉRATION

Le conseil d'administration assume la responsabilité de l'administration saine et prudente de la Fédération. Il veille à ce que soient mis en place les mécanismes et structures qui permettent à cette dernière de jouer pleinement son rôle. Il revoit périodiquement son fonctionnement dans une perspective d'amélioration continue et veille à la protection du patrimoine du Mouvement Desjardins.

Il joue un double rôle, puisque ses responsabilités touchent tant la Fédération comme entreprise que le Mouvement Desjardins comme groupe financier de nature coopérative. En effet, la Fédération est l'organisme d'orientation, de planification, de coordination, de surveillance et de contrôle de l'ensemble des activités du Mouvement. La structure organisationnelle centrée sur les secteurs d'activité et les fonctions de soutien renforce ce rôle en rapprochant la Fédération et les filiales des caisses et de leurs membres. Elle vise notamment à optimiser la performance globale, à simplifier l'organisation et à améliorer la gestion financière ainsi que la gestion des risques.

En vertu de la *Loi sur les coopératives de services financiers*, le conseil administre les affaires de la Fédération et s'appuie à cet égard sur l'apport de ses commissions et de ses comités. Il assume notamment les responsabilités suivantes :

a. Culture d'intégrité

Il incombe au conseil d'administration de préserver la nature coopérative du Mouvement Desjardins, qui se définit à l'aide des valeurs et des principes de la coopération établis par l'Alliance coopérative internationale, et de promouvoir les valeurs du Mouvement, soit l'argent au service du développement humain, l'action démocratique, l'engagement personnel, la rigueur et l'intégrité dans l'entreprise coopérative, la solidarité avec le milieu et l'intercoopération. Dans ce contexte, il lui revient de voir au respect des règles déontologiques du Mouvement par les membres de la direction, les gestionnaires, les employés et les dirigeants élus de même qu'à la sensibilisation de ces derniers aux valeurs de l'organisation.

La Fédération dispose d'un conseil d'éthique et de déontologie (CEDEO) dont les membres sont élus par l'assemblée des représentants. Il en est de même pour les caisses Desjardins, dont l'instance responsable de l'éthique et de la déontologie se nomme « conseil de surveillance » au Québec. En Ontario, un comité de vérification composé d'administrateurs de la caisse assume cette responsabilité. Le CEDEO a la responsabilité d'assurer l'évolution et le respect du *Code de déontologie de Desjardins* (Code) et de produire, au besoin, des avis en matière d'éthique, de déontologie ou de coopération. Une structure de soutien des activités de ce conseil permet la mise en œuvre d'activités de sensibilisation et de formation, en plus de l'offre de services-conseils. Ces mesures concrétisent les efforts du Mouvement pour faire rayonner ses valeurs et assurer le respect du Code, qui prévoit d'ailleurs que des sanctions peuvent être prises en cas de dérogation aux règles déontologiques. Le Mouvement dispose aussi d'un mécanisme de signalement confidentiel des actions contraires au Code et aux encadrements réglementaires.

Le Code, auquel le public peut accéder sur le site Desjardins.com et les employés sur les portails intranet de la Fédération, invite chacune des personnes actives au sein du Mouvement Desjardins à faire preuve d'une éthique fondée sur l'honnêteté, la transparence, la responsabilité sociale et l'altruisme. Ce code commun à toutes les composantes du Mouvement a été revu et adopté en 2013. Il comprend une première section portant sur l'éthique, qui se rapporte à la mission et aux valeurs du Mouvement, et une seconde section regroupant l'ensemble des règles communes à toutes ses composantes ainsi que les règles particulières propres à certaines d'entre elles. De plus, une formation en ligne spécifique à la déontologie est offerte à tous les employés et dirigeants du Mouvement. Tous les employés sont invités à attester annuellement leur connaissance du Code.

b. Processus de planification stratégique et financière

Le conseil d'administration dispose d'un processus continu de planification stratégique et financière pour le Mouvement Desjardins incluant un plan financier, des scénarios de crise, un plan d'approvisionnement en fonds et un plan de capitalisation. Il est appuyé par le comité de direction du Mouvement dans ses responsabilités d'assurer l'intégration des orientations et des plans stratégiques et financiers des caisses et des secteurs d'activité ainsi que la cohérence des stratégies de développement des affaires tout en tenant compte des risques et des valeurs du Mouvement.

Considéré comme un trait distinctif de ce dernier, le processus de planification stratégique prévoit le recours occasionnel au Congrès des dirigeants pour la définition des grandes orientations sur lesquelles reposera cet exercice. Ce congrès réunit plus de 1 000 délégués des caisses et s'est tenu en 2013 sous le thème « Coopérer à l'évolution de notre gouvernance au bénéfice de nos membres ».

En janvier 2013, le conseil a adopté le Plan stratégique 2013-2016 et une nouvelle démarche qui a transformé ce dernier en un plan quadriennal continu qui sera revu annuellement. À cette fin, le conseil a mis à contribution à la fois les caisses, les instances démocratiques du Mouvement, les secteurs d'activité et les instances des filiales. La planification stratégique du Mouvement fournit l'orientation de l'ensemble des autres plans (du réseau, des secteurs d'activité et des fonctions de soutien) et est axée sur la continuité, la priorisation et l'engagement.

Du plan stratégique et financier découlent ainsi des plans d'affaires annuels pour chacune des régions et des caisses du réseau coopératif, qui sont responsables de leur réalisation. Le comité de direction du Mouvement appuie à cet égard le conseil d'administration dans son rôle de suivi, de surveillance et de contrôle. Il procède périodiquement à une reddition de comptes pour permettre au conseil de suivre la réalisation de ces plans d'affaires et d'apporter les correctifs nécessaires, au besoin.

Les conseils d'administration respectifs de la Caisse centrale, de Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie, de Desjardins Groupe d'assurances générales inc., des Valeurs mobilières Desjardins inc. et de la Fiducie Desjardins inc. adoptent, quant à eux, un plan stratégique et financier propre à leur secteur et qui s'arrime à celui du Mouvement.

c. Détermination et gestion des principaux risques

Le conseil d'administration voit à la détermination des principaux risques de la Fédération et du Mouvement Desjardins, définit l'appétit et la tolérance à l'égard de ces risques et s'assure de la mise en place par la direction des systèmes pertinents pour les gérer de façon intégrée. À cet égard, la Fédération compte sur l'appui de la première vice-présidence Opérations et Performance, Mouvement Desjardins et du Bureau du chef de la gestion des risques. Le conseil, appuyé par sa commission Gestion des risques, assure un arrimage avec sa commission Vérification et Inspection, qui demeure responsable des risques liés au processus de divulgation de l'information financière. Il en est de même pour la Caisse centrale et la Fiducie Desjardins inc. Le comité de direction du Mouvement appuie aussi le conseil dans l'exercice de ses responsabilités à ce sujet. La commission Gestion des risques tient des séances à huis clos, sans la présence de membres de la direction. De plus, le conseil peut notamment compter sur les travaux du comité de gestion Finances et Risques Mouvement et du comité de gestion intégrée des risques, qui sont composés principalement de gestionnaires provenant des secteurs des finances, de la gestion des risques et de la conformité ainsi que des secteurs d'activité.

La section « Gestion des risques » du rapport de gestion figurant à la page 57 de ce rapport annuel présente de façon explicite les principes de gestion des risques appliqués dans le Mouvement Desjardins.

d. Planification de la relève

Le conseil d'administration supervise l'évolution du programme de développement et de gestion de la relève des cadres supérieurs et est appuyé dans cette responsabilité par la commission Ressources humaines et la première vice-présidence Ressources humaines, Mouvement Desjardins. La commission veille à la réalisation de ce programme, fait rapport au conseil et formule, au besoin, des recommandations à l'intention de celui-ci. Pour le comité de direction du Mouvement, ce programme joue un rôle déterminant dans le développement des personnes, la préparation de la relève et la diminution de la vulnérabilité et des risques potentiels de l'organisation en ce qui concerne son personnel.

Président et chef de la direction

Le titulaire du poste de président et chef de la direction du Mouvement Desjardins, marque de la distinction coopérative de ce dernier, est élu par un collège électoral formé de 255 représentants des caisses du Québec et de l'Ontario (les membres des conseils régionaux et du conseil des caisses de groupes) et du président et chef de la direction du Mouvement Desjardins en fonction. Bien qu'il n'ait pas à nommer le titulaire de ce poste, le conseil d'administration se préoccupe de la relève en déterminant notamment les grands paramètres des mandats de la présidence du Mouvement, d'une durée de quatre ans.

Le processus électoral est encadré par un règlement de la Fédération et par le *Code de déontologie de Desjardins* et supervisé par un comité d'élection formé de dirigeants élus et indépendants du conseil d'administration dont la responsabilité consiste à établir les modalités du processus électoral et les règles de conduite devant être respectées par le collège électoral, les candidats ainsi que les employés et les dirigeants élus. Une même personne ne peut cumuler plus de deux mandats de quatre ans à la présidence du Mouvement Desjardins.

Premier vice-président exécutif, Direction du Mouvement et directeur général de la Fédération

Dans le respect de la loi et afin de renforcer les mécanismes d'indépendance et dans un souci d'assurer la stabilité et la relève dans l'organisation, le conseil nomme le premier vice-président exécutif, Direction du Mouvement Desjardins et directeur général de la Fédération. Il est aussi appelé à adopter les modes d'organisation de la direction stratégique du Mouvement et la macrostructure y afférente.

e. Intégrité des systèmes de contrôle interne et d'information de gestion

Appuyé par sa commission Vérification et Inspection, le conseil d'administration veille à la mise en place de systèmes de contrôle efficaces (comptables, administratifs et de gestion) pour garantir l'intégrité de ses activités et il obtient les redditions de comptes requises de la direction à cet égard. Il est appuyé dans cette responsabilité par le Chef de la Surveillance du Mouvement Desjardins, dont le plan annuel de travail est approuvé par sa commission Vérification et Inspection. Un processus rigoureux de gouvernance financière est en place au sein du Mouvement afin de soutenir adéquatement le premier vice-président, Finances et chef de la direction financière, Mouvement Desjardins, à qui revient la responsabilité d'attester les états financiers combinés du Mouvement conjointement avec le président et chef de la direction.

Le Mouvement Desjardins publie l'information financière en respectant le *Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs* prescrit par les ACVM. Le Mouvement n'est pas, sur une base combinée, un émetteur assujetti à ce règlement. Cependant, il a choisi d'appliquer les pratiques prévues dans ce dernier afin d'exprimer sa volonté de respecter les meilleures pratiques en matière de gouvernance financière. Cette gouvernance permet, entre autres, aux signataires du Mouvement d'attester, au terme de l'exercice, la conception et l'efficacité des contrôles et des procédures de communication de l'information ainsi que du contrôle interne à l'égard de l'information financière.

Le réseau des caisses bénéficie d'un système de contrôle interne efficace, efficient, adapté à sa réalité et permettant de fournir une assurance raisonnable aux instances quant à l'atteinte de ses objectifs d'affaires, le tout en accord avec les exigences des autorités réglementaires.

Le conseil d'administration veille aussi à ce que le comité de direction du Mouvement lui fournisse, ainsi qu'à ses commissions et à ses comités, des informations justes, présentées à temps et adaptées aux besoins particuliers de ses administrateurs, de façon à permettre à ces derniers de tirer parti des occasions d'affaires qui surviennent et d'en évaluer les risques. Les membres du conseil sont invités à évaluer au fur et à mesure la qualité des dossiers soumis en soutien à la prise de décisions.

La direction de chaque secteur d'activité dispose de l'information lui permettant de suivre efficacement les principaux indicateurs de performance au bénéfice, notamment, du conseil d'administration, qui obtient ainsi plus rapidement les données stratégiques soutenant la prise de décisions.

Les administrateurs reçoivent au moins trimestriellement de l'information financière et sur l'exploitation leur permettant d'évaluer la situation du Mouvement et l'avancement des projets de la Fédération. Le conseil d'administration s'assure que l'organisation possède les politiques et les mécanismes appropriés pour favoriser la production et la présentation de cette information.

Pour remplir efficacement son rôle, le conseil d'administration se réunit régulièrement, selon un calendrier préétabli. Les administrateurs reçoivent à l'avance l'ordre du jour et la documentation relative à ces réunions afin d'assurer des discussions éclairées et de faciliter le processus décisionnel. Le conseil cherche constamment à améliorer son efficacité et à canaliser ses efforts sur les dossiers de nature stratégique en renforçant notamment les délégations de certaines responsabilités au comité de direction du Mouvement en ce qui a trait aux questions opérationnelles. En 2013, le conseil a revu à cet effet la description de son mandat.

Les administrateurs disposent des outils technologiques leur permettant d'accéder à la documentation relative aux réunions et aux encadrements des activités du Mouvement, notamment un portail intranet qui leur est spécifiquement consacré.

f. Orientations stratégiques de communication

Le conseil d'administration adopte une politique de communication pour le Mouvement Desjardins et des orientations stratégiques de communication alignées sur le Plan directeur des communications en précisant les actions à réaliser et les résultats à mesurer. La Fédération élabore aussi des plans de communication internes et externes pour mieux encadrer ses relations avec les caisses et leurs membres, les secteurs d'activité et leurs clients, ses employés, les organismes socioéconomiques, communautaires et non gouvernementaux, les leaders d'opinion, le public, les médias, les agences de notation et les gouvernements.

La Fédération encadre notamment la divulgation de l'information financière et des changements importants pouvant influer sur la situation financière du Mouvement Desjardins. Elle dispose aussi de divers mécanismes lui permettant d'assurer une communication efficace auprès des diverses parties prenantes.

Ces mécanismes comprennent, entre autres, le Bureau de l'Ombudsman, l'équipe de soutien à l'éthique et à la déontologie du Mouvement, le processus de règlement des plaintes du réseau des caisses (*Votre satisfaction, ma priorité*) et, au niveau du Mouvement, les assemblées générales annuelles, la divulgation trimestrielle des résultats financiers, les publications (dont le rapport annuel, le rapport de responsabilité sociale et coopérative et la revue *Desjardins*), les lignes téléphoniques sans frais, les portails intranet, le portail destiné spécifiquement aux dirigeants des caisses, le site Internet (où l'on trouve l'espace Coopmoi consacré à l'éducation, à la coopération et au dialogue avec les membres et clients et une section Relations avec les membres), le Service aux membres de la Fédération, le mécanisme de signalement des actions contraires au *Code de déontologie de Desjardins* et aux encadrements réglementaires, des infolettres ainsi que plusieurs médias sociaux (Facebook, YouTube, LinkedIn, Twitter, etc.).

De plus, la Fédération entretient des relations avec les agences de notation internationales et coordonne les relations du Mouvement avec les divers ordres de gouvernement dans le respect des lois en vigueur sur le lobbyisme.

2. COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration de la Fédération compte 22 administrateurs et est constitué d'une majorité d'administrateurs indépendants.

Les vice-présidents des conseils régionaux de la région Outaouais, Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec ainsi que de la région Bas-Saint-Laurent et Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine participent également aux réunions du conseil à titre d'administrateurs délégués. À ce titre, ils n'ont pas droit de vote.

De plus, afin d'appuyer le conseil, le premier vice-président exécutif, Direction du Mouvement Desjardins et directeur général de la Fédération, le premier vice-président, Finances et chef de la direction financière, Mouvement Desjardins et le Secrétaire général du Mouvement assistent à ses réunions.

3. APPLICATION DE LA DÉFINITION D'ADMINISTRATEUR INDÉPENDANT

Un administrateur est indépendant s'il n'a pas de relation importante avec le Mouvement qui, de l'avis du conseil d'administration, pourrait nuire à l'indépendance de son jugement.

Le conseil d'administration compte cinq administrateurs non indépendants au sens de la *Loi sur le Mouvement Desjardins*, de la *Loi sur les coopératives de services financiers* et de la *Loi sur les valeurs mobilières* (Québec) et de leurs règlements, soit le président et chef de la direction du Mouvement Desjardins et quatre directeurs généraux de caisse. Le premier n'est pas indépendant parce qu'il est membre de la direction de la Fédération, et les quatre autres, parce qu'ils sont des employés de coopératives du Mouvement, en l'occurrence de caisses. Par ailleurs, aucun administrateur n'a de lien d'affaires ni de lien personnel avec les membres du comité de direction du Mouvement, ni d'intérêts susceptibles, selon le jugement du conseil, de nuire de façon importante à sa capacité d'agir au mieux des intérêts de la Fédération et du Mouvement, ni d'intérêts raisonnablement susceptibles, toujours de l'avis du conseil, d'être perçus comme nuisibles.

Pour le guider dans les jugements qu'il porte, le conseil d'administration se réfère aux dispositions du *Code de déontologie de Desjardins* applicables à ses administrateurs et aux déclarations d'intérêts produites annuellement par ces derniers. Aucun des administrateurs ne siège à des conseils d'administration d'entreprises publiques, à l'exception de la présidente et chef de la direction du Mouvement Desjardins qui est membre du conseil d'administration de la banque française Crédit Industriel et Commercial dont les actions sont cotées à la Bourse de Paris.

ADMINISTRATEURS INDÉPENDANTS

Les administrateurs suivants sont indépendants au sens de l'information concernant la gouvernance et suivant la notion d'indépendance définie dans le *Règlement 52-110 sur le comité d'audit* des ACVM :

- Michel Allard (administrateur délégué)
- Annie P. Bélanger
- Serge Chamberland
- Denis Duguay
- Andrée Lafontaine
- Sylvie Larouche
- Pierre Levasseur
- Michel Roy
- Serge Tourangeau
- Yvon Vinet
- Jacques Baril
- Donat Boulerice
- Carole Chevalier
- André Gagné
- Jean-Robert Laporte
- Marcel Lauzon
- Denis Paré
- Sylvie St-Pierre Babin (administratrice déléguée)
- Benoît Turcotte

ADMINISTRATEURS NON INDÉPENDANTS

Les administrateurs suivants ne sont pas indépendants au sens de l'information concernant la gouvernance et suivant la notion d'indépendance définie dans le *Règlement 52-110 sur le comité d'audit* :

- Sylvain Dessureault
- Yves Genest
- Monique F. Leroux
- Johanne Perron
- Alain Raîche

4. PROCESSUS DE MISE EN CANDIDATURE

Compte tenu de la structure coopérative du Mouvement Desjardins et du principe de délégation qui y prévaut, le conseil d'administration est composé de personnes élues par les délégués des caisses membres de la Fédération qui, réunis en assemblée dans chacune des régions ou en assemblée des caisses de groupes, élisent directement 17 de ses 22 administrateurs. Ces personnes assument la présidence des conseils régionaux et du conseil des caisses de groupes¹.

Il revient donc aux délégués des caisses de choisir, parmi les candidats intéressés, les personnes les plus aptes à jouer deux rôles, soit administrer la Fédération et le Mouvement Desjardins dans son ensemble et assurer un rôle de représentation en région ou auprès du réseau des caisses de groupes. Au moment des mises en candidature, un rappel est fait des responsabilités et des exigences relatives à la fonction d'un président de conseil régional ou du conseil des caisses de groupes. Parce que les présidents des conseils régionaux et du conseil des caisses de groupes agissent comme dirigeant d'une caisse, membre de leur conseil et membre du conseil d'administration de la Fédération, cette dernière peut compter sur des administrateurs qui connaissent en profondeur les activités du Mouvement tout en étant indépendants de sa direction. Cette connaissance des activités de l'organisation est un avantage important de la structure démocratique du Mouvement Desjardins.

Les présidents des conseils régionaux et du conseil des caisses de groupes ont aussi la responsabilité de s'assurer, d'une part, que les caisses qui relèvent d'eux comprennent bien les orientations définies par le conseil d'administration et, d'autre part, que ce dernier prend en considération les préoccupations communiquées par ces caisses. Les présidents assument un leadership déterminant dans l'atteinte des objectifs régionaux et dans la promotion de l'intercoopération.

Les quatre autres postes occupés par des directeurs généraux de caisse sont pourvus au moyen d'une élection tenue lors d'une assemblée des représentants de la Fédération. Le dernier poste est réservé au président et chef de la direction du Mouvement Desjardins. La présence de quatre directeurs généraux de caisse vise à donner l'assurance au conseil d'administration que les orientations qu'il adopte et leur mise en œuvre sont adaptées à la réalité des caisses.

Les modes de sélection des membres du conseil d'administration et de son président sont ainsi conçus que chacun d'eux fait appel à un processus et à un collège électoral distincts, ce qui renforce l'indépendance entre les membres du conseil et la direction.

Par ailleurs, les règles relatives à la composition du conseil favorisent la stabilité et la continuité de la gouvernance du Mouvement Desjardins, puisque le mandat de ses membres est de trois ans, qu'il est renouvelable et qu'il expire annuellement pour le tiers d'entre eux. Par conséquent, les administrateurs ont le temps d'approfondir leur connaissance des dossiers et de participer activement aux travaux du conseil. Le renouvellement des administrateurs s'effectue de façon naturelle et à un rythme qui assure le maintien de la performance globale du conseil. Malgré ce qui précède, les membres du conseil d'administration et du conseil d'éthique et de déontologie ont pris un engagement volontaire de ne pas cumuler plus de 12 années dans leur fonction. Cette décision fait suite à une orientation adoptée par le 21e Congrès des dirigeants du Mouvement Desjardins tenu en avril 2013. Cette limitation sera éventuellement traduite dans le règlement de régie interne de la Fédération dès que les lois applicables auront été modifiées.

La composition du conseil d'administration est équilibrée par la présence de représentants de toutes les régions du Québec, des caisses de groupes et des caisses populaires affiliées à La Fédération des caisses populaires de l'Ontario Inc. ainsi que la somme des compétences et des expériences que l'on y retrouve (expert-comptable, juriste, gestionnaire, médiateur professionnel, professeur de gestion au niveau universitaire, gestionnaire du réseau des caisses, enseignant, entrepreneur, etc.).

Les modalités, exigences et processus relatifs à l'exercice des responsabilités d'un administrateur de la Fédération et d'un président d'un conseil régional ou du conseil des caisses de groupes sont énumérés dans un guide mis à la disposition des dirigeants des caisses tant pour soutenir les personnes qui désirent poser leur candidature que pour aider celles qui élisent les dirigeants de la Fédération.

5. ÉVALUATION DE L'EFFICACITÉ DES INSTANCES

Le conseil d'administration, ses commissions et ses comités évaluent annuellement leur performance à partir d'objectifs mesurables fixés par le conseil en début d'année. Les pistes d'amélioration et les points à surveiller déterminés lors de cet exercice font l'objet d'un plan d'action recommandé au conseil par la commission sur la gouvernance, qui veille à son suivi. Le conseil reçoit à ce sujet un rapport d'avancement à la mi-année ainsi qu'un rapport complet à la fin de l'exercice. Le programme d'évaluation des instances de la Fédération prévoit également une démarche d'autoévaluation par chaque administrateur suivie d'une rencontre individuelle avec le président du conseil. Depuis 2013, une évaluation par les pairs est intégrée au processus d'évaluation. Les volets de la mobilisation et du développement des compétences sont également intégrés à ce dernier. Le président du conseil est responsable du processus d'évaluation, et la commission sur la gouvernance assure sa supervision.

Le conseil évalue à la fin de chacune de ses réunions s'il s'est assuré de tenir compte de la notion de distinction coopérative dans chacune de ses décisions de manière à rendre explicite et mesurable l'intégration de cette notion. Les constats discutés sont inclus dans le rapport d'atteinte des objectifs du conseil.

¹ Les conseils régionaux et le conseil des caisses de groupes exercent leur influence au sein de la Fédération en ce qui a trait à la prise de décisions touchant les grandes orientations, notamment la planification stratégique du Mouvement et les projets importants. Ils représentent les caisses de leur région et assurent leurs relations avec la Fédération et le milieu. Ils agissent dans le respect des valeurs et dans le meilleur intérêt des caisses et du Mouvement et en font la promotion. Leurs fonctions concernent : la vie associative et les relations avec le milieu, la planification du développement des affaires, l'évolution du réseau de distribution ainsi que la qualité des relations entre les caisses, la direction et les autres instances de la Fédération.

6. PROGRAMME D'ACCUEIL ET DE FORMATION DES NOUVEAUX ADMINISTRATEURS

La Fédération assure l'accueil et la formation continue de ses administrateurs et prépare les activités à cet égard en fonction de leurs besoins spécifiques.

Tout nouvel administrateur bénéficie d'une séance d'intégration comportant notamment une rencontre avec certains membres de la direction et la remise d'un manuel de référence contenant les renseignements essentiels à l'exercice de ses fonctions. Les administrateurs ont également accès à ce manuel sur un intranet qui leur est spécifiquement destiné, soit le Portail des dirigeants. Ils reçoivent de plus un document rappelant les attentes et devoirs afférents à leurs fonctions. Enfin, des séances d'accueil sont tenues pour assurer l'intégration efficace d'un nouveau membre d'une commission ou d'un comité du conseil.

Au besoin et sur demande, des rencontres sont organisées avec du personnel spécialisé de la Fédération, de la Caisse centrale et de la Fiducie Desjardins inc. pour aider les administrateurs à approfondir leur connaissance générale et spécifique de l'entreprise et de ses principaux dossiers stratégiques.

Le programme de formation des membres du conseil d'administration s'intègre à la programmation des activités de l'Institut coopératif Desjardins, l'organisme de formation destiné aux dirigeants élus, aux gestionnaires et aux employés du Mouvement.

7. TAILLE DU CONSEIL

La composition du conseil d'administration permet la représentation des caisses des 17 régions couvrant le territoire du Québec et d'une partie de l'Ontario ainsi que des caisses de groupes. Compte tenu de la taille du conseil, les administrateurs s'imposent une discipline rigoureuse et une gestion efficace des réunions.

Le conseil s'assure annuellement que les mandats de ses commissions et de ses comités de même que les processus y afférents sont optimaux afin qu'ils puissent soutenir efficacement ses travaux. En outre, le conseil révise régulièrement les règles se rattachant à la composition de ses commissions et de ses comités et à l'attribution des postes de président de filiales, de commissions et de comités.

De plus, les rencontres informelles et périodiques entre le président du conseil et les administrateurs accroissent l'efficacité des réunions officielles. Les résultats de l'évaluation de la performance du conseil confirment d'année en année la très grande pertinence de ces rencontres. Chacune des réunions du conseil, d'une commission ou d'un comité est suivie d'une période de huis clos de laquelle sont absents les membres de la direction de la Fédération, exception faite du président et chef de la direction lorsqu'il ne doit pas se retirer pour des questions d'indépendance.

8. POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS

Le conseil d'administration révise lorsqu'il le juge nécessaire, mais au moins tous les trois ans, sa politique encadrant la rémunération de ses administrateurs, des membres du conseil d'éthique et de déontologie ainsi que des membres des conseils régionaux et du conseil des caisses de groupes. Le conseil bénéficie à cet égard de la recommandation de sa commission sur la gouvernance, qui étudie attentivement l'évolution du marché dans ce domaine, particulièrement au sein des grandes coopératives et des groupes financiers coopératifs. Les barèmes de cette politique s'appuient sur un étalonnage d'organisations coopératives québécoises, canadiennes et européennes comparables.

La politique sur la rémunération des dirigeants du Mouvement comprend des principes directeurs qui guident l'établissement de la rémunération tant des dirigeants élus des caisses et de la Fédération que des administrateurs des filiales. Depuis 2013, un mécanisme de gouvernance permet aux délégués de l'assemblée générale de la Fédération de procéder à un vote consultatif sur les orientations de la rémunération des membres du personnel du Mouvement Desjardins, dont celle des membres de sa haute direction. En outre, la rémunération du président et chef de la direction fait l'objet d'une recommandation d'un comité spécifique du conseil dont la totalité des membres sont des administrateurs indépendants. Le président et chef de la direction ne retire personnellement aucune somme d'argent pour les postes qu'il assume comme administrateur des composantes énumérées précédemment.

BARÈMES DE LA RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DES CONSEILS D'ADMINISTRATION (CA) DE LA FÉDÉRATION, DE LA CAISSE CENTRALE DESJARDINS ET DE LA FIDUCIE DESJARDINS INC. AINSI QUE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DE LA FÉDÉRATION ET DE LA CAISSE CENTRALE DESJARDINS

	Fédération	Caisse centrale Desjardins	Fiducie Desjardins inc.	Filiales
Présidence du CA ⁽¹⁾	0 \$ car la présidence est assumée par le président et chef de la direction du Mouvement Desjardins	0 \$ car la présidence est assumée par le président et chef de la direction du Mouvement Desjardins	0 \$ car la présidence est assumée par le président et chef de la direction du Mouvement Desjardins	10 000 \$
Indemnité annuelle pour la présidence d'une commission ou d'un comité du CA ⁽²⁾	6 500 \$	6 500 \$	6 500 \$	6 500 \$
Indemnité annuelle pour la vice-présidence du CA	6 667 \$	6 667 \$	6 667 \$	--
Indemnité annuelle pour un membre du CA ⁽³⁾	10 667 \$	10 667 \$	10 667 \$	10 000 \$
Indemnité annuelle pour un membre d'une commission ou d'un comité du CA ⁽⁴⁾	2 000 \$	2 000 \$	2 000 \$	2 000 \$
Allocation de présence pour une réunion du CA ⁽⁴⁾	1 200 \$ (maximum par jour)	1 200 \$ (maximum par jour)	1 200 \$ (maximum par jour)	1 200 \$ (maximum par jour)
Allocation de présence pour une réunion d'une commission ou d'un comité du CA ⁽⁵⁾	600 \$ (par demi-journée)	600 \$ (par demi-journée)	600 \$ (par demi-journée)	600 \$ (par demi-journée)
Conférence téléphonique	200 \$	200 \$	200 \$	200 \$
Allocation de présence pour une réunion du conseil d'éthique et de déontologie ou du comité de déontologie	2 400 \$ pour la présidence 1 200 \$ pour les membres	2 400 \$ pour la présidence 1 200 \$ pour les membres	2 400 \$ pour la présidence 1 200 \$ pour les membres	600 \$ (par demi-journée)
Indemnité annuelle pour la présidence d'un conseil régional ou du conseil des caisses de groupes ⁽³⁾	15 000 \$	s. o.	s. o.	s. o.
Allocation de présence pour une réunion d'un conseil régional ou du conseil des caisses de groupes	300 \$	s. o.	s. o.	s. o.

s. o. : sans objet

- (1) La présidence du conseil des filiales suivantes est assumée par un membre du conseil d'administration de la Fédération : Développement international Desjardins, Desjardins Groupe d'assurances générales inc., Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie et Valeurs mobilières Desjardins inc.
- (2) Le président d'une commission ou d'un comité tenant moins de quatre réunions par année reçoit une double allocation de présence à la place d'une indemnité annuelle, à l'exception du président du comité sur la rémunération globale du président et chef de la direction du Mouvement.
- (3) Un membre du conseil de la Fédération reçoit une indemnité annuelle de 32 000 \$ pour agir comme administrateur de la Fédération, de la Caisse centrale Desjardins et de la Fiducie Desjardins inc. Ce montant est réparti également entre ces trois composantes. Cette indemnité est de 24 800 \$ pour les deux administrateurs délégués. S'y ajoute un montant de 7 500 \$ qu'ils reçoivent à titre de vice-président de leur conseil régional.
- (4) L'indemnité annuelle d'un membre est versée indépendamment du nombre de commissions ou de comités auxquels il siège au sein de la Fédération, de la Caisse centrale ou de la Fiducie Desjardins inc. Une seule indemnité est donc versée pour les fonctions assumées pour l'une ou l'autre de ces trois entités.
- (5) Peu importe le nombre de réunions de conseils d'administration, de commissions ou de comités auxquelles une personne participe au cours d'une même journée, l'allocation quotidienne maximale est de 1 200 \$. Tous les efforts sont faits pour concentrer les réunions dans une seule journée afin de limiter le plus possible les coûts. Le conseil d'administration de la Fédération peut inviter tout dirigeant élu d'une caisse à être membre d'un comité formé par lui. Le conseil d'administration détermine alors la rémunération applicable en se basant sur la nature des responsabilités confiées et en s'appuyant sur les barèmes établis.

RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nous divulguons ci-dessous la rémunération individuelle touchée par les membres du conseil d'administration (CA) pour les fonctions qu'ils assument à titre d'administrateur de la Fédération, de la Caisse centrale Desjardins (CCD) et de la Fiducie Desjardins inc. (FD) et, s'il y a lieu, à titre de président du conseil d'une filiale.

NOM	Reçue de la Fédération, de la CCD et de la FD		Autres honoraires ⁽¹⁾		TOTAL 2013
	Jetons de présence	Indemnité annuelle	Jetons de présence	Indemnité annuelle	
Allard, Michel ⁽²⁾	16 770,00 \$	25 225,00 \$	1 530,00 \$	0,00 \$	43 525,00 \$
Baril, Jacques	37 773,30 \$	55 500,00 \$	3 226,66 \$	0,00 \$	96 499,96 \$
Bélanger, Annie P.	35 656,68 \$	45 325,00 \$	9 943,33 \$	6 401,10 \$	97 326,11 \$
Boulerice, Donat	30 256,68 \$	49 000,00 \$	6 743,33 \$	5 000,00 \$	91 000,01 \$
Chamberland, Serges	28 760,00 \$	49 000,00 \$	9 740,00 \$	17 000,00 \$	104 500,00 \$
Chevalier, Carole	32 193,32 \$	49 000,00 \$	8 206,66 \$	7 706,04 \$	97 106,02 \$
Dessureault, Sylvain ⁽²⁾	18 370,00 \$	25 000,00 \$	1 230,00 \$	0,00 \$	44 600,00 \$
Duguay, Denis	33 990,00 \$	49 000,00 \$	3 210,00 \$	0,00 \$	86 200,00 \$
Gagné, André, CPA, CGA	37 956,66 \$	68 499,00 \$	11 943,33 \$	11 500,00 \$	129 898,99 \$
Genest, Yves ⁽²⁾	16 920,00 \$	25 000,00 \$	2 080,00 \$	0,00 \$	44 000,00 \$
Lafortune, Andrée, FCPA, FCA	34 923,30 \$	68 499,00 \$	4 476,66 \$	0,00 \$	107 898,96 \$
Laporte, Jean-Robert ⁽²⁾	16 870,00 \$	36 250,00 \$	4 630,00 \$	3 711,54 \$	61 461,54 \$
Larouche, Sylvie	27 323,32 \$	49 000,00 \$	8 276,66 \$	11 969,20 \$	96 569,18 \$
Lauzon, Marcel (prés. du CA de DGAG) ⁽³⁾	28 623,32 \$	48 000,00 \$	28 626,66 \$	32 793,48 \$	138 043,46 \$
Leroux, Monique F., C.M., O.Q., FCPA, FCA ⁽⁴⁾					
Levasseur, Pierre	40 656,68 \$	49 000,00 \$	7 343,33 \$	5 000,00 \$	102 000,01 \$
Paré, Denis ⁽⁵⁾	50 193,32 \$	75 800,00 \$	11 806,66 \$	0,00 \$	137 799,98 \$
Perron, Johanne	29 623,32 \$	34 000,00 \$	2 976,66 \$	0,00 \$	66 599,98 \$
Raîche, Alain	31 859,98 \$	34 000,00 \$	4 240,00 \$	0,00 \$	70 099,98 \$
Roy, Michel (prés. du CA de DID) ⁽³⁾	29 123,30 \$	49 000,00 \$	11 076,66 \$	28 500,00 \$	117 699,96 \$
St-Pierre Babin, Sylvie	42 323,30 \$	34 300,00 \$	2 076,66 \$	0,00 \$	78 699,96 \$
Tourangeau, Serge (prés. du CA des VMD) ⁽³⁾	35 405,46 \$	49 000,00 \$	14 294,55 \$	28 500,00 \$	127 200,01 \$
Turcotte, Benoit	33 256,68 \$	49 000,00 \$	16 143,33 \$	17 000,00 \$	115 400,01 \$
Vinet, Yvon (prés. du CA de DSF) ⁽³⁾	38 093,32 \$	49 000,00 \$	20 406,66 \$	28 500,00 \$	135 999,98 \$
Total	726 921,94 \$	1 065 398,00 \$	194 227,80 \$	203 581,36 \$	2 190 129,10 \$

(1) Montants reçus à titre de président du conseil d'administration d'une filiale et à titre de membre du comité de retraite du Mouvement Desjardins, du comité de placement du comité de retraite ou du comité de vérification, de déontologie et de conformité du comité de retraite. Montants reçus également comme membre du CA de Desjardins Société financière inc., de Capital Desjardins inc., du Fonds de sécurité Desjardins et du comité pédagogique consultatif de l'Institut coopératif Desjardins. Montants reçus aussi comme participant au Comité Grand Montréal et au Comité consultatif Mouvement Desjardins et Desjardins Société financière.

(2) Mandat ayant débuté le 5 avril 2013.

(3) Développement international Desjardins (DID), Desjardins Groupe d'assurances générales inc. (DGAG), Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie (DSF) et Valeurs mobilières Desjardins inc. (VMD).

(4) Le président et chef de la direction du Mouvement Desjardins ne reçoit aucune rémunération à titre de président du conseil d'administration de la Fédération, de la CCD et de la FD.

(5) M. Paré a reçu un montant de 10 000\$ à titre d'indemnité supplémentaire pour son rôle de vice-président du conseil et d'administrateur principal. Il a aussi reçu un montant rétroactif de 5 500 \$ à titre de président du comité sur la rémunération globale du président et chef de la direction du Mouvement

Laurier Boudreault, Alain Dumas, FCPA, FCA, Norman Grant et Line Lemelin ont terminé leur mandat le 5 avril 2013.

RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DE LA FÉDÉRATION

NOM	Jetons de présence
Bélisle, Michel C.	5 800 \$
Bourgeois, Isabelle	5 800 \$
Guénette, Michel	6 000 \$
Lee-Gosselin, Hélène	12 000 \$
Pichette, Ronald	5 800 \$
Plourde, Gabriel	5 400 \$
Sarrazin, Claire ⁽ⁱ⁾	1 200 \$
Tremblay, Lucie ⁽ⁱⁱ⁾	4 800 \$
Yelle, Michel	6 000 \$

(i) A terminé son mandat le 5 avril 2013.

(ii) A commencé son mandat le 5 avril 2013.

Conformément à la *Loi sur les coopératives de services financiers*, l'enveloppe budgétaire globale relative au versement des allocations de présence des membres du conseil d'administration, des conseils régionaux, du conseil des caisses de groupes et du conseil d'éthique et de déontologie est autorisée par l'assemblée générale de la Fédération. L'ensemble de la rémunération (indemnité annuelle et allocation de présence) fait l'objet d'une reddition de comptes à l'assemblée générale. Cette dernière reçoit un rapport sur l'évolution de cette rémunération chaque année. L'enveloppe budgétaire globale a été ramenée à 2 800 000 \$ en 2013 alors qu'elle était de 2 867 127 \$ en 2012.

9. COMPOSITION DES COMMISSIONS ET DES COMITÉS

Le conseil d'administration crée et définit les mandats des diverses commissions et divers comités dont il a besoin pour exercer ses responsabilités d'orientation, de planification, de surveillance et de contrôle, et pour alléger son fonctionnement. Ces commissions et comités sont composés en totalité ou en quasi-totalité de personnes indépendantes. À l'issue de chacune de leurs réunions, ils tiennent des séances à huis clos, sans la présence des membres de la direction, à l'exception du président du conseil et chef de la direction lorsqu'il ne doit pas se retirer pour des questions d'indépendance. Leur composition et leur mandat sont revus annuellement. Un rapport des travaux de chaque comité et commission est présenté systématiquement lors de la réunion du conseil suivant ces travaux.

10. RESPONSABILITÉ À L'ÉGARD DE LA GOUVERNANCE

Le conseil d'administration confie à sa commission sur la gouvernance le mandat de veiller à l'application et à l'évolution du programme de gouvernance à la lumière des tendances de l'industrie. Cette commission formule au conseil ses observations et recommandations. Elle n'a pas de rôle à jouer quant au choix des administrateurs de la Fédération, mais elle est responsable du processus de sélection des administrateurs des filiales du Mouvement Desjardins. Elle tient des séances à huis clos, sans la présence de membres de la direction, à l'exception du président du conseil et chef de la direction lorsqu'il ne doit pas se retirer pour des questions d'indépendance. En 2013, ses travaux ont notamment permis de revoir les encadrements de la gouvernance de la Fédération et des caisses et d'émettre un avis sur la gouvernance des filiales. Elle a aussi soutenu le conseil dans la révision de la politique sur la composition des conseils d'administration des filiales.

11. LIMITE DE L'AUTORITÉ DU COMITÉ DE DIRECTION DU MOUVEMENT

Les responsabilités du président et chef de la direction du Mouvement Desjardins sont précisées dans le règlement de régie interne de la Fédération. En 2013, ces responsabilités ont été examinées et confirmées par les délégués des caisses réunis en assemblée générale extraordinaire. Le conseil d'administration a aussi établi par écrit un partage très clair des responsabilités entre lui et le comité de direction du Mouvement.

a. Détermination des objectifs annuels de la direction

Président et chef de la direction

Les objectifs annuels du président et chef de la direction du Mouvement Desjardins sont recommandés au conseil d'administration par le comité sur la rémunération globale du président et chef de la direction du Mouvement (CRGPCDM). Ce comité est présidé par le vice-président du conseil, qui assume la fonction d'administrateur principal selon les mécanismes d'indépendance mis en place. Le président et chef de la direction n'est pas présent lors des travaux de ce comité.

Premier vice-président exécutif, Direction du Mouvement Desjardins et directeur général de la Fédération

Les objectifs annuels du premier vice-président exécutif, Direction du Mouvement Desjardins et directeur général de la Fédération sont fixés par le conseil d'administration sur la recommandation de sa commission Ressources humaines.

Autres membres du comité de direction du Mouvement

Les objectifs des autres membres du comité de direction sont fixés par le président et chef de la direction à l'occasion d'entretiens sur la performance avec chacun d'eux. Leur régime d'intéressement est pris en compte.

b. Évaluation de la performance

Le conseil d'administration s'est doté de principes directeurs liés à la fixation des objectifs pour assurer une saine gestion des régimes d'intéressement et leur application équitable à l'ensemble des composantes du Mouvement. Une évaluation annuelle permet de mesurer l'atteinte de ces objectifs. En ce qui concerne le président et chef de la direction du Mouvement Desjardins, le CRGPCDM supervise son évaluation, et chaque administrateur y participe de façon anonyme au moyen d'une grille établie par ce comité et en l'absence des membres de la direction.

12. INDÉPENDANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION PAR RAPPORT À LA DIRECTION DU MOUVEMENT

Le conseil d'administration a mis en place différentes structures et procédures pour assurer son indépendance par rapport à la direction du Mouvement Desjardins :

- Un seul poste d'administrateur est occupé par un membre de la direction du Mouvement, soit le président et chef de la direction du Mouvement Desjardins, qui est aussi un dirigeant élu par l'Assemblée des représentants, ce qui favorise sa légitimité et son indépendance.
- L'assemblée générale a veillé à encadrer le poste de vice-président du conseil d'administration, dont le titulaire prend en charge la direction des réunions du conseil lorsque les sujets traités exigent le retrait du président et chef de la direction et joue en ce sens le rôle d'administrateur principal. Le règlement de régie interne de la Fédération prévoit que le vice-président du conseil remplace le président lorsque ce dernier ne peut agir.
- Des rencontres informelles périodiques ont lieu entre les administrateurs. Le président du conseil et chef de la direction du Mouvement Desjardins fait le suivi auprès des membres de la direction, ces derniers n'étant pas présents à ces rencontres. Tant les administrateurs non indépendants que les administrateurs indépendants sont toutefois présents à ces rencontres, puisque les échanges portent sur des dossiers ne comportant pas de risque de conflit d'intérêts pour les administrateurs non indépendants.
- Des séances à huis clos sont tenues sans la présence de membres de la direction, sauf le président du conseil et chef de la direction, à l'issue de chacune des réunions du conseil d'administration ou du comité exécutif. Il en est de même pour les commissions du conseil. Le vice-président du conseil peut être appelé à présider celui-ci, à la place du président, lorsque les sujets traités exigent le retrait de ce dernier.
- La présidence de la commission Vérification et Inspection et de la commission Gestion des risques est assumée par un administrateur indépendant.
- La commission sur la gouvernance (dont un seul membre est une personne non indépendante) assume le mandat :
 - d'administrer la relation du conseil d'administration avec le comité de direction du Mouvement
 - de voir à ce que le conseil d'administration s'acquitte de ses responsabilités. Par ailleurs, la responsabilité d'élaborer ou de superviser les ordres du jour du conseil, de ses commissions et de ses comités est confiée au président du conseil
- Seuls des administrateurs indépendants siègent au comité sur la rémunération globale du président et chef de la direction du Mouvement.
- La présidence du comité de direction du Mouvement est assumée par le premier vice-président exécutif, Direction du Mouvement Desjardins et directeur général de la Fédération. Le président et chef de la direction y assiste notamment pour s'assurer de la prise en compte par le comité des orientations définies par le conseil d'administration.
- Au besoin, l'appui d'un conseiller externe est fourni aux membres de la commission Ressources humaines et du comité sur la rémunération globale du président et chef de la direction du Mouvement pour les dossiers touchant la rémunération globale des cadres.

La Fédération dispose aussi d'un conseil d'éthique et de déontologie dont les membres sont élus par l'assemblée des représentants. Ses membres sont tous indépendants de la direction et du conseil d'administration.

POSITION CONCERNANT LE CUMUL DES FONCTIONS DE PRÉSIDENT DU CONSEIL ET DE CHEF DE LA DIRECTION

Les fonctions de président du conseil et de président et chef de la direction du Mouvement Desjardins ne sont pas séparées. Cette décision de l'assemblée générale des membres de la Fédération est traduite dans le règlement de régie interne de cette dernière. Cette position a été examinée et confirmée à l'occasion du Congrès des dirigeants tenu en avril 2013.

Les principaux éléments qui justifient la position ainsi reconduite et qui favorisent la légitimité et l'indépendance du président et chef de la direction du Mouvement Desjardins, sont les suivants :

- À la différence des autres entreprises, où le chef de la direction est nommé par le conseil d'administration, le titulaire de cette fonction au sein du Mouvement Desjardins est élu par un collège électoral composé de 255 représentants des membres de la Fédération et du président et chef de la direction en fonction ou sortant. Sa première responsabilité est de veiller à la protection générale des intérêts des membres du Mouvement; ses intérêts sont ainsi alignés sur ceux de ces membres.
- Le président du conseil et chef de la direction du Mouvement Desjardins n'a pas d'influence sur le choix des administrateurs, puisqu'il ne peut recommander des candidats et que chacun des postes fait l'objet d'une élection lors d'une assemblée générale régionale, de caisses de groupes ou des représentants, à laquelle il n'a aucun droit de vote. Le même constat s'applique au choix des membres du conseil d'éthique et de déontologie.
- Le conseil d'administration s'est doté d'un comité sur la rémunération globale du président et chef de la direction du Mouvement présidé par le vice-président du conseil d'administration qui assume le rôle d'administrateur principal et composé entièrement d'administrateurs indépendants pour éliminer tout risque de conflit d'intérêts en cette matière. Ce comité se réunit à huis clos et tient aussi des séances de travail avec le conseil sans la présence de son président.

- En raison de la complexité de la direction et de la gestion des activités du Mouvement Desjardins de même que des attentes des autorités réglementaires et du public, il est essentiel que le président du conseil connaisse intimement les activités, affaires et dossiers de la Fédération et du Mouvement pour jouer efficacement son rôle de leader et de rassembleur, que ce soit auprès des dirigeants élus, de la direction des différentes composantes du Mouvement, des membres des caisses ou des clients.
- La structure organisationnelle du Mouvement Desjardins vise notamment à axer l'organisation de manière à dégager le président et chef de la direction des questions liées à l'exploitation de la Fédération et du Mouvement. Cela lui permet de se consacrer davantage au rayonnement de la coopération au sein du Mouvement et auprès des collectivités, aux grands dossiers stratégiques du Mouvement, au développement de l'organisation, à la gouvernance ainsi qu'à la mobilisation des dirigeants élus du Mouvement et de son personnel.
- Toujours dans le même objectif de dégager le président et chef de la direction de considérations opérationnelles, le premier vice-président exécutif, Direction du Mouvement Desjardins et directeur général de la Fédération :
 - joue un rôle d'encadrement et de coordination auprès des secteurs d'activité afin de favoriser une plus grande cohésion et une meilleure synergie entre les activités liées à la croissance et au développement du Mouvement. Chaque secteur d'activité est placé sous la responsabilité d'un premier vice-président et directeur général;
 - assume un lien d'autorité hiérarchique auprès des grandes fonctions de soutien du Mouvement.

13. COMMISSION VÉRIFICATION ET INSPECTION

En raison de ses activités liées à l'inspection des caisses, la commission Vérification et Inspection, constituée en vertu de la *Loi sur les coopératives de services financiers*, remplit le rôle d'un comité d'audit pour la Fédération. Elle est entièrement composée d'administrateurs indépendants et son président possède une expertise en comptabilité.

Les rôles et responsabilités de cette commission sont définis de façon à donner à ses membres une indication claire de leurs fonctions, qui sont de l'ordre de la surveillance. Elle dispose des pouvoirs et de toute l'information nécessaires pour remplir son mandat. Elle revoit l'ensemble de l'information financière, supervise les redditions de comptes requises et exerce un rôle de premier plan quant à la surveillance des contrôles relatifs à l'information financière et à l'appréciation de leur adéquation aux besoins à cet égard. Elle dispose de moyens de communication directs avec le Bureau de la Surveillance, qui est responsable de l'audit interne des filiales et des composantes du Mouvement Desjardins, de l'audit externe des états financiers des caisses du Québec et de l'inspection des caisses du Québec et de l'Ontario⁽²⁾. Elle est également en contact avec les auditeurs externes, avec qui elle peut discuter et passer en revue certaines questions, le cas échéant. Elle tient des séances à huis clos, sans la présence de membres de la direction.

Cette commission veille à l'indépendance du secteur de l'audit interne du Mouvement Desjardins et adopte son plan d'action annuel.

14. ENGAGEMENT DE CONSEILLERS EXTERNAUX

Un administrateur peut retenir les services d'un conseiller externe aux frais de la Fédération. Toutefois, pour assurer la pertinence du recours à un tel conseiller, une demande en ce sens doit être adressée à la commission sur la gouvernance.

² Le Bureau de la Surveillance du Mouvement Desjardins fournit des opinions indépendantes sur la gestion et les états financiers des caisses. Il surveille, au moyen de ses travaux d'inspection et d'audit, les risques liés aux activités du réseau et détermine si ces risques sont gérés selon des pratiques de gestion saines et prudentes et conformément aux lois, aux règlements, aux normes et aux règles déontologiques en vigueur. De plus, il vérifie les états financiers des caisses suivant les normes d'audit reconnues et il exprime une opinion sur ceux-ci.

MANDAT ET COMPOSITION DES COMMISSIONS, DES COMITÉS ET DU CONSEIL D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DE LA FÉDÉRATION

Au 31 décembre 2013

COMITÉ EXÉCUTIF

Ce comité exerce les mêmes fonctions et les mêmes pouvoirs que le conseil d'administration, à l'exception de ceux que ce dernier se réserve ou attribue à un autre comité ou à une commission. Il a tenu 10 réunions et 5 conférences téléphoniques en 2013.

Il est composé de sept administrateurs :

- Monique F. Leroux, C.M., O.Q., FCPA, FCA, présidente du CA
- Denis Paré*, vice-président du CA
- Yvon Vinet*, secrétaire du CA
- Carole Chevalier⁽ⁱ⁾
- Serges Chamberland*
- Alain Raîche⁽ⁱ⁾
- Serge Tourangeau*

(i) Ont commencé leur mandat le 9 mai 2013.

Laurier Boudreault et Line Lemelin* ont siégé jusqu'au 9 mai 2013.

COMMISSION VIE COOPÉRATIVE ET LIAISON AVEC LE RÉSEAU

Cette commission appuie le conseil d'administration à l'égard des éléments liés à la vitalité de la vie coopérative au sein du Mouvement Desjardins et à la qualité de la liaison des instances de la Fédération avec le réseau des caisses. Elle s'assure notamment de la mise en œuvre efficace et efficiente des mécanismes de concertation, de participation et de liaison avec le réseau. Au besoin, elle formule des recommandations au conseil d'administration. Elle a tenu six réunions et deux conférences téléphoniques en 2013.

Elle est composée de sept administrateurs :

- Denis Paré*, président
- Michel Allard*/**⁽ⁱ⁾
- Jacques Bari*
- Sylvain Dessureault⁽ⁱ⁾
- Denis Duguay*
- Andrée Lafontaine*, FCPA, FCA
- Sylvie St-Pierre Babin/**

(i) Ont commencé leur mandat le 14 juin 2013.

Norman Grant* a siégé jusqu'au 5 avril 2013.

Sylvie Larouche*, Johanne Perron et Alain Raîche ont siégé jusqu'au 14 juin 2013.

COMMISSION VÉRIFICATION ET INSPECTION

Cette commission supervise les activités du Bureau de la Surveillance du Mouvement Desjardins. Elle soutient le conseil d'administration dans ses responsabilités de surveillance et de contrôle de la Fédération et du Mouvement. Elle examine en profondeur tous les éléments touchant la divulgation de l'information financière. Elle a tenu 10 réunions et 1 conférence téléphonique en 2013.

Elle est composée de cinq administrateurs :

- André Gagné*, CPA, CGA, président
- Annie P. Bélanger*
- Donat Boularic*
- Pierre Levasseur*
- Benoît Turcotte*

Roger Desrosiers, FCPA, FCA, Yves Genest, Serge Hamelin et Robert St-Aubin, FCPA, FCA, siègent comme observateurs.

COMMISSION GESTION DES RISQUES

Cette commission appuie le conseil d'administration dans l'établissement et le suivi des principaux risques auxquels sont susceptibles de faire face la Fédération et le Mouvement Desjardins. Elle a tenu huit réunions et deux conférences téléphoniques en 2013.

Elle est composée de six administrateurs :

- Andrée Lafourte*, FCPA, FCA, présidente
- Jacques Bari*
- Jean-Robert Laporte*(i)
- Michel Roy*
- Sylvie St-Pierre Babin*/**
- Serge Tourangeau*

(i) A commencé son mandat le 14 juin 2013.

André Gagné*, CPA, CGA, et Johanne Perron⁽ⁱ⁾ siègent comme observateurs.

Norman Grant* a siégé jusqu'au 5 avril 2013.

Alain Raîche a siégé jusqu'au 14 juin 2013.

COMMISSION RESSOURCES HUMAINES

Cette commission revoit périodiquement la position du Mouvement Desjardins en matière de rémunération globale afin de lui permettre de maintenir sa compétitivité dans le marché. Elle s'assure que les pratiques de rémunération appliquées dans le Mouvement respectent les politiques et principes directeurs de ce dernier. Son mandat exclut l'examen des dossiers touchant les conditions d'emploi du président et chef de la direction. Elle a tenu huit réunions et une conférence téléphonique en 2013.

Elle est composée de cinq administrateurs :

- Monique F. Leroux, C.M., O.Q., FCPA, FCA, présidente du CA
- Denis Paré*, vice-président du CA
- Annie P. Bélanger*(i)
- Carole Chevalier*
- Yvon Vinet*

(i) A commencé son mandat le 14 juin 2013.

Marcel Lauzon* a siégé jusqu'au 14 juin 2013.

COMITÉ SUR LA RÉMUNÉRATION GLOBALE DU PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION DU MOUVEMENT

Ce comité, dont la totalité des membres sont des administrateurs indépendants, a pour mandat de formuler des recommandations au conseil d'administration en ce qui concerne la rémunération, les conditions de travail et les objectifs annuels du président et chef de la direction. Il a tenu trois réunions et une conférence téléphonique en 2013.

Il est composé de quatre administrateurs :

- Denis Paré*, vice-président du CA
- Annie P. Bélanger*(i)
- Carole Chevalier*
- Yvon Vinet*

(i) A commencé son mandat le 14 juin 2013.

Marcel Lauzon* a siégé jusqu'au 14 juin 2013.

COMMISSION SUR LA GOUVERNANCE

Cette commission appuie le conseil d'administration dans l'application et l'évolution du programme de gouvernance. Elle supervise également le processus de recommandation de candidatures pour les postes d'administrateur des filiales du Mouvement Desjardins. Elle est aussi responsable de la supervision du programme d'évaluation des membres du conseil, de ses commissions et de ses comités ainsi que de la mise en œuvre de la politique de développement durable et de la politique sur l'exercice des droits de vote. Elle a tenu huit réunions et quatre conférences téléphoniques en 2013.

Elle est composée de cinq administrateurs :

- Monique F. Leroux, C. M., O.Q., FCPA, FCA, présidente du CA
- Denis Duguay*
- Pierre Levasseur*
- Denis Paré*, vice-président du CA
- Sylvie St-Pierre Babin*/**

Note : * Administrateur indépendant

** Administrateur délégué

COMMISSION PLACEMENTS

Cette commission a un quadruple rôle. Elle doit réaliser des activités de vigie et élaborer une vision intégrée, encadrer le positionnement des portefeuilles et la répartition des actifs, assurer un suivi des stratégies et des orientations ainsi que jouer un rôle-conseil. Elle exerce ces rôles en complémentarité et sans chevauchement avec ceux de la commission Gestion des risques et des comités de placement des autres entités du Mouvement Desjardins. Elle a tenu quatre réunions en 2013.

Elle est composée de cinq administrateurs :

- Jacques Baril*, président
- Sylvain Dessureault⁽ⁱ⁾
- Yves Genest⁽ⁱ⁾
- Pierre Levasseur*
- Johanne Perron

(i) Ont commencé leur mandat le 14 juin 2013.

Jean-Louis Gauvin, Michel Rouleau et Sylvie Larouche* siègent comme observateurs. Laurier Boudreault et Alain Dumas, FCPA, FCA, ont siégé jusqu'au 5 avril 2013.

COMITÉ DE RETRAITE DU MOUVEMENT DESJARDINS

En vertu des pouvoirs qui lui sont dévolus par la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite* et par le règlement du Régime de rentes du Mouvement Desjardins (RRMD), ce comité a la responsabilité d'administrer sainement le régime de retraite, de gérer la caisse de retraite et de verser aux participants et à leurs survivants les prestations promises. Ses membres, qui représentent les employés, les employeurs et les retraités, partagent le rôle de fiduciaire de la caisse de retraite. Il a tenu cinq réunions et une conférence téléphonique en 2013.

La Fédération représente tous les employeurs du Mouvement pour le compte du RRMD. Son conseil d'administration a un pouvoir décisionnel en certaines matières, dont le règlement du régime, la nature des prestations versées aux participants et aux retraités, les modalités d'application y afférentes, les taux de cotisation ainsi que l'utilisation du surplus. La Fédération, par l'intermédiaire de son conseil d'administration, se porte garante des obligations (versement des prestations) résultant de la participation de l'ensemble des employeurs du Mouvement au régime.

Il est composé de six administrateurs, de représentants des employeurs, des participants et des retraités ainsi que d'un membre externe.

Les représentants des employeurs sont nommés par le conseil d'administration, alors que ceux des participants et des retraités sont élus démocratiquement par le groupe qu'ils représentent.

Représentants de l'employeur provenant du conseil d'administration :

- Serge Chamberland*, président
- Sylvie Larouche* vice-présidente
- Annie P. Bélanger*⁽ⁱ⁾ secrétaire
- Jean-Robert Laporte*⁽ⁱ⁾
- Marcel Lauzon*⁽ⁱⁱ⁾
- Benoît Turcotte*

(i) Ont commencé leur mandat le 14 juin 2013.

(ii) A commencé son mandat le 22 août 2013.

Norman Grant* et Line Lemelin* ont siégé jusqu'au 5 avril 2013. Carole Chevalier* a siégé jusqu'au 14 juin 2013.

Représentants des participants actifs :

- Robert Bastien
- Julie Goulet
- Mario Lévesque
- Sylvain Rouleau

Représentant externe :

- Reynald N. Harpin*

Représentant des retraités, des bénéficiaires et des participants détenant une rente différée :

- Michel-Pierre Bergeron

Observateur représentant les participants actifs :

- Dominic Laurin

Observateur représentant les retraités, les bénéficiaires et les participants détenant une rente différée :

- Normand Deschênes

COMITÉ DE PLACEMENT DU COMITÉ DE RETRAITE

Sous la responsabilité du comité de retraite, qui élabore la politique de placement, le comité de placement a le mandat de s'assurer de l'application de cette politique et de coordonner les activités des gestionnaires de fonds à qui sont confiés des mandats de gestion. Il a tenu quatre réunions et sept conférences téléphoniques en 2013.

Il est composé de cinq administrateurs et d'un membre externe :

- Sylvie Larouche*, présidente
- Serge Chamberland*
- Reynald N. Harpin*
- Jean-Robert Laporte*(i)
- Marcel Lauzon*(ii)
- Benoît Turcotte*

(i) A commencé son mandat le 14 juin 2013.

(ii) A commencé son mandat le 22 août 2013.

Réal Bellemare et Gregory Chrispin siègent comme observateurs.

Line Lemelin a siégé jusqu'au 5 avril 2013.

Carole Chevalier a siégé jusqu'au 14 juin 2013.

COMITÉ CONSULTATIF SUR LA GESTION DES RISQUES DU COMITÉ DE RETRAITE

Ce comité a pour mandat d'analyser les principaux risques associés à la gestion des activités du RRMD. Tous les ans, il recommande le profil de risque intégré au comité de retraite et émet une opinion sur la stratégie de répartition des actifs. Il émet de plus une opinion sur les dossiers d'investissement et analyse la gestion des risques du régime. Il a tenu une réunion en 2013.

Il est composé des personnes suivantes :

- Julie Bouchard et Stéphane Bergeron, représentants de la première vice-présidence Opérations et Performance, Mouvement Desjardins
- Gregory Chrispin, vice-président, Placements et chef de l'exploitation, Desjardins Gestion d'actifs
- François Hudon, directeur, Gestion du passif, Régime de rentes du Mouvement Desjardins
- Reynald N. Harpin*, expert externe du comité de retraite du Mouvement Desjardins

COMITÉ PÉDAGOGIQUE CONSULTATIF DE L'INSTITUT COOPÉRATIF DESJARDINS

Ce comité apporte des améliorations continues au programme pédagogique de l'Institut coopératif Desjardins (ICD) en s'inspirant des pratiques exemplaires des « écoles » et des « universités » d'entreprise. Pour ce faire, il valide le programme annuel de l'ICD au regard des attentes et des besoins des usagers et s'assure de la qualité des moyens pédagogiques mis en œuvre. De plus, il valide les critères de mesure de performance des formations et reçoit et commente, en fonction de ces critères, le rapport pédagogique annuel de la direction de l'ICD. Il a tenu trois réunions en 2013.

Il est composé de cinq administrateurs :

- Michel Allard*/**(i)
- Denis Duguay*
- Andrée Lafontaine*
- Marcel Lauzon*(ii)
- Alain Raîche

(i) A commencé son mandat le 14 juin 2013.

Norman Grant a siégé jusqu'au 5 avril 2013.

Annie P. Bélanger* et Johanne Perron ont siégé jusqu'au 14 juin 2013.

COMITÉ CONSULTATIF PAN CANADIEN

Ce comité contribue au développement stratégique global du Mouvement et apporte une valeur ajoutée à ses tactiques et à ses approches en matière d'expansion au Canada et à l'étranger. Il exerce une vigie et aide à alimenter les initiatives pancanadiennes, dont les occasions de partenariats d'affaires. Par ses travaux, il contribue à accroître la sensibilité du Mouvement à la diversité multiculturelle dans sa stratégie de croissance. Il a tenu une réunion en 2013.

Il est composé de neuf membres :

- Monique F. Leroux, C.M., O.Q., FCPA, FCA, et Jim Dinning co-présidents
- Scott Banda
- Dan Burns
- Richard Dicerni
- Aldéa Landry
- Marcel Lauzon
- Tracy Redies
- Camille Thériault

Note : * Administrateur indépendant

** Administrateur délégué

CONSEIL D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE

Conformément à la *Loi sur les coopératives de services financiers*, la Fédération dispose d'un conseil d'éthique et de déontologie indépendant de son conseil d'administration et dont les huit membres sont des dirigeants élus du Mouvement Desjardins. Ce conseil bénéficie de l'appui d'une équipe relevant de la vice-présidence Gouvernance, Responsabilité sociale et Secrétariat général. Il a tenu six réunions et trois conférences téléphoniques en 2013. Ses membres ont de plus été invités à participer au colloque du Réseau d'éthique organisationnelle du Québec.

L'une des premières responsabilités de ce conseil est de veiller à l'indépendance et à l'objectivité du service d'inspection et du service de vérification de la Fédération (Bureau de la Surveillance du Mouvement Desjardins) à l'égard des caisses et de faire des recommandations au président et chef de la direction du Mouvement Desjardins en ce qui concerne la nomination de la personne devant assurer la direction de ces services.

Ce conseil a aussi pour rôle d'adopter les règles déontologiques applicables aux dirigeants du Mouvement et de ses filiales et aux employés de la Fédération et des caisses; de les soumettre à l'approbation du conseil d'administration et de voir à ce qu'elles soient respectées par les caisses et la Fédération; d'appuyer les caisses et la Fédération dans l'application des règles déontologiques; d'émettre des avis, des observations et des recommandations en matière de déontologie et d'éthique, particulièrement en cas de dérogation; d'aviser le conseil d'administration en cas de dérogation aux règles déontologiques et lorsque la Fédération contrevient à la *Loi sur les coopératives de services financiers*, aux règlements se rapportant aux transactions intéressées ainsi qu'aux règles sur les conflits d'intérêts; de s'assurer du traitement des plaintes provenant des caisses ou d'autres membres de la Fédération (Caisse centrale, sociétés de portefeuille ou filiales) concernant la Fédération. Ce conseil tient des séances à huis clos, sans la présence de membres de la direction. En 2013, il a veillé à ce que chaque composante adopte les règles relatives à ses activités. Le *Code de déontologie de Desjardins* a été revu et adopté au cours du premier semestre de 2013.

Il est composé de huit dirigeants élus :

- Hélène Lee-Gosselin*, présidente
- Isabelle Bourgeois*, secrétaire
- Michel C. Bélisle⁽ⁱ⁾
- Michel Guénette*
- Ronald Pichette*
- Gabriel Plourde*
- Lucie Tremblay⁽ⁱ⁾
- Michel Yelle*

(i) A commencé son mandat le 5 avril 2013.

Claire Sarrazin* a siégé jusqu'au 5 avril 2013.

RELEVÉ DES PRÉSENCES DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA FÉDÉRATION

Nom	CA	CA conf. tél.	CE	CVCLR	CVI	CGR	CRH	CRGP CDM	CG	CPM	CRMD	CP CRMD	CCP ICD	CR
Allard, Michel ^{**}	13/13	3/3		3/3									1/1	8/9
Baril, Jacques*	18/18	4/5		8/8		10/10				4/4				10/10
Bélanger, Annie P. *	18/18	5/5			11/11		5/5	1/1			3/3		2/2	9/9
Boulerice, Donat*	17/18	5/5			11/11									8/8
Chamberland, Serges*	18/18	5/5	15/15								5/5	10/11		9/9
Chevalier, Carole*	16/18	5/5	8/8				9/9	4/4		1/2	2/2	5/5		9/10
Dessureault, Sylvain	13/13	3/3		3/3						2/2				10/10
Duguay, Denis*	18/18	4/5		8/8					12/12				3/3	9/11
Gagné, André*	18/18	5/5			11/11	9/10								9/9
Genest, Yves	13/13	3/3			3/4					2/2				9/9
Lafortune, Andrée*	18/18	5/5		8/8		10/10							3/3	8/8
Laporte, Jean-Robert*	13/13	2/3				5/5					3/3	6/6		10/10
Larouche, Sylvie*	18/18	5/5		4/5						2/2	5/5	11/11		10/10
Lauzon, Marcel*	18/18	5/5					6/6	3/3			2/2	4/4	1/1	9/9
Leroux, Monique F.	18/18	4/5	15/15				9/9		12/12					
Levasseur, Pierre*	18/18	5/5			11/11				11/12	4/4				11/11
Paré, Denis*	18/18	5/5	14/15	8/8			9/9	4/4	11/12					9/9
Perron, Johanne	18/18	5/5		5/5		5/5					3/4		2/2	7/8
Raîche, Alain	18/18	4/5	8/8	4/5		5/5							3/3	10/10
Roy, Michel*	18/18	5/5				10/10								9/9
St-Pierre Babin, Sylvie ^{**}	18/18	5/5		8/8		10/10			12/12					12/12
Tourangeau, Serge*	18/18	5/5	14/15			10/10								10/10
Turcotte, Benoît*	18/18	4/5			10/11						5/5	10/11		12/12
Vinot, Yvon*	18/18	5/5	15/15				9/9	4/4						10/10

(1) Conseil d'administration (CA), comité exécutif (CE), commission Vie coopérative et liaison avec le réseau (CVCLR), commission Vérification et Inspection (CVI), commission Gestion des risques (CGR), commission Ressources humaines (CRH), comité sur la rémunération globale du président et chef de la direction du Mouvement (CRGPCDM), commission sur la gouvernance (CG), commission Placements Mouvement (CPM), comité de retraite du Mouvement Desjardins (CRMD), comité de placement du comité de retraite du Mouvement Desjardins (CPCRMD), comité pédagogique consultatif de l'Institut coopératif Desjardins (CCPICD), conseils régionaux et conseil des caisses de groupes (CR).

Le conseil d'administration a tenu 18 journées de réunion et 5 conférences téléphoniques en 2013. Tous les efforts sont faits pour concentrer les réunions dans une seule journée afin de limiter le plus possible les coûts. Le conseil peut inviter tout dirigeant élu d'une caisse à être membre d'un de ses comités. Le conseil d'administration détermine alors la rémunération applicable en se basant sur la nature des responsabilités confiées et en s'appuyant sur les barèmes établis.

Les absences des administrateurs sont liées à des impératifs professionnels ou personnels et sont en tout temps justifiées. Lorsqu'ils s'absentent, les présidents d'un conseil régional ou du conseil des caisses de groupes peuvent se faire remplacer par le vice-président de leur conseil, qui est, par le fait même, administrateur délégué, ce qui assure une représentation continue des régions et des caisses de groupes.

RELEVÉ DES PRÉSENCES DES MEMBRES DU CONSEIL D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DE LA FÉDÉRATION

Nom	Nombre de réunions
Bélisle, Michel C.*	7/8
Bourgeois, Isabelle*	7/8
Guénette, Michel*	8/8
Lee-Gosselin, Hélène*	8/8
Pichette, Ronald*	7/8
Plourde, Gabriel*	8/8
Sarrazin, Claire ⁽ⁱ⁾	1/1
Tremblay, Lucie ⁽ⁱⁱ⁾	7/7
Yelle, Michel*	8/8

(i) A siégé jusqu'au 5 avril 2013.

(ii) A commencé son mandat le 5 avril 2013.

Note : * Administrateur indépendant

MEMBRES DES CONSEILS RÉGIONAUX ET DU CONSEIL DES CAISSES DE GROUPES

Comme 255 personnes sont visées, le conseil d'administration a décidé de publier un indice de présence aux réunions des 17 conseils régionaux et du conseil des caisses de groupes.

2013	Nombre de réunions	Indice de présence (en %)
Bas-Saint-Laurent et Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	9	92,54
Kamouraska et Chaudière-Appalaches	9	91,67
Québec-Est	9	89,63
Québec-Ouest et Rive-Sud	10	90,00
Saguenay–Lac-Saint-Jean, Charlevoix et Côte-Nord	9	93,33
Centre-du-Québec	11	92,77
Mauricie	10	91,22
Cantons-de-l'Est	9	91,85
Richelieu-Yamaska	11	88,96
Lanaudière	10	90,00
Rive-Sud de Montréal	10	90,57
Laval–Laurentides	9	88,15
Ouest de Montréal	8	94,17
Est de Montréal	10	85,81
Outaouais	12	91,67
Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec ⁽¹⁾	12	90,48
Caisse de groupes	10	84,56
Ontario	8	95,00

(1) Le conseil régional de la région Outaouais, Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec tient ses réunions en fonction de deux secteurs distincts.

ASSEMBLÉE DES REPRÉSENTANTS

	Nombre de représentants présents	Indice de présence (en %)
4 avril 2013	256/256	100,00
14 septembre 2013	231/256	90,00

COMITÉ DE DIRECTION DU MOUVEMENT

Ce comité appuie le président et chef de la direction du Mouvement Desjardins et le conseil d'administration dans leur responsabilité d'assurer la direction du Mouvement. Pour ce faire, il appuie le conseil dans l'intégration des orientations stratégiques du réseau coopératif et des filiales et des stratégies de développement des affaires. Il a tenu 22 réunions et 4 vidéoconférences en 2013.

Ce comité est composé de 12 membres de la direction :

- **Monique F. Leroux**, C.M., O.Q., FCPA, FCA
Présidente et chef de la direction du Mouvement Desjardins
- **Stéphane Achard**
Premier vice-président et directeur général, Entreprises, Services de cartes et Monétique
- **Réal Bellemare**
Premier vice-président, Opérations et Performance, Mouvement Desjardins
- **Denis Berthiaume**
Premier vice-président et directeur général, Gestion de patrimoine et Assurance de personnes
- **Guy Cormier**
Premier vice-président, Réseau des caisses et Services aux particuliers
- **Marie-Huguette Cormier**
Première vice-présidente, Marketing Mouvement, Expérience membre-client et Communications, Mouvement Desjardins
- **Normand Desautels**, CPA, CGA
Premier vice-président exécutif, Direction du Mouvement Desjardins et directeur général de la Fédération et président du comité
- **Daniel Dupuis**, CPA, CA
Premier vice-président, Finances et chef de la direction financière, Mouvement Desjardins
- **Louis-Daniel Gauvin**
Premier vice-président et directeur général, Caisse centrale Desjardins et Capital Desjardins inc.
- **Josianne Moisan**
Première vice-présidente, Ressources humaines, Mouvement Desjardins
- **Robert Ouellette**
Premier vice-président, Technologies et Centre de services partagés, Mouvement Desjardins
- **Sylvie Paquette**
Première vice-présidente, Assurance de dommages

Ce comité s'est doté de comités de coordination opérationnelle à portée Mouvement dans les domaines suivants : exploitation; développement stratégique; gouvernance opérationnelle et suivi auprès des instances; gestion des finances et des risques; marketing, expérience membre-client et communications; performance et intégration du réseau; planification et suivi des développements.

RÉMUNÉRATION DES HAUTS DIRIGEANTS

Certaines composantes du Mouvement Desjardins doivent se conformer à des obligations diverses en matière de divulgation de la rémunération des dirigeants, notamment la Fédération, la Caisse centrale et Capital Desjardins inc. Conformément au *Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue* des ACVM, l'état de la rémunération des hauts dirigeants de la Fédération, de la Caisse centrale et de Capital Desjardins inc. est présenté dans la notice annuelle de chacune de ces composantes et intégré par renvoi à ce rapport annuel. Ces notices annuelles sont disponibles sur le site de SEDAR, à l'adresse www.sedar.com (sous le profil respectif de la Fédération des caisses Desjardins du Québec, de la Caisse centrale Desjardins et de Capital Desjardins inc.).

GLOSSAIRE

ACCEPTATION

Titre d'emprunt à court terme et négociable sur le marché monétaire qu'une institution financière garantit en faveur d'un emprunteur en échange d'une commission d'acceptation.

ACCORD GÉNÉRAL DE COMPENSATION

Accord standard mis au point pour réduire le risque de crédit d'opérations dérivées multiples par la création d'un droit juridiquement reconnu de compenser les obligations de la contrepartie en cas de défaillance.

ACTIFS PONDÉRÉS EN FONCTION DES RISQUES

Actifs ajustés en fonction d'un facteur de pondération des risques déterminé par règlement afin qu'ils reflètent le degré de risque lié aux éléments présentés au bilan combiné. Certains actifs ne sont pas pondérés, mais déduits du capital. La façon de calculer ces actifs est définie dans les lignes directrices de l'Autorité des marchés financiers. Pour plus de détails, se reporter à la section « Gestion du capital » du rapport de gestion.

ACTUAIRE DÉSIGNÉ

Actuaire nommé par le conseil d'administration d'une compagnie d'assurance en vertu des lois fédérales et provinciales en matière d'assurance.

APPARIEMENT

Ajustement des échéances de l'actif et du passif ainsi que des éléments hors bilan de manière à minimiser les risques liés aux taux d'intérêt, aux devises et à des indices financiers. La procédure d'appariement est utilisée dans la gestion de l'actif et du passif.

APPROCHE DES NOTATIONS INTERNES

Approche en vertu de laquelle la pondération des risques est fonction du type de contrepartie (particulier, petite ou moyenne entreprise, grande entreprise, etc.) et de facteurs de pondération des risques déterminés à partir de paramètres internes : la probabilité de défaut (PD) de l'emprunteur, la perte en cas de défaut (PCD), l'échéance effective (EE) et l'exposition en cas de défaut (ECD).

APPROCHE STANDARD

Approche par défaut servant à calculer les actifs pondérés en fonction des risques et en vertu de laquelle l'entité se sert des évaluations faites par des organismes externes d'évaluation du crédit reconnus par l'Autorité des marchés financiers pour déterminer les coefficients de pondération des risques liés aux différentes catégories d'expositions.

ASSURÉ

Personne dont la vie ou la santé est assurée en vertu d'une police d'assurance.

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Organisme qui a pour mission d'administrer l'ensemble des lois régissant l'encadrement du secteur financier au Québec, notamment en ce qui a trait aux assurances, aux institutions de dépôts, à la distribution de produits et de services financiers et aux valeurs mobilières.

BIENS SOUS GESTION ET SOUS ADMINISTRATION

Biens gérés ou administrés par une institution financière et dont les propriétaires bénéficiaires sont les clients ou les membres. Par conséquent, ces biens ne sont pas inscrits au bilan combiné de l'institution financière. Les services offerts à l'égard des biens administrés sont d'ordre administratif, comme la garde de valeurs, le recouvrement du revenu de placement et le règlement des transactions d'achat et de vente. Quant aux services offerts à l'égard des biens sous gestion, ils comprennent le choix des placements et la prestation de conseils liés aux placements. Les biens sous gestion peuvent aussi être administrés par l'institution financière. Les actifs découlant de titrisations ne sont pas considérés comme des biens sous gestion ni sous administration.

BUREAU DU SURINTENDANT DES INSTITUTIONS FINANCIÈRES

Organisme qui a pour mission d'administrer l'ensemble des lois régissant l'encadrement du secteur financier au Canada, notamment en ce qui concerne les banques, les sociétés d'assurance, les sociétés de fiducie, les sociétés de prêt et les régimes de retraite.

COMPOSANTES DU MOUVEMENT DESJARDINS

Sociétés coopératives ou filiales faisant partie du groupe financier du Mouvement Desjardins.

CONTRAT À TERME DE GRÉ À GRÉ

Engagement contractuel de vendre ou d'acheter une quantité déterminée d'un sous-jacent défini précisément à une date ultérieure déterminée et à un prix stipulé d'avance. Les contrats à terme de gré à gré, qui sont des dérivés, sont des contrats conçus sur mesure et négociés hors bourse.

CONTRAT À TERME NORMALISÉ

Engagement contractuel de vendre ou d'acheter une quantité déterminée d'un sous-jacent défini précisément à une date ultérieure déterminée et à un prix stipulé d'avance. Ces contrats, qui sont des dérivés, sont standardisés et négociés en bourse.

CONTRAT DE CHANGE À TERME

Engagement de vendre ou d'acheter un montant fixe de devises à une date ultérieure et à un taux de change convenus d'avance.

COUVERTURE

Opération visant à réduire ou à compenser l'exposition du Mouvement Desjardins à un ou plusieurs risques financiers et qui consiste à prendre une position exposée à des effets équivalents, mais de sens contraire, aux effets des fluctuations de marché sur une position actuelle ou prévue.

DOTATION À LA PROVISION POUR PERTES SUR CRÉANCES

Montant visant à couvrir les pertes sur les autres actifs financiers constatés au bilan combiné et hors bilan, en plus de la provision pour pertes sur prêts. Des provisions individuelles sont constituées afin de ramener la valeur comptable de certains éléments d'actif (surtout des prêts douteux) à une valeur de réalisation estimative. Une provision collective est établie pour les pertes attendues à l'égard du total des prêts non douteux lorsque les pertes sur prêts ne peuvent pas encore être établies sur une base individuelle. À cette fin, ces prêts sont inclus dans des groupes d'actifs financiers présentant des caractéristiques de crédit similaires.

ENGAGEMENTS D'INDEMNISATION LIÉS AUX PRÊTS DE TITRES

Le Mouvement Desjardins agit à titre de mandataire lorsque le détenteur d'une valeur mobilière accepte de la prêter en contrepartie d'une commission dont la forme et les modalités sont déterminées par un contrat préétabli. Lorsqu'il n'agit pas à titre de mandataire, le Mouvement Desjardins fournit des engagements d'indemnisation aux membres et aux clients prêteurs de titres afin d'assurer que la juste valeur des titres prêtés sera remboursée dans le cas où l'emprunteur ne remettrait pas les titres empruntés et où la valeur des actifs détenus en garantie ne suffirait pas à couvrir la juste valeur de ces titres. Ces engagements arrivent habituellement à échéance sans avoir été utilisés.

ENGAGEMENTS DE CRÉDIT

Les engagements de crédit représentent les montants non utilisés des autorisations de crédit offertes sous forme de prêts, de garanties ou de lettres de crédit. Ces instruments ont pour principal objectif de permettre aux membres et aux clients de disposer de fonds, au besoin, pour des durées variables et selon des conditions précises.

ENTENTE DE RÉASSURANCE

Entente en vertu de laquelle un assureur souscrit à son tour une assurance auprès d'un autre assureur pour couvrir la totalité ou une partie du risque qu'il a pris en charge. Malgré une telle entente, l'assureur demeure totalement responsable de ses engagements à l'égard de ses titulaires de police.

ENTITÉ STRUCTURÉE

Une entité structurée est une entité conçue de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui la contrôle. C'est notamment le cas lorsque les droits de vote concernent uniquement des tâches administratives et que les activités pertinentes sont dirigées au moyen d'accords contractuels. Une entité structurée présente souvent certaines ou l'ensemble des caractéristiques suivantes : ses activités sont limitées; elle a été créée pour un objectif précis et bien défini; ses capitaux propres sont insuffisants pour lui permettre de financer ses activités sans devoir recourir à un soutien financier subordonné ou elle a recours à du financement par l'émission à des investisseurs de multiples instruments liés entre eux par contrat.

ÉVALUATION À LA JUSTE VALEUR

Évaluation visant à déterminer approximativement les montants auxquels des instruments financiers pourraient être échangés dans une opération courante entre des parties consentantes.

FILIALE

Société dont la Fédération des caisses Desjardins du Québec détient le contrôle.

FONDS COMMUNS DE PLACEMENT

Fonds constitués de sommes mises en commun par des épargnantes en vue d'un placement collectif. La gestion de tels fonds est assurée par des tiers qui doivent, sur demande, racheter les parts à leur valeur liquidative (ou valeur de rachat).

FONDS DISTINCTS

Catégorie de fonds que proposent les compagnies d'assurance par l'entremise de contrats à capital variable offrant certaines garanties aux titulaires, comme le remboursement du capital en cas de décès. Les fonds distincts répondent à une variété d'objectifs de placement et regroupent diverses catégories de titres.

FONDS PROPRES RÉGLEMENTAIRES

Conformément à la définition figurant dans la ligne directrice sur les normes de fonds propres de l'Autorité des marchés financiers, les fonds propres réglementaires selon Bâle III sont composés des fonds propres de la catégorie 1a, des fonds propres de la catégorie 1 et des fonds propres de la catégorie 2. La composition de ces différentes catégories est présentée dans la section « Gestion du capital » du rapport de gestion.

GARANTIES ET LETTRES DE CRÉDIT DE SOUTIEN

Les garanties et lettres de crédit de soutien représentent des engagements irrévocables du Mouvement Desjardins à effectuer les paiements d'un membre ou d'un client qui ne respecterait pas ses obligations financières envers des tiers. La politique du Mouvement Desjardins en ce qui a trait aux biens obtenus en garantie à l'égard de ces instruments est habituellement la même que celle qui s'applique aux prêts. La durée de ces produits n'excède pas cinq ans.

INSTRUMENTS DE CRÉDIT

Facilités de crédit offertes sous forme de prêts et d'autres modes de financement et qui sont comptabilisées au bilan combiné ou sous forme de produits hors bilan. Ces facilités de crédit comprennent, entre autres, les garanties, les lettres de crédit, les prêts de valeurs et les engagements de crédit.

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Contrats financiers dont la valeur fluctue en fonction d'un sous-jacent, mais qui n'exigent pas la détention ni la livraison du sous-jacent lui-même. L'utilisation d'instruments financiers dérivés permet le transfert, la modification ou la réduction de risques actuels ou prévus, y compris les risques liés aux taux d'intérêt, aux devises et à des indices financiers.

LETTRES DE CRÉDIT DOCUMENTAIRE

Les lettres de crédit documentaire sont des instruments émis pour le compte d'un membre ou d'un client et représentent le consentement du Mouvement Desjardins à honorer les traites présentées par un tiers après l'exécution de certaines activités, jusqu'à concurrence d'un montant établi. Le Mouvement Desjardins est exposé au risque que le client ne règle pas, en définitive, le montant des traites. Cependant, les montants utilisés sont garantis par les biens qui s'y rattachent.

MONTANT NOMINAL DE RÉFÉRENCE

Montant théorique sur la base duquel sont calculés les paiements à l'égard d'instruments, comme les contrats de garantie ou les swaps de taux d'intérêt. Ce capital nominal est dit « théorique » puisqu'il ne fait l'objet d'aucun échange.

OBLIGATIONS

Certificats de reconnaissance de dette en vertu desquels l'émetteur promet de payer au porteur un certain montant d'intérêt pendant une période déterminée et de rembourser le prêt à l'échéance. Des biens sont généralement donnés en garantie de l'emprunt, sauf en ce qui a trait aux obligations des gouvernements et des entreprises. Ce terme est souvent utilisé pour désigner tout titre d'emprunt.

OBLIGATIONS SUBORDONNÉES

Obligations non garanties dont le remboursement, dans l'éventualité d'une liquidation, est subordonné au remboursement préalable de certains autres créanciers.

OPTIONS

Ententes contractuelles qui accordent le droit, mais non l'obligation, de vendre (options de vente) ou d'acheter (options d'achat) à une date d'échéance déterminée, ou avant cette date, un montant établi d'un instrument financier à un prix déterminé d'avance, soit le prix d'exercice.

PART PERMANENTE OU PART DE CAPITAL

Titre de capital offert aux membres des caisses.

PASSIFS DES CONTRATS D'ASSURANCE ET D'INVESTISSEMENT

Provision représentant le montant des engagements des sociétés d'assurance à l'égard de l'ensemble des assurés et des bénéficiaires et constituée afin de garantir le paiement des prestations.

POINT DE BASE

Unité de mesure équivalant à un centième de un pour cent (0,01 %).

POLICE

Document écrit qui constate l'existence d'un contrat d'assurance ou de rentes et qui en énonce les stipulations et les conditions.

PRESTATION

Montant versé par un assureur en vertu d'une protection d'assurance vie, d'assurance salaire ou d'assurance accident-maladie. Selon le cas, la prestation est versée au titulaire de la police, à l'assuré ou au bénéficiaire désigné. Dans le cas d'un régime de retraite, ce terme correspond aux droits qu'un participant a acquis en vertu de sa participation au régime.

PRÊTS DOUTEUX

Prêts, à l'exception des soldes de cartes de crédit, dont le recouvrement est incertain en raison d'une détérioration de la qualité du crédit. Les prêts sont classés comme prêts douteux dès qu'une des situations suivantes se présente : de l'avis de la direction, il existe un doute raisonnable quant au recouvrement du capital ou des intérêts aux dates prévues; le paiement de l'intérêt ou du capital est en souffrance depuis 90 jours et plus, à moins que le prêt ne soit entièrement garanti et qu'il ne soit en voie de recouvrement; l'intérêt ou le capital est en souffrance depuis plus de 180 jours.

PRÊTS HYPOTHÉCAIRES DE CATÉGORIE ALT-A

Prêts octroyés à des emprunteurs dont la documentation relative aux revenus n'est pas standard.

PRÊTS HYPOTHÉCAIRES RÉSIDENTIELS À RISQUE

Prêts octroyés à des emprunteurs présentant un profil de risque de crédit élevé.

PRIMES BRUTES SOUSCRITES

Dans le domaine de l'assurance de dommages, primes stipulées dans les polices émises au cours de l'exercice.

PRIMES D'ASSURANCE

Paiements que le titulaire de police est tenu d'effectuer pour que son contrat d'assurance demeure en vigueur. Ces paiements représentent le coût de l'assurance et peuvent parfois comprendre un élément d'épargne. La prime est en relation directe avec l'importance du risque pris en charge par l'assureur.

PRIMES DE RENTES

Sommes que le titulaire de police investit dans le but de recevoir une rente, dans l'immédiat ou à la suite d'une période d'accumulation.

PRIMES NETTES ACQUISES

Dans le domaine de l'assurance de dommages, primes gagnées en fonction du temps écoulé, déduction faite des primes de réassurance.

PROVISION COLLECTIVE

Provision constituée à l'égard des portefeuilles de prêts qui n'ont pas fait l'objet d'une provision individuelle et qui sont inclus dans des groupes d'actifs financiers présentant des caractéristiques de crédit similaires.

PROVISION POUR PERTES SUR PRÊTS

Montant que la direction considère comme adéquat pour couvrir les pertes attendues sur le portefeuille de prêts. Des provisions individuelles et une provision collective s'ajoutent à la provision pour pertes sur prêts, qui est diminuée des radiations nettes des recouvrements.

PROVISIONS INDIVIDUELLES

Provisions spécifiques constituées à l'égard des portefeuilles de prêts individuels qui, de l'avis du Mouvement Desjardins, présentent des indications objectives de dépréciation pour lesquelles une perte devrait être comptabilisée à l'état combiné du résultat. Les portefeuilles de prêts qui n'ont pas fait l'objet d'une provision individuelle sont, par la suite, inclus dans des groupes d'actifs présentant des caractéristiques de risque de crédit similaires et font l'objet d'une provision collective.

RATIO COMBINÉ

Dans le domaine de l'assurance de dommages, coûts des sinistres ajoutés aux frais d'exploitation exprimés en pourcentage des primes nettes acquises.

RATIOS DE FONDS PROPRES

Fonds propres de la catégorie 1a, fonds propres de la catégorie 1 et total des fonds propres réglementaires divisés par les actifs pondérés en fonction des risques. Cette mesure est assujettie aux lignes directrices de l'Autorité des marchés financiers, qui sont fondées sur les normes du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire.

RÉGIME DE RETRAITE

Contrat en vertu duquel les participants bénéficient d'une prestation de retraite selon certaines conditions et à compter d'un âge donné. Le financement d'un tel régime est assuré par des cotisations versées soit par l'employeur seul, soit par l'employeur et les participants.

RÉGIME DE RETRAITE À PRESTATIONS DÉFINIES

Régime de retraite qui garantit à chaque participant un niveau déterminé de revenu de retraite qui est souvent établi selon une formule fixée par le régime en fonction du salaire et du nombre d'années de service du participant.

RÉSULTATS TECHNIQUES

Dans le domaine de l'assurance de personnes, écart entre les résultats réels et les hypothèses actuarielles utilisées pour l'établissement de la prime ou des provisions techniques, selon le cas.

REVENU NET D'INTÉRÊTS

Différence entre ce qu'une institution financière reçoit sur ses éléments d'actif tels que les prêts et les valeurs mobilières, et ce qu'elle paie sur ses éléments de passif tels que les dépôts et les obligations subordonnées.

RISTOURNE

Affectation d'excédents en fonction du volume des affaires réalisées par un membre donné avec sa caisse.

SINISTRALITÉ

Dans le domaine de l'assurance de dommages, coûts des sinistres exprimés en pourcentage des primes nettes acquises. Les primes nettes acquises représentent les primes gagnées en fonction du temps écoulé, déduction faite des primes de réassurance.

STRUCTURES DE FINANCEMENT À LEVIER

Prêts accordés à des grandes sociétés et à des sociétés de financement dont la cote de crédit se situe entre BB+ et D et dont le niveau d'endettement est très élevé comparativement à celui des autres sociétés de la même industrie.

SWAP

Type d'instrument financier dérivé en vertu duquel deux parties conviennent d'échanger, pour une période donnée, des taux d'intérêt ou des devises selon une règle prédéterminée.

TAUX DE MORBIDITÉ

Probabilité qu'une personne d'un âge donné soit atteinte d'une maladie ou d'une invalidité. La prime d'assurance accident-maladie que paie une personne appartenant à un groupe d'âge particulier est fonction du taux de morbidité de ce groupe.

TAUX DE MORTALITÉ

Fréquence des décès dans un groupe déterminé de personnes. La prime d'assurance vie que paie une personne appartenant à un groupe d'âge donné est fonction du taux de mortalité de ce groupe.

TAUX D'INTÉRÊT EFFECTIF

Taux déterminé au moyen de l'actualisation de l'ensemble des flux de trésorerie futurs, y compris ceux qui sont liés aux commissions payées ou reçues, aux primes ou aux escomptes et aux coûts de transaction.

TITRES À LA JUSTE VALEUR PAR LE BIAIS DU COMPTE DE RÉSULTAT

Ensemble des valeurs mobilières détenues à court terme aux fins d'arbitrage.

TITRES ADOSSES À DES ACTIFS FINANCIERS

Titres créés au moyen de la titrisation d'un groupe d'actifs financiers.

TITRES ADOSSES À DES CRÉANCES HYPOTHÉCAIRES COMMERCIALES

Titres créés au moyen de la titrisation de créances hypothécaires commerciales.

TITRES HYPOTHÉCAIRES ADOSSES

Titres créés au moyen de la titrisation de prêts hypothécaires résidentiels en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation*.

TITRISATION

Mécanisme par lequel des actifs financiers, comme des prêts hypothécaires, sont transformés en titres adossés, puis cédés à une fiducie.

VALEUR À RISQUE (VAR)

Valeur estimée de la perte potentielle au cours d'un certain intervalle de temps, selon un niveau de confiance donné.

VALEURS MOBILIÈRES EMPRUNTÉES OU ACQUISES

Valeurs mobilières généralement empruntées ou acquises afin de couvrir les positions à découvert. Normalement, l'emprunt ou l'acquisition exige qu'un bien soit donné en garantie par l'emprunteur sous forme de trésorerie ou de valeurs bien cotées.

VALEURS MOBILIÈRES PRÊTÉES OU VENDUES

Valeurs mobilières généralement prêtées ou vendues afin de couvrir les positions à découvert de l'emprunteur. Normalement, le prêt ou la vente exige que le bien soit donné en garantie par l'emprunteur sous forme de trésorerie ou de valeurs bien cotées.

VALEURS MOBILIÈRES VENDUES À DÉCOUVERT

Engagement du vendeur à vendre des valeurs dont il n'est pas le propriétaire. Normalement, le vendeur emprunte d'abord les valeurs pour pouvoir les remettre à l'acheteur. À une date ultérieure, il achètera des valeurs identiques pour remplacer les valeurs mobilières empruntées.



Coopérer pour créer l'avenir